

Contribution à l'étude des Puits funéraires en Touraine.

PAR

J. GAURICHON (de Tours).

La question, très controversée, des *Puits funéraires* a déjà fait couler beaucoup d'encre; et il serait à craindre qu'elle ne devienne fastidieuse, si sa solution n'était pas encore demeurée bien problématique. Aussi est-ce avec un sentiment de curiosité toujours éveillée que les Préhistoriens accueillent les découvertes de plus en plus fréquentes de ces vestiges d'un autre âge.

En tête des chercheurs qui se sont spécialisés sur cette question, se place mon ami, M. le Dr Marcel Baudouin (de Paris), dont la modestie me pardonnera le rappel de son nom. C'est une justice à lui rendre; les comptes rendus de mon éminent collègue sont toujours attendus avec impatience et sympathie, car ses recherches apportent, chaque année, un riche contingent à la somme de nos connaissances.

L'année 1910 paraissait avoir été particulièrement féconde en trouvailles de cette nature, puisque, non seulement en Vendée, mais en Touraine même, et à la veille d'un Congrès préhistorique, venait, sous les auspices de la *Société archéologique de Touraine*, d'être procédé méthodiquement à la fouille d'un puits, de caractère funéraire, dans une région encore inexplorée. Je ne rappellerai point dans quelles circonstances, presque toujours dues au hasard, se présenta cette découverte; il suffira de dire que le résultat des fouilles ayant paru amplement répondre aux espérances de tous, la nouvelle, après avoir eu les honneurs de la presse, fit même l'objet de communications dans de doctes Compagnies.

Appelé moi-même dès le début à reconnaître et à déterminer l'origine et la nature du Puits de Sublaines (Indre-et-Loire), je n'hésitais point, tout d'abord, à le qualifier de *funéraire*. J'engageais les travailleurs à poursuivre leur œuvre intéressante à plus d'un titre; j'inclinai alors à penser que le puits pouvait même avoir eu pour destination un rite religieux. Les travaux continuèrent jusqu'à l'apparition de la nappe d'eau souterraine; je me fis

tenir au courant des objets trouvés ; des faits curieux m'étaient rapportés par les fouilleurs, à tel point qu'ils en devinrent *invraisemblables* ! Et, ici, malgré mon sincère désir d'user à l'égard de collègues de la bienveillante courtoisie qui m'est habituelle, je ne crus pas devoir, au cours d'une première rencontre, leur cacher mon étonnement ; je dirai plus, et encore ne dirai-je peut-être pas assez : mon scepticisme !

On avait appelé pourtant à l'aide des témoignages nombreux et respectables ; on semblait retrouver à Sublaines les mêmes résultats que ceux obtenus lors des fouilles de la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil, en Vendée. Seul, à retenir mes collègues, trop confiants, dans ce premier mouvement d'emballement, je m'armais de toute la rigueur des droits de la critique scientifique, pour obtenir, par la persuasion, un retour complet à la réalité.

J'estime qu'en matière de Préhistoire les jugements à vue d'œil et les opinions de seconde main, quand bien même l'assentiment universel serait pour elles, ne doivent être accueillis que comme une provocation à des recherches instituées ad hoc, et conduites suivant les principes de la science.

L'expérience acheva de me démontrer l'excellence de ces principes ; et, pour témoigner à ceux qui me les ont inculqués ma reconnaissance la plus grande, je leur souhaite de ne pas m'en laisser tout le bénéfice, mais de se les appliquer à eux-mêmes, et d'en faire leur profit à l'occasion.

Dans ce conflit, j'ai donc cherché à vérifier mes assertions au moyen d'une rigoureuse enquête ; et l'exposé des résultats de celle-ci fera l'objet de ma présente communication.

*
* *

Grâce à l'étude des différentes époques lithiques, nous savons que l'habitude de creuser des puits est antérieure à l'âge des métaux ; ceux-ci étaient primitivement destinés à faciliter l'extraction du silex de la craie, lorsqu'à défaut d'argile à silex il fallait plonger dans le sein de la terre, pour trouver les rognons nécessaires aux diverses industries. Tel n'a pu être le cas dans les environs de Sublaines, où, du reste, la meulière lacustre pouvait largement suppléer aux silex eux-mêmes ; le remplacement en question s'est du reste produit, puisque, dernièrement encore, ainsi que l'indique une autre communication de l'auteur, on a découvert de véritables tailleries de meulières dans un rayon très rapproché de Sublaines, à la Vollandrie, aux Esnaudières, etc. Enfin le Puits de Sublaines n'avait pas l'orifice évasé des puits ordinaires à silex ; ce n'était donc certainement pas un puits de mine néolithique !

Était-ce davantage un Puits funéraire ou religieux, de l'époque gallo-romaine? Je ne le pense pas davantage; et voici vraiment le moment où va s'ouvrir la discussion avec mes contradicteurs.

Je poserai d'abord ce raisonnement. S'il s'agissait d'un puits funéraire, il serait vraiment étrange que d'autres semblables et en quantité n'aient pas été découverts. Jusqu'ici celui-ci est unique, bien que les indigènes, alléchés par l'appât de la première aubaine, rencontrent fréquemment, paraît-il, sous le socle de leur charrue des blocs de pierre, couvrant *certainement* des margelles! C'est la première raison qui éveilla le doute chez moi; car il ne suffit pas d'observer avec soin et précision, quand il s'agit de trouver dans une région un rite jusque là inconnu; il me paraît indispensable que les observations soient multiples et raisonnées. En un mot, l'observation, pour fournir à la science une base solide, doit donner à cette base une grande largeur.

On a beau avoir été précis et minutieux dans l'examen de ces puits, si cet examen ne peut se répéter sur un grand nombre de cas, on s'expose inévitablement à conclure de l'accidentel au général et à fonder la règle sur une exception.

La multiplicité même des observations n'est pas toujours une garantie du succès dans les déterminations en Préhistoire. Je citerai, comme exemple, dans l'Etat d'Ohio (Etat-Unis), auprès de Madisonville, près de *mille puits*, remplis de cendres (*ash-Pits*), qui ont été fouillés sans que rien ait permis de présumer de leur usage, ni même de soulever une hypothèse plausible; pourtant au sommet de ces puits, sous le terreau formé par la décomposition végétale, reposaient plusieurs *squelettes*, dans leur position anatomique; à côté d'eux, des vases, des ornements en test de coquilles ou en cuivre.

A Sublaines, rien de semblable; absence totale d'ossements humains; et on à la prétention d'affirmer la destination de cet unique puits!

Rien, à mon humble avis, dans tout le mobilier trouvé ne permet non plus de lui donner une destination funéraire. On a fait grand cas, je le sais, de deux couronnes d'Hélix qui, chacune à une hauteur différente, encerclaient les matériaux de remplissage, et dont l'inférieure était doublée d'une seconde couronne d'Hélix embrassant elle-même un tronc de tilleul. Loin de voir dans ces faits une disposition intentionnelle, je n'y trouve qu'un simple jeu de la nature.

L'*Helix aspersa*, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, est un mollusque arrondi, d'un noir brunâtre. Les huit sujets que j'ai récoltés sont foncés en dessous et plus clairs en dessus; les coquilles sont autes de 0^m045 à 0^m050, d'un diamètre de 0^m024 à 0^m045, co-

dérer le puits de Sublaines comme un point d'eau, il n'y a qu'un pas.

Les nécessités, du reste, des ravitaillements en eau s'imposaient, à l'époque gallo-romaine, sur une route si voisine de la grande voie de Lucca à Caesarodunum ; ces nécessités s'accrurent encore lorsque les Romains établirent le passage de l'Indre à Fau-Reignac.

On venait de reconnaître qu'il était mal commode pour les voyageurs de Genabum et de Chartres, d'aller à Tours, pour se diriger sur Limonum par Loches ; on résolut alors d'établir une voie secondaire, qui, partie d'Amboise, passa à Bléré, puis à proximité de Sublaines, vint franchir l'Indre au Fau-Reignac et se raccorda enfin à la grande voie (1).

Ainsi donc, il y a lieu de supposer que le puits de Sublaines servit à alimenter les troupes de passage et les postes de soldats romains, qu'à la suite de la conquête des Gaules on était obligé d'entretenir en permanence, pour empêcher les Turones de se soulever et de reconquérir leur indépendance ; des traces de cette occupation romaine existent à peine à deux cents mètres du puits et leur appareillage soigné dénote qu'il y avait là d'importantes constructions avec caves voûtées.

Tout porte donc à croire que, primitivement, le puits de Sublaines fut un puits à eau. Par la suite, les invasions du pays renversèrent ces monuments de la puissance de Rome, et leurs débris, roulés en tous sens, vinrent combler petit à petit le puits : fragments de tuiles plates à rebord, tégula, débris de poterie, fibules s'y entassèrent au hasard, jusqu'au moment où l'homme vint à son tour y jeter ses débris de cuisine, et transformer le puits en *pourrissoir*, pour employer le mot si expressif de mon collègue et ami, M. Bousrez (2). Cette opinion, qui m'était personnelle, a été partagée par de nombreux préhistoriens, auxquels je suis heureux de rendre hommage, notamment par le baron Alfred de Loé, Président de la *Société d'Anthropologie de Bruxelles*. Elle est d'autant plus soutenable que ce même usage existe encore dans certaines régions, comme ne le savent que trop les spéléologues, qui, dans l'exploration des gouffres et cours d'eau souterrains, rencontrent de véritables amas de bêtes en putréfaction, qui y sont jetées par les bergers.

Le fait est qu'au milieu des terres et des pierres jectisses, à divers niveaux, les fouilleurs ont trouvé des ossements de toutes sortes, mais aucun provenant de l'homme. J'ai examiné très attentivement

(1) MABILLE. — *Recherches sur les divisions territoriales de la Touraine*. Charte de Saint-Martin, 1272.

(2) BOUSREZ (Louis). — *Les Monuments Mégalithiques de la Touraine*, 1894.

un fort grand nombre de ces ossements; ceux-ci avaient été déposés au sortir du puits, à l'école communale de Sublaines; et, autant que me le permettent mes notions d'anatomie comparée, je puis déclarer que ces os signalent en très grande partie le genre bœuf; qu'il s'y trouve aussi, mais en petite quantité, des os de sangliers ou porcs, de mouton, de cerf et de chevreuil; en un mot que tous ces ossements se rapportent aux animaux qui servent à la nourriture de l'homme, et que pas un ne se rapporte au cheval, au chien, au chat, ou autres animaux, dont la chair n'était pas plus servie sur les tables des anciens gallo-romains qu'elle ne l'est sur les nôtres. Il faut remarquer, en outre, que les couches d'ossements renferment des terres limoneuses et grasses, comme un détritius de substances animales.

Je le répète, les faits relatés ci-dessus, ont été observés avec une scrupuleuse attention; sans vouloir jeter personne dans de vaines conjectures, il me semble permis d'en déduire qu'il s'agit bien d'un *pourrissoir*.

J'en ai terminé avec mes contradicteurs dont je ne puis m'empêcher de reconnaître la bonne foi; et j'oserai dire que la discussion actuelle aura une grande utilité, en réformant, si possible, la méthode de travail des uns et des autres, attendu que les vues qui nous séparent, dans le cas particulier, pourraient nous séparer également dans toute autre question de Préhistoire, poussée à fond.

M. Marcel BAUDOIN. — Mis en cause par mon excellent ami, M. Gaurichon, je suis obligé de répondre.

M. Gaurichon rapproche les puits funéraires des puits à silex néolithiques, tout simplement parce que dans les deux dénominations, il y a le mot « puits ». Or il n'y a aucun rapport entre ces deux choses; et, pour les rapprocher, il faut ne pas avoir vu de *puits à silex*: ce qui est le cas, je crois bien, de mon ami.

Passons à la critique du terme *Puits funéraire*. M. Gaurichon s'étonne qu'on n'en ait pas découvert à Sublaines « d'autres semblables » et même des « quantités ». Là, il va trop loin. Quand on découvre des Nécropoles à Puits, on commence toujours par en trouver *un*: le *premier* de la série. Mais rien ne dit qu'on trouvera les autres *de suite*, puisque, jusqu'à présent, c'est le *hasard* qui met sur la piste: M. Gaurichon l'a fait remarquer lui-même plus haut! Attendons donc, avant de critiquer sur le *nombre*, puisque j'ai moi-même découvert *deux Nécropoles* nouvelles en Vendée, qui ne m'ont encore donné qu'un *seul et unique puits*!

M. Gaurichon compare Sublaines (Indre-et-Loire) à Madisonville (Ohio, Etats-Unis), où il n'a jamais été; il lui aurait été plus facile de visiter, à quelques kilomètres des Sables-d'Olonnes (où il

a séjourné), les puits que j'ai fouillés en Vendée ! D'autre part, il oublie que, en Amérique, il s'agit d'autre chose. — Dans la plupart des puits funéraires, *il n'y a pas d'ossements humains*, pour la bonne raison qu'ils ont été *incinérés*; mais, si, pour certains puits, on peut discuter l'incinération, non reconnaissable, il n'en est pas ainsi pour d'autres absolument semblables où l'on a trouvé des *os humains incinérés* indiscutables. Cette argumentation n'a donc pas la portée supposée.

On nous a reproché trop souvent déjà de ne pas trouver d'*os humains* dans ces puits ! Mais l'abbé F. Baudry on a rencontré dans *onze puits sur 24*; et j'ai publié la liste des débris, *incinérés* ou non, déjà trouvés (1). Mais il ne faut pas oublier qu'on a constaté déjà, par des *analyses chimiques*, que la terre de l'intérieur des puits, là où ont pu être placées les cendres d'*incinération humaine*, contenait parfois jusqu'à 1 gr. 85, et même 5 grammes, de PHOSPHATE DE CHAUX pour 100 de cendre ! Or il est bien évident que ce sel a été *apporté* en ce point, et qu'il ne peut provenir que d'*os détruits*. Si M. Gaurichon avait fait l'analyse des *boues du puits* de Sublaines, peut-être aurait-il pu faire cette constatation ?

Le « jeu de la nature » d'*Helix aspersa* est un peu trop *risqué* ! On a un moyen bien simple de nous prouver qu'il est possible; et M. Gaurichon n'a qu'à refaire l'expérience ! Qu'il choisisse un puits à moitié comblé; qu'il place des *Helix aspersa* sur le bord, et qu'il attende qu'elles descendent au fond, pour se placer *en cercle* d'elles-mêmes ! J'ai idée que nous attendrons longtemps la réalisation de cette tentative... A supposer que l'orifice de toutes les *Helix* trouvées ait été en rapport avec la paroi du puits, cela prouverait peu de chose, quoi qu'on dise ! En effet, un *rite funéraire* aurait pu exiger qu'on les place ainsi. Toute cette argumentation, appuyée d'ailleurs sur un *fait d'ordre négatif*, un oubli d'observation semble bien peu convaincante.

Quoi qu'en pense M. Gaurichon, il est parfaitement possible que la présence des *Helix* dans un tel puits soit en rapport avec un rite religieux chrétien. Il y a longtemps que M. L. Bonnemère a insisté sur ce point; et d'ailleurs l'abbé F. Baudry a trouvé des *limaçons* dans les puits de Troussepoil, qui, creusés cependant dans les *Schistes*, ne sont pas soumis au même régime d'eau que celui de Sublaines. *Jamais on n'a employé à l'époque gallo-romaine des Helix aspersa pour les colliers*; c'est là une hypothèse toute gratuite...

M. Gaurichon parle d'*Escargots quaternaires*; mais il oublie

(1) Marcel BAUDOIN et E. LACOULOMÈRE. — *La Nécropole gallo-romaine à puits funéraires du Bernard* (Vendée). (Etude topographique d'Ensemble). *Congrès Préhistorique de France*, Chambéry, 1908.

qu'à l'époque gallo-romaine nous sommes bien loin de l'époque *quaternaire* ! Il oublie encore qu'on a trouvé des *Helix nemoralis* en masse, dans la fameuse grotte du Mas-d'Azil, fouillés par Piette....

M. Gaurichon n'ignore point que, dans tous les puits funéraires — sans aucune exception — on trouve un morceau de tronc d'arbre ; par suite le tilleul n'a pas besoin d'être tombé du faite d'une charpente pour se trouver dans le puits de Sublaines, où l'on s'est borné à le placer bien délicatement à sa place, — toujours la même — le milieu du puits environ !

M. Gaurichon parle de *nappe aquifère* ; mais il a soin d'ajouter « probablement » ; ce n'est donc là qu'une hypothèse, et non un argument.

Le Puits de Sublaines est-il un *puits à eau comblé* ? Il est inutile, je crois, de réfuter cette théorie, qui remonte à cinquante ans déjà et que l'abbé F. Baudry a victorieusement réfutée. La présence, réelle ou non, d'une *voie romaine*, ne signifie rien ; on en trouve presque toujours du reste près de ces Nécropoles, qui devaient être desservies par des *routes*, comme les cimetières modernes ! Les *Caves voûtées* de Sublaines peuvent être romaines ou plus récentes ; cela n'a rien à voir avec les Nécropoles à Puits.

Quant à savoir s'il s'agit d'un *Pourrissoir*, nous ne répondrons pas non plus sur ce point. M. Lièvre (de Poitiers) a tout à fait compromis cette autre théorie par ses critiques acerbes contre l'abbé F. Baudry.

En terminant, je suis désolé de contredire carrément M. Gaurichon sur ses *déterminations zoologiques*. J'affirme — parce que je l'ai vu — qu'il y avait *beaucoup de Chiens* et au moins *un Ane*, dans le Puits de Sublaines ! Il y avait même, comme d'usage, bien d'autres choses....

Quand M. Gaurichon aura trouvé, au fond d'un puits de 18 mètres, qu'il aura fouillé lui-même, des *VASES ENTIERS*, admirablement CONSERVÉS ; quand il aura constaté qu'ils sont séparés les uns des autres par d'étanches *CLOISONS DE PIERREC*, placées bien régulièrement en *dallages*, comme à Sublaines ; qu'ils contiennent du *vin* dans leur intérieur, le bouchon étant en place ; que les puits voisins avec des *fosses à incinération typique*, il ne discutera plus : il regrettera sa critique !

M. DE SAINT-VENANT. — Je demande à M. Gaurichon sur quelles preuves il appuie l'affirmation que les *Caves* dont il a parlé sont *romaines*.

En outre, je regarde comme très téméraire d'attribuer, au v^e ou vi^e siècle, un milieu, où se rencontre, *si loin et si bien isolé de la*

surface du sol, un tesson de poterie, à glaçure plombifère. Jusqu'ici ce serait peu scientifique de faire remonter cette vernissure antérieurement au XII^e siècle, surtout pour des *poteries grossières courantes* et du *verniss vert au cuivre*. La question de l'âge du puits semble donc bien posée, en le disant médiéval; mais tout, jusqu'à la présence des schistes ardoisiers dans nos contrées, porte à rajeunir son remplissage jusqu'au moins au XII^e siècle. On peut citer bien des cas d'emploi de *tegula* jusqu'à une époque assez avancée du moyen âge, presque postérieurement au X^e siècle certainement !

M. DUBREUIL-CHAMBARDEL, répondant aux observations de M. Gaurichon, présente les quelques remarques suivantes.

I. Le puits funéraire de Château-Gaillard n'a pas les caractères d'un *puits à eau*. Il n'atteint pas la couche d'eau permanente, les puits à eau du voisinage ayant une profondeur de 60 à 70 pieds (c'est-à-dire de 20 à 25 mètres) pour trouver cette couche d'eau; le puits tel qu'il est ne saurait même pas servir de citerne, car *il ne retient pas l'eau de pluie* ou les *eaux d'infiltration*. D'autre part, le puits de Château-Gaillard a un diamètre un peu supérieur à celui des plus anciens puits à eau du voisinage (1 mètre, au lieu de 85 centimètres). Enfin il n'a été trouvé aucun vestige de la margelle monolithe, qui orne les puits à eau, et de la *chapelle*, si particulière, qui les recouvre.

La grosse pierre, qui obstruait la gueule du puits, est bien une preuve que ce monument n'a jamais servi à l'usage de puits à eau, car elle était trop difficile à déplacer.

La disposition si spéciale des matériaux et du mobilier trouvés dans le puits, indique bien que c'est là un *arrangement voulu*, qu'on n'aurait pas obtenu si on avait simplement comblé ce trou, sans y attacher plus d'importance. D'ailleurs cette disposition rappelle de tous points, et jusque dans les détails, celle des Puits funéraires de la Vendée. Ce n'est pas là une simple coïncidence ! C'est le résultat d'une *coutume*, d'un *rite*, dont on entourait le *culte des morts*.

II. Quant à dire que ce pourrait être là un *pourrissoir*, où on aurait jeté les animaux *crevés*, c'est une hypothèse toute gratuite.

Les pourrissoirs, dont on a trouvé des traces en Touraine, ceux qu'ont établis encore maintenant, sont de vulgaires fosses, plus ou moins profondes, mais ne dépassant pas la couche de terre meuble, et *jamais creusées dans le roc*. Si le puits avait été un pourrissoir, les bœufs auraient été placés entiers; or, nous n'en avons trouvé que les *têtes*, comme dans les puits de Vendée. Enfin ce qui détruit cette hypothèse de pourrissoir pour animaux, c'est que, dans certains puits funéraires de Troussepoil, on a trouvé des débris d'*os humains incinérés* !

III. Les *Caves*, que l'on trouve à Sublaines, sont au nombre de cinq ou six ; elles ne sont pas de l'époque romaine ; on en rapporte la construction au XII^e siècle environ. D'ailleurs ces caves n'ont aucun rapport avec les puits, n'appartenant pas à la même époque.

IV. Pour ce qui est de l'hypothèse d'un *puits à eau*, construit dans un lieu d'étapes pour les armées romaines, le long d'une route, M. Dubreuil-Chambardel renvoie aux études de MM. Mabilie, abbé Chevalier, de Salie et Auguste Chauvigné, dans lesquelles l'*emplacement des voies romaines* a été parfaitement déterminé. Or le Puits de Château-Gaillard ne se trouve pas immédiatement le long d'une de ces voies. Ce n'est donc là qu'une conjecture, qui ne repose sur aucun fait précis.

M. le baron DE LOË (Bruxelles). — Je ferais remarquer, à propos des *poteries vernissées*, trouvées dans les puits funéraires, que le vernissage de la poterie au plomb est une découverte, qui semble remonter, *au plus tôt*, entre le XI^e et le XII^e siècle. Quant aux *coquilles d'escargots* rencontrées également dans les puits, il rappelle que l'abbé Cochet en signale aussi la présence, très fréquente et manifestement *intentionnelle*, dans les *tombes franques* (Envermeu, Parfondval, etc.). M. de Loë cite un passage de la *Normandie souterraine*, où le savant abbé considère, non sans raisons, cette coquille comme pouvant être le symbole de la *Résurrection* (1).

M. GAURICHON. — Je répondrai, en quelques mots seulement, aux objections soulevées par MM. Marcel Baudouin et Dubreuil-Chambardel.

1^o L'analyse des boues du puits de Sublaines ne m'a point paru nécessaire pour démontrer ou non qu'on se trouvait en présence d'un rite funéraire : l'incinération, en effet, n'est pas indispensable pour expliquer la teneur en phosphate des puits à ossements ; la

(1) M. le comte de Bastard, dans le *Bulletin des Comités historiques* (tome II, année 1850, p. 173) donne d'après un manuscrit du moyen âge, la figure d'un limaçon sortant de sa coquille, et sur lequel un homme tire de l'arbalète ; puis il ajoute, à propos de cette dernière figure (le limaçon), certainement relative à la Résurrection. « Je dirai seulement que, dans un livre d'heures in-4^e, écrit en français vers la fin du XV^e siècle (Bibliothèque Impériale, ancien fonds latin N^o 1,182), on trouve, à la manche inférieure d'une miniature représentant la résurrection de Lazare, un limaçon sortant de sa coquille, et que l'ancienne collection de manuscrits liturgiques, rassemblés sous Louis XIV, par messire Pierre, sire et baron de Tournebée, fournit, au XIV^e siècle, un deuxième exemple de limaçon sortant de sa coquille, en même temps que Lazare est tiré du tombeau... L'*Helix pomatia* s'enferme pendant l'hiver dans un épiphragme calcaire très épais, bien semblable au couvercle du cercueil, qu'elle brise au printemps comme le couvercle de son tombeau. Est-il possible de trouver un symbole plus parlant de la résurrection ? (*La Normandie Souterraine*, p. 372 et suiv.).

décomposition simplement de ceux-ci suffit à l'expliquer. Le phénomène est bien connu dans les époques géologiques. Exemple : phosphates de Gafsa, où j'ai été.

2° Il est absolument indiscutable que les *Helix aspersa* recherchent l'humidité et le fait de les rencontrer cheminant sur les parois verticales a été observé dans les puits d'eau de tous les pays calcaires brûlants.

3° La rencontre d'*Helix nemoralis* dans la grotte du Maz d'Azil, que j'ai visitée en 1902, ne prouve pas qu'on devait inévitablement trouver des *Helix aspersa* dans le puits de Sublaines; aucune confusion ne peut être faite entre ces deux espèces, de mœurs différentes.

4° Je n'eus point parlé, sous une forme si dubitative, de la nappe aquifère, si la fouille du puits avait été complète; mais, les travaux ayant été arrêtés, dès que l'eau eut envahi le chantier sous l'effet de pluies torrentielles, je ne pouvais déclarer qu'il s'agissait de la couche d'eau permanente.

5° Enfin, pour répondre à la dernière objection, je terminerai en disant que ma pensée n'a jamais été que le puits de Sublaines avait été creusé en vue de créer un *pourrissoir*; je le considère seulement comme un puits à eau désaffecté complètement, puis converti accidentellement en *pourrissoir*; dans ces conditions, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il soit creusé dans le roc, et qu'il soit dépourvu de margelle, ainsi que de tous les attributs habituels des puits d'eau.

Répondant à une question de M. de Saint-Venant, je lui dirai que j'attribue à l'époque gallo-romaine l'origine des caves creusées dans les champs avoisinants le puits de Sublaines, à l'ordonnance architecturale de celles-ci, en petit appareil; on y constate que, grâce au principe de la voûte, il fut permis au constructeur de se servir de matériaux de petites dimensions. J'ai parcouru en entier l'une d'elles; on y accède par une pente douce et, — étrange coïncidence, — la paroi droite du vestibule est mitoyenne avec celle d'un puits à eau, encore en service celui-là, et dont l'usure de la margelle, atteignant par endroits 0^m45, témoigne assez de son ancienneté. Des caves semblables, d'une origine gallo-romaine établie, se trouvent également à Méreans près de l'ancienne voie romaine allant de Loches à Blois et à proximité de Genillé.

Les Fibules de la Gaule Romaine.

Essai de Typologie et de Chronologie.

PAR

MORIN-JEAN (de Paris),

Archéologue diplômé de l'École du Louvre.

En 1897 paraissait à Stockholm un ouvrage écrit en allemand et intitulé: « Studien über Nordeuropäische Fibelformen der ersten nachchristlichen Jahrhunderte, mit Berücksichtigung der provinzialrömischen und südrussischen Formen : Etude sur les fibules du nord de l'Europe, remontant aux premiers siècles après J.-C.; avec examen des formes dites provinciales romaines et du sud de la Russie ». — Cet ouvrage, dû à un archéologue scandinave bien connu, M. Oscar Almgren, donne une classification, par types et par époques, des diverses variétés de fibules trouvées dans l'est et le nord de l'Europe, et remontant à cette période de trois ou quatre siècles, qui sépare l'époque de Jules César de celle des grandes invasions barbares.

Son importance est réelle et les services qu'il peut rendre aux archéologues sont nombreux.

En France, nous n'avons pas d'ouvrage analogue. Pourtant, et les fouilleurs de notre sol ne me contrediront point, les fibules y sont abondantes; elles y sont aussi intéressantes, aussi variées que dans le nord de l'Europe.

Il y a peu de musées, même dans les plus petites sous-préfectures, qui n'en possèdent quelques-unes. Mais ces bijoux sont ordinairement abandonnés dans un coin de vitrine, couverts de poussière, et sans étiquette!

Ce serait cependant une erreur de croire qu'il n'existe aucun travail sur les fibules gallo-romaines. Les études sur ce sujet sont nombreuses. Mais elles sont éparses et spéciales à un type ou à une région. Aucune revue d'ensemble n'a encore été tentée jusqu'à présent.

J'ai donc pensé être utile aux chercheurs, aux archéologues et surtout aux conservateurs, soucieux de cataloguer les pièces de leur musée, non seulement en groupant et en synthétisant les travaux parus, mais en faisant œuvre nouvelle par une étude directe des matériaux recueillis en France et à l'étranger.

J'ai visité beaucoup de nos musées de province et quelques-uns des grandes capitales de l'Europe. J'en ai rapporté des croquis, afin d'offrir à mes auditeurs un travail, reposant sur une connaissance certaine des documents muséographiques.

Estimant, avec beaucoup de mes confrères, qu'en Archéologie l'illustration prime le texte, j'ai particulièrement soigné celle-ci ; et je suis heureux de pouvoir apporter au Congrès la reproduction de plus de 150 fibules encore inédites.

*
**

Vous savez tous combien la fibule est importante pour le classement des objets de fouilles. Quelques archéologues l'ont appelée : « le fossile conducteur des couches archéologiques. »

C'est un bijou, dont la décoration varie sans doute suivant la fantaisie de l'orfèvre ; mais c'est en même temps un objet d'utilité, aussi indispensable aux anciens que le sont, pour nous, les boutons de nos vêtements. Ces petits objets sont donc extrêmement abondants.

Une fibule (Fibula) se compose en général d'un arc A, plus ou moins orné ; d'une broche ou *ardillon* (Acvs.) B ; d'un ressort C ; et d'un *porte-ardillon* D (Fig. 1).

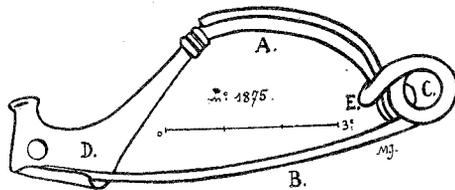


Fig. 1. — UNE FIBULE. — Anatomie. — Légende : A, arc ; — B, Ardillon ; — C, ressort ; — D, porte-ardillon ; — E, Corde. — Echelle : 2/3 gr.

Dans les fibules à ressort bi-latéral, les spires sont réunies par une tige E, appelée *corde*, qui est dite *interne*, lorsqu'elle passe à l'intérieur de l'arc (Fig. 1), et *externe* lorsqu'elle reste en dehors (Fig. 5).

On appelle *tête* de l'arc la partie qui touche au ressort ; *corps* de l'arc le milieu ; et *pied* de l'arc le côté qui s'attache au porte-ardillon.

Le *porte-ardillon* est une feuille de métal recourbée toujours du même côté, à gauche lorsque la fibule est vue de dos, la pointe de l'ardillon en l'air.

En Gaule, les premières fibules n'apparaissent qu'à la dernière

phase de l'Age du Bronze (1); elles dérivent des épingles à tête percée, et se rencontrent en petit nombre, dans les stations lacustres de la Suisse occidentale et au lac du Bourget. On en a trouvé aussi sporadiquement à Larnaud (Jura), à Notre-Dame d'Or (Vienne) à Saint-Etienne-au-Temple (Marne).

Toutes ces fibules remontent à l'âge du Bronze IV (2) et sont synchrones avec les épées à poignée du type de Mörigen et les épingles à grosses têtes, ornées de vacuoles.

Au premier Age du Fer, les fibules se multiplient. La description de ces bijoux nous entraînerait fort loin, tant les variétés sont nombreuses dès la première phase de la période Hallstattiennne.

Nous renvoyons donc aux études de M. Montelius (3) et de notre confrère et ami, M David Viollier, conservateur au Musée national suisse, à Zurich (4).

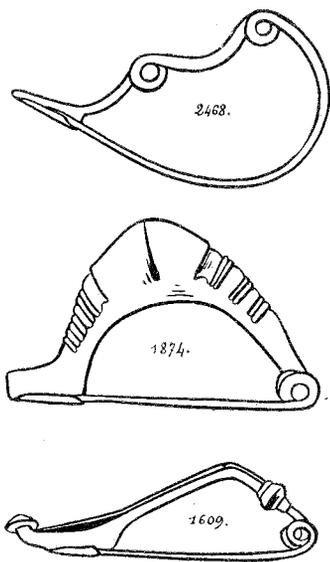


Fig. 2. — Fibules du 1^{er} Age du Fer. — [Types Hallstattiens] [Coll. Morin Jean] — 2468, serpentiforme; 1874, en navicelle; 1609, Certosa.

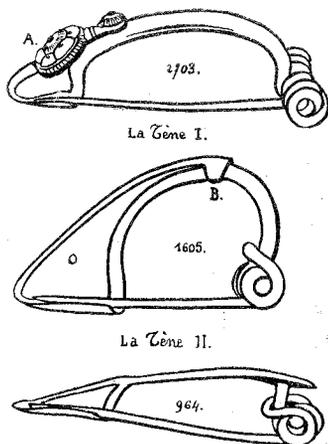


Fig. 3. — Fibules gauloises. — [II^e Age du Fer]. — [Coll. Morin Jean].

Nous nous contentons de montrer quelques types caractéristiques de cette époque (Fig. 2). Malgré la diversité des formes, ces

(1) DÉCHELETTE. — *Manuel d'Archéologie*. Tomé II, p. 326.

(2) Chronologie adoptée par M. Déchelette dans son Manuel.

(3) O. MONTELIUS. — *La civilisation primitive de l'Italie*. — I, pl. I-XXI.

(4) DAVID VIOLLIER. — *Etude sur les fibules de l'âge du fer trouvées en Suisse*. Extrait de l'Indicateur des Antiquités suisses, 1907.

fibules du premier âge du fer ont toutes le ressort *uni-latéral*, c'est-à-dire ne formant des spires que d'un seul côté de l'arc.

Au second âge du fer, le ressort devient *bi-latéral* et se développe symétriquement de chaque côté de l'arc; il forme souvent un grand nombre de spires.

C'est à cette époque qu'il faut placer la fibule, dite de *La Tène*, dont le porte-ardillon se termine par une queue plus ou moins allongée (A, *Fig. 3*), qui se relève sur l'arc.

C'est le type *La Tène I*, remontant aux environs du IV^e siècle avant notre ère.

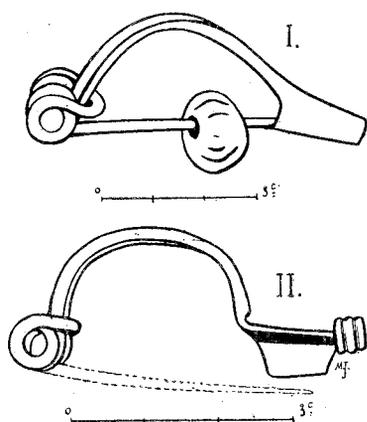


Fig. 4. — Fibules romaines. — [Coll. Morin Jean]; — I. Origine inconnue (n° 1175). Echelle : 2/3 gr. — II, Echelle : gr. nat..

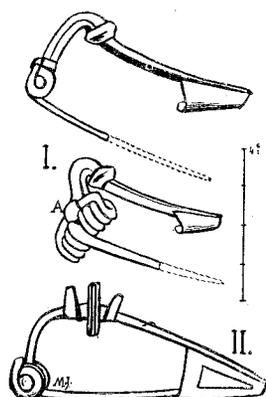


Fig. 5. — Fibules romaines — I. Environs de Compiègne. [Coll. Morin Jean, n° 2110]; — II. Cimetière de Bries (Musée d'Auxerre). — Echelle : 1/2 gr.

Ce type évolue pour donner, aux III^e et IV^e siècles, le type *La Tène II*, dont la queue est fixée au corps de l'arc par une bague (B, *Fig. 3*). La partie antérieure de la fibule forme une boucle fermée (O, *Fig. 3*), ayant au bas le porte-ardillon.

Enfin, au I^{er} siècle avant J.-C., la bague disparaît (ou ne subsiste qu'à titre d'ornement purement décoratif); la boucle diminue de grandeur; c'est le type *La Tène III* (*Fig. 3*), dont se servaient les Gaulois, au moment où César vint conquérir notre pays.

Ce type survécut après la conquête et subit pendant la période gallo romaine d'importantes modifications. Il donna naissance à diverses variétés de fibules que nous allons essayer de classer.

M. Almgren divise les fibules du nord de l'Europe en sept groupes, qu'il subdivise ensuite en un certain nombre de sous-groupes. Ces divisions par le menu ne concordent pas toujours d'une façon absolue avec la réalité.

Tout classement est fort relatif. Il n'est pas douteux qu'un type, une fois créé, se perpétue longtemps, et devient synchronique avec les créations postérieures (1).

En ce qui concerne les fibules gallo-romaines, nous pouvons nous contenter de divisions moins nombreuses ; et nous pensons qu'il est indispensable de fonder ces divisions plutôt sur le fonctionnement de l'ardillon et le dispositif général des divers organes du bijou que sur l'ornementation, qui varie sans cesse suivant le caprice des orfèvres.

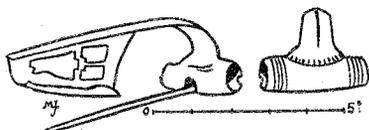


Fig. 6. — Fibule à couvre-ressort. — [Oise. Coll. Morin Jean, n° 1761]. — Echelle : 1/2 gr.

Dès l'époque de César, apparaissent, dans la fabrication des fibules, trouvées en Gaule, des nouveautés, qu'il faut signaler tout d'abord.

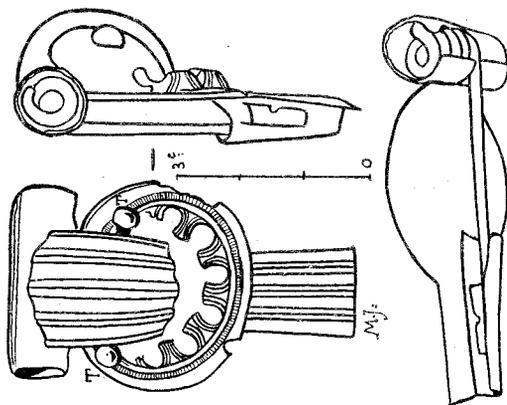


Fig. 7. — Fibule du type dit « Provincial militaire ». Environs de Troyes [Coll. Morin Jean, n° 2780]. — Echelle : gr. nat.

Parmi ces nouveautés, deux surtout doivent être mises en relief : *La création du couvre-ressort* ; — *L'invention de la charnière*.

(1) C'est ainsi que l'on a trouvé, dans des milieux romains, des fibules du type La Tène II. Nous avons vu au Musée Saint-Jean, à Angers, une fibule La Tène II, portant l'inscription romaine TITVR. — Ce bijou, trouvé aux Châtelliers de Frémur, est publié sous le n° 11 à la page 94 de *l'Inventaire du Musée d'antiquités Saint-Jean et Toussaint*, par V. Godard-Faultrier, 1884.

En Suisse, des fibules de ce type ont été trouvées avec des monnaies d'Auguste. M. Déchelette, dans *Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine* (tome I, p. 37), cite l'association dans une même tombe de deux fibules La Tène II et d'un grand bronze d'Auguste.

Trois exemplaires du type La Tène II ont été recueillis dans les fouilles de la villa romaine d'Anthée, près Namur (Belgique). [Voir Bequet, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, tome XXIV, p. 257, fig. 1].

Le *couvre-ressort* (*Fig. 6*) est une feuille du même métal que la fibule, roulée autour du ressort lui-même, et le cachant soit totalement, soit en partie (*Fig. 12 et 13*).

Le ressort se trouve ainsi dissimulé dans une sorte d'étui, que l'on avait souvent soin de fermer à ses extrémités.

La charnière entraîne un nouveau mode de fonctionnement de l'ardillon; elle supprime le ressort.

Il n'en existe pas d'exemple avant l'époque romaine. Les premières fibules à charnière se rencontrent au Beuvray. Elles ont l'arc filiforme et leur galbe général est La Tène III (Voir : Déchelette, « Les Fouilles du Mont Beuvray », pl. XIV, n° 9).

Il y a donc, dès le milieu du 1^{er} siècle avant notre ère, deux séries synchroniques et non successives de fibules : les *fibules à ressort* et les *fibules à charnière*.

De nombreux types sont à charnière chez nous, et à ressort dans les régions de l'est de l'Europe.

En Gaule, les fibules à ressort sont surtout en faveur pendant la période que j'appellerai le *Romain I*, allant de Jules César à Marc-Aurèle (121-180). Pendant le *Romain II* (de Marc-Aurèle aux invasions), on a dû continuer à se servir des types à ressort, mais sans inventer de nouvelles formes. Les types à charnière ont prévalu aux III^e et IV^e siècles.

Ces préliminaires posés, nous allons passer en revue chacune des deux séries. Nous examinerons successivement chaque type; et nous étudierons les moyens qui sont à notre disposition pour fixer une chronologie relative.

I. — SÉRIE A RESSORT.

I. Pl. IV. Section I. — A. — Les fibules à ressort, de la plus ancienne période gallo-romaine, ne diffèrent guère des types *La Tène*, contemporains de la Conquête.

Leur porte-ardillon est souvent plein (*Fig. 4*). L'arc est simple, le ressort fait deux tours de chaque côté; et la corde est interne.

Cette disposition du ressort n'est pas nouvelle; on la trouve identique dès le début de l'époque gauloise. Dans le spécimen II, (*Fig. 4*) l'arc fait un angle brusque au pied et le porte-ardillon se termine par un petit appendice cylindrique.

Beaucoup de fibules de cette forme ont été découvertes aux

environs de Namur; le Musée de cette ville en possède des centaines, remontant, toutes, au Romain I (Le *Frühromisch* des Allemands). A cette série archaïque appartiennent le type en argent n° 964, pl. IV, Sect. I (A); et le type de *Nauheim* n° 2616, pl. IV. Sect. I (A) : tous deux en usage dès la seconde moitié du 1^{er} siècle avant J.-C.

II. Pl. IV. Section I. B. — Un autre type, de la même époque, a le ressort un peu différent. Ce ressort fait trois et quelquefois quatre tours de chaque côté de l'arc; la corde est externe et fixée à la tête de ce dernier par un petit arrêt (A, *Fig.* 5). Le bourrelet, dont le milieu de l'arc est orné, est la survivance décorative de la bague des fibules La Tène II.

Les deux types (*Fig.* 4 et 5) étaient encore portés au temps de Claude et de Néron. Ils existent, en effet, dans un milieu daté, au camp de *Hofheim* (entre Mayence et Francfort), occupé entre les années 40 et 60 (1).

III. Pl. IV. Section II. A. — Vient ensuite un type, très répandu en Gaule (2). L'arc est surbaissé, comme dans les fibules dites en archet de violon de La Tène III. Il est assez étroit et à section en dos d'âne. Il s'élargit à la tête et s'appuie sur un couvre ressort circulaire; le porte-ardillon est grand et ajouré (*Fig.* 6).

Ces fibules ont une aire géographique très étendue. On en retrouve jusqu'en Angleterre, au milieu des objets si délicieusement ornés du Late Celtic (3). On en a rencontré en Suisse, à Windisch (Baden), où elles paraissent remonter à la seconde moitié du premier siècle de notre ère. Le Musée de Zürich en possède plusieurs exemplaires originaux de cette localité et très richement ouvragés. Quelques-uns portent, à la tête de l'arc, l'inscription : « NERTONI. » Une fibule de même construction, mais à arc large, plat, orné de cannelures en long (pl. IV, section II, B.), existe dès l'époque la plus archaïque, pendant la seconde moitié du 1^{er} siècle avant J.-C., puisqu'elle a été trouvée au Beuvray.

IV. Pl. IV. Section III. — Avec le type dit « Provincial militaire » nous abordons un groupe important, sur lequel nous avons des

(1) Sur ce camp, consulter E. Ritterling, dans les *Annales des Vereins für nassauische Alterthumskunde*, T. XXXIV (*Das frühromische Lager bei Hofheim. i. t. Ausgrabungs und Fundbericht*), Compte-rendu par M. Déchelette, dans la *Revue archéologique* de 1905, p. 201-207.

(2) M. Louis Le Clerc en a reproduit une dans son *Catalogue des Bronzes du Musée de Troyes* (pl. LIX, n° 792).

(3) British Museum. — *A Guide to the Antiquities of the early iron age*, p. 128, *Fig.* 109.

informations précises. Ce type est très répandu dans toute l'étendue de l'Empire.

L'arc, large et court, s'appuie, d'un côté sur un couvre-ressort circulaire, de l'autre sur un disque plat (*Fig. 7*). Ce disque est souvent chargé de parties en relief, sortes de dents de loup, recourbées vers le centre et ornées de traits gravés au burin. Le porte-ardillon, ajouré, est dissimulé sous une plaque, ressemblant à une queue d'oiseau, et portant des cannelures en long. Cette plaque a fait donner à ces fibules le nom de *Type à queue de paon*, qu'emploient quelques archéologues.

Sous l'arc est souvent placée une tige transversale (T. T, *Fig. 7*), terminée par deux boules, et dont l'utilité ne semble pas justifiée. Cette tige est peut-être la survivance décorative de l'ardillon d'une fibule, plus ancienne et plus simple (*Fig. 8*).

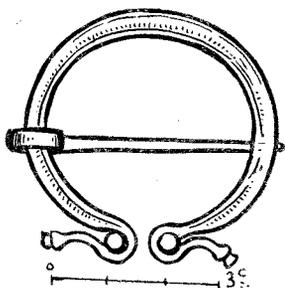


Fig. 8. — AGRAFE CIRCULAIRE, A ARDILLON LIBRE (Environ de Troyes, Aube. — [Coll. Morin Jean, n° 2859. — Echelle: 2/3 gr.

La fibule (*Fig. 7*) serait en réalité la copie en métal de la boucle (*Fig. 8*), avec l'étoffe en place. Le disque correspondrait à l'anneau; la branche TT à son ardillon; l'arc et la queue à l'étoffe plissée longitudinalement et passée dans la boucle.

On a trouvé des spécimens du type provincial militaire très richement ornés. Il y en avait en argent et en or.

Nous signalerons plusieurs variantes, dont le dispositif général reste

le même, mais qui diffèrent dans le détail.

1° La fibule, dont le disque est remplacé par une plaque carrée, posée diagonalement (*Fig. 9*). Se rencontre fréquemment en France (Musées de Saintes, de La Roche-sur-Yon (spécimens des Puits funéraires de Troussepoil (Vendée), de Nantes, d'Auxerre, de Metz, etc.).

2° La fibule à disque sans arc (*Fig. 10*).

3° La fibule à disque réduit (*Fig. 11*), que M. Le Clert reproduit dans son catalogue (1), et que M. L. Coustil a rencontrée à Léry (Eure) (fouilles de mars 1898) (2).

4° La fibule à disque indépendant de la queue (*Fig. 12*). Dans le type courant, la queue est au contraire dans le même plan que le disque (*Fig. 7*).

(1) LOUIS LE CLERT. — *Loc. cit.*, pl. XXXIV, n° 355.

(2) L. COUSTIL. *Sépultures et foyers des Véliocasses et des Ebuovices (Eure)* Louviers, 1902, p. 215-221. — LÉRY. *Fibules trouvées avec des monnaies de la Colonie de Nîmes*. Imp. Divi. fra. Col. nem., moyen bronze d'Hadrien (Imp. Caes. Hadrianus. Revers: Aug. Cos III. P. P.).

On peut signaler encore d'autres variantes du type provincial militaire : la fibule (*Fig. 13*), dont l'arc s'élargit au milieu, et dont le couvre-ressort est une plaque de petite dimension ; une fibule du Musée de Zürich, originaire de Windisch, dans laquelle l'arc est remplacé par deux protomes de lions accolés (1).

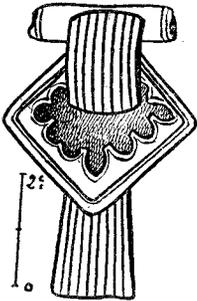


Fig. 9. — Fibule à plaque carrée. Musée de Saintes. — Echelle : 2/3 gr.

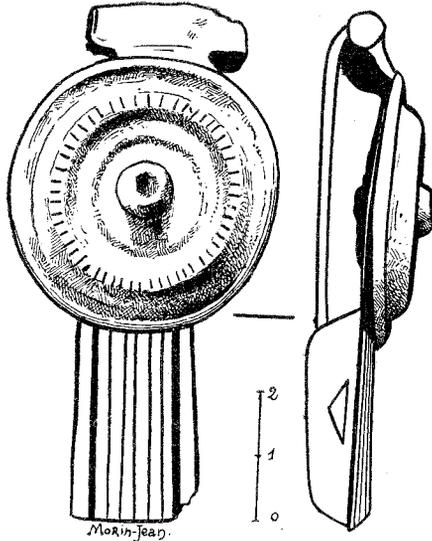


Fig. 10. — Fibule à disque sans arc. Marne. [Coll. Morin Jean, n° 1760]. — Echelle : 2/3 gr.

Le type provincial militaire ou à queue de paon est apparu de bonne heure. Il est signalé par M. David Viollier dans le mobilier de la tombe de Sierre (Valais) (2), tombe qui peut être datée de la première moitié du 1^{er} siècle de notre ère par les monnaies qui s'y trouvaient (Tibère-Livie-Germanicus).

Il est fréquent sur toute la frontière du Rhin, notamment à *Vindonissa*, camp militaire occupé surtout au 1^{er} siècle après J.-C.

On voit au Musée de Lausanne, un exemplaire, trouvé, en 1823, à Fully (près Martigny en Valais), dans un vase d'argile avec plusieurs médailles d'Auguste et de Vespasien (3).

(1) Il est intéressant de rapprocher cette fibule zoomorphe d'un spécimen d'une époque très antérieure (1^{er} âge du fer), conservé au British Museum Salle de la Vie grecque et romaine (Clusium). L'arc est recouvert d'un manchon d'os, formant deux protomes de chevaux accolés.

(2) *Indicateur d'Antiquités suisses*, 1909, n° 3, pl. VIII, 1.

(3) Dans l'*Archæologia de Paris*, revue mensuelle parue chez Leroux, 1897, n° 6, une fibule du type provincial militaire est reproduite p. 168. Elle a été trouvée dans des tombes à incinérations, fouillées au Mesnil-sous-Lillebonne, et qui contenaient des ollae et des vases à offrandes, renfermés dans des coffrets funéraires.

Les mêmes fibules, trouvées dans le nord de la France, pourraient être, au témoignage de M. Boulanger, de Péronne, d'une période postérieure et dater du Romain II.

M. Boulanger en possède trois spécimens, dont l'un vient d'un cimetière du début de l'époque des inhumations (du milieu du III^e siècle à l'arrivée des Francs vers 448).

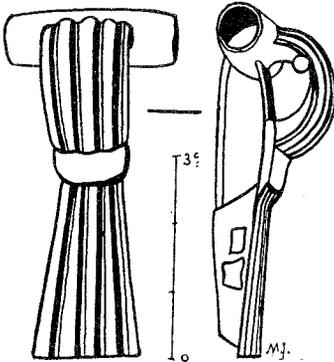


Fig. 11. — Arcis-sur-Aube. — [Coll. Morin Jean, n° 2.782]. — Echelle : gr. nat.

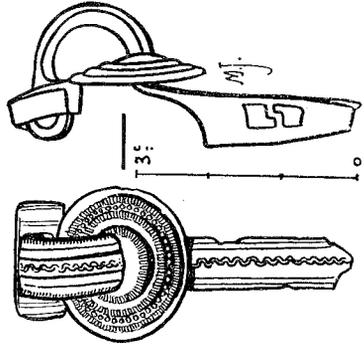


Fig. 12. — Environs de Beauvais (O.). — [Coll. M. J., n° 1293]. — [Echelle : gr. nat.].

M. Le Clert, conservateur du Musée de Troyes, considère également bon nombre de ces fibules comme de la fin de la période gallo-romaine (1).

Il est donc probable que le type s'est maintenu, tout au moins, dans nos régions, sans variations importantes depuis l'époque de César, puisqu'on l'a trouvé au Beuvray, jusqu'au IV^e siècle.

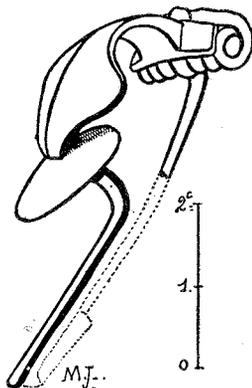


Fig. 13. — [Coll. M. J., n° 1613]. — Origine inconnue. — [Echelle : gr. nat.].

V. — Après Marc-Aurèle, on ne rencontre plus de formes nouvelles dans la série des fibules à ressort. Les fibules à charnière suffisent presque à alimenter nos marchés, surtout au moment de la grande diffusion des types de style libre, qui se place au III^e siècle.

Les fibules à ressort deviennent donc plus rares. A côté des types du Romain I, qui ont survécu, se trouvent quelques fibules nordiques à ressort en arbalète, marquant, dans les cime-

(1) L. LE CLERT. — *Loc. cit.*, p. 228, n° 784.

tières à inhumations du nord de la France, une infiltration progressive de l'art barbare. (Pl. IV. Section IV).

Il faut dater du IV^e siècle la fibule (*Fig. 14*) de la collection de M. le D^r Baudon. Elle provient des tombes de Villers-sous-Erquery et se rattache au type du cimetière de Vermand, décrits et figurés dans l'ouvrage de M. Eck, conservateur du musée de Saint-Quentin (1).

Une fibule à ressort (2), du même genre que les spécimens à charnière, décrits plus loin sous le nom de *cruciales*, a été découverte à Vermand. C'est un type venu de l'est de l'Europe, où il est plus répandu avec ressort qu'avec charnière.



Fig. 14. — Villers-sous-Erquery [Coll. D^r Baudon]. — IV^e siècle.

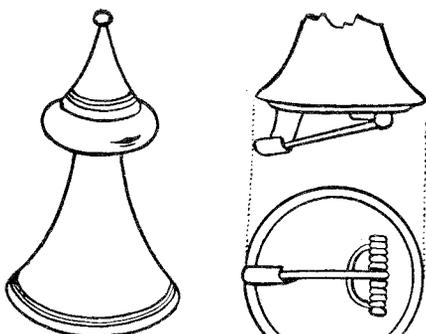


Fig. 15. — Fibule en clochette. — [Type à ressort. Corde interne]. — [Musée de Saint-Quentin].

VI. — Un type sporadique très intéressant nous permettra de clore la série des fibules à ressort.

Il en existe seulement quelques rares exemplaires, recueillis dans les cimetières IV^e siècle du nord de la France.

A ma connaissance, trois collections en possèdent : celle de M. le D^r Baudon, qui avait exposé, à Beauvais, deux fibules de ce type provenant, comme le spécimen de la *Fig. 14*, des sépultures de Villers-sous-Erquery ; celle du musée de Saint-Quentin ; et celle de M. Th. Eck (3).

Ces fibules ressemblent un peu à des sonnettes ; elles se composent d'un cône d'argent, cerclé de circonférences dans le bas, surmonté d'une perle d'ambre couronné d'un second cône qui se termine par un petit bouton. Le dessous du grand cône est une table circulaire sur laquelle manœuvre l'ardillon ; le ressort est à double

(1) Th. Eck. — *Les deux cimetières gallo-romains de Vermand et de Saint-Quentin*, pl. XX, n^o 2a et 3a.

(2) Th. Eck. — *Loc. cit.*, pl. XX, n^o 21.

(3) Th. Eck. — *Loc. cit.*, pl. XX, n^o 1 a.

spire, à corde interne; le porte-ardillon est petit. Il est formé d'une feuille de métal mince recourbée à son extrémité (Fig. 15).

M. Eck a trouvé ces fibules par paires, dans les tombes de femmes, exactement à l'endroit des deux seins. « Ce bijou, dit-il dans le récit de ses fouilles, qui devait faire de chaque côté de la poitrine, une saillie extraordinaire, et peut-être bien un peu gênante, est haut de sept centimètres (1) ».

Pour résumer cette première partie, on peut dire que la majorité des fibules à ressort (Pl. IV; sections I, II et III) sont à cheval sur la fin de la civilisation de La Tène et le début de l'Empire; et que l'usage de ces bijoux s'est prolongé aux premiers siècles de notre ère.

L'oppidum de Bibracte, sur le mont Beuvray, et le Hradischt de Stradonic en Bohême (2), ont donné des bases précises à la chronologie de ces types.

Nous savons, en effet, grâce aux importants travaux de M. Joseph Déchelette, que le Beuvray a été occupé surtout pendant la seconde moitié du premier siècle avant J.-C., et que ses habitations furent abandonnées vers l'an 5 avant notre ère (3).

Or, les fibules de Bibracte, rencontrées dans cet Oppidum avec des poteries d'Arezzo, des monnaies gauloises, et des monnaies de la Colonie de Nîmes (Type au crocodile antérieur à l'an 27 avant J.-C., avec tête d'Auguste non laurée), appartiennent aux formes suivantes :

1° *Le type n° 2616, Pl. IV, section I(A)*, à arc aplati s'élargissant vers la tête et à corde du ressort sans arrêt (4).

C'est le type de *Nauheim* (Nécropole des environs de Francfort, contenant des tombes à incinérations de la fin de la période gauloise).

2° *Le type n° 2839, Pl. IV, section I(B)*, à arc filiforme, à ressort à six spires, à corde externe avec arrêt (5). (Cette fibule nous montre bien que l'*arrêt*, inventé pour consolider le ressort, est apparu dès la deuxième moitié du 1^{er} siècle avant J.-C.).

3° *Le type n° 1934 et 1876, Pl. IV, section II(B)*, à couvre-ressort cylindrique, à arc large et plat et à porte-ardillon ajouré (6).

4° *Le type « provincial militaire », Pl. IV, section III(7)*.

(1) Le même. — *Loc. cit.*, p. 251.

(2) Joseph DÉCHELETTE. — *Les fouilles du Mont Beuvray de 1897 à 1901* (Paris. Alphonse Picard, 1904).

(3) Le même. — *Loc. cit.*, p. 118 et 119.

(4) Le même. — *Loc. cit.*, p. 67 et pl. XIV, n° 4.

(5) Le même. — *Loc. cit.* Pl. XIV, n° 3.

(6) Le même. — *Loc. cit.* Pl. XIV, n° 8.

(7) Le même. — *Loc. cit.* Pl. XIV, n° 10.

Le Hradischt de Stradonic fut fondé dans le courant du 1^{er} siècle avant J.-C. et détruit vers l'an 10 avant notre ère (1). — On y a trouvé :

1^o Le type *La Tène III proprement dit* (2) (*Pl. IV, section I (A)*, n^o 1175), formé d'un fil métallique d'une seule pièce.

2^o Le type en argent n^o 964. *Pl. IV, Section I (A)*, qui date de la fin de La Tène III, et se retrouve identique à *Nauheim*, au Beuvray, à Châlons, à Besançon (3).

3^o Le type n^o 2616, *Pl. IV, section I (A)*, ou type de *Nauheim* décrit ci-dessus, dans les formes que l'on rencontre à *Bibracte* (4).

II. — SÉRIE A CHARNIÈRE.

A. — Types dérivant des Fibules de La Tène.

Les Fibules les plus anciennes de cette série, en faveur pendant le Romain I, dérivent directement des spécimens La Tène III ; mais leur ressort est remplacé par une goupille de fer ou de bronze, enfermée dans un étui étroit formé par l'extrémité de la fibule martelée et contournée. L'étui forme une barre transversale perpendiculaire au plan dans lequel se trouve l'arc. L'ardillon passe par une fente ménagée au centre de l'étui et pivote sur le milieu de la goupille.

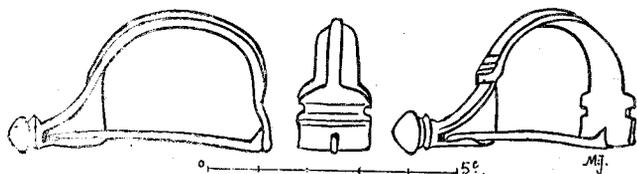


Fig. 16. — Fibule à charnière du type *Aucissa*. — 1^{er} s. av. J.-C. — Environs de Reims (Marne). — [Coll. Morin Jean, n^o 1936]. — Echelle : 2/3 gr.

Ces fibules sont en somme, par le dispositif de la tête de l'arc, très voisines des types à couvre-ressort ; mais, la goupille étant plus étroite que le ressort, la chape est moins épaisse.

I. — En tête des fibules à charnière, nous placerons le type (*Fig. 16*). L'arc est haut, semi-circulaire ; la tête est plate et assez large. Le pied, terminé par un porte-ardillon assez réduit, est orné d'un bouton à son extrémité. C'est le type dit : « *Aucissa* », à cause de l'inscription, gravée sur une de ces fibules exposée au Musée

(1) Le même. — *Loc. cit.*, p. 187.

(2) Le même. — *Loc. cit.*, Pl. XXIII, n^o 7.

(3) Le même. — *Loc. cit.*, Pl. XXIII, n^o 11.

(4) Le même. — *Loc. cit.*, Pl., XXIII, n^o 10.

de Marzabotto, près Bologne, publiée par Gozzadini (1), et reproduite par M. Montelius (2).

Le type *Aucissa* a été trouvé dans le camp de Holfheim. Il existait donc dès la première moitié du 1^{er} siècle après J.-C.

Une fibule à charnière, à arc simple, très voisine du type *Aucissa* figure dans les objets des fouilles du Beuvray exposés au Musée de Saint-Germain et nous permet d'affirmer que les spécimens à charnière, tout au moins les plus archaïques, existaient en Gaule dans la seconde moitié du 1^{er} siècle avant notre ère.

Au *Castellum* de *Haltern*, en Westphalie, qui fut occupé de j'an 9 à l'an 17 de notre ère, on a rencontré le type *Aucissa*.

Le Musée de Zurich possède une fibule de ce type, portant une inscription assez difficile à lire. On voit les lettres suivantes :

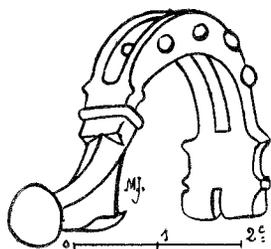


Fig. 17. — Lyon (Rhône). —
[Coll. Morin Jean, n° 21.11].
— Echelle : gr. nat.

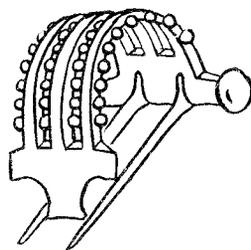


Fig. 18. — Fibule à deux arçons.
Narona. (Musée de Vienne, Au-
triche) (n° 614).

« *ATRIXT* » (3). Au Musée de Milan, il y a une *Aucissa*, exposée avec une petite fiole de verre et des monnaies impériales du 1^{er} siècle (4).

Nous devons rattacher à ce même groupe une fibule, plus répandue dans l'Europe centrale qu'en France, et dont l'arc se compose de deux, trois et même quatre nervures indépendantes, placées les unes à côté des autres et maintenues par des rivets transversaux (Fig. 17). M. Viollier a trouvé ce type (5), associé à des monnaies impériales du 1^{er} siècle.

Une curieuse variante à trois arcs, réunis par des rangs de boules,

(1) *Un'antica necropoli* (Pl. 17, Fig. 17. p. 31-54.)

(2) O. MONTELIUS. — *La Civilisat. primit. de l'Italie*. — Pl. XIII, n° 184.

(3) Contrairement aux poteries si fréquemment pourvues de signatures, les fibules à inscription sont rares. Les unes portent une marque de fabrique; les autres des formules de souhaits ou de salut, comme on en voit sur les poteries barbotinées des III^e et IV^e siècles. Telle la fibule à charnière, émaillée, exposée au Musée de Saint-Germain (Salle XV, n° 24,564), qui porte l'inscription : AVEVIPI, qu'il faut vraisemblablement interpréter : « AVETIBI. »

(4) *Fouilles du territoire de Golasecca*, nos 1585-1593.

(5) GIUBIASCO, n° 100.

et à deux ardillons est exposée au musée de Vienne (1) (Autriche) (Fig. 18).

II. — Un second groupe comprend des fibules dont l'arc, aplati, est une feuille de métal plus ou moins large et plus ou moins ornée (Fig. 19 et 20).

Ce groupe est synchronique avec le précédent ; il est, en effet, représenté au camp de Hofheim (2).

Ces fibules étaient très nombreuses en Gaule ; leur usage a dû se continuer pendant tout le II^e, et peut-être même une grande partie du III^e siècle de notre ère. Leur décor est très variable, comme

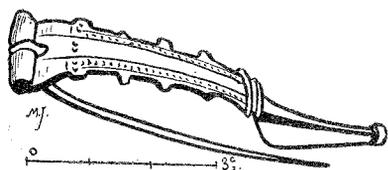


Fig. 19. — Fibule à charnière. — Type à arc plat. — Amiens (S.). — [Coll. Morin Jean, n° 2010]. — Echelle : 2/3 gr.

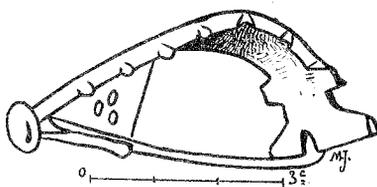


Fig. 20. — Rouen. — [Coll. Morin Jean, n° 2786]. — Echelle : 2/3 gr.

on pourra s'en convaincre en examinant la planche V. Quelques exemplaires sont ornés d'yeux (Fig. 21). Ce sont les types *oculés*, dont M. Almgren a fait son groupe III (3).

Dans le nord de l'Europe, les fibules oculées à ressort remontent au Romain I. Le décor à yeux devait avoir alors un sens mystique. L'œil prophylactique est en Gaule d'importation orientale ; on connaît le rôle religieux, en Egypte, de l'*Oudja*, l'œil d'Horus, dont les représentations, sous forme d'amulettes d'émail, sont innombrables.

Les Grecs peignaient aussi sur leurs vases, de grands yeux et les Mérovingiens ensevelissaient leurs morts avec des colliers de perles garnie d'yeux faisant saillie (4).

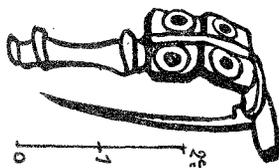


Fig. 21. — Fibule à charnière. Type orné d'yeux (Oise). — [Coll. Morin Jean, n° 2640].

III. — Dans le courant du II^e siècle, les orfèvres ont fabriqué, surtout en Belgique, un genre de fibule

(1) Musée de l'Histoire de l'Art, Salle XII, Vitrine 8, n° 614.

(2) DÉCHELETTE. — *Loc. cit.*, fig. 6.

(3) ALMGREN. — *Loc. cit.*, fig. 55 et 59.

(4) C. BOULANGER. — *Le Cimetière de Marchélepot (Somme)*, p. 143, pl. XXII.

— Du même : *Trois cimetières mérovingiens (Cléry, Maurepas et Corbie)*. Pl. IX, n° 5.

à charnière, qui s'est fort répandu. M. Bequet, dans les *Annales de la Société Archéologique de Namur*, en a reproduit de très beaux spécimens (1) provenant des ateliers de la Villa d'Anthée (près Namur).

Ces fibules sont étamées. L'arc en est élégamment ouvragé; il est garni de moulures sur le dessus; le dessous en est lisse; le porte-ardillon, percé d'un trou au centre, est terminé par un bouton plat (*Fig. 22*).

Ces bijoux, sont d'un travail soigné. Ils étaient moulés, puis repassés à la lime. Il en existe (probablement les plus anciens) quelques spécimens pourvus d'un ressort, enfermé dans une gaine (2).

Ceci nous donne la preuve que, non seulement les deux séries à charnière et à ressort sont synchroniques, mais que le même modèle était fabriqué parfois des deux façons.

B. — *Fibules de Style libre.*

Tous les types à charnière, que nous venons de passer en revue, dérivent plus ou moins directement des fibules gauloises de La Tène. Le porte-charnière est allongé et forme une barre transversale, qui rappelle, dans le dispositif général, le ressort des fibules de la première série.

On rencontre, dans les diverses régions occupées par les Romains, un type tout à fait différent, qui, peu répandu au 1^{er} siècle (3), devient très abondant au 11^e. C'est une broche circulaire ou diversement découpée, sous laquelle l'ardillon est dissimulé. Ce dernier joue autour d'une goupille très courte, souvent en fer, et qui n'est plus enfermée dans une gaine. Cette goupille est maintenue entre deux plaquettes de bronze (*Fig. 23*).

L'arc étant ordinairement remplacé par un motif plat, l'ardillon n'est pas droit comme dans les types dérivés des fibules de La Tène; il s'incurve fortement pour qu'on puisse loger les replis de l'étoffe (*Fig. 24 et 25*).

Certaines de ces fibules ont encore l'arc et le porte-ardillon semblables à ceux des types II et III (*Fig. 19-22*); mais le porte-charnière n'étant pas plus large que le porte-ardillon, le motif de la tête de l'arc est répété à son pied. On obtenait ainsi un ensemble symétrique de part et d'autre d'un axe (A.-B, *Fig. 24*), passant par le centre du bijou.

(1) *Annales de la Société Archéologique de Namur*, t. 24, 3^e livraison, 1902, p. 260, Pl. III, n^{os} 4, 5 et 6.

(2) Même livraison, Pl. III, n^o 3.

(3) On en a trouvé quelques exemplaires au camp de Hofheim [DÉCHELETTE, *Loc. cit.*, Fig. 7].

Ces fibules, que j'appellerai *Fibules de style libre* (1), sont assez abondantes en Gaule. Elles sont surtout nombreuses et variées dans la France septentrionale et en Belgique (2) (villa d'Anthée, près de Namur).

Beaucoup étaient ornées d'émaux (3) de couleurs variées (4). L'opinion, que l'origine de l'émail appliqué au bronze, est orientale, prévaut généralement aujourd'hui. La technique de l'émaillage était en effet employée très anciennement dans la Russie méridionale, en Crimée. Les fibules émaillées auraient pu être apportées en Gaule, dans le courant du 1^{er} siècle par des artistes ambulants (5).

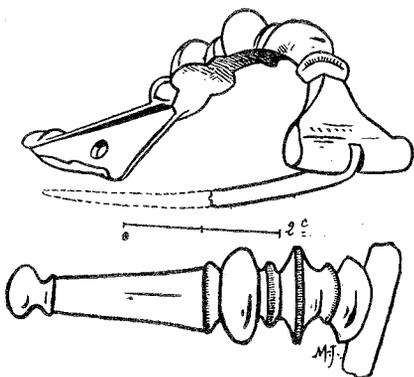


Fig. 22 — Reims (Sainte-Geneviève). — [Coll. Morin Jean, n° 2648]. — Echelle : gr. nat.

Quoiqu'il en soit de la question d'origine, le fait est qu'on a trouvé une grande quantité de fibules émaillées aux environs de Namur, et que ces bijoux étaient fabriqués aux 1^{er} et 3^{es} siècles à la Villa d'Anthée que nous sommes en droit de considérer comme l'un des plus importants centres de diffusion. Dans ce centre, la fabrication cessa vers le milieu du 11^e siècle, les ateliers de la Ville ayant été détruits par les Francs vers 254.

(1) Cette dénomination me semble bien indiquer leur caractère, car ce sont elles qui rompent franchement avec les types gaulois.

(2) Deux cimetières belges, ceux de Berzée et de Flavion ont, à eux seuls, fourni plus de 200 fibules émaillées d'une grande variété et d'une excellente conservation. Le cimetière de Strée (arrondissement de Charleroi) en a donné aussi une quantité notable. En dehors de la Belgique, les régions qui ont fourni de ces bijoux sont surtout : les environs de Reims, d'Amiens, de Péronne, de Vermand.

(3) Il existe de bons travaux sur les fibules émaillées gallo-romaines.

A) La Bijouterie chez les Belges, sous l'Empire romain aux 1^{er} et 3^{es} siècles ; par Alfred Bequet (Namur).

B) L'émaillerie aux 1^{er} et 3^{es} siècles ; par J. Pilloy (Extrait du *Bulletin archéol. du Ministère de l'Instruction publique*, 1895).

C) Recherches anthropologiques dans le Caucase ; par E. Chantre (*Nécropoles de Kammunta et de Kambylte*, tome III, pl. 20).

(4) Le rouge, le bleu, le blanc, le jaune, le vert, et le noir, sont les tons les plus répandus.

(5) Les auteurs ne sont pas tous d'accord sur cette origine. — Les uns adoptent la thèse orientale [Molinier, dans « L'émaillerie », 1891. De Linas, dans « Gourde antique en bronze émaillé ». Chantre dans « La Bijouterie caucasienne, » p. 20 et 35] — D'autres soutiennent la thèse occidentale, et prétendent que les fibules émaillées ont voyagé de l'ouest à l'est (Labarte, dans : « Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance.

M. Bequet, dans son article des *Annales de la Société Archéologique de Namur* (1), décrit, en détail, les différents procédés d'émaillage à l'époque gallo-romaine.

Ces procédés se réduisent à trois.

A.) *Un procédé d'émaillage au champlévé*, dont on retrouve plus tard l'emploi, au moyen âge.

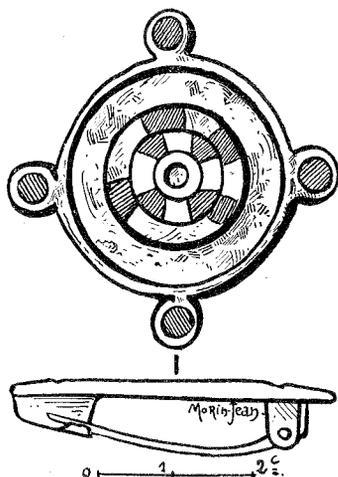


Fig. 23. — Fibule circulaire, ornée d'Émaux multicolores. — Nozay (Aube). — [Coll. Morin Jean, n° 2707]. — Echelle : gr. nat.

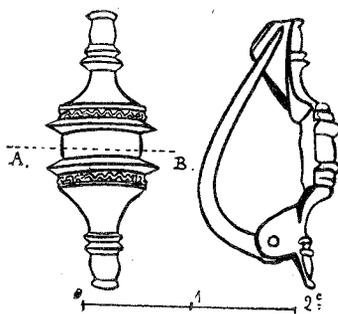


Fig. 24. — Fibule à charnière. Style libre. — [Coll. Morin Jean, n° 2693. Ex-coll. Boban]. — Echelle : gr. 1/2 fois.

L'émail est étendu à l'état de pâte froide dans des évidements de métal, puis le bijou est passé au feu. Après le refroidissement, un polissage enlève les aspérités formées à la surface de l'émail.

B.) *Deux procédés d'émaillage en mosaïque* permettant de juxtaposer les couleurs sans séparations métalliques :

1° Application d'un premier émail dans lequel l'ouvrier creusait

Recherches sur la peinture en émail dans l'Antiquité et au moyen âge », p. 94. Comte de Laborde, dans : « Notice sur les émaux du Musée du Louvre » p. 95. Alexandre Zwenicorodskoï dans : « Les émaux byzantins, » etc.

M. Pilloy, dans une lettre qu'il m'écrivait de Saint-Quentin le 3 novembre 1909, pense que les fibules du Caucase ont dû y être transportées par les Légionnaires romains. « La verrerie, les boucles et les bijoux, me disait-il, sont tellement identiques aux objets analogues de Gaule, qu'il est impossible de les prétendre de fabrication asiatique ». L'hypothèse de M. Pilloy peut être juste ; mais nous verrons plus loin que les sujets mêmes des fibules émaillées sont très souvent d'origine orientale, surtout ceux des types zoomorphes, comme la panthère et le taureau à tête de face (Musée de Saint-Germain, nos 8.524 et 23.255. Guide illustré de M. S. Reinach. p. 96, motifs repris plus tard dans l'ornementation des chapiteaux de nos églises romanes.

(1) 1902, tome 24, 3^e livraison, p. 267.

ensuite des cavités pour y couler un autre émail de ton différent, qui, cuit à son tour, adhérerait au premier.

2° Préparation à l'avance, de bâtons d'émaux de diverses couleurs, dont on coupait des tranches que l'on soudait ensuite sur le bijou.

Je n'insiste pas davantage sur l'émaillage, car les émaux étaient appliqués, non seulement sur les fibules, mais aussi sur des boucles, des agrafes, et une foule d'objets qui sortent du cadre de mon travail.

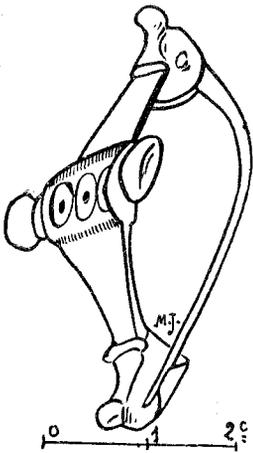


Fig. 25. — Charleroi (Belgique). — [Coll. Morin Jean, n° 2791]. — Echelle : gr. nat.

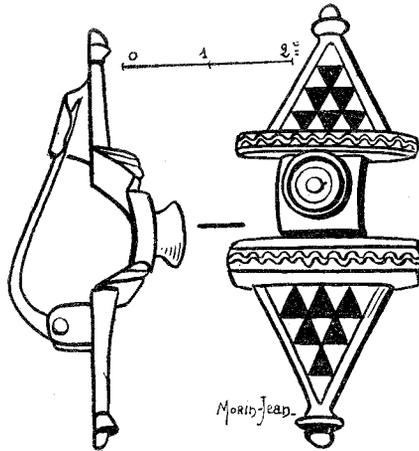


Fig. 26. — Fibule de bronze ornée d'émaux vert, noir, et orange — Formes géométriques. — Environs de Nancy. — [Coll. Morin Jean, n° 2032]. — Echelle : gr. nat.

Les fibules émaillées ne forment pas une section à part. L'émail, en effet, décorait aussi des types appartenant à d'autres groupes que nos fibules de style libre.

Voici, notamment, une fibule à arc plat et à charnière à grande goupille transversale, qui se classe typologiquement dans notre série A des types à charnière et dont le dos est pourtant creusé de vacuoles certainement destinées à recevoir de l'émail (*Fig. 27*).

Les fibules de style libre, émaillées ou non, affectent des formes très diverses où la fantaisie de l'orfèvre se donne libre carrière.

Nous les répartirons en cinq classes :

- A. Les types géométriques.
- B. Les types zoomorphes (en forme d'animaux).
- C. Les types skeiomorphes (en forme d'objets fabriqués).
- D. Les types phytomorphes (en forme de végétaux).
- E. Les types anthropomorphes (à forme humaine).

Les types des deux dernières classes sont beaucoup plus rares que les autres.

A. *Types Géométriques* (Pl. I). — Ils varient à l'infini. Toutes les combinaisons rectilignes et curvilignes ont été tentées par les ouvriers gallo-romains. Le motif est symétrique, tantôt par rapport à un seul axe (Pl. I, n^{os} 2 et 3), tantôt, et le plus souvent, par rapport à deux axes se coupant à angle droit (Pl. I, n^{os} 4, 5, 7, 8, 9, 11). On connaît des fibules en forme de croix gammée ou *swastika* (Pl. I, n^o 6). Le *Swastika* est un symbole prophylactique, qui a peut-être perdu, à l'époque où nous sommes, beaucoup de sa portée religieuse, mais qui n'en est pas moins d'origine symbolique.

Il semble se rattacher aux signes solaires. Il fut employé, comme motif de décoration dans les temps les plus reculés (1). Il paraît d'origine égéenne. Il se trouve sur les fusaioles d'Hisarlik et existe en Crète, à une époque très ancienne.

En Gaule, il n'apparaît pas avant le début de la période Hallstattiennne (les premiers spécimens sont probablement ceux du lac du Bourget (2).

Il est fréquent sur les vases grecs du Dipylon (3) et sur les fibules à grand porte-ardillon de la même époque (4). On le rencontre sur divers monuments de la période

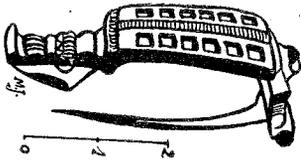


Fig. 27. — Fibule émaillée. Arcis-sur-Aube — [Coll. Morin Jean, n^o 1768]. — Echelle : gr. nat.

romaine (5).

B. *Types Zoomorphes* (Pl. II). — Les fibules zoomorphes sont très nombreuses. Elles comprennent deux groupes :

- 1^o Les types en forme d'animaux réels ;
- 2^o Les types en forme d'animaux mythologiques.

Les animaux réels sont en grande variété. Il y a des oiseaux (types *ornithomorphes* ou *aviformes*).

L'oiseau est vu de profil (Pl. II, n^{os} 1 et 12 et Fig. 28, n^o 2708) ou de face (Pl. II, n^o 4) ou encore de dos, les ailes déployées (Pl. II, n^o 11 et Fig. 28, n^o 1615). Nous avons trouvé aussi la figuration

(1) DÉCHELETTE. *Manuel d'Archéologie*, tome II, p. 453. — G. et A. de MORTILLET. *Musée préhistorique*, Pl. CIII, CIV et CV.

(2) MORTILLET. — *Loc. cit.*, Pl. CIII, n^{os} 1389 et 1390.

(3) R. DUSSAUD. *Les Civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Egée*, p. 182, fig. 128. — Collection Morin, [Céramique chypriote du 1^{er} âge du fer, n^o 2449].

(4) MORTILLET. — *Loc. cit.*, Pl. CV, n^o 1424.

(5) MORTILLET. — *Loc. cit.*, Pl. CV, n^o 1427.

de deux volatiles réunis par le bec et les pattes (Pl. II, n° 14).

Le style de ces oiseaux dessinés d'une façon rudimentaire et parfois schématique, ne permet pas toujours de reconnaître facilement l'espèce que l'orfèvre a voulu représenter. On a pu identifier le faisan, le paon, le pigeon, le coq si commun dans l'imagerie de la Gaule Romaine (1), la chouette très reconnaissable à cause de ses grands yeux (2).

Les animaux marins sont des poissons (Pl. II, n° 7.) et des dauphins (Pl. II, n° 16). Les batraciens figurent aussi (Pl. II, n° 9).

Parmi les mammifères, on voit souvent le lion (Pl. II, n° 15), le cerf (Pl. II, n° 18), le sanglier (Pl. II, n° 13), le lièvre (Pl. II, n° 6), le chien courant, etc... Il existe même des groupements de plusieurs animaux : la chasse au sanglier (Pl. II, n° 17) et la chasse au lièvre (Pl. II, n° 2) comptent parmi les sujets les plus répandus.

Le sanglier, attaqué par un ou plusieurs chiens qui lui sautent sur le dos ou lui mordent les oreilles, est un motif fréquent sur les vases moulés de la Gaule Romaine (3). Ce motif n'est pas nouveau à cette époque. Il suffit de se rappeler la fameuse chasse au sanglier de Calydon reproduite sur une quantité de vases grecs, corinthiens, attiques ou chalcidiens du VI^e siècle avant J.-C. (Fig. 29).

La chasse au lièvre est un sujet encore plus répandu, et peut-être plus ancien. Elle est d'origine orientale.

Elle décore des monuments de la civilisation préhellénique et des vases grecs de tous styles. Elle orne les petites frises en relief des poteries rouges de Mégare, d'Arezzo et de la Gaule. Nous l'avons rencontrée dans le décor des objets d'industrie gallo-romaine notamment sur un verre à boire du

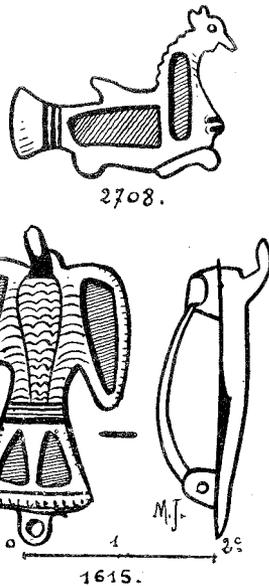


Fig. 28. — Fibules aviformes. — [Collection Morin Jean n° 2708]. — Fère-Champenoise (Marne), n° 1615, origine inconnue. — Echelle : gr. nat.

(1) DÉCHELETTE. — *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*. Tome II, p. 149.

(2) LA CHOUETTE figure aussi sur les vases moulés [Déchelette. *Loc. cit.*, p. 148, n° 1020].

(3) DÉCHELETTE. — *Loc. cit.*, Tome II, p. 128, n° 833.

III^e ou IV^e siècle exposé au musée de Reims et publié dans le catalogue de M. Th. Habert (1), et sur une bouteille de terre vernissée du même musée (2).

Aux XV^e et XVI^e siècles, la chasse au lièvre est reproduite sur les faïences de Perse et sur les plats de Rhodes, puis sur les tapisseries, les cuivres d'Espagne, de France, d'Italie, sur les ivoires sculptés, etc.

Si l'on dressait la liste complète des animaux figurés sur les fibules, on trouverait des espèces que je n'ai pas reproduites ici. Presque tous les types céramiques représentés dans l'ouvrage de M. Déchelette (3) pouvaient être repris par les ortèvres.



Fig. 19. — La chasse au sanglier, de Calydon. — D'après une amphore grecque à figures noires (style chalcidien du VI^e siècle av. J.-C.). — [Musée de Munich, n^o 1386].

Les animaux mythologiques marquent une influence gréco-orientale. Ces êtres fantastiques sont très abondants sur les monuments de la Perse ancienne et sur les vases grecs. Ce sont La *Chimère* (Pl. II, n^o 8), l'*Hippocampe* (monstre moitié cheval, moitié poisson (Pl. II, n^o 10), l'Oiseau à tête humaine. Ce dernier est issu de la Sirène grecque; qui est empruntée elle-même à l'oiseau-âme des Egyptiens.

Nous ne voudrions pas quitter le groupe zoomorphe, sans parler d'une tête stylisée qui semble être celle d'une tortue ou d'un autre

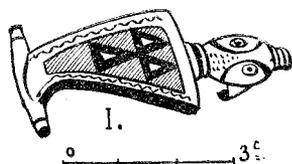
(1) P. 170, n^o 4720.

(2) Catal., p. 180, n^o 4839.

(3) J. DÉCHELETTE. — *Les vases céramiques ornés de la Gaule Romaine*, Tome II.

reptile et que l'on voit souvent à l'extrémité de fibules dont l'arc large et émaillé, rappelle la carapace écailleuse des chéloniens (1). Les fibules ornées de cette tête appartiennent tantôt au type à charnière à grande goupille transversale à étui (Fig. 30, n° 1), tantôt au type de style libre (Fig. 30, n° 11 et Fig. 31 où la stylisation est poussée très loin).

La tête anguiforme est souvent associée aux formes géométriques de notre premier groupe (Fig. 31 et Pl. I, n° 2). Elle apparaît encore à l'extrémité des fibules franques dont l'origine scythique a été clairement démontrée par M. Boulanger (2).



C. *Types skeiomorphes* (Pl. III). — Les fibules de style libre affectent fréquemment la forme d'outils ou d'objets fabriqués. Ce sont des couteaux avec leur manche et leur gaine (Pl. III, n° 1 et 3), des instruments de musique (Pl. III, n° 4), des patères (Pl. III, n° 6) ou des bouteilles (Pl. III, nos 7 et 9), celles-ci souvent ornées d'émail rouge pour simuler le vin contenu à l'intérieur. Le type en forme de semelle de chaussure est assez répandu (Fig. 32, et Pl. III, n° 5).

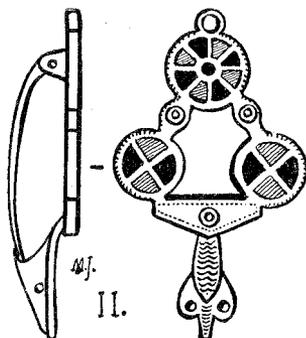


Fig. 30. — Fibules à tête de serpent ;
— I, Musée de Saint-Martin-de-Ré
— II, Musée de Saint-Germain-en-Laye. — Echelle : 2/3 gr.

La semelle est garnie d'émail monochrome, dans lequel l'orfèvre a piqué des petites perles noires, imitant les clous.

La fibule n° 8, Pl. III, doit attirer tout spécialement notre attention. C'est une hache double, dont le manche porte à l'autre bout une hache simple munie d'un large tranchant d'un côté et pointue de l'autre. On peut voir, il me semble, dans ce bijou, le lointain souvenir du culte à la hache dont les témoins ont été recueillis en Europe depuis l'époque néolithique. Nous savons quelle fut l'importance religieuse de la double-hache ou bipenne dans la Crête minoenne (3). En pleine époque romaine, ce culte n'avait pas dis-

(1) M. J. DÉCHELETTE reproduit et décrit plusieurs spécimens de ce type dans sa monographie sur la Nécropole gallo-romaine de Roanne (Montbrison, 1904.)

(2) C. BOULANGER. — *Le Cimetière franco-mérovingien et Carolingien de Marchélepot (Somme)*. [Etude sur l'origine de l'art barbare].

(3) R. DUSSAUD. — *Loc. cit.*, p. 204.

paru; on offrait encore des haches à la divinité en accomplissement des vœux (1).

D. *Types phytomorphes*. — Les fibules en forme de plantes sont rares dans nos musées de Province.

Nous avons vu à Londres, au musée Victoria et Albert (2), une fibule britano-romaine en argent, représentant une fleur à huit pétales ornés d'émaux alternés jaune et vert. Quelques spécimens du musée de Péronne, semblent également se rattacher aux formes végétales. Enfin certaines fibules rangées dans le groupe des types géométriques, peuvent tirer aussi quelquefois leur ornementation de la plante.

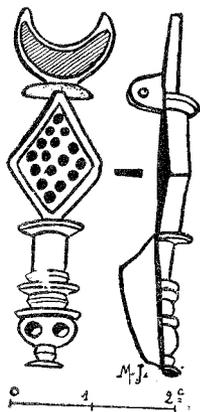


Fig. 31. — Fibule à charnière ornée d'émail blanc et de perles noires. A l'extrémité, tête d'animal, très fortement stylisée. Boulogne-sur-Mer. — [Coll. Morin Jean, n° 2617]. — Echelle gr. nat.

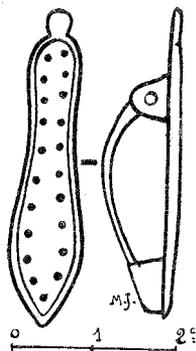


Fig. 32. — Fibule en forme de semelle de chaussure. Email bleu. Nogent-sur-Aube (Aube). — [Coll. Morin Jean, n° 2709]. — Echelle : gr. nat.

E. *Types anthropomorphes*. — Les types anthropomorphes sont peu nombreux. Se rattachent à cette série, une fibule du Musée Th. Habert à Reims et quelques exemplaires du musée de Saint-Germain.

La fibule du musée de Reims (3) est une broche circulaire en forme de médaillon orné de l'*Amour enfant*.

« Le personnage est nu, dit le catalogue, et pourvu d'une forte chevelure; les ailes éployées, il marche très vite; de sa main

(1) DÉCHELETTE. — *Manuel*. Tome II, p. 483, note 1.

(2) Salle 131.

(3) Ville de Reims. *Catalog. du Musée archéol.*, fondé par Théophile Habert. Troyes, 1901, p. 195, n° 5042.

« droite, il s'appuie sur un long bâton tordu, au sommet duquel apparaît un oiseau (?); de la main gauche tendue en avant, il « tient une sorte de corne à bouquin ».

Un des spécimens du Musée de Saint-Germain (1) représente une statuette en ronde-bosse figurant Vénus; un autre, plus répandu, figure un buste de Diane au milieu d'un crois-

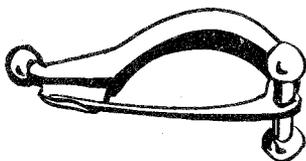


Fig. 33. — Fibule à charnière : 1^{er} siècle. — Musée de Vienne (Autriche).

Aux types à la fois anthropomorphes et zoomorphes, nous devons rattacher la broche en forme de cavalier dont nous connaissons quelques exemplaires dans plusieurs musées de France.

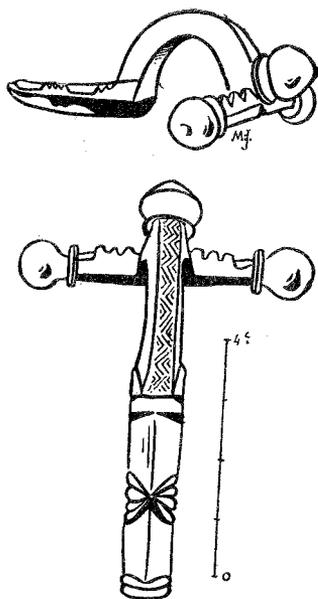


Fig. 34. — Fibule à charnière du type crucial, 1^{er} siècle. Environs de Reims (M.). — [Coll. Morin Jean, n° 2472]. — Echelle : 2/3 gr. nat.

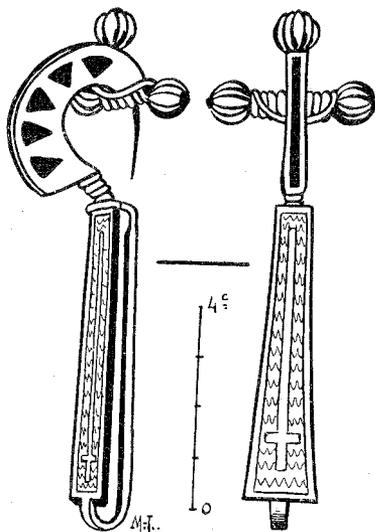


Fig. 35. — Fibule cruciale, en bronze doré. Type à ressort. — Palestine (5^e siècle). — Musée britannique. — Echelle : 2/3 gr. nat.

En Belgique, la fabrication des fibules de style libre semble avoir cessé dès les premières incursions des Francs. Aussi, ces bijoux sont-ils plus rares au 4^e siècle. On en trouve cependant quelque-

(1) Salle XV, Vitrine 21, G, n° 50.465.

(2) Spécimen provenant de la collect. de M^{me} Febyre de Mâçon.

fois dans les tombes barbares (1). Les Francs les ramassaient sans doute, dans leurs pillages, pour en parer leurs femmes et leurs filles.

C. — *Types tardifs du Romain II.*
Formes de la fin des temps gallo-romains.

I. *Fibules à pincette* (Pl. III). — Un type spécial représenté en Gaule par quelques spécimens est la fibule dite « à pincette » (2) parce que l'arc et l'ardillon se prolongent au delà du pivot pour former une petite pince dont l'usage ne nous est pas connu. Ce type se rencontre sporadiquement dans des directions très diverses (Pl. III, nos 10 à 14). M. Viollier l'a trouvé à Martigny dans des constructions d'une époque assez basse. Dans l'état actuel de nos connaissances, c'est donc à la fin du III^e et au IV^e siècle qu'il faut le placer.

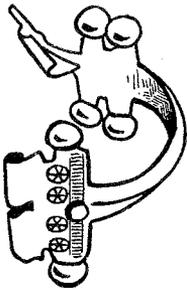


Fig. 36. — Fibule à charnière, de type aberrant. Lorraine. [Coll. Morin Jean, n° 2725].

II. *Fibules cruciales* (Pl. VI). — Le type le plus caractéristique du IV^e siècle est la fibule en arbalète dite *cruciale*.

On le voit dans tous nos musées. La forme du bijou n'est pas nouvelle, car l'arc et la tige transversale avec ses boutons, existent dans un type très répandu en Europe centrale dès le I^{er} siècle et pourvu d'un porte-ardillon du modèle de celui des fibules *Aucissa* (Fig. 33). C'est par son porte-ardillon que la *Cruciale* du IV^e siècle diffère des fibules du I^{er} siècle. La queue est massive ; elle n'est pas munie, au-dessous, d'un porte-ardillon indépendant, comme celui des provinciales militaires ; elle est creusée d'une profonde rainure destinée à recevoir l'épingle (Fig. 34).

Dans le nord et dans l'est de l'Europe, nous retrouvons la fibule *cruciale* ; mais l'ardillon n'est pas à charnière. Il manœuvre à l'aide d'un ressort à corde interne (3).

(1) Collect. Morin-Jean, n° 2706. Sépulture franque de Nogent-sur-Aube. Fouilles de 1909. Il en a été trouvé aussi dans les cimetières francs de Lucy-Ribemont et de Montigny-en-Arrouaise (arrondissement de Saint-Quentin) et même dans le cimetière carolingien de Serancourt-le-Grand.

(2) Voir SAGLIO et DAREMBERG. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, p. 1109, fig. 3018.

(3) ALMGREN. — *Loc. cit.* T. 8, fig. 186. — BOULANGER. — *Le cimetière de Marchélepot*, p. 54, fig. 52.

J'ai dessiné un spécimen de ce genre de fibule au British Museum (Fig. 34). Ce spécimen est originaire de la Palestine; et son ornementation, au milieu de laquelle figure une croix, nous montre que nous sommes en présence d'une fibule d'époque très tardive (1).

Les cruciales à charnière exhumés de notre sol sont évidemment des copies des cruciales à ressort.

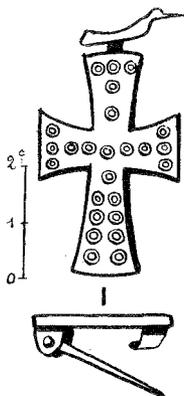


Fig. 37. — Fibule chrétienne. — 5^e siècle. — Musée de Vienne (Autriche). — Echelle: 2/3.

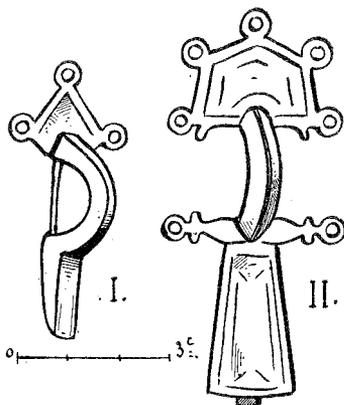


Fig. 38. — Fibules à charnière. — Transition du type crucial au type barbare des 5^e et 6^e siècles. — Musée de Vienne (Autriche). — Echelle: 2/3 gr. nat.

La barre transversale ornée de boules aux extrémités est la transcription décorative de la tige utilitaire des types à ressort dont les deux boutons avaient pour fonction d'éviter l'écartement des spires.

Les deux boules, qui sont souvent accompagnées d'une troisième fixée à la tête de l'arc, ont donné naissance, au 5^e siècle, aux digitations de la fibule franque (2).

M. Eck a trouvé les cruciales au cimetière de Vermand, dans les tombes du 4^e siècle (3).

Le type ne disparaît pas avec l'Empire; il subsiste dans les sépultures barbares du 5^e siècle. Témoin la fibule de la tombe du roi Childéric dont on verra la reproduction dans le dictionnaire des antiquités de M. Saglio (4). Elle a été volée avec les autres bijoux du roi, mais nous en avons conservé un bon dessin à la page 182 de l'ouvrage de Chifflet (5).

(1) Une cruciale du British Museum (Christian antiquités, n^o 256) (fig. 34 du catalogue) est ornée du monogramme du christ formé du X et du P entrelacés.

(2) C. BOULANGER. — *Loc. cit.*, p. 53 et 54.

(3) T. ECK. — *Loc. cit.*, p. 228.

(4) Fig. 3015.

(5) Anastasis Childeric I. Francorum regis sive Thesaurus sepulchralis. 1655. — Il existe aussi une reproduction de ce bijou dans l'abbé Cochet. *Le tombeau de Childéric*, p. 214.

Elle était en or et fonctionnait d'une façon toute spéciale. L'ardillon n'était ni à ressort, ni à charnière. C'était une tige indépendante que l'on retenait par une vis placée sur le côté (1).

Dans l'Anastasis de Chifflet, cette fibule est prise, à tort, pour un style à écrire; le dessinateur a même indiqué, au bas de la page, la façon de tenir l'objet pour tracer un texte! La même erreur se retrouve dans le Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques, de Rich (2)!

III. — Nous n'avons pas parlé de quelques types anormaux qui n'entrent pas dans les groupes que nous venons d'étudier. Ces types aberrants sont ceux que M. Viollier appelle des *monstres*.

Nous en publions un curieux exemplaire de notre collection (Fig. 36)..

L'arc et le porte-ardillon sont du style simple, se rattachant, si l'on veut, au groupe *Aucissa*; mais les boules placées à la tête et au pied, ainsi que le décor en rouelles gravé en haut du porte-charnière, indiquent que nous sommes bien en présence d'un type tardif du IV^e siècle. — C'est aussi vers la fin du IV^e siècle qu'il faut placer des fibules en forme de croix. Quelques-unes sont surmontées d'une colombe, emblème essentiellement chrétien. Dans celle-ci (Fig. 37), la croix, dont les branches vont s'élargissant vers les extrémités, est couverte de cette décoration de cercles centrés ou « œils de perdrix », si fréquente sur les bijoux depuis le V^e jusqu'au IX^e siècle.

Pour terminer ce travail, citons quelques fibules qui n'appartiennent presque plus au domaine gallo-romain (Fig. 38). Ces fibules nous intéressent parce qu'elles sont encore, dans une certaine mesure, des *cruciales*. Elles ont, en effet, le même arc épais, la queue allongée; mais la tête de l'arc est déjà garnie d'une plaque à digitations, qui appartient aux types de l'époque mérovingienne.

(1) Une *cruciale* fonctionnant de la même manière est reproduite dans le Catalogue du *British Museum* [*Greek and Roman Life*, p. 145, fig. 145, n° 245].

(2) Au mot *GRAPHIUM*, p. 304.

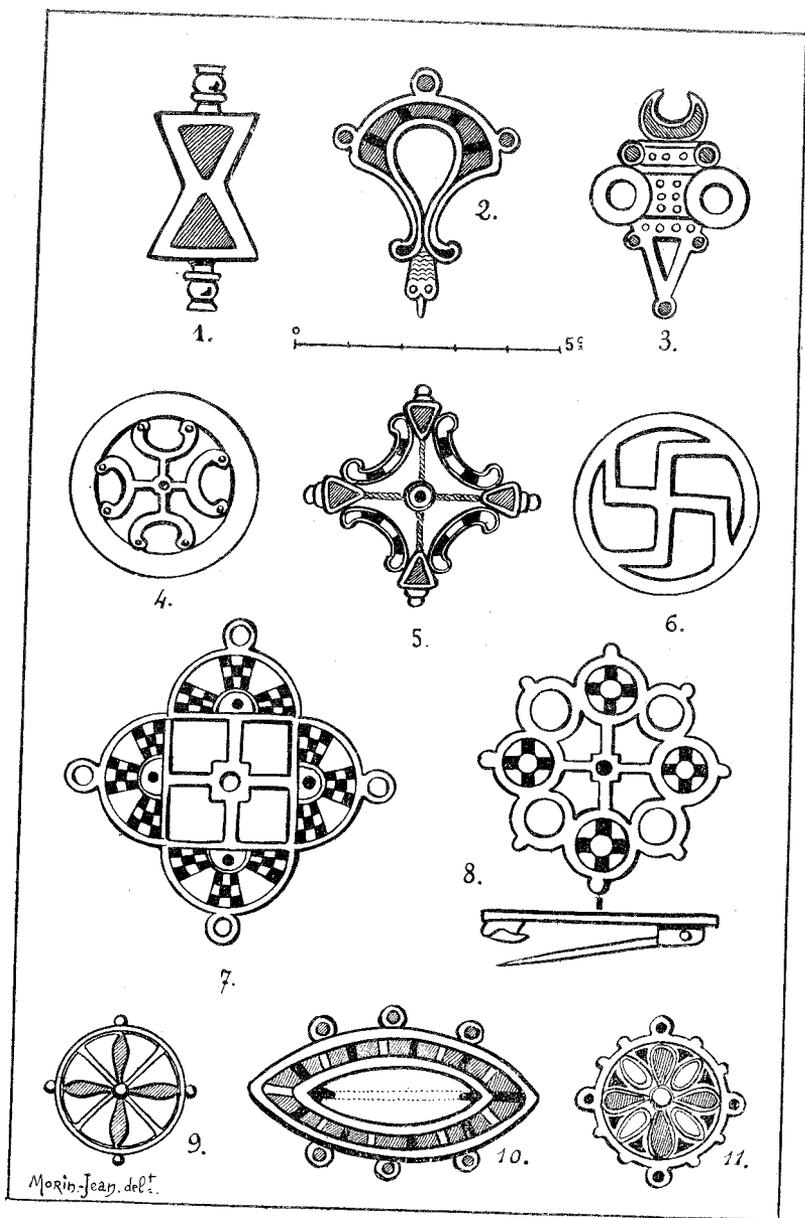


PLANCHE I.

Fibules gallo-romaines. — Types géométriques.

1. Musée de Namur (Flavion); 2. Musée de Stuttgart (Cannstatt); 3. Musée de Beauvais;
4. Musée d'Alésia (Côte-d'Or); 5 et 9. Musée de Saint-Germain; 6. Musée de Stuttgart (Mun-
singen); 7 et 8. Musée Th. Habert, à Reims; 10, Musée de Charleroi (Belgique); 11. Musée
de Pontoise.

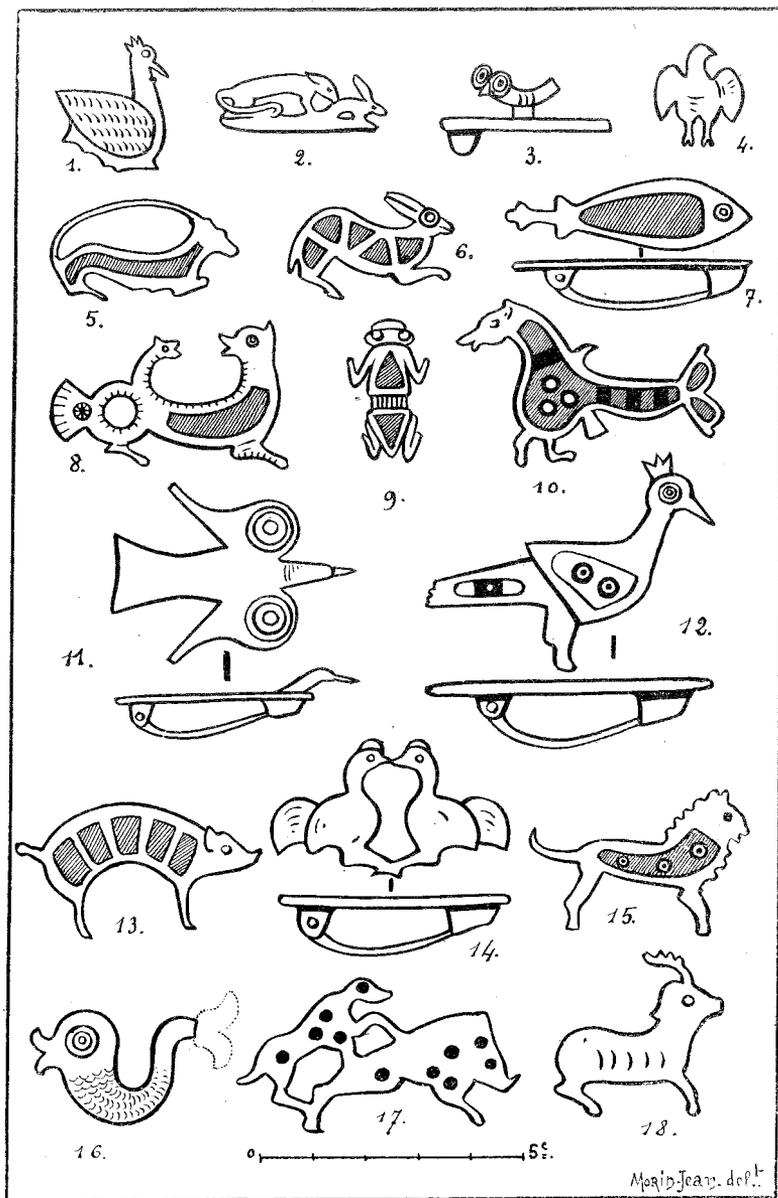


PLANCHE II.

Fibules gallo-romaines. — Types zoomorphes.

1. Musée de Boulogne-sur-Mer; 2. Musée de Vienne (Autriche); 5. 4. 7. 8 et 10. Musée de Péronne; 11 et 13. Musée Habert, à Reims; 6, 9 et 17. Musée de Saint-Germain; 12, 14. Musée d'Alésia (Côte-d'Or) (Fouilles de la Croix Saint-Charles en 1910); 15. Musée de Zürich; 16. Musée de Namur; 18. Musée d'Alésia (Fouilles de la Société des Sciences de Semur).

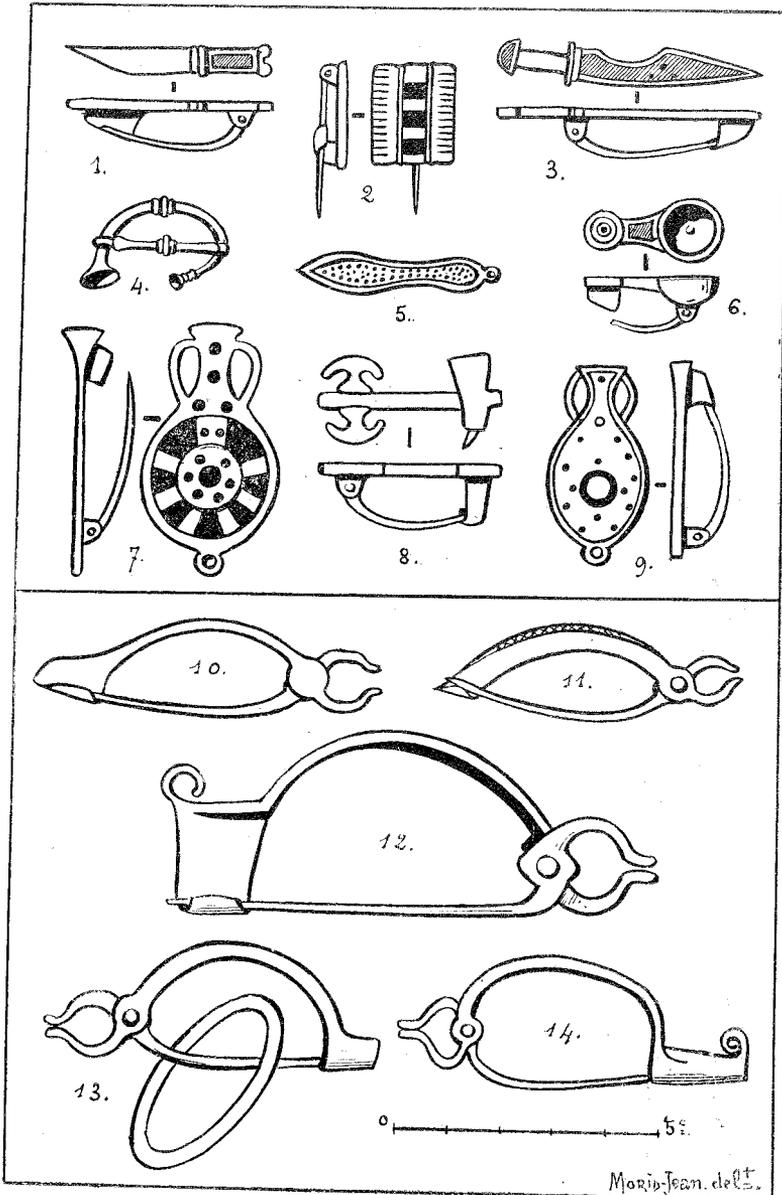


PLANCHE III.

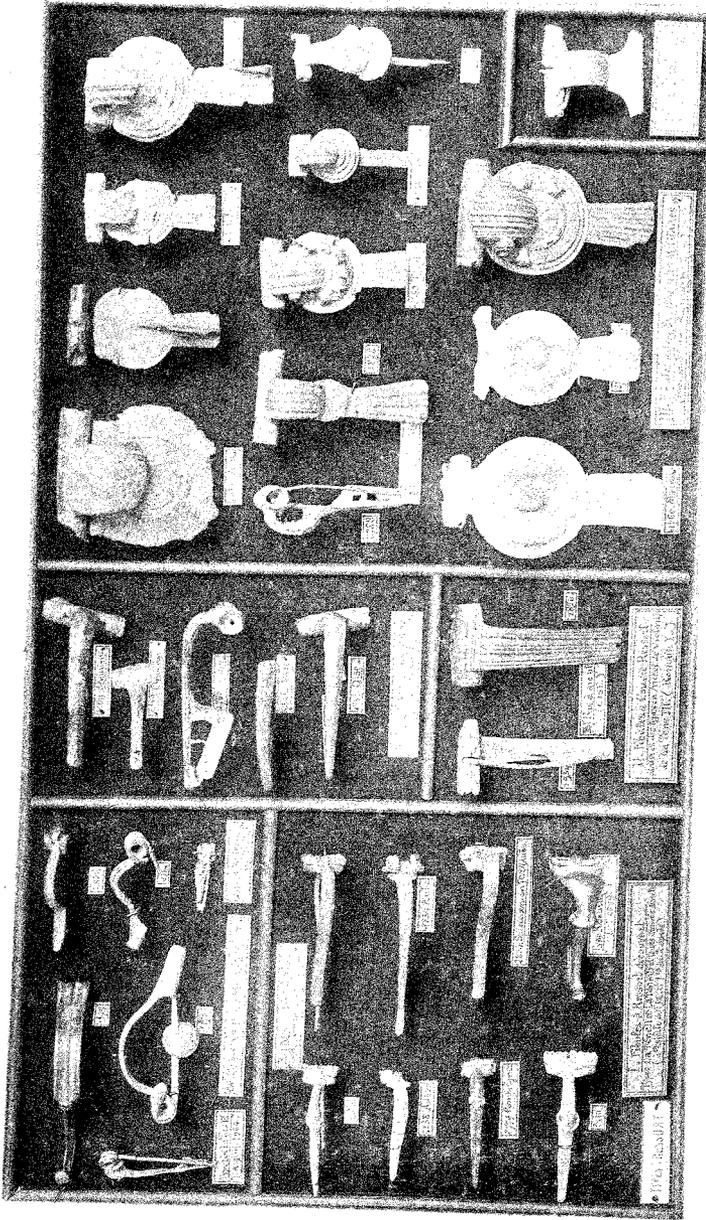
Fibules gallo-romaines. — Types skéiomorphes et Fibules à pincette.

1. Musée de Péronne (Somme); 2. Musée de Lille (Nord); 3 et 4. Musée de Saint-Germain; 5 et 7. Musée Habert à Reims; 6. Musée de Namur (Belgique) Villa d'Anthée; 8. Musée de Munich; 9. Collection Boulanger, à Péronne; 10. Musée de Liège (Tongres); 11. Musée d'Annecy; 12. British Museum; 13. Musée de Milan; 14. Musée de Vienne (Autriche).

MORIN-JEAN. — TABLEAU DES FIBULES

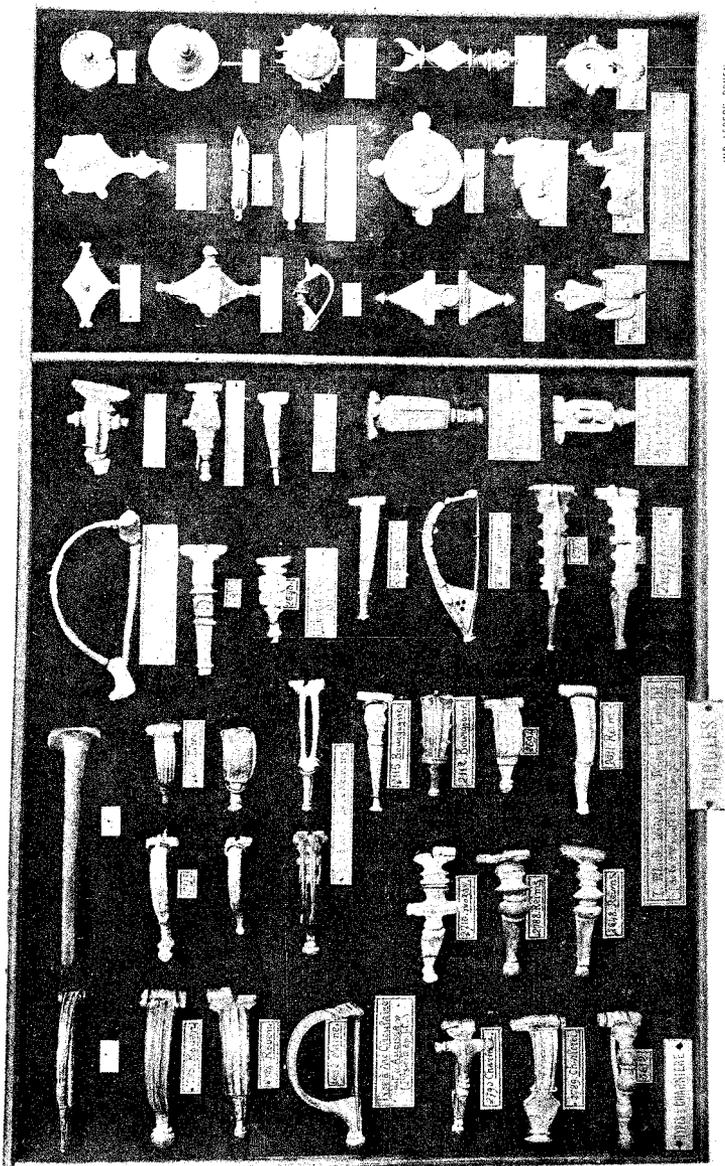
FIBULES A RESSORT. (Voir Planche IV).	
TYPLOGIE	CHRONOLOGIE (1).
<p>I. <i>Fibules filiformes à ressort découvert. Types La Tène II et La Tène III et leurs dérivés directs.</i></p> <p>A.) Ressort à spires peu nombreuses. Corde interne.</p> <p>B.) Ressort à spires plus nombreuses. Type en arbalète. Corde externe avec arrêt à la tête de l'arc.</p>	<p>1^{er} siècle av. J.-C. et 1^{er} siècle après.</p>
<p>II. <i>Fibules à couvre-ressort, dérivées des Types en archet de violon de La Tène III.</i></p> <p>A.) Type à arc en dos d'âne.</p> <p>B.) Type à arc large et plat.</p>	<p>Très répandues pendant le 1^{er} siècle de notre ère.</p> <p>Le type à arc large et plat se rencontre au Beuvray. Il existe donc dès la seconde moitié du 1^{er} siècle av. J.-C.</p>
<p>III. <i>Fibules dites « Provinciales Militaires ».</i></p> <p>Type à plaque circulaire ou carrée surmontée d'un arc semi-circulaire épais. — Ressort recouvert d'une chape. — Porte-ardillon dissimulé sous une plaque en forme de queue d'oiseau.</p>	<p>Synchroniques avec le type précédent. — Se trouvent au Beuvray. — Sont très abondantes au 1^{er} siècle ap. J.-C. — Se rencontrent encore dans les cimetières à inhumations des III^e et IV^e siècles.</p>
<p>IV. <i>Fibules à ressort en arbalète de types germaniques.</i></p> <p>Infiltration d'art barbare en Gaule.</p> <p>A.) Type <i>crucial</i> du groupe III des fibules à charnière, mais avec ressort.</p> <p>B.) Type à porte-ardillon dissimulé sous une plaque très développée en largeur.</p> <p>C.) Type en forme de clochette.</p>	<p>IV^e siècle ap. J.-C.</p>

(1) Il est bien entendu que la Chronologie de ce Tableau ne saurait être absolue. — Nous ne répandu. — (La date exacte de l'invention d'un type est presque aussi difficile à préciser que



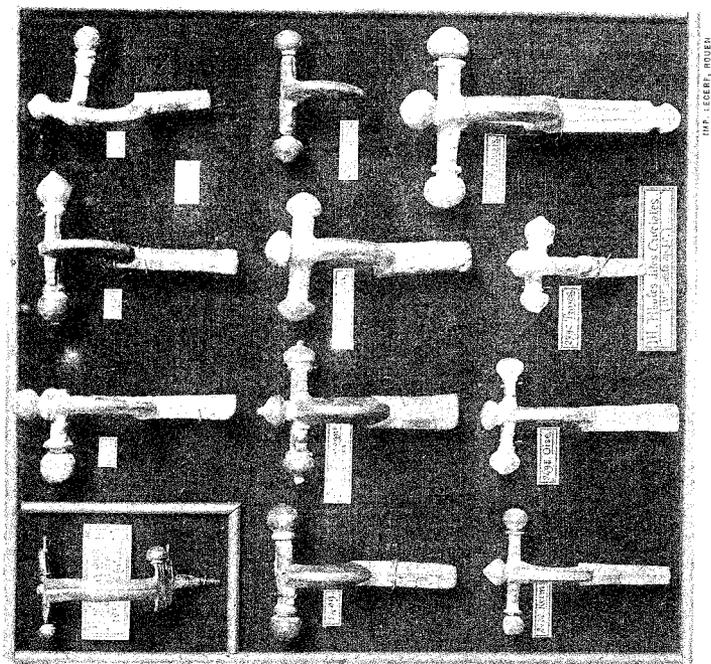
IMP. LECHE, ROMA

COLLECTION MORIN-JEAN. — FIBULES A RESSORT



COLLECTION MORIN-JEAN. — FIBULES A CHARNIERE

(Fibules dérivant des types La Tène III, et broches de style libre.)



COLLECTION MORIN - JEAN

FIBULES A CHARNIERE DU IV^e SIECLE APRES J.-C.

DE LA GAULE ROMAINE

FIBULES A CHARNIÈRES (Voir Planches V et VI).	
TYPOLOGIE	CHRONOLOGIE
<p>I. <i>Fibules dérivant des types gaulois.</i> <i>La Tène III.</i> Le ressort est remplacé par une goupille enfermée dans un étui formant barre transversale. A.) Type à arc circulaire. — Type « <i>Aucissa</i> ». B.) Type à arc plat. Grande variété dans le décor de l'arc. (Type à arc mouluré, fait au moule, n^e siècle ap. J.-C.)</p>	<p>Les fibules à charnière à arc simple se rencontrent au Beuvray. Elles existaient donc en Gaule avant l'époque de la disparition de Bibracte et de son remplacement par Augustodunum qui eut lieu sous Auguste. Le type <i>Aucissa</i> est très répandu au 1^{er} siècle ap. J.-C. Les types à arc plat sont abondants au 1^{er} siècle et pendant tout le II^e.</p>
<p>II. <i>Fibules de style libre. — Broches d'origine romaine et gréco-orientale.</i> Types ornés d'émaux multicolores. Formes géométriques. Fibules zoomorphes, skeiomorphes, phytomorphes et anthropomorphes. — Fonctionnement de la charnière sans étui transversal. — Goupille courte rivée à deux petits tenons, (Dans l'est et le nord de l'Europe, les broches de cette catégorie, ont souvent, au lieu de la charnière, le ressort en arbalète à corde interne.</p>	<p>Existent déjà en Gaule vers le milieu du 1^{er} siècle ap. J.-C. mais sont surtout abondantes aux II^e et III^e siècles. — Subsistent pendant le IV^e et se rencontrent sporadiquement dans les tombes barbares du V^e siècle. (La charnière à goupille courte s'est maintenue pendant les temps mérovingiens. On la trouve encore sous les fibules ansées des IX^e et X^e siècles).</p>
<p>III. <i>Fibule cruciale.</i> — Type à barre transversale pleine, avec boules terminales. Queue épaisse creusée d'une rainure pour recevoir l'ardillon. (Ce type est à ressort dans le nord et l'est européen).</p>	<p>Très répandue en Gaule au IV^e siècle après J.-C. Existe encore au V^e siècle.</p>
<p>IV. <i>Fibules de transition du gallo-romain au mérovingien</i> Type ci-dessus (III) dont la barre transversale est remplacée par une plaque ornée de saillies comme dans les fibules digitées de la période Franque.</p>	<p>Fin du IV^e et V^e siècle ap. J.-C.</p>

pouvons donner que des dates moyennes, et indiquer l'époque où chaque type a été le plus celle de sa disparition

M. Marcel BAUDOUIN. — Je profite de la belle Conférence de notre érudit collègue, M. Morin-Jean, pour donner ici un court aperçu, avec une figure (*Fig. 39*), sur les principales *Fibules* de l'Époque gallo-romaine, trouvées, en Vendée, dans la Nécropole à Puits funéraires de Troussepoil au Bernard. J'ose croire qu'il a un certain intérêt, puisque certains de ces Puits sont *datés*, par des *pièces de monnaie*, de la façon la plus précise que l'on puisse désirer.

Les fibules sont d'ailleurs assez rares dans les *Puits funéraires* (elles doivent s'y être *mal conservées*, en raison de l'*humidité* constante); et on n'en connaît que *sept*, figurées par l'abbé F. Baudry, dans son livre classique. — Je n'en ai jamais trouvé moi-même, d'ailleurs.

Deux proviennent du *Couloir* du *X^e Puits* : l'une est celle décrite (1) par M. Morin-Jean (Musée de la Roche-sur-Yon, [Voir p. 108]; l'autre, à ressort, est arquée (2) et très simple (*Puits funéraires*, p. 101). Elles sont de la fin du *I^{er} siècle* [monnaies d'Auguste et de Tibère].

Une troisième est du type dit « à jour, en cuivre » (F. Baudry). Elle ressemble à la pièce que je reproduis (*Fig. 39*). Celle-ci sort du *XIX^e Puits funéraire*, où l'on n'a pas rencontré de monnaie.

Quatre autres ont été trouvées dans le groupe des Fossés 32-38, datées par des monnaies de la fin du *III^e siècle*; l'une d'elles est à disque (c'est celle représentée par la *Fig. 39*); les autres sont de l'espèce à *ressort*, du type de la Tène III.

On voit donc par là que la Civilisation romaine est, en somme, parvenue très lentement sur les côtes de la Vendée, puisque, en matière de fibule — ce fossile si typique! — on en était, au *III^e siècle* après J.-C., presque encore aux modèles d'avant la Conquête!

(1) Elle est plus simple que celle de Saintes (*Fig. 9*), car sa plaque ne présente qu'un *Cercle*, au lieu d'une figure en forme de cercle, avec angles rentrants.

(2) Elle est plus simple que toutes celles figurées par M. Morin-Jean, et presque du type *Hallstattien*.

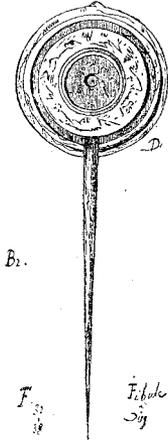


Fig. 39. — Une des principales *Fibules gallo-romaines* du Bernard (Vendée), trouvée dans une *Fosse sépulcrale* [Groupe 32-38]: *Fibule à disque*, datée [D'après F. Baudry].

Sépulture gallo-romaine en forme de four.

PAR

M. FLORANCE (de Blois),

Président de la Société d'Histoire Naturelle de Loir-et-Cher.

En cherchant des dolmens qui n'existaient pas, j'ai trouvé, le 25 juillet dernier, à Langon, bourg situé à 10 kilomètres au sud-est de Romorantin, un genre de sépulture tout autre, que je ne connaissais pas, dont je viens vous entretenir.

Demandant à l'instituteur de Langon, M. Deslandes, s'il connaissait des dolmens dans la commune, il me répondit qu'il n'en avait jamais vu, ni entendu parler. Mes recherches très minutieuses n'ayant abouti qu'à trouver plusieurs groupes de rochers bien en place, il faudra rayer de l'Inventaire des Monuments mégalithiques de France les deux dolmens indiqués comme existant dans la commune (1).

Mais, pour témoigner son désir de m'être agréable, M. Deslandes me parla d'un vieux four, que le cantonnier lui avait montré récemment et me conduisit le voir.

Le four, dont il s'agit est placé sur le bord de la route de Romorantin à Langon, à l'endroit où cette route descend le coteau de la rive droite du Cher, à 200 mètres avant d'arriver au bourg de Langon, sur le côté est, où la route est à 6 mètres en contre-bas du sol. L'aire ou la base du four est à 2 mètres au-dessous du niveau du sol et à 4 mètres au-dessus de la route, presque à pic, dans un terrain argilo-crayeux assez consistant.

A première vue, de la route, on aperçoit en effet l'ouverture d'une sorte de petit four en briques, formant une voûte très régulière, ayant 1^m55 de largeur à la base, 0^m50 au milieu de l'ouverture telle qu'elle existe encore et en escaladant le talus, l'affaissement de la terre à l'intérieur permettait de voir une profondeur de 0^m60 seulement. Il était bien visible que ce four avait été grandement réduit et qu'il avait dû l'être de plus de moitié.

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris.* — Séance du 22 janvier 1880.

En regardant de plus près, il était facile de voir que ce qu'on pouvait prendre pour une épaisseur de briques n'était qu'une couche de terre brûlée et rougie par le feu, de 0^m05 d'épaisseur. Sur les bords, cette terre cuite était très friable; les morceaux qui s'en détachaient, très irréguliers, aplatis du côté de l'intérieur du four seulement, étaient rouges pour la partie en vue et gris du côté opposé, sans qu'il y ait une ligne précise de démarcation entre la partie cuite et celle qui ne l'était pas.

Le four a donc été creusé tout simplement dans le sol; et c'est le feu, un feu vif et de longue durée qui a donné la couleur de la brique à l'intérieur, d'une manière égale, tout autour, en dessous, en dessus et en côté. De gros silex noduleux, avec leur gangue rougie, sont encastés dans la partie cuite : ce qui exclut complètement l'idée d'un enduit d'argile, comme on aurait pu le croire au premier abord.

Mon conducteur était persuadé qu'il s'agissait là d'un four primitif à cuire le pain, une sorte de four banal, et qu'il avait pu être creusé de côté, dans le sol, au temps où le chemin qui passait là était à un niveau plus élevé, abaissé plus tard pour l'adoucissement de la pente.

Mais, outre que rien ne prouve que le chemin soit très ancien, on pouvait voir très distinctement que la terre, à côté du four, au sud, avait été remuée du haut du sol à la couverture du four, et cela enlevait l'idée d'une ouverture de côté. Pour creuser le four à 2 mètres du sol, on a dû faire un couloir de 0^m80 à 1 mètre de diamètre, obliquant du sud-est au nord-ouest, vers le haut du four; il est nettement indiqué par des terres renuées, des cendres et du charbon remplissant la partie restante du couloir; l'autre partie ainsi que celle manquante du four ont été entraînées par des éboulements successifs, assez récents, qui ont mis à jour le four, n'en laissant que ce qu'on voit maintenant.

Dès le début, j'ai été persuadé que je me trouvais en présence d'une sépulture par incinération; malheureusement elle était réduite de moitié au moins et je n'en pouvais que supposer les dimensions. Si le four n'était pas circulaire, il était oblong et la dimension de 1^m55 que j'ai relevée pour sa longueur du nord au sud, représentait peut-être aussi son diamètre.

L'incinération du corps a-t-elle été faite dans le four ou sur le sol, à côté? S'est-on borné à chauffer le four et à y mettre ensuite les restes à demi incinérés? C'est ce que je ne saurais dire. Le four a des dimensions bien restreintes pour y faire une incinération complète. Avec le temps et du combustible, ce n'était pas impossible.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il renfermait des cendres et du charbon, d'après la déclaration du cantonnier, qui l'a fouillé sans y trouver autre chose.

A quelle époque peut-on faire remonter cette sépulture ? Ce que je puis dire avec certitude, c'est qu'à 200 mètres à peine, on a trouvé de nombreux vestiges d'habitations gallo-romaines, des fragments de grandes briques et de tuiles à rebords. Le cantonnier qui a découvert la sépulture, a ramassé, dans un champ très proche, une grande tuile à rebords intacte et un grand fragment d'une brique gravée par des séries de neuf rayures en creux se suivant à 0^m002 de distance pour former des carrés lisses de 0^m05 de côté. Moi-même, j'ai vu à divers points du bourg des fragments de tuiles à rebords.

Sans préciser la date, faute de documents, on peut donc la faire remonter au moins à l'époque gallo-romaine.

Je n'ai pas encore rencontré, ni entendu parler de sépultures semblables ; il est probable cependant que ce n'est pas la première de ce genre. Même si on en a signalé déjà, je crois intéressant de citer celle-ci. Il est à peu près certain que cette sépulture n'est pas isolée et je pense continuer mes recherches de ce côté.

Assurément, il a existé en plusieurs endroits du bourg de Langon, ainsi qu'en beaucoup d'autres sur les bords du Cher, des habitations gallo-romaines. L'emplacement était du reste parfaitement choisi, au midi sur le coteau d'une charmante vallée, dans une région particulièrement fertile et pittoresque, desservie par l'ancienne voie romaine de Bourges à Tours, qui devait passer au centre du bourg.

M. le Dr Marcel BAUDOIN. — Il est difficile d'admettre que le Four a servi de *Sépulture*. — Pour ma part, je serais plutôt disposé à voir dans cette trouvaille un *Four à incinérations*, c'est-à-dire un *Four crématoire*, pour la *Nécropole à incinérations voisine*, qui paraît indiscutable.

Je connais des *fours* de cette sorte dans une Nécropole, où j'ai fait des fouilles ; or les sépultures étaient, *non dans le four*, mais *à ses côtés et tout autour de lui*.

**La Pierre à légende christianisée
du Pas du Cheval
de Saint Martin, à Sublaines (Indre-et-Loire).**

PAR

Jacques ROUGÉ (de Ligueil, Indre-et-Loire).

Martin de Pannonie est, en Europe, et particulièrement en France, considéré, traditionnellement, comme un grand thaumaturge. La Touraine fut l'une de ses terres de prédilection. *La Grotte des Sept Dormants; Marmoutiers*; puis la célèbre *Collégiale Saint-Martin de Tours et sa basilique*; des légendes locales (se confondant quelquefois avec celles de l'enchanteur Merlin); des lieux dits : tout répète, actuellement, en Touraine, le nom du célèbre Martin de Pannonie.

Dans le Lochois, plusieurs églises sont placées sous son vocable. De nombreuses fontaines, des chemins, des carroirs, des champs, des agglomérations, portent le nom de Saint Martin.

Ses disciples, Clair et Brice (surtout ce dernier), sont connus dans le légendaire campagnard de la Touraine du Sud-est. Plus de cent faits miraculeux sont traditionnellement rapportés. Ici, c'est le pin de Louroux, qui tombe au signe de Martin, au lieu dit : *L'Abrepinière*. A *l'Arcellière*, entre la Chapelle-Blanche et Vou, les pruniers *fleurissent en hiver*, à l'approche de la châsse de Martin, rapportée d'Auxerre. A Evena (Esvres-sur-Indre), le saint bâtit une église sur un temple. A Esvia (Esves-le-Moutier), il guérit des boîtes...

Dans le peuple du Lochois, tout ce qui se rapporte à Saint Martin est « nimbé » par la légende. Rien ne peut donc étonner de rencontrer, entre Bléré et Sublaines, sur le vieux sol de l'antique forêt de Chenevose, une pierre à légende, et un lieu dit : *Le Petit Pas de saint Martin*.

Les Pas de Saint-Martin sont nombreux en France. — M. le D^r Marcel Baudouin m'a communiqué, à ce sujet, une bibliographie, que l'on pourra lire à la fin de cette notice.

Pas de Saint-Martin. — 1° *Situation exacte de la Pierre.* —

Le Petit Pas de Saint-Martin est situé entre Bléré et Sublaines, à 2 kilomètres de Sublaines, environ. Je l'ai fixé à gauche de la route, en venant de Bléré, à environ 10 mètres de la route, sur une parcelle portant le n° 172 au cadastre de Sublaines. La Pierre à légende est placée au nord, à 10 mètres d'un petit chemin, allant vers les « Pentes de Vaugerin », et à 90 mètres (au sud) d'un ruisseau.

Les cartes de l'Etat-major indiquent ce lieu sous le nom de « Pas de Saint-Martin » (*Fig. 1*).

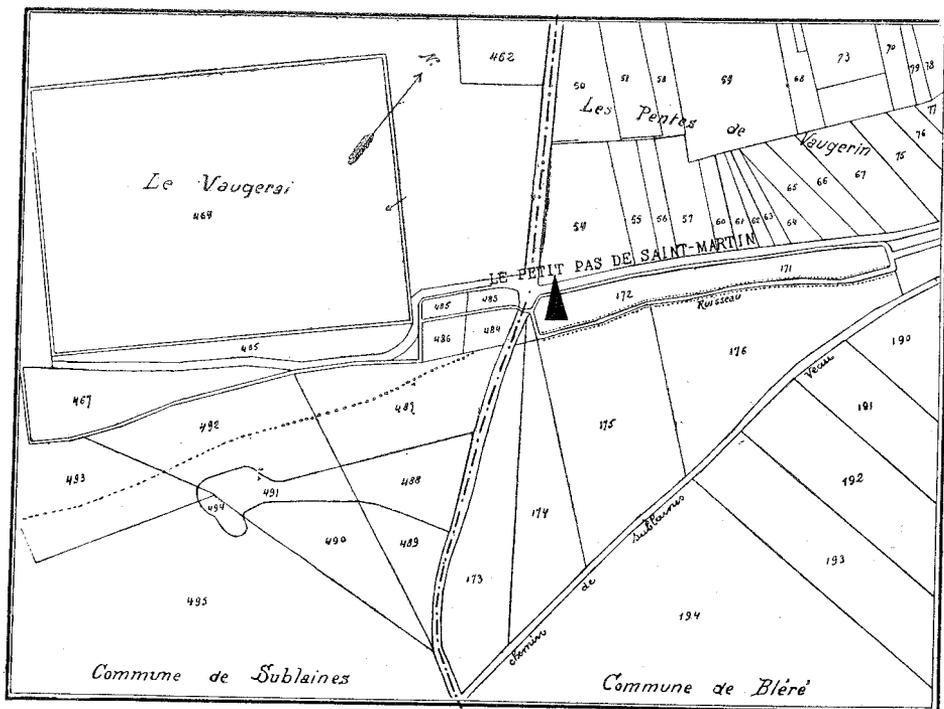


Fig. 1. — Le Pas du Cheval de Saint-Martin., à Sublaines (I.-et-L.) — Situation topographique, d'après le Cadastre.

2° *Description sommaire de la Pierre.* — La pierre à légende affecte une forme plutôt arrondie. Elle est placée tout au ras du sol. Suivant M. Georges Lecointre, elle est en *Calcaire lacustre*.

Quatorze perforations se remarquent sur cette pierre. Parmi ces perforations, sept attirent l'attention. Elles sont disposées en fer à cheval et forment un *Pas de Cheval*. C'est *Le petit Pas du Cheval du Saint*.

La pirogue monoxyle de Fraisans (Jura), conservée au Musée de Dole.

PAR

Julien FEUVRIER (de Dole),

Archiviste de la Ville.

Le titre même de cette communication évoque le souvenir d'un aimable confrère, Tabariès de Grandsaignes, dont la *Société préhistorique de France* déplore la perte récente. Si la mort ne nous l'eût enlevé, c'est lui qui, avec sa compétence indiscutée, vous eût parlé aujourd'hui de l'embarcation, découverte au début de cette année dans la rivière du Doubs.

Comme la plupart des cours d'eau de notre pays de France, le Doubs subit au mois de janvier dernier une crue formidable, dont le maximum, entre Besançon et Dole, eut lieu le 21. La violence du courant produisit dans le lit de la rivière, et surtout au débouché des ponts, des affouillements importants atteignant parfois huit mètres en profondeur. De ce fait, des masses considérables de matériaux arrachés du lit du Doubs furent projetées au loin et de nombreux travaux d'art détruits ou gravement endommagés.

En particulier, au pont de Fraisans, localité située à vingt kilomètres en amont de Dole, les sables et les graviers provenant d'une profonde excavation furent emportés jusqu'à plus de trois cents mètres en aval, en même temps qu'une pirogue, enfouie depuis des siècles, allait s'échouer à cinquante mètres plus bas sur la rive gauche.

Grâce à l'intervention active et intelligente de M. Paul Lebland, maire de Fraisans, et de M. Bourdeaux, directeur de l'école communale, l'épave, menacée de destruction par ceux mêmes qui l'avaient recueillie, put être préservée de toute destruction et acquise pour le Musée archéologique de Dole, où elle est venue prendre place à côté de l'une des barques extraites en 1904 du lac de Chalain (1).

L'embarcation est creusée dans un robuste tronc de chêne. Le dessous ne porte d'autres traces de travail humain que celles qu'a fournies la suppression des grosses branches, de sorte que, renver-

(1) TABARIÈS DE GRANDSAIGNES.— *Les pirogues monoxyles néolithiques du lac de Chalain.* — *L'Homme préhistorique*, année 1906, p. 321.

sée, elle présente l'aspect d'un tronc d'arbre de 0^m85, dans son plus grand diamètre, dépourvu de son écorce et d'une partie de son aubier et sur lequel se distribuent des nœuds sous forme de protubérances parfois fort accentuées.

Lorsqu'on la retira du Doubs, elle mesurait 7^m20 de longueur; aujourd'hui que la pirogue est complètement desséchée, cette dimension se réduit à 6^m85. L'avant est taillé en forme de proue : à l'extérieur, grossièrement; à l'intérieur, soigneusement, suivant un plan incliné, qui vient se raccorder par un angle très obtus avec le fond horizontal. Le point extrême du bec de l'avant s'élève à 0^m85 au-dessus de la face externe du fond. Le bord de droite est assez bien conservé; celui de gauche, réduit de moitié près de l'avant, disparaît lorsqu'il atteint la forte nodosité qui se trouve vers le milieu de la longueur. A partir de là, le fond lui-même est atteint et diminue progressivement en largeur jusqu'à l'arrière où la moitié seulement subsiste (*Fig. 1*).

La destruction partielle de notre embarcation est due, sans aucun doute, à son enfouissement incomplet dans les graviers du Doubs après son naufrage. C'est ainsi que la pirogue de Chalain du Musée de Dole a perdu son avant qui émergeait de la craie lacustre.

En même temps qu'une perte de substance, la barque a subi une déformation constatée par nous peu de jours après sa sortie de l'eau et qui consiste en une torsion de l'arrière. Actuellement, le fond reposant à l'avant horizontalement sur le sol, ce qui en reste à l'arrière est devié à droite du plan vertical passant par le milieu de la partie antérieure dans le sens longitudinal; de sorte que cette torsion se traduit à l'arrière par un relèvement du bord de droite et une inclinaison de droite à gauche de la partie du fond encore subsistante (*Fig. 2*) [Voir la coupe longitudinale et la transversale sur C D].

Dans le travail de creusement, deux renforcements furent ménagés par épargne du bois : l'un à 4^m05 de l'avant, large de 0^m40; l'autre à l'arrière de 0^m35. Dans chacun d'eux se voit une rainure, allant d'un bord à l'autre, ayant 0^m04 de largeur et 0^m03 de profondeur et dans laquelle venait s'insérer une planche. Celle de l'arrière, calfatée après sa mise en place, constituait la fermeture de cette extrémité; l'autre partageait le creux en deux compartiments inégaux.

Le bord de droite, presque intact, avons-nous dit, présente deux échancrures de 0^m14 de largeur sur 0^m07 à 0^m08 de profondeur situées, la première à 1^m33 de l'avant, la seconde à 0^m70 de l'arrière. Leur destination n'est pas douteuse : elles marquent la place où s'appuyaient les rames pendant leur fonctionnement.

En face du bord antérieur de celle d'avant a été percé, dans l'épaisseur du fond, un trou cylindrique de $0^m02 \frac{1}{2}$ de diamètre fermé par un tampon de bois. C'est par ces deux repères que nous avons fait passer la coupe transversale A B.



Fig. 1. — La Pirogue de Fraisans [Musée de Dole, Jura]. — Photographie J. Fenvrier.

Pareillement, il existe un trou dans le fond, vers l'arrière, mais cette fois situé en face du milieu de l'échancrure où passe la coupe C D. Ce dernier, un peu plus grand que le premier, présente une section ovale.

De pareilles ouvertures ont été signalées dans plusieurs embarcations monoxyles et différentes hypothèses émises sur leur destination. Nous n'insistons pas sur ce point.

La coupe sur A B montre que le point A est à 0^m60 au-dessus du plan horizontal passant par la partie extérieure du fond. En tenant compte de l'épaisseur du bois, on trouve que l'embarcation à l'avant possède environ 0^m52 de creux et que le fond a une largeur approximative de 0^m40 . D'après ce qui reste de l'arrière, on peut déduire que ces dimensions devaient se retrouver en C D, mais qu'ici les deux flancs étaient plus évasés qu'en A B (Fig. 2).

L'épaisseur des parois latérales aussi bien que du fond est très variable en raison de

la conservation, à l'extérieur, de toutes les protubérances du tronc et en même temps parce que le creusement en certains points a été poussé jusque dans l'aubier, qui présentement a presque disparu. Aux endroits des gros nœuds, nous avons constaté des épaisseurs de 0^m25 et, au contraire, des jours s'ouvrent maintenant où les parois étaient formées d'aubier. Toutefois, les épaisseurs constatées le plus souvent sont incluses entre cinq et dix centimètres.

La pirogue de Fraisans peut être rangée parmi celles dont la conservation est satisfaisante. Cet état doit être attribué à un double motif. D'abord, le milieu, sable et gravier dans lequel elle se trouvait enfouie, était dépourvu de racines de plantes aquatiques telles que joncs et roseaux qui ont mis, en s'introduisant entre les fibres du bois, les embarcations de Chalain en si piètre état. Ensuite, la dessiccation s'est effectuée dans les meilleures conditions, c'est-à-dire lentement, dans un local clos et frais à l'abri des variations brusques de température. A part quelques gerçures peu importantes et un retrait inévitable, elle se présente telle qu'elle est sortie de l'eau.

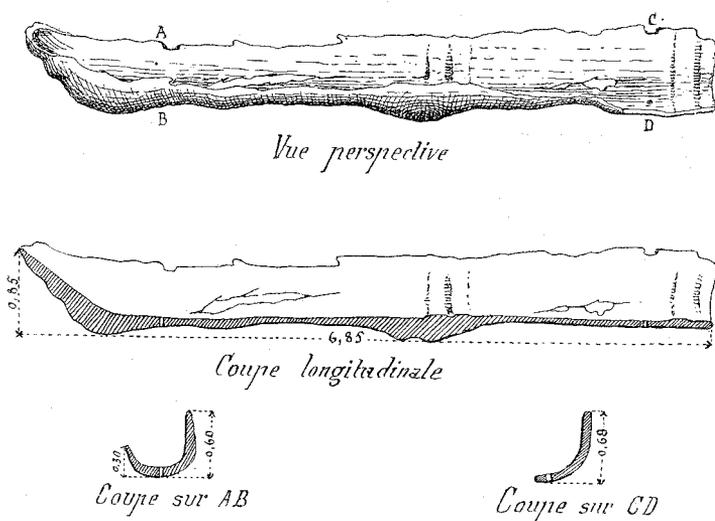


Fig. 2. — Vue perspective, Coupe longitudinale et Coupes transversales de la Pirogue de Fraisans [Musée de Dole].

A quelle époque faut-il faire remonter sa construction ? Le seul fait pour une barque d'être monoxyle ne constitue pas un brevet d'antiquité, puisqu'au siècle dernier il en naviguait encore de telles en France même. A cette condition nécessaire doivent s'en ajouter d'autres. Dans le cas présent, si l'on considère qu'à l'extérieur de l'embarcation presque aucun travail n'est intervenu, les constructeurs n'ayant pas même eu le souci de faire disparaître les protubérances qui devaient gêner ses évolutions ; qu'à l'intérieur, les renforcements sont traités plutôt sommairement ainsi que les entailles pour placer les rames, on est tenté de la considérer comme appartenant à l'époque robenhausienne ; mais, d'autre part, le soin et la perfection avec lesquels a été taillé en plan incliné et à travers le cœur du chêne l'intérieur de l'avant, dénotent l'emploi d'un outil

de métal. Il nous semble donc, sauf meilleur avis, qu'il faut placer sa construction à l'âge des métaux.

Pour terminer nous donnons ci-dessous l'énumération des barques monoxyles, découvertes en Franche-Comté depuis un siècle.

Leur nombre se monte à 13. La Saône en a fourni cinq : celles de Saint-Albin (1877), au Musée de Saint-Germain; de Rigny (1878) au Musée de Besançon; de Gray (1860), détruite; d'Apremont (1902), à Gray; de Montseugny (1841), détruite. L'Ognon, affluent de la Saône a donné celles de Buthiers (1906) et de Courchapon (1885), à Besançon; le Doubs, celle de Fraisans (1910), à Dole; la Loue, affluent du Doubs, celle de Chissey (1825), à Dijon (1).

Enfin, du lac de Chalain, on en a extrait trois en 1904, qui figurent aux Musées de Dole, Lons-le-Saunier et Saint-Claude, et une quatrième en 1908, dont le mauvais état n'a pas permis la conservation.

(1) D^r E. BOUCHET. — *Les pirogues dans la vallée de la Saône supérieure.* — *Bulletin de la Société grayloise d'Emulation*, 1903.

Un dessin celto-ligure.

PAR

Stanislas CLASTRIER (de Marseille).

Dans les dernières fouilles de l'habitat Liguro-Celto-Grec de Saint-Antoine, MARSEILLE (B.-du-R.), dans une chambre double des autres, j'ai eu la chance de découvrir, au milieu de nombreux documents, une pierre, sur laquelle est gravée la silhouette d'un Equidé. J'en ai été d'autant plus surpris que, jusqu'à présent, les dessins, gravés sur quelques pierres exhumées, n'étaient simplement que des quadrillages, sans explications exactes et possibles, pour l'instant.

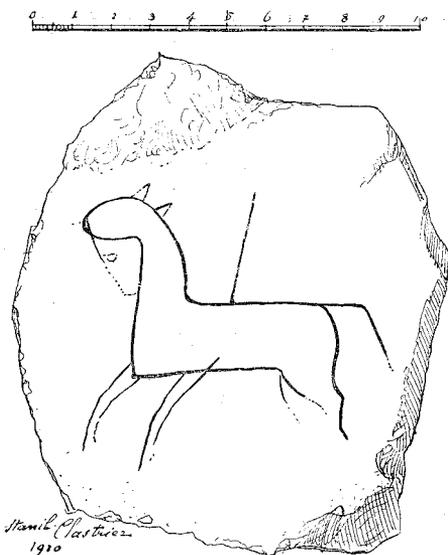


Fig. 1. — Equidé gravé sur pierre [Station liguro-celto-grecque du Pain de Sucre, à Marseille].

Comme on pourra s'en rendre compte par mon dessin (*Fig. 1*), qui est un *décalque* exact de la pierre, l'animal ne manque pas de proportions; il a même un élan, qui donne une certaine vivacité à la silhouette générale qui reste vraisemblable. Si on le détaille avec soin, bien que très naïvement rendus, les membres et les lignes du cheval sont exacts comme place, volume et articulations.

Pour la tête, une difficulté d'interprétation se présente : si on suit le contour *pointillé*, la tête est d'une exécution plus parfaite et surtout plus en rapport avec le style de l'animal; si, au contraire, on prend le contour au trait noir, le résultat est des plus naïfs; sur la pierre ces deux contours peuvent s'admettre; mais le plus marqué est le plus naïf; aussi lui ai-je gardé dans mon dessin le droit de priorité. Le calcaire n'est autre que celui du pays, relativement tendre; et cette pierre provient de la carrière d'où ont été sorties les pierres de l'habitat.

Évidemment, nous sommes loin des Équidés, dessinés et gravés, et même sculptés de la Préhistoire! L'artiste, si on peut appeler de ce nom le traceur de la pierre du Pain de Sucre, ne peut se placer que bien au-dessous de ses précurseurs magdaléniens, mais, n'importe, étant donnée la grande rareté de dessins au trait de cette époque que je place au iv^e ou au iii^e siècle avant notre ère, j'ai cru faire œuvre utile, après avoir montré l'original au *Congrès de l'Asas*, Toulouse, août 1910, d'en faire une reproduction absolument exacte suivie de ces quelques notes inédites à ce jour.

FOLKLORE

Le Fer du pied des Équidés, Porte-bonheur, Fétiche, Fer totem. Légendes et Superstitions. Origine de la ferrure des chevaux.

PAR

Émile RIVIÈRE (de Paris).

Ancien interne en Médecine,
Directeur à l'École des Hautes-Études au Collège de France,
Président-Fondateur de la Société préhistorique de France,
Président du premier Congrès préhistorique de France.

I

Dans la séance du 26 mai dernier (1) de la Société préhistorique de France, il était donné lecture d'une note de M. L. JACQUOT (de Grenoble), sur *le Fer de Solipède du Mont Rachaix*.

A ce propos, notre Secrétaire général, le D^r MARCEL BAUDOUIN, soulevait une discussion des plus intéressantes sur *l'époque d'origine des fers de chevaux*, discussion à laquelle prenaient successivement part, après lui, nos collègues MM. Zaborowski, Edmond Hue et L. Desailly.

Invoquant tout d'abord les preuves tirées de l'archéologie en faveur de l'existence de *la ferrure au début de l'âge du Fer*, M. Baudouin rappelait ensuite « l'existence d'un folklore spécial pour le « Fer à cheval qui n'avait pu prendre naissance, disait-il, qu'au « moment où le Fer était rare (fer totem ou fétiche) et où il existait des *maréchaux-ferrants*, ayant un caractère *religieux* et « même *sacré* ! Je fais allusion, ajoutait-il :

« a. — Au *Fer à cheval*, *porte-bonheur* ou *fétiche* quand on le trouve sur un chemin ;

« b. — Au *Culte de Saint-Éloi*, si bien étudié récemment à la « Société française d'Histoire de la Médecine (2) ;

(1) *Bulletin de la Société préhistorique de France*, tome VIII, pages 265-266. — Année 1910.

(2) Je donnerai, à la fin de cette étude, une des curieuses légendes de Saint-Éloi, relative au pied de cheval coupé pour être plus facilement ferré.

« c. — Aux fers à chevaux des *Portes d'églises* [Culte des *Saints* grands voyageurs : Saint-Martin, etc. (1)] ».

Cette discussion dans laquelle, étant absent à ladite séance, je n'ai pas pu intervenir, mais que j'ai lue avec la plus grande attention, dans notre Bulletin, m'a remémoré le fait que la trouvaille *accidentelle*, fortuite, d'un vieux fer de cheval, était, pour celui qui le ramassait, c'est-à-dire pour son inventeur (*invenire*, trouver) et heureux possesseur, l'indice d'un bonheur plus ou moins prochain, d'une réussite quelconque à venir, ou bien encore un sûr garant contre le mauvais sort, contre tous les maléfices possibles, le susdit fer étant considéré comme une sorte de talisman, de fétiche ou *totem*, ainsi qu'on dit encore.

II

Cette légende, en effet, que j'ai aussi connue, il y a bien longtemps déjà, en Normandie, — je parle de plus de quarante ans, c'était en 1868 — je l'ai retrouvée tout à fait identique dans le département de la Dordogne, dès les premières explorations que je fis dans les grottes de la région des Eyzies, il y a une vingtaine d'années environ. Et, ce qui m'a paru, ce qui vous paraîtra peut-être plus bizarre, c'est que ce n'est pas, dans l'un et l'autre cas, chez des paysans sans instruction que j'ai constaté cette superstition absolument ancrée dans l'esprit, mais bien chez des hommes pourvus d'une instruction complète.

Le premier était un ancien ecclésiastique, qui, après avoir quitté la prêtrise depuis nombre d'années, en était réduit, pour vivre, à faire un peu tous les métiers, voire même celui de braconnier, si toutefois c'en est un.

C'était donc vers la fin de l'été de 1868, je me trouvais alors en villégiature au bord de la mer, dans le département de la Somme, au village de Mers (2), non loin du Tréport (3). Cet homme, le susdit braconnier, m'avait été proposé, pour m'accompagner le jour de l'ouverture de la chasse, comme un excellent guide portecarnier, connaissant très bien, pour les explorer chaque jour à son profit, les endroits les plus giboyeux de la localité. Il vivait alors, vieux célibataire, dans les gorges de Ménival ou Mesnil-Val, dans une sorte de cabane en planches, dont l'unique fenêtre était garnie

(1) Voir plus loin le passage relatif à l'église de Saint-Viance dans le département de la Corrèze.

(2) *Mers*, canton d'Ault ou du Bourg-d'Ault, arrondissement d'Abbeville (Somme).

(3) *Le Tréport*, canton d'Eu, arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure).

de papier en guise de vitres. Il y réparait les montres et les pendules des habitants, ses concitoyens.

Or, j'étais à peine entré en plaine, ledit jour de l'ouverture de la chasse, que cet homme, apercevant dans un sillon un vieux *fer de cheval* plus ou moins rouillé, s'empressait de le ramasser et, tout joyeux de sa trouvaille, me le montrait en me disant, d'un air des plus convaincus : « Un porte-bonheur, Monsieur, un vieux fer de cheval ; il est entier ! La chasse sera bonne ce matin. Je le mets tout de suite au fond du carnier ». Ce à quoi je répondais, en riant, par la plus parfaite incrédulité, bien entendu. C'était aussi la première fois que j'entendais parler de fers de chevaux comme talismans ou fétiches.

Mais, comme quelques instants après la trouvaille de mon portecarnier, j'avais la bonne fortune de tuer un premier lièvre, puis deux perdreaux, soit trois pièces dans l'espace d'une demi-heure, cet homme de s'écrier, l'air triomphant : « Je l'avais bien dit que la matinée serait heureuse, vous n'avez pas voulu me croire, vous vous êtes moqué de moi. Ce qui n'empêche que, sans mon fer de cheval, porte-bonheur, vous n'auriez rien tué. »

Cette même superstition, cette même croyance dans la vertu du fer des Équidés, je l'ai retrouvée, non moins sincère — du moins elle m'a paru telle — dans le département de la Dordogne, aux Eyzies-de-Tayac (1) même, vingt et quelques années plus tard, non pas non plus chez un paysan — peut-être en est-il, cependant, dans la région qui la professent aussi, — mais bien chez un ancien élève du collège de Sarlat, bachelier ès-lettres et architecte, Gaston Berthoumeyrou. Mais ici le gibier que je chassais n'était plus de poil ni de plume, il était bien de pierre et d'os, c'est-à-dire de silex taillés et d'ossements d'animaux préhistoriques, d'os plus ou moins travaillés, soit d'instruments ou d'outils en os ou en bois de Renne, de dents percées et de coquilles perforées.

En effet, un certain matin du mois d'août ou de septembre 1890, tandis que je me rendais avec lui, comme chaque jour, dans la grotte que j'explorais alors, je le vis s'arrêter tout à coup sur la route et se baisser pour ramasser quelque chose que, au premier moment, je ne distinguais pas. C'était un *fer de cheval*. Et mon compagnon, en me le montrant aussitôt, de me répéter, fier de sa trouvaille, ce que j'avais entendu jadis en Normandie, mais que depuis longtemps j'avais complètement oublié, ne lui ayant jamais accordé, je le répète, la moindre créance : « Ce fer de cheval que je viens de trouver, sans l'avoir cherché, est le présage certain d'une

(1) *Les Eyzies-de-Tayac*, canton de Saint-Cyprien, arrondissement de Sarlat, (Dordogne).

« bonne journée de fouilles. Nous découvrirons sûrement aujourd'hui de belles pièces ». Et comme je riais fort de sa crédulité en de pareilles légendes, ainsi que je l'avais fait autrefois à Mers, Gaston Berthoumeyrou, non moins sincèrement convaincu que mon vieux porte-carnier, insistait vivement sur la valeur de ce qui lui paraissait un véritable porte-bonheur, un sûr talisman, dans lequel il avait la plus entière confiance.

Il ajoutait même qu'un simple fragment de fer de cheval *brisé*, avait encore une certaine importance fétichiste, mais d'autant moindre cependant que ledit fragment était plus petit. Il en était de même, me disait-il, du fer du pied de l'âne, dont les vertus, en tant que porte-bonheur ou conjurateur des mauvais sorts, étaient pourtant moins grandes que celles du fer du cheval.

Il s'agit donc bien, dans la question, de tous les Équidés indistinctement, le mulot compris, quoique je n'aie trouvé que rarement son nom prononcé; il s'agit de tous les Équidés, dis-je, avec prédominance cependant de l'*Equus caballus* sur l'*Equus asinus*, prédominance également du fer trouvé entier sur le fer brisé représenté par un simple fragment, voire même par plusieurs morceaux. Il s'agit aussi uniquement du fer trouvé *fortuitement*, trouvé *par hasard*, et non du fer ramassé à la suite de recherches intentionnelles.

Mais, pour en revenir au fer des Eyzies, je n'ai rien à dire du résultat des fouilles de la journée de sa trouvaille, lesquelles ne se signalèrent, bien entendu, par aucun fait particulier, n'ayant été ni meilleures ni moins bonnes que celles des jours précédents ou des jours qui suivirent.

J'ajouterai seulement que, pendant les nombreuses années (1887-1908), où je me suis rendu soit aux Eyzies-de-Tayac, soit dans les communes voisines, pour en explorer la plupart des gisements préhistoriques, il est arrivé trois ou quatre fois à mon compagnon de fouilles de trouver sur notre passage, soit dans les chemins, soit dans les champs, des fers semblables et qu'il ne manqua jamais, non seulement de tenir à les ramasser mais encore de continuer à les mettre, malgré mon incrédulité, dans le sac-musette qu'il portait à mon intention et dans lequel je rangeais chaque soir, pour les rapporter, les principaux résultats des fouilles de la journée de mes ouvriers et de moi. Sa foi dans le susdit fer des Équidés et dans les heureuses conséquences qui devaient certainement résulter chaque fois de sa trouvaille, ne fut jamais un seul instant ébranlée, quoi que j'aie pu lui dire, chaque fois aussi, pour le dissuader d'une pareille superstition.

Enfin, la discussion qui a eu lieu le 26 mai dernier, à la Société préhistorique de France, m'a rappelé aussi que je possédais depuis

longtemps déjà, depuis plus de vingt ans, un de ces fers porte-bonheur auquel j'avais attaché si peu d'importance, que je ne l'avais conservé qu'à titre de curiosité, en raison de son origine et de son ancienneté.

Ce fer faisait partie des collections parisiennes d'un de mes anciens collègues et amis de la Société d'Anthropologie de Paris, LOUIS LEGUAY, auteur de plusieurs publications sur le Vieux-Paris et d'études préhistoriques estimées sur Meudon (Seine-et-Oise) et sur la Varenne-Saint-Maur (Seine) notamment. Il me fut donné, quelques mois après sa mort, avec une grande partie de sa collec-

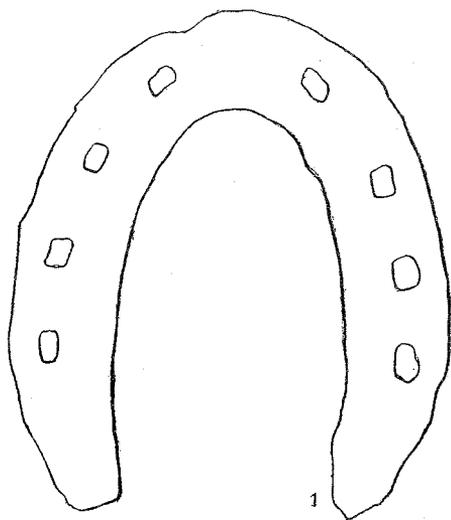


Fig. 1. — Fer de cheval porte-bonheur (1/2 grandeur naturelle).

tion par sa veuve. Il avait été trouvé, en 1881, dans les dragages (1) du petit bras de la Seine, à Paris, en face de la Monnaie, c'est-à-dire entre le Pont-Neuf et l'écluse dite de la Monnaie.

Comme on peut le voir sur le dessin ci-dessus (Fig. 1), ce fer de cheval, très fortement rouillé, est de forme très allongée, presque ovale ; il est très mince et mesure 0^m13 de longueur sur 0^m112 dans sa plus grande largeur. Ses deux branches se terminent en pointe arrondie, leur plus grand écartement mesure 0^m062 et la plus grande largeur de chacune d'elles est de 0^m026. Enfin ce fer de cheval est percé de huit trous ou étampures pour les clous destinés

(1) Soit, dit avec un peu de bonne volonté, *par hasard*, d'où le surnom de *Fer porte-bonheur* inscrit, sur l'étiquette qui l'accompagnait, par mon ancien collègue, LOUIS LEGUAY.

à le fixer au pied de l'animal, quatre sur chaque branche, inégalement distants les uns des autres et de forme rectangulaire mais aux angles arrondis. J'ajoute que le susdit fer est en bon état de conservation.

III

Or, cette superstition, ainsi que l'a très bien dit notre Secrétaire-général, le D^r Marcel Baudouin, remonte à une époque des plus reculées, comme celle, d'ailleurs, des haches polies, dites autrefois et aujourd'hui encore, dans certaines localités, pierres de foudre (1). Elle remonte peut-être même à une date plus éloignée qu'il ne le pense, si nous en croyons certain passage de Pline l'Ancien, dont je parlerai tout à l'heure. Il est vrai que je n'ai pas encore pu lire le travail qu'il a récemment publié dans les *Bulletins de la Société française d'Histoire de la médecine*.

Mais j'ai entrepris, ces jours derniers, — un peu tard pour recevoir à temps toutes les réponses que je sollicite, c'est-à-dire pour aujourd'hui — j'ai entrepris de questionner un certain nombre de mes collègues, confrères ou amis, voire même quelques Sociétés savantes, sur la superstition dont le *fer du cheval* est ou non l'objet, dans leur département, et sur les diverses légendes qui s'y rattachent. Cependant, bien que ma demande de renseignements remonte seulement au commencement de la semaine dernière, plusieurs d'entr'eux ont déjà eu l'amabilité — je ne saurais trop les en remercier ici — de m'envoyer une première note sur ce sujet, me promettant, pour une deuxième lettre, tous les renseignements qu'ils pourraient ultérieurement se procurer.

Je compte d'ailleurs poursuivre mon enquête en d'autres régions de la France ainsi qu'à l'Étranger et, si les résultats qu'on voudra bien me communiquer me parviennent en temps voulu, je les joindrai, pour le volume de notre Congrès de Tours, à ceux dont j'ai à parler maintenant. Dans le cas contraire, j'en ferai l'objet d'une communication ultérieure c'est-à-dire au Congrès préhistorique de l'année prochaine.

Quant aux collègues qui m'ont répondu poste pour poste, pour ainsi dire, et dont voici les intéressants renseignements qu'ils m'ont envoyés, ce sont :

1^o M. C. BOULANGER (de Péronne), Conservateur honoraire du

(1) J'en ai parlé aussi à plusieurs reprises, notamment il y a trente ans, dans mon *Antiquité de l'Homme dans les Alpes-Maritimes* (1878-1887) ainsi qu'à la Société d'Anthropologie de Paris, en 1903. (*Les haches polies des environs de Grasse, Alpes-Maritimes*, par Emile RIVIÈRE, séance du 23 janvier 1903).

Musée de cette ville, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

« Le fer à cheval (1), m'écrivit-il, trouvé fortuitement et *muni encore d'un ou de plusieurs clous* », — il y a là, vous le voyez une première nuance en ce sens que, dans la partie du département de la Somme qu'il habite, tout au moins, la présence d'un ou de plusieurs clous garnissant le susdit fer est nécessaire pour que celui-ci possède ses propriétés légendaires (2) — « est un porte-bonheur, un talisman contre le mauvais sort. J'en ai trouvé un, certain jour, ajoute M. Boulanger, remplissant ces conditions, je me suis empressé de le ramasser, puis de le nettoyer et le placer dans ma collection. Il étonne bien des visiteurs à qui je suis obligé de donner les explications voulues ».

J'ajouterai que, dans une deuxième lettre (3), M. Boulanger m'a rappelé que, dans une de ses anciennes publications, il racontait « avoir vu en Picardie, il y a plus de trente ans, régner la superstition des *cailloux troués* suspendus dans des étables pour préserver les vaches des sortilèges et de certaines piqûres au pis. Ces cailloux troués devaient être *trouvés fortuitement*; ceux que l'on aurait recherchés n'auraient eu aucune vertu » (4). Il en est absolument de même, comme je l'ai déjà dit, pour les fers de chevaux trouvés à la suite de recherches intentionnelles.

2° Le D^r ÉMILE MARIGNAN, de Marsillargues (Hérault), qui, avec la plus grande amabilité, a bien voulu me donner, à plusieurs reprises, malgré la douleur du deuil qui venait de le frapper cruellement, les renseignements les plus détaillés sur les légendes et les superstitions qui m'occupent ici, m'a écrit, dans une première lettre, « que le fer à cheval, considéré comme talisman, était autrefois très en honneur dans le Bas-Languedoc. Je me souviens, dit-il, d'avoir vu, étant enfant, des fers cloués au portail des fermes. Aujourd'hui on n'en voit plus, toutes les traditions se perdent. » Notre confrère me dit aussi que « Mistral, dans son *Trésor du Félibrige*, signale la croyance, dans le Béarn, en la vertu du fer à cheval. »

Voici ce passage : « Ferre de chivau, fer à cheval.... On croyait, en Béarn, qu'un fer trouvé et cloué à la porte d'une maison était un talisman contre les sortilèges ».

(1) Doit-on dire : le fer à cheval, ainsi que presque tous mes correspondants l'écrivent, ou le fer *de* ou *du* cheval, comme il me paraît plus rationnel de l'écrire ?

(2) Je l'ignorais jusqu'à présent.

(3) Lettre du 31 août 1910.

(4) C. BOULANGER. — *Les monuments mégalithiques de la Somme*, pages 28-29. Un vol. in-12, 1900.

« Mais, ajoute le D^r Marignan, plutôt que le fer à cheval n'est-ce pas le fer lui-même, en tant que *fer* c'est-à-dire en tant que métal, qui a toujours eu un grand pouvoir (1) contre les maléfices, dont il s'agirait ? Cependant une bague, — j'en ai une, dit-il, — faite du *troisième clou du fer du pied gauche de derrière* d'un cheval, préserve des hémorrhoides, dit la légende, et fait gagner au jeu. La superstition règne surtout à Marseille et dans les environs de cette ville.

« Autrefois, dans l'Hérault, quand un protestant rencontrait un ecclésiastique, nous dit aussi le D^r Marignan, il se hâtait de toucher du fer. Je sais bien qu'on a dit que le fer était impur ; mais il n'y aurait pas, au fond, contradiction. Enfin, je vous signalerai, comme se rapportant au fer *en général*, cette coutume curieuse qui a cours encore à Lourmarin, dans le Vaucluse, à savoir que, pendant les orages, on place, pour écarter la foudre, une faux allongée sur la terre, le tranchant en haut ».

Cette crainte superstitieuse de rencontrer un prêtre est bien connue ; nous la retrouvons dans le Limousin, dans le département de la Haute-Vienne, où il est dit aussi que « dès qu'on aperçoit sur son chemin un ecclésiastique sur le point de vous croiser, on doit se hâter de toucher un objet quelconque *en fer* (une clef par exemple), sous peine d'un malheur à venir » (2).

De même notre collègue M. FRANÇOIS DALEAU, dans ses *Traditions, croyances et superstitions de la Gironde* (3), au Chapitre III intitulé *Préjugés*, a écrit dans le sous-chapitre des *Porte-malheur* : « Prêtre ou moine rencontré en voyage porte malheur ; toucher du fer pour éloigner le maléfice ».

Nous trouvons également dans une communication faite, en 1883, à la Société d'Anthropologie de Paris par M. DE MARICOURT, ayant pour titre : *Sortilèges et maléfices dans l'Italie méridionale*, les deux phrases suivantes : 1° « Peuvent être doués du mauvais œil..., les moines, surtout les capucins » (4) ; et, un peu plus loin : 2° « Chez nous, trois curés pronostiquent des accidents de voyage » (5).

J'ajoute que j'ai entendu dire *autrefois*, moi aussi, qu'il ne fallait jamais voyager avec un ou plusieurs prêtres dans la même

(1) La croyance au fer, en tant que métal, est également répandue en France, dans un certain nombre de départements. Je l'ai trouvée citée aussi dans Pline, dont je reproduis plus loin le passage qui s'y rapporte.

(2) Note de M. A. DE MONTCOURT.

(3) FRANÇOIS DALEAU. — *Notes pour servir à l'étude des traditions, croyances et superstitions de la Gironde*. (Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest, année 1888).

(4) Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, année 1883, page 31.

(5) Ibid. — Page 32.

diligence, « sous peine d'un accident en route ». Mais, à l'époque, je n'ai pas osé dire qu'il suffisait de toucher du fer pour conjurer le susdit sort.

Je rappellerai, à propos des propriétés fétichistes attribuées aux clefs — *clefs* ou *clés*, ainsi que d'ancuns l'écrivent aussi — l'idée superstitieuse, bien connue qui reste encore attachée, en maints pays de France, en Bretagne plus particulièrement peut-être, à des clefs dites *clefs de saints* (1). Elles y sont considérées comme ayant le pouvoir de préserver les gens de la morsure des chiens enragés : elles y sont réputées aussi comme guérissant de la rage les personnes mordues. Je possède, dans mes collections, une de ces clefs *en plomb*, qui m'a été donnée à titre de curiosité, il y a quelques années, par mon ami et regretté Président de la Société préhistorique de France, LIONEL BONNEMÈRE, alors que je passais les agréables journées d'une charmante villégiature dans sa belle et hospitalière demeure d'été de Crampoisie (2).

Le fait d'une bague fabriquée avec le métal d'un fer de cheval, *trouvé par hasard*, fabriquée dans le but de préserver celui qui la porte de divers accidents morbides ou de certaines infirmités, n'est pas spécial au département de l'Hérault, comme l'a dit aussi du reste, je crois, M. Marcel Baudouin ; il ne l'est pas non plus à la France. Je le retrouve également en Russie. En effet, je peux citer, à ce propos, un cas qui m'est absolument personnel. Il s'agit d'une bague fabriquée, il y a quelques années, en 1904, à mon intention, non pour me guérir de maux dont je ne souffrais pas, mais à titre d'objet de curiosité à mettre dans mes collections (*Fig. 2*), fabriquée, dis-je, en Russie, dans le gouvernement de Voronège, par un maréchal-ferrant, avec un vieux fer de cheval récemment ramassé *par hasard*, par un de mes proches parents par alliance, M. Rakitski, Conseiller de Cour au susdit gouvernement, et fabriquée sur sa demande.

Or, les bagues de ce genre sont considérées là-bas comme ayant la propriété de guérir les maux de dents, voire aussi les douleurs rhumatismales de certaines articulations seulement, celle du poignet notamment. Mais, ici, une condition particulière est imposée au malade, celle de faire encercler sa bague en fer d'autant de tours de laine rouge que l'âge dudit malade comporte de dizaines d'années : un tour, par exemple, pour un enfant de dix ans, deux

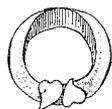


Fig. 2. — Bague russe, talisman contre certains maux et infirmités (1/2 grandeur).

(1) Voir à ce sujet le mémoire du Dr MARCEL BAUDOUIN intitulé : *Origine et signification thérapeutique des Clés de Saints dans le traitement de la rage. Le Fer totem.* (Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine, 1910).

(2) *Crampoisie*, canton de Corlay, arrondissement de Loudéac (Côtes-du-Nord).

tours pour un jeune sujet âgé de vingt ans et ainsi de suite.

La bague, qui m'a été envoyée, est ornée, selon la coutume du pays, de deux cœurs ciselés en relief côte à côte, mais tête bêche ou mieux pointe bêche, si je peux m'exprimer ainsi, c'est-à-dire pointe de l'un en haut, pointe de l'autre en bas ; les deux cœurs forment ainsi une sorte de chaton, comme vous pouvez le voir ici sur la pièce elle-même (*Fig. 2*, p. 859).

Enfin, la foi ou mieux la superstition dans le fer de cheval et ses vertus curatives est telle en Russie, dans les campagnes du gouvernement de Voronège tout au moins, que tout jeune garçon, ayant une hernie — une descente comme l'on dit — doit se faire faire, non plus une bague proprement dite, mais un *anneau d'oreille*, toujours fabriqué, bien entendu, dans un vieux fer de cheval trouvé *fortuitement*. Cet anneau, il devra le porter à l'oreille *droite*, « par sympathie », selon l'expression consacrée. On l'appelle, par suite, m'a-t-on dit, *la boucle d'oreille de sympathie*.

Voici pour la Russie, pour la région du moins dont il est question.

Quant à la bague que possède le docteur Marignan, elle provient de Carmaux (Tarn). Elle lui a été donnée « par un maréchal-fer-rant, qui a pour surnom l'*Albigeois*. Elle est formée d'un clou du fer d'un cheval, étiré et aplati *sans soudure*, à la façon d'un porte-bonheur. Ces bagues sont recherchées dans tout l'Albigeois comme porte-bonheur général. Nous en avons une aussi au Musée arlésien d'Ethnographie. Elle provient des Bouches-du-Rhône, d'Aubagne (1). C'est un simple anneau en fer sans chaton; elle a été donnée au Musée par le docteur Talen (d'Aubagne) ».

Notre confrère ajoute « qu'on vend depuis longtemps, dans certaines villes du Midi, des bagues *en cuivre* ou *en laiton* qui guérissent la migraine ». Il en possède une qui a été achetée à Toulon, il y a quatre ans, et deux ou trois autres qui proviennent de Montpellier ou de Nîmes.

Il rappelle, enfin, que « Laurent Joubert (2), successeur, dans l'Université de Montpellier, de Rondelet, le *Rondibilis* de Rabelais (3), a écrit, dans son livre intitulé : *Des erreurs populaires et*

(1) *Aubagne*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Marseille.

(2) *Laurent Joubert*, « né à Valance (*sic*) en Dauphiné le 6. Decembre 1529, mort en voyage à Lombez, entre Tolose et Montpellier le 29. Octobre de l'an 1582. Il avoit succédé à Rondelet en la Dignité de Chancelier de l'Université de Montpellier. » (*Dictionnaire historique de Moreri*, Lyon, M. DC. LXXXIII.)

(3) *Guillaume Rondelet*, « fils de Jean Rondelet, Marchand Espicier de la Ville de Montpellier en Languedoc, où il nâquit le 27. Septembre de l'an 1507 .. et où il fut Professeur en Medecine, et s'acquit une grande reputation. Il mourut prez d'Alby, le 30. Juillet de l'an 1566, d'une dissenterie que luy causa le grand excez qu'il fit à manger des figues en revenant de Tolose. » (*Dictionnaire historique de Moreri*, Lyon, M. DC. LXXXIII.)

propos vulgaires touchant la medecine, dont la première édition est de 1579, Remede contre le *masclon* (1) : Portez un anneau de lection au petit doigt, on dit que ce remede est bon aussi contre le haut mal. »

Le même Joubert indique encore le remède suivant, contre le *mal de maire* (2) : « Il faut porter au doigt (*sic*) un anneau qui soit de trois filets entortillez : l'un d'argent, l'autre de lection (2) et le tiers de fer. »

Enfin, le docteur Marignan s'est demandé, ainsi que nous le rapportons plus haut, si, « plutôt qu'au fer de cheval, ce n'était pas au fer lui-même en tant que métal, qui a toujours eu un grand pouvoir contre les maléfices, que la superstition s'attachait ». Nous avons trouvé, à ce propos, dans Pline l'Ancien, les trois paragraphes suivants qu'il nous paraît intéressant de reproduire. Nous les donnons ci-dessous *in extenso*, texte latin et traduction, vu leur brièveté.

XLIV. — 1. Medicina e ferro est e alia, quam secandi. Namque circumscribi circulo, terve circumlato mucrone, et adultis et infantibus prodest contra noxia medicamenta : et præfixisse in limina e sepulcro evulsos clavos adversus nocturnas lymphationes. Pungique leviter mucrone, quo percussus homo sit, contra dolores laterum pectorumque subitos, qui punctionem afferant. Quædam ustione sanantur : privatim vero canis rabidi morsus. Quippe etiam prævalente morbo, expavescentesque potum, usta plaga il li coliberantur. Calefit etiam ferro candente potus, in multisvitiis, privatim vero dysentericis.

XLV. — Est et rubigo ipsa in remidiis, et sic Telephum proditur sanasse Achilles, sive id ærea, sive ferrea cuspide fecit. Ita certe pingitur eam decutiens gladio. Sed rubigo ferri deraditur humido ferro clavis veteribus. Potentia ejus ligare, siccare, sistere. Emendat alopecias illita. Utuntur et ad scabritias genarum, pusulasque totius corporis, cum cera et oleo myrteo : ad ignes vero sacros ex aceto : item ad scabiem, paronychia digitorum et pterygia, in linteolis. Sistit et feminarum profluvia imposita velleribus. Plagis quoque recentibus vino diluta, et cum myrrha subacta, et condylomatis ex aceto prodest. Podagras quoque illita lenit.

XLVI. — Squama quoque ferri in usu est ex acie, aut mucronibus, maxime simili, sed acriore vi, quam rubigo : quamobrem et

(1) « Pour le mot *masclon*, je vois dans Mistral *masclun*, *mascloun*, colique néphrétique, affection hypochondriaque chez l'homme. » (Lettre du Dr Marignan).

(2) La *maire*, en provençal, signifie la *matrice* et, par extension, le *mal de maire* comprend les accidents hystérisiformes et, communément, les vapeurs. (Dr Marignan).

contra epiphoras oculorum assumitur : sanguinemque sistit, quum vulnera maxime ferro fiant. Sistit et feminarum profluvia. Imponitur et contra lienium vitia. Hemorrhoidas compescit, hulcerumque serpentina. Et genis prodest, farinæ modo adpersa paulisper. Præcipua tamen commendatio ejus in hygremplastro ad purganda vulnera fistulasque, et omne callum erodendum, et rasis ossibus carnes recreandas. Componitur hoc modo : picis oboli sex, Cimoliæ cretæ drachmæ duæ : æris tusi drachmæ duæ : squamæ ferri totidem : ceræ, sex : olei sextarius. His adjicitur, quum sunt repurganda vulnera aut replenda, ceratum (1).

Voici, maintenant, la traduction, parfois quelque peu fantaisiste, que donne, de ces trois paragraphes, ANTOINE DU PINET (2), en 1608. Nous la reproduisons ici dans le français, avec l'orthographe et la ponctuation du temps. Le chapitre est intitulé :

De la trempé du fer : des vertus et proprietēz d'icelluy : de l'enrouillure du fer : de la paille et batture d'icelluy et d'un emplastre liquide, dit des Grecs, Hyperemplastum.

« ... Quât aux proprietēz du fer, on s'en sert à d'autres choses qu'à couper. Car il y en a qui ont opiniô, que faisât un cerne avec la pointe d'un cousteau, alêtour d'un jeune enfant, ou bien d'une grande personne, et faisât trois tours à l'êtour d'iceux, avec ce mesme cousteau, cela côtergardera la personne de toutes sorcelleries et charmes. Itê on dit que, mettant au linteau de l'huis de la maisô, ou de la châtre de quelqu'un, un clou arraché d'un sepulchre, il fait perdre les visions et fâtaisies et fantosmes qui fôt peur, et surprenêt les gês de nuict. Itê on dit, que piquât tant soit peu, ceux qui ont le bout, ou le poingt ès costez, ou qui ont mal à la poitrine, avec la pointe d'un glaive dont un homme auroit esté tué, cela en oste soudain la douleur. Les cauteres aussi faits de fer chaud, sôt fort propres à plusieurs choses, et signâment aux morsures des chiens enragez : de sorte que les patiens se sentent allegez, des aussi tost que la playe est cauterizee, et fussent-ils desja tombez en crainte et frayeur d'eau. Itê on se sert du fer chaud à

(1) PLIN L'ANCIEN. — *Histoire naturelle*, t. II, p. 453-454 (Collection Nisard des Auteurs latins. Paris, 1848.)

(2) *L'Histoire du monde de C. Plin Second*, collationnee et corrigee sur plusieurs vieux exemplaires Latins, tant imprimez qu'escritz à la main, et enrichie d'annotations en marge, servans à la conference et declarations des anciens et modernes noms des Villes, Regions, Simples, et autres lieux et termes obscurs comprins en icelle..... Le tout mis en François par ANTOINE DU PINET, Seigneur de Noroy : et depuis en ceste quatriesme impression et dernière edition, augmenté de plusieurs nouvelles annotations fort utiles et necessaires, et reveu en plusieurs lieux et endroits difficiles, et encore non expliquez. (T. II, p. 473). — A Paris, chez Michel Sonnius, ruë Saint-Jacques, à l'Escu de Basle. — M. DC. VIII.

ferrer l'eau, pour plusieurs accidens, et principalement les caques-sanguines et flux de ventre.

« Quât à la rouille de fer, elle sert aussi en medecine : car on dit que Telephus n'usa d'autre chose à guerir les playes d'Achilles. Vray est qu'ô ne sçait si c'estoit rouillure de fer, ou de cuyvre. Toutesfois ô le peint raclant la rouille d'une espee. Pour avoir la rouillure des vieux cloux, il la faut racler avec un cousteau mouillé d'eau. Touchât ses proprietez, elle sert à souder, à dessecher et restreindre. Enduite, elle revest les places denuees par la pelade. Incorporée en cire, et en huyle de mourtre, elle est fort propre à l'aspreté des paupieres, et aux rougeoles et pustules qui viennent par tout le corps. Appliquée avec un vin aigre en de petis drapeaux, elle sert au feu saint Antoine, à la grattelle, et aux apostumes et excroissances qui viennent ès racines des ongles. Mise avec de laine, ès lieux des femmes, elle reprime leurs fluxions immodereez. Demeslee en vin, et incorporée en myrrhe, elle est souveraine aux playes fresches : et sert au mal saint Fiacre (1), et aux fentes et crevasses du fondement, appliquée avec vin aigre. Enduite sur les gouttes, elle en oste la douleur.

« Quât aux pailles et battures qui tombent de la forge des trenchâs des glaives, elles ont mesme propriété que la rouillure du fer, hormis qu'elles ont une acrimonie plus grande : aussi s'en sert-on ès vehementes fluxions des yeux. Elles sont fort propres à estancher le sang et signâment quand c'est d'une playe faicte d'un coup de glaive. On en use pareillement à reprimer les fluxions des femmes : et les applique-on (*sic*) aux oppilations et autres accidens de la ratte. Elles servent aussi à reprimer le sang des mourues et emmorrhoides : et sont propres à arrester le chancre des ulceres corrosifs. Pulverizees bien menu sur les paupieres, elles y sont fort propres. Toutesfois leur principal usage est un emplastre liquide, qui sert à mondifier les playes et fistules, et à ronger et à manger toutes duretez et callositez : et à faire revenir la chair sur les os qui en sont denuez. Lequel emplastre se compose au mode suyvant : Prenez deux oboles de terre à laver, six drachmes de pottee d'erein, avec autant de paille ou batture de fer, et autre tant de cire : et incorporez le tout en un sestier d'huile. Toutesfois quand il sera question d'incarner ou de mondifier une playe, on y pourra adjouster quelque ceroesme. »

Si nous avons cru devoir donner, à titre de curiosité, la traduction ci-dessus d'Antoine Du Pinet, du commencement du dix-sep-

(1) On remarquera, parmi les fantaisies du traducteur, l'introduction du feu saint Antoine et du mal saint Fiacre dans le texte de Pline, c'est-à-dire au premier siècle de l'ère chrétienne.

tième siècle, nous estimons nécessaire d'en corriger les fantaisies par la traduction moderne de Littré, parue pour la première fois en 1848, dans la Collection des Auteurs latins de Nisard (1), traduction que voici :

« XLIV. — 1. Ce n'est pas seulement par son tranchant que le fer fournit des remèdes ; en traçant un cercle avec le fer autour des adultes et des enfants, ou en faisant tourner trois fois autour d'eux un instrument pointu, on les protège contre les maléfices. En clouant au seuil des clous arrachés d'un tombeau, on écarte les visions nocturnes. En piquant légèrement avec un fer qui a blessé un homme, on guérit les douleurs subites de côté ou de poitrine qui sont pongitives. Quelques affections sont guéries par la cautérisation avec le fer rouge, en particulier la morsure du chien enragé ; et même quand la maladie est établie, quand l'hydrophobie existe, on guérit immédiatement le mal en brûlant la plaie. On chauffe aussi la boisson en y éteignant un fer chauffé à blanc, et cette boisson se prend dans beaucoup d'affections, notamment dans la dyssenterie. »

On remarquera que les clous, dont il est parlé dans Pline, ne sont pas ceux du fer de cheval, fer auquel, d'ailleurs, Pline ne fait, dans ce chapitre, aucune allusion, — il en parle seulement plus loin comme nous le dirons tout à l'heure, — mais bien des clous de cercueil (*sepulcro*).

D'ailleurs, parlant de la rouille elle-même, Pline dit, dans le chapitre suivant :

« XLV. — La rouille elle-même est comptée parmi les remèdes ; et c'est ainsi, dit-on, qu'Achille guérit Télèphe, employant soit une lance d'airain soit une arme de fer, du moins on le représente détachant la rouille avec son glaive. D'ordinaire on obtient la rouille en raclant de vieux clous avec un fer mouillé. Elle est coagulante, siccativ, astringente ; en topique, elle guérit les alopecies. On s'en sert avec la cire et l'huile de myrte pour les granulations des paupières et les pustules de tout le corps ; avec le vinaigre, pour le feu sacré ; dans les linges, pour la gale et les paronychies et les excroissances des doigts. En pessaire, sur de la laine, elle arrête les pertes. Délayée dans du vin et pétrie avec de la myrrhe, on l'applique sur les plaies récentes ; avec du vinaigre, sur les condylomes. En topique, elle soulage les goutteux.

(1) PLIN L'ANCIEN. — *Histoire naturelle*. (Collection Nisard, traduction Littré. Paris, 1848).

« XLVI. — On emploie aussi l'écaille de fer qu'on tire de l'acier ou des lances tranchantes; elle est très semblable pour l'effet à la rouille : mais plus active; aussi l'administre-t-on contre la fluxion des yeux. Elle arrête le sang, le sang que le fer surtout fait couler; elle guérit les pertes; on en fait un topique pour les maladies de la rate. Elle réprime les hémorroïdes et les ulcères serpigineux; elle est bonne pour les paupières qu'on en saupoudre légèrement. Ce qui la recommande le plus, c'est l'emploi qu'on en fait dans l'emplâtre humide, pour mondifier les plaies et les fistules, pour consumer toute callosité, pour réparer les chairs sur les os dénudés. En voici la composition : six oboles de poix, deux drachmes de terre cimoliée, deux drachmes de cuivre en poudre, deux drachmes d'écaille de fer, six drachmes de cire, un setier d'huile; on y ajoute du cérat, quand on veut mondifier ou remplir les plaies. »

De même qu'à M. Boulanger, j'avais demandé au D^r Marignan si quelque superstition était, dans la région qu'il habite, attachée au *fer des Bovidés* et si, par exemple, celui-ci trouvé *par hasard* était considéré, dans le département de l'Hérault, comme un porte-bonheur, un *fer totem*. Voici le renseignement qu'il a bien voulu me donner :

« Aucune croyance ne s'attache ici aux fers des Bovidés. Du reste, dans le Bas-Languedoc et dans la Basse-Provence on n'emploie pas les bœufs pour l'agriculture. En fait de Bovidés, nous n'avons que les taureaux de la Camargue qui ne sont pas ferrés.... pas plus que ne le sont les chevaux qui vivent avec eux. D'où le dicton populaire : *E ferra come en Camargue*. Il est ferré comme en Camargue, dit-on, en parlant d'un pauvre diable qui n'a pas le sou. »

Enfin, dans une dernière lettre, M. Marignan m'annonce que, dans sa région, « il a été trouvé dernièrement un fer de cheval dans le mur d'une ferme qui a succédé à un très ancien couvent où, en 887 et 897, se tinrent plusieurs conciles. On a découvert, au même endroit, une inscription chrétienne remontant à l'époque mérovingienne. Dans quel but ce fer de cheval avait-il été ainsi placé? S'agissait-il de préserver l'habitation de maléfices ou de la foudre? Je n'ai aucun renseignement à cet égard. Mais le susdit fer a été vivement réclamé par son propriétaire, dès qu'il a été informé, par le maçon chargé de réparer le mur, de la trouvaille qu'il y avait faite. »

3^o D'autre part, M. MARC DEYDIER, de Cucuron (Vaucluse), qui assiste à tous nos Congrès et y prend toujours une part importante par ses communications, a bien voulu m'envoyer, sur ma demande, les renseignements suivants :

« Je ne connais pas, dans les environs, des préjugés ou des superstitions pouvant s'attacher à la trouvaille d'un fer à cheval. Le département de Vaucluse serait-il donc plus civilisé que d'autres ? Malheureusement non, puisqu'un de nos maréchaux-ferrants m'a fait part d'une superstition qui ne s'attache pas au *fer* lui-même, mais seulement aux *clous du fer à cheval*. . . .

« Voici en quoi consiste cette superstition :

« Pour se préserver des hémorroïdes (!) ou pour en guérir (?), il s'agit simplement de porter une bague faite — sans l'aide de la forge — avec un clou arraché au fer du pied gauche de derrière, ayant piétiné le *pis* de l'animal *lui-même*, d'un cheval blanc et hongre.

« Mon maréchal m'a affirmé que son confrère d'Ansois et un de ses confrères de Cadenet, localité voisine de Cucuron, faisaient pas mal de bagues ou anneaux de ce genre, il y a peu d'années, et qu'il en a fait lui-même deux, sur *commande*, il y a une douzaine d'années. »

Nous retrouvons donc dans le Vaucluse l'importance attachée aux *clous* du fer de cheval, que nous signalait tout à l'heure le Dr Marignan dans l'Hérault et dans le Tarn. Il s'agit là encore d'une *bague* fabriquée avec ledit clou et, ce qui est bien spécifié aussi, *sans l'aide de la forge*. Enfin, de même que pour les bagues de Carmaux, le fer auquel le clou a été arraché doit être, comme dans le Tarn, celui du pied gauche de derrière du cheval. Quant à ses propriétés thérapeutiques, elles concernent aussi les *hémorroïdes*, tant au point de vue préventif qu'au point de vue curatif.

4° M. J. DE SAINT-VENANT, Inspecteur des Eaux et Forêts du département de la Nièvre et Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, qui s'est occupé, d'une façon toute spéciale, de la ferrure du cheval (1), n'a jamais entendu parler de la légende du fer de cheval dans sa région. Mais il me cite le fait « d'églises de France en assez grand nombre, dont le portail porte ou du moins portait, dit-il, de nombreux fers cloués avec une idée certainement superstitieuse. » Notre collègue cite notamment une église du département de l'Yonne, « l'église de Chablis qui montre une curieuse collection, en place, de fers de chevaux, dont on a fait une carte postale ».

5° La cinquième lettre que je viens de recevoir est celle d'un de mes amis et confrères en préhistoire bien connu aussi, M. PHILI-

(1) J. DE SAINT-VENANT. — *Anciens fers de chevaux à double traverse*. (Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, tome XXV, Bourges, 1902).

BERT LALANDE (de Brive), Vice-président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

Tout d'abord, sa lettre me raconte la légende des fers à cheval de l'église de Saint-Viance, canton de Donzac, arrondissement de Brive, telle qu'il l'a publiée, il y a deux ans (1), dans un journal de la Corrèze.

« Trois fers à cheval, dit-il, ont été cloués au-dessus de la porte de l'église — elle est de l'époque romaine — de Saint-Viance, dans les conditions suivantes : pendant l'hiver de l'an... ? (soit toutefois avant 1789), la Vézère était gelée. Il n'y avait pas encore de pont. Un charretier arrive sur la rive droite, il veut passer sur la rive opposée pour gagner le bourg ; mais il lui faut se hasarder sur la glace. Il invoque Saint-Viance (Saint-Vincentian *aliàs*), conduit son attelage sur la rivière gelée et passe sans encombre. Son chien, resté en arrière, veut la traverser à son tour, pour rejoindre son maître, mais la glace se rompt sous ses pattes et l'animal est englouti.

« Notre charretier, convaincu qu'il avait été l'objet d'une faveur miraculeuse, fit fabriquer aussitôt trois fers à cheval en argent et les cloua lui-même sur le bois de la porte de l'église située sur les bords de la Vézère.

« Ces fers ont disparu depuis longtemps déjà (2) et ont été remplacés par les fers à cheval ordinaire, qu'on y voit encore aujourd'hui.

« Quant aux fers à cheval trouvés dans les champs, ils sont, dit notre Confrère, un véritable talisman, un porte-bonheur pour les paysans corréziens, mais à la condition absolument essentielle que le fer soit bien *entier*. Cassé, disent-ils, il ne vaut rien. La superstition est même telle, dans la Corrèze, ajoute M. Philibert Lalande, qu'un habitant des environs de Brive qui, ayant, certain jour, perdu un objet quelconque, et trouvé le lendemain, dans son champ, un fer à cheval, était beaucoup plus heureux de sa trouvaille fortuite qu'attristé de la perte qu'il avait faite la veille, quoiqu'il tint audit objet. »

Notre Confrère termine sa lettre en m'assurant que la foi superstitieuse dans les fers de cheval règne également à Toulouse, où l'un de ses proches, qui en avait très souvent entendu parler, trouvant par hasard, un jour, un de ces fers dans les rues de Brive, s'empressa de le ramasser et de l'accrocher dans le jardin au mur de sa maison, sans que M. Philibert Lalande y aît jamais pris garde. Il ne l'aperçut qu'à la suite de mon enquête auprès de lui

(1) Numéro du 23 août 1908.

(2) Ce qui n'a rien de surprenant, vu leur valeur intrinsèque : ils étaient en argent.

sur l'existence ou non, dans la Corrèze, des idées superstitieuses attachées au susdit fer (1).

J'en arrive maintenant aux renseignements que M. FRANÇOIS DALEAU (de Bourg-sur-Gironde) a bien voulu m'envoyer. Ils sont extraits, me dit-il, en partie de la communication qu'il fit, en 1876, au Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, session de Clermont-Ferrand, communication intitulée : *Carte d'archéologie préhistorique du département de la Gironde* (2); en partie aussi de ses *Notes pour servir à l'étude des Traditions, Croyanances et Superstitions de la Gironde*, dont j'ai parlé plus haut (3).

« A. — *Empreintes de pieds* (4).

« a. — Pierre à légende, avec l'*empreinte* du pied d'un Bœuf et celle du pied du cheval de Bayard (?) — Commune de Saint-Romain-la-Virvée (5).

« b. — Pierre à légende, avec l'*empreinte* du pied du cheval des Quatre-Fils-Aymon (?) — Rocher de Roche-Mombron, à la Lustre, commune de Tauriac (6).

« Des haches polies et des silex taillés néolithiques ont été trouvés sur le territoire de cette même commune. »

J'emprunte aux mêmes publications de M. Daleau les lignes suivantes relatives à trois autres pierres à pseudo-empreintes et à légendes de la même région :

« c. — Pierre à légende, sur laquelle on voit l'*empreinte* du pied du cheval Bayard (?) au lieu dit Barès, commune de Asques (7).

« d. — *Empreinte* du pied du cheval des quatre fils Aymon (?) à Languireau, commune de Saint-Laurent-d'Arce (8). Sur son territoire on a trouvé : au Chemin-de-la-Rue, une hache polie en silex ; à

(1) Bien d'autres renseignements m'ont été communiqués par M. Ph. Lalande, depuis cette lettre, mais force m'est, à mon vif regret, de les réserver pour le prochain Congrès (Nîmes, 1911).

(2) *Compte-rendu du Congrès*, pages 606-618.

(3) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest*, séance du 8 février 1888. — Bordeaux, 1889.

(4) L'auteur ne dit pas si ces *pseudo-empreintes* sont faites de main d'homme ou si elles sont des cavités ou des érosions naturelles de la roche. J'espère être prochainement renseigné à cet égard.

(5) *Saint-Romain-la-Virvée*, canton de Fronsac, arrondissement de Libourne (Gironde).

(6) *Tauriac*, canton de Bourg-sur-Gironde, arrondissement de Blaye (Gironde).

(7) *Asques*, canton de Fronsac, arrondissement de Libourne.

(8) *Saint-Laurent-d'Arce*, canton de Saint-André-de-Cubzac, arrondissement de Bordeaux.

Languireau, de nombreux silex néolithiques (lames, grattoirs, nucléés); enfin, à Puy-Morin, une hache en bronze.

« e. — Pierre à légende, portant l'empreinte des genoux, du pied et du gourdin de Roland (?) à Nérigean (1). Dans la même commune, il existe, près de la métairie du Bois, une Pierre-levée et, au lieu dit le Bois de l'Arcan, un dolmen détruit.

« B. — *Porte-Bonheur.*

« Fer à cheval, trouvé sur la voie publique porte bonheur. — En Algérie, un fer ainsi trouvé, *un jeudi* (2), est cloué à la porte de l'habitation. (C. PLINE. — *Loc. cit.* — Car on tient qu'en serrant en quelque lieu à part un fer à cheval qu'on aurait trouvé par chemins, comme advient souvent qu'un cheval se déferre, il guérira du hocquet (*sic*), se souvenant du lieu où on aura mis le dit fer » (3).

M. François Daleau ajoute qu'il a vu, à Bourg-sur-Gironde, il y a quelques dix ans, « un petit fer d'âne cloué sur la porte d'une boulangerie. » D'autre part, il insiste sur le fait que « pour que le fer porte bonheur, il faut absolument qu'il soit trouvé *un jeudi, sans le chercher.* »

III

La citation que notre Collègue fait du passage ci-dessus de Pline, que j'ai tenu à reproduire textuellement d'après sa lettre, a son importance au point de vue de l'époque d'origine des fers de chevaux, car il semble démontrer, au premier abord, l'existence de ceux-ci dès le premier siècle de notre ère.

Mais, comme on le sait, cette question de l'origine de la ferrure du cheval a, depuis longtemps, donné lieu aux discussions les plus savantes. Néanmoins elle n'est pas encore complètement élucidée et, si je me permets ici d'en dire quelques mots, ce n'est pas en vue de trancher une question sur laquelle je n'ai nullement la prétention d'avoir la compétence voulue. J'entends me borner ici à rapporter le texte *latin* de Pline, dont M. François Daleau m'a communiqué la traduction qu'en a faite Antoine Du Pinet, en 1608, puis à reproduire la traduction de Littré parue

(1) *Nérigean*, canton de Branne, arrondissement de Libourne.

(2) Le jour de la semaine est, comme on le voit, d'une importance particulière pour la valeur du talisman.

(3) PLINE L'ANCIEN. — *Histoire naturelle*. Édition Antoine Du Pinet. — Paris, 1608.

dans l'édition de 1848, enfin à donner celle, certainement moins littéraire que cette dernière mais peut-être plus littérale, qu'on voudra bien me permettre de proposer, à mon tour, en y joignant quelques réflexions personnelles.

Je ferai connaître aussi l'opinion très importante de M. SALOMON REINACH, d'après l'article qu'il a publié, il y a six ou sept ans, sur cette origine, dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, article qui fait autorité sur ce sujet.

Or donc, nous trouvons dans Pline, tome II, chapitre LXXXI (XX), la phrase suivante :

« Mira præterea traduntur in eisdem animalibus. Vestigium equi excussum ungula (ut solet plerumque) si quis collectum reponat, singultus remedium esse recordantibus quonam loco id reposerint » (1) ;

phrase qu'Antoine Du Pinet (2), en 1608, traduit ainsi :

« On dit encore plusieurs choses admirables des animaux que dessus (3) : car on tient que serrant en quelque lieu à part (4), un fer de cheval qu'on aurait trouvé par chemin (comme advient souvent, quand quelque cheval se defferre) il guerira du hocquet, se souvenant du lieu où on aura mis le dit fer » ;

phrase dont Littré, à son tour, en 1848, donne la traduction suivante (5) :

« On raconte en outre des merveilles des mêmes animaux. Un fer de cheval détaché du sabot, ce qui arrive souvent, mis en dépôt quelque part, est un remède pour le hoquet ; il suffit de se rappeler l'endroit où on l'a mis » ;

phrase, enfin, que nous proposons de traduire de la façon suivante, en raison du mot *vestigium* pour lequel nous préférons dire, avec Quicherat (6), *semelle en fer*, sandale, cette expression impliquant un lien pour la maintenir fixée au sabot, alors que *fer de cheval* semble préjuger l'existence des étampures, par suite, d'une clouterie :

« Des faits merveilleux sont en outre racontés sur ces mêmes animaux. La semelle en fer détachée du sabot d'un cheval (comme cela se produit la plupart du temps) est, pour celui qui la ramasse et la conserve, un remède contre le hoquet, s'il se souvient de l'endroit où il l'a déposée. »

(1) PLINE. — *Loc. cit.*

(2) ÉDITION ANTOINE DU PINET de 1608. Tome II, page 335. — Livre XXVIII, intitulé : *Choses admirables du fait des animaux*. Chapitre XX.

(3) Il s'agit du cheval.

(4) Le traducteur a cru devoir ajouter, en marge, l'annotation suivante : « ou la socque qu'un cheval auroit amassée au pied après la pluye, en passant par une terre grasse. »

(5) Collection des Auteurs latins de Nisard datée de 1848.

(6) VESTIGIUM. — Pline : Semelle en fer d'un cheval. — (*Dictionnaire latin-français de Quicherat et Daveluy, 1868*).

Si donc nous traduisons le mot latin *Vestigium* par semelle en fer, en devons-nous conclure qu'il s'agit d'un fer à clous proprement dit ? Ce serait contraire à l'opinion qui semble la plus généralement accréditée, à savoir que ce fer n'existait pas à Rome avant la naissance du Christ, ni même au commencement de l'ère chrétienne ou que s'il existait à l'époque, comme le pensent notamment P. Mégnin, l'ancien professeur de l'École vétérinaire d'Alfort, membre de l'Académie de Médecine, ainsi que notre Secrétaire général, le Dr Marcel Baudouin (1), du moins n'était-il pas encore connu des Romains, en tout cas n'était-il pas alors en usage chez eux.

Devons-nous, au contraire, considérer cette semelle en fer comme une sorte d'hipposandale, c'est-à-dire une sandale maintenue au pied de l'Équidé (mule ou cheval) par des liens sans le moindre clou ? Cela nous paraît des plus vraisemblables.

En effet, si, en Italie, du temps de Pline, les chevaux et les mules ou mulets étaient *ferrés*, comment le célèbre naturaliste ne citerait-il pas les *clous* du susdit fer comme doués des mêmes propriétés fétichistes et thérapeutiques — superstitieusement parlant — que les clous de sépulcre ou cercueil (*e sepulcro evulsos clavos*), dont je parle plus haut ? Son silence à cet égard ne serait-il pas une excellente preuve que la *ferrure à clous* ou ferrure proprement dite, ou bien était encore ignorée des Romains, en l'an premier de notre ère, ou bien qu'elle n'était pas encore, à cette époque, en usage en Italie ? tandis que chez les Gaulois elle était employée ?

Cependant, d'autre part, je lis ce qui suit dans un article intitulé : *Le fer à cheval porte-bonheur*, article non signé qui a paru ces jours derniers (2) dans le journal *Le Soleil* et qu'on vient de me communiquer (3) :

« L'habitude de ferrer les chevaux remonte à des temps anciens, plusieurs siècles avant Jésus-Christ. A cette époque, les personnages riches employaient fréquemment des fers en or ou en argent. *Les empereurs romains*, par exemple, connurent ce luxe. On comprend dès lors que celui qui découvrirait sur la route un fer d'argent ou d'or fut ravi de sa trouvaille... »

Mais, je le répète de nouveau, s'agit-il d'un *fer de cheval* véri-

(1) On sait que pour lui, « il est démontré *scientifiquement*, à l'heure présente (1910), de par ses fouilles dans les puits funéraires de la Vendée, que les Gaulois d'avant la conquête *ferraient leurs chevaux* dans l'ouest de la France ». On sait aussi que Paul Mégnin « fait remonter plus haut encore la ferrure du cheval en Gaule, soit à l'époque *hallstattienne* ». (*Bulletin de la Société préhistorique de France*, tome VII, page 267. — 1910).

(2) Le 5 août 1910.

(3) Je le reproduis *in extenso* un peu plus loin (page 896), en raison d'autres faits intéressants cités par son auteur.

table avec ses clous ou d'une semelle (le *Vestigium* de Pline) c'est-à-dire d'une hipposandale ?

Si, maintenant, nous consultons l'important article de M. Salomon Reinach, consacré à l'art vétérinaire sous le titre de *MULOMEDICUS*, dit aussi *medicus veterinarius*, paru il y a peu d'années dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* (1), nous voyons, tout d'abord, que : « Les anciens, qui ne connaissaient pas la ferrure à clous, veillaient avec un soin particulier à l'hygiène des sabots, sans cesse menacés par l'humidité des écuries, par l'aspérité des routes et par les déformations pathologiques de la corne... On conseillait de rafraîchir l'ongle en le coupant... Cette opération rentrait dans l'*aptatura pedum*, dont il est question dans l'Édit de Dioclétien (2). »

Un peu plus loin, M. Reinach dit aussi que, « pour préserver les pieds des animaux dans les terrains fangeux ou rocailleux, on les chaussait de *sandales (soleae)* qui étaient tantôt en *métal*, tantôt en sparte ou jonc d'Espagne... Catulle (3) parle d'une mule qui laisse sa sole (*ferream soleam*) (4) dans un marécage. Poppée, la femme de Néron, fit chausser (*induere*) ses mules de *sandales d'or* ; les mules de Néron avaient des *sandales d'argent* (5). Suétone, dans sa *Vie de Vespasien*, parle d'un muletier qui s'était arrêté pour *chausser* les mules de l'attelage impérial. Cette histoire, dit M. Salomon Reinach, montre que l'opération consistant à chausser (*calceare*) les mules pouvait s'effectuer en chemin et sans l'intervention d'un spécialiste, ce qui serait inadmissible s'il s'agissait d'une ferrure à clous » (6).

Ajoutons, avec le savant Académicien, Conservateur du Musée des Antiquités nationales et Professeur à l'École du Louvre, que « l'on attachait la *solea* de sparte (7) ou de métal avec des lacets ou des cordelettes (*lemnisci fasciolae*) ».

Quant aux « hipposandales des archéologues », M. Salomon Reinach « croit qu'ils sont bien les *soleae* métalliques des auteurs romains et que l'usage en était dicté tantôt par la condition du terrain à parcourir, tantôt par celle du sabot de l'animal qui devait être employé sur ce terrain ».

(1) Ch. DAREMBERG, Edm. SAGLIO et Edm. POTTIER. — *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments*, tome III, 2^e partie, pages 2011-2014.

(2) Cet empereur régnait, comme on le sait, à la fin du troisième siècle et au commencement du quatrième siècle de notre ère (284-305).

(3) Catulle est né à Vérone vers l'an 86 avant J.-C.

(4) Le mot *ferream* indique bien, cette fois, qu'il s'agit d'une sole ou semelle en fer.

(5) Soit au milieu du premier siècle de l'ère actuelle.

(6) Vespasien régna de l'an 69 à l'an 79.

(7) La *solea spartea* de Columelle.

En résumé, les traducteurs de Pline, tels que Antoine Du Pinet et Littré, pour ne citer que deux d'entre eux, nous semblent avoir interprété inexactement le mot *vestigium*, en lui donnant la signification de *fer de cheval*, c'est-à-dire d'un fer fixé au sabot du cheval par des clous. Sa véritable acception nous paraît être *sandale* ou *semelle* et, en raison des mots *collectum*, *reponat* et *reposuerint*, il ne saurait être question d'une *semelle en sparte* ou *jonc d'Espagne*, qui n'aurait pu être conservée au-delà d'un temps très limité, mais bien d'une *sandale* ou *semelle en métal*, soit d'une *semelle en fer* le plus souvent. La semelle en or ou en argent ne devait être que l'exception, c'est-à-dire le propre des empereurs romains et de quelques riches personnages de l'époque, qui l'employaient dans certaines occasions seulement, comme nous en retrouvons l'usage beaucoup plus tard, c'est-à-dire aux seizième et dix-septième siècles, notamment à Paris, à Rome, à Temesvar, dans les circonstances spéciales que nous rapportons plus loin.

De plus le mot *fer* serait bien ici à sa place, puisqu'il s'agit de guérir le *hoquet* et que nous voyons, dans les passages de Pline que nous avons reproduits, combien certains objets en fer sont déjà, à l'époque, doués, par la superstition, de vertus fétichistes et thérapeutiques préventives ou curatives.

Donc *Vestigium* signifie bien sandale ou semelle en fer, sorte de sole ou d'hipposandale (1).

Quant à l'époque à laquelle le fer de cheval proprement dit et ses clous furent employés pour la première fois, M. Salomon Reinach ne la croit pas antérieure au quatrième siècle. « Il est possible, dit-il, que le passage de la chaussure à la ferrure, par la substitution des clous aux courroies comme moyen d'attache, se soit effectué dans l'est de la Gaule vers le quatrième siècle de l'Empire; mais on ne peut dire que la preuve en soit faite. Le silence des auteurs anciens, Xénophon, Aristote, Polybe, Pollux, ainsi que celui de tous les agronomes et vétérinaires, exclut absolument l'hypothèse de l'usage des *fers à clous* à l'époque classique. » M. Reinach a soin d'ajouter que « tous ces auteurs, qui se sont occupés des soins à donner aux chevaux et à leur équipement, n'auraient pas manqué de parler des fers s'ils avaient été usités, à leur époque même par les peuples barbares limitrophes du monde gréco-romain... Même à l'époque mérovingienne, dit-il, l'emploi des fers à clous est loin d'être avéré... »

« En somme, les Anciens ont quelquefois *chaussé* leurs chevaux; ils ne paraissent pas les avoir jamais *ferrés*.

(1) C'est notre *Vestigium equi excussum ungula... collectum* de Pline, notre *semelle en fer du cheval détachée du sabot, ramassée et conservée à titre de fétiche contre le hoquet*.

« L'emploi des chevaux dans des pays difficiles, surtout en Occident, a donné naissance à un type de *chaussure métallique mobile*, l'hipposandale, qui s'attachait avec des courroies; plus tard l'idée est venue, dans les mêmes régions, de substituer le clou à l'attache et il en est résulté l'usage de la ferrure qui, aujourd'hui encore, est loin d'être admise dans tous les pays où l'on emploie des animaux de trait ou de selle. » (1).

Mais à l'époque où l'auteur, où M. Salomon Reinach formulait ces conclusions, c'est-à-dire il y a sept ou huit ans, Paul Mégnin, d'une part, n'avait pas encore publié son importante *Histoire du harnachement et de la ferrure* (2) et, d'autre part, notre Secrétaire général, le Dr Marcel Baudouin n'avait encore exploré qu'une petite partie des puits funéraires de son intéressante Nécropole de la Vendée. Par suite, les importants résultats que ceux-ci lui ont donnés ne pouvaient pas être connus. Aujourd'hui, il n'en est plus de même, car plus de *trente* puits funéraires minutieusement fouillés par MM. Baudouin et Lacouloumère les convient à écrire que, « pour eux, il est démontré scientifiquement, à l'heure présente, que les *Gaulois* d'avant la conquête *ferraient leurs chevaux* dans l'ouest de la France (3) ».

Un archéologue parisien, qui a suivi avec soin certaines fouilles du vieux Paris et, plus particulièrement, celles du cinquième arrondissement qui avoisinent plus ou moins près le Panthéon, M. CHARLES MAGNE, Conservateur-adjoint du Musée Carnavalet, a publié, il y a quelques années, un travail sur le *Fer à cheval dans l'Antiquité* (4). Après avoir décrit dans sa notice six fers de chevaux et une sole (5) trouvés sur la rive gauche de l'ancienne Lutèce, c'est-à-dire avenue de Choisy 145, rue du Cardinal-Lemoine 66, place du Panthéon, avenue des Gobelins 12 bis, rue d'Ulm 23, il déclare « ressortir clairement pour lui que deux de ces fers et la

(1) SALOMON REINACH. — *Loc. cit.*, page 2013, col. 2.

(2) J. MÉGNIN. — *Histoire du harnachement et de la ferrure*, etc. Vincennes, 1904.

(3) MARCEL BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Découverte de quatre nouveaux puits funéraires (nos XXVIII à XXXI) dans la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil au Bernard (Vendée)*. — (V^e Congrès préhistorique de France, 1909).

— MARCEL BAUDOUIN. — *Sur l'époque d'origine des fers de chevaux*. — (Bulletin de la Société préhistorique de France, tome VII, page 267. — Paris, 1910).

(4) CHARLES MAGNE. — *Le fer à cheval dans l'Antiquité. Quelques documents nouveaux provenant des fouilles du sol parisien (Rive gauche de l'ancienne Lutèce)*. — (Bulletin de la Société de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords, V^e arrondissement de Paris. Tome IV, pages 303-325 (1903-1904).

(5) Cette sole était une *busandale*, c'est-à-dire une de ces soles que M. Delacroix considère comme « étant à l'usage des bœufs engravés ». (CHARLES MAGNE. — *Loc. cit.*).

sole ou busandale, trouvés parmi des objets gallo-romains, appartiennent à cette époque », autrement dit leur sont contemporains.

« Mais, ici », ajoute-t-il, « se pose la question de l'origine de la ferrure à clous.

« Cette ferrure est-elle d'origine asiatique ?

« A-t-elle été introduite en Gaule par des immigrants aryens, venus à une époque indéterminée, ou bien a-t-elle fait son apparition six siècles avant notre ère, avec l'irruption violente des hordes kimmériennes ?

« Est-elle née dans l'Occident de l'Europe ?

« A-t-elle été pratiquée pour la première fois par des races indigènes de la Gaule ?

« Les Grecs et les Romains l'ont-ils connue ?

« Nous nous défendons de répondre à ces diverses interrogations et d'ajouter une opinion nouvelle à toutes celles soutenues par les archéologues depuis de longues années... » Toutefois, dit M. C. Magne, en terminant, « de nos recherches nous sommes amené à penser que les Grecs et les Romains ont été dans l'ignorance de la ferrure à clous. ».

Si donc, pour lui comme pour M. Salomon Reinach, les Romains ne connaissaient que « la *solea ferrea* ou hipposandale, la *solea argentea* ou semelle d'argent des mules de Néron et la *solea ex auro*, la semelle d'or des mules de Poppée », cependant des fouilles parisiennes étudiées par M. Charles Magne en 1903-1904, nous concluons avec lui que les Gaulois de la rive gauche de Lutèce employaient, à l'époque dite gallo-romaine, la *ferrure à clous*, pour les pieds de leurs Équidés.

IV

Je reviens maintenant à la question des superstitions du fer de cheval porte-bonheur et aux documents qui me sont parvenus à son sujet.

C'est ainsi que j'ai reçu, il y a deux jours, de l'un de nos Vice-présidents du Comité d'organisation du Congrès, le comte JULES BEAUPRÉ (de Nancy), Conservateur du Musée lorrain de cette ville et Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, les renseignements suivants :

« J'ai toujours entendu dire, en Lorraine, que cela portait bonheur de trouver des fers à chevaux. Cette superstition règne même encore dans nos campagnes. Certaines femmes même, ne manquent jamais de ramasser ceux qu'elles rencontrent *par hasard* et de les suspendre dans leur chambre. Le respect humain, seul, les empêche de les ramasser en ville. J'ajouterai que nombre de

paysans vont, eux aussi, jusqu'à clouer les susdits fers contre les portes de leurs granges; je l'ai constaté personnellement.

« Ces vieux préjugés commencent à disparaître peu à peu et ces pratiques d'un autre temps tendent aujourd'hui à devenir de plus en plus rares ».

D'autre part, la question des fers de chevaux ayant été soulevée à propos des soi-disant empreintes de pas sur des rochers, j'avais demandé à mon collègue de vouloir bien me donner quelques renseignements sur un de ces rochers à *empreintes*, bien connu en Lorraine, qui dépend du grand escarpement à pic dénommé le *Saut de la Pucelle*.

Voici la réponse que j'en ai reçue tout aussitôt :

« Je connais, en effet, la légende du Saut de la Pucelle, mais je n'ai pas vu les fameuses empreintes.

« Sur la côte, en forme de croissant aux extrémités duquel se trouvent, d'une part, Vaudémont et, de l'autre, l'église de Sion, objet d'un antique pèlerinage, vers le milieu de la face concave regardant l'ouest, on voit un grand escarpement à pic. On le nomme vulgairement le *Saut de la Pucelle*. Cette côte est fort élevée et domine toute la contrée. L'endroit est des plus intéressants au point de vue de l'archéologie de toutes les époques, depuis l'âge de la pierre jusqu'au Moyen-âge. Vaudémont est à 40 kilomètres environ au sud de Nancy. De Sion à Vaudémont, en suivant le sommet de la côte, il y a environ quatre kilomètres. Enfin, à l'endroit dit le *Saut de la Pucelle*, la pente, très raide sur tout le pourtour de la côte, devient à pic et la falaise a plus de cent mètres de hauteur.

« Sion est une annexe de Saxon; on dit commune de Saxon-Sion, canton de Haroué, département de Meurthe-et-Moselle. Sion, situé, comme on le voit sur le plan ci-dessous, est au sommet d'une haute colline aux flancs escarpés, tandis que Saxon est au pied de la côte. Celle-ci est une sorte de récif qui s'avance au-dessus d'une plaine immense qu'elle domine. Elle se relie vers Vaudémont, c'est-à-dire vers l'ouest, aux hauteurs voisines qui forment la ligne de partage des eaux entre la Moselle et la Meuse. La côte de Sion se trouve exactement à 45 kilomètres de Nancy.

« Sion fut jadis une enceinte, un oppidum, une localité fortifiée sous la domination romaine, qui fut détruite, vers le cinquième siècle, au moment de l'invasion des Barbares. On ignore même son nom exact.

« Quant à Vaudémont, localité dépendant du canton de Vézelize, arrondissement de Nancy, c'est également une ancienne enceinte de la Tène à laquelle succéda un village, très fort au Moyen-âge, berceau des comtes de Vaudémont. Ses fortifications furent rasées

pendant la guerre de Trente ans, comme celles d'ailleurs de tous les villages de la Lorraine ».

Je rappellerai que M. Beaupré, qui a bien voulu me fournir ces intéressants renseignements et y joindre le dessin du plan ci-dessous, a eu maintes fois l'occasion de parler, dans ses publications, de la côte de Sion-Vaudémont. C'est sur la hauteur voisine, au sud, que se trouve l'enceinte de Gugney, où il a trouvé, l'année dernière (1909), « un vase en pierre polie ».

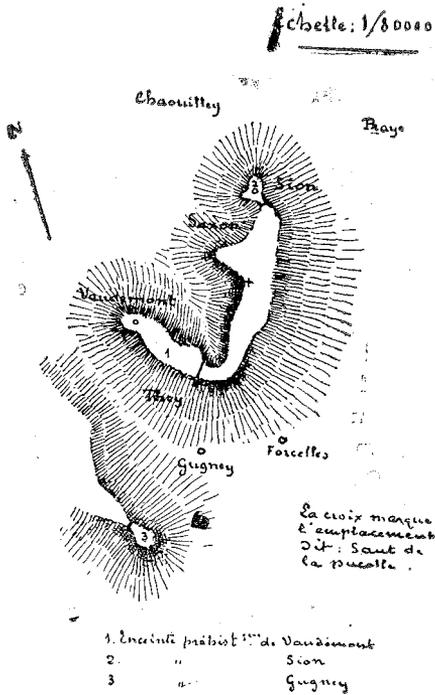


Fig. 3. — La côte de Sion et le Saut de la Pucelle.

En ce qui concerne la légende du Saut de la Pucelle, « les gens du pays racontent qu'une pucelle : laquelle ? ils ne sont pas d'accord sur son identité, tout en affirmant qu'elle l'était et qu'elle appartenait à une illustre maison (1), ils racontent, dis-je, que ladite pucelle, puisque pucelle il y avait, poursuivie par quelque seigneur entreprenant ou peut-être par un simple amoureux que, de nos jours, on qualifierait probablement de *satyre*, amoureux

(1) La maison des comtes de Vaudémont.

auquel, montée sur son cheval, elle s'efforçait d'échapper, dans une course éperdue, se serait élancée, avec sa monture, du haut du susdit escarpement — ce qui constituait un joli saut, — c'est-à-dire d'une telle hauteur qu'on voyait encore jadis, sur le rocher, les *empreintes des sabots du cheval*.

« En témoignage de ce fait, les habitants de Saxon et de Vaudémont, qui en tenaient le récit par une tradition ininterrompue, montraient les vestiges des fers du cheval imprimés sur la large pierre plate. Nombre de pèlerins et de voyageurs ont pu les voir, car ce n'est que vers 1868 ou 1869 qu'ils ont disparu. Un laboureur du village de Chaouilley fit alors briser la pierre et en fit disparaître les morceaux, parce qu'elle le gênait pour labourer son champ (1).

« La légende a été relatée dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, qui porte la date de l'année 1869 (pages 56-57). L'article est d'un instituteur du nom de Olry (2), qui a écrit de bonnes choses pour l'époque, même en fait de préhistoire. Le passage qu'il consacre aux pseudo-empreintes est le suivant : On ajoute que les pieds du cheval marquèrent l'empreinte de leurs fers sur les rochers situés au bas de la côte et qu'on voyait encore ces empreintes il n'y a pas bien longtemps.

« J'estime, ajoute notre Collègue, qu'il devait y avoir, parmi les blocs qui descendent de temps en temps du haut de la falaise, quelque pierre portant *gravées* des figures ressemblant à des fers de chevaux, comme on en a signalées ailleurs. La région, du reste, est extraordinairement riche en vestiges de l'âge du bronze, de la Tène, etc., ce qui rendrait cette supposition assez vraisemblable. Du moins c'est de cette façon que j'explique, pour ma part, la légende en question. »

Avant de quitter la Lorraine, je dois reproduire ici les quelques lignes suivantes qui concernent, non plus le département de Meurthe-et-Moselle, mais bien celui de la Meuse. Les renseignements qu'elles me donnent m'ont été adressés, sur ma demande, par M. MAZEN, Principal du Collège de Commercy, comme un premier envoi. Ils lui ont été fournis par un des professeurs de cet établissement, M. Huguenin, originaire de la montagne vosgienne. Ils se rapportent à la région de Commercy et à celle de Barle-Duc.

« Le fer à cheval, m'écrivit-il, trouvé *par hasard* — c'est toujours la condition *sine quâ non* — est un porte-bonheur, mais seulement

(1) Le P. G^o O. M. I. — *Notice historique sur Notre-Dame de Sion*, pages 74-75. Nancy, 1893.

(2) OLRÏ. — *Le Saut de la Pucelle (Vaudémont)*.

pour la personne qui en a fait la trouvaille ; il lui portera même d'autant plus bonheur que si, par mégarde ou *fortuitement*, elle a marché sur le dit fer.

« Un usage assez répandu dans le pays consiste à faire du fer à cheval trouvé *par hasard* un porte-photographie. On prend alors le soin de le faire dorer ou bronzer et on l'accroche au mur à l'aide d'un ruban passé par les trous du fer à cheval », c'est-à-dire par ses étampures.

Ce fait de faire, d'un fer de cheval porte-bonheur, un cadre pour photographie n'est pas exclusif au département de la Meuse. Un de mes fils me rappelait, ces jours derniers, qu'en traversant, il y a seize ou dix-sept ans, avec son régiment en manœuvre, un village des environs de Nemours, dans le département de Seine-et-Marne, il avait eu l'occasion de voir, chez un habitant, un portrait de famille ainsi encadré dans un fer de cheval *trouvé par hasard*. Mais, ajouterai-je, peut-être le susdit habitant était-il un Meusien, originaire de la région de Commercy ou de celle de Bar-le-Duc.

J'aurais bien à parler maintenant du *Saut du Prince Charles* à Saverne, en Alsace, et des pseudo-empreintes aussi des pieds de son cheval. Faute de place, ne voulant pas allonger démesurément ce premier mémoire, je réserve, pour le Congrès de Nîmes, les intéressantes notes que M. Jules Beaupré a bien voulu m'envoyer encore récemment.

Si, de certains départements de la France, les renseignements sur la légende des fers de chevaux ont été, comme on le voit, assez abondants, il en est d'autres, par contre, où la superstition qui leur est attachée paraît être à peu près inconnue, du moins à l'époque actuelle.

C'est ainsi que M. JOSEPH DÉCHELETTE, Conservateur du Musée de Roanne, m'écrit que, « dans sa région, on n'a pas l'habitude de clouer des fers à cheval sur les portes des bâtiments.

« L'enquête que j'ai faite à ce sujet, dit-il, ne m'a donné que des résultats négatifs.

« Cependant quelques paysans m'ont dit que *jadis* on considérait les vieux fers comme des porte-bonheur. Je leur ai demandé, ajoute-t-il, si, dans ce cas, on les recueillait — ce qui est logique — pour les placer quelque part. On n'a pas pu me donner de réponse positive. »

De même, notre Collègue également, M. J. MULLER, Bibliothécaire de l'École mixte de Médecine et de Pharmacie de Grenoble, bien connu de nous tous par ses intéressantes recherches, m'a répondu qu'il « n'avait rien relevé, à part la tradition mondaine du

fer porte-bonheur et du *rare* fer cloué sur quelques portes de maisons habitées par des paysans. »

Il s'agit, vous le savez, du Dauphiné et, plus particulièrement, de l'arrondissement de Grenoble.

C'est ainsi, enfin, que M. EUGÈNE FOUCAULT (de Flers), qui assiste, depuis leur fondation, à tous nos Congrès préhistoriques nationaux, m'a écrit que « la trouvaille de fers à chevaux, dans les environs de Flers-de-l'Orne (1) et de Falaise (Calvados), ne faisait l'objet d'aucun culte superstitieux.

« Mais il n'en est pas de même, dit-il, dans le département de la Seine-Inférieure, où ces fers sont considérés comme des porte-bonheur. Là, toutefois, si l'on veut qu'ils produisent leur plein et entier effet pour la préservation des récoltes et pour garantir les bestiaux de tout maléfice, il faut avoir soin de les clouer *les pointes en haut*, car s'ils avaient les *pointes tournées en bas*, le bonheur promis s'échapperait vers le sol. »

D'autre part, j'ai reçu d'un de mes amis, que toutes les questions scientifiques intéressent vivement, M. J. SALLES, ancien député de l'Orne, Conseiller général et Maire de la ville de Flers-de-l'Orne, les premiers résultats de l'enquête à laquelle il a bien voulu se livrer, sur ma demande, dans les départements de la Manche et de l'Orne, résultats que voici tels qu'il me les a envoyés :

« Un docteur en médecine de mes amis qui habite Coutances (2), M. PIERRE DUDOUYT, m'écrit que, dans son département, le fer de cheval *trouvé par hasard* est considéré comme un porte-bonheur. Dans les fermes on le fixe aux portes des bâtiments, toujours *les branches en haut pour garder le bonheur trouvé*. Il y a même, dans la ville de Coutances, une maison qui possède *quatre* fers de chevaux ainsi recueillis. Mon ami de la Manche ajoute que certaines personnes suspendent les fers de chevaux sous des touffes de gui (3) enrubannées.

« J'apprends aussi que, à Coutances également et dans les localités des environs, tout célibataire homme, qui, trouvant *fortuite-ment* un fer à cheval, le ramasse et le porte sur lui, est assuré de

(1) *Flers*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Domfront, département de l'Orne.

(2) *Coutances*, chef-lieu d'arrondissement de la Manche.

(3) On sait que le gui est considéré aussi comme porte-bonheur, en Angleterre notamment, où, à Christmas c'est-à-dire à Noël, on en décore de nombreuses branches les appartements ; aussi s'en fait-il, à cette époque, un commerce important. La mode s'en est également introduite en France depuis plusieurs années. De là l'habitude prise de s'envoyer à la même époque des cartes postales illustrées en chromo représentant une branche de gui, ainsi que nous en parlons plus loin, à propos des cartes et plaquettes à fer de cheval.

rencontrer, dans l'année, fille ou femme à son goût et de l'épouser. De même encore, la légende veut que les ménages sans enfants, contre leur gré, peuvent être certains d'avoir progéniture comme ils le désirent, si l'un des deux époux rencontre *par hasard*, sur son chemin, un de ces fers d'Équidé et a soin aussitôt de le prendre et de le conserver par devers lui ». Enfin, il résulte encore des notes que le docteur Dudouyt a bien voulu me faire parvenir par notre ami commun, M. Salles, « que, dans certaines parties du département de la Manche, on suspendait naguère encore, sur le trajet que devait suivre une mariée se rendant à l'église pour la cérémonie nuptiale, une botte de gui avec un fer à cheval, botte sous laquelle ladite mariée devait passer pour assurer son bonheur à venir.

« Dans le département de l'Orne également la même croyance superstitieuse dans les vertus fétichistes du fer à cheval est répandue. Je me souviens parfaitement, me dit M. Salles, que, au temps de ma jeunesse, — il y a soixante ans au moins — à la campagne, lorsqu'on rencontrait *fortuitement*, sur son chemin, un fer à cheval, on le ramassait soigneusement comme étant un signe de chance ou de bonheur. J'ai constaté aussi, à l'époque, l'existence de fers de chevaux cloués à des portes de fermes.

« Mais il faut bien reconnaître que, actuellement, cette superstition du fer de cheval va, comme tant d'autres, en s'affaiblissant de jour en jour et qu'elle tend à passer à l'état de légende. Néanmoins, elle se transmet encore d'une génération à l'autre, ainsi que le prouve la petite historiette suivante, récente de quelques semaines, que je tiens à vous raconter : Il s'agit du chien de chasse d'un de mes amis de Flers même, qui resté, pendant une dizaine de jours, absent de son chenil et, par suite, considéré comme à jamais perdu, revint tout à coup chez son maître, le lendemain même du jour où un des enfants de la maison — une fillette de onze ans — avait trouvé *par hasard*, sur son chemin, un fer de cheval, alors qu'elle était à la recherche du susdit toutou.

« La jeune fillette connaissait la légende du fer de cheval porte-bonheur, pour l'avoir entendu raconter devant elle quelque temps auparavant. Aussi, dès sa trouvaille *fortuite* du bienheureux fer, était-elle rentrée chez ses parents, joyeuse et pleine d'espérance dans le retour prochain de l'animal disparu.

« Voilà », ajoute mon aimable correspondant et ami, « comment les superstitions et toutes autres croyances se transmettent de génération à génération et se perpétuent à travers les âges. »

En ce qui concerne la région du Limousin, je n'ai, sauf le département de la Corrèze sur lequel M. Philibert Lalande m'a donné

les très intéressants documents que j'ai reproduits plus haut (1), je n'ai que peu de renseignements, jusqu'à présent du moins, car il en a été demandé pour moi dans le département de la Haute-Vienne. Ils me parviendront d'ici à quelque temps, je l'espère, pour le second mémoire que je compte rédiger à l'aide des nombreux documents qui me sont promis de divers côtés, en réponse au questionnaire que j'ai dressé à cet effet.

Ce que je peux donc seulement dire aujourd'hui sur la Haute-Vienne, je le dois à M. A. DE MONTCOURT qui, originaire de ce département où il se rend chaque année, pendant les vacances, a essayé de rappeler des souvenirs de près de trente ans.

« A cette époque, — peut-être en est-il encore de même aujourd'hui, — le fer de cheval trouvé par hasard, m'écrit-il, était considéré, en Limousin, comme un porte-bonheur. On le clouait sur les portes des granges et des fermes ; on le mettait aussi dans les baquets et dans les auges où la volaille et les animaux domestiques de la maison venaient s'abreuver ».

Nous ne devons pas omettre de dire, en attendant d'autres renseignements promis, sur les régions suivantes, que :

a. Dans certaines campagnes de la Touraine, les fers de chevaux ont surtout une importance fétichiste, s'ils contiennent encore un ou plusieurs clous dans leurs étampures, au moment où on les trouve *fortuitement*, bien entendu, sur son chemin ;

b. Dans le canton d'Arleux, arrondissement de Douai (Nord), la coutume est partout de ramasser aussi les fers de chevaux trouvés *par hasard* sur les routes ou dans les champs. On les *accroche* dans les maisons comme des porte-bonheur ou on les cloue sur les portes des fermes, des écuries et des étables comme de véritables fétiches. Un habitant du village de l'Écluse — un des villages du susdit canton — conserve précieusement dans sa chambre, depuis près de quarante ans, m'a-t-on dit, un de ces « fers de cheval qu'il trouva *par hasard* et ramassa lors de la guerre des Allemands », en 1870.

c. On connaît aussi l'idée superstitieuse qui fait, en Bourgogne, en Bretagne, dans le Maine, etc., placer, par le paysan, soit un fer de cheval, soit même un simple morceau de fer, dans les poulaillers, pour empêcher, dit-on, les œufs destinés à être couvés, de *tourner*.

Enfin, pour épuiser le plus grand nombre possible des renseignements qui, à l'heure actuelle, me sont parvenus sur la légende des fers de chevaux et les soi-disant empreintes desdits fers sur les rochers en France, je dois rappeler tout d'abord, d'après notre collègue et ami, M. ÉMILE TATÉ, ancien Vice-président de la Société préhistorique de France, les deux faits suivants :

(1) Voir page 867.

1° « A Neuilly-Saint-Front, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne), il existe, près de la chapelle consacrée à Saint-Front, un grès sur lequel se trouvaient, dit la légende, la trace du fer d'un pied du cheval du susdit saint ainsi qu'un trou qui représentait l'*empreinte* de sa crosse. Mais ces figures ne peuvent se reconnaître actuellement qu'avec beaucoup de bonne volonté. En tout cas, il n'y a certainement pas là le moindre travail humain.

2° « Les armes de la ville de Fère-en-Tardenois, autre chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Thierry comprennent un fer de cheval ».

D'autre part, M. LOUIS DE RASQUIN (d'Engis), Secrétaire de la Société belge de Spéléologie et de Préhistoire, m'a fait connaître, entre autres faits, dans une première note, de date des plus récentes, que :

« 1° La famille française de Montferrier porte, dans ses armes, d'or à trois fers de cheval de gueule, cloutés d'or ;

« 2° Guillaume Le Fèvre, Échevin de la ville de Bruges, en 1584, porte aussi de... à trois fers à cheval. »

Enfin, le D^r CHANDEBOIS (de Paris), qui voyageait en Belgique, au mois de septembre dernier, m'a signalé la présence de fers de chevaux dans les armes d'un évêque, dont le tombeau de pierre se trouve dans la cathédrale de la ville de Gand.

D'autre part, un habitant de Dinan a eu l'obligeance de relever pour moi, dans des ouvrages d'art héraldique, et de me faire parvenir, par l'entremise d'un de nos collègues du Congrès préhistorique, le dessin et la description du blason d'un certain nombre de familles françaises, aujourd'hui éteintes pour la plupart. Ces blasons, comme je les décrirai ultérieurement, portent tous un ou plusieurs fers de chevaux ou de mulets.

On sait aussi, à propos de blasons accordés autrefois par les rois de France à certaines corporations de métiers, que *les Ferrailleurs* ou brocanteurs, marchands de vieux fers, ayant pour patron Saint-Sébastien, « lui-même ferrailleur renommé avant sa conversion », dit-on, avaient, à la fin du dix-septième siècle, reçu pour armoiries : « d'argent à tronçon de fer de roue de sable posé en fasce accompagné de *trois fers de cheval* rompus à dextre, deux en chef, un en pointe. »

J'ajouterai, incidemment ici, que BERTY, dans sa *Topographie du Vieux Paris* (1), dit « qu'il y avait, dans Paris, en 1687, une

maison ayant pour enseigne le *Fer à cheval* ; elle était située rue du Chantre, sur la Paroisse St-Germain-l'Auxerrois. »

Je dirai maintenant, en attendant d'autres renseignements sur les deux régions suivantes, que :

Un de nos anciens Vice-présidents de la Société préhistorique de France, M. HENRI MAROT, a bien voulu, d'autre part, adresser mon questionnaire à la Société archéologique champenoise, afin de provoquer quelques recherches sur le *Fer totem* des Équidés. Notre collègue, M. PISTAT (de Bezannes), lui a presque aussitôt répondu qu'il ne connaissait pas, dans la région qu'il habite, de légende relative aux superstitions attachées aux fers de chevaux porte-bonheur, mais qu'il avait remarqué souvent, « dans certaines localités du département de la Marne, telles notamment que sa propre commune de Bezannes, l'empreinte, sur quelques portes, d'un fer à cheval appliqué à chaud ou peint en rouge. » Mais, ajoutait M. Pistat, « ces marques sont récentes et indiquent l'atelier où vient, une ou deux fois par semaine, un maréchal-ferrant des environs, quand il n'en existe pas dans le pays ».

Ce fait me paraît bien signifier, en effet, que ces fers appliqués à chaud ou peints en rouge n'ont rien de légendaire dans leur intention, superstitieusement parlant, mais qu'ils ont purement et simplement pour but de servir d'enseigne au maréchal-ferrant de passage dans la localité.

Par contre, M. Marot, dans la seconde partie de sa lettre, me fait connaître que, du côté de Dormans (2) ou mieux à Dormans même, un fer de cheval trouvé par hasard possédait encore, il y a quarante ans, aux yeux de ses habitants ou tout au moins d'un certain nombre d'entre eux, toute sa valeur fétichiste, et pouvait encore servir, parmi eux, de monnaie d'échange (3).

En effet, « les fers à cheval, m'écrivit M. Marot, étaient, il y a quarante ans, ramassés par les enfants, qui les gardaient soigneusement par devers eux, pour, dans la saison, acheter des cerises chez les marchands de Dormans.

(1) *Région du Louvre*, tome 1, page 24.

(2) *Dormans*, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Épernay (Marne), patrie du cardinal *Jean de Dormans*, chancelier et garde des sceaux sous les rois Jean et Charles V, fondateur, à Paris, du collège de Beauvais, mort en 1373.

(3) Comme les coquilles percées des peuples primitifs, des temps préhistoriques et des temps modernes, notamment les *Cauris* ou *Cypræa moneta* récemment encore en usage chez les Canaques de la Nouvelle-Calédonie et de l'île des Pins plus particulièrement (ÉMILE RIVIÈRE. — *Bracelets, parures, fétiches et monnaies d'échange*. — Bulletin de la Société préhistorique de France. Tome I, année 1904).

« Le dicton, ajoute-t-il, en était même conservé par les Anciens du pays, qui, lorsqu'ils trouvaient par hasard un fer de cheval, s'empressaient de le ramasser, en disant : *ce sera pour acheter des cerises*. Mais, aujourd'hui, cette monnaie d'échange n'est plus acceptée par les susdits marchands ».

Cette coutume, qui régnait ainsi naguère encore dans cette partie de la Champagne, est très curieuse ; mais elle ne lui est pas exclusive. On me l'a signalée (1) comme régnant aussi en Picardie, dans le département de la Somme, où, il y a une cinquantaine d'années, des marchands parcouraient les campagnes, criant pendant la saison (juin-juillet) :

Et p'sant et p'sant
Et tout ballant
Des c'risés
Pour un fer à ch'val.

Cependant, il ne s'agit plus ici d'un fait de superstition, mais uniquement d'un acte de commerce, les susdits marchands ambulants revendant au poids, aux ferrailleurs de l'arrondissement ou d'ailleurs, les fers de chevaux acquis par eux. Il en est de même dans certaines localités du département du Nord, dans le canton d'Arleux (2) plus particulièrement, m'a-t-on dit, où les enfants recherchent activement en toutes saisons, dans les champs et sur les routes, les fers de chevaux détachés du sabot et perdus. Que ceux-ci soient entiers ou non, ils les ramassent à l'envi, — si brisés même soient-ils, les morceaux en sont bons — trouvant facilement à les vendre à des marchands forains, soit pour quelques sous, soit en échange d'une petite statuette d'église ou d'une image de religion.

Bref, cette coutume d'échanger un fer de cheval pour des cerises offre ceci d'intéressant qu'elle est, pour ainsi dire, le dernier vestige d'une vieille légende bien connue, m'assure-t-on, dans certaines régions de la France, mais que j'ignorais absolument, lorsqu'elle m'a été racontée par hasard, il y a quelques mois, à peu près dans les termes suivants, par un des Conservateurs de la Bibliothèque Mazarine :

« Le Christ, se promenant avec un de ses disciples, Pierre, l'après midi d'un certain jour d'été, par une chaleur torride, sur une route de Judée, apercevait tout à coup, *par hasard*, à ses pieds, un fer de cheval. Aussitôt il engage Pierre à le ramasser. Mais celui-ci, par fatigue déjà, faisant la sourde oreille pour ne pas se

(1) Note de M. J. Hérichard.

(2) *Arleux*, arrondissement de Douai.

baïsser, Jésus-Christ ramassait lui-même le susdit fer et, avisant peu après une marchande de cerises qui passait, s'empressait, la haute température l'ayant quelque peu altéré, d'échanger son fer de cheval, d'heureuse trouvaille, contre une forte poignée de cerises, qu'il glissait aussitôt dans un pan de sa robe. Puis, continuant sa promenade, il mangeait peu à peu les susdites cerises, en en laissant tomber fréquemment quelques-unes, comme par mégarde, que Pierre, qui le suivait en gémissant, avait grand soin, chaque fois, de ramasser bien vite, si las qu'il fut. Enfin, à un moment donné, le Christ, trouvant la leçon suffisante, se retourna vers son disciple et lui faisait observer que s'il n'avait pas refusé de se baisser au début, lorsqu'il l'avait engagé à ramasser le fer de cheval si forfuitement découvert sur la route, il aurait pu acheter lui-même les cerises bienfaisantes et se rafraîchir ainsi à loisir, sans autre fatigue que celle de se baisser une seule fois. »

Or, j'ai appris, depuis lors, que cette vieille légende avait cours actuellement encore, en Bretagne, par exemple, où elle était bien connue, ainsi que dans le Limousin, d'où M. Philibert Lalande me l'a racontée tout récemment, dans une de ses lettres, avec quelques variantes. Mais celles-ci ne changent rien au fond du conte susdit.

L'une d'elles, cependant, consiste à dire que le Christ n'était pas en promenade, mais qu'il « se rendait dans une ville de Judée et que, dès son arrivée dans cette cité, il *vendait* le fer de cheval, qu'il avait trouvé *par hasard* sur sa route, à un maréchal-ferrant et que, muni de l'argent qu'il en avait reçu, il s'était mis à la recherche d'un marchand de cerises, pour lui acheter les fruits destinés à apaiser sa soif. »

Il est donc plus que probable que cette vieille légende, qui m'a été rapportée, en partie aussi, par plusieurs autres personnes, notamment par un jeune archiviste paléographe, M. ÉTIENNE CLOUZOT, Attaché à la Bibliothèque de la Ville de Paris, qui se rappelait l'avoir lue, il y a quelques années, que cette vieille légende, dis-je, doit-être répandue, sinon dans toute la France, du moins dans un certain nombre d'autres régions que la Bretagne et le Limousin.

Mais à quelle époque remonte-t-elle ? Où et dans quelles circonstances a-t-elle pris naissance ?

Quoiqu'il en soit, j'ai pensé qu'il était intéressant de la rapprocher des faits de Dormans, du Nord et de la Somme qui en dérivent bien certainement.

Il en est d'elle comme un peu de toutes les légendes, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, comme celle — avec ses va-

riantes également — de Saint-Éloi, le patron des maréchaux-fer-rants, presque toujours représenté tenant en mains un fer de cheval ou le forgeant sur l'enclume, non loin de l'animal auquel il est destiné.

V

Mais ce n'est pas seulement en France, ainsi que je l'ai dit plus haut, que le fer de cheval est considéré superstitieusement comme un porte-bonheur, comme un talisman contre certaines maladies, contre le mauvais sort, etc., en un mot comme un *Fer totem*.

J'ai déjà parlé, en effet, de la Russie, à propos de certaine bague fabriquée avec un de ces fers de chevaux fortuitement trouvés et précieusement ramassés et conservés.

Il convient maintenant de passer à l'Italie, sur laquelle un savant confrère et excellent ami bien connu, Membre de notre Société préhistorique de France et de nos Congrès préhistoriques nationaux, M. JOSEPH BELLUCCI, Professeur à l'Université de Pérouse, a bien voulu, quoique malade, — je lui en suis d'autant plus reconnaissant — m'envoyer les nombreux et importants renseignements suivants, en réponse au questionnaire que je lui avais adressé :

« Sur le fer des Équidés comme amulette, en Italie.

« En Italie, le fer du pied des Équidés (cheval, âne ou mulet), considéré comme amulette, assure, en général, la chance. Il y est regardé comme un porte-bonheur, non seulement pour son heureux possesseur, mais encore pour tous les membres de sa famille, qui habitent la même maison que lui, ainsi que pour les animaux qui se trouvent dans une étable ou une écurie lui appartenant. C'est pourquoi on a grand soin de fixer, sur la porte d'entrée de l'habitation de même que sur celle de ces divers bâtiments, le susdit fer trouvé *par hasard*.

« On est également convaincu ici que le fer de cheval éloigne les maléfices, qu'il conjure le mauvais sort. S'il a été cloué ou suspendu par un lien, les deux branches *en haut*, il est reconnu comme tout puissant contre *la jettatura*, c'est-à-dire contre ce qu'on appelle le mauvais œil.

« Mais j'ignore si, en Italie, on cloue le susdit fer sur la porte des granges, pour préserver de toute destruction les récoltes qu'elles renferment. Je n'ai jamais eu non plus l'occasion d'en voir parmi les *ex-voto* décorant les murs de nos églises, ni sur les van-

taux de leur portail, enfin dans aucun lieu ayant, à la campagne, un caractère religieux ou sacré.

« Je n'ai pas entendu dire que le fer des Équidés fût conservé comme un préservatif de telle ou telle maladie, mais, comme on lui attribue une vertu particulière contre le mauvais sort en général, il se peut très bien que, sous ce terme, on comprenne aussi diverses maladies, sans que l'une d'elles soit plus particulièrement désignée que telle autre, comme susceptible d'atteindre l'homme ou les animaux.

« Cependant, j'ai appris récemment que, dans certaines localités de la province de Sassari, en Sardaigne, on avait recours au fer de cheval pour, dans certains accouchements, favoriser l'expulsion du placenta, dans le cas, par exemple, d'une délivrance trop lente à se produire. Alors on ne se contente pas seulement d'attacher le fer au cou de la femme en travail, mais on l'introduit aussi, à un moment donné, par une de ses branches, dans le vagin de la femme. Le fait est rapporté dans ma brochure ayant pour titre : *Sur le placenta dans les traditions italiennes et dans l'ethnographie* (1), qui va paraître et que vous recevrez sous peu (2).

« Les conditions nécessaires pour qu'un fer d'Équidé possède les vertus qui lui sont attribuées ici par la superstition sont les suivantes :

« a. Il doit avoir été rencontré *par hasard* sur la route et recueilli aussitôt ;

« b. Le fer entier et intact a plus de valeur que ses fragments ceux-ci, cependant, sont également ramassés et conservés avec soin ;

« c. Le fer entier ou brisé a d'autant plus d'importance qu'il a encore dans ses étampures un ou plusieurs clous ;

« d. Ses propriétés acquièrent une valeur plus grande encore, s'il a été volé dans l'endroit même où son premier possesseur l'avait précieusement rangé et conservé comme amulette. A ce propos, je tiens de quelques personnes qu'un fer de cheval, trouvé *fortuitement*, n'a aucune vertu s'il n'a pas été *volé* ou qu'il n'en possède qu'une très faible. C'est même, pour ce motif, que certaines personnes ne se contentent pas de clouer leur fer d'Équidé sur la porte de la maison, mais qu'ils le fixent solidement, de peur qu'on le leur dérobe, avec du ciment sur la pierre du seuil de leur habitation. De cette façon, les visiteurs, posant les pieds, à leur en-

(1) GIUSEPPE BELLUCCI. — *La placenta nelle tradizioni italiane e nell'etnografia*. (Archivio per l'Antropologia e la Etnologia. Florence, 1910).

(2) Je reviendrai sur ce sujet, dans mon deuxième mémoire, avec tous les détails que l'auteur vient de m'envoyer dans sa dernière lettre accompagnant sa très intéressante brochure susdite.

trée dans la maison, sur les fers de chevaux, ainsi solidement encastés ne peuvent pas parvenir à les détacher pour les voler.

« e. Il existe deux manières différentes de disposer un fer de cheval porte-bonheur : 1^o on le suspend ou on le fixe, les branches ou *cornes* (comme on les appelle encore) la pointe *en bas* ; 2^o on le dispose les branches tournées *en haut*. Dans ce dernier cas, la vertu superstitieuse attachée aux *cornes* en général vient s'ajouter à celle qu'on attribue au fer de cheval proprement dit, pour lui donner une plus grande valeur.

« En Italie, on ne fabrique ni anneaux, ni bagues, ni boucles d'oreilles, en un mot aucun bijou, avec un fer d'Équidé *fortuite-ment* découvert et recueilli sur la route, mais on fait des bagues avec les clous trouvés encore dans les étampures du fer porte-bonheur. J'en possède, dans ma collection, plusieurs exemplaires auxquels on attribue la vertu fétichiste du porte-bonheur et la propriété de conjurer le mauvais sort.

« Je dois ajouter que les personnes qui ont l'heureuse fortune de rencontrer sur leur route, *par hasard*, des fers d'Équidés et qui négligent de les ramasser, sont assurées d'être frappées, dans un délai rapproché, d'un malheur quelconque. De là l'empressement de chacun à ramasser et emporter à sa maison tout fer d'Équidé (cheval, âne ou mulet) qu'il a la chance de trouver *par hasard* sur son chemin.

« Enfin, je vous dirai aussi que ma collection d'amulettes contemporaines renferme un fer de cheval entier, qui m'a été envoyé d'une ville d'Angleterre, où il avait été conservé jusque-là comme amulette et suspendu à la porte d'entrée d'une maison. Cette amulette est encore chez moi soigneusement enveloppée, comme à son arrivée, dans le morceau d'étoffe de velours *rouge* qui l'enfermait, tandis que la cordelette par laquelle ledit fer était suspendu à la porte est en velours violet (1).

« Quant aux contes ou légendes concernant Saint-Éloi indiqués dans votre questionnaire, je n'en connais aucun ici. Saint-Éloi ne possède, en Italie, ni la renommée ni l'importance qu'on lui prête en France. Aussi n'y est-il pas, comme chez vous, le protecteur spécial des maréchaux-ferrants.

« Je n'ai pas parlé des fers de cheval dans mes *Traditions populaires italiennes* (2). C'est dans le catalogue de ma collection, paru

(1) Je savais déjà, par certaines publications et par des cartes postales, dont je parle plus loin, que la superstition du fer de cheval était encore très répandue dans la Grande-Bretagne.

(2) GIUSEPPE BELLUCCI. — *Tradizioni popolari italiane : La Grandine nell'Umbria*, 1903. — *Il Feticismo primitivo in Italia*, 1907. — *Un capitolo di Psicologia popolare*, 1908. — (360 p. con molte illustrazioni.)

il y a quelques années, que j'ai signalé les fers des Équidés comme des amulettes.

« Voici le passage que je leur ai consacré :

« Ferro di S. Domenico de Cocullo
Cocullo, (Aquila).

« Ferro foggiato superiormente e guisa di ferro de cavallo con cuique punti accennanti ai fori per i chiodi. Ha un lungo prolungamento acuminato per inserire il ferro stesso in un manico di legno.

« Questo attrezzo metallico è stato benedetto a Cocullo nel giorno della festa titolare di S. Domenico. E un potente mezzo preservativo e curativo contro l'idrofobia, ma singolarmente preservativo.

Nel giorno della festa di S. Domenico, nel paese di Cocullo, parecchi si fanno timbrare sul dorso con questo simulacro di ferro da cavallo arroventato, per essere preservati non solo dalla morsicatura de cani idrofobi ma anche dalle vipere ed altri rettili venefici, dai ragni, degli scorpioni. Ha quindi siffatta pratica una virtù preservativa molto estesa. In caso di persone morsicate si applica pure il ferro rovente, ma con meno probabilità di successo favorevole. »

Ce qui doit se traduire ainsi :

« Le fer de Saint-Dominique de Cocullo (1)
à Cocullo (Aquila) (2).

« Outil en fer affectant, en haut, la forme d'un fer de cheval sur lequel est indiquée la place des trous destinés à la clouterie.

« Cet outil est béni, chaque année, à Cocullo, le jour de la fête patronale de Saint-Dominique (3). Il est considéré, par suite, non seulement comme un puissant préservatif de l'hydrophobie, mais comme guérissant aussi la rage. Cependant, son action est surtout préventive.

« Le jour de la fête de Saint-Dominique, à Cocullo, des paysans se font marquer sur le dos avec ce pseudo-fer de cheval rougi au feu, convaincus qu'ils sont d'être désormais à l'abri de la morsure non seulement des chiens enragés, mais encore des vipères et des autres reptiles venimeux, ainsi que de la morsure des araignées et

(1) *Saint-Dominique de Cocullo* n'a de commun que le nom avec le prêtre espagnol fondateur de l'ordre des Frères Prêcheurs dits Dominicains.

(2) *Cocullo*, ville du nord de l'Italie, dans l'une des trois provinces des Abruzzes, dont Aquila est le chef-lieu.

(3) Ce jour de fête patronale, nous dit notre confrère, tombe le premier jeudi du mois de mai.

dés scorpions. Mais, tandis qu'on attribue au fer de Saint-Dominique des propriétés préservatrices certaines, par contre, l'application du susdit fer rouge sur les morsures ne donne que des probabilités de guérison ».

M. Bellucci ajoute, dans sa lettre, que « Saint-Dominique a donné à Cocullo un fer de pied de son *mulet*, lequel fer y est conservé dans l'église comme une véritable relique. C'est ce fer, dit-il, qui a servi de modèle pour fabriquer l'instrument destiné à marquer, chaque année, les habitants qui ont la foi superstitieuse dans sa puissance contre la rage ».

Un heureux hasard me permet, au dernier moment, de compléter cette note par les lignes suivantes.

En effet, un membre de nos Congrès préhistoriques qui, par exception, n'a pu assister cette année à la session de Tours, ayant reçu, il y a quelque temps, de Cocullo même, où un de ses parents se trouvait de passage, une carte postale représentant la statue du Saint-Dominique, dont il est question ici, telle qu'elle a été jadis érigée dans l'église de cette localité, où elle se trouve actuellement encore, a bien voulu me la communiquer.

Le susdit saint y est représenté en pied, la tête auréolée, le cou entouré de vipères, couleuvres et autres reptiles, qu'on retrouve également autour de ses poignets, enroulés aussi à ses pieds. Il tient de sa main droite une crosse d'évêque, tandis qu'on aperçoit, dans sa main gauche, un fer de cheval ou de mulet avec ses étampures et ses branches, la pointe tournée vers le sol.

Au-dessous de la statue, on lit :

S. DOMENICO DI COCULLO (*Italia, Abruzzo*)

Protettore-Taumaturgo

Contro i serpi venenosi, la rabbia e i dolori dei denti. (1)

Enfin, j'avais demandé aussi à mon savant confrère de Pérouse, M. Giuseppe Bellucci, si le fer du pied des Bovidés était également considéré, en Italie, comme un porte-bonheur ou un talisman, un *fer totem*. Sa réponse est qu'il n'en a jamais entendu parler. « Je n'ai, me dit-il, aucun renseignement à cet égard, je n'ai jamais eu l'occasion de voir employer un fer de Bovidé comme fétiche ou amulette. »

Si de l'Italie je passe à l'Angleterre ou mieux à la Grande-Breta-

(1) *Saint-Dominique de Cocullo*, protecteur-thaumaturge contre les reptiles venimeux, la rage et les maux de dents.

gne, je ne sais jusqu'à présent que ce que j'ai dit plus haut d'après M. Bellucci, d'après aussi certaine carte postale illustrée et coloriée qui m'a été envoyée de Londres par le Secrétaire général de la Société historique d'Auteuil et de Passy (XVI^e arrondissement de Paris), dont j'ai l'honneur d'être Vice-président, M. le docteur CHANDEBOIS (1). Mon aimable collègue, sachant l'étude à laquelle je me livrais sur les superstitions attachées au fer de cheval et l'enquête que je poursuivais tant à l'Étranger qu'en France, a eu la bonne pensée de prendre, à mon intention, au mois de septembre dernier, étant de passage à Londres, une de ces cartes porte-bonheur qui a pour titre : « *A think of the past* » c'est-à-dire : *Une chose du passé*.

Cette carte représente la scène suivante : Sur une grande route, bordée, à gauche, d'une prairie avec bois et village à l'horizon, galope un cavalier, dont la monture laisse sur le sol l'empreinte de ses pas. A quelque distance, derrière lui, un vieux paysan — septuagénaire pour le moins — à longue barbe blanche quelque peu inculte, aux vêtements plus qu'usagés, le dos fortement incurvé, la main gauche appuyée lourdement sur la crosse d'un bâton nouveau, tient dans la main droite un fer de cheval, qu'il vient de ramasser *par hasard*, perdu à l'instant par la susdite monture, et l'offre en ces termes à certaine paysanne qu'il rencontre, — quelque vieille amie d'autrefois — non moins âgée que lui, au corps d'une maigreur squelettique, la face des plus ridées, la bouche absolument édentée :

A THINK OF THE PAST, OLD DEAR,
IT WILL BRING GOOD LUCK,

Ce à quoi elle lui répond :

I'M AFRAID IT'S TOO LATE
FOR THAT NOW GARCE.

C'est-à-dire

UNE CHOSE DU PASSÉ, VIEILLE CHÉRIE,
ELLE VOUS APPORTERA LE BONHEUR.

J'AI BIEN PEUR QU'IL SOIT TROP TARD
POUR CELA MAINTENANT, MON VIEUX.

(1) Je parlerai, dans mon deuxième mémoire, d'une série d'autres cartes postales anglaises, curieuses également, ainsi que de quelques petites plaquettes fort jolies avec fers de cheval et autres attributs en relief, accompagnés de devises particulières, qu'on s'offre à Noël, au Jour de l'An et à certains anniversaires, cartes et plaquettes que, depuis lors, le docteur Chandebois a eu l'amabilité de me faire envoyer d'Angleterre aussi.

Serait-ce en raison de cette croyance superstitieuse dans les vertus miraculeuses du fer de cheval que la famille de lord Derby, en Angleterre, conserve « toute une collection de fers à cheval en métaux précieux », comme nous l'apprend certain article paru ces jours derniers dans un journal parisien (1), article non signé, intitulé : *Le fer à cheval porte-bonheur?* L'auteur ne nous fait pas connaître à quel titre, ni dans quel but ces fers ont été recueillis par elle : si comme un souvenir des personnages, dont la monture en avait les pieds *ferrés*, si comme curiosités en raison des légendes ou des superstitions diverses qui, de temps immémorial, sont attachées aux susdits fers (porte-bonheur, conjurateur de malééfices, préservateur d'infirmités, guérisseur de maladies, etc.).

Mais j'espère recevoir d'Angleterre, dans quelque temps, des documents me permettant d'entrer dans certains détails sur cette question.

Quant à la Russie, j'ai déjà reproduit, en commençant, les renseignements qui m'avaient été communiqués. Je n'y reviendrai ultérieurement que si d'autres faits me sont signalés.

De Belgique je sais, par notre collègue, le baron ALFRED DE LOE, Conservateur des Musées royaux du Cinquantenaire, ancien Président de la Société d'Archéologie de Bruxelles et Président d'honneur de notre Congrès préhistorique de Tours, que je suis heureux de rencontrer ici, je sais dis-je « que les légendes et les superstitions qui se rattachent à la trouvaille *fortuite* d'un fer à cheval, considéré comme porte-veine, fétiche ou talisman, existent aussi en Belgique, autant en Wallonie qu'en Flandre ».

De Belgique également j'ai déjà reproduit, plus haut, les renseignements que M. LOUIS DE RASQUIN m'a communiqués sur les fers de chevaux figurant dans les armes de certaines familles. Il en est d'autres encore qu'il a bien voulu m'envoyer sur des églises de Belgique dédiées à Saint-Martin, dont, par suite de certains usages, les portes étaient ornées de fers de cheval, comme il y en eût autrefois un certain nombre en France, voire même à Paris (l'église Saint-Séverin entre autres), comme il en est encore, à l'heure actuelle, dans certains départements (Pyrénées-Orientales, Seine-et-Oise, Yonne, etc.), dont l'image m'a été envoyée par des membres de ma famille. J'en parlerai longuement à Nîmes, d'après la description que j'en ai trouvée dans certaines publications du

(1) *Le Soleil* du 5 août 1910. — Cet article, qu'un de mes collègues du Congrès a eu l'amabilité de découper, à mon intention, dans ce journal et de m'envoyer, a pour sous-titre : *L'origine d'une superstition.*

dix-huitième siècle, d'après aussi les notes que j'ai reçues de divers côtés, d'un mien cousin notamment, avec dessins à l'appui.

« L'église d'Élanges (Hainaut), m'écrit M. L. de Rasquin, est dédiée à Saint-Martin. Sa porte fut probablement renouvelée lors de son premier agrandissement, vers l'an 1400.

« Les forgerons d'alors qui, pour marquer la fin de leur apprentissage, offraient leur chef-d'œuvre, en manière d'*ex voto*, à Saint-Martin, alors patron des gens de ce métier (1) et aussi de la paroisse (2), y ont cloué deux fers à cheval que l'on voit encore aujourd'hui. Ils sont placés en haut sur la droite : l'un a les bouts relevés à angles aigus, à platine large et rainée pour empêcher l'usure de la tête des clous » (3).

M. L. de Rasquin cite, dans sa lettre, deux autres églises du Hainaut placées aussi sous le vocable de Saint-Martin, « c'est-à-dire l'église de Havré-lez-Mons et celle de Mignault, plus l'église de Savanthem, dans le Brabant, qui a également Saint Martin pour patron. C'est dans cette dernière que se trouve, dit-il, le célèbre tableau de Van Dyck, qui représente Saint-Martin coupant son manteau. Mais dans aucune de ces trois églises, les fers de chevaux ne jouent le moindre rôle. »

En ce qui concerne l'Allemagne, le marquis DE FAYOLLE, Conservateur du Musée de Périgueux et Président de la Société historique et archéologique du Périgord, qui veut bien aussi faire faire, à mon intention, une enquête sur les superstitions du fer de cheval dans la Dordogne, enquête, dont je publierai les résultats ultérieurement (4), quant à l'Allemagne, dis-je, le marquis de Fayolle m'a écrit ce qui suit, d'après un habitant de Bade, originaire du Grand-Duché de ce nom :

« La tradition du fer des Équidés est courante dans la Forêt-Noire. Le fer d'un cheval, seulement *trouvé par hasard*, y est considéré comme un porte-bonheur. On le conserve précieusement, en le plaçant sur la cheminée, sur un meuble, dans la maison. Il n'est pas regardé comme ayant la propriété de guérir certaines maladies

(1) Je connaissais Saint-Martin patron des voyageurs, qui, soit à leur départ soit à leur retour, ornaient de fers de chevaux, en guise d'*ex voto*, les portes ou les murailles de ses églises et de ses chapelles, mais j'ignorais qu'il fut considéré, en certains pays, comme patron des forgerons.

(2) Paroisse du Monceau-Élanges.

(3) Charles DE BOVE. — *Élanges, ses antiquités et son histoire*. (Annales du Cercle Archéologique de Mons, tome XII, 1874-1875).

(4) Il a bien voulu publier, dans les *Bulletins de la Société historique et archéologique du Périgord*, mon questionnaire, afin d'attirer l'attention de ses membres et de ses nombreux lecteurs sur cette question et d'obtenir le plus possible de renseignements.

ou de les prévenir, mais seulement comme un porte-bonheur et comme un talisman écartant les prétendus sorts qu'on jette sur les animaux. C'est pour ce motif qu'on le cloue également sur la porte des fermes, des granges, des étables, etc. »

Le Badois, interrogé par M. de Fayolle, ne croit pas qu'on fabrique, dans le Grand-Duché, avec les susdits fers ou avec leurs clous des bagues ou autres objets possédant les mêmes vertus légendaires que ceux-ci.

Enfin, en ce qui regarde la légende de Saint-Éloi, dont je lui avais parlé aussi, le savant Président de la Société archéologique du Périgord ignore si elle a cours dans le département de la Dordogne, mais il sait que le dit Éloi y est, comme partout en France et dans le Limousin surtout, dont il est originaire (1), le patron des maréchaux-ferrants; d'aucuns le disent aussi patron des orfèvres. « Cette curieuse tradition, ajoute-t-il, peut avoir la même origine que les pseudo-traces des pas des saints (2) ou des fers de leur monture sur des rochers, comme on en voit en Limousin et à Verdelais, près de Bordeaux » (3).

Tels sont les renseignements qui, à l'heure actuelle, me sont parvenus sur la légende du fer de cheval porte-bonheur, talisman ou fétiche, à l'Étranger (4).

VI

En terminant ici ma première communication sur le *Fer du pied des Équidés*, semelle ou sandale en métal (fer, or ou argent) et fer proprement dit avec ou sans clous, considérés également les uns et les autres, tant en France, en Tunisie et en Algérie qu'à l'Étranger, comme des talismans, des fétiches ou des porte-bonheur, en un mot comme des *fers totem*, deux questions se présentent :

1° Quelle est l'origine de la superstition et de la légende, attachées aux susdits fers ?

(1) On sait que le célèbre orfèvre, évêque de Noyon (Oise) de 640 à 659, est né près de Limoges, vers l'an 588.

(2) Tel est le pseudo-*Pas de Sainte-Geneviève*, dans la forêt de Sénart, à Épinay-sous-Sénart (Seine-et-Oise), que j'ai signalé dans un précédent travail. (ÉMILE RIVIÈRE. — *Les menhirs de Brunoy*. Paris, 1895).

(3) La soi-disant empreinte dite : *Pas de mule*.

(4) J'ai reçu du D^r HUGO OBERMAIER (de Vienne), de très intéressants documents sur la superstition du fer de cheval porte-bonheur en Autriche et dans certaines parties de l'Allemagne; mais ceux-ci m'étant parvenus un peu tard pour figurer dans cette première étude, je me réserve de les publier *in extenso* dans mon second travail, au Congrès préhistorique de France, dont la prochaine session doit avoir lieu à Nîmes, en 1911. Mais dès maintenant, j'en prends date et tiens à remercier l'auteur d'avoir bien voulu répondre à mon questionnaire par une très longue note.

2° A quelle époque est-il permis, dans l'état actuel de nos connaissances scientifiques, de la faire remonter ?

Or, au moment où j'en étudiais, dans Pline, la solution, je recevais du Collègue dont je parle plus haut, empêché, cette année par exception, d'assister à nos séances du Congrès de Tours, la coupure de l'article non signé du journal *Le Soleil*, dont j'ai déjà dit quelques mots et qui répond en partie à cette double question, mais, ce que je regrette, sans indiquer la source des intéressants renseignements qu'il donne.

« Chacun connaît, dit-il, la superstition qui consiste à attribuer une vertu bienfaisante à un fer à cheval trouvé par hasard, mais on ignore très probablement l'origine de cette croyance.

« L'habitude de ferrer les chevaux remonte à des temps anciens, plusieurs siècles avant Jésus-Christ. A cette époque, les personnages riches employaient fréquemment des fers (1) en or ou en argent. Les empereurs romains, par exemple, et les rois de Norvège connurent ce luxe. On comprend dès lors que celui qui découvrirait sur la route un fer (2) d'argent ou d'or, fût ravi de sa trouvaille. La coutume s'établit aussi chez les gens riches, qui ferraient (3) leurs chevaux avec un métal précieux, de laisser volontairement sur le sol le fer (4) qui s'était échappé et de l'abandonner généreusement à celui qui le ramassait. Beaucoup de seigneurs considéraient qu'en agissant ainsi ils augmentaient aux yeux du peuple l'éclat de leur dignité. »

L'auteur de l'article du *Soleil*, passant ensuite de l'époque romaine au dix-septième siècle de l'ère actuelle, raconte que :

« Lorsque lord Doncaster (5), ambassadeur d'Angleterre, fit son entrée à Paris, en 1616, il ordonna que son cheval fût ferré très légèrement. Chaque fois qu'il passait devant un groupe d'hommes éminents ou de jolies femmes, il maniait son cheval de telle façon qu'un fer d'argent se détachait. Immédiatement, un maréchal-ferrant, revêtu d'une riche livrée, se détachait de la suite et remettait au pied de la monture un nouveau fer. Ce manège se répéta un certain nombre de fois avant que le cortège arrivât au Louvre.

(1) Non pas des *ferrures de cheval à clous*, je ne saurais trop le répéter, mais bien des *sandales* ou *semelles en fer*, comme le mot *vestigium* de Pline l'indique, ainsi que le dit aussi M. Salomon Reinach, dans son *Mulomedicus* du Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, et comme je crois l'avoir également démontré plus haut.

(2) Une *semelle* ou sandale en or ou en argent.

(3) Ou mieux qui *chaussaient* leurs chevaux.

(4) La *semelle* ou hipposandale.

(5) On sait que *Doncaster*, d'où la famille de l'ambassadeur d'Angleterre tire son nom, est une ville du comté d'York, sur le Don, et que, autrefois cité romaine, elle est riche en antiquités de cette époque.

« Lord Doncaster voulait, par ce procédé, montrer quelle était sa fortune et, en même temps, donner aux jolies femmes le temps de l'admirer.

« Naturellement, la foule se précipitait sur le fer abandonné et celui qui le recueillait passait, on le conçoit, pour avoir du bonheur ».

Si donc la superstition attachée à la trouvaille d'un fer de cheval ou mieux d'une semelle remonte bien à l'époque des empereurs romains, elle le doit d'abord à la rareté de ladite trouvaille, la semelle métallique n'étant employée que dans des circonstances spéciales, inhérentes surtout à la route à parcourir, c'est-à-dire dépendant de la nature du sol. Elle le doit ensuite à la valeur intrinsèque du métal servant à fabriquer, à certains moments, les fers de chevaux des empereurs romains et des personnages riches de l'époque cités par l'auteur. Ainsi s'établit rapidement, dans le peuple, l'idée de considérer, comme ayant une véritable chance, un bonheur véritable, tout passant qui réussissait à découvrir, le premier, un de ces objets précieux, une de ces semelles perdues, en or ou en argent, et à ramasser aussitôt ledit objet pour l'emporter dans sa demeure.

Bientôt après, le fer étant regardé, en tant que métal, depuis un temps déjà plus ou moins lointain, temps que nous ignorons, comme possédant des propriétés fétichistes, le fer des Équidés (cheval ou mulet) devenait à son tour un talisman, un *fer totem*, Ainsi s'explique le passage de Pline, que nous avons reproduit plus haut, rapportant la légende des vertus thérapeutiques, contre le hoquet par exemple, de son *Vestigium equi excussum ungula*.

Si donc, comme d'aucuns s'en plaignent justement, les monuments anciens disparaissent peu à peu avec le temps, aidé le plus souvent par la main destructrice de l'homme, de même que les coutumes d'autrefois s'effacent devant les progrès de la civilisation, ne nous laissant les uns et les autres que des ruines ou des souvenirs, par contre la tradition et la superstition se perpétuent à travers les âges, se transmettant, déformées ou non, de génération à génération jusqu'à nos jours.

N'en retrouvons-nous pas, d'ailleurs, des vestiges un peu partout, voire même dans les grandes capitales, comme à Paris aujourd'hui encore, dans certains usages pour ainsi dire journaliers. Ne retrouvons-nous pas, à l'heure actuelle, le fer de cheval *portebonheur* gravé jusque sur certaines cartes postales et certaines plaquettes éditées pour la plupart en Allemagne, dit-on, et répandues en France depuis deux ans environ, à l'occasion du premier de l'an. L'idée en a été certainement importée d'Angleterre, où, pour

Christmas, c'est-à-dire pour Noël, on s'adresse ainsi les souhaits les meilleurs, sinon les plus sincères.

Elles ont même pris, à la fin de cette année (1910), une importance véritable par la variété du dessin qui les recouvre. C'est ainsi que tantôt le fer de cheval, à peu près grand, en général, comme une pièce de cinq francs en argent, est accompagné ou traversé, soit par une branche de gui, ce qui est, pour certaines personnes, un surcroît de bonheur souhaité, soit par une branche de houx, soit par ces deux branches entremêlées, soit aussi par un trèfle à *quatre feuilles* — autre source de bonheur, — soit encore entouré de fleurs diverses, etc., etc. (1) et, le plus souvent enrubanné. Tantôt le susdit fer encadre une tête de femme ou bien un paysage, dont la terre est plus ou moins couverte de neige, répondant ainsi à la date d'envoi — décembre ou janvier — de la carte postale. Tantôt, enfin, il est suspendu, seul ou en nombre, à quelque branche d'arbre. Mais toujours les mots bonne ou heureuse année en soulignent le porte-bonheur, l'importance fétichiste.

Dans un autre ordre d'idées, je pourrais citer, d'après un confrère qui l'a constaté de ses propres yeux, le fait d'une famille parisienne où, dans la chambre à coucher de son chef, se trouvait accroché au mur, à la tête du lit, et traversé par une branche de buis bénit, un vieux fer de cheval trouvé par lui, certain jour, *par hasard*. D'ailleurs, j'ai appris, depuis lors, que le cas était loin d'être un fait isolé.

Les vertus fétichistes du fer de cheval porte-bonheur, porte-chance, n'ont pas échappé non plus au joueur, — le plus superstitieux certainement de tous les êtres humains — du joueur pour qui tout, pour ainsi dire, est un porte-veine, bonne ou mauvaise. Les directeurs de casinos et les tenanciers de maisons de jeux, en France comme à l'Étranger, savent mieux que qui que ce soit à quoi s'en tenir à ce sujet.

C'est ainsi que la revue mensuelle *Je sais tout* publiait, dans son numéro de novembre dernier, une pièce de comédie de MM. YVES MIRANDE et GUILLAUME WOLFF intitulée : *Les jeux sont faits*, et illustrée de plusieurs dessins de MAHUT; pièce en un acte qui fut représentée pour la première fois à Paris, au théâtre Michel, le 2 juin 1910.

Nous en reproduisons ici, avec l'autorisation de la direction de la Revue, la première scène, accompagnée du dessin ci-contre (*Fig. 4*), intitulé *le fétiche*, dont elle a bien voulu, aimablement

(1) Ces variétés, dans le dessin et dans la disposition du fer de cheval, parfois suspendu aussi par un lien quelconque, sont devenues actuellement des plus nombreuses.

aussi, nous prêter le cliché (1), dessin où un jeune homme présente à une jeune femme — la joueuse aux petits-chevaux dans la circonstance — le fer de cheval porte - bonheur ou chance qu'elle lui réclame, avant d'aller s'asseoir à la table de jeu (2).

LES JEUX SONT FAITS? (3)

SCÈNE I

UN VIEUX MONSIEUR, UN JEUNE HOMME, UNE PETITE FEMME.



FIG. 4. — LE FÉTICHE.

LE VIEUX MONSIEUR (*assis à une table*). — Voyons, mon cher, c'est comme je vous le dis. Hier au baccara, le tableau de droite a gagné quatorze fois de suite.

LE JEUNE HOMME. — Il ne faut jouer que l'intermittence.

LE VIEUX MONSIEUR. — Mais non, laissez-moi donc tranquille avec votre intermittence. Il n'y a qu'un jeu possible : la passe., tout est là... tant que la veine dure il faut aller de l'avant.

(1) Ce dont nous la remercions ici.

(2) JE SAIS TOUT, Année 1910, pages 393-394.

(3) Copyright by Yves Mirande et Guillaume Wolff, 1910.

LE JEUNE HOMME. — Aller de l'avant, aller de l'avant... c'est une opinion.

UNE PETITE FEMME (*au jeune homme*). — T'as le fer à cheval ?

LE JEUNE HOMME. — Oui.

LA PETITE FEMME. — Passe-le-moi.

LE JEUNE HOMME. — Voilà.

LA PETITE FEMME. — Aujourd'hui, aux petits-chevaux, je ne jouerai que le 5, toujours le 5, et je tiendrai tout le temps mon fer à cheval dans la main gauche. Il faut que je gagne, car j'ai rudement besoin d'argent...

Je dirai, enfin, pour montrer jusqu'où peut aller la superstition, même dans certains milieux, que quelques filles galantes ayant, en ces dernières années, été, chez elles, soit l'objet de tentatives de meurtre, soit assassinées par des *amis* de rencontre, nombre de leurs semblables, habitant Paris et, plus particulièrement, m'a-t-on dit, certains quartiers de l'ouest de la Grand'Ville, non seulement ne sortaient plus sans porter sur elles un vrai fer de cheval, mais encore qu'elles avaient toujours un de ces prétendus talismans soigneusement caché entre les matelas de leur couchette. Elles se considéraient ainsi, dans leur foi superstitieuse, comme étant désormais à l'abri de toute attaque.

Le fait m'a été raconté tout récemment par un archéologue connu, que je rencontrais dans le cabinet du Conservateur-adjoint d'un de nos Musées parisiens. Il m'a paru mériter d'être reproduit ici.

Ajouterai-je que nombreux sont les marchands ou marchandes de journaux à Paris, quel que soit, pour ainsi dire, le quartier où se trouve leur kiosque de vente, qui maintiennent à l'aide de fers de chevaux, en guise de poids, de peur que le vent les emporte ou que quelque passant le leur dérobe, les feuilles quotidiennes, revues et autres exposées à leur éventaire. Y a-t-il là encore un acte de superstition ? Ces marchands ont-ils l'espérance que la présence du susdit fer favorisera la vente de leurs périodiques ?

J'ai même vu deux de ces kiosques, — il en est bien probablement d'autres que je découvrirai avec le temps — où le fer de cheval était simplement suspendu, à l'aide d'une cordelette, le long de leur éventaire, n'ayant pas, par conséquent, pour but de garantir, par leur poids, le marchand de toute déprédation ou vol.

J'ai questionné là-dessus plusieurs tenancières desdits kiosques. Une seule d'entre elles m'a répondu affirmativement, me disant que, dans le village dont elle était originaire, on avait toute confiance dans le fer de cheval porte-bonheur et qu'elle en avait conservé la croyance. Les autres ont considéré mes questions comme une

sorte de mystification. Je me borne donc à signaler, sans plus, le fait, en posant à la suite un point d'interrogation, jusqu'à mieux informé plus tard, si possible.

Enfin le fer de cheval, porte-bonheur ou non, est si bien devenu à la mode depuis quelques années déjà, qu'on le porte, réduit à ses plus petites dimensions, en épingle de cravate, en boutons de manchettes, en breloques et autres bijoux. Il figure aussi dans certains bals, parmi les accessoires de cotillon, m'a-t-on dit; on en surmonte des encriers; on en donne la forme à certaines pâtisseries du nom de *hunting* (1), qu'on emporte à la chasse ou en excursion, voire même à des boîtes de chocolat et autres bonbons, qu'on s'offre au premier de l'an, etc., etc.

D'ailleurs, combien d'objets, dont la superstition a, de tout temps, fait des talismans aux propriétés miraculeuses, ne pourrait-on pas citer, autres que le fer du cheval et ses clous, tels, par exemple, que les pièces de monnaies *trouées* et des médailles *percées* (2), qui n'ont aucun caractère religieux, des cornes de corail, pour ne rappeler que ceux-là, tels aussi que les coquilles également perforées qui, dans la Calabre, sont considérées superstitieusement comme préservant ceux qui les portent du *mal'occhio*, du mauvais sort (3)? Combien, dont la crédulité publique a, de tous temps, fait des fétiches, leur attribuant des vertus semblables (porte-bonheur ou porte-malheur), ainsi que des propriétés curatives ou préventives de tel ou tel mal, etc.).

Cependant il faut reconnaître que, si un certain nombre de ces légendes, de ces superstitions d'un autre âge, d'un âge parfois des plus reculés, se sont perpétuées jusqu'à nos jours et persistent encore à l'heure actuelle, cependant il en est d'autres qui ont disparu avec le temps ou que les progrès de la civilisation tendent à détruire plus ou moins rapidement. C'est pourquoi il m'a paru intéressant d'en conserver le souvenir, en les rappelant ici — et j'y ai été d'ailleurs vivement sollicité, j'y ai été encouragé par plusieurs confrères, collègues et amis, — en en recherchant l'origine, en racontant enfin ce qu'elles ont été autrefois et ce qu'elles sont encore aujourd'hui en France et à l'Étranger. De là l'enquête que j'ai entreprise récemment pour le Congrès préhistorique de Tours et que je poursuis activement auprès desdits collègues et confrères, sur le fer de cheval porte-bonheur, le fer de cheval talisman ou fétiche, le *fer totem*, voire même incidemment sur le fer des Équidés

(1) *Hunting*, chasse.

(2) Il est, on le sait, nombre de gens — et j'en connais personnellement — qui portent sur eux ou dans leur bourse, comme fétiches, des pièces d'argent voire même de simples sous percés.

(3) DE MARICOURT. — *Sortilèges et maléfices dans l'Italie méridionale*. Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, année 1883, page 32.

mule ou mulet) que l'on voit figurer dans les armes d'un certain nombre de familles de France et de l'Étranger, dans celles aussi de certaines corporations.

Je ne saurais omettre, en terminant, de remercier, ici, chacun de mes nombreux et obligeants correspondants français et étrangers des précieux renseignements que, répondant au questionnaire que je leur ai adressé, ils ont bien voulu déjà me fournir, les remerciant aussi, d'avance, des nouveaux documents qu'ils m'ont promis de m'envoyer, dès leurs propres recherches terminées dans la contrée, dans la région ou dans le département qu'ils habitent.

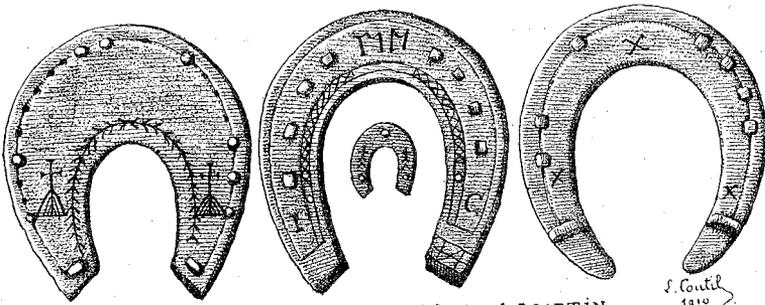
Dès que ces derniers me seront parvenus, j'en ferai, avec ceux que j'ai dû réserver, faute de place, — et pourtant combien j'ai à m'excuser du nombre de pages abusivement prises par ces notes — j'en ferai, si l'on veut bien, l'objet d'une deuxième communication, en y joignant un chapitre spécial sur les différentes *légendes de Saint-Éloi*, sur lesquelles j'ai reçu aussi de très curieux renseignements, soit qu'ils le présentent, les uns, comme orfèvre, les autres comme forgeron (1), d'où les maréchaux-ferrants l'ont pris pour patron. J'aurai également à parler de l'Algérie, de la Tunisie, etc., voire même de l'Australie, d'où j'ai reçu aussi des notes intéressantes.

Quant au fer du pied des Bovidés et des légendes plus ou moins superstitieuses, s'il en est, qui lui sont attachées, — jusqu'à présent celles-ci me paraissent des plus rares — je ferai également connaître, dans mon prochain travail, les notes qui me parviendront à son sujet.

M. L. COUTIL fait observer qu'il a présenté à la *Société préhistorique de France* la photographie de la porte de l'église de Broville qui remonte, au moins au xvii^e, mais plus ancienne. Elle porte encore 29 fers fort curieux par leurs formes très anciennes. On voit même l'empreinte d'un trentième fer visible par le relief du bois, le fer ayant protégé des intempéries le bois pendant des siècles. Ces fers portent des croix, des ornements, le monogramme de Saint-Martin, et même des initiales ce sont des *ex-voto*, que les maréchaux de la commune devaient placer, lorsqu'ils s'y installaient pour la première fois. Toutes les églises dédiées à Saint-Martin, dans le département de l'Eure, portent des fers à cheval. Saint-Martin est le patron de beaucoup d'églises, et le patron de

(1) Tel qu'il est figuré sur certains plombs historiés du Moyen-âge, trouvés dans la Seine, forgeant sur l'enclume un fer de cheval pour l'Équidé qui se trouve près de lui. J'ai même découvert une sculpture sur pierre du Moyen-âge, qui représente un forgeron en train de clouer, sur *la patte d'une oie, un fer de cheval*, dont je donnerai la description et reproduirai le dessin.

voyageurs et parfois des maréchaux. Mais c'est surtout Saint-Eloi, qui est le plus vénéré par les forgerons, les travailleurs du fer et les orfèvres. Il ne faut pas confondre les deux cultes et les *ex-voto*;



FERS à cheval dédiés à Saint MARTIN.
Porte de l'église de BROSVILLE (EURE).
Fig. 5. — Fers à cheval de l'Église de Brosville (Eure).

c'est exceptionnellement qu'en Normandie on remarque des fers auprès de la statue de saint Eloi.

Les fers placés sur les portes des églises signifient que celle-ci est dédiée à Saint-Martin (Fig. 5).

M. CAUDELIER. — A propos de l'intéressante communication de M. Rivière sur les superstitions ou les légendes qui s'attachent aux fers d'Equidés, je me permettrai d'ajouter un souvenir qui m'est personnel.

Il y a quelques années, me trouvant sur le pas de ma porte, je vois passer un lourd charriot de brasseur, attelé de deux chevaux et j'entends le cliquetis caractéristique d'un fer tombant sur le pavé.

Je me précipite aussitôt. C'était un énorme fer que venait de laisser choir un de ces gros brabançons, qui traînent dans notre montueuse ville de Bruxelles, les charois lourds. Il était brûlant, ma rue était déserte, j'étais le premier à l'apercevoir et peut-être bien était-ce un jeudi! Toutes ces conditions fastes se trouvaient donc réunies.

Je construisais précisément en ce temps une serre à raisins, je fis sceller le fer, bienfaisant, dans le seuil.

Je dois à la vérité d'ajouter que depuis lors j'eus toujours d'excellentes récoltes de raisins, et que même celle de 1910 — année peu propice entre toutes — promet d'être comme ses devancières (douce hilarité!).

Je confesse d'ailleurs que le sentiment ou le préjugé qui m'a fait agir, ne me vient pas de mon pays quoiqu'il paraisse bien qu'il s'y

rencontre, j'ai beaucoup voyagé et séjourné en Russie; j'y ai vu très fréquemment un fer à cheval sur le seuil du logis principal, je m'en suis fait expliquer la signification. Et l'occasion aidant, j'ai eu la fantaisie d'en essayer moi-même.

C'est ainsi que d'innocentes superstitions vivent et se transmettent.

M. G. FOUJU (Paris). — Dans les environs de Paris, saint Martin n'est pas considéré comme un saint protecteur des *bestiaux*. Il est invoqué comme patron et protecteur des *voyageurs*. Avant les chemins de fer, les personnes qui devaient accomplir un long voyage, se plaçaient sous la protection de saint Martin, et lui offraient un *Fer*, comme étant l'offrande qui pouvait lui être le plus agréable.

Autrefois la porte de l'église Saint-Séverin, de Paris, donnant sur la rue Saint-Séverin, avait ses battants couverts de *fers à cheval*. C'était, nous disent MM. Pichard et Hocquard, dans le *Guide du voyageur dans la France monumentale*, par suite d'un long usage, qui consistait à se mettre sous la protection d'un saint, qui lui-même avait beaucoup voyagé. Les fers ont disparu de la porte de l'église Saint-Séverin; mais le fronton de cette porte représente toujours saint Martin, *à cheval*.

A Sartrouville, petite localité de Seine-et-Oise, dont l'église est placée sous le vocable de saint Martin, j'ai été témoin d'un fait, qui prouve que là saint Martin était aussi honoré pour la même cause. Il y a quelques années on a remplacé le vieux dallage de l'église et sous les dalles avoisinant la porte d'entrée, il a été trouvé *plusieurs fers*, dont on ne s'expliquait pas la présence à cet endroit.

Cet usage a également existé en province. Une porte latérale de l'église de Chablis, dans le département de l'Yonne, église qui dépendait autrefois de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-de-Tours, était couverte de *fers à cheval*, de différentes formes et de différentes grandeurs. C'était certainement des *ex-voto*, laissés par des voyageurs.

Aux environs de Chartres (Eure-et-Loir) et dans la Beauce, la trouvaille d'un *fer à cheval* sur une route est regardée comme un présage de réussite. On le ramasse pour le mettre sur le bord du chemin ou sur le premier tas de cailloux que l'on rencontre.

Au sujet des empreintes naturelles ou peut-être retouchées représentant le pied d'un cheval que l'on peut voir sur des pierres, on peut citer, dans les environs de Paris, la *Pierre à Mousseaux*, menhir situé sur le territoire de Vigneux (Seine-et-Oise), qui porte tout au faite l'une de ces empreintes.

A Villars (Eure-et-Loir), il y a une pierre dite le *Perron de*

Saint-Blaise, qui porte, vers son milieu, l'empreinte d'un *pied de cheval* . On y amène des alentours les chevaux atteints de tranchées; et il suffit de les faire tourner trois fois autour de la pierre, s'en rapprochant le plus possible, pour qu'ils s'en retournent guéris; mais il faut en même temps invoquer saint Blaise, protecteur des *bestiaux*.

M. CHAPELET (Paris). — Je profite de la circonstance pour signaler le dessin des deux fers à cheval, que j'ai vus en Belgique, à Bruges, sur une *maison*. Entre la porte et une fenêtre, à environ 2 mètres du sol, j'ai remarqué un *cartouche* rectangulaire, qui m'a paru être une pierre, préparée ou placée spécialement, sur laquelle figurait ces fers et les inscriptions; ce cartouche peut mesurer 0^m70 de hauteur. La maison sur laquelle se trouve ce cartouche est située à côté de la *Maison des Génois*. J'ai demandé à une personne de Bruges qui passait, si elle connaissait la signification de ces fers, elle me répondit qu'elle ne la connaissait pas, mais qu'un livre venait d'être publié sur les *légendes des Bruges*, et que peut être il en était fait mention. Je n'avais pas assez de temps pour faire d'autres recherches, je me suis empressé d'en prendre le croquis (Fig. 6).

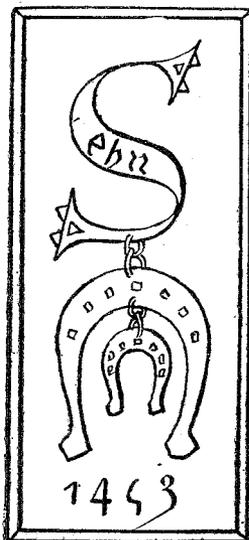


Fig. 6. — Cartouche, sur une maison de Bruges, avec Fers à Chevaux, datant du xv^e siècle.

M. Marcel BAUDOUIN. — Je me permets de rappeler que j'ai déjà publié plusieurs articles sur les *Fers d'Equidés dans le Folklore français* (1).

J'ajoute que je prépare, depuis plusieurs années, un grand travail d'ensemble sur les *Gravures sur Rochers de Sabots d'Equidés, ferrés ou non*, pouvant remonter, pour les *non ferrés* (2), jusqu'à l'époque *Néolithique*.

J'ai déjà indiqué que toutes ces traditions ont pour origine la

(1) Marcel BAUDOUIN. — [Le Fer totem]. *Bull. Soc. franç. Hist. de la Méd.*, 1910, fasc. 1. — *Fer de cheval dans les Eglises. Int. des Cherch. et des Cur.*, 1908, 20 oct., p. 601.

(2) Marcel BAUDOUIN. — *Découverte d'une Gravure de Sabot de Cheval de l'époque néolithique sur le Rocher du Grand-Chiron à l'Ile-d'Yeu (Vendée)*. — Paris, S. P. F., 1909, in-8°, 24 p. 6 fig., dont 1 pl. h. texte.

GRAVURE DE SABOT D'ÉQUIDÉ (1) DE L'ÉPOQUE NÉOLITHIQUE, correspondant au SOLEIL (2), c'est-à-dire à l'astre représentant la *Divinité, bienfaisante et protectrice* par excellence; autrement dit le symbole du CULTE DE LA VIE, avant la création des Divinités anthropomorphisées. — Le *Fer à Cheval* représente donc le Dieu protecteur par excellence, à l'âge du Fer, lors de son invention.

J'ajoute quelques observations nouvelles à celles signalées par M. E. Rivière.

I. FER A CHEVAL TALISMAN. — Il faut distinguer plusieurs ordres de faits, pouvant se rapporter à cette idée, extrêmement ancienne et certainement vieille de plus de 2.000 ans (300 ans avant J.-C.).

1° *Fer à Cheval protecteur des habitations* [Talisman]. — a) *Maisons*. — En Vendée, en 1910, à Saint-Jean-de-Mont, j'ai vu, et photographié, une habitation de cultivateur (*Maraichin*), à la toiture de laquelle était suspendu, *au-dessus de la porte*, comme porte-bonheur, un fer à cheval, se balançant tranquillement au gré du vent d'ouest.

En Extrême-Orient, on chasse les esprits néfastes en suspendant au seuil de la maison le *couteau d'un assassin* !

b) *Navires*. — Paul a écrit il y a déjà plusieurs années : « Le *Fer à Cheval* a été substitué à la *pierre de tonnerre* [la hache polie, pour se protéger contre le tonnerre]. — A bord des *Caboteurs* de la Manche bretonne, on clouait jadis un *fer à cheval* sur l'étrave, pour préserver le navire du tonnerre. Cela avait lieu à bord de certains longs courriers, même de ceux qui avaient des paratonnerres. — Sur les côtes de la Baltique, pour garantir le navire de l'éclair, il faut clouer, sur le pont, devant le grand mât, un vieux fer de cheval, *qu'on aura trouvé*. La moitié d'un fer à cheval rend les mêmes services. — Aux Açores, pour préserver le navire de la foudre, on cloue au mât de poupe le fer du pied gauche (d'une Mule). »

2° *Fer à cheval protecteur des personnes* (Amulette). — a) *Talisman à la Maison*. — J'ai déjà raconté, à la *Société Préhistorique de France*, qu'en Vendée, encore à l'heure présente, la trouvaille d'un fer à cheval, sur une route, était un événement heureux, mais à la condition qu'on l'ait aperçu le premier : ce qui rattache cette tradition à celle du *mauvais œil* (*Le bon œil* est celui qui voit le pre-

(1) Ce qui le prouve, c'est que, dans l'Ouest, les *Fers de Bovidés* ne jouent aucun rôle en Folklore; ils sont bien plus récents relativement.

(2) A. COUSSET et M. BAUDOUIN. — *Découverte de Gravures de Sabots d'Équidés au Rocher du Pas du Roi, à Saint-Just* (Charente-Inférieure). — Paris, C.P.F., Tours, 1910. — Paris, 1911, in-8°, 1572-618, 17 fig. dont 2 pl. hors texte.

mier). — Je répète qu'un de ces fers, trouvé par ma mère dans ces conditions, servait jadis d'enseigne à mon Laboratoire de Vendée; il est aujourd'hui dans ma collection.

La trouvaille doit être *fortuite et due au hasard*. Cela est très important aussi. — Cette nécessité fait bien comprendre l'origine *traditionaliste* et *païenne* (Le Dieu *Hasard* !), c'est-à-dire *gauloise*, de la coutume [D'où les chiffres indiqués plus haut : 2.200 ans](1).

Voici un document historique. — Le *Fer à cheval* PORTE-BONHEUR est connu depuis longtemps. En voici une preuve. — On lit, dans les *Évangiles des Quenouilles*, livre dû à trois auteurs, et qui vit le jour en Belgique, au milieu du xv^e siècle [1^{re} édition, Bruges, 1475]:

« *Heur et Malheur*. Quant un homme trouve sur sa robe une yraigne, c'est signe d'estre ce jour moult eueux, et pareillement qui trouve le *fer d'un cheval* ou *partie d'icellui*, il aura bonne fortune. — *Glose*. Lors se leva Francine Molles-Tettes et dist que quant on trouve au matin devant déjeuner argent à terre, c'est très mauvais eur, s'il n'y a de l'or parmy.

Le préjugé du fer à cheval subsiste encore; il disparaîtra avec l'envahissement des automobiles! Quant à celui de l'araignée, il est en général plus compliqué; et le proverbe dit : araignée du matin, *chagrin*; araignée du midi, *souci*; araignée du soir, *espoir* (*Passé médical*, 1910, 25 juin) ».

b) Bijoux. — Au Canada, le clou de *Fer à cheval*, enroulant le doigt à la manière d'une bague, est une *Amulette*, bien connue autant des citadins que des campagnards, encore à l'heure actuelle!

On recherche les *clous* ayant servi à fermer un *cercueil* [Voir Pline]; et on les monte en bracelet.

On les fixe à la natte des enfants contre le danger jusqu'à 10 ans (*Chron. méd.*, 1910, p. 266) (2).

II. FERS MARQUES DE ROUTE ET DE COMPAGNONNAGE. — J'ai indiqué déjà (3) qu'il fallait bien distinguer les fers à cheval *talismans* : *a)* des *Marques de route et de compagnonnage*, si célèbres, de Pons (Charente-Inférieure), de Nîmes (pont du Gard), d'Arles (monument des Consuls et Eglise Saint-Honorat, à l'allée actuelle des Aliscamps) (4), etc., etc.; *b)* des *Fers à chevaux des Eglises*, qui

(1) Des *couteaux de fer*, en croix, attirent la foudre, etc., etc. — *Toucher du fer*, lors de rencontre des prêtres catholiques, etc., etc.

(2) *Médecine moderne*, 1910, p. CCCLXV.

(3) *Bull. Soc. Préh. France*, 1910, VIII, p. 265-266. — *Congrès Préhistorique de France*, Tours, 1910.

(4) Je possède tous ces décalques.

peuvent cependant se rattacher à l'idée présente, par l'intermédiaire des *Saints-Voyageurs*, car, au fond, cela revient au même.

Voulot (*Les Vosges av. l'Hist.*, p. 165) a écrit : « L'église de Zimmerbach, dédiée à *saint Georges*, a conservé douze antiques *fers à cheval*, cloués à l'une de ses portes. L'Eglise de Thann avait encore, il y a quinze ans, des *fers à cheval* sur une entrée, dont le côté porte la statue de *Saint Georges*. Sur les plus hautes pentes de la Forêt Noire, au bord du Titi-See, une petite église a sa porte décorée à l'intérieur d'un gigantesque fer à cheval, en face de l'autel dédié à saint Georges. » — Voulot y voit un *Mythe solaire*, qui a persisté jusque dans le *Christianisme*. — On retrouve le *fer à cheval* en signe d'exorcisme sur les portes des *étables*, en Allemagne. Les *Juifs de l'Ancienne Ecole* ne manquent pas de clouer, en haut de leur porte, les *fers* qu'ils peuvent trouver en *chemin*. A Dortmund (Westphalie), dans l'*Eglise* de Saint-Renaud, l'un des quatre fils Aymon, on conserve précieusement un *Fer à cheval*, ayant appartenu au *Cheval Bayard* (1).

Mon ami, Ed Hue, a parlé, à la S. P. F., de la porte de l'Eglise de Palalda (XI^e siècle), qui, en 1894, présentait cinq *fers à Cheval* et un fer de MULET [Photographie inédite].

M. L. Bachelay m'a écrit : « Il existe, non loin de chez moi, une *Église*, toujours sous le vocable de Saint-Martin, où les bonnes gens viennent attacher un FER A CHEVAL aux portes de cette église ; mais jusqu'à présent je ne sais pour quelle intention ».

Il est certain que le FER TALISMAN (FER TOTEM (2) de certains auteurs) est celui qui représente l'idée la plus ancienne, ANTÉ-CHRÉTIENNE, correspondant à une époque, où, à l'idée de Soleil (d'origine néolithique), s'était adjointe celle de MÉTAL RARE [*Début de l'âge du Fer*]. — J'ai déjà cité, dans mon mémoire de 1910, les traditions dont parle Pline l'Ancien. — Cela est donc bien très antérieur aux *Romains*.

III. ORIGINE DU FER A CHEVAL. — Pour comprendre notre hypothèse, il faut savoir que nous admettons : 1^o que le *fer à cheval* remonte à l'*âge du fer* ; 2^o que les premiers fers furent *peut-être faits en bronze* (3) ; 3^o que les premiers fers à chevaux en fer, ceux des *Gaulois*, furent peut-être (?) fabriqués à l'*imitation des fers en bronze d'Orient* (d'où leur forme : *bords ondulés*, à clous en clé de violon) ; mais leur forme peut s'expliquer aussi bien par le seu

(1) Ant. Thomas. — Article Bayard (*La Grande Encyclopédie*).

(2) Au XIV^e siècle encore, le « Droit de ferrer les chevaux » existait, en particulier à Ste Hermine (Vendée) (B. Fillon, *Poit. et Vendée*) ; ailleurs il était érigé en fief.

(3) Cela n'est pas prouvé, pour l'Europe au moins.

mode de fabrication ; 4° qu'à l'époque romaine, en France (dite gallo-romaine), les fers avaient déjà la *forme actuelle* ou à peu près (déjà plus de bords ondulés ni de clous en clé de violon).

En voici deux *preuves* nouvelles, *indiscutables* pour la Vendée (j'en ai cité déjà trois autres).

1° *Fers à chevaux du Gué gaulois d'Apremont* [Inédits]. — En 1910, au cours des fouilles faites au niveau du *Gué gaulois* d'Apremont, que je décrirai ailleurs, j'ai trouvé : *quatre fers à chevaux* ; et une tête de *gourdin en bois* d'un conducteur de chevaux.

a) *Stratigraphie*. — Elle est ici indiscutable. Les troncs d'arbres, formant le fond du gué (plantés *verticalement* dans l'argile), se trouvaient par leur partie supérieure à 2^m70 *au-dessous d'une Voie romaine*, magnifique, établie non seulement sur la couche d'argile ayant un mètre, mais aussi par dessus une couche de graviers fins de 1^m70 !

En somme, les *fers à chevaux* ont été trouvés, en place, à 2^m70 *au-dessous de la Voie romaine*, caractérisée par deux couches de pierres : d'abord *verticales*, puis horizontales.

b) *Fers*. — Ce sont des *fers à bords ondulés*, avec clous en *clés de violon*, en place, usés et bien conservés. Ils font partie de ma collection.

c) *Gourdin*. — Avec ces fers fut trouvée une tête de gourdin, en bois, *décorée* par plusieurs *clous*, en clés de violon, de fers à chevaux, enfoncés jusqu'à leur tête, mais très reconnaissables.

d) *Époque*. — Ces fers sont donc manifestement *Gaulois*. D'ailleurs, ils sont identiques à ceux des sépultures en ponnes de Pouzauges et des *Puits* de Mareuil-sur-le-Lay, qui sont également *Gaulois*.

2° *Fers à cheval de la Sépulture gallo-romaine de Jart* (Vendée). [Date : *I^{er} siècle avant J.-C.*]. — Il s'agit d'une sépulture *inviolée* d'un légionnaire romain, — probablement d'origine gauloise, puisque c'est un cavalier —, *incinéré* avec son *Cheval*, suivant la coutume gauloise (1).

a) *Stratigraphie*. — L'auteur l'a daté de la *conquête* (58 avant J.-C.) ; et la présence de poteries anciennes, *au-dessus de la Fosse*, ne peut que confirmer cette date, puisqu'il y avait un *mètre de distance* en hauteur au moins entre ces *poteries* (II^e siècle après J.-C.) et la sépulture *inviolée* !

b) *Mobilier*. — Ici la *stratigraphie* est encore *indiscutable* ; et, de

(1) *Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1879, p. 179 [Voir planche].

plus, la sépulture est *datée* par des *armes*, décrites avec précision par Polybe et d'autres.

c) *Fer*. — On n'a trouvé qu'un *seul fer à cheval* [les Gaulois, eux, ne ferraient parfois que deux pieds]. Ce fer de cheval présente des *crochets* aux deux talons; et ces deux *crampons* sont *rectangulaires*. Au niveau de la pince, le fer présente en outre une *grappe*, transversale, de longueur double. Il y avait trois clous [de forme inconnue] de chaque côté (quoique le dessin n'en montre que *deux*). Le fer a 0^m100 de longueur sur 0^m90 de large. C'est donc ici un *fer de derrière* (ce qu'indiquait aussi les *crampons*) d'un *très petit Cheval*. — Ce fer doit se trouver encore dans la célèbre collection R. de Rochebrune (Vendée), l'auteur de la découverte.

Ainsi donc il est certain qu'en Gaule (sinon en Italie), *avant la Conquête*, les fers de chevaux existaient! — Toutes les citations d'auteurs latins (d'ailleurs mal interprétées), toutes les affirmations de savants français les plus célèbres, rapportées par M. E. RIVIÈRE, n'y feront rien : La *Préhistoire* dame ici le pion à l'*Histoire*, car les faits sont là, *matériels*; et ils sont indiscutables (1).

La *Terre* est une Bibliothèque plus sûre que celles où s'abritent les meilleurs manuscrits. La *Géologie* ne trompe pas; c'est l'Homme seul et ses écrits qui peuvent errer....

(1) M. A. Quiquenez a cité le fait d'un *fer à cheval*, avec *ossements d'un pied*; il s'agit d'un *fer ondulé*, trouvé dans une couche de tourbe de 6 mètres d'épaisseur.

Ce fer se trouvait à 2 mètres au-dessus d'une station *néolithique* et à 4 mètres au-dessous d'une pièce de monnaie du *xv^e siècle*; à 0^m60 au-dessous du sol. — Ce cas ne prouve évidemment rien pour la nature du gisement; mais il était à rappeler ici.

SÉANCE DU MERCREDI 25 AOUT 1910 (SOIR).

Présidence d'honneur de MM. Baron de LOË et TATARINOFF.

Présidence de M. le D^r BALLET.

LE PRÉHISTORIQUE EN GÉNÉRAL.

**Sur la Quatrième année d'activité
de la
Commission d'étude
des Enceintes préhistoriques
et Fortifications anhistoriques
de la Société Préhistorique Française.**

PAR

A. VIRÉ (de Paris).

La question des Enceintes et Fortifications préhistoriques ou anhistoriques est, et restera, indissolublement liée à la sympathique personnalité du D^r Adrien Guébard. Non point qu'avant lui personne n'ait songé à se fortifier! Il y a bien près d'une dizaine de millénaires que des groupements humains commencèrent à se protéger contre leurs ennemis à deux ou quatre pieds! Non point que personne n'ait songé avant lui à étudier ces restes d'une humanité reculée! Il y a bien quelques dizaines d'années qu'on en a fait des monographies, précieusement colligées par Adrien de Mortillet. Mais ces monographies passaient presque inaperçues, même du monde savant. Isolées, sans liens entre elles, elles risquaient de tourner sans cesse dans le même cercle, faute d'idée directrice, faute de termes de comparaison.

Certains accusent Guébard d'être un « fort caillou ». Com-
bien devons-nous nous en réjouir, puisque c'est du heurt de ce
caillou contre les remparts mégalithiques ou les enceintes des Al-
pes-Maritimes qu'est jaillie l'étincelle lumineuse : l'idée d'une
Centralisation des études sur nos vieilles fortifications !

Nous nous rappelons tous — la chose est encore assez récente! — l'étonnement, puis l'enthousiasme qui nous saisit lors de ses premières publications. Aussi, dès son premier appel à la *Société Pré-historique*, notre Commission sortit des rangs comme par enchantement; et, à l'inverse de beaucoup de Commissions, elle se mit tout de suite à travailler et à produire. Sans une interruption, sans un moment d'arrêt, chacun de nos *Rapports mensuels* se trouva garni en abondance de documents nouveaux, que Guébbard colligeait, rapprochait, — j'allais dire généralisait. — Guébbard eût bondi sous ce mot! car on sait avec quel soin et quelle autorité il nous a montré qu'il faut se garder soigneusement de la généralisation à outrance.

Tout allait donc pour le mieux dans le meilleur des mondes voués à l'étude des enceintes, lorsque, comme un déplorable coup de foudre nous surprenant en pleine quiétude, la retraite de Guébbard fut annoncée par lui. Nous ne pûmes nous retrancher derrière aucun fort, fût-il anhistorique! Les raisons de travail alléguées étaient si valables que, bon gré, mal gré, nous dûmes prendre sa succession.

Pauvre successeur, surpris au fond du monde noir des cavernes et à qui il fallut coûte que coûte remonter au grand jour des plateaux fortifiés!

Heureusement qu'avec le D^r Guébbard démission n'est point abdication. Et, derrière le commode paravent de sa retraite, il continue à nous diriger, à compulsurer la correspondance étrangère, à en exprimer la moelle, et à mettre la lumière là où il n'y avait que ténèbres.

Nous n'en voulons pour preuve que ses belles études, à propos des tessons de la Nocherie, ou ses travaux sur les meules, qui mettent de l'ordre dans le chaos des poteries médiévales, ou le capharnaüm des soi-disant pierres à sacrifices!

C'est là la seule manière que nous lui laissons de se faire pardonner. Qu'il en use; jamais on ne trouvera qu'il en abuse!

Nos Délégués — j'allais dire ses enfants — ont continué à suivre son exemple. Leurs communications nous sont parvenues nombreuses et toujours intéressantes. Sur les quelque quatre cents enceintes dont ils se sont occupés cette année, bien près d'un cent sont à ajouter à l'*Inventaire A. DE MORTILLET* et à nos relevés annuels.

A la besogne d'inventaire proprement dit, que nous devons continuer jusqu'à épuisement de la matière, est venue s'ajouter cette année une série encore trop courte de monographies locales.

M. le comte J. BEAUPRÉ nous a relevé une enceinte, dans laquelle rien n'est postérieur à l'âge du bronze ; et une autre qui fut occupée au contraire jusqu'à l'époque romaine.

M. l'abbé CALMELS nous a montré le pauvre mobilier d'une enceinte, sans doute médiévale, et sur laquelle, nous l'espérons, il ne nous laissera bientôt plus rien à apprendre. M. EUSÈBE BOMBAL continue infatigablement ses recherches au Puy-du-Tour.

MM. GASSER, l'abbé MORAND, FRANCIS PÉROT, E. LE BRUN nous ont fait part de leurs fouilles dans des mottes, qui, si elles ne nous ont pas montré clairement leur origine gauloise, nous ont tout au moins conduit en pleine période gallo-romaine, tandis que M. FOUCAULT explore une butte, qui reste jusqu'à nouvel ordre comme un type de *motte féodale*, le seul que l'on ait voulu longtemps admettre.

Je laisse pour la bonne bouche notre infatigable PAGÈS-ALLARY, dont les fouilles soigneuses parviennent peu à peu à débrouiller le chaos des habitats perchés aux sommets des dykes du Cantal, et qui vont du Néolithique presque jusqu'à nos jours.

Enfin, pour justifier quelque peu ses fonctions, le nouveau Président de la Commission s'efforce, en attendant mieux, de réunir sur les enceintes le plus grand nombre possible de matériaux bibliographiques. Aidé de MM. Taté, Paul de Mortillet, L. Jacquot, Bossavy, Fr. Pérot, etc., il a pu, à ce jour, confectionner plusieurs milliers de fiches, se rapportant à plus de 2.000 enceintes ou lieux fortifiés.

Ce n'est point seulement au sein de la Commission que s'est porté le zèle de nos délégués. Grâce aux pressantes démarches de MM. Guébard, Paul Goby, Coutil, ont été classées les enceintes du *Castelar des Mules*, à Beausoleil, du *Castellara de la Malle*, à Saint-Vallier-de-Thiey, du *Camp de Bierre*, à Merri (Orne).

On peut donc dire que chacun dans sa sphère a fait œuvre utile ; et il nous en coûte de ne point nommer ici tout le monde, car tous nos collaborateurs ont bien mérité de la science.

Pourquoi faut-il que la mort ne nous ait point épargnés ? C'était au début de l'année, un collaborateur de la première heure, un précurseur peut-on dire, J.-B. ANDREWS ; puis, tout dernièrement, TABARIÈS DE GRANDSAIGNES, dont l'esprit critique et la pondération nous étaient si précieux, auxquels il nous fallut dire un éternel adieu.

D'autres sont venus combler les vides laissés par nos regrettés collègues : MM. BLANCHARD et BOURRILLY nous apportent leur zèle et leur talent, dont nous profiterons dans une large mesure.

Il faut nous résigner à voir ainsi varier nos cadres ; mais, ce qui ne change point, c'est l'activité et la conscience scientifiques de

notre groupement; et, grâce à ces qualités, nous pouvons envisager l'avenir avec sérénité.

NOTA.

La pagination mentionnée est celle du BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ PRÉ-HISTORIQUE DE FRANCE.

Pour toutes nos tables, les nombres allant de 402 à 517 se rapportent au tome VI, 1909; les nombres allant de 45 à 390 se rapportent au tome VII, 1910.

ERRATA DES TIRÉS-A-PART.

T. VI.

- P. 409, en bas, au lieu de : 0^m03 d'épaisseur et 0^m35 de largeur, lire 0^m05 et 0^m35.
456, *Mont de Noyon*, au lieu de : **Aisne**, lire : **Oise**.
Thourotte, ajouter (**Oise**).
Coudun. — (**Oise**).
Motie de Pierremonde, entre Chauny et Coucy, ajouter : (**Aisne**).
508, en haut, au lieu de : les *terramare* lire : les *terremare*.
511, Auxey-le-Grand, Mont-Milan, au lieu de **Haute-Saône**, lire : **Côte-d'Or**.

T. VII.

- P. 49, Camp de *Saint-Romain-de-Benêt* (**Charente Inférieure** ajouter à la fin de l'article.
Ce camp n'est point inédit, comme nous l'avions cru; il a été étudié déjà sous le nom de *Camp de Toulon* par divers auteurs, et notamment par Massion (1834), Duret (1844), P. Mercier (1880), de Tilly (1880), Lasne (1902), Dangibaud (1903), etc.
225, *Fort Harrouard*, au lieu de : **Eure**, lire : **Eure-et-Loir**.
388, ligne 12, lire Lirac, au lieu de Sirac.
390, avant dernière ligne, au lieu de Lonlay, lire : Loulay.
-

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

[Les noms en *italiques* sont ceux des *Délégués*; les PETITES CAPITALES indiquent les MEMBRES DE LA COMMISSION].

- Agnel (Z. d'), 387.
 Albe (chanoine E.), 458.
 Angot (l'abbé), 164, 213, 214.
 André, 511.
 Andrews (James Bruyn), 403, 419.
 Anthes (Pr E), 46.

 Barthélemy (Antonin), 161.
 Baudouin (Dr M.) 213.
 Baulmont. 454.
 Beaumont (Albanis), 517.
 BEAUPRÉ (C^{te} J.), 449, 450, 455; 46,
 92, 179, 225.
 Bertrand (Alexandre), 217.
 Beucher, 516.
Blanchard, 449.
 Blanchet, 403.
Bombal (Eusèbe), 403.
 Bonnay (Ludovic), 517.
 Bonnet (E.), 511.
 Borderie (de la), 417.
Bossavy, 404.
Bottin (Casimir), 450.
Boulangier, 215.
 Bourasseau (abbé), 212.
 Bourdeau, 218.
Bourdellès (Le), 416-418.
Bourrilly, 403, 388.
Bousrez, 510.
Boutanquoi, 46, 162, 322.
 Bout de Charlemont, 323.
 Bruno Vaison, 161.
 Bulliot, 418.

Calmels (abbé), 404, 509; 47, 211,
 272, 322, 387.
 Catel, 406.
 Cannes, 98.
 CARTAILHAC, 47, 324.
 Caumont (de), 510.
 Chanfreau (Paul), 406; 95, 323.
 Champeval de Vyers, 389.
 Charles (abbé), 325.

 Chater, 404, 412; 212.
Clastrier (Stanil), 405, 453, 509; 47,
 95, 323.
 Clément, 162, 387.
 Clerc (Michel), 514.
 Contejean, 390.
Corot (Henry), 408; 48.
Cotte (Ch.), 509.
Cousset (A.), 48, 95.
 COUTIL (LÉON), 406, 407; 49, 325,
 387.
 Darnis, 457.
 DÉCHELETTE, 510; 54, 273, 275.
Deglatigny (L.), 408.
Delaporte (R.), 510.
Delort (J.-B.), 273.
Dervieu (colonel), 164, 167.
Desforges (A.), 507, 272.
Desmazières (O.), 96, 164, 212.
 DRIOTON (C.), 402, 511.
 DU CHATELLIER (P.), 510.
 Duckworth (W. L. H.), 514.
Dumas (Ulysse), 324.

 Espérandieu (le comt), 408.

 Fages, 455, 456; 97.
Féraud (J.), 408, 388.
 Feyerabend, 451.
Florance (C.), 402, 508; 51.
Foucault (E.), 409; 162, 213.
 Forrer, 410.

 Gallard (abbé), 97.
 GASSER (A.), 511, 512.
 Gilles (I.), 509, 515.
 GOBY (PAUL), 405, 452, 456.
 Götze (Pr A.), 51.
 Goupil, 214.
Goury, 169.
 Graves, 96.
 GUÉBARD (Dr A.), 402, 403, 410,
 412, 448, 456, 507, 512, 513, 515;
 46, 163, 323, 327, 387.

- Hamard (abbé), 409; 162.
Hampel, 274.
Hamy (E. T.), 404.
Hermet (abbé), 97.
Hommey (le Dr), 388.
Hugon (E.), 388.
- Isle du Drénenc (de l'), 417.
- Jacquot (L.)*, 516; 51, 273.
Joanne, 514.
Jodot (Paul), 97.
Jourdy (général), 511.
Jousset (Dr), 325.
Jullian, 275.
Jullien (Dr), 415, 416.
Lallement (O.), 52.
Lasteyrie (C^{te} Robert de), 271.
La Tour (H. de), 404; 175, 275.
Lazard, 161.
Le Brun (Eug.), 177.
Lehner (Pr), 179.
Le Prévost (A.), 408.
Leroy (J.), 407.
Leroux (Alcide), 417.
Levainville (le capitaine), 408.
Liénard, 450.
Lindenschmit, 274.
- Maitre (Léon), 417.
Major (A. F.), 212.
Marichard (Marc O. de), 415.
Marlot (H.), 418.
Martian de Nasz'od (J.), 54.
Martin (Jean), 418.
Marty, 450.
Matruchot (L.), 54, 225.
Mažauric, 402; 389.
Mazéret (L.), 418; 54, 218, 389.
Mégnin, 52.
Michon, 514.
Morand (abbé), 512.
MORTILLET (ADRIEN DE), 402; 97.
Mortillet (Paul de), 328, 390.
Moulin (F.), 48.
Moulins (Ch. des), 390.
Muzac, 389.
- Nobis (Ch.)*, 163.
- Ogée, 417.
- Pagès-Allary (J.)*, 404, 509; 55,
173, 219, 272, 273, 325.
Peigné-Delacourt, 456; 46.
Pelletier (le capitaine), 404.
Pérot (Francis), 177.
Pierquin (L.), 454.
Pockard-Kerviler, 417.
Poirot, 455.
Ponthieux, 95,
Port (C.), 97.
Poulain (Georges), 328.
Prosdociimi, 216.
- Quénédey (le capitaine), 408.
- Raymond (Dr Paul), 179, 225, 328.
Réber, 517.
Répelin, 274.
Revon, 517.
Riomet, 58.
Ruelle (Dr), 404.
Rupin (Ernest), 403.
- SAINT-VENANT (de), 415, 453; 170.
Sallen (abbé de), 418.
Saurel, 48.
Schmidt (Hermann), 452; 51.
Schuchhardt (Pr C.), 58.
Sicard (Germain), 455; 97.
- Tabariès de Grandsaignes*, 456.
Tané (A.), 218.
Taté, 271.
Trassagnac (Dr), 456.
- Val (Le), 390.
Vanbastelaere, 216, 273.
Van Gennep, 409.
Vasseur (Pr G.), 514; 274.
Vauvillé (O.), 60.
Vesly (L. et R. de), 408.
Vial, 416.
Vial (H.), 456.
Villeneuve (chanoine L. de), 419,
456, 513.
Vimont, 390.

- VIRÉ (ARMAND), 402, 448, 457, 507; Westropp (Th. J.), 421; 277.
45, 92, 161, 211, 271, 322, 387. Wilmer (Horace), 98.
Viré (Camille), 515.
Vuarnet, 516. Zeltner (F. de), 279.

TABLE DES FIGURES

[Les clichés sont à la disposition des correspondants pour publications ultérieures].

B. S. P. F. t. VI 1909.

- P. 406, 1. *Le Chatellier* du Fidélaire. [L. COUTIL].
407, 2. *Le Château* de Sébécourt. [Id.].
410, 3. Blocs entaillés en queue d'aronde à *Sainte-Odile*. [R. FORER].
411, 4. Roches et blocs entamés de traits de scie. [Id.].
415, 5. La Dent de Retz. [O. DE MARICHARD].
415, 6. La Ferme de Retz. [Id.].
416, 7. Le Castelas. [Id.].
417, 8. Camp de *Saint-Maurice*, en Beaulieu. [D^r JULLIEN].
419, 9. *Le Mont Ours*, [L. DE VILLENEUVE].
419, 10. La *Porchièra* (plan et coupe). [C. CHIABAUD].
420, 11. *Le Ricard*. *Id.* [Id.].
451, 1. *Le Castelleras* de la Malle, vu du S.-E. [PAUL GOBY].
451, 2. *Id.* mur doublé. [Id.].
452, 3. *Id.* poterne. [Id.].
455, 4. *Le Pelé Mont*, à Hargnies. [L. PIERQUIN].
455, 5. *Le Château*, à Liverdun. [A. POIROT].
457, 6. *Le Castela*, à Calès, [A. VIRÉ].
509, 1. *Camp des Fauconniers*, à Vélaux. [S. CLASTRIER].
511, 2. Camp de *Lesneven*, à Châteauneuf-du-Faou, [DELAPORTE].
511, 3. Enceinte de *Rozabaouen*. *Id.* [Id.].
516, 4. Enceinte de *Ballaisons*. [E. VUARNET].
517, 5. Fers à cheval. [Id.].

T. VII, 1910.

- 47, 1. *La Noelle de Genevrière*. [A. CALMELS].
48, 2. Camp du *Baou-Redoun*. [S. CLASTRIER].
49, 3. Camp de *Saint-Romain-de-Benêt*. [A. COUSSET].
49, 4. Meule *Id.* [Id.].
53, 5. Somme Vesle. [O. LALLEMENT].
53, 6. *Hercouval*. [Id.].
56, 7. Plat trouvé à *Chastel-sur-Murat*. [PAGÈS-ALLARY].
57, 8. Coupe *Id.* [Id.].
60, 9. Camp de *Saint-Pierre-en-Chastre*. [O. VAUVILLÉ].

- P. 95, 1. Le *Coussoul*, de Rognac. [S. CLASTRIER].
96, 2. Motte du *Treuil*. [A. COUSSET].
96, 3. *Rouge-Ecu*. [DESMAZIÈRES].
161, 1. Camp de l'*Aiguille du Rocher*, à Lioux [A. BARTHÉLÉMY].
162, 2. Camp de la *Hausserie*. [CLÉMENT].
163, 3. Cruche de la butte de la *Nocherie*. [A. GUÉBHARD].
165, 4. Poteries trouvées par M. E. FOUCAULT. [ID.].
166, 5. Schémas de poteries *Id.* [ID.].
168, 6. Poteries de la *Nocherie* et de *Viévy*. [ID.].
171, 7-8-9. Vases francs. [ID.].
171, 10-12. *Id.* burgondes. [ID.].
171, 13-15. *Id.* mérovingiens. [ID.].
173, 16. La *Roche-Sellée*, plan et coupe. [PAGÈS-ALLARY].
174, 17. Poterie de la *Roche-Sellée*, [ID.].
175, 18. Objets de métal *Id.* [ID.].
175, 19. Mortiers *Id.* [ID.].
176, 20. Pseudo-éolithes *Id.* [ID.].
177, 21. Camp de *Saint-Mayol*. [E. LE BRUN].
213, 1. Vase de la nécropole de *Troussepoil*. [M. BAUDOIN].
214, 2. Vase de *Cheméré-le-Roi*. [A. GUÉBHARD].
215, 3. Vase du *Vieux-Pont-de-Laval*. [ID.].
219, 4. Plan du Rocher de Laqueuille. [PAGÈS-ALLARY].
221, 5. Poterie *Id.* [ID.].
221, 6. Objets en fer *Id.* [ID.].
223, 7-8. Poterie de la *Tuilière*. [ID.].
224, 9. Silex *Id.* [ID.].
271, 1. Modèle de *fiche bibliographique*. [A. VIRÉ].
275, 2. Poterie estampée de *Chastel-sur-Murat*. [PAGÈS-ALLARY].
276, 3-4. *Id.* [ID.].
278, 5-6-7. Vues du camp de *Dun Ængusa (Irlande)*. [J. WESTROPP].
323, 1. Poterie des Bouches-du-Rhône. [S. CLASTRIER].
325, 2. Buttes d'*Appenay-sur-Bellême*. [L. COUTIL].
326-327, 3-5. Fouilles de *Chastel-sur-Murat*. [PAGÈS-ALLARY].
388, 1. Camp de *Daviette*. [CLÉMENT].
389, 2. Eperon barré de Dramelay. [HUGON].

TABLE DES NOMS DE LIEUX
par Départements et Communes.

Les caractères gras indiquent les noms des communes, pour lesquelles il y a une addition à faire à l'INVENTAIRE A. DE MORTILLET et à nos premières tables complémentaires. Les italiques désignent les lieux-dits.

AISNE.

Chauny, *Motte de Pierremande*, 456,
Coudun (v. Oise).
Mont de Noyon (v. Chevincour,
Oise).
Passy-sur-Marne, le *Chatelet*, 58.

AFRIQUE.

Côte-d'Ivoire, *Karankasso*, 404.

ALGÉRIE.

Bordj Ménaïel, *La Cascade*, 516.
Djebel Lek'hal, 516.
Dellys, *Takdempt*, 515.
Pointe Basse, 515.
Hammam R'irra, 516.
Manssoura, *Kebira*, 516.
Sétif, *Kretfaraoun*, 273.

ALLIER.

Le Veurdre, *Saint-Mayeul*, 177.

ALPES-MARITIMES.

Beausoleil, *Castelleretto*, 419. *Le
Cros*, 457. *Les Mules*, 421, 457,
513.
Cabbé-Roquebruno, *Maison de Millo*,
557. *Mont Gros*, 457. *Ricard*,
420, 457 Fig. 11). *Saint-Quentin*,
457.
Cannet (Le), *Colle*, 456. *Collet-Re-
douan*, 456. *Ferrandon*, 456.
Carros, *L'Eouvé*, 456.
Eze, *Mont-Bastide*, 420, 457.
Falicon, *Château de Rayet*, 457.
Mongins, *Ranguin*, 421.
Nice, *Péoit*, 419, 457.
Peille, *Mont Ongran*, 419, 457.
Mont Ours, 419 (Fig. 9).

Peillon, *Caussinière*, 420, 457. *Por-
chiéra*, 419, 457 Fig. 10.
Turbie, *Abeglio*, 419, 457. *Bautucon*
(*Baoutugan*), 419, 457. *Bourdin*,
419. *Brasca*, 419. *Castéou Cam-
po*, 420, 457. *Mont de la Bataille*,
420, 457.
Saint-Vallier-de-Thiery, *Castella-
ras de la Malle*, 405, 452. *Vi lle
franche*, *Pacanaglia*, 457.

ALSACE.

Heidenmauer, 410. *Odilienberg*,
410. *Scharrachberg*, 410.

ANGLETERRE.

Bridgwater, *Downend*, 212.
Dorchester, *Maumbury Ring*, 405.
Skipton, *Burwen Caslle*, 405.
Taunton, *Norton Camp*, 405.

ARDECHE.

Beaulieu, *Saint-Maurice*, 416.
Vallon (ou *Saint-Remèze*), le *Caste-
las*, 416. *La Dent de Retz*, 415,
La Ferme de Retz, 416.

ARDENNES.

Hargnies, *Pélé-Mont*, 454.

AUDE.

Peyra, *Butte Saint-Victor*, 455. *Pech
de Nadieu*, 97. *Payranel*, 98.

AVEYRON.

Aguessac, 97.
Estaing, *Noëlle de Genevrière*, 509;
Millau, *Puech d'Ondon*, 97.

Saint-Geniez, *Isis*, 97.
Saint-Rémy-de-Laguiolle, *Bois des Tours*, 404; 211, 272, 387.
Verrières-de-Saint-Beauzely, *la Rouquette*, 97.

BELGIQUE.

Maestricht, *Elsloo*, 450.

BOUCHES-DU-RHONE

Cassis, *Baou Redoun*, 47.
Les Pennes, *Teste Nègre*, 515.
Rognac, *le Pain de Sucre*, 421. *Le Castellas*, 509. *Le Coussoul*, 95.
Le Petit Vacou, 324.
Velaux, *les Fauconniers*, 405, 509.
Coussoun, 406.

CANTAL.

Chastel-sur-Murat, 404; 55, 273.
Las Tours, 325. *Riou dellas Thiouras*, 326; *Roche Sellée*, 174.
Dienne, *Laqueuille*, 219, 325.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Blanzac, *Prairie du Treuil*, 95.
Loulay, *Doeuil*, 390.
Saint-Romain-de-Benet, 48.

CHER.

Bourges, *Arché*, 514.
Bussy, *Motte*, 514.
Charenton-sur-Cher, *Motte*, 514.
Chateaumeillant, *Oppidum*, 514.
Cours-les-Barres, *Motte*, 514.
Croisy, *Buttes*, 514.
Epineuil, *Motte*, 514.
Genouilly, *Motou*, 514.
Graçay, 514.
Groux, *Pignon*, 514.
Guerehe-sur-l'Aubois, *Bois Rozerain*, 514.
Lunery, *La Guerne*, 514.
Marçais, *Le Champ clair*, 512.
Marmagne, *Motte*, 514.
Mereau, *Motte*, 514.
Nérondes, *Grand Chapelet*, 514.

Neuilly-sur-Dun, *Motte*, 514.
Saint-Martin d'Auxigny, *camp*, 514.
Sidiailles, 514.
Vorly, *La Motte*, 514.
Yvoy-le-Pré, *Les Fossés Sarrazins*, 514.

CORRÈZE.

Bassignac-le-Haut, *Job*, 389.
Hautefage, *Coucou*, 389.
Monceaux, *Puy du Tour*, 403.
Saint-Privat, *Puy Lagarde*, 389.
Sermur, 403.

CORSE.

Ponte Leccia, *Castello del Goulontia*, 514. *Castelluccio*, 514.

COTE-D'OR.

Alise-Sainte-Reine, *Alésia*, 54, 225.
Auxey-le-Grand, *Mont Milan*, 511.

COTES-DU-NORD.

Brehat, (île de), *Port Clos*, 418.
Lannion, *Coz Yandet*, 418.

EURE.

Bosbénard-Commin, *La Garenne de Neubourg*, 406.
Bosgouet, *La Londe*, 407.
Bosguérard-de-Marcouville, *Les Cate-liers*, 406.
Cappelles-les-Grands, *La Motte*, 407.
Ferrière-Saint-Hilaire, *Motte*, 407.
Ferrière-sur-Risle, *Le Château*, 407.
Fatouville-Grestain, *Fortaux Anglais*, 406. *Bois des Jobles*, 406.
Le Fidelaire, *Le Châtelier*, 406.
Fiquefleur-Equainville, 406.
Noyer-en-Ouche, *Chatelier Saint-Pierre*, 407.
Saint-Aubin-le-Vertueux, *Butte de Roquemont*, 407.
Saint-Ouen-de-Thouberville, *Les Roques*, 407.
Saint-Pierre-d'Autils, *Le Goulet*, 328.

Sébécourt, *Le Château*, 407.
Serquigny, *Saint-Marc*, 408.

EURE-ET-LOIR.

Sorel-Moussel, *Le Fort Harrouard*,
225-453.

FINISTÈRE.

Beuzec-Cap-Sizun, *Coz-Castel*, 390.
Chateauneuf-du-Faou, *Lesneven*, 510.
Rozabaouen, 511.

GARD.

Anduze, *Peyremale*, 389.
Argilliers, *Castellas*, 409.
Belvèzet, 453.
Estézargues, *Mourré del Vacaudéto*,
408.
Euzet, *La Forêt*, 389.
Lirac, *La Sainte Baume*, 388, 408.
Nages, 389.
Rogues, 389.

GERS.

Auradé, *Blanquefort*, 389.
Averon, *Le Tuco*, 419.
Bascous, *Lamothe*, 418. *Langla*,
419.
Bretagne-d'Armagnac, *Garderon*, 418.
Caumont, *Le Tuc*, 389.
Cravancières, L'Hôpital, *Le Castéra*,
419.
Espas, *Les Camps*, 419. *Le Souca-*
ret, 419.
Labarthète, *Dufaourd*, 218. *Pichon*,
218.
La Cave, *Le Plan*, 418. *Le Clauzet*,
418.
Le Lin-Lapujolle, *Tourruc de Laf-*
fargue, 54. *Tourruc de Pomès*,
54. *Tourruc de la Salle*, 54.
Maulichères, *Lahitte*, 55.
Motte, 419.
Panassac, *Tuco de Panassac*, 389.
Es. Berous, 389.
Rembert, *Preignan*, 389.

Saint-Christie-d'Armagnac, *Le Pouy*,
419. *Motte*, 418.
Saint-Mont, *Tuco*, 218.
Sarragachies, *Lalenque*, 55.
Viella Lamothe, 218, *Le Coustet ou*
Tuc de Solférino, 218.
Vie Fesenzac, *Saint-Jean-de-Castets*,
389.

HÉRAULT.

Montdardier, *Régos*, 389.
Pont Ambrois, *Villetelle*, 511.

HESSE.

Niedenstein, *Alienburg*, 46.

INDRE-ET-LOIRE.

Ciney, 510.

IRLANDE.

Ballydonohan Caher, 421.
Dun Aengusa, 277. *Magh Adhair*,
421. *Tulla*, 421.

JURA.

Dramelay, *La Tour*, 388.

LOIR-ET-CHER.

Souesmes, *Patureau-de-la-Croix*,
508.
Pierrefitte, 508.
Saint-Martin-des-Bois, *Daviette*, 387.
Ternay, *La Hausserie*, 162.
Viévy-le-Rayé, *SaintMandé*, 508.

HOLLANDE.

Lac d'Udeler-Meer, 456.

LOIRE-INFÉRIEURE.

Albaretz, *Fosses Taureau*, 417.
Grand-Auverné, *Le Chatelier*, 417.
La Fosse Boulée, 417. *La Butte*
au Trésor, 417.
Meilleraie, *Boisvert et la Tonnerie*,
417.
Nozay, *Buttes du Péray, et château*
du Bé, 417.

Vay, *La Frontière, Les Fosses Rouges*, et *Le château des Douves, Le château du Brossay, La Motte*, 417.
Le Pouliguen, *Penchâteau*, 418.
Saint-Lyphard, *Les Grands Fossés*, 418.

LOT.

Calès, *Le Castela*, 457.
Lacave-Moundabal, 458, 508.
Roc Habilière, 458.
Payrac, *Pech des Monges*, 458.
Vayrac, *Uxellodunum*, 403-508.

MAINE-ET-LOIRE.

Chatelais, *Saint-Julien*, 96. *Rouge Ecu*, 96.
Gennes, *La Bardinière*, 212. *La Harielle*, 212.
Montguillon, *La Houssaye*, 97.

MARNE.

Auve, *Hercouval*, 54.
Somme-Vesle, *Motte des Vignes*, 52, 53. *Rougemont*, 54.

HAUTE-MARNE.

Villemoron, 48.

MEURTHE-ET-MOSELLE.

Gugney-sous-Vaudémont, 92.
Liverdun, *Le Château*, 455.
Sainte-Geneviève, 94.

MEUSE.

Montsec, 450.
Sarcy, *Côte Saint-Jean*, 450.
Vaucouleurs (*la Forêt de*), 450.

MORBIHAN.

Belle-Ile, *Cap barré*, 418.

NIÈVRE.

Dun-les-Places, *Dun*, 272.

OISE.

Bailleul-sur-Thérain, *Mont-César*, 96.

Bailly, *le Fort ou la Motte Brunel*, 46.

Carlepon^t, *Le Château*, 46, *Le Frémont*, 46. *La Motte*.

Catenoy, *Camp de Catenoy*, 96.

Chevincourt, *Mont de Noyon*, 47, 456.

Chiry-Oursecamp, *Mont Hubert*, 47, *Montgrémont*, 47.

Coudun, 456.

Drelincourt, *Clos de la Ferme d'Attiche*, 47. *La Gaillarderie*, 47.

Gouvieux, *Camp*, 96.

Longueil-sous-Thourotte, *Champ de César*, 47.

Montmaoq, *Manoir de la Motte*, 47.

Ribécourt, *Camp des Iles. Le Parc*, 47.

Saint-Pierre-en-Chastre, 60.

Thourotte, *les Signies*, 47. *Motte de la Barre*, 47.

Tracy-le-Val, *le Closel*, 47.

Vandelicourt, *la Motte*, 47.

ORNE.

Appenai-sous-Bellême, *Butte de Blanche de Castille*, 325.

Argentan, *le Catellier*, 512.

Igé, *butte des Châtaigniers*, 325.

Lande de Goult, *Camp de Gul*, 388.

Merri, *Camp de Bière*, 388.

Saint-Bômer-les-Forges, *la Nocherie*, 409, 162, 213.

Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, *Camp de César*, 387. *Le Chatellier*, 388.

Silly-en-Gouffern, *Sainte-Eugénie*, 387.

Tourouvre, *Saint-Gilles*, 388.

PORTUGAL.

Figueira-da-Foz, *O Crasto*, 421.

PUY-DE-DOME.

Orcival, *Lac de Servières*, 390.

PYRÉNÉES (HAUTES-).

Bagnères-de-Bigorre, *Pouzac*, 390.

Orignac, *Bernac-Debat*, 390.

SAONE (HAUTE-).

Auxey-le-Grand, *Mont Milan* (*Voir errata*). Apremont, *Bois de la Hye*, 512.

SAONE-ET-LOIRE.

Bourbon-Lancy, *Champ Graillet*, 418.

Chapaize-le-National, *Uxelles*,

Laives, *Mont-Saint-Martin*, 418.

Martailly-les-Brançon, *Brançon*, 418.

SAVOIE (HAUTE-).

Ballaison, *le Chatelard*, 516. *Le Château des Fées*, 517. *Le Bois des Choçards*, 517.

Champanges, 409.

Yvoire, *Roveriaz*, 517.

SAXE.

Löbau, 452.

SEINE-ET-OISE.

Port-Villez, 328.

SEINE-INFÉRIEURE.

La Londe, *Château-Colas*, 407.

Liste de 91 mottes et 42 enceintes, donnée par L. Coutil, p. 49-51.

SOMME.

Abbeville, *Laviers*, 456.

SOUDAN.

Arifounda, 279.

Secoundé, 279.

Toya, 279.

VAR.

Bormes, *Pramousquier*, 387.

Toulon, *Saint-Mandrier*, 450.

VAUCLUSE.

Lioux, *Aiguille du Rocher*, 161. *La Pounche*, 161.

Rustrel, *Pouchoun*, 162.

TABLE DES MATIÈRES

[Particularités relatives aux Enceintes].

AGE de la Tène. — Alise-Sainte-Reine, 408. Altenburg, 46. *Montsec*, 450. Sainte-Geneviève, 94.

— **du Bronze.** — Alise Sainte-Reine, 408. Gugney-sous-Vaudremont, 92, Norton Camp, 405.

— **gaulois.** — *Chastel-sur-Murat*, 55. *Saint-Mayeul* (?), 178.

— **gallo-romain.** — *Bois de la Hye*, 512. *Champ Graillet*, 418. *Chastel-sur-Murat*, 55. *Roche Sellée*, 177. Sainte-Gemmes-le-Robert, 164. *Saint-Mayeul*, 178.

— **marnien.** — Somme-Vesle, 53.

— **médiéval.** — Belvezet, 453. *Chastel-sur-Murat*, 55. Downend, 212. *Laqueuille*, 222. *Roche Sellée*, 177. *Saint-Mayeul*, 178.

— **néolithique.** Alise-Sainte-Reine, 408, 225. *Castelleretto*, 420. *Chastel-sur-Murat*, 55, 327. *Courtet*, 218. Labarthète, 218. Mayen, 55, 179. Sainte-Jemmes-le-Robert, 164.

— **normand** — La Roche-Bernard, 417. Downend, 212.

AFFUTOIR, AIGUISOIR (v. **TROUVAILLES**).

- ALLÉE COUVERTE** (v. **MÉGALITHES**).
- ARCHIVES**. — 448, 95, 322, 328.
- BIBLIOGRAPHIE**. — 405, 508, 45, 271.
- BRONZE** (v. **AGE, TROUVAILLES**).
- BUTTES** (v. **MOTTES**).
- CABANES** (v. **CASES**).
- CAMPS VITRIFIÉS**. — Saxe, 452. Ecosse, 58. Allemagne, 59.
— **calcinés**. — Sainte-Geneviève, 94.
- CAPS BARRÉS**. — Aguessac, 97. *Baou-Redoun*, 48. Belle-Ile, 418. *Le Chatelet*, 456. *Coz Yaudet*, 418. Gugnay-sous-Vaudremont, 92. *Port-Clos*, 418. *Puech d'Ondon*, 97. *La Rouquette*, 97. Sainte-Geneviève, 94. *Toya*, 279.
- CASES**. — *Bois des Tours*, 211, 272, 322, 387. *Castelas*, 416. *Dent de Retz*, 415. *Fauconniers*, 509. *Ferrandon*, 456. *Laqueuille*, 219. *La Nocherie*, 165. *Noëlle de Genevrière*, 509, 47. *Ricard*, 420. *Roche Sellée*, 174. Sainte-Geneviève, 94. *Saint-Maurice*, 416. *Las Thiouras*, 326.
« **CASTELLA** ». — 509.
- CHATELLIERS industriels**. — Loire-Inférieure, 417. *Saint-Mayeul* (?) 178.
- CÉRAMIQUE** (v. **TROUVAILLES de Poteries**).
- CHEMINS COUVERTS**. — 54, 55, 218.
- « **CLASSEMENT** » des **Monuments**.
— **obtenu**. — 421, 457, 513. *Castelar des Mules*. *Castellaras de la Malle*, 452. *Earthwok* anglais, 405. *Camp de Bierre* (Orne).
— **réclamé**. — Champanges, 410. Pierre de la Barma. *Pierre à Bolu* de Martin, 410.
- CLEFS** (v. **TROUVAILLES**).
- COMITÉS étrangers**. — 404, 495, 412, 451, — 51, 98, 179.
- CROMLECK**. — *Mont Sainte Odile*, 411.
- CUPULES**. — *Ballaison*, 52. *Mont Ste-Odile*, 411.
- DALLAGE de Cases**. — *Bois des Tours*.
- DOUVE** (v. **Fossé**).
- EMPREINTES accidentelles**. — Pattes d'animal.
- ENCEINTES anhistoriques** (v. **AGE, FORME, STRUCTURE**).
- ENTRÉES** (v. **PORTES et POTERNES**).
- FER** (v. **AGE, TROUVAILLES**).
- (**Exploitation du**). — Venètes, 417.
— (**Scories de**). — *Bois des Tours*, 211, 272.
- FERS à cheval**. — *Ballaison*, 517. *Laqueuille*, 219. *Roche Sellée*, 174. *Saint-Mayeul*, 178. *Servières*, 390. *Vernaz*, 52.
- FOKLORE** (v. **LÉGENDES**).
- FORME des Enceintes**.
— **carrée**. — *Champ clair*, 512.
— **demi-circulaire**. — Argentan, 512. *Ferrières-Saint-Hilaire*, 407. *Lioux*, 161. *Saint-Maurice*, 416.
— **demi-elliptique**. — *Porchiera*, 420. *La Malle*, 452.
— **elliptique**. — *La Nocherie*, 164. *Saint-Mayeul*, 177.

FORME losangique. — *Saint-Marc*, 408, *Sébécourt*, 407.

— **ovalaire.** — *Lioux*, 161. *Rozabaouen*, 511. *Somme-Vesle*, 52, 54. *Bosguérard de Marconville*, 406.

— **rectangulaire.** — *Butte de Payra*, 98. *Lalengue*, 55. *Lesneven*, 510. *Liverdun*, 455. *Pichon*, 218. *Saint Romain-de-Benêt*, 49.

— **triangulaire.** — *Coussoul*, 95.

FOSSÉS. — *Ballaison*, 516. *La Bardinière*, 212. *Blanzac*, 95. *Bois de la Hye*, 512. *Bosguérard*, 406. *Brançon*, 418. *Champ Clair*, 512. *Le Chatellier* du Fidelaire, 406. *Compiègne*, 46. *Ferrières Saint-Hilaire*, 407. *Ferrières-sur-Risle*, 407. *Laives*, 418. *Lesneven*, 511. *Haute-Lusace*, 418 (en note). *Mont de Noyon*, 456. *La Nocherie*, 164. *Payra*, 455. *Pierremande*, 456. *Roche Sellée*, 174. *Rouge-Ecu*, 96. *Saint-Martin-des-Bois*, 387. *Saint-Lyphard*, 418. *Saint-Mayeul*, 177. *Saint-Romain-de-Benêt*, 48. *Servières*, 390. *Somme-Vesle*, 52.

FOUILLES.

FUSAIOLLES (v. **TROUVAILLES**).

GÉOLOGIE (NATURE DU SOUS-SOL DES ENCEINTES), 448.

HACHES (v. **TROUVAILLES**).

HUTTES (v. **CASES**).

INCENDIES. — *Saxe*, 452. *La Nôcherie*, 166. *Saint-Mayeul*, 178. *Chastel-sur-Murat*, 325. *Las Thiouras*, 326.

INTERCOMMUNICATION des Enceintes. — *Ricard*, 420, *Coussoul*, 95. *Payra*, 98.

LÉGENDES. — *Saint-Mayeul*, 178.

LIEUX DITS caractéristiques.

MARAIS.

MEULES (v. **TROUVAILLES**).

MONUMENTS mégalithiques. — *Creux*, 163. *Lahitte*, 55. *Laqueuille*, 221. *La Mégraire*, 163. *Mont Milan*, 511. *Takdempt*, 515.

MOTTES. — *Averon*, 419. *Ballaison*, 516. *Blanzac*, 95. *Buttes du Péray*, de *Brossay* et du *Buron*, 417. *Calès*, 457. *Cher*, 514. *Compiègne*, 46. *Capelles-les-Grands*, 407. *Elsloo*, 456. *Essex*, 98. *Eure-et-Loir*, 51. *Ferrières-Saint-Hilaire*, 407. *Ferrières-sur-Risle*, 407. *Igé*, 325. *Labarthèle*, 218. *Langla*, 419. *Lavrers*, 456. *Le Lin-Lapuyolle*, 54. *Marcigaillet*, 457. *Motte*, 419. *Payra*, 98. *Pelé-Mont*, 455. *Pouy*, 419. *Rouge-Ecu*, 96. *Saint-Aubin-le-Vertueux*, 407. *Saint-Christie-d'Armagnac*, 418. *Saint-Mayeul*, 177. *Seine-Inférieure* (91 mottes), 50. *Somme-Vesle*, 52 et 53.

MURAILLES DE CHINE, DES GÉANTS, etc. — *Kretjaruoun*, 273. *Loire-Inférieure* et *Maine-et-Loire*, 416, 417.

Murs (v. **STRUCTURE**).

Oppida, 509, 54.

ORNEMENTATION des poteries à la molette. — *Chastel-sur-Murat*, 57.

— **annelée.** — *Angleterre*, 168. *Beauvais*, 167. *Calais*, 167. *Japon*, 167. *Lillebonne*, 167. *La Nocherie*, 166, 213. *Ollae romaines*, 167. *Poitiers*, 167. *Syra*, 167. *Utique*, 167.

— **ondulée.** — *La Nocherie*, 165, *Saxe*, 452.

ORNEMENTATION treillagé. — *La Nocherie*, 165. Laval, 214.
— **estampée.** — Chastel-sur-Murat, 273. Sainte-Gemmes, 213.

OSSEMENTS (v. TROUVAILLES).

PALISSADES, 51, 59.

PHOTOGRAPHIES d'enceintes. — *Castellaras de la Malle* (P. GOBY), 451 (Fig. 1, 3). *Dun Ængusa*, J. WESTROPP, 278 (Fig. 5, 7).

PLANS d'enceintes. — Appenay-sur-Bellême, 325. Ballaison, 516. *Baou-Redoun*, 48. Beaulieu, *Saint-Maurice*, 416. Calès, *Castela*, 457. *Cussoul* de Rognac, 95. *Castelas*, *Dent* et *Ferme* de Retz, 415, 416. *Daviette*, 387. *Dramelay*, 389. *La Hausserie*, 162. *Hercouval*, 53. *Le Fidélair*, 406. *Laqueuille*, 219. *Lesneven*, 511. *Lioux*, 161. *Liverdun*, le *Château*, 455. *Mont Ours*, 419. *Motte du Treuil*, 96. *Noelle* de *Genevrière*, 47. *Pelé Mont*, 455. *Porchiera*, 419. *Ricard*, 420. *Roche Sellée*, 173. *Rouge Ecu*, 96. *Rozabaouen*, 511. *Saint-Mayeul*, 177. *Saint-Pierre-en-Chastre*, 60. *Saint-Romam-de-Benêt*, 49. *Sébécourt*, 407. *Somme-Vesle*, 53. *Vélaux*, les *Fauconniers*, 509.

POINTAGES GÉOGRAPHIQUES. — 456, 510, 512.

PORTES et POTERNS. — *Baou Redoun*, 48. *Dun Ænghusa*, 278. *La Malle*, 452.

POSTES-VIGIES. — *Mont Milan*, 511.

PUITS (v. TROUVAILLES).

« *Red Hills* ». — Angleterre, 99.

RUNDIWALLE. — Saxe, 453.

SALTERNS. — Angleterre, 100.

SILEX (v. TROUVAILLES).

- STRUCTURE des enceintes à gros blocs.** — *Les Fauconniers*, 405, 509. *Mont Ongrain*, 419. *Mont Ours*, 419.
- **à mortier de chaux.** — *Saint-Maurice*, 416. *Bois de la Hye*, 512. *Ballaison*, 517.
- **cyclopéenne.** — *Hochstein*, 454. *Karantvasso*, 404. *La Malle*, 452. *Mont Ours*, 419. *La Sainte-Beaume*, 388. *Villemoron*, 48.
- **doublée ou triplée.** — *Dent de Retz*, 415. *Dun Ængusa*, 277. *Ferrandon*, 456. *Les Fauconniers*, 405, 509.
- **en pierres sèches.** — *Argilliers*, 409. *Ballydonohan-Caher*, 421. *Burwen Castle*, 405. *Castelleretto*, 420. *Castelluccio*, 514. *Coussoul*, 95. *Dun Ængusa*, 277. *Ferme de Retz*, 416. *Odilienberg*, 410. *Pech des Monges*, 458. *Pointe Basse*, 515. *Saint-Romain*, 48. *Takdempt*, 515.
- **en terre.** — *Alésia*, 225. *Burwen Castle*, 405. *Champ-Grillot*, 418. *Coudun*, 456. *Laviers*, 456. *La Meilleraie*, 417. *Pierrefitte*, 508. *Pierremande*, 456. *Rouge Ecu*, 96. *Saint-Martin-des-Bois*, 387. *Servières*, 390. *Scharrachberg*, 410. *Thourotte*, 456.
- **en pierres brutes recouvertes de terre.** — *Gugney-sous-Vaudemont*, 92.
- **en terre recouverte de pierres.** — *La Cascade*, 516.
- **vitifiées.** — Saxe, 452.
- « **TERRAMARA** », 508.

TOURBIÈRES. — *Laqueuille*, 219.

TROUVAILLES d'aiguiseurs et polissoirs. — *Bois des Tours*, 404, 211.

— **d'amphores.** — *La Nocherie*, 409.

— **de bas-reliefs.** — *Somme-Vesle*, 53.

— **de blé calciné.** — *Sainte-Geneviève*, 94.

— **de bracelets.** — 418.

— **de bronze.** — *Chastel-sur-Murat*, 57. *Saxe*, 454.

— **de cadenas.** — 221.

— **de cendres.** — *Bois de la Hye*, 512. *Bois des Tours*, 404. *La Nocherie*, 409, 164.

— **de cercueils de pierre.** — 516. *Saint-Romain-de-Benêt*, 49, *Somme-Vesle*, 53.

— **de clefs.** — *Bois des Tours*, 272. *Roche Sellée*, 176.

— **de clous.** — *Roche Sellée*, 176. *Saint-Mayeul*, 178.

— **d'éclats de basalte.** — *Roche Sellée*, 177.

— **d'espèces de bronze.** — *Gugney-sous-Vaudemont*, 92.

— **de flèches de bronze.** — *Gugney-sous-Vaudemont*, 92.

— **de fer.** — *Laqueuille*, 219. *Saint-Mayeul*, 178.

— **de fibules.** — *Laqueuille*, 219, *Somme-Vesle*, 53.

— **de fusaiöles.** — *Bois des Tours*, 211, 272, 387. *La Nocherie*, 172. *Laqueuille*, 219.

— **de haches polies.** — *Le Lin-Lapujolle*, 55. *Mont Milan*, 511.

— **de haches en fer.** — *La Nocherie*, 409.

— **de meules.** — *Les Fauconniers*, 509. *Sainte-Geneviève*, 94. *Saint-Maurice*, 416. *Saint-Romain-de-Benêt*, 49.

— **de monnaies.** — *Las Tours*, 325. *Roche Sellée*, 175. *Saint-Mayeul*, 178. *Sainte-Geneviève*, 94. *Loire-Inférieure*, 418.

— **de mortiers à broyer.** — *Bois des Tours*, 404. *Roche Sellée*, 176.

— **de mosaïques.** — *Saint-Mayeul*, 178.

— **d'objets de fer.** — *Bois des Tours*, 404. *La Nocherie*, 409. *Saxe*, 454.

— **d'ossements divers.** — *Bois de la Hye*, 512. *Bois des Tours*, 404. *Gugney-sous-Vaudremont*, 92. *Laives*, 418. *Laqueuille*, 220. *Mont Milan*, 511. *Roche Sellée*, 176. *Saint-Mayeul*, 178.

— **de pierres de jet.** — *Lioux*, 161.

— **de poteries.** — *Alise-Sainte-Reine*, 408. *Bois de la Hye*, 512. *Bois des Tours*, 404, 212. *Chastel-sur-Murat*, 55. *Coussoul*, 95. *Downend*, 212. *Les Fauconniers*, 509. *Gugney-sous-Vaudremont*, 92. *Laqueuille*, 220. *Le Lin-Lapujolle*, 55. *Lioux*, 161. *Mont Milan*, 511. *Moundabal*, 458. *La Nocherie*, 409, 163. *Porchièra*, 420. *Saxe*, 454. *Sainte-Gemmes-le-Robert*, 164. *Sainte-Geneviève*, 94. *Saint-Mayeul*, 178. *Servières*, 390. *Somme-Vesle*, 53. *Teste-Nègre*, 515.

— **de poutres carbonisées.** — *Saint-Mayeul*, 178.

— **de puits.** — *Bois des Tours*, 404. *La Nocherie*, 409. *Roche Sellée*, 174. *Saxe*, 454.

— **de serrure.** — *Laqueuille*, 221.

— **de Silex.** — *Bois des Tours*, 404. *Bois de la Hye*, 512. *La Cascade*,

516. *Chastel - sur - Murat*, 57. *Gugney - sous - Vaudremont*, 92. *Igé*, 325. *Labarthète*, 218. *Lioux*, 161. *Mont Milan*, 511. *Moundabal*, 458. *La Nocherie*, 409, 172. *Pointe Basse*, 516. *La Roche Sellée*, 176.

TROUVAILLES de squelettes humaines. — *Ballaison*, 517. *Gugney-sous Vaudremont*, 92.

— **de tuiles.** — *Le Lin-Lapujolle*, 54. *Saint-Maurice*, 416. *Saint-Mayeul*, 178.

— **de torques.** — *Loire-Inférieure*, 418.

— **de verre.** — *Laqueuille*, 220. *Roche Sellée*, 176.

VOIES ROMAINES. — *Angleterre*, 212. *Blois à Montoire*, 162. *Bordeaux à la Loire*, 212. *Via Aurelia*, 420.

Les Camps, buttes et enceintes du Loir-et-Cher.

Troisième et dernière partie.

PAR

M. FLORANCE (de Blois)

Président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher.

Mon relevé des camps, buttes et enceintes du Loir-et-Cher est enfin terminé ou à peu près. Les première et deuxième parties que j'ai déjà publiées contiennent 152 notes ou descriptions; la troisième et dernière partie qui comprend mes recherches de 1909 et 1910, contient 120 notes.

Malgré ce nombre respectable, il est certain qu'il reste encore d'autres enceintes à découvrir, quoique j'aie parcouru, en tous sens, à plusieurs reprises, le département; toutefois le chiffre en sera très restreint. Celles qui resteront ne seront peut-être pas les moins intéressantes, car les plus dissimulées dans les bois ou les broussailles sont souvent les plus anciennes. Quelques-unes sont même sous les eaux; voici de quelle manière : à une époque éloignée, remontant en beaucoup de cas au-delà du moyen âge, on créa une grande quantité d'étangs en Sologne, pays marécageux autrefois, à cause de son sol et de son sous-sol argileux; en établissant les barrages qui formèrent ces étangs, on éleva forcément le niveau des eaux; or, au milieu des marais utilisés de la sorte, leur formant une ceinture de défense, on a trouvé un certain nombre de petites îles, naturelles mais appropriées, qui ont servi d'habitation ou de refuge aux indigènes primitifs, lesquelles sont la plupart du temps recouvertes d'eau; elles n'apparaissent que dans les grandes années de sécheresse, ou lorsqu'on pêche ou dessèche les étangs. Il y aura donc de ce côté des recherches à faire, quand l'occasion se présentera. Certaines petites îles dans les rivières sont dans le même cas.

En Sologne, les marais ont toujours offert de sérieux moyens de défense; cette région a dû être peu habitée à l'époque néolithique, car on n'en trouve que peu de traces; les silex polis ou taillés y sont rares relativement, mais on y voit des centaines de tumulus qui datent de la fin de la période du bronze ou de la période du fer, indiquant alors une population assez considérable.

Dans le Perche, le seul grand étang qu'on y rencontre maintenant, celui de Boisvinet, commune du Plessis-Dorin, entoure une île dans laquelle on a trouvé des silex taillés ou polis et de belles poteries de l'époque gallo-romaine.

Ainsi que je l'ai dit, en présentant mes notes précédentes, mon classement n'est plus guère qu'un classement de statistique, car j'ai pu me convaincre que la forme des enceintes n'était pour rien dans leur ancienneté, sauf pour celle des séries A, B, C, qui me semblent franchement préhistoriques.

Parmi les enceintes désignées sur les anciens titres ou les anciennes cartes sous le nom de **Mottes**, qui depuis longtemps ont été considérées comme des monuments de la féodalité, j'en ai trouvé qui doivent remonter au moins à l'époque gallo-romaine. Je citerai notamment la Motte de Montrieux, n° 249 avec tumulus très proche et débris gallo-romains, celle de Vienne, près Blois, n° 23, avec une quantité de tuiles et poteries gallo-romaines, et celle d'Angé, n° 41.

Le nom de Motte n'aurait pas toutefois une origine latine et serait un nom barbare. On ne trouve pas de traces de demandes ou d'autorisations de construire des **Mottes**; on connaît au contraire des possesseurs de Mottes qui ont demandé à fortifier leur habitation. Je puis citer en Loir-et-Cher, en 1530, le seigneur de Corméré; les défenses primitives n'étaient plus à la hauteur des progrès militaires.

Je me suis contenté de rechercher toutes les enceintes anciennes, laissant à mes successeurs le soin de déchiffrer leur origine la plus éloignée. En fouillant les enceintes, même celles qui ont été habitées jusqu'en ces derniers temps, il est probable qu'on trouverait de nombreux restes des occupations successives.

La plus remarquable de celles que j'ai découvertes est l'enceinte que je crois néolithique de Pontijou, commune de Maves, n° 189. C'est un promontoire barré par une muraille de pierres, en ligne brisée, de 260 mètres environ de longueur. J'y ai trouvé de nombreux silex taillés et des ébauches de pointes de flèches. Auprès, il existait encore, il y a quelques années, deux dolmens, détruits récemment. A 100 et 150 mètres de distance, on peut voir deux beaux tumulus; et, en remontant la rivière de la Cisse, qui protège d'un côté cette enceinte, j'ai découvert sur les deux bords, dans un espace de moins de deux kilomètres, 37 tumulus, dont beaucoup sont entourés d'anciennes murailles de pierres sèches, comme à la station d'Averdon, sur les bords de la même rivière, à 10 ou 12 kilomètres en aval.

Je dois signaler aussi un autre genre de fortification antique que j'ai découvert en Sologne, entre les communes de La Ferté-Saint-

Cyr et Villeny, n° 237. Il consiste en deux lignes presque droites de grands fossés, ayant la première une longueur de 300 mètres environ et la seconde une longueur double, avec une largeur à l'ouverture de 12 mètres et une profondeur de 4 mètres; entre ces lignes de fossés il existe un espace libre de 4 ou 500 mètres. Je me suis demandé pendant quelque temps à quel usage ces fossés étaient destinés; les récits des voisins n'étaient pas faits pour m'éclairer : les uns prétendaient que c'étaient des canaux, les autres que c'étaient des travaux de défense qui avaient dû servir pour l'artillerie en temps de guerre. J'ai fini par trouver qu'au Sud, à moins d'un kilomètre, il y avait une suite d'étangs, autrefois marais évidemment, avec un ruisseau les faisant communiquer, formant un barrage infranchissable, en arc de cercle, de plusieurs kilomètres de longueur. Les fossés partent d'un point sec et, par une pente douce, vont retrouver de chaque côté les étangs, formant la corde de l'arc, interrompue au milieu comme je l'ai dit par un espace assez restreint, qui pouvait être facile à défendre avant que la ligne de fossés ait été percée par des chemins qui l'ont comblée en certains endroits et ont interrompu l'écoulement des eaux; ces fossés étaient à sec il n'y a pas bien longtemps. Dans l'étendue assez grande du terrain compris dans l'arc il y avait place pour une certaine population et pour de nombreux bestiaux.

Je dois comprendre encore dans les fortifications anciennes du Loir-et-Cher le fossé du Montbénard, dans la forêt de Boulogne, commune de Neuvy (n° 20), que mon éminent confrère, M. Julien de Saint-Venant, a signalé dans la *Revue de Loir-et-Cher* (nos 1 et 4 de 1892). Il en a donné une excellente description, ne leur trouvant de points de comparaison qu'au camp de la Touratte, en Berry commune de Dun-le-Roi (Cher), et en Amérique, au Nicaragua, d'après le marquis de Nadaillac. Sa disposition singulière est en chapelet; sa longueur, un peu sinueuse, est d'environ 345 mètres. Ce grand fossé est formé d'un côté par neuf trous circulaires de 10 à 15 mètres de diamètre, de 3 à 4 mètres de profondeur; de l'autre côté par 5 ou 6 grands trous ovales de 10, 20 et 25 mètres de longueur, de 12 mètres d'ouverture et de 3 à 4 mètres de profondeur tous réunis par des fossés de moindres dimensions; un talus assez élevé, formé par les terres du fossé, existe autour des trous et de chaque côté du fossé sur toute sa longueur.

Ce curieux fossé n'a pu servir de canal ou de réservoir pour les eaux; il passe sur la crête de partage des vallées des rivières du Cosson et du Beuvron et ne pouvait recevoir que les eaux du ciel, qui s'écoulaient autrefois par un petit fossé qui se continue de chaque côté sur les pentes. M. de Saint-Venant a émis l'avis que ce travail a été accompli dans un but de défense et qu'il pourrait

remonter comme la chose est vraisemblable pour la plupart des tumulus de la Sologne et des pays voisins à la vieille époque dite Hallstattienne, mais il se garde d'affirmer. Cependant il me semble permis de croire que, comme ceux de la Ferté-Saint-Cyr, dont je viens de parler, situés à 5 ou 6 kilomètres, ce fossé a été établi dans le but de protéger un passage qui conduisait, à l'Est, dans la Sologne assez habitée alors.

Mais je m'arrête pour n'avoir pas à citer tout ce que je dis dans la description de la troisième partie des enceintes.

Je dirai seulement que comme pour les deux premières parties j'ai numéroté mes notes en commençant du nord au sud.

L'année prochaine, je me propose de réunir les trois parties en classant les enceintes par commune, par canton et par arrondissement, et d'y ajouter une carte du Loir-et-Cher où elles seront indiquées par des signes distinctifs selon leur catégorie.

J'espère arriver ainsi à produire un travail qui pourra être utilement consulté par tous ceux qui s'intéressent à l'Archéologie pré-historique.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Troisième série.

ARRONDISSEMENT DE VENDÔME.

- Commune du Gault.* — Enceinte des Hermitages, n° 153.
- *de la Fontenelle.* — Enceinte de la Bichetière, n° 154.
 - *de Choue.* — Enceintes du Grand-Bouchet, n° 155.
 - *du Plessis-Dorin.* — Ile de l'étang de Boisvinet, n° 155 bis.
 - *de Saint-Marc-du-Cor.* — Enceinte des Mézières, n° 156.
 - *Fréteval.* — Enceinte de l'Ormois, n° 157.
 - *Danzé.* — Enceinte du Neufmanoir, n° 158.
 - *Rahart.* — Enceinte de la Henrière, 159 (*Fig. 1*).

 - *Lunay.* — Enceinte du Château de la Mézière, n° 160.
 - *Artins.* — Butte et Château de la Roche-Turpin, n° 161.
 - *Ternay.* — Enceinte du Parc-aux-Romains, n° 162.
 - — — Enceinte de la Hausserrie, n° 163 (*Fig. 2*).
 - *Ternay.* — Enceinte Bois-Frêlon, n° 164.
 - *Saint-Martin-des-Bois.* — Enceinte de Ranay, n° 165.
 - *de Hayes.* — Enceinte du Châtellier, n° 166 (*Fig. 3*).
 - — — Fort de Gastines, n° 167 (*Fig. 4*).
 - *Saint-Ouen.* — Enceinte de Pierrefitte, n° 168.

- Commune Naveil.* — Enceinte de la Tour de la Bouchardière,
n° 169.
- *Selommes.* — Enceinte de Pointfond, n° 170.
 - *Faye.* — Enceinte de Faye, n° 171.
 - *de Renay.* — Enceinte du Château de Renay, n° 172.
 - *Rhodon.* — Enceinte du Château de Boisseleau, n° 173.
 - *Epiais.* — Enceinte de Vignault, n° 174.
 - — — Enceinte de Villegomblain, n° 175.

ARRONDISSEMENT DE BLOIS.

- Commune d'Ouzouer-le-Marché.* — Enceinte du Château, n° 176.
- — — Enceinte de l'Orme d'Anchat,
n° 177.
 - *la Colombe.* — Butte de la Colombe, 178.
 - *Ecoman.* — Enceinte des Portaux, 179.
 - — — Enceinte des Rivaudières, n° 180 (*Fig. 5*).
 - *de la Bosse.* — Enceinte de la Chambre, n° 181.
 - *Briou.* — Enceinte de Châtillon, n° 182.
 - *d'Autainville.* — Enceinte du Châtellier, n° 183.
 - *Plessis-l'Echelle.* — Enceinte du Plessis l'Echelle,
n° 184.
 - *de Lorges.* — La Motte de Lorges, n° 185.
 - *Villeneuve-Frouville.* — Enceinte de Frouville, n° 186.
 - *d'Avaray.* — Butte et enceinte d'Avaray, n° 187.
 - *Mer.* — La Motte de Mer, n° 188.
 - *Maves.* — Promontoire barré de Pontijou, n° 189
(*Fig. 6*).
 - *Suèvres.* — La Motte de Fleury, n° 190.
 - *Villefranœur.* — Enceinte de Fréchines, n° 191.
 - *Coulanges.* — Enceinte du Renson, n° 192.
 - *Veuves.* — Enceinte des Epinets, n° 193.
 - *Santenay.* — Enceinte de la Beurrierie, n° 194.
 - *de Saint-Laurent-des-Eaux.* — Tumulus de Moqueba-
ril, n° 195.
 - *de Saint-Laurent des Eaux.* — Enceinte du Château de
Géloux, 196.
 - — — La Motte Pintenas.
n° 197.
 - *Crouy.* — Enceinte du Cochet, n° 198.
 - — — La Motte de Bréviandes, n° 199.
 - *Thoury.* — Enceinte de Thoury, n° 200.
 - *Chambord.* — La Motte de Vienne, n° 201.
 - *Muides.* — Enceinte du Château des Marais, n° 202.

- Commune Huisseau-sur-Cosson.* — La Motte d'Huisseau, n° 203.
— *Neuvy.* — Enceinte de Mont-Rabeau, n° 204.
— — — Le grand fossé du Montbénard, n° 205
(Fig. 7).
— *Mont.* — Enceinte de la Tuilerie, n° 206.
— *Tour en Sologne.* — La Motte de Tour, n° 207.
— — — Enceinte de Polherre, n° 208.
— *Fontaine-en-Sologne.* — Enceinte des Granges, n° 209.
— *Cour-Cheverny.* — Enceinte de Pont Chardon, n° 210.
— — — Enceinte de Sérigny, n° 211.
— *Cheverny.* — Enceinte de l'Aulnoy, n° 212.
— — — Enceinte de la Taille-du-Fort, n° 213.
— *de Cheverny.* — Enceinte du Colombier, n° 214.
— — — Enceinte de la Taille-de-l'Arche, n° 215.
— *Contres.* — Enceinte de la Filippière, n° 216.
— *de Contres.* — Enceinte de la Gondelaine, n° 217.
— *de Contres.* — Enceinte de Tanqueux, n° 218.
— *de Sassay.* — Enceinte de la Cure, n° 219.
— *de Sassay.* — Enceinte de Tout-Vent, n° 220.
— *de Chaumont-sur-Loire.* — Promontoire barré du Château, n° 221.
— *de Chaumont-sur-Loire.* Enceinte de l'Herpinière, n° 222.
— *de Pontlevoy.* — Enceinte de Maré, n° 223.
— *de Rilly.* — Butte de Rilly, n° 224.
— *de Noyers.* — Enceinte de Monteaux, n° 225.
— *de Noyers.* — Enceinte de Mauverdy, n° 226.
— *Saint-Aignan.* — Enceinte de la Ville, n° 227.

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN.

- Commune de Souvigny.* — La Motte de Souvigny, n° 228.
— — — Enceinte de Beaulieu, n° 229.
— *Nouan-le-Fuzelier.* — Enceinte du Vieux Château, n° 230.
— *la Ferté-Saint-Cyr.* — La Motte-Rabeau, n° 231.
— — — Enceinte de Villabry, n° 232.
— — — Enceinte de la Ferté-Saint-Cyr, n° 233.
— — — Ile de Montillet, n° 234.
— — — La Motte Longuet, n° 235.
— — — Enceinte de Rhuys, n° 236.
— — — Les Hauts Fossés, n° 237.
— — — La Motte-Rogier, n° 238.

- Commune Saint-Viâtre.* — Enceinte de la Buzellerie, n° 239
(Fig. 8).
— — Enceinte du Pâtis, n° 240 (Fig. 9).
— — Enceinte du Reposoir, n° 241.
— — La Motte de Saint-Viâtre, n° 242 (Fig. 10).
— *de Saint-Viâtre.* — Motte de l'Étang-du-Galop, n° 243.
— — — Enceinte du Grand-Clos, n° 244
(Fig. 11)
— — Le Mottet de l'Étang-des-Brosses,
n° 245.
— — Enceinte du Bois-de-Ferté, n° 246.
— *la Marolle.* — Enceinte du château de Villebourgeon,
n° 247.
— *La Ferté-Beauharnais.* — Enceinte du château d'Au-
troche, n° 248 (Fig. 12).
— *Montrieux.* — La Motte-Couffrant, n° 249.
— — — Enceinte de l'Enfer de Courbantou,
n° 250.
— — — Camp de Montrieux, n° 251.
— *Villeny.* — La Motte de Villeny, n° 252.
— — — Enceinte de Bonneville, n° 253.
— *Dhuizon.* — Enceintes du Mesnil, n° 254 (Fig. 13).
— — — Petite Butte du Mesnil, n° 255.
— — — Enceintes des Mefflets, n° 256.
— — — Enceinte du Grand-Theillay, n° 257.
— — — Enceinte de la Taille de la Folie, n° 258.
— *Vernou.* — Enceinte des Châtelliers, n° 259 (Fig. 14).
— *Souësmes.* — Enceinte de la Fosse-aux-Loups, n° 260.
— — — Tumulus fortifié de Souësmes, n° 261.
— *Courmemin.* — Enceinte de la Brétèche, n° 262.
— — — Enceintes du Courtais, n° 263.
— *Veilleins.* — Enceintes de Montgiron, n° 264 (Fig. 15).
— — — Enceinte de Tréfontaine, n° 265.
— — — Enceinte de Martaignon, n° 266.
— *Lanthenay.* — La Motte de Monthault, n° 267.
— *Millançay.* — Enceinte du Vieux-Millançay, n° 268.
— *Mûr-de-Sologne.* — Enceinte de Boisgenceau, n° 269.
n° 270.
— *Selles-sur-Cher.* — Enceinte du château de Selles,
-

CLASSEMENT DES CAMPS, BUTTES ET ENCEINTES

A. — Camps ou Promontoires barrés.

ARRONDISSEMENT DE BLOIS.

- Commune de Maves.* — N° 189, Promontoire barré de Pontijou.
— *Chaumont-sur-Loire.* — N° 221, Promontoire barré du
château de Chaumont.

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN.

- Commune de Montrieux.* — N° 251, camp romain de Montrieux.

B. — Buttes sans fossés.

ARRONDISSEMENT DE VENDÔME.

- Commune d'Artins.* — N° 161, Butte et Château de la Roche-
Turpin.

ARRONDISSEMENT DE BLOIS.

- Commune d'Avaray.* — N° 187, Butte et enceinte d'Avaray.
— *Saint-Laurent-des-Eaux.* — N° 195, Butte ou tumulus
de Moquebaril.
— *Rilly.* — N° 224, Butte de Rilly.

D. — Buttes avec enceintes de fossés.

ARRONDISSEMENT DE BLOIS.

- Commune de la Colombe.* — N° 178, Butte de la Colombe.
— *d'Ecoman.* — N° 179, Enceinte des Portaux.
— *de Crouy.* — N° 199, La Motte de Bréviandes.
— *Chambord.* — N° 201, La Motte de Vienne.
— *Neuzy.* — N° 204, Enceinte de Mont-Rabeau.
— *Mont.* — N° 206, Enceinte de la Tuilerie.

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN.

- Commune de la Ferté-Saint-Cyr.* — N° 233, Enceintes de la Ferté-
Saint-Cyr.
— — — N° 238, La Motte-Rogier.

E. — Enceintes de fossés sans buttes avec surélévations intérieures ou extérieures.

ARRONDISSEMENT DE VENDÔME.

- Commune de Saint-Marc-du-Cor.* — N° 156, Enceinte des Mézières.
— *Danzé.* — N° 158, Enceinte du Neufmanoir.
— *Rahart.* — N° 159, Enceinte de la Henrière.
— *Ternay.* — N° 162, Enceinte du Parc-aux-Romains.
— — — N° 163, Enceinte de la Hausserrerie.
Commune Hayes. — N° 166, Enceinte du Châtelier.
— — — N° 167, Fort de Gastines.

ARRONDISSEMENT DE BLOIS.

- Commune d'Ecoman.* — N° 180, Enceinte des Rivaudières.
— *de Veuves.* — N° 193, Enceinte des Epinets.
— *Santenay.* — N° 194, Enceinte de la Beurrerie.
— *Cheverny.* — N° 213, Enceinte de la Taille-du-Fort.
— — — N° 215, Enceinte de la Taille de l'Arche.
— *Chaumont-sur-Loire.* — N° 222, Enceinte de l'Herpi-
nière.

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN.

- Commune de Souvigny.* — N° 228, La Motte de Souvigny.
— — — N° 229, Enceinte de Beaulieu.
— *La Ferté-Saint-Cyr.* — N° 231, La Motte-Rabeau.
— — — N° 232, Enceinte de Villabry.
— — — N° 235, La Motte-Longuet.
— *Saint-Viâtre.* — N° 241, Enceinte du Reposoir.
— *Montrieux.* — N° 249, La Motte Couffrant.
— *Dhuiçon.* — N° 255, Petite Butte du Mesnil.
— — — N° 256, Enceintes des Meffets.
— *Vernou.* — N° 259, Enceintes des Châtelliers.
— *Souësmes.* — N° 260, Enceinte de la Fosse-au-Loup.
— — — N° 261, Tumulus fortifié de Souësmes.
— *Courmemin.* — N° 263, Enceintes du Courtais.
— *Veilleins.* — N° 266, Enceinte de Martaignon.
— *Mûr-de-Sologne.* — N° 269, Enceinte de Boisgenceau.

E. — Enceintes de fossés plates sans surélévation.

ARRONDISSEMENT DE VENDÔME.

- Commune du Gault.* — N° 153, Enceinte des Hermitages.
— *de la Fontenelle.* — N° 154, Enceinte de la Richetière.
— *Choue.* — N° 155, Enceintes du Grand-Bouchet.
— *du Plessis-Dorin.* — N° 155 bis, île de l'étang de Bois-
vinet.
— *de Fréteval.* — N° 157, Enceinte de l'Ormois.
— *Lunay.* — N° 160, Enceinte du Château de la Mézière.
— *Ternay.* — N° 164, Enceinte de Bois-Frêlon.
— *Saint-Martin-des-Bois,* N° 165, Enceinte de Ranay.
— *Saint-Ouen.* — N° 168, Enceinte de Pierrefitte.
— *Naveil.* — N° 169, Enceinte de la Tour de la Bouchar-
dière.
— *Selommes.* — N° 170, Enceinte de Pointfond.
— *Faye.* — N° 171, Enceinte de Faye.
— *Renay.* — N° 172, Enceinte du Château de Renay.
— *Rhodon.* — N° 173, Enceinte du Château de Boisseleau.
— *Epiais.* — N° 174, Enceinte de Vignault.
— — N° 175, Enceinte de Villegomblain.

ARRONDISSEMENT DE BLOIS.

- Commune d'Ouzouer-le-Marché.* — N° 176, Enceinte du Château
d'Ouzouer.
— — — N° 177, Enceinte de l'Orme
d'Anchat.
— *la Bosse.* — N° 181, Enceinte de la Chambre.
— *Briou.* — N° 182, Enceinte de Châtillon.
— *Autainville.* — N° 183, Enceinte du Châtelier.
— *Plessis l'Echelle.* — N° 184, Enceinte du Plessis-
l'Echelle.
— *Lorges.* — N° 185, La Motte de Lorges.
— *de Villeneuve-Frouville.* — N° 186, Enceinte de Frou-
ville.
— *Mer.* — N° 188, La Motte de Mer.
— *Suèvres.* — N° 190, La Motte de Fleury.
— *Villefrancœur.* — N° 191, Enceinte de Fréchines.
— *Coulanges.* — N° 192, Enceinte du Renson.
— *Saint-Laurent-des-Eaux.* — N° 196, Enceinte du Châ-
teau de Géloux.
— — — N° 197, La Motte Pintas.

- Commune Crouy.* — N° 198, Enceinte du Cochet.
— *Thoury.* — N° 200, Enceinte de Thoury.
— *Muides.* — N° 202, Enceinte du Château des Marais.
— *Huisseau-sur-Cosson.* — N° 203, La Motte d'Huisseau.
— *Tour-en-Sologne.* — N° 207, La Motte de Tour.
— — — N° 208, Enceinte de Polherre.
— *Fontaine-en-Sologne.* — N° 209, Enceinte des Granges.
— *Cour-Cheverny.* — N° 210, Enceinte de Pontchardon.
— — — N° 211, Enceinte de Sérigny.
— *Cheverny.* N° 212, Enceinte de l'Aulnay.
— *Contres.* — N° 214, Enceinte du Colombier.
— — — Enceinte de la Filipière.
— — — N° 217, Enceinte de la Gondelaine.
— *Contres.* — N° 218, Enceinte de Tanqueux.
— *Sassay.* — N° 219, Enceinte de la Cure.
— — — N° 220, Enceinte de Tout-Vent.
— *Pontlevoy.* — N° 223, Enceinte de Maré.
— *de Noyers.* — N° 225, Enceinte de Monteaux.
— — — N° 226, Enceinte de Mauverdy.
— *Saint-Aignan.* — N° 227, Enceinte de la Ville.

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN.

- Commune de Nouan-le-Fuzelier.* — N° 230, Enceinte du Vieux-Château.
— *la Ferté-Saint-Cyr.* — N° 234, Ile de Montillet.
— — — N° 236, Enceinte de Rhuys.
— *Saint-Viâtre.* — N° 239, Enceinte de la Buzellerie.
— — — N° 240, Enceinte du Pâtis.
— — — N° 242, La Motte de Saint-Viâtre.
— — — N° 243, Motte de l'Etang du Galop.
— — — N° 244, Enceinte du Grand-Clos.
— — — N° 245, Motte de l'Etang des Brosses.
— — — N° 246, Enceinte de Bois de Ferté.
— *la Marolle.* — N° 247, Enceinte du Château de Villebourgeon.
— *la Ferté Beauharnais.* — N° 248, Enceinte du Château d'Antroche.
— *Montrieux.* — N° 250, Enceinte de l'Enfer de Courbantou.
— *Villeny.* — N° 252, La Motte de Villeny.
— — — N° 253, Enceinte de Bonneville.
— *Dhuizon.* — N° 254, Enceintes du Mesnil.
— — — N° 257, Enceinte du Grand-Theillay.

- Commune Dhuiçon.* — N° 258, Enceinte de la Taille de la Folie.
— *Courmemin.* — N° 262, Enceinte de la Brèteche.
— *Veilleins.* — N° 264, Enceintes de Montgiron.
— — N° 265, Enceinte de Tréfontaine.
— *Lanthenay.* — N° 267, La Motte de Monthault.
— *Millançay.* — N° 268, Enceinte du Vieux-Millançay.
— *Selles-sur-Cher.* — N° 270, Enceinte du Château de Selles.

G. — Fossés d'une grande longueur.

ARRONDISSEMENT DE BLOIS.

Commune de Neuvy. — N° 205, Le Grand Fossé du Montbénard.

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN.

Commune de la Ferté-Saint-Cyr. — N° 237, Les Hauts-Fossés.

DESCRIPTION.

153. *Enceinte des Hermitages.*

Il n'est pas facile de trouver l'enceinte des Hermitages. On n'y accède que par des petits chemins creux et ravinés qui ne valent guère mieux pour la circulation des voitures que la vieille voie romaine, appelée le Chemin de César, qui en est à 500 mètres environ, par laquelle j'y suis parvenu. C'est bien là le Perche d'autrefois. On y peut arriver également, et c'est préférable, par la route du Gault à Droué, distance seulement d'un kilomètre à l'Est.

Le bourg du Gault est à un peu plus de 3 kilomètres au Nord, Nord-Ouest.

L'enceinte, qui est carrée, de 45 à 50 mètres de côté, appartient par moitié à deux propriétaires; la partie Ouest est cultivée en pré; l'autre est plantée de bois et broussailles impénétrables. Les fossés avaient de 10 à 12 mètres de largeur. Celui qui est au Sud, le seul en bon état et rempli d'eau, a 10 mètres de largeur au niveau de l'eau qui est à 2 mètres du sol.

Cette enceinte est à mi-côte. On y a trouvé de vieilles monnaies et des débris de construction, qui font supposer qu'il y a eu un Château ou donjon.

154. *Enceinte de la Bichetière.*

De l'enceinte de la Bichetière il ne reste qu'un beau fossé et une pièce d'eau ; mais on peut reconstituer l'ensemble.

L'enceinte devait être à peu près carrée, avec 75 mètres de côté. Les fossés avaient 8 mètres de largeur. Celui qui subsiste en entier, au sud, est bordé de très vieux buis. On voit encore une partie de fossé de 40 mètres de longueur à l'est, avec une pièce d'eau. De ce côté, en outre du fossé, il y avait un étang, qui n'était séparé du fossé que par un chemin qui conduit à la ferme occupant actuellement l'enceinte.

Le bourg de la Fontenelle, dont elle dépend, se trouve à 1 kilomètre au sud.

La Bichetière appartenait, je crois, à l'abbaye de Citeaux (Loir-et-Cher). Son propriétaire actuel est M. Lecesne, imprimeur à Etampes.

Elle se trouve sur le bord d'une ancienne voie romaine, appelée le Chemin de César.

155. *Enceintes du Grand-Bouchet.*

1° La vieille Tour. — Voici ce que dit M. de Beauvoir de Saint-Paul, dans ses *Essais historiques sur le canton de Mondoubleau*, Imprimerie Monnoyer, Le Mans, 1837, sur la vieille Tour du Grand-Bouchet (1), située à 4 kilomètres à l'est du bourg de Choue.

« A 800 mètres environ du château du Grand-Bouchet, au nord, sur le versant d'une colline, s'élevait autrefois une demeure féodale qui commandait la contrée. Un bois taillis et quelques grands chênes entourent mystérieusement d'un rideau de feuillage les ruines de ce manoir, jadis point de défense et peut-être d'oppression... Du milieu des pierres éboulées et des fragments de murailles tapissées de mousse, se tient encore debout une des quatre tours qui flanquaient le massif corps de logis. Les fondements existent encore, présentant deux vastes salles divisées par un corridor voûté tournant à droite, et indiquant par sa déclivité une voie souterraine qui aboutissait sans doute à quelque issue extérieure. Quelques pans de mur lézardés, entièrement dépourvus d'architecture, restent suspendus à cette tour qui faisait probablement l'office de donjon ».

La vieille tour a été construite en rognons de silex ; et à l'intérieur on pourrait croire qu'elle n'a pas été terminée, parce qu'il n'y

(1) Cassini l'appelle la Tour du Grand-Boucher.

a plus de traces d'enduit. Pourtant il me semble peu probable que la forteresse n'ait pas été habitée, et j'attribue le défaut d'enduit à la vétusté et à la construction en silex qui n'a pu conserver son revêtement; peut-être même, pour ce motif, n'y en a-t-il jamais eu.

L'absence d'enduit m'a permis de remarquer des briques en épi, qui datent cette construction d'une époque très lointaine. Elles se trouvent du côté d'une ouverture assez étroite qui faisait communiquer le bas de la tour avec le haut. On ne voit plus de traces d'escalier; mais il y avait un escalier de bois, qui a été détruit par le temps, ou une échelle qu'on retirait: ce qui est plus probable.

La tour est ronde à l'extérieur et carrée à l'intérieur; la muraille a une épaisseur de 1^m60.

Cette forteresse est sans doute fort ancienne et doit remonter aux premiers temps de la féodalité.

2° Enceinte du Château moderne du Grand-Bouchet.

Le château du Grand-Bouchet, voisin de la Tour, ne date que du xviii^e siècle; il a été construit, c'est visible, sur l'emplacement d'un plus ancien. Il reste encore des vestiges des anciennes douves, assez larges, qui formaient une cour rectangulaire de 40 mètres sur 30 mètres; chaque angle était défendu par une tourelle baignant dans les douves. De ces tourelles, une existe encore, intacte. Derrière les communs, on voit aussi un talus de 40 mètres de longueur sur 2 mètres de hauteur et 3 ou 4 mètres de largeur. M. R. de Saint-Venant dit qu'il y a tout lieu de croire que le Grand-Bouchet actuel, dans la partie la plus ancienne, date du xvi^e siècle, en ajoutant que cela ne veut pas dire du tout qu'il n'ait pas existé antérieurement; c'est bien mon avis.

155 bis. Ile de l'étang de Boisvinet.

Dans le grand étang de Boisvinet, commune du Plessis-Dorin, on peut voir deux petites îles recouvertes surtout de plantes aquatiques. La plus grande mesure environ 100 mètres de longueur sur 50 mètres de largeur, avec une hauteur maxima de 2 à 3 mètres. La plus petite n'a que 40 mètres de longueur, 30 mètres de largeur et 1 mètre d'élévation. En hiver cette dernière est presque toujours recouverte d'eau, ne laissant voir que des touffes de *Scirpus lacustris*.

En 1910, la levée de l'étang n'ayant pas été bien fermée, les eaux n'ont pas été retenues et se sont écoulées; l'étang était à sec. Malgré cela et même à cause de cela, il n'a pas été possible d'aller visiter ces îles; le fond n'était pas assez solide pour permettre le passage à pied et on ne pouvait se servir d'un bateau.

Avant la construction de la levée, les deux petites îles étaient donc bien protégées par un entourage marécageux.

On a trouvé, sur la plus grande, des instruments de silex taillés et polis, ainsi que des vases et des poteries en terre rouge de l'époque gallo-romaine. Une voie romaine passait près du bord sud de l'étang. Ces îles ont donc été habitées et ont servi de refuge dès la plus haute antiquité.

156. *Enceinte des Mézières.*

L'enceinte, ou fort des Mézières, se distingue par une ceinture intérieure de grands talus ou banquettes de 8 mètres de largeur à la base, de 3 mètres de largeur au sommet et de 2 à 3 mètres de hauteur au-dessus du sol. Elle est carrée avec 40 mètres de côté à la base des talus.

Aux angles nord-ouest et sud-ouest, le talus forme une butte de 5 à 6 mètres au-dessus du sol et de 8 mètres au-dessus de l'eau du fossé. Les fossés ont de 8 à 10 mètres de largeur au niveau de l'eau, surtout à l'ouest et l'eau se trouve de 4 à 6 mètres au-dessous du niveau du sol extérieur de l'enceinte.

Cette enceinte est située à 3 ou 4 kilomètres au sud-ouest du bourg de Saint-Marc-du-Cor, à 500 mètres à l'est de la route de Saint-Marc, à Romilly.

Elle est cultivée à l'intérieur; les talus sont boisés. On ne trouve pas de débris de constructions dans l'enceinte, mais on voit aux environs beaucoup de fragments de tuiles du moyen âge.

157. *Enceinte de l'Ormois.*

La ferme de l'Ormois, située à 2 kilomètres à l'ouest de Fréteval, a été construite dans une ancienne et belle enceinte, dont l'histoire ne parle pas.

L'enceinte, à peu près carrée, a 65 à 70 mètres de côté, avec de beaux fossés de 12 mètres d'ouverture, et une largeur de 6 à 7 mètres au plafond.

Un petit bois y appartenant, à l'est et au sud, était sans doute le parc de l'ancien château qui devait exister dans l'enceinte.

A 400 ou 500 mètres au nord-est, il y a une construction romaine appelée la Tour de Grisset, qui était à n'en pas douter, un ancien temple gallo-romain. On a trouvé un peu plus près, du même côté, les restes, d'un hypocauste, et moi-même j'ai découvert récemment, à 400 mètres, au sud-est, une sépulture gallo-romaine, après incinération, dans une sorte de puits de 1 mètre de diamètre à l'ouverture et au fond, et 1 mètre de profondeur.

Enfin à 300 mètres, au sud, on peut voir un dolmen qui a glissé au delà de ses supports restés en place.

158. *Enceinte du Neufmanoir.*

Voici ce que dit M. Georges Renault, conservateur du Musée de Vendôme, mon excellent collègue et ami, dans une note publiée par lui dans le bulletin de 1902 de la Société Archéologique du Vendômois, sur la très intéressante enceinte de Neufmanoir, qui est sa propriété, où il m'a fait la plus charmante réception.

« Le Neufmanoir, situé à 2 kilomètres environ au nord de Danzé, était au moyen âge un fief du Comté de Vendôme. Des anciennes constructions remontant au ^{xii}^e siècle, il ne reste aujourd'hui que ce qui fut le manoir proprement dit, bâtiment très modeste d'ailleurs et, en plus, très défiguré. Cependant deux contreforts du temps, des cintres encore apparents de portes et de fenêtres, des meurtrières, un écu vide de ses armoiries, et différents autres détails, lui ont conservé quelque caractère; des douves entouraient d'une enceinte demi-circulaire cette retraite isolée et peu accessible. Pour compléter sa défense, trois étangs se succédaient à la file; celui du milieu, qui recevait l'eau des douves, existe seul aujourd'hui en état. D'une superficie de trois hectares, il étale sa nappe tranquille avec ses roseaux à quenouilles, ses iris et ses nénuphars devant les bâtiments de la ferme et au pied de l'habitation. Le ruisseau intermittent qui l'alimente coule dans un long vallon descendant des environs de Saint-Marc-du-Cor et déverse plus loin dans le Boulon, ses eaux simplement pluviales ».

A cette jolie description, j'ajouterai ce qui suit :

L'enceinte plutôt rectangulaire a pour base un bel étang, jadis simple marais, à l'ouest; au nord et au sud, les fossés le bordent sur une longueur de 50 mètres environ de chaque côté et rejoignent en arrondissant leurs angles, un autre fossé, à l'est, de 70 mètres de longueur. Ces fossés, qui étaient très profonds, 7 à 8 mètres pour arriver à l'eau, sont aujourd'hui en partie comblés ou nivelés même, au sud, pour l'exploitation de la ferme qui se trouve dans l'enceinte, à côté de l'habitation principale, ils ont encore 12 à 15 mètres d'ouverture. Pour en augmenter la profondeur, la terre des fossés a été rejetée en dehors où elle forme sur leur bord extérieur un talus ou banquette de 7 mètres de largeur et de 2 mètres de hauteur au-dessus du sol.

Le manoir ne remonte pas au delà du ^{xii}^e siècle, c'est évident, mais il est permis de croire que l'enceinte est de beaucoup antérieure et je vais donner les motifs de cette croyance.

A 500 ou 600 mètres au nord de l'enceinte, sur une petite hauteur

appelée la Jarietterie, bordant le ruisseau qui alimente les étangs, M. Alexandre, juge de paix à Mondoubleau, mon collègue et ami, a découvert il y a quelques années, en limitant une propriété, un important atelier préhistorique, dont de nombreux spécimens figurent dans sa collection, dans celle de M. Renault, au Musée de Vendôme et au Musée d'Histoire Naturelle de Blois.

Plus tard, l'étang qui borde l'enceinte ayant été desséché momentanément, M. Renault découvrit, dans la partie ouest de l'étang, près d'une fontaine recouverte en temps ordinaire par les eaux de l'étang et vis-à-vis l'enceinte, une autre station préhistorique. Il y recueillit plusieurs haches taillées et beaucoup d'éclats de silex.

Sans dire que l'enceinte est préhistorique, on peut penser que l'emplacement n'a pas cessé d'être habité depuis l'époque néolithique et que l'enceinte, comme beaucoup d'autres, est antérieure au moyen âge.

Pour la construction du manoir et plus tard pour celle de la ferme, on dut bouleverser le terrain. Il est possible qu'un jour prochain, M. Renault trouve, au moment où il y pensera le moins, la preuve de mon hypothèse, c'est-à-dire des traces d'une occupation intermédiaire entre le moyen âge et l'époque néolithique.

Dans tous les cas j'ai cru bien faire en signalant cette belle enceinte avec les trouvailles faites tout à côté.

159. *Enceinte de la Henrière.*

Le temps m'ayant manqué pour aller visiter la Henrière, qui était en dehors des routes que j'avais à suivre pour visiter le Vendômois, j'ai eu recours à l'obligeance de mon collègue et ami, M. Filliozat, percepteur à Vendôme. C'est lui qui a été voir cette enceinte pour m'être agréable et qui m'en a donné les dimensions.

La Henrière est située à 1500 mètres au sud du bourg de Rahart, dont elle dépend, sur la lisière nord-ouest du bois Ancelin. C'est une enceinte rectangulaire ayant environ 70 mètres de l'est à l'ouest et 65 seulement du nord au sud. Un terre-plein sur le milieu du fossé, à l'ouest, sert pour l'entrée. Les fossés ont 7 mètres de largeur à l'ouverture et 3^m50 au fond, avec 2^m50 de profondeur, à sec actuellement. Un talus de 1^m50 de hauteur et de 3 mètres de largeur, augmente à l'extérieur la profondeur des fossés (*voir fig. n° 1*).

Dans l'intérieur, il existe au milieu une légère dépression et trois excavations de 5 ou 6 mètres de largeur ou de diamètre. Je ne m'explique pas dans quel but ces excavations ont été faites. Dans tous les cas elles doivent être relativement récentes. C'est de là

qu'ont été tirés probablement les quelques blocs de poudingues qui sont épars dans l'enceinte.

M. Filliozat croit se rappeler avoir vu que M. le marquis de Nadaillac avait émis l'opinion que cette enceinte n'aurait jamais été qu'un parc à bestiaux. M. le Comte R. de Saint-Venant, pour une enceinte du même genre, découverte par M. Clément, remontant sûrement au moins à l'époque gallo-romaine, a eu la même manière de voir. Ce n'est pas du tout mon avis; rien ne distingue ces deux enceintes de beaucoup d'autres créées exclusivement dans un but de défense des habitations qu'elles renfermaient. Les deux

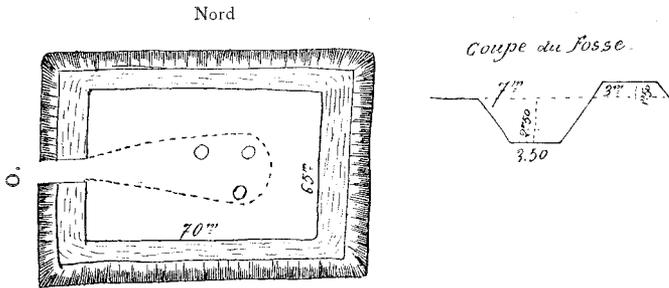


Fig. 1.

Fig. 1. — Enceinte de la Henrière, n° 159.

enceintes dont il s'agit ne sont pas, on peut dire, dans un pays d'élevage, ni auprès de grandes prairies; elles sont, il est vrai, sur la limite du Perche, mais précisément dans ce pays, depuis un temps immémorial, les clôtures renfermant les bestiaux sont toutes formées de grandes et fortes haies vives; je n'en connais pas d'une autre sorte.

L'enceinte de la Henrière, ayant perdu sa destination défensive, a pu servir momentanément de parc à bestiaux, et encore j'ai peine à le croire; selon moi, pas plus que pour le Parc aux Romains, (note n° 162) les travaux importants de terrassements dont elle a été l'objet n'ont eu pour but la protection des bestiaux. Dans tous les cas elle doit être fort ancienne.

160. Enceinte du Château de la Mézière.

Dans un joli site s'élève un élégant pavillon de la Renaissance contenant la porte d'entrée du Château de la Mézière, dont la façade sur les fossés est très agrémentée.

Ce château dépend de la Commune de Lunay, dont il est éloigné de 3 à 4 kilomètres au sud-est. Les constructions sont d'épo-

ques différentes. L'enceinte du château est quadrangulaire avec des fossés de 9 à 10 mètres de largeur.

D'après M. G. Launay, dans son Répertoire Archéologique du Vendômois, l'emplacement du château aurait été occupé autrefois par une villa gallo-romaine, à en juger par une assez grande quantité d'objets trouvés en fouillant dans les cours, tels que briques, poteries fines, colliers, fibules, médailles, etc.

161. *Butte et Château de la Roche-Turpin.*

C'est à titre de souvenir que j'enregistre la Butte de la Roche-Turpin, car elle a été rasée il n'y a pas très longtemps.

Elle se trouvait sur une terrasse naturelle dominant la vallée, à moitié du coteau de la rive gauche du Loir, à 100 mètres à l'est du château de la Roche-Turpin, qui lui-même se trouve à 500 mètres à l'ouest du bourg d'Artins.

Sous Louis XV, la butte fut sans doute convertie en labyrinthe, suivant la mode du temps, car elle n'était plus connue que sous le nom de Labyrinthe.

Elle était située sur la rive gauche du ruisseau de Vautriple, qui séparait les propriétés de la commanderie d'Artins de celles de la Roche-Turpin, à l'angle de la terrasse où se trouvaient les jardins du château.

Une partie du vieux château remonte au XII^e siècle. Alors un seigneur de la Roche-Turpin avait des fonctions au château de Vendôme, du temps des comtes Bouchard. Un aveu de 1461 constate que le château était entouré de douves; il n'en reste plus de traces.

Mais la butte pouvait être bien antérieure et exister au moins à l'époque gallo-romaine.

On trouve tout auprès, dans un champ, au bas de la Commanderie des Templiers, beaucoup de fragments de tuiles à rebords et de très nombreuses scories de fer fort anciennes, au moins gallo-romaines.

Dans une de mes notes précédents, j'ai déjà dit que le mot de la Roche était la plupart du temps synonyme de la Cave. Dans le cas actuel c'est bien exact. Le château de la Roche-Turpin est adossé au coteau crayeux de la rive gauche du Loir, dans lequel beaucoup de caves très profondes ont été creusées dans les temps les plus anciens, notamment derrière le château et derrière la Butte du labyrinthe.

La Butte était protégée au nord par un escarpement naturel sur la vallée du Loir; à l'est par le vallon très abrupte du ruisseau de Vautriple qui l'entourait presque à demi; au sud et probablement

à l'ouest, par le rocher à pic de 6 à 8 mètres de hauteur dans lequel existaient les caves dont je viens de parler.

Pour moi, la butte de la Roche-Turpin était un point fortifié et d'observation, au même titre que les buttes de Troô, des Roches, de Lavardin, etc.; comme elles, cette butte devait être antérieure à l'occupation romaine.

L'enceinte du château peut remonter aussi à une époque éloignée.

162. *Enceinte du Parc-aux-Romains.*

C'est M. Clément, instituteur à Artins, mon collègue et ami, qui m'a fait connaître l'enceinte du Parc-aux-Romains, placée sur le coteau des Hautes-Folies, commune de Ternay, à 1.100 mètres au sud-est du bourg. Il a eu aussi l'obligeance de m'y conduire. J'avais vu la description qu'il en a faite en 1910, à la *Société Archéologique du Vendômois*.

Elle était constituée par un fossé profond, de 6 à 7 mètres de largeur, dont on ne voit plus qu'une petite longueur remplie d'eau de 8 à 10 mètres, dans l'angle nord-est et par une banquette intérieure de 7 à 8 mètres de largeur, ayant encore 1 mètre et 1^m50 de hauteur au-dessus du sol. Les fossés, à peu près comblés par la culture, sont indiqués par une dépression de terrain, qui a encore de 0^m40 à 0^m50 de profondeur. Ils étaient bordés à l'extérieur par un petit talus qui a encore de 0^m50 à 0^m70 de hauteur pour augmenter la profondeur du fossé. Sa forme était celle d'un trapèze rectangulaire ayant à peu près 100 mètres de longueur à l'est et à l'ouest, en dedans du fossé, 70 mètres de longueur au sud et 50 mètres au nord.

Mais si l'on tient compte de la largeur des talus intérieurs, qui diminue la surface de l'enceinte proprement dite, on ne trouve plus que 85 mètres de longueur, 55 et 35 mètres de largeur.

Pour évaluer la surface de l'enceinte, M. Clément s'y est pris autrement. Il a mesuré le pourtour extérieur, ce qui a donné un résultat inexact, à mon avis, pour cette surface. Selon moi sa surface utilisable n'est que de 38 ares, au lieu de 96 qu'il indique au total. C'est en dedans des fossés, et quand les talus intérieurs sont importants en dedans des talus, que je prends les dimensions des enceintes.

Trompé par les dimensions données par M. Clément et aussi par la dénomination de l'enceinte, M. le comte R. de Saint-Venant croit qu'elle n'a jamais dû être utilisée qu'à renfermer des animaux. Je ne le pense pas; ou alors l'utilisation n'a été que momentanée, dans les derniers temps. Les travaux de terrassements étaient trop considérables pour qu'ils n'aient servi qu'à cet usage. Il n'aurait pas

été nécessaire d'y creuser le puits, que M. Clément a relevé, ni d'y construire un édifice dont les fondations avaient 0^m80 d'épaisseur, d'après le propriétaire, qui a retiré de l'endroit, quantité de pierres et de débris de constructions. Un parc à bestiaux aurait été placé à côté de pâturages et non éloigné, sur une hauteur.

Avec M. Clément, j'ai constaté la présence d'une quantité de fragments de tuiles à rebords et de briques gallo-romaines, et nous avons ramassé une belle meule préhistorique ou gauloise, de forme oblongue, que M. Clément a emportée pour sa collection.

Ce qui caractérise surtout sa destination, c'est la situation de cette enceinte, placée sur le point le plus élevé de la contrée, d'où l'on voit l'enceinte du Châtelier, distante de 4 kilomètres à vol d'oiseau, celle de Sougé, ainsi que la butte principale de Troô, plus éloignée encore.

Mon opinion est donc, qu'il s'agit bien ici d'un emplacement fortifié, qui a été utilisé et habité, à l'époque gallo-romaine, mais qui peut avoir une origine plus éloignée encore.

Le voisinage d'un dolmen, ou allée couverte, appelée la Cave à l'Argent, dont les blocs divisés ont servi récemment pour la construction d'un chemin, ne peut que confirmer ma manière de voir.

Ainsi que le dit M. Clément : « La beauté du pays, la fertilité de la vallée de la Cendrine, firent que les Gaulois succédèrent aux Néolithiques auteurs du dolmen ; et, plus tard, trouvant une certaine agglomération, les Romains, ou tout au moins les Gallo-Romains, restèrent fidèlement dans la localité ».

163. Enceinte de la Hausserrie.

Placée sur la crête d'un coteau élevé dominant la jolie vallée de la Cendrine, l'enceinte de la Hausserrie se trouve à 1 kilomètre, à l'est du bourg de Ternay.

Elle forme un hexagone irrégulier dont les côtés ont : au sud 33 mètres, à l'ouest 40 et 47 mètres, au nord 32 et 21 mètres et à l'est 60 mètres ; soit une longueur to-

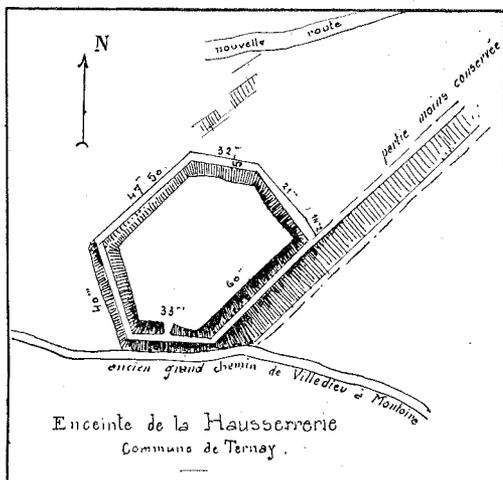


Fig. 2. — Enceinte de la Hausserrie, n° 163.

tales de fossés de 233 mètres. Les fossés ont 5 mètres de largeur au fond avec 10 mètres d'ouverture; la terre en provenant a été rejetée à l'intérieur, pour former un talus de 8 à 10 mètres de largeur et de 1 mètre de hauteur (voir le plan ci-contre, *Fig. 2*).

L'entrée se trouve au sud, donnant sur l'ancien chemin de Villedieu à Montoire.

On voit encore à l'est, des traces d'une autre enceinte adjacente qui devait avoir au moins la même superficie, que la principale.

La Hausserrie doit être fort ancienne.

C'est M. Clément, Instituteur à Artins, qui me l'a fait connaître et m'y a conduit.

164. *Enceinte de Bois-Frélon.*

De l'ancien manoir seigneurial de Bois-Frélon, situé à 1 kil. 500, à l'est du bourg de Ternay, presque au sommet du coteau, avec une belle vue au nord, il ne reste que la vieille tour circulaire du donjon remontant au xi^e ou xii^e siècle, d'après M. J. Launay (*Répertoire archéologique du Vendômois*).

Cette tour aurait été percée au xvi^e siècle des fenêtres à meneaux qu'on y remarque aux trois étages.

Les autres bâtiments du château sont modernes, et l'ancienne enceinte serait difficile à reconstituer.

L'ancienneté de la tour et sa situation, non loin de dolmens existant encore ou détruits, me font citer cet endroit comme ayant pu être habité très anciennement.

165. *Enceinte de Ranay.*

A 6 kilomètres au nord du bourg de Saint-Martin-des-Bois, se trouve le château de Ranay, dans la vallée du Loir.

Ce château, entouré de beaux fossés profonds alimentés par un ruisseau qui se jette dans le Loir, non loin de là, a été remanié à différentes époques. Il est précédé d'une belle avant-cour rectangulaire entourée également de fossés, sur une longueur de 100 mètres et 50 mètres de largeur. Les fossés ont 12 mètres de largeur.

D'après M. G. de Launay, dans son *Répertoire archéologique du Vendômois*, l'ancien manoir serait désigné sous le nom de *Radenacum* dans une charte du xi^e siècle.

166. *Enceinte du Châtellier.*

M. Clément, instituteur à Artins, mon collègue et ami, a découvert et reconnu, il n'y a pas longtemps, l'enceinte du Châtellier, sur le territoire de la commune des Hayes, à 3 kil. 500 au Sud-Ouest du bourg. Il m'en fit les honneurs tout dernièrement, lui ayant manifesté le désir de la visiter.

M. Clément appelle cette grande enceinte un *Camp* romain. Il est possible qu'elle ait servi de poste à demeure à un petit groupe de soldats romains, mais c'est peu probable ; l'endroit n'est pas ce qu'on peut appeler un point stratégique. Il nomme *Camp* également l'enceinte du Parc-aux-Romains, situé à 4 kilomètres de là. Les camps romains étaient bien plus grands et moins rapprochés. Aussi je crois plutôt à la résidence fortifiée d'une petite colonie militaire, comme il y en a eu un grand nombre, ou, encore, à la demeure d'un chef ou seigneur gaulois ou gallo-romain.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'enceinte a été habitée à l'époque gallo-romaine, car en fouillant un puits perreyé, qui se trouve à l'angle sud-ouest de la grande enceinte, M. Clément a trouvé, à une certaine profondeur, une tuile presque entière et beaucoup de débris de tuiles à rebords et de poteries gallo-romaines.

L'enceinte, boisée actuellement et depuis longtemps, a la forme d'un parallélogramme régulier, entouré, à l'ouest et au sud, d'un premier petit fossé, de 190 mètres à l'ouest et de 113 mètres au sud. Ce fossé peut être moderne, mais il peut aussi avoir été refait pour limiter le bois et s'il n'existe pas au nord et à l'est, c'est qu'il a dû être détruit par la culture qui semble avoir empiété de ces deux côtés sur l'enceinte. Ce petit fossé limite une levée ou banquette de 1^m40 de hauteur et de près de 6 mètres de largeur, qui n'existe pas non plus au nord et à l'est et, comme le fossé extérieur paraît avoir été nivelé par la culture. Un deuxième fossé se présente ensuite, de 4^m50 de largeur avec une profondeur de 2 mètres. Il est suivi d'une deuxième banquette de 10 mètres de largeur. La fortification se termine par un troisième fossé à l'intérieur, 6 mètres de largeur environ et de 2 mètres de profondeur, avec un talus intérieur de 3^m30 de largeur et de 1^m20 à 1^m50 de hauteur au-dessus du sol. Au nord, ce dernier fossé et le talus sont remplacés par un rempart de 4 à 5 mètres de hauteur avec une coupure au milieu, sans doute pour l'entrée.

L'enceinte est séparée en deux parties inégales par un fossé de même largeur que le dernier, le plus grand. Il a dû exister un deuxième fossé après une banquette de 10 mètres ; ce fossé paraît indiqué, mais il a dû être comblé.

La partie nord, la plus petite, ne représente environ que le tiers de la plus grande, celle du sud. La partie sud est la mieux conservée et la plus complète; c'est celle qui renferme le puits cité plus haut.

Du côté du nord on a une belle vue assez étendue, par suite d'un escarpement naturel.

Un vieux chemin, remontant au moins à l'époque gallo-romaine, passe en le longeant à l'angle sud-est de l'enceinte.

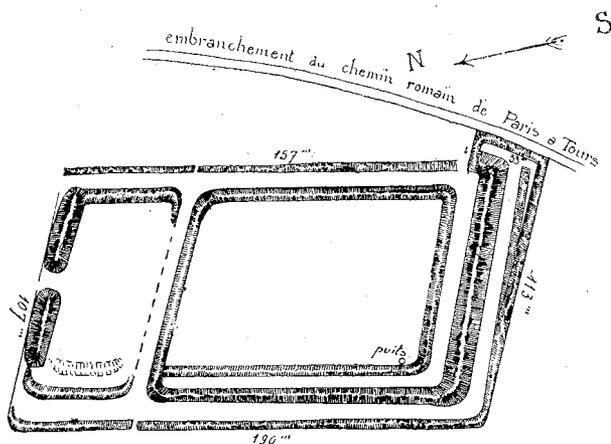


Fig. 3. — Enceinte du Châtellier, n° 166.

Pour la compréhension de ma description, j'emprunte à M. Clément le plan qu'il a dressé de cette remarquable enceinte (voir Fig. n° 3).

Sous le numéro 29, arrondissement de Romorantin, commune de Vernou, je décris une enceinte fortifiée de même nature, portant le nom des Châtelliers, remontant aussi à l'époque gallo-romaine. Dans une autre habitation portant le même nom, le Châtellier, commune de Suèvres, près de Blois, dont les fortifications ont disparu, on a trouvé beaucoup de restes gallo-romains.

Ma note n° 183 donne la description d'une enceinte de ce nom, certainement fort-ancienne, et celle n° 259 concerne une enceinte franchement gallo-romaine du nom des Châtelliers.

167. Le Fort de Gastines.

Avec ses larges et profonds fossés, ses grands talus et ses vastes dimensions, le fort de Gastines a une apparence imposante. Sa forme est celle d'un pentagone irrégulier. La ligne de fossés, au nord, a 165 mètres de longueur; à l'est, 120 mètres; au sud, deux

côtés forment une ligne brisée de 200 mètres; à l'ouest 100 mètres seulement, environ. Les fossés ont 10 mètres de largeur et même plus d'ouverture avec une profondeur de 6 à 7 mètres, surtout à l'angle est; la terre en provenant a été rejetée à l'extérieur pour augmenter la profondeur des fossés; elle forme un talus ou banquette de 8 à 10 mètres de largeur et de 2 mètres de hauteur au-dessus du sol (Voir Fig. n° 4).

La contenance de l'enceinte, d'après M. Clément, instituteur à Artins, qui en a levé le plan que je donne, est de plus de deux hectares. Elle dépend du bourg des Hayes, au sud-ouest duquel elle se trouve, à 4 kilomètres environ.

Dans l'intérieur, il existe un puits avec légendes.

Un étang au sud alimentait les fossés avec un autre au sud-est.

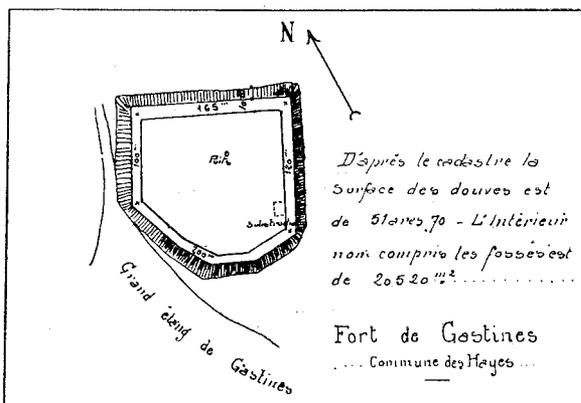


Fig. 4. — Fort de Gastines, n° 167.

A l'époque de la féodalité, ce fort a été habité par la famille de la Châtaigneraie. Au xv^e siècle, la forêt de Gastines, dans laquelle était enclavée l'enceinte, appartenait au Comte de Vendôme.

On rencontre dans l'intérieur de gros et nombreux fragments de vases grossiers, renfermant du verre fondu; ce sont d'anciennes cornues dans lesquelles on faisait fondre du verre; ce qui prouve qu'on a dû fabriquer du verre dans le Fort, probablement vers le xv^e siècle. A cette époque, un gentilhomme, verrier de Vendôme, nommé Levavasseur, jouissait d'une certaine réputation. Une propriété, voisine de la commune de Couture, s'appelle la Verrerie.

A quelle époque peut-on faire remonter la création du Fort de Gastines? C'est ce que je ne saurais dire en l'absence de documents précis. Cependant il y a bien des raisons pour supposer qu'elle est très ancienne.

168. — *Enceinte de Pierrefitte.*

C'est le nom de l'enceinte qui me fait la citer. Pierrefitte est le nom d'un ancien manoir situé à 3 kilomètres, au nord du bourg de Saint-Ouen et à 1 kilomètre à l'Est de la route de Vendôme à Danzé.

Des bâtiments anciens, il ne reste que quelques fondations et quelques murailles sur lesquelles on a édifié une petite métairie. De l'enceinte les restes ne sont pas considérables : elle était quadrangulaire; au Nord on peut voir une longueur de 30 mètres de fossés, de 9 mètres de largeur; au Sud, il y en a un reste de 6 mètres de largeur seulement; à l'Est on en voit encore des traces; partout ailleurs les fossés ont été comblés par la culture ou l'exploitation.

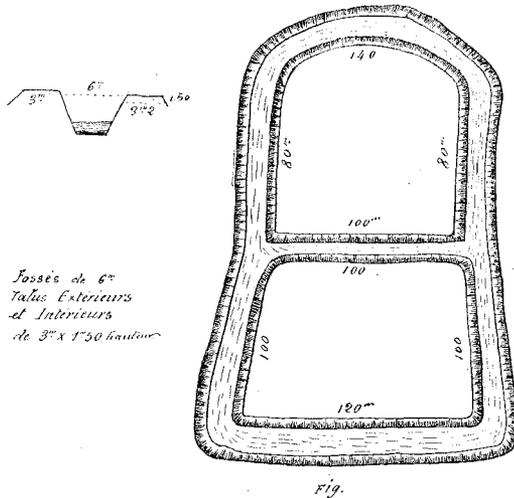
La situation était bonne, au milieu de terres fertiles et dans une plaine élevée.

Du menhir qui a donné son nom à l'enceinte, il y a longtemps qu'on n'en parle plus, qu'il a disparu. Personne ne l'a connu et il n'est noté nulle part à ma connaissance.

On n'a pas conservé davantage le souvenir des habitants du vieux manoir.

169. — *Enceinte de la Tour de la Bouchardière.*

Au sommet du coteau de la rive gauche du Loir, à 1.500 mètres



Fossés de 6^m
Talus Extérieurs
et Intérieurs
de 3^m x 1.50 hauteur

Enceinte des Rivaudières

Fig. 5. — Enceinte des Rivaudières, n° 180.

au Sud du bourg de Naveil, on aperçoit de loin les restes d'une vieille tour, appelée la tour de la Bouchardière. Cette tour, qui n'a

plus qu'une dizaine de mètres de hauteur est fendue en deux ; elle avait 5 mètres de diamètre intérieur, avec une muraille de 0^m75 d'épaisseur. Elle était placée dans une enceinte rectangulaire de 100 mètres de longueur, sur 90 mètres de largeur, avec de larges fossés.

Les fossés ont été comblés pour la plantation d'une vigne ; ils existaient encore il y a peu d'années.

Au-dessous, à peu de distance, il a existé un manoir postérieur, dont il subsiste encore une tour.

Une vallée profonde à l'Est, que suit la route de Vendôme à Villéral, protégeait encore la tour de la Bouchardière qui faisait un poste d'observation important et imposant.

L'origine et l'histoire de cette tour sont inconnues. Aux x^e et xi^e siècles, les comtes de Vendôme portaient le nom de Bouchard ; il n'est pas impossible qu'on ait donné à la tour le nom de leur constructeur ou propriétaire.

A peu de distance, au Sud-Est, à Tourteline, on a trouvé de nombreux restes d'habitations gallo-romaines. On a mis à jour aussi, autour de l'église, de nombreux cercueils en pierre de l'époque mérovingienne.

170. — *Enceinte de Pointfond.*

Sur la rive droite de la Houzée, à 250 mètres au Nord du vieux bourg de Selommes, on voit les ruines imposantes de l'ancien manoir de Pointfond, dans un vallon étroit et marécageux dominé par les coteaux qui l'entourent.

L'enceinte, rectangulaire, est formée par des fossés de 10 mètres de largeur au niveau de l'eau, sur une longueur de 60 mètres avec 30 mètres de largeur d'ouverture.

La façade du château, exposée au midi et donnant sur la rivière, est terminée aux deux extrémités par des tours de 6 mètres de diamètre extérieur.

A l'extérieur le mur du Nord est flanqué d'une douzaine de contreforts peu saillants.

Malgré sa position dominée au Nord et au midi, ce château aux épaisses murailles, aux ouvertures peu multipliées, entouré de larges fossés, se prêtait encore à la défense.

Les archéologues du Vendômois n'ont pu assigner une époque à sa fondation ; il est probable qu'elle est très ancienne. L'église du bourg, bâtie sans doute par les soins des seigneurs de Pointfond, date du x^e ou du xi^e siècle. On a trouvé dans le cimetière attenant à l'église, des cercueils en pierre avec couvercle, des médailles et bracelets en verre. En creusant les fondations du presbytère, les

ouvriers ont trouvé, à une certaine profondeur et au-dessous de la terre végétale, des puits de forme conique creusés dans le rocher, mesurant 1^m80 à 2 mètres de profondeur, 1 mètre à l'orifice et 2 mètres de diamètre au fond. L'un d'eux offrait cette particularité d'être recouvert par un cercueil en pierre. Il est supposable que ce terrain, qui était employé comme cimetière depuis des siècles, offrait là deux étages superposés de sépultures de différents âges.

171. — *Enceinte de Faye.*

Derrière l'église de Faye, à 30 mètres à peine, c'est-à-dire au milieu du bourg, existait autrefois un manoir habité par le Seigneur de Faye. Il n'en reste plus que l'enceinte, qui renferme le jardin de la ferme voisine, appartenant à M. de la Rue du Can.

L'enceinte, rectangulaire, à 50 mètres de longueur et 40 mètres de largeur, avec des fossés de 10 mètres de largeur remplis d'eau profonde arrivant à un mètre du niveau du sol.

Une charte du XII^e siècle, qui est aux archives départementales cite le seigneur de Faye.

L'église, du XI^e siècle, a dû être construite par les libéralités du seigneur d'alors. Dans cette église on peut voir de très anciennes stalles sculptées avec de curieuses miséricordes.

On a trouvé des haches polies et des silex taillés dans les environs.

172. — *Enceinte du Château de Renay.*

L'origine du château de Renay remonte au moins au XII^e siècle, mais il est évident que depuis il a subi de nombreuses transformations. Il ne reste plus de l'ancien château qu'une vieille tour, qu'on appelle la tour de Philippe-Auguste, qui a été agrémentée au XVI^e siècle d'élégantes fenêtres de la Renaissance, et une partie des fossés, au Nord et au Nord-Est; ces fossés ont au moins 15 mètres de largeur.

Un pavillon adhérent à la tour est percé d'une porte ayant conservé les rainures des poutrelles d'un pont-levis.

De beaux bois d'une grande étendue entourent le château.

Au XVI^e siècle, un seigneur de Renay était capitaine du château de Vendôme.

173. — *Enceinte du Château de Boisseleau.*

Sur une éminence entourée d'étangs de tous côtés excepté à l'Ouest, l'enceinte de Boisseleau, située à 3 kilomètres au Nord-Est du bourg de Rhodon, dominait tous les environs d'au moins

15 mètres; du haut du château on devait avoir une vue très étendue.

Le château a été entouré de fossés profonds, mais il n'en reste guère de traces. Le jardin potager seul possède encore des douves de 10 mètres d'ouverture. Les deux enceintes, celle du château et celle du potager actuel, étaient rectangulaires.

Du château proprement dit, démoli vers la fin du XVIII^e siècle, qui comportait de vastes bâtiments, il ne subsiste que quelques ruines et une série de caveaux avec des voûtes demi-sphériques. Il y avait des tours aux quatre angles.

Dans la cour il existe un puits qui a 26 mètres de profondeur à l'eau; dans le puits on peut voir à 4 ou 5 mètres de l'ouverture, l'entrée d'un souterrain de refuge y donnant accès, comme il en existait autrefois en beaucoup d'endroits, dans la Beauce surtout.

L'origine de Boisseleau peut-être très ancienne.

174. *Enceinte de Vignault.*

On peut voir au sommet d'un monticule arrondi, dominant tous les environs, les restes d'une jolie enceinte circulaire qui dépend de la ferme de Vignau ou Vignault, à 400 ou 500 mètres au Sud, appartenant à M. Hénissart, le très aimable châtelain de Maugué.

Cette enceinte est indiquée au loin par des broussailles élevées et par quelques arbres qui bordent le fossé.

Elle avait de 35 à 40 mètres de diamètre. Le fossé, rempli d'eau profonde, avait au moins 8 mètres de largeur. On en a comblé un quart environ, au Sud, pour permettre la culture de l'intérieur de l'enceinte.

Elle est située à 1 kilomètre à l'est du bourg d'Epiais, à 200 mètres au nord de la route d'Oucques à Vendôme par Epiais.

Du haut du monticule on a une vue très étendue, qui faisait de l'endroit un beau poste d'observation.

L'origine de l'enceinte doit-être fort ancienne. Je n'y ai point vu de restes ni de débris de constructions.

175. *Enceinte de Villegomblain.*

Perdue dans les bois de Villegomblain qui font suite aux bois de Vendôme, je n'aurais jamais trouvé l'enceinte de Villegomblain, dissimulée sous d'épais taillis, sans le concours d'un garde que le gracieux châtelain de Maugué, M. Hénissart, a eu l'obligeance de mettre à ma disposition pour m'y conduire.

Cependant elle n'est située qu'à 50 mètres, au sud du très vieux

chemin qui va de Beauvilliers à Epiais, et à 2 kilomètres au nord-est du bourg d'Epiais sur le territoire duquel elle se trouve.

Elle est ovale, de 45 à 50 mètres dans sa grande longueur et de 35 à 40 mètres dans son petit axe. Le fossé qui l'entoure a de 8 à 10 mètres de largeur, il est encore profond de 2 mètres là où il n'y a pas d'eau.

Au nord-est, un autre fossé en faucille vient communiquer presque à angle droit avec le fossé principal. Ce fossé a une longueur de près de 40 mètres et je ne m'explique pas quel pouvait être sa destination.

Un trou de 10 mètres de diamètre et de 4 mètres de profondeur au sud-est doit-être le reste d'un puits.

Je n'y ai point vu de traces de constructions, et j'ai tout lieu de penser que cette enceinte sans histoire est fort ancienne.

176. *Enceinte du Château d'Ouzouer-le-Marché.*

Le château d'Ouzouer-le-Marché, qui paraît dater du xvi^e siècle, a été construit dans une enceinte qui doit-être bien plus ancienne. De cette enceinte, on ne voit plus qu'un fossé au sud, à l'extrémité du jardin de la gendarmerie, qui représente une partie de l'intérieur de l'enceinte; il n'y en a plus qu'une longueur de 20 mètres avec 8 mètres de largeur.

Devant le château, il y avait un large fossé qu'on a recombé ou recouvert d'un pont. La longueur de l'enceinte pouvait-être d'une centaine de mètres, avec une largeur moindre.

A 1 kilomètre au sud d'Ouzouer, à 200 mètres à l'Ouest de la route de Bizy, on peut voir la Pierre Gaillot ou Daillot qui doit-être la table d'un dolmen détruit.

A quelques centaines de mètres du château, au sud-ouest, près de la gare du tramway, en un endroit appelé Vigne, on a découvert des sépultures gallo-romaines. Tout près encore, à Couptry, au nord-est, on rencontre une quantité de fragments de tuiles à rebords de beaucoup de modèles et de débris de constructions gallo-romaines.

Une ancienne voie romaine, le chemin de César, passait à Vigne, hameau à l'est d'Ouzouer, près du bourg.

177. *Enceinte de l'Orme d'Anchat.*

Une des grandes fermes du hameau d'Anchat celle de l'Orme, à 2 kilomètres au sud-ouest d'Ouzouer-le-Marché, a été construite dans une enceinte de larges fossés. La moitié de ces fossés a été comblée au sud et à l'est par le chemin de Chantôme à Ouzouer qui

longe la ferme. Les fossés qui restent au nord et à l'ouest sont à sec maintenant; ils ont encore 18 mètres d'ouverture et 2 mètres de profondeur. L'enceinte était carrée et avait environ 40 mètres de côté.

Une ancienne voie romaine passait à 1 kilomètre, au Nord du hameau de Vigne, où on a trouvé des sépultures gallo-romaines.

178. *Butte de la Colombe.*

La butte de la Colombe doit-être une ancienne motte. Elle est située à 1 kilomètre à l'est du bourg. Elle est ovale, avec 30 mètres de longueur dans son grand diamètre, 25 mètres de largeur à la base et 15 mètres de longueur et 10 mètres de largeur au sommet; sa hauteur est de 4 à 5 mètres. Le fossé qui l'entoure était alimenté par un ruisseau venant d'un étang desséché qui recevait les eaux de la forêt de Marchenoir voisine.

Non loin de là, près la maison d'école, on a trouvé des sépultures gallo-romaines avec des pierres debout en forme de ciste et recouvertes par une dalle en pierre tendre.

179. *Enceinte des Portaux*

Au milieu des bois d'Ecoman, sur une hauteur, à 2 kilomètres à l'ouest du bourg, on rencontre une vieille et importante enceinte, connue seulement par quelques chasseurs et les boissiers du pays. C'est M. Raoul de Saint-Venant qui me l'a indiquée. Pour la trouver, j'étais conduit par le Maire d'Ecoman, marchand de bois, qui a plusieurs fois exploité le taillis qui pousse dans cette enceinte.

Elle est ovale, avec 80 mètres de longueur dans son grand axe et 50 mètres de largeur dans le petit; elle forme une butte de 6 mètres par rapport au fossé et de 2 mètres seulement pour le niveau du sol. Le fossé est de 10 à 12 mètres d'ouverture au moins; l'eau est à 3 mètres au-dessous du niveau du sol. Il y a un talus extérieur de 2 mètres autour du fossé.

Dans la partie ouest, il y avait une tour de 6 mètres de diamètre avec des murs de 2 mètres d'épaisseur et un puits comblé au milieu. A l'est on voit encore des restes de murailles de 3 mètres d'épaisseur, vers l'endroit où se trouvait la porte d'entrée. On trouve également d'autres restes de murailles à l'intérieur.

Il y avait au nord de petits travaux de défense autour des dépendances sans doute. A l'ouest il y a une fosse pleine d'eau de 40 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur, qui a dû fournir une partie de la terre qui a servi pour élever la butte.

Le coteau abrupt sur lequel elle est construite a 40 mètres de hauteur au sud et au sud-est.

On ne connaît pas l'histoire de cette importante forteresse qui doit-être fort ancienne.

Dans les bois d'Ecoman on a trouvé un polissoir qui sert de banc dans le parc du château d'Ecoman, appartenant à M. Marc-Dufraisse, trésorier-payeur général d'Eure-et-Loir.

180. *Enceintes des Rivaudières.*

Dans les bois de Rocheux, appartenant à M. le comte de Villebrême, à 3 kilomètres au sud-ouest d'Ecoman et à 400 mètres au sud des Tesnières, on peut voir les débris et l'emplacement d'un ancien château, avec deux enceintes se joignant. Cet endroit s'appelle les Rivaudières.

La première au sud, est à peu près rectangulaire, avec des côtés de 100 mètres de côté au nord, à l'est et à l'ouest; au sud l'enceinte s'évase pour arriver à former un côté d'une longueur de 120 mètres. Ce devait être une avant-cour renfermant les dépendances du château. Les fossés ont ou avaient 6 mètres de largeur et 3 mètres de profondeur avec un talus intérieur et extérieur de 3 mètres de largeur et 1^m50 de hauteur.

La deuxième enceinte ayant pour base le côté nord de la première, forme un quadrilatère irrégulier dont le côté sud a 100 mètres de longueur, ainsi qu'il est dit plus haut, et le côté nord, en arc, 140 mètres; les côtés est et ouest n'ont que 80 mètres. Les fossés ont les mêmes dimensions que ceux de la première, 6 mètres de largeur et 3 mètres de profondeur, mais ils sont entourés à l'intérieur et à l'extérieur d'un talus destiné à en augmenter la profondeur (*voir fig. 5*).

Dans l'intérieur de cette enceinte on voit une grande quantité de pierres et de restes de constructions quoique beaucoup de matériaux aient été enlevés pour construire des fermes aux environs.

Ce château est également sans histoire.

Dans les environs on a trouvé des haches polies.

181. *Enceinte de La Chambre.*

Presque dans le petit bourg de la Bosse, il y avait un couvent ou un prieuré dans une enceinte à peu près carrée, de 100 mètres de côté. Les fossés, dont on ne voit guère que l'emplacement excepté d'un côté où il en reste encore, avaient 5 mètres de largeur; ils ont été comblés ou réduits par le propriétaire actuel.

Cette enceinte appelée La Chambre, se trouve, comme le bourg,

sur un plateau élevé dominant les environs. On a trouvé aux alentours beaucoup de souvenirs préhistoriques.

182. *Enceinte de Châtillon.*

Dans la forêt de Marchenoir, vis-à-vis le bourg de Briou, à 600 mètres au nord-ouest de la ferme de Moncelon, qui est elle-même à 600 mètres de Briou, en un endroit appelé Châtillon, on trouve un grand fossé en forme de faucille, c'est-à-dire une ligne droite suivie d'une ligne courbe, ayant une longueur de 50 à 60 mètres.

Derrière ce fossé, au nord-ouest, sur une longueur d'une trentaine de mètres et une hauteur de 1^m50, on trouve de nombreuses traces de constructions de l'époque gallo-romaine, avec des tuiles à rebords de différents modèles.

J'y ai remarqué de l'enduit rouge et des cubes de mosaïques. Au Musée d'Histoire Naturelle de Blois, nous possédons un flacon de petits cubes de mosaïques de cette provenance.

Il y a eu là évidemment une habitation fortifiée de l'époque gallo-romaine.

183. *Enceinte du Châtellier.*

Voilà encore une enceinte portant le nom du Châtellier (voir note n° 166). Elle se trouve sur le bord de la forêt de Marchenoir, à 1500 mètres ou sud d'Autainville. La ferme du Châtellier a été construite il y a longtemps sur son emplacement.

De l'enceinte qui était à peu près carrée, avec des fossés de 100 mètres de longueur, il ne reste plus qu'un fossé de 30 mètres de longueur et de 8 à 10 mètres de largeur. Le fermier actuel en a connu beaucoup plus; il a contribué pour sa part au nivellement d'une bonne partie.

Sa situation sur un des rares points élevés de la Beauce (150 mètres d'altitude) lui fait dominer toute la plaine d'une hauteur de plus de 20 mètres. On y jouit d'une vue très belle et fort étendue, puisque de là, par le beau temps, on peut apercevoir les tours de la cathédrale d'Orléans, à 30 kilomètres.

J'ai vu dans la cour de la ferme, servant d'abreuvoir aux poules, une pierre creusée qui a dû servir pour écraser le grain à l'époque préromaine.

Il n'est pas douteux que cet admirable emplacement ait été occupé dès les temps les plus reculés.

184. *Enceinte de Plessis-l'Echelle.*

Sur un plateau élevé, à quelques centaines de mètres au-dessus de la forêt de Marchenoir, on remarque, dans le petit bourg de Plessis-l'Echelle, un vieux château servant de ferme, entouré de fossés de 7 à 8 mètres de largeur, avec quatre tourelles à meurtrières aux angles. L'enceinte qui est carrée, a de 75 à 80 mètres de côté.

A l'ouest il y a un petit étang.

Il est possible que cet emplacement ait été occupé autrefois, bien avant la construction du château. On a trouvé quelques haches polies aux environs.

185. *La Motte de Lorges.*

Ainsi que tant d'autres, la Motte de Lorges n'existe plus. Elle a été détruite complètement après la vente de la ferme de ce nom qui occupait son emplacement. Cette ferme a été dépecée et depuis longtemps les bâtiments qui la composaient, qui appartiennent à trois cultivateurs, ont été construits à tort et à travers au milieu d'une dépression régulière de 1^m50 de profondeur occasionnée par le comblement des fossés.

L'enceinte, qui était rectangulaire, devait avoir 60 mètres de longueur environ et 40 mètres de largeur. Elle était située dans la plaine à 2 kilomètres à l'est du bourg de Lorges et à une petite distance de la forêt de Marchenoir.

186. *Enceinte de Frouville.*

M. Cousin, l'obligé propriétaire actuel de la belle ferme de Frouville, m'a dit tenir de son prédécesseur, M. Bray, ancien notaire, que d'après une charte, brûlée en 1870, avec d'autres papiers par les Allemands, la seigneurie de Frouville existait en l'an 1100. M. Bray, en sa qualité de notaire, avait réuni un grand nombre de documents et de titres anciens concernant sa propriété.

L'enceinte, qui renfermait l'ancien château des seigneurs de Frouville, remplacé maintenant par une ferme, est carrée ; elle a 100 mètres environ de côté ; les fossés qui la forment, assez bien conservés, excepté au nord-est, ont de 9 à 10 mètres de largeur.

Ce château a dû être reconstruit plusieurs fois. Il était situé dans une grande plaine fertile, à 3 kilomètres au sud du bourg d'Oucques. Son emplacement doit être habité depuis fort longtemps.

187. *Butte et enceinte d'Avaray.*

Devant le bourg d'Avaray, sur la rive droite de la Loire, la vallée a 1 kilomètre de largeur et n'est qu'à quelques mètres au-dessous du niveau de la plaine qui la borde presque à pic, sans coteau pour ainsi dire.

L'enceinte du château, qui est tout près du bourg, commence vers la fin de la plaine et se termine à la vallée dans laquelle le fossé sud a été creusé. L'intérieur de l'enceinte, formant une petite terrasse naturelle, ne domine la vallée que de 3 mètres de hauteur et se trouve au niveau de la plaine. Cette enceinte, rectangulaire, a une soixantaine de mètres du nord au sud et 70 mètres de l'est à l'ouest. Les fossés, bordés de murailles à pic, de 4 mètres de hauteur au-dessus du niveau moyen des eaux, ont une largeur de 28 mètres au sud et de 19 mètres ailleurs. Du côté de l'est, le fossé se prolonge sur une assez grande longueur au-delà de l'enceinte. Du côté de la Loire, au sud, il existe une seconde enceinte renfermant les dépendances, dont les fossés bien conservés au sud remontent aux deux extrémités vers le nord, mais du côté du nord on ne trouve pas de traces de cette seconde enceinte.

Le château qui se trouve dans l'enceinte est moderne, aussi les fossés doivent-ils remonter à une époque beaucoup plus ancienne, peut-être au moyen âge.

Ce qui offre le plus d'intérêt pour le préhistorien, à Avaray, ce n'est donc pas l'enceinte, c'est l'emplacement d'une très ancienne habitation fortifiée qui se trouve à côté. En effet, dans le parc du château, à 50 mètres au nord du fossé de l'enceinte, on peut voir une butte elliptique, coupée à l'ouest par une allée récente, ayant près de 6 mètres de hauteur, avec 7 mètres de largeur au sommet dans son petit diamètre; la base est très étendue de l'est à l'ouest. Au sommet de cette butte, on trouve des restes de construction en maçonnerie. C'est là certainement l'emplacement d'une petite forteresse, qui a été sans doute remplacée par le château-fort, pour lequel on a creusé la belle enceinte des fossés, lequel château-fort a été remplacé par le château actuel.

A quelle époque remontent cette forteresse et surtout la butte artificielle qui la portait? C'est ce que l'on ne peut guère établir sans des fouilles sérieuses. On n'a pas dû faire une butte pour construire dessus ou pour diminuer la hauteur de la construction. Il n'y a pas de traces de fossés, mais ils ont pu être comblés. Là encore, on a dû se servir d'un emplacement qui avait servi précédemment, à une époque très reculée.

188. *La Motte de Mer ou Enceinte du Pré de la Motte.*

Aux Landes, à 2 kilomètres à l'ouest de Mer, il y a une enceinte qui doit être l'ancienne Motte de Mer, dont je n'ai pu trouver de traces dans la ville. Au plan cadastral, l'endroit est indiqué sous le nom de *Les Mottes*. Et, en effet, il y a eu deux enceintes contiguës dans un emplacement appelé dans le village *le Pré de la Motte*.

La plus grande enceinte était carrée et pouvait avoir 100 mètres de côté; l'autre, au nord, était rectangulaire et avait 80 mètres de longueur et 40 mètres de largeur. Elles étaient formées par de larges fossés comblés en grande partie depuis une trentaine d'années. Un fossé, appelé Evière dans le pays, coulant de l'est à l'ouest, subsiste encore avec des traces de plus grands fossés.

Le propriétaire qui a comblé les fossés n'a pas fait une brillante opération; autrefois les plates-formes étaient cultivables; aujourd'hui, par un temps humide comme celui dont nous jouissons depuis plusieurs années, le terrain en entier n'est plus qu'un marécage.

La ville de Mer a été autrefois entourée de fossés que j'ai connus en partie dans ma jeunesse; mais ils ne remontaient pas au-delà du XIV^e siècle, paraît-il.

189. *Enceinte néolithique de Pontijou.*

La station de Pontijou avait déjà été indiquée par M. J. de Saint-Venant, qui y avait trouvé des silex taillés; mais personne encore n'a signalé l'enceinte de Pontijou et les nombreux tumulus que l'on rencontre sur la commune de Maves, située à 19 kilomètres au nord de Blois, dont fait partie le hameau de Pontijou.

Depuis six ans, les chercheurs de silex taillés de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher y ont ramassé beaucoup de silex, notamment des grattoirs, et une quantité de ciseaux ou tranchets de l'époque Campignienne.

Aussi, en tournée archéologique, obligé de m'arrêter à Pontijou pour laisser reposer mon cheval, je me mis à chercher des silex pour passer le temps. Je trouvai, avec quelques autres silex, une jolie pointe de flèche. Mme Florance, qui m'accompagnait, en trouva une autre avec pédoncule également et plus finement retouchée encore. Cela m'engagea à y retourner un peu plus tard, avec quelques collègues, en juillet dernier.

Dans les terres labourées, au-dessus de l'endroit où nous avons ramassé nos pointes de flèches, nous récoltions une assez grande quantité d'instruments en silex. C'était sur la limite ouest du hameau

de Pontijou, sur le coteau de la rive droite de la Cisse. Nous revînons ensuite du côté de la gare du tramway, à l'est du hameau, en remontant la Cisse, sur la rive gauche où il y a de grandes étendues de terres incultes, où le calcaire de Beauce affleure et où on avait déjà fait d'abondantes récoltes de silex taillés et trouvé quelques haches polies. Pendant que mes collègues cherchaient, je me trouvais en face d'une sorte de chaussée en pierres, très régulière, d'une grande longueur, que personne n'avait remarquée ou à laquelle on n'avait attaché aucune importance. Un court examen me suffisait pour reconnaître que cette chaussée barrait une sorte de promontoire ou d'escarpement, formé par un ravin venant du sud et la rivière de la Cisse, coulant de l'est à l'ouest, pour constituer une enceinte en manière d'arc, dont la corde aurait 250 mètres de longueur et la flèche 100 mètres. La rangée de pierres très bombée et

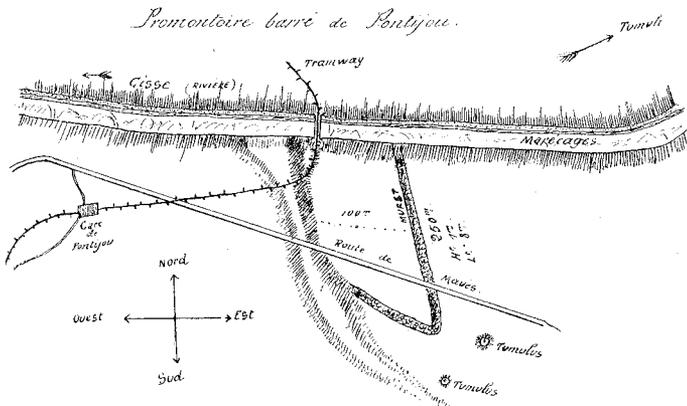


Fig. 6. — Promontoire barré de Pontijou, n° 189.

régulière, comme je l'ai dit, a 8 mètres de largeur environ et 1 mètre de hauteur au centre sur 4 mètres, les côtés descendent jusqu'au niveau du sol (Voir Fig. n° 6).

Je pense que cette chaussée formait autrefois un rempart et que c'est une ancienne muraille, faite de pierres sèches et de pierrailles qu'on rencontre partout en abondance sur le sol de la région. A l'origine, la muraille ne devait avoir qu'un ou deux mètres d'épaisseur et pouvait s'élever à 3 ou 4 mètres de hauteur ; les éboulements successifs causés par les intempéries et le passage des animaux pour le pacage, ont dû lui donner en largeur ce qu'elle a perdu en hauteur.

Cette chaussée est perpendiculaire à la vallée marécageuse de la Cisse et commence à la base du coteau ; elle se dirige en droite ligne vers un petit ravin ou vallon qui conduit les eaux fluviales du

plateau sud à la rivière, en formant un escarpement très à pic de 4 à 5 mètres ; en se rendant à la rivière, ce vallon décrit une courbe qui représente l'arc de l'enceinte. La muraille ne va pas absolument en ligne directe jusqu'au vallon ; à une vingtaine de mètres avant d'arriver, elle s'arrête pour continuer au nord-ouest par un angle de 100 à 110 degrés pendant une soixantaine de mètres, à un endroit où il y a 4 à 5 mètres de profondeur à pic. On avait jugé sans doute qu'à l'endroit où la muraille serait arrivée en ligne droite, la profondeur du vallon, qui n'a que 2 mètres alors, n'était pas suffisante pour la défense, ce qui a dû déterminer la direction du rempart vers un point plus profond et facile à défendre. Il est probable que le fond de ce vallon, à pic du côté de l'enceinte, était marécageuse, au moins en partie, comme la vallée de la Cisse à laquelle il accède en pente douce pour l'écoulement des eaux pluviales.

Dans l'enceinte, nous avons encore trouvé beaucoup d'instruments de silex et surtout une grande quantité de petits éclats, sorte d'ébauches, faisant voir qu'on a dû y fabriquer beaucoup de pointes de flèches ou des instruments microlithiques.

La découverte de cette enceinte me fit penser qu'on pourrait trouver aux environs d'autres restes préhistoriques ; je cherchai et constatai la présence de 39 tumulus, disséminés sur un espace de 2 ou 3 kilomètres sur les deux rives de la Cisse, à partir de la ferme de la Blanchonnière jusqu'à Pontijou ; ils ont de 15 à 30 mètres de diamètre et de 1 mètre à 1^m50 de hauteur.

Certains de ces tumulus sont entourés de murets en pierres sèches dans le genre de ceux signalés par M. l'abbé A. Parat autour des tumulus de Montapot (*Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2^e semestre, 1907).

De plus, M. Martellière, maire de Maves et conseiller d'arrondissement, qui se mit fort obligeamment à ma disposition, m'apprit qu'autrefois il avait connu un beau Dolmen sur des terres dépendant de la ferme de Villetroche, entre Maves et Pontijou, à 1 kilomètre au sud de la route ; les derniers restes ont été enlevés il y a sept ans, pour l'empierrement de la route. Puis j'ai su, par un habitant de Pontijou, qu'il avait existé un autre Dolmen, à quelques centaines de mètres à l'ouest de Pontijou, détruit aussi il y a un certain temps.

Pourquoi nos ancêtres ont-ils de préférence choisi ces endroits stériles, pittoresques : mais presque désolés ? L'explication me semble facile, c'est que les endroits fertiles étaient généralement boisés et que les terrains en *friches* formaient des clairières plus commodes à occuper.

À quelle époque peut-on attribuer l'occupation des bords de la Cisse et de l'enceinte néolithique de Pontijou ? Il est probable que

l'occupation remonte aux temps paléolithiques, car on y a trouvé à la surface, sur le rocher — on ne pouvait trouver en profondeur, — des instruments de l'époque Moustérienne, et non loin de là des pièces nettement acheuléennes. Pour m'en tenir à ce que j'ai vu et ce qui nous intéresse ici, j'attribue la plus grande partie des tumulus reconnus à l'époque Hallstattienne; peut-être même y en a-t-il remontant à la période du bronze?

Mon collègue et ami, M. L. Guignard, a trouvé, dans des sépultures semblables, à Averdon, plus bas sur la Cisse, des instruments qui sont de cette époque. On a ramassé, dans la région de Maves, beaucoup d'instruments néolithiques et une quantité de pics et tranchets, qui caractérisent l'époque Campignienne.

Pendant l'enceinte de Pontijou serait plutôt de l'époque Robenhausienne et de la pierre polie; les haches polies qu'on y a trouvées, les pointes de flèches et le voisinage des dolmens, en seraient la caractéristique.

Mais il semble que l'occupation a été constante, et qu'il n'ya pas eu d'interruption d'habitation à Pontijou, depuis le commencement de l'ère néolithique.

190. — *La Motte de Fleury.*

Près d'une ancienne voie reliant Tours et Blois à Orléans, au Sud du petit bourg de Fleury, à 2 kilomètres de l'ancienne petite ville de Suèvres, on peut voir la Motte de Fleury, qui renferme encore un vieux petit manoir servant d'habitation agricole.

L'enceinte, rectangulaire, était formée par des fossés de 10 à 12 mètres de largeur, très profonds et remplis d'eau presque au niveau du sol; ils étaient alimentés par deux sources, l'une au Nord-Ouest dans le fossé, l'autre, au Nord-Est, qui prend naissance à une centaine de mètres.

L'écoulement des eaux des fossés qui a lieu au Sud-Est, de l'autre côté de la chaussée, fait tourner un moulin en contre-bas.

La terrasse de la Motte a environ 25 mètres de longueur du Nord au Sud, sur 30 mètres de largeur de l'Est à l'Ouest.

Le petit manoir, d'une grande simplicité, remonte au moins au ^{xvi}^e siècle, mais ce n'est pas pour lui, sans doute, que l'enceinte a été créée. Il appartenait autrefois à la famille de Tracy.

A Suèvres, l'antique Sodobrium, il y a eu un temple d'Apollon sur les fondations duquel on a érigé une église carolingienne, des bains publics et plusieurs villas gallo-romaines, notamment au Châtellier. Dans les environs il y a eu plusieurs monuments mégalithiques.

191. — *Enceinte de Fréchines.*

A côté de l'important château de Fréchines, commune de Villefrancœur, à près de 2 kilomètres à l'Est du bourg et près de la ferme du château, il existe, avec son entourage de douves, un ancien petit manoir du xv^e siècle, qui fut habité par Catherine de Médicis et qui est devenu la demeure du régisseur et du jardinier du château actuel. L'enceinte carrée, avec quatre tourelles aux angles, a 80 mètres de côté environ; les fossés profonds ont une largeur de 7 à 8 mètres.

Ce qui me fait citer cette enceinte, c'est qu'elle est au centre d'un domaine important très ancien et que je pense qu'elle doit être aussi ancienne.

Je ne puis parler du château de Fréchines, sans rappeler qu'il fut construit pour le célèbre chimiste Lavoisier.

Il appartient maintenant à M. le général vicomte de Vibraye.

192. — *Enceinte du Renson.*

Ce n'est plus que pour mémoire que je cite l'enceinte du Renson, qui maintenant est à peu près détruite et nivelée. Mon savant et aimable collègue, M. Ludovic Guignard, me l'avait signalée il y a deux ans, mais faute de temps je n'avais pu la trouver à une première visite; il l'avait connue presque entière et l'avait même décrite, je crois, dans une note de journal, comme étant un ancien camp romain. En effet, cette enceinte pouvait dater de l'époque gallo-romaine, si même elle n'était pas antérieure. A très peu de distance on trouve encore beaucoup de débris de constructions datant de cette époque. A côté il y a eu une autre enceinte, m'a-t-on dit, qui devrait être adjacente.

L'enceinte du Renson se trouvait à 1.500 ou 2.000 mètres au Sud-Ouest du bourg de Coulanges et à 500 ou 600 mètres Sud-Ouest de la ferme de Gouilloux; elle était autrefois au milieu des bois du Renson, défrichés au cours du siècle dernier. Pour les besoins de la culture elle fut nivelée par son propriétaire, qui m'en a montré l'emplacement; il regrette vivement de n'avoir pu en faire complètement disparaître la trace lors de la plantation de la vigne qui occupe le terrain. Il appelait cette enceinte une *redoute*; c'est une appellation qui n'est pas particulière à celle-ci, car je l'ai souvent entendue appliquer à d'autres enceintes. Elle était carrée et devait avoir de 40 à 50 mètres de côté; on n'en voit plus que les côtés Nord et Est; les fossés comblés avaient au moins 7 à 8 mètres de largeur.

M. Brunet, d'Onzain, le propriétaire, possède aussi près de là

un bois dans lequel il se trouve une très grosse pierre, sorte de poudingue, qui n'a pu y être apportée sans motif dit-il et qui recouvre peut-être une sépulture antique.

193. — *Enceinte des Epinets.*

A moins d'un kilomètre au Nord de l'antique bourg de Veuves, à 200 mètres peut-être au Sud de la Cisse, joignant à l'Est la ferme des Epinets ou Epinays, se trouve une enceinte couverte d'un taillis fort épais.

Elle est à peu près carrée, avec 60 mètres de côté et entourée de fossés remplis d'eau de 7 à 8 mètres de largeur. Dans l'intérieur, au Sud-Ouest, elle renferme une fosse rectangulaire de 20 mètres de largeur. Au nord, elle est bordée extérieurement d'un talus élevé de plusieurs mètres formant dans l'angle Nord-Est une autre petite enceinte rectangulaire avec les angles arrondis ayant environ 40 mètres de longueur et 25 mètres de largeur; cette petite enceinte se prolonge par une banquette de terre de 7 mètres de largeur allant jusqu'à l'angle Nord-Ouest de la grande enceinte.

La petite enceinte, boisée également, est entourée de fossés de tous côtés, excepté à l'Ouest où le talus est plus prononcé; au Nord sur une longueur de 60 mètres dans la partie Ouest, le fossé a 10 mètres de largeur; ces fossés sont bordés d'un talus extérieur assez prononcé.

Tout porte à croire que l'enceinte des Epinets est fort ancienne. L'épais fourré qui la recouvre et les cultures qui l'entourent ne m'ont pas permis de trouver de débris ni de restes de constructions.

194. — *Enceinte de la Beurrerie.*

Sur le bord de la route de Santenay à Herbault, à un peu plus d'un kilomètre de Santenay, et à 500 mètres à l'Est du château du Plessis, dont elle dépend, on peut voir la ferme de la Beurrerie, composée de quelques vieux bâtiments et de constructions récentes; elle est installée dans une ancienne enceinte.

Cette enceinte représente un rectangle un peu irrégulier; aux angles arrondis, ayant 60 mètres de longueur environ et 30 mètres de largeur; les fossés, en partie détruits, avaient de 6 à 8 mètres de largeur. Sur le bord extérieur des fossés, dans la partie Ouest, on voit encore un grand talus en arc, d'une trentaine de mètres de longueur, de 4 mètres de largeur à la base, 2 mètres de largeur au sommet et de 2 mètres de hauteur.

La culture et l'exploitation de la ferme, ont été la cause des dégradations et déformations de l'enceinte. On voit aux alentours des grosses pierres provenant d'anciennes constructions.

On dit qu'avant cette ferme il y avait autrefois un prieuré. Elle appartient à M. le baron de Fleury, propriétaire du château voisin du Plessis.

Il est fort possible que l'enceinte remonte à une époque très lointaine.

195. — *Tumulus de Moquebaril.*

À 4 kilomètres au nord de Saint-Laurent-des-Eaux, à 100 mètres au delà de l'endroit appelé les Quatre-Chemins, parce que c'est le croisement de la route de Saint-Laurent à Beaugency et de celle de La Ferté-Saint-Cyr au débouché du vieux chemin de la Motte sur la route de Beaugency et au sommet du coteau, il existe une petite butte tronconique désignée sur les cartes, et dans le pays, sous le nom de *Tumulus*, qui a 30 mètres de diamètre à la base, 15 mètres au sommet, avec 3 mètres au moins de hauteur. Cette butte n'a pas de fossés et il est possible en effet que ce soit un tumulus. Cependant, sa situation sur le point culminant; ses dimensions plus grandes en général que celle des tumulus de la Sologne, qu'on trouve presque toujours par groupes, alors que celui-là est isolé et loin des autres; son aplatissement au sommet, tous ces motifs me portent à croire qu'il s'agit là de l'emplacement d'une ancienne habitation fortifiée ou d'un poste d'observation, une vigie comme les appelle M. de Caumont, dans son Abécédaire d'Archéologie, qui dépendait peut-être de la Motte Pintas ou de l'enceinte de Géloux.

Dans son mémoire sur les buttes dans le département de Loir-et-Cher, le docteur Chauveau, de Blois, a fait du tumulus de Moquebaril une butte à signaux, et dit que dans le pays elle est connue sous le nom de Fourche-aux-Loups.

Depuis un certain temps le propriétaire en a fait un calvaire.

196. — *Enceinte du Château de Géloux.*

Le château de Géloux, château moderne ou peu ancien, qui n'est qu'un bâtiment sans importance, a été construit dans une enceinte de grandes dimensions qui certainement devait exister longtemps avant lui.

L'enceinte, à peu près carrée, a environ 100 mètres de côté, à l'intérieur, avec des fossés profonds ayant 7 mètres de largeur et une pièce d'eau continuant le fossé, au Nord, sur une centaine de mètres de longueur et 10 mètres de largeur. La pièce d'eau et les fossés sont alimentés par un ruisseau, qu'on appelle le ruisseau de Géloux, qui prend sa source non loin du château et va se jeter

dans l'Ardoux, à 2 ou 3 kilomètres de là, près de la Motte Pintenas.

Le château de Géloux est situé dans les bois, à 3 kilomètres du bourg de Saint-Laurent-des-Eaux dont il dépend.

197. *La Motte Pintenas.*

Pour découvrir la Motte Pintenas il faut bien la chercher; avec ses fossés comblés par la culture, j'ai eu de la peine pour la trouver. C'était une petite Motte ronde de 30 mètres de diamètre, dont les fossés, qui ne sont plus indiqués que par une dépression d'un mètre à peine, pouvaient avoir une dizaine de mètres de largeur. Elle est située à 100 mètres à peine au nord de la ferme de la Motte, qu'on appelle aussi dans le pays la Motte Gombault du nom de son propriétaire. M. Gombault ayant fait bâtir récemment, à 2 kilomètres de là un petit château, lui a donné le nom de la Motte Bel-Air, parce qu'il se trouvait sur les dépendances de la Motte Pintenas.

La Motte Pintenas se trouve au bord de la grande vallée de la Loire, rive gauche, au confluent du ruisseau de Géloux et de l'Ardoux, ce dernier passant au nord. De plus elle était entourée de marécages.

Je n'y ai pas vu de traces de construction, mais j'ai ramassé autour, à quelques mètres et en quelques minutes, plusieurs silex taillés ou éclatés: en cherchant bien on en pourrait trouver beaucoup d'autres.

A 200 mètres au sud, sur la crête du coteau, on voit une butte naturelle, servant actuellement de sablière, dans laquelle on a découvert, il y a un certain temps, à 7 ou 8 mètres de profondeur un caveau en larges moellons dont la liaison a été emportée à la surface par le temps. La chambre d'entrée, d'une dizaine de mètres de profondeur avec une forme ogivale basse, sans ornementation, est flanquée au nord de trois caveaux en croix. On prétend que ce caveau était en communication avec la Motte Pintenas, c'est cela même qui m'a fait découvrir la Motte, que personne ne pouvait m'indiquer. C'est un vieux paysan, interrogé après le fermier et beaucoup d'autres, qui m'a cité le caveau comme une curiosité et m'a dit, qu'il était autrefois en communication avec un endroit se trouvant dans la prairie, entre deux vieux poiriers; c'était la Motte. Il est peu probable qu'il y ait eu jamais une communication souterraine, car il eut fallu que le souterrain passât sous les fossés, au-dessous du niveau de l'Ardoux. Du reste je n'ai rien vu dans le caveau qui puisse autoriser une semblable supposition. Il est probable qu'il a du exister là, autrefois, un poste d'observation,

ou un petit fort ayant le caveau pour contenir les provisions en réserve.

A Moquebaril, à 2 kilomètres à l'est, sur le bord du chemin d'exploitation de la Motte, qui passa près du caveau et qui est un vieux chemin conduisant autrefois de Saint-Laurent à Beaugency, il existe une petite butte qui pourrait bien avoir été un autre petit poste fortifié, dépendant de la Motte Pintenas (Voir ma note n° 195).

198. *Enceinte du Cochet.*

Dans le bois du Cochet situé à 2 kilomètres au nord-est du bourg de Crouy, à 200 mètres à l'ouest de la route qui va de Crouy à Saint-Laurent-des-Eaux, en face du chemin d'exploitation qui conduit à la ferme des Ventes située à l'est de la route, il existe une enceinte appelée le jardin du Cochet.

L'enceinte presque carrée a 65 mètres de longueur sur 60 mètres de largeur. Les fossés ont 10 mètres d'ouverture et 7 mètres de largeur à l'eau qui est profonde.

On trouve à la surface de cette enceinte cultivée, de nombreux débris de tuiles et poteries du moyen âge.

C'est en demandant des renseignements sur une enceinte voisine, qu'un paysan m'a fait connaître l'enceinte du jardin du Cochet, ignorée même dans les environs.

Elle est située dans une plaine qui paraît assez fertile, au milieu du bois.

199. *Motte de Bréviandes.*

La Motte de Bréviandes, tout à côté de la ferme de ce nom, se trouve à 3 ou 4 kilomètres au nord-est du bourg de Crouy, dont elle dépend. C'est une grande butte ronde de 30 mètres de diamètre au sommet, de 4 mètres de hauteur au-dessus de l'eau du fossé qui l'entoure, et de 3 mètres au-dessus du niveau du sol des environs. Le fossé a 8 à 10 mètres de largeur au niveau de l'eau.

Une deuxième butte en arc de cercle, presque de même hauteur, de 25 mètres de largeur au sommet vers le centre et de 7 mètres aux extrémités, la protégeait du nord-ouest au sud-ouest, avec un fossé semblable.

Extérieurement les terres forment un talus assez large, d'un mètre de hauteur pour augmenter la profondeur du fossé.

On y rencontre quelques grosses pierres et des briques du moyen âge.

La ferme, bâtie sur une dépendance attenante, a été elle-même entourée de fossés, qui sont à sec maintenant et formant un paral-

l'élogramme de 70 mètres de longueur sur 40 mètres de largeur. Les fossés avaient environ 5 mètres de largeur et étaient bordés d'un talus intérieur et extérieur de 3 mètres de largeur avec un mètre de hauteur.

200. *Enceinte de Thoury.*

A l'est du parc de Chambord, dont il est presque une enclave, on voit le petit bourg de Thoury, et, à moins d'un kilomètre au nord du bourg, tout près de la ferme de la Basse-Cour, dont elle est à présent une dépendance, il existe encore une enceinte qui a renfermé autrefois le vieux château de Thoury, sur le bord du Cosson; elle est située à 100 mètres à l'est, de la route de Dhuizon à Muides. On prétend qu'à l'époque de la construction du château de Chambord, il y avait au château de Thoury une charmante comtesse qui empêcha François I^{er}, sur lequel elle avait un certain empire, de comprendre dans son parc la commune de Thoury, dont dépendait alors Chambord. On raconte encore bien d'autres choses, mais cela sort de mon cadre et n'ai point à m'en préoccuper.

Du château dont l'histoire n'est guère connue, il a eu dit-on des dépendances considérables, il ne reste que l'enceinte; elle est placée dans une île entre deux bras du Cosson. Le domaine a été démembré et vendu, il y a peu d'années par la famille de Clermont-Tonnerre. L'intérieur de l'enceinte forme une demi ellipse ayant pour base, au midi, le bras gauche du Cosson sur une ligne de 40 mètres, avec un rayon de 35 mètres; le fossé a 15 mètres d'ouverture.

Le reste de l'île formait deux dépendances de l'enceinte séparées par un fossé qui faisait communiquer par le sommet de l'ellipse, les eaux qui l'entouraient avec le bras droit du Cosson, à une petite distance au nord.

Sur une hauteur, au sud de la ferme de la Basse-Cour et près de la route, on retrouve encore beaucoup de pierres qui seraient, dit le fermier, les restes d'un château ayant précédé celui dont l'enceinte existe encore (je croirais plutôt le contraire). Le sol a été tellement bouleversé par des fouilles qu'on ne peut donner aucune forme aux trous qu'on voit, qui peuvent être les vestiges d'anciens fossés. Dans une sablière, tout à côté, on aurait trouvé des débris de vieilles poteries et des ossements dont rien n'a été conservé.

Dans le jardin du presbytère de Thoury, à 800 mètres de l'enceinte, j'ai constaté la présence de fragments de tuiles à rebords et d'imbres. A côté de ce jardin, en faisant les fondations d'une maison récemment construite, dans laquelle on a installé le débit de tabac, on a trouvé les ossements d'un cavalier et ceux de son che-

val, ainsi qu'un vieux sabre rouillé qu'on n'a pas conservé parce qu'il était trop détérioré.

201. *La Motte de Vienne, près Chambord.*

Dans le parc de Chambord, à 4 kilomètres au sud-est du château, à 100 mètres au sud de la route de Montfrault et à 300 mètres de la base de la butte naturelle de Vienne, on peut voir, si on veut se risquer dans d'épais fourrés de broussailles, l'emplacement d'une antique, habitation fortifiée, appelée la Motte de Vienne (1). Je dis antique parce que je crois que cette habitation a existé bien avant que le château de Montfrault, qui était voisin, ait été bâti par le comte de Blois, Thibault le Tricheur, au XI^e siècle dit-on; le château de Montfrault était situé à 3 kilomètres environ, au sud-est de la Motte.

L'emplacement consiste en une butte carrée artificielle d'une cinquantaine de mètres de côté, dominant de 5 à 6 mètres les terrains environnants et de 7 à 8 mètres le fond des fossés, à sec actuellement. Les fossés déformés, à demi-comblés, ont une largeur variant de 8 à 12 mètres d'ouverture; ils étaient alimentés autrefois par un ruisseau d'écoulement de l'étang de Montperché, qui est en dehors du parc mais qui dépend du domaine de Chambord; le ruisseau va se jeter à 500 ou 600 mètres de l'enceinte de Vienne dans l'Étang neuf.

Les habitants de l'enceinte sont aujourd'hui des blaireaux, qui ont bouleversé la butte pour y creuser leurs terriers. Pour chasser un de ces blaireaux on a fait dernièrement une tranchée assez profonde qui, avec les déblais des blaireaux, permet de reconnaître que la butte n'est qu'en sable presque pur, provenant du creusement des fossés. Mes recherches faites un peu à la hâte, je le reconnais, ne m'ont fait trouver aucun débris, aucune pierre, aucun vestige de construction. L'habitation était faite en bois sans doute, il abonde aux alentours.

A l'époque où l'enceinte a été faite, on préférait en Sologne se retrancher dans les endroits bas, entourés d'eau et de marais. La preuve donnée pour bien d'autres enceintes, peut-être fournie encore pour celle-ci, car, à quelques centaines de mètres au sud, la butte naturelle de Vienne, qui est beaucoup plus élevée que la Motte, offrait un emplacement plus sain, mais il ne pouvait être aussi bien défendu par un entourage d'eau.

Le château de Montfrault a dû être rasé lors de la construction de celui de Chambord; il n'en reste que des vestiges peu impor-

(1) Coupe n° 2 de la 16^e série d'aménagement des bois de Chambord; d'après M. le vicomte A. de la Bassetière.

tants. Il fut construit sur le point le plus élevé des environs, comme tous ceux bâtis en pierre à la même époque. J'ai cherché vainement des traces de fortifications et n'ai trouvé qu'une multitude de menus débris de construction et des fragments de jolis carreaux vernissés et décorés de fleurs, datent d'une époque plus récente que le château primitif.

Touchard-Lafosse, dans son Histoire de Blois et de son territoire, cite une ordonnance qui a été rendue à Chambord-Montfault, en 1190, par Thibault le Bon, et il dit qu'il existait, dès le XII^e siècle, sur l'emplacement où s'élève le merveilleux château de Chambord, un manoir appartenant aux comtes de Blois. C'est fort possible, mais l'emplacement a été tellement bouleversé ou surmonté de constructions qu'il est impossible d'en retrouver la moindre trace.

C'est à M. Florent, conducteur des travaux du domaine de Chambord, que je dois de connaître la curieuse Motte de Vienne ; il l'avait remarquée en faisant le plan du domaine, et c'est ce plan qui m'a permis de le retrouver au milieu des épais fourrés. M. le vicomte A. de la Bassetière, qui eu l'obligeance de me fournir plusieurs renseignements sur des Enceintes, m'en avait parlé également ; il l'avait remarquée à la chasse. Très peu de personnes la connaissent.

202. *Enceinte du Château des Marais.*

Au sud du bourg de Muides et y faisant suite, se trouve le petit château des Marais appartenant à la famille de Clermont-Tonnerre. Ce château est orné d'un joli péristyle et possède encore une ancienne porte fortifiée avec machicoulis et pont-levis paraissant dater du XV^e siècle. L'enceinte des fossés, qui est carrée, a 60 mètres environ de côté, à l'intérieur. Le pont-levis n'a que 4 mètres de longueur, par suite d'un avancement en maçonnerie dans le fossé, mais de chaque côté le fossé a encore 8 mètres d'ouverture et 3 mètres de profondeur à sec. On m'a dit qu'autrefois les fossés étaient beaucoup plus larges et remplis d'eau.

Du côté sud, le fossé était formé par un ruisseau appelé Le Rû, coulant de l'est à l'ouest et qui, à partir de l'angle ouest de l'enceinte, remonte au nord se jeter dans la Loire vis-à-vis le bourg de Muides. Ce ruisseau, qui n'a pas un long parcours, était alimenté autrefois par sept étangs aujourd'hui desséchés et par une source qui subsiste encore près de l'enceinte.

L'endroit était bien digne de son appellation *les Marais*. Il était défendu par les marécages qui l'entouraient. Aussi malgré l'assèchement des marais, la végétation y est elle encore luxuriante ; les arbres de 4 mètres de tour et de 35 mètres de hauteur n'y sont pas rares.

L'enceinte du château doit être antérieure au xv^e siècle, car le choix des emplacements marécageux, qui remonte aux temps les plus reculés n'était plus guère en usage à cette époque. On a dû utiliser un emplacement ancien.

203. *La Motte d'Huisseau-sur-Cosson.*

Sur la rive gauche du Cosson, à 1500 mètres en aval du bourg d'Huisseau-sur-Cosson, se trouve un petit castel du xvi^e siècle, bâti dans une propriété appelée la Motte. Une grande allée de la forêt de Boulogne venant de Bracieux, qui débouche en face et à peu de distance de la propriété, porte le nom d'allée de la Motte. Pendant longtemps j'ai cherché pour quel motif la propriété portait ce nom, et, ni dans la forêt ni dans le petit parc je n'avais trouvé rien pouvant justifier ce nom. Questionnant un jour, en l'absence du propriétaire qu'à plusieurs reprises je n'ai pu rencontrer, un paysan voisin, il me dit qu'en fait de butte, de fossés, ou de ruines, il ne connaissait dans la propriété de la Motte qu'une petite île du Cosson qu'on appelait la Masure, qui contenait des ruines devant être celles d'un ancien moulin. J'étais fixé, j'avais trouvé.

L'île de la Masure, de forme elliptique, à 50 mètres de longueur environ dans le sens de la rivière et 25 mètres de largeur ; le sol est de 1^m50 à 2 mètres au dessus du niveau moyen des eaux. La rivière coule de l'est à l'ouest et son lit principal est au nord de l'île. Au sud, le bras moins large peut avoir encore une douzaine de mètres de largeur. Un pont de bois cintré sur le petit bras fait communiquer l'île avec une allée du parc. On trouve dans l'île des restes de constructions sur le bord nord, ainsi qu'à la pointe en amont. La forme de l'île bien régulière et la profondeur de l'eau autour donnent l'idée d'un emplacement dont les défenses naturelles ont été perfectionnées par la main de l'homme. Les débris de construction représentent-ils les restes d'un ancien moulin comme me l'assurait mon cultivateur complaisant ? C'est possible, mais ce sont peut-être aussi les ruines d'une habitation antérieure de beaucoup au petit castel voisin. Dans tous les cas, un chêne magnifique, de plus de trois mètres de tour, qui se trouve exactement au milieu de l'île, témoigne par sa présence qu'il n'y a pas eu de construction importante à cet endroit, depuis au moins trois siècles.

Pour moi c'est l'emplacement de la Motte ; c'est cette île qui autrefois a donné son nom à la propriété.

Une motte analogue se trouve non loin de là, à Candé, sur le Beuvron. Je suis persuadé que cette Motte a été habitée dès les temps préhistoriques. Ce qui me le fait croire c'est la présence dans la propriété voisine des Grotteaux, à 500 mètres au plus de

l'île, à 50 mètres de la rive droite, d'un important menhir. M. Arthur Fleury, à Vineuil, a ramassé près de là des silex taillés.

204. *Enceinte de Mont Rabeau.*

A l'extrémité sud-est de la forêt de Boulogne, au milieu des bois, se trouve un château de briques connu depuis longtemps dans le pays, sous le nom de Marie-Thérèse. Ce nom lui aurait été donné parce qu'il aurait servi de prison à deux jeunes filles ayant *désobéi* à Louis XIV, au temps où ce monarque habitait Chambord; une de ces jeunes filles s'appelait Marie, l'autre Thérèse. Précédemment le château s'appelait la Hardonnière, ainsi désigné parce qu'il y avait beaucoup de cerfs aux environs qui venaient s'y hardonner, s'y gratter. Un climat voisin s'appelle les Bichetières. Ces renseignements m'ont été fournis par Mme de Larminat, la gracieuse châtelaine, qui m'a conduit à l'enceinte de Mont Rabeau, à quelques centaines de mètres au sud-ouest du château, à 100 mètres de la ferme du même nom.

L'enceinte circulaire a 50 mètres de diamètre; elle forme une butte de 4 mètres de hauteur au-dessus du fond du fossé très diminué parce qu'il est à sec et à demi comblé, le fossé avait 12 mètres d'ouverture et il a encore 7 mètres de largeur au plafond.

Cette enceinte est située dans un endroit bas et marécageux, à 200 mètres d'un coteau assez élevé et sur la lisière de la grande forêt de Boulogne. Elle est couverte elle-même d'une haute futaie.

Dans la région le nom de Mont est souvent employé comme synonyme de Motte; c'est pourquoi sans doute il a été appliqué à cette enceinte. Il existe encore une Motte Rabeau à 12 kilomètres au nord (*voir ma note n° 231*).

En l'an 1005 il existait près Montrichard et même à l'emplacement du château de Montrichard, un village détruit par Foulques Nerra, comte d'Anjou, qui portait le nom de Mont-Rabeau, *villa Rabelli*, nom de son seigneur. Il est probable que ce sont des membres de la même famille, fort ancienne, qui auront donné leur nom aux deux mottes précédentes.

Le Mont Rabeau, qui fait l'objet de la présente note, se trouve situé sur la limite des deux communes de Neuvy et de Dhuizon, mais a toujours fait partie de la paroisse de Neuvy.

205. *Le grand Fossé de Montbénard.*

Sous le titre *Le grand Fossé de Montbénard*, M. J. de Saint-Venant a publié dans le n° 1^{er} de la *Revue de Loir-et-Cher*, pour l'année 1892, une étude très intéressante sur un étrange et impor-

tant ouvrage en terre qui se trouve dans la forêt de Boulogne, où la belle allée forestière du Roi de Pologne la traverse en écharpe, à quelque 1200 mètres de sa sortie, du côté de Dhuizon. C'est une suite d'excavations circulaires ou elliptiques, allant du nord-ouest au sud-est, de 10, 12, 15 mètres de diamètre ou de longueur, dans la première partie au nord de l'allée forestière et de 10, 11, 15, 20 et 25 mètres dans la deuxième partie, celle qui est au sud. Ces excavations dont les bords ont été exhaussés par un fort talus extérieur ont de 10 à 12 mètres d'ouverture avec une profondeur de 2^m50 à 3 mètres. Elles sont reliées entre elles par des fossés de 3 à 4 mètres d'ouverture, de 2 mètres de profondeur et de 10 à 25 mètres de longueur, bordés également de talus ou bourrelets moins saillants.

La première partie comprend une série de huit excavations reliées par sept fossés, formant une longueur de 220 mètres environ, qui se termine par un fossé d'écoulement plus étroit au nord-ouest, dans la vallée du Cosson.

La deuxième partie est formée par une série de cinq excavations plus longues et plus profondes, se confondant en plusieurs endroits avec les fossés qui les relie, qui sont aussi plus larges et plus profonds; elle n'a qu'une longueur de 125 mètres et se termine également par un fossé d'écoulement dans la vallée du Beuvron, au sud-est.

En ajoutant aux longueurs de ces deux séries les 12 mètres de largeur de la route, qui a comblé un grand fossé sur son passage, et la longueur des deux fossés d'écoulement, on arrive très près du chiffre de 500 mètres de longueur, indiqué par M. de Saint-Venant (*voir fig. n° 7*, empruntée à M. de Saint-Venant).

Cette sorte de fortification en chapelet traverse une hauteur qui forme la crête du partage des eaux des vallées des rivières du Cosson et du Beuvron; la seule eau du ciel peut y arriver et il n'y a pas même la moindre source en contre-bas dans le voisinage. Aussi, M. de Saint-Venant dit que la première idée, celle qui vient à l'esprit lorsqu'on voit le plan de cet important ouvrage, qu'on a affaire aux restes d'une espèce de canal, doit-elle être aussitôt abandonnée.

Quoique cette année, qui a été particulièrement humide, on ait pu voir l'eau séjourner dans les trous et les fossés, on peut se rendre compte facilement que ce séjour momentané et accidentel n'est dû qu'aux éboulements et à l'engorgement des fossés par les matières végétales qui tombent de la haute futaie qui les recouvre. Les eaux pluviales étaient certainement destinées à s'en aller rapidement par les fossés d'écoulement qui sont à chaque extrémité.

Deux anciens chemins se dirigent l'un dans la vallée du Cosson,

l'autre dans la vallée du Beuvron passant aux deux extrémités du grand fossé.

Dans son mémoire précité, M. J. de Saint-Venant, qui était le premier à signaler les grands et curieux fossés dont il s'agit, n'avait trouvé à les comparer qu'à d'anciens retranchements existant à Juicalpa (Nicaragua), d'après M. le marquis de Nadaillac.

Depuis, dans une nouvelle étude publiée dans le n° 4 de la même année et de la même Revue, sous le titre « *Anciens procédés de fortifications du centre de la France*, il complète son premier mémoire par d'autres exemples de fortifications du même genre sur lesquels quelques-uns de ses lecteurs avaient appelé son attention.

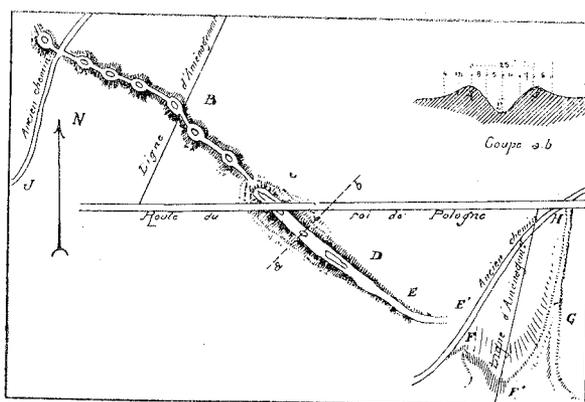


Fig. 7. — Le grand Fossé du Montbénard, n° 205.

Le plus remarquable est celui du camp de la Touratte, situé à une faible distance au nord de Dun-le-Roi (Cher), qui est placé sur un promontoire formé par la jonction de deux cours d'eau, dont les vallées sont à 9 mètres en contre-bas. Pour défendre l'étranglement de 600 mètres existant entre les deux vallées, l'isthme fut barré au moyen de 29 excavations disposées régulièrement en ligne convexe à la suite l'une de l'autre et séparées par des intervalles de même importance, avec des ouvertures de 10 et 11 mètres et une profondeur de 2 mètres maximum. La portion du plateau ainsi délimitée est d'environ 100 hectares et couverte de débris antiques, entre autres de tumulus où l'on a trouvé des corps inhumés.

C'est M. B. de Kersers qui semble avoir le premier pressenti la destination des excavations qui ferment le promontoire de la Touratte au sud (Enceintes en terre dans le département du Cher, par A. Buhot de Kersers. Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. T. 1^{er}, 1867).

Malgré l'absence de tronçons de fossés rectilignes, il y a une

réelle analogie entre cette chaîne d'excavations entourées de bourrelets et les cuvettes remparées du Grand-Fossé. L'analogie est rendue plus frappante encore par la présence aux environs du Grand-Fossé du Montbénard de nombreux tumulus. Or à la Tourette on ne peut un instant hésiter à reconnaître dans ces terrassements des ouvrages de fortification.

Il y a donc tout lieu de croire que le Grand-Fossé était destiné à barrer pour la défense un des passages de la Sologne; il devait probablement protéger ou barrer les deux chemins très anciens qui donnent accès dans les deux vallées situées de chaque côté du barrage.

Des fossés d'une importance aussi grande au moins ont été construits à 7 ou 8 kilomètres de là, au nord-est pour constituer une grande enceinte, l'enceinte des Hauts-Fossés (voir ma note n° 237).

Le grand Fossé de Montbénard date sans doute de la même époque que cette enceinte, dont il formait peut-être une première protection. Ces deux grands ouvrages doivent-être également de la même époque que les tumulus qui les environnent. Ils sont le témoignage de l'existence d'une population importante alors dans cette région.

206. *Enceinte de la Tuilerie.*

En passant l'année dernière près de l'ancienne tuilerie qui se trouve à 500 mètres au sud-ouest du bourg de Mont et à 200 mètres à peine au sud-est de la gare du Chemin de fer, j'avais été frappé de voir cette tuilerie installée sur une butte; n'ayant pas le temps alors de faire des recherches je m'étais promis de revenir l'examiner de plus près. Je n'y manquai point cette année (1910) et bien m'en prit.

La tuilerie, comme toutes ses pareilles, a été construite en briques, mais il était inutile de faire pour elle la butte circulaire de 4 mètres de hauteur et de 30 mètres de diamètre au centre de laquelle elle a été placée. Le cendrier de la tuilerie est à près de 6 mètres de profondeur ce qui est exceptionnel, et, à côté, il y a une petite cave qui ne pouvait être d'aucune utilité pour la fabrication des tuiles. De plus, la base du four est entourée d'une très ancienne muraille en pierres qui n'a aucun rapport avec le four; elle ne peut être que le reste d'une vieille tour. J'en déduis donc que la tuilerie a été construite sur l'emplacement d'une antique tour, qui elle-même a été bâtie sur une butte artificielle encore plus antique.

La tradition rapporte que la tuilerie remonte à l'an 1500 et que c'est elle qui a fourni les tuiles et briques nécessaires pour la cons-

truction du château de Chambord, commencée, selon Bernier, en 1526. Ce qu'il y a de certain, c'est que le climat porte depuis très longtemps le nom de la Tuilerie, et qu'autour on trouve des traces fort importantes de fouilles d'argile pour l'exploitation.

Il me paraît bien évident que la tuilerie a été construite sur les ruines d'une tour, qui pouvait remonter au moins au xii^e ou au xiii^e siècle; mais cette tour n'a pu être construite que bien après la butte, car il aurait été plus qu'inutile de créer une butte pour diminuer la hauteur de la tour. La butte a dû être entourée de fossés, comblés pour l'exploitation de la tuilerie ou pour la culture. Un chemin communal passe sur cette butte au pied du four, diminuant la hauteur de la butte.

La forêt domaniale de Russy est à 200 mètres à peine au nord et celle de Boulogne à 1500 mètres au sud. Il est probable qu'à l'époque gallo-romaine ces deux belles forêts se rejoignaient, car malgré l'excellence du terrain, on ne trouve entre elles aucune trace d'occupation; la butte de la Tuilerie seule pouvait et devait exister alors.

La tuilerie n'est plus exploitée depuis une vingtaine d'années; la maison d'habitation et les dépendances appartenaient à M. l'abbé Porcher, doyen du chapitre, à Blois, archéologue du plus grand mérite. Sa fin très inattendue est une vraie perte pour la science en Loir-et-Cher. Je n'ai pu parler avec lui de l'origine de sa propriété; il n'aurait pas été très surpris de ma manière de voir.

207. *La Motte de Tour-en-Sologne.*

L'église paroissiale de Tour-en-Sologne, dont la construction peut remonter au xii^e siècle, semble avoir été enclavée dans une vieille enceinte, ou bâtie sur l'emplacement d'un des fossés qui constituaient cette enceinte. En effet, derrière l'église, à l'est, sur le point culminant du coteau de la rive gauche du Beuvron, il existe une terrasse bien régulière, entourée de grands fossés, au nord, au sud et à l'est; à l'ouest, le fossé manque, c'est l'église qui se trouve à la place et rien ne donne à penser que le fossé manquant ait pu être comblé depuis la construction du monument.

On ne peut pas supposer que ce fossé n'a jamais été fait; l'enceinte ne pourrait être incomplète. Donc, ou l'église était dans l'enceinte, ce qui est fort possible et alors le reste des fossés aurait été comblé par les habitations du bourg, cependant on peut se demander pourquoi l'arrêt des fossés de chaque côté, au nord et au sud, à la hauteur de l'abri de l'église; ou l'église a été bâtie sur l'emplacement du quatrième fossé, ce qui en expliquerait l'absence. Dans ces deux cas l'enceinte serait antérieure à la construction de l'église,

due sans doute aux libéralités du seigneur dont l'habitation était dans l'enceinte, dans laquelle on a trouvé beaucoup de débris de constructions.

Pendant longtemps j'ai cherché l'enceinte ou la Motte de Tour. A plusieurs reprises je suis allé visiter la ferme de la Motte, située à 300 mètres au nord de l'église, ainsi que les bords du Beuvron et je n'ai rien trouvé. C'est M. Lavollé, de Bracieux, qui m'a indiqué l'enceinte de l'église, elle servait de jardin au presbytère avant 1789 et j'ai tout lieu de croire que c'est celle de la Motte de Tour.

Le nom de Tour ne peut avoir été donné au bourg que par sa Motte, qui contenait vraisemblablement une tour et cette tour ne pouvait être mieux placée que sur l'éminence où se trouve l'enceinte de l'église. Du reste, il n'y a pas de traces aux environs d'une autre enceinte.

Les trois fossés qui restent de l'enceinte de la Motte de Tour ont une longueur à peu près égale de 60 mètres; ils ont 8 mètres d'ouverture et une largeur à l'eau de 6 mètres. Au sud et à l'est, ils sont remplis d'eau et assez bien conservés; au nord, le fossé a été en partie comblé et il n'en reste qu'une dépression d'un mètre au-dessous du niveau de la terrasse.

Le bourg de Tour se trouve à 500 mètres à l'ouest des Ponts d'Arian traversant le Beuvron, qui donnaient passage à une voie très ancienne, dont l'origine remonte au moins à l'époque gallo-romaine.

D'après une note prise par M. Lavollé, Charlemagne, vers 799, aurait confirmé les religieux de Saint-Aignan d'Orléans dans leurs possessions, notamment dans celle du manse de Tour, en pays blésois, avec ses dépendances. Ce manse aurait été l'habitation seigneuriale de la Motte.

208. *Enceinte de Polherre ou Polaire.*

L'enceinte de Polherre ou Polaire à 1500 mètres au sud-est du bourg de Tour-en-Sologne ne tardera sans doute pas à disparaître. Elle est couverte de vignes et de deux côtés les fossés ont été comblés par la culture. Ce n'est donc qu'approximativement qu'on peut dire qu'elle était carrée avec 60 mètres de côté. Les fossés qui existent au sud et à l'est ne doivent qu'à leur eau profonde d'avoir été conservés; ils ont 6 mètres de largeur.

On y trouve quelques restes de moellons et de tuiles qui témoignent qu'il y a eu autrefois une construction quelconque, un château probablement, dans l'enceinte. A 50 mètres de là au nord-est et au nord-ouest il y a deux petites fosses. A 200 mètres au sud-est on voit une ferme abandonnée, construite en pierres de taille, qui

a dû dépendre du château de Polherre ou qui a peut-être été bâtie avec ses matériaux et portait son nom; elle appartient à M. le comte de Bizemont, qui pourrait peut-être donner quelques renseignements sur son origine qui doit-être très ancienne ou sur ses précédents propriétaires.

209. *Enceinte des Granges.*

L'enceinte où se trouve la ferme des Granges est située à 4 ou 5 kilomètres au sud de la commune de Fontaine-en-Sologne, presque au croisement de la route de Blois à Romorantin, et de celle de Fontaine à Soings. Cette enceinte, à peu près carrée, a de 55 à 60 mètres de côté, avec des fossés de 4 ou 5 mètres de largeur.

Les vieux bâtiments de la ferme contiennent des cheminées qui remontent au moins au xv^e siècle, avec de jolis montants torsés.

La reine Catherine de Médicis aurait couché plusieurs fois dans le château qui existait autrefois dans cette enceinte, en se rendant à Romorantin.

Cette enceinte n'est peut-être pas plus ancienne que le château qui a précédé la ferme; néanmoins je crois devoir la citer pour être étudiée.

Elle appartient à la famille de Vibraye et dépendait de la terre de Cheverny.

210. *Enceinte de Pont-Chardon.*

Située sur la crête du coteau élevé de la rive gauche de la petite rivière du Cosson, à un kilomètre en ligne droite et au nord-ouest du bourg de Cour-Cheverny, l'enceinte de Pont-Chardon renferme un joli petit château datant de la Renaissance, qui appartient depuis deux siècles et demi, à la famille Mahy de Pont-Chardon, représentée aujourd'hui par Mesdames de Sambœuf et de Saint-Amand, qui l'habitent pendant la belle saison. Une vieille tourrelle, qui se trouve à l'angle sud-est, témoigne que l'enceinte remonte au moins au xiv^e siècle, mais le choix de sa résidence me porte à croire qu'elle devait exister avant la construction du petit château-fort

La terrasse de l'enceinte était à peu près carrée, avec 40 mètres de côté environ. Les fossés n'existent plus qu'à moitié; la partie sud est entière et il n'y a que la moitié des côtés est et ouest; ils avaient 8 mètres de largeur et ils étaient alimentés par des sources, au nord-ouest et au sud-ouest. Pour retrouver la dernière de ces sources, le fossé se prolonge à l'ouest, et, lors de la construction du château actuel, au xvi^e siècle, pour capter l'autre source et or-

ner le jardin, on a construit un petit bassin qui termine maintenant le fossé au nord-ouest.

Le pont-levis qui permettait l'entrée, à l'est, n'a été détruit que dans le commencement du siècle dernier. Il n'est pas douteux que les fossés manquants ont été comblés au xvi^e siècle pour rendre plus facile l'accès du jardin et du parc en haute futaie attenant à l'enceinte.

Sur le coteau de la rive droite du Cosson, il existe une grande carrière de calcaire faisant suite à la couche qui forme le sous-sol de la Beauce. L'exploitation de cette carrière est très ancienne; il reste encore dans la localité de vagues traditions de grottes ayant servi de refuges autrefois.

211. *Les Enceintes de Sérigny.*

Ce n'est pas la première fois que je remarque des enceintes en groupe; je l'ai constaté notamment aux Mefflets (voir ma note n^o 256) et on rencontre fréquemment des enceintes agglomérées au tour et touchant une enceinte principale. Ici, comme aux Mefflets, ce n'est pas tout à fait la même chose; il y a deux enceintes qui se touchent presque, et une troisième qui en est éloignée de plus de deux cents mètres, cependant, ici, une série de fossés considérables et continus unissant les trois enceintes font bien ressortir que les trois enceintes ne font qu'un seul groupe.

A ces trois enceintes je donne le nom de Sérigny, porté par un château moderne enclavé dans la grande enceinte très étendue, formée par les petits fossés englobant les trois principales, parce que je pense que le nom du château a dû lui-même être porté primitivement par les enceintes. Ce château qui appartient à la famille Adeline, est situé sur le sommet d'un haut coteau dominant à l'est la vallée du Cosson, au sud-est et à 3 kilomètres du bourg de Cour-Cheverny.

Un peu avant d'arriver au sommet du coteau, à une centaine de mètres à l'ouest du château, on voit la première enceinte qui est quadrangulaire, avec 45 mètres de longueur sur 30 mètres de largeur. Les fossés ont plus de 5 mètres d'ouverture et 3 mètres à l'eau profonde; le fossé à l'est, le plus près du château, a été comblé pour permettre l'accès de l'enceinte. De cet endroit on a une vue très étendue.

Plus loin dans le parc, derrière le château, à quelques centaines de mètres au sud-est, près la chapelle, il existe une deuxième petite enceinte qu'on ne fait plus que reconnaître par des dépressions de terrain, les fossés étant comblés. Elle était carrée avec 21 mètres de côté; les fossés avaient 6 mètres de largeur.

A 100 mètres plus loin on voit la troisième enceinte bien conservée, rectangulaire de 45 mètres de longueur sur 30 mètres de largeur. Les fossés à sec maintenant ont 6 mètres au moins d'ouverture et 3 mètres de profondeur. Au nord-ouest de cette enceinte, à 6 mètres de l'angle nord, un grand vivier de 55 mètres de longueur et de 10 mètres de largeur était sans doute destiné à former une réserve d'eau pour les trois enceintes dont les fossés communiquaient entre eux par un système de fossés, doubles à certains endroits et avec des fossés complémentaires formant triangle aux angles, sans doute pour le passage des eaux d'un fossé à l'autre.

Les deux dernières enceintes se trouvent sur le point culminant du coteau abrupt, dominant à 40 mètres de hauteur la vallée de tous côtés excepté à l'est.

Quatre très beaux et vieux chênes de près de 4 mètres de tour, situés sur les bords des fossés, prouvent que ces enceintes ne servent plus depuis peut-être 400 ans.

212. *Enceinte de l'Aulnay.*

La ferme de l'Aulnay est une ancienne habitation datant du xvi^e siècle, qui se trouve dans une enceinte très probablement plus ancienne encore.

Située sur le territoire de Cheverny, dans la vallée du Cosson, cette enceinte devait avoir des fossés facilement remplis d'eau; maintenant ils sont à sec et en partie comblés. Deux sources, au sud-ouest et à l'ouest, devaient les alimenter. Au nord-ouest il y a une pièce d'eau qui a dû être creusée au xvi^e siècle au détriment de la plate-forme de l'enceinte. La plate-forme, carrée, avait 60 mètres de côté. Les fossés avaient 10 mètres d'ouverture.

213. *Enceinte de la Taille du Fort.*

Au milieu des bois de Cheverny, donnant sur l'allée des Beussés, à moitié chemin du carrefour Malesherbes (à 2 kilomètres) et du carrefour des Trois-Communes, et dans une taille qui porte le nom significatif de Taille du Fort, il existe une enceinte, citée, paraît-il, dans les mémoires du comte Dufort de Cheverny, mais à l'époque actuelle presque inconnue et difficile à trouver. C'est M. le Dr Bimbenet, de Cheverny, qui l'avait remarquée en chassant, qui me l'a fait connaître et m'y a conduit.

Cette enceinte est presque carrée avec 95 mètres de côté. Au nord la ligne du fossé est brisée jusqu'à 52 mètres de l'angle et forme un autre angle rentrant à une quinzaine de mètres à l'intérieur, puis la ligne redevient parallèle à celle du côté sud. Les

fossés, à sec maintenant, ont 8 mètres d'ouverture et la terre rejetée à l'intérieur forme un talus de 1 mètre de hauteur et 4 mètres de largeur.

Elle est entièrement boisée et je n'y ai pas trouvé de débris de construction. Elle paraît fort ancienne.

214. *Enceinte du Colombier.*

A 5 kilomètres au sud de Cheverny, la vieille ferme du Colombier, qui dépend du domaine de Cheverny, a été bâtie dans une ancienne enceinte, vers le milieu d'un coteau en pente douce.

L'enceinte, qui est rectangulaire, a 100 mètres de longueur et 50 mètres de largeur. Le fossé qui l'entoure au nord a 8 mètres de largeur; au sud et à l'ouest les fossés n'ont que 5 mètres; à l'est il a été comblé.

Dans l'intérieur de cette enceinte, près des fossés, j'ai trouvé en grande quantité une belle plante des marais, peu connue en Loiret-Cher, devenue rare sans doute par le développement de la culture, l'*Inula helenium*; cela semblerait démontrer l'antiquité de l'abandon de l'enceinte.

215. *Enceinte de la Taille de l'Arche.*

Les bois de Cheverny sont riches en enceintes anciennes; là il n'y a guère eu de cultures autres que les plantations forestières qui ne les ont pas déformées par trop. A 4 kilomètres de Cheverny, dans la direction de la route de Contres et sur la lisière du bois, du côté de la route, dans un endroit appelé la Taille de l'Arche, il y a une grande enceinte carrée, boisée naturellement, de 65 mètres de côté. Les fossés qui l'entourent ont une dizaine de mètres d'ouverture; la terre des fossés, rejetée à l'intérieur de l'enceinte, forme un talus de un mètre de hauteur sur 5 à 6 mètres de largeur tout autour. Cette enceinte, sans histoire et sans nom, n'est point ou pas connue.

C'est M. Fourier, l'ancien régisseur du domaine de Cheverny, qui me l'a signalée avec la plupart des autres enceintes du domaine, et c'est M. Riffault le régisseur actuel qui m'y a fait conduire. Je les remercie tous deux de leur grande obligeance.

216. *Enceinte de la Filipière.*

Tout à fait à l'extrémité sud des bois de Cheverny, dépendant du domaine, dans la plaine, se trouve la ferme de la Filipière, dont le nom devrait s'écrire Philippière. Elle a été bâtie dans une grande

enceinte rectangulaire de 145 mètres de longueur et 100 mètres de largeur. Les fossés qui l'entourent ont 10 mètres d'ouverture et 8 mètres de largeur à l'eau qui est profonde. A l'angle ouest il y a une petite fosse de 30 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur venant s'ajouter aux fossés. La terre des fossés a été rejetée à l'intérieur de l'enceinte pour la surélever. Au nord il y avait un étang.

Cette enceinte aurait renfermé autrefois un couvent dont la chapelle dédiée à Saint-Philippe aurait donné le nom à l'enceinte.

On raconte que l'ancien fermier, devenu riche en peu de temps, aurait trouvé, il y a une cinquantaine d'années, un trésor dans l'enceinte.

A moins de 100 mètres au sud, de l'autre côté de la route et sur le bord, on voit une petite butte de terre presque carrée de 15 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur entourée de fossés de 6 mètres d'ouverture, qui semble avoir été un poste avancé de la grande enceinte voisine. A l'est de la butte il y a une petite fosse d'où proviennent les terres de la butte.

217. *Enceinte de la Gondelaine.*

A 6 kilomètres au nord-est de Contres, près du château moderne de la Gondelaine, appartenant à M. Lecoq, il existe une enceinte qui a contenu autrefois un château dont il ne reste plus de traces. Cette enceinte a la forme d'un quadrilatère irrégulier qui, à l'est et à l'ouest, a 95 mètres de longueur, au nord, 62 mètres et 45 mètres au sud.

La partie nord sert de jardin au château; la partie sud est occupée par la ferme de la Gondelaine.

Les fossés remplis d'eau ont 8 à 10 mètres de largeur.

Au nord-ouest, séparée des fossés de l'enceinte par un chemin, il y a une petite pièce d'eau presque carrée de 25 mètres de côté, qui a dû jouer un rôle dans la défense.

La tradition rapporte que le château disparu aurait été construit avec les matériaux du château de Bégin, commune de Cour-Cheverny, dont-il ne reste plus qu'une ferme portant son nom. Rien ne prouve une semblable assertion.

A quelle époque faire remonter l'enceinte de la Gondelaine? A mon avis elle date au moins du moyen âge, c'est pourquoi je le comprends dans mon relevé. Elle est peut être antérieure, mais je n'ai aucune preuve à en fournir.

218. *Enceinte de Tanqueux.*

Dans les bois de Cheverny, mais sur le territoire de Contres, presque à l'extrémité sud des bois, on peut voir les restes d'une enceinte ancienne importante, mais très déformée. Elle a dû être elliptique avec 100 mètres de longueur dans son grand axe, de l'est à l'ouest et 40 mètres du nord au sud. Elle est encore entourée de fossés à peu près intacts, au nord et à l'est. Au sud-est, elle est limitée par une grande fosse ou pièce d'eau irrégulière, qui a été creusée à ses dépens. Au sud-ouest et au sud, les fossés ont été comblés pour faire un chemin allant à un joli pavillon de l'époque de François I^{er}, tout proche et au sud de l'enceinte, lequel sert maintenant de maison de garde et porte le nom de Tanqueux.

Le jardin attenant au pavillon est encore entouré de fossés et devait être une dépendance de l'enceinte de beaucoup antérieure à la construction du pavillon.

Au nord de l'enceinte on voit encore quelques pierres taillées grossièrement et de grands trous provenant de fouilles. La terre des fossés rejetée à l'intérieur, formait un talus tout autour.

Dans les bois à côté, on a trouvé des débris d'habitations.

219. *Enceinte de la Cure.*

Le presbytère de l'église de Sassay a été bâti sur le bord intérieur d'une enceinte carrée qui avait 40 mètres de côté. Les fossés pleins d'eau ont de 7 à 8 mètres d'ouverture; mais ils n'existent plus que de trois côtés, le côté nord, le plus près de l'église ayant été comblé. L'endroit s'appelle la Cure, depuis son affectation spéciale; je ne connais pas le nom précédent.

A côté du presbytère, il existe une vieille grange portant la date de 1605 et un colombier du xvi^e siècle. C'est lors de la construction de ces bâtiments que le fossé qui manque a dû être comblé pour y donner accès.

A 50 mètres au nord, de l'autre côté de la petite place de l'église, dans un champ planté en vignes, il a été trouvé des tuiles romaines en grand nombre, dont j'ai pu constater les débris.

Dans l'enceinte il a été remarqué des fondations dont il n'est pas possible de préciser la date. Cette enceinte servant de jardin depuis des siècles, a été soigneusement épierrée, ce qui fait que je n'ai pu voir de débris de constructions. Mais il est plus que probable qu'elle date au moins de l'époque gallo-romaine. Elle est située dans une plaine et les fossés sont alimentés par des sources ou des infiltrations venant des prairies voisines, à l'ouest.

220. *Enceinte de Tout-Vent.*

La ferme de Tout-Vent, située dans la plaine, à 1500 mètres au sud-ouest du bourg de Sassay a été construite au milieu d'une enceinte que la culture a presque fait disparaître. Il n'y a pas de plus grands destructeurs d'enceintes que les fermiers. Il ne reste de fossés qu'au nord et à l'est, encore à l'est ont-ils été très diminués; au nord, ils ont 6 mètres de largeur; à l'ouest et au sud ils ont été comblés. Le fermier actuel les a connus; c'est son père qui a nivelé à peu près le terrain; on peut reconnaître l'emplacement par la différence de végétation.

Les dimensions de cette enceinte étaient assez grandes; sa forme était rectangulaire; on peut constater de 75 à 80 mètres de largeur à l'est; la longueur au nord et au sud était considérable.

Dans cette ferme on voit un colombier du xv^e ou du xvi^e siècle, semblable à celui qui se trouve dans l'enceinte de la cure (voir n^o 219) et à celui de la ferme du Moulin, près le cimetière de Sassay.

A l'angle nord-ouest, il y a une grande pièce d'eau, et au nord une grande *mardelle*, ou excavation naturelle produite par les eaux souterraines. En beaucoup d'endroits les mardelles ont contenu des habitations préhistoriques, ce qui a fait croire pendant longtemps, et certains archéologues le croient encore en les confondant avec d'autres emplacements artificiels, que ces excavations avaient été faites de main d'homme. MM. de Lapparent, de Grossouvre et J. de Saint-Venant, ont établi que ces excavations étaient géologiques; la plupart sont antérieures à l'apparition de l'homme; d'autres se sont formées depuis et il s'en forme encore. L'homme primitif a utilisé pour son habitation quelques-unes de ces mardelles, pas toutes, en Loir-et-Cher surtout, et il y a laissé des traces d'occupation, ce qui a fait penser que ces excavations étaient artificielles.

Je ne sais pas si la mardelle que je cite ici a renfermé une habitation primitive et je n'oserais pas dire que l'enceinte de Tout-Vent est préhistorique, mais je crois bien faire en attirant l'attention des archéologues sur le rapprochement de la mardelle et de l'enceinte qui a pu la remplacer plus tard.

Dans le pays on appelle cette mardelle un gouffre, parce que le terrain fissuré absorbe les eaux.

221. *Promontoire barré du Château de Chaumont-sur-Loire.*

Construit dans un des plus beaux sites du Blésois et de la Touraine, sur une sorte de promontoire élevé formé par un profond ravin qui coupe le coteau de la rive gauche de la Loire, à mi-chemin entre Blois et Amboise, le château de Chaumont occupe un emplacement qui a du être habité de tout temps par nos ancêtres.

Sa situation admirable l'expliquerait suffisamment sans les nombreuses indications qu'il est facile de reconnaître. La position était forte, dominant la vallée de la Loire, située dans une région riche et fertile, avec une vue très étendue et magnifique.

Pour protéger la première habitation importante qui fut bâtie sur cet emplacement privilégié, il n'y eut qu'à faire un fossé pour l'isoler du reste du coteau, au nord et à l'est. Ce fossé partait du ravin à l'est, profond à cet endroit de 30 à 40 mètres, pour aller gagner par un angle droit le coteau de la Loire à pic de 50 mètres au moins. Le fossé de l'est avait une quarantaine de mètres de longueur, et celui du nord de 30 à 35 mètres. Les fossés actuels ont encore une largeur d'ouverture de plus de 20 mètres et de 10 mètres de largeur au plafond, avec une profondeur de 6 à 8 mètres.

Il est probable que les fossés actuels n'ont été que peu modifiés depuis les temps les plus lointains.

L'entrée du château actuel, qui se trouve dans un angle du parallélogramme formé par la terrasse, donne juste dans l'angle de jonction des deux fossés anciens, dans lequel on a taillé un pan coupé pour recevoir le pont-levis du château.

Le premier château fut construit par Gelduin surnommé le *diabte de Saumur*, lequel perdit cette place après la bataille de Pontlevoy, livrée en l'an 1016, par Eudes II, comte de Blois, contre le redoutable Foulques Nerra, comte d'Anjou. Il devint alors propriétaire de la terre de Chaumont, qu'il tenait comme celle de Pontlevoy de la munificence intéressée d'Eudes II. Ce comte avait acquis ainsi un valeureux gardien des limites du Blésois, à l'ouest; ce n'était pas sans nécessité.

Ce château fut rasé une première fois par les ordres du comte de Blois, Thibault V le bon, en 1154; construit pour protéger le Blésois, il en était devenu la terreur.

Rasé une deuxième fois, il fut reconstruit à la fin du xv^e siècle date du beau château actuel.

Mais avant l'installation de Gelduin à Chaumont, l'endroit était déjà habité et devait être fortifié. A quelques centaines de mètres de l'enceinte, en amont, sur le flanc du coteau on a trouvé, il y a quelques années, un puits funéraire signalé par M. Grenouillot, architecte à Blois, à M. Ludovic Guignard, mon excellent collègue

et ami, qui en a fait la description. Cette sépulture, qui ne devait pas être isolée, contenait une monnaie du ^v^e siècle.

D'autre part, M. Guilpin, régisseur du château de Chaumont et M. Duval, mon regretté collègue, ont trouvé tout près du château, des silex taillés et des haches polies qui ne laissent pas de doutes sur l'occupation ancienne de l'emplacement du château.

Je pense que l'enceinte du château de Chaumont est un des emplacements le plus anciennement fortifiés des bords de la Loire.

222. *Enceinte de l'Herpinière.*

Dans l'intérieur des terres, à un kilomètre au sud-est du château de Chaumont-sur-Loire, on aperçoit de loin dans la plaine, une petite tour à pignon pointu; c'est, avec une enceinte de fossés, tout ce qui reste du fief de l'Herpinière, qui devait dépendre évidemment du seigneur de Chaumont.

La tour qui était un pigeonnier, se trouve au milieu d'une enceinte carrée de fossés ayant, à l'intérieur, une centaine de mètres de côté. L'entrée de l'enceinte est au nord-est. Les fossés presque comblés au nord-est et à l'ouest, avaient environ 12 mètres de largeur. La partie sud-est de l'enceinte est prise par une grande pièce d'eau carrée pouvant avoir 50 mètres de côté, qui devait former une réserve d'eau pour l'alimentation des fossés pendant la saison sèche. Au sud-est de cette pièce d'eau le fossé se prolonge pendant 20 mètres au sud pour tourner ensuite à angle droit à l'est sur une longueur de 30 mètres. Ce dernier fossé est bordé au sud par un talus formé avec la terre retirée du fossé. De ce côté il a dû y avoir d'autres terrassements détruits sans doute par la culture.

Le nom de l'Herpinière a été donné à plusieurs propriétés agricoles très anciennes comme celle-ci, situées en divers points du Loir-et-Cher; mais c'est la seule, à ma connaissance, avec un entourage de fossés. Elle doit remonter au moins au ^{ix}^e siècle, époque à laquelle la permission de se défendre, c'est-à-dire de se fortifier, fut accordée par Louis-le-Bègue (877 à 879) aux grands vassaux de la couronne qui eux-mêmes, aussitôt, le permirent, sous la condition du service militaire, à leurs propres vassaux.

223. *Enceinte de Maré.*

A mi-chemin de la route de Chaumont-sur-Loire à Montrichard, sur la commune de Pontlevoy, au bord sud du bois de Sudais, se trouve une enceinte renfermant une jolie construction de la fin du ^{xv}^e siècle, soigneusement réparée en ces derniers temps sans qu'on y ait apporté de modifications de style ni d'aucune sorte.

Cette enceinte forme un parallélogramme irrégulier de 100 mètres de côté à l'ouest, 110 mètres à l'est, 120 mètres au nord et 80 mètres au midi; elle a une contenance d'environ un hectare. Les fossés avaient 15 mètres d'ouverture; une grande pièce d'eau à l'ouest formait une réserve pour leur alimentation. En différents endroits on peut voir encore des restes de terrassements provenant des terres des fossés.

D'après un inventaire de l'époque, conservé par la famille de Chauvelin, de Rilly-sur-Loire, qui en a été longtemps propriétaire, la construction du bâtiment remonterait à 1459. C'était le siège d'un fief noble relevant d'Amboise, appartenant à Regnard, seigneur de Maré, qui était en même temps seigneur du fief de Rilly acquis par un de ses ancêtres dès le début du XII^e siècle. D'un autre côté, M. le Marquis de Chauvelin, dans le *bulletin de la Société archéologique du Vendômois* de 1888, p. 298, indique que le fief de Marrey dépendait de l'abbaye de Pontlevoy et cite un aveu de 1402 par Guillaume de Lavardin.

L'enceinte de Maré dépend aujourd'hui de la terre des Bordes et appartient à M. de Bodard, qui d'une manière fort intelligente tient à lui laisser ou lui restituer son caractère ancien.

Si cette enceinte n'est pas gauloise, elle doit remonter au début du moyen âge, pour la défense contre les invasions.

224. *Butte de Rilly.*

Tout près du château, dont elle est séparée par un chemin creux, et distante d'une centaine de mètres à peine, à l'est, dominant le bourg de Rilly et la vallée de la Loire, sur laquelle la vue est magnifique et très étendue, on peut voir dans le jardin potager du château une petite butte sans importance. On y a établi un rucher et on l'a diminuée presque de moitié pour agrandir l'allée principale du jardin.

Cette butte, de forme circulaire, avait autrefois 25 mètres de diamètre et 4 mètres de hauteur. Elle a été faite évidemment avec la terre provenant d'une fosse voisine, de forme assez irrégulière actuellement et remplie d'eau. A quelle époque cette fosse a-t-elle été creusée? On n'a pu me le dire au château de Rilly, si ce n'est qu'on pensait qu'il n'y avait pas très longtemps. Dans quel but, pour arroser le jardin? mais alors il n'était pas nécessaire de faire une fosse aussi grande, et, au lieu de faire une butte dont on ne se serait servi que pour la détruire un peu plus tard, on aurait étendu la terre au nord, sur la pente, pour former une terrasse qui aurait agrandi le jardin, plutôt petit.

A-t-elle été creusée avant la construction du château? celui-ci est

de date récente, avec un style renaissance ou fin du xv^e siècle. Un colombier du xv^e siècle, qui touche le château, reste des anciennes constructions, pourrait dater l'époque de la fosse si, auprès de cette tourelle, il n'y avait un beau vivier rectangulaire qui aurait fait double emploi avec cette fosse. Puis cela n'expliquerait pas l'utilité de la Butte.

En enlevant la terre d'une partie de la butte, le jardinier m'a dit n'avoir trouvé qu'une petite pièce de monnaie de cuivre, à l'effigie de Louis XIII, qui devait se trouver à la surface; il m'a remis cette pièce.

Etant donné l'ancienneté du fief de Rilly, qui aurait été acquis dès le début du xii^e siècle, par un seigneur nommé Regnard, en même temps seigneur de Maré (enceinte voisine n^o 223), ancêtre de M. le Marquis de Chauvelin, possesseur actuel, et l'emplacement, sur le point le plus élevé, de la butte, défendue naturellement, j'ai tout lieu de croire que cette petite éminence, que j'avais vainement cherchée à une première excursion, doit être fort ancienne et remonter, sinon aux temps préhistoriques, au moins à l'époque des invasions normandes. Sa position, facile à défendre, dominant la Loire, pouvait permettre une surveillance active du passage des bateaux normands, qui ont causé tant de ravages sur les bords de la Loire, au ix^e siècle. Elle a dû être la première résidence des seigneurs de Rilly.

225. *Enceinte de Monteaux.*

A 5 kilomètres au nord du bourg de Noyers et à 300 mètres à l'est de la route de Noyers à Méhers, derrière une maison de garde de la forêt de Grosbois, il existait un château appelé Monteaux, qui a appartenu aux comtes de Billy, ainsi que les bois qui l'environnent et portent son nom.

Ce château était placé dans une enceinte rectangulaire de 150 mètres de longueur et 70 mètres de largeur. On voit encore un petit monticule de ruines ou vieilles murailles placées au long du fossé dans la partie ouest, vers le milieu de la longueur. Les fossés n'avaient que 5 à 6 mètres de largeur. Il y a encore la trace d'un vieux puits.

Le garde de la maison forestière voisine, qui m'y a conduit, m'a assuré avoir trouvé dans cette enceinte des tuiles à rebords et de grandes briques gallo-romaines. Ces débris sont restés longtemps en évidence; il n'a pu les retrouver pour me les montrer.

226. *Enceinte de Mauverdy.*

Dans la forêt de Grosbois, au nord du bourg de Noyers, à 400 mètres au sud de l'allée de Marnais et à 500 mètres à l'ouest du rond-point du Placeau de la Loge, on peut voir une tranchée considérable en fer à cheval qui d'après la tradition aurait entouré l'emplacement du vieux château de Mauversy. Sur ce château l'histoire est tout à fait muette et on ne trouve même pas de traces de sa construction.

Cependant on se demande à quel usage auraient pu servir les grands fossés qui ont été creusés, sinon à servir de protection à une habitation sur le promontoire qu'ils entourent plus qu'à demi, ce promontoire en fer à cheval, a 35 mètres de base ou d'ouverture et 35 mètres de longueur ; les fossés ont de 25 à 35 mètres de largeur d'ouverture et 6 mètres de profondeur.

L'emplacement très sableux domine de 6 mètres environ, une dépression voisine au sud et permettait de voir une partie de la vallée du Cher. Un grand marchais ou fosse naturelle se trouve auprès, au sud-est.

Je n'ai point trouvé dans l'enceinte, ni autour, de traces de matériaux de construction.

Dans la forêt de Grosbois, à une petite distance de Mauverdy, il y a un menhir de belles dimensions appelé la Pierre frite ou la Pierrefiche de Grammont.

C'est M. le comte de la Roche-Aymon, propriétaire du beau château de Saint-Aignan et de la forêt de Grosbois qui a eu l'obligeance de me faire connaître cette vieille enceinte et de m'y faire conduire ; autrement elle est introuvable.

227. *Enceinte de la ville de Saint-Aignan.*

Par une note n° 43 (1^{re} série), j'ai donné la description de l'enceinte du Château de Saint-Aignan, sans parler de celle de la ville. Je n'avais examiné que superficiellement l'enceinte de la ville, ne pensant pas qu'elle pouvait être aussi ancienne que celle du château.

Depuis j'ai eu des scrupules et j'ai pensé que les grands fossés de la ville, avec ses vieilles murailles intérieures, pouvaient être presque aussi anciens que les fortifications du château auxquelles ils attenaient et surtout que la belle église romane du xi^e siècle qu'ils renfermaient.

Un boulevard longe maintenant, extérieurement, les anciens fossés qu'on peut suivre presque d'un bout à l'autre. Vis-à-vis

l'entrée de la rue Trousse-Pénil (!!!), surtout, ils sont encore intacts et mesurent 20 mètres de largeur et 3 mètres de profondeur.

Les fossés partent du château en remontant à l'est en arc de cercle, pour aboutir au Cher et de l'autre côté du château, où on ne les retrouve plus ; ils descendaient à l'ouest par le ruisseau de Pissevache ou étaient remplacées par ce ruisseau, qui se jette par une pente très raide dans le Cher.

Au XII^e siècle on connaissait le *Castrum Anianum*, qui doit son nom à la présence des reliques de Saint-Aignan, patron de la ville d'Orléans (Chroniq. Sigeberti, an 1170, Saint-Aignan, Tésée et Montrichard ; par M. l'abbé Bossebœuf, Tours, 1890).

La ville de Saint-Aignan est une des plus anciennes de celles des bords du Cher.

228. *Enceinte de la Motte de Souvigny.*

Grâce à l'extrême obligeance de M. Vivier Saint-Ange, ancien maire de Souvigny, j'ai vu dans les dépendances d'une de ses belles fermes, celle de la Serdinière, une jolie petite enceinte circulaire de 30 mètres de diamètre, où fut autrefois l'emplacement du château ? de la Motte de Souvigny, dont personne ne connaît l'histoire.

Cette Motte, que je n'aurais jamais découverte sans son aimable propriétaire, est située dans le fond d'une petite vallée, à 4 kilomètres du bourg, au bord d'un petit ruisseau et près d'une belle futaie.

Une fontaine, au nord, ne tarissant jamais, alimente le fossé qui a 5 mètres de largeur au niveau de l'eau. La plate-forme intérieure, boisée, domine de 2 mètres le fossé.

Quelques tumulus existent aux environs.

229. *Enceinte de Beaulieu.*

Tout près de la belle ferme de Beaulieu appartenant aussi à M. Vivier Saint-Ange, à plus de 5 kilomètres au sud du bourg de Souvigny et à 1500 mètres peut être, au sud-ouest de l'ancien château de la Motte, il existe une curieuse petite enceinte rectangulaire de 20 mètres de longueur sur 15 mètres de largeur, dominant de 3 mètres le fond des fossés déformés et à sec maintenant ; ces fossés ont encore 4 mètres de largeur au fond et 12 ou 15 mètres d'ouverture.

A quelques mètres au nord-est, il y a une fontaine qui alimentait les fossés. A 20 mètres au sud, il y a encore une banquette de terre de 10 mètres de largeur, de 3 à 5 mètres de hauteur et de 50 mètres de longueur, en remontant à l'est, qui formait une retenue ou pièce d'eau protectrice.

Au-dessus, au nord-ouest, passait le très vieux chemin de Senely à Nouan-le-Fuzelier.

L'endroit est bien nommé, car il se trouve dans un gracieux paysage avec une jolie vue.

Dans les environs on trouve également des tumulus.

C'est encore M. Vivier Saint-Ange, son propriétaire, qui m'a conduit vers cette enceinte ignorée, qui doit être fort ancienne.

230. *Enceinte du Vieux-Château.*

Il faut avoir la certitude qu'il y a eu là autrefois une enceinte pour découvrir maintenant l'emplacement du vieux château de Nouan-le-Fuzelier.

De cet emplacement, bien connu dans le pays, il ne reste plus qu'une grande terrasse rectangulaire, qui pouvait avoir 150 mètres de longueur sur 60 mètres de largeur, plus élevée d'un mètre peut être que le sol environnant. Les fossés ont été comblés par la culture.

Il était situé à 700 mètres au nord du bourg, sur le bord ouest de la ligne du chemin de fer, et près du passage à niveau sur le bord sud de la route de Chaumont-sur-Tharonne. Il figure sur la carte d'Etat-Major.

De cet endroit on a une jolie vue assez étendue surtout au sud.

M. Soyer, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite à Blois, qui m'a fait connaître cette enceinte, l'a vue dans sa jeunesse avec ses grandes douves.

Les tumulus sont nombreux dans les environs.

231. *La Motte Rabeau.*

A 2 kilomètres au nord du bourg de la Ferté-Saint-Cyr, sur la route de la Ferté à Beaugency, et à 100 mètres à l'ouest de la route, dans les bois de la Ferté, vis-à-vis le chemin qui conduit à la ferme de Tartégoult, on peut voir une enceinte carrée de 35 mètres de côté, surélevée de 3 mètres, avec les angles un peu abattus à la surface, ce qui lui donne l'aspect d'un large coussin de verdure. Elle est boisée comme tout ce qui l'environne, et elle est entourée de fossés d'eau profonde de 8 mètres de largeur, qui m'ont empêché d'y pénétrer.

Elle est située dans une petite dépression formée par le ruisseau de Tartégoult, qui alimente les fossés de la Motte-Rabeau et ceux de la Motte de Bréviandes à 2 ou 3 kilomètres à l'ouest.

Elle dépendait autrefois du domaine de la Ferté-saint-Cyr, ou

Ferté-Hubert; maintenant elle appartient à M. le comte Elie de Durfort à la suite de partage du domaine.

Rabeau est le nom primitif de la ville de Montrichard au x^e siècle qu'on appelait alors Mont-Rabeau, du nom d'un seigneur ou chef important, *ville Rabelli*.

Dans la commune de Neuvy, il existe une autre enceinte qui porte le nom de Mont-Rabeau, dont l'appellation a sans doute la même origine.

Il existe sur la Motte-Rabeau une légende qui sort un peu de l'ordinaire, quoique cela ne rentre pas tout à fait dans mon programme, je vais la raconter telle qu'on me l'a dite. Il paraît qu'elle est très connue dans le pays.

Légende de la Motte Rabeau.

Les vieux racontent qu'on n'aurait jamais passé auprès de la Motte Rabeau après 11 heures du soir. On y voyait danser quatre demoiselles n'ayant pas froid aux yeux, qui forçaient les passants à venir danser avec elles. Une fois, il y a bien longtemps, un jeune homme pas peureux se risqua, et, après avoir dansé quelque temps avec les demoiselles, en les quittant, emporta le chapeau de l'une d'elles, puis le mit dans son armoire. Mais le reste de la nuit il fut pris d'une *grigne* de dents qui le faisait horriblement souffrir. Il vit bien que c'était à cause de l'enlèvement qu'il avait fait.

Il alla donc revoir le chapeau de la demoiselle et il s'aperçut que la tête était restée dedans. Terrifié, il résolut d'aller reporter le chapeau avec la tête; à minuit le lendemain il retournait. Il vit les demoiselles qui dansaient encore et que l'une d'elles n'avait plus sa tête; il ne douta pas que c'était celle qui était dans le chapeau qui manquait. Il la remit en place, et, après avoir dansé une ronde, il rentra vite chez lui. Il était complètement guéri; mais il se promit bien de ne plus retourner à la Motte Rabeau, la nuit; car sa visite lui avait procuré trop d'émotions pénibles.

232. Enceintes de Villabry.

A l'extrémité nord-est des bois de la Ferté-Saint-Cyr, à trois kilomètres au nord-est du bourg, il existe une grande enceinte hexagonale appelée le parc de Villabry, dont la base, au sud, est la queue de l'étang de Villabry, ancien marais de grandes dimensions.

Le premier côté de l'hexagone, en remontant au nord-ouest, a 75 mètres de longueur. Le deuxième, au nord-ouest, en a 350. Le troisième, de l'ouest à l'est-nord-est, en a 250; ce côté se termine à l'est par une butte de 12 mètres de diamètre à la base et de

6 mètres au sommet, avec 3^m50 de hauteur extérieure et 2^m50 seulement à l'intérieur; cette butte, sorte de bastion, dépasse des 3/4 de son diamètre la ligne extérieure de l'enceinte. Le quatrième côté, du nord au sud-est, à 150 mètres et se termine par une butte semblable à la précédente, également en partie en dehors de l'enceinte. Le cinquième côté, de l'est au sud-ouest, a 130 mètres; il est arrêté par une ligne basse et marécageuse d'une quinzaine de mètres de largeur et une grande banquette naturelle de 8 mètres de hauteur, 150 mètres de longueur et de 100 mètres de largeur; cette banquette énorme de terre, qui se continue à l'est en se développant pour former ce qu'on appelle la garenne de Villabry, a été coupée par un fossé de 12 mètres d'ouverture et de 5 mètres de profondeur. Au sud-est de la banquette, il y a un grand étang dont la chaussée forme la suite du talus ouest de la campagne; cette chaussée n'existe évidemment que depuis la création de l'étang, postérieur sans doute à la construction de l'enceinte. Sur la banquette qui constituait une seconde enceinte, il a existé un château, celui de Villabry, dont l'histoire est inconnue; il n'en reste plus qu'une petite cave profonde de 4 mètres, sous la ferme qui remplace le château; c'est la seule cave du pays probablement. La queue de l'étang, qui a de 30 à 50 mètres de largeur longe le sixième côté, réduit par la banquette coupée du château; ce côté a 250 mètres de longueur.

Un chemin très ancien, appelée le chemin des Cochons, venant de Bracieux et allant à Orléans, contourne l'enceinte à l'ouest et au nord. Un autre venant du nord-ouest la longe à l'est.

La propriété appartient à la famille de Durlfort.

233. Enceinte de la Ferté Saint-Cyr.

Selon une tradition du pays, que rapporte M. l'abbé Pascal, ancien curé de la paroisse de la Ferté-Saint-Aignan, maintenant commune de la Ferté-Saint-Cyr (1), par un petit opuscule datant de 1840, un seigneur de Meung ou plutôt Mehung-sur-Loire, *Magdunum*, avait quatre fils dont chacun éleva en Sologne un

(1) La Ferté Saint-Cyr, s'est appelée, à partir du XI^e siècle, la Ferté-Hubert; sous François 1^{er}, en raison de ses produits remarquables, elle fut dénommée la Ferté-aux-Oignons; en 1663, le baron de la Ferté ayant été créé duc de Saint-Aignan, en changea le nom du bourg pour l'appeler la Ferté-Saint-Aignan; vers 1806, la commune de Saint-Cyr ayant été réunie à celle de la Ferté on lui donna le nom actuel de la Ferté-Saint-Cyr.

A l'exemple des ducs de Saint-Aignan, le comte le Pestre ou le Prestre de Sénéf, devenu propriétaire, lui imposa son nom; puis les titres de féodalité abolis, elle revint au nom de Ferté-Hubert qui était sans contredit le plus féodal.

château fort, pendant le cours du XI^e siècle. Ces forteresses étaient moins importantes que celles désignées sous le nom de *castrum*, pour les distinguer on leur donnait le nom de *firmitas*. Elles étaient destinées à protéger divers points isolés. Les populations, pour se dérober aux vexations multipliées dont elles étaient victimes dans ce siècle de fer, allaient se réfugier sous leur protection ; telle est en France l'origine de plusieurs villes ou bourgs. La contraction du nom *Fermeté* en celle de *Ferté* est naturelle à la langue française. De là les localités connues sous le nom de *Ferté-sur-Aube*, *Ferté-sur-Amance*, *Ferté-Milon*, *Ferté-Bernard*, etc.

L'aîné des quatre fils du seigneur de Meung s'appelait Hubert. Il éleva sur la rivière du Cosson, à deux lieues de la rive gauche de la Loire, dont elle est l'affluent, une *fermeté* qui prit le nom de son fondateur, *Firmitas Huberti*, la *Ferté-Hubert*. Le second, du nom de *Nabertus*, bâtit son fort près de la source de la même rivière ; c'est celle qui fut connue longtemps sous le nom de *Ferté-Nabert* ou *Nabet* ; plus tard ce fut la *Ferté-Saint-Nectaire* et par corruption *Senneterre* ; plus tard encore la *Ferté-Lowendal*, parce que le château devint la propriété du maréchal ; aujourd'hui c'est la *Ferté-Saint-Aubin* (Loiret). Si j'indique tous ces changements de noms, qui semblent n'avoir rien de commun avec le sujet que je traite spécialement, c'est pour bien montrer qu'il n'y a pas eu que des transformations matérielles dans les enceintes et que leurs dénominations se sont modifiées fréquemment.

Le troisième fils, *Imbaldus*, construisit son château sur la Sauldre, affluent du Cher (voir ma note n^o 86), c'est la *Ferté-Imbault*, qui a conservé son vieux nom.

Enfin le quatrième fils éleva sa *fermeté* au centre de la Sologne, sur le Beuvron ; c'est la *Ferté-Aurin*, du nom de son fondateur *Aurenus* ; plus tard elle devint la *Ferté-Beauharnais* (voir ma note n^o 53), après avoir porté le nom de *Châteauvieux*.

Ces *fermetés*, ainsi construites sur divers points de la Sologne, formaient un système de défense qui ne serait point désavoué de nos jours. Ces quatre forteresses suffisaient pour protéger toute la contrée contre les attaques des seigneurs jaloux de la puissance du haut suzerain qui commandait à Meung.

Après ces notions préliminaires, j'arrive à l'objet principal de cette note.

L'abbé Pascal, qui me fournit tous les renseignements historiques que je cite, dit qu'en 1120, la *Ferté-Hubert* avait pour seigneur Sancion. Cela nous rapprocha beaucoup de l'époque où ce château fut construit, car Sancion est désigné comme fils d'Hubert et d'Adélaïde. Sans pouvoir préciser l'année de la fondation il est bien permis de la faire remonter à l'an 1050. Cette époque est

d'ailleurs celle où selon les historiens, les guerres de seigneurs à seigneurs ont été les plus fréquentes : « comme les seigneurs s'étaient multipliés à l'infini, ce n'était partout que violences et brigandages, dit Velly. » En effet c'est de ces temps malheureux que datent la plupart des vieux châteaux fortifiés.

Une charte de 1120 constate que Sancion donna à l'abbaye de Micy, *Miciacum*, près d'Orléans, plus tard Saint-Mesmin, deux églises dont ce seigneur était possesseur à la Ferté-Hubert. Il fallait qu'il existât un village quelconque auprès de ces églises, puisque l'une d'elles était paroissiale. La susdite charte porte que Sancion permet à toute personne de bâtir dans l'espace qui se trouvait entre le chevet de l'église Saint-Sulpice et le château. Il en résulte que cet espace occupé aujourd'hui par des maisons était vide d'habitations. Où pouvait donc être le village dont on doit présumer l'existence ? Il me semble probable qu'il était situé dans le petit bois qu'on nomme la Retaille, à l'est de l'église Saint-Sulpice. On n'y découvre, il est vrai, aucune ruine de ce genre ; mais dans un pays où la pierre est extrêmement rare et où on est forcé de bâtir en terre et en bois, il n'est pas étonnant qu'il ne se trouve pas de débris d'habitations. Ce petit bois présente cependant des traces considérables de travaux de construction dans un tertre ou monticule artificiel environné de fossés. On peut, dit l'abbé Pascal, y trouver la place de l'église canoniale des saints Gervais et Protais, ruinée d'abord, puis remplacée par une petite fortification pendant les guerres du xv^e siècle. Il est digne de remarque, en lisant cette charte que Sancion permit de bâtir, à *capitio*, depuis le chevet de l'église Saint-Sulpice jusqu'à son château, à condition que les bourgeois, *burgenses*, ou habitants du nouveau bourg le défendraient contre les attaques des seigneurs voisins. Ce seul trait caractérise très bien ce siècle d'infatigables guerroyeurs. On doit en conclure que ce n'est qu'à partir de cette époque qu'il a existé un bourg entre l'église et le château. C'est aussi en ce temps-là, dit-il encore, que le nouveau bourg fut fortifié en détournant une partie de la rivière du Cosson, depuis l'extrémité orientale du bois actuel de la Retaille jusqu'à la pointe opposée de l'île, au-dessous du château ; l'île dans laquelle le bourg est renfermé n'étant point l'effet de la nature mais celui de l'art.

Antérieurement à l'an 1050, époque à laquelle l'abbé Pascal place la construction du château, il y avait donc un village dans l'île. Tout en disant qu'il n'a remarqué aucune trace de la domination romaine ni aucun souvenir des temps gaulois, il ajoute encore qu'on ne pourrait pas cependant affirmer que plusieurs siècles avant l'ère chrétienne ce pays n'a pas été habité.

M. l'abbé Pascal me paraît meilleur historien qu'archéologue.

Aussi, à mon avis, le monticule entouré de fossés sur lequel a dû exister une vieille église canoniale, doit représenter les restes d'un ancien oppidum gaulois. Le bras de rivière qui entoure le bourg de la Ferté, au sud, doit être comme il dit, un bras artificiel ; mais je crois que le travail de détournement des eaux a été effectué lors de l'établissement de l'oppidum, qui remonte, peut-être, à une époque antérieure à l'arrivée des Romains dans la Gaule, ou au moins au commencement du IV^e siècle lors de l'invasion des barbares. Il a dû être facile au reste de détourner les eaux, car le sol de la grande île est naturellement surélevé et dominait de près de deux mètres les marécages qui l'entouraient déjà avant l'établissement du bras de rivière ; ces marécages sont encore, en grande partie, de véritables fondrières dans lesquelles il est dangereux de s'aventurer, j'en ait fait l'expérience, et ils devaient former une protection réelle.

La plus vieille enceinte se trouve donc dans la partie orientale de l'île, en amont de la rivière ; cette partie boisée qu'on appelle la Retaille, a 125 à 150 mètres de largeur à cet endroit ; l'île a 700 ou 800 mètres de longueur ; l'enceinte était placée à 150 mètres de la pointe est de l'île. Elle était formée de deux talus en arcs de cercle, allant du nord au sud rejoindre les deux bras de rivière ; ces talus avaient au moins 4 mètres de hauteur, et ils étaient entourés de fossés larges de 5 mètres au moins au niveau de l'eau. Les fossés sont à sec maintenant, mais ils communiquaient évidemment avec les deux rivières. L'enceinte était donc protégée à l'est et à l'ouest par les talus et les fossés, et au nord ainsi qu'au midi par la rivière, sans compter les marécages. Du centre de chacun des talus la distance intérieure était de près de 200 mètres, ce qui formait une superficie de plus de 2 hectares. A l'est le monticule remarqué par M. l'abbé Pascal, qui a 4 mètres de hauteur et 6 mètres de largeur au sommet, devait porter une petite forteresse en bois représentant la citadelle de l'oppidum.

Les environs de ce monticule ont été très fouillés, très bouleversés, soit pour retirer des matériaux de construction, soit pour y prendre du sable, ce qui fait qu'il est difficile d'en prendre un dessin bien exact.

Au sud-ouest, à 50 mètres seulement de l'île, au milieu des marécages il existe une source assez forte, qui forme encore un petit bras de rivière.

En vertu de la concession accordée par le Seigneur en 1120, la petite ville de la Ferté-Hubert s'établit dans la partie occidentale de l'île, entre l'église paroissiale et le château-fort. Ce château, qui

pendant la guerre de cent ans résista longtemps aux Anglais (1), était bâti à l'extrémité occidentale de l'île, dans une enceinte ovale formée par la rivière, en aval, et par un fossé maintenant comblé, de 10 mètres de largeur, qui le séparait de l'île, à l'est ; la petite éminence qui le portait a 5 ou 6 mètres de hauteur au-dessus de l'eau. La plate-forme avait 100 mètres de longueur, sur 50 mètres de largeur. Le château était construit à quelques pas de celui qui le remplace actuellement, pour lequel on n'a pas voulu, sans doute, utiliser les fondations anciennes. D'après M. l'abbé Pascal, les travaux exécutés en 1830 dans les vieilles fondations, par l'ordre de M. le marquis de Dürfort, propriétaire, dont la famille possède encore le château, donnent une haute idée de l'étendue et de la solidité de l'ancienne *Fermeté*.

L'oppidum gaulois qu'il avait remplacé, quoique offrant des moyens de défense assez considérables, n'avait pas, ainsi que je l'ai dit une grande étendue. C'est peut-être pour ce motif que les Romains ne vinrent pas s'y fixer comme ils le firent tout près, à Montrieux, à Neung-sur-Beuvron et en d'autres points fortifiés de la Sologne, ce qui expliquerait pourquoi on ne trouve pas de restes de la domination romaine. Peut-être aussi les vainqueurs n'avaient-ils pas jugé utile d'occuper cette petite position dont ils avaient pu causer la ruine ; les habitants dispersés n'y seraient revenus alors que bien plus tard.

On n'a point trouvé de traces d'une occupation préhistorique. Les tumulus de l'époque du bronze et du fer qu'on rencontre en grande quantité en Sologne, ne sont cependant pas éloignés. Il faut dire que malgré le nombre des tumulus on trouve peu d'instruments préhistoriques en Sologne. La nature sableuse du terrain ou la végétation aquatique, n'ont sans doute pas permis de retrouver à la surface les instruments et les armes des habitants primitifs, toutefois il est fort probable que l'emplacement de la Ferté-Hubert a dû être habité longtemps avant l'invasion romaine.

(1) Dans le chœur de l'église de la Ferté-Saint-Cyr, il y a une chapelle, qui a reçu les dépouilles d'un des défenseurs du château, tué par les Anglais en 1428, et l'horloge communale, qui est placée au clocher de l'église, a des poids qui sont deux forts boulets de canon trouvés dans les décombres de l'ancien château ; chacun de ces boulets pèse environ 15 kilogrammes. On a cru que ces projectiles avaient pu-être dirigés contre l'ancien château en 1428. Cela n'est pas improbable, dit l'abbé Pascal.

234. *Ile de Montillet.*

Au-dessus de l'enceinte de la Retaille, commune de la Ferté-Saint-Cyr, à 1 kilomètre en amont dans la vallée du Cosson, sur la rive droite et à 500 mètres au sud de la route de la Ferté-Saint-Cyr à Ligny, on voit une petite île boisée, de forme ovale, émergeant de la prairie, qui a environ 125 mètres de longueur et 40 mètres de largeur.

Cette île très régulière paraît avoir été régularisée de main d'homme; elle a seulement 1 mètre de hauteur sur les bords de la prairie et 2 mètres au centre. Autour il y a des fossés qui sont peut-être l'œuvre des courants, lorsque la prairie est inondée, lors des crues de la rivière, mais qui peuvent être aussi l'œuvre de l'homme, lorsque les prés environnants n'étaient que des marais impraticables.

Sa situation, assez proche d'une ancienne enceinte qui a du être très peuplée, m'a fait penser qu'elle a pu être utilisée comme enceinte naturelle aux temps préhistoriques ou anhistoriques comme plusieurs autres îles que j'ai citées déjà ou que je citerai.

235. *La Motte Longuet.*

En me rendant au château de la Motte-Longuet, situé sur la commune de la Ferté-Saint-Cyr, à 4 kilomètres à l'est du bourg, près du Beuvron, j'allais un peu à l'aventure car on n'avait pu jusque là me dire pour quel motif ce château très moderne, portait un tel nom; personne ne connaissait d'anciennes fortifications aux environs. Heureusement que j'y rencontrai le propriétaire, M. Longuet de la Giraudière qui, fort aimablement, me donna tous les renseignements que je cherchais. Il m'expliqua que le domaine portait son nom patronymique parce qu'il était depuis cinq siècles dans sa famille. Puis, lui demandant s'il n'existait pas, dans les environs, les traces de l'ancien château, il me conduisit à 200 mètres à l'ouest du château central et, me montrant le jardin potager, il me dit que c'était l'emplacement d'une ancienne forteresse, qui aurait été détruite pendant les guerres de religion. Précédemment, lors de la guerre de cent ans, ce château, ainsi que plusieurs autres situés sur sa route, notamment celui de la Ferté-Saint-Cyr, alors la Ferté-Hubert, aurait résisté aux Anglais et protégé la marche de Jeanne d'Arc se rendant de Blois à Orléans.

J'ai pu constater, en effet que cet emplacement avait été entouré autrefois de larges fossés, dont une dépression très caractérisée montre encore les dimensions. On y peut voir les vestiges de fos-

sés de 7 à 8 mètres de largeur, ayant entouré une plate-forme rectangulaire de 50 mètres de longueur sur 40 mètres de largeur. La plate-forme surélevée de 2 à 3 mètres au-dessus du niveau actuel formait une sorte de butte qui a été rasée par le père de M. de la Giraudière. On y a trouvé de petits boulets de fer.

Les petites dimensions de la forteresse, sa situation au milieu d'une vallée assez large, protégée au nord par le Beuvron dont elle est à 50 mètres, qui coule au milieu de marais et couverte au sud par des étangs et des marais, me font croire à une occupation très ancienne, remontant bien au delà de la guerre de cent ans.

236. *Enceinte de Rhuys.*

Située presque dans le fond d'une vallée, à 2 ou 3 kilomètres au sud du bourg de la Ferté-Saint-Cyr, à quelques centaines de mètres à l'ouest de la route de la Ferté à Dhuizon, l'enceinte de Rhuys est largement alimentée et entourée elle-même par les eaux.

C'est une enceinte rectangulaire dont la plate-forme intérieure a 100 mètres de longueur et 50 mètres de largeur. Elle renferme un joli château de style ancien, qui n'a été construit là qu'en raison de la situation privilégiée pour la chasse et la pêche.

Au nord, le fossé a 20 mètres de largeur; ceux de l'est et de l'ouest en ont 12 et celui du sud n'en a plus que 8. Mais de ce côté, il y a encore, comme moyen de protection, une fosse de 12 mètres à côté.

A l'ouest, un ruisseau profond provenant d'une suite d'étangs qu'il relie, forme une seconde ceinture. Au nord, il y a un autre étang qui n'est séparé du large fossé que par une chaussée. Enfin au sud, à 200 mètres de l'autre côté de la route, il y a encore un vaste étang.

A quelques kilomètres, dans la forêt de Boulogne, de nombreux tumulus, probablement de l'âge du bronze, prouvent que la région a été très habitée aux temps préhistoriques.

237. *Les Hauts-Fossés.*

Au nombre des anciennes enceintes de notre région, je dois citer celle des Hauts-Fossés de la Ferté-Saint-Cyr qui est la plus considérable et une des plus étonnantes. Elle est située à quelques centaines de mètres de la route de la Ferté-Saint-Cyr, à la Marolle.

A cet endroit, il existe deux lignes de fossés dont le but et l'origine semblent une énigme. Dans le pays, les uns disent que ce sont d'anciens canaux. Mais ces fossés partent d'un point sec et

n'ont jamais reçu que les eaux pluviales; d'autres plus malins, pensent que ce sont d'anciens travaux pour l'artillerie qui ont servi pour les guerres d'autrefois, mais il n'y a pas d'embrasures dans les talus ou de terrasses pour l'installation des pièces. Il faut donc chercher autre chose. Il ne me paraît pas douteux que ces fossés, qui représentent un travail énorme, formaient le barrage d'une enceinte très ancienne, dont une ligne de marais très étendue, en forme d'arc, constituaient la base; les deux fossés, presque en ligne droite, avec une interruption au centre, représentaient la corde de l'arc formée par les marais, dont plus tard on fit des étangs reliés entre eux par un ruisseau appelé le Rhuys.

Il est à remarquer que les marais ont joué jadis un rôle important pour la défense et la protection des enceintes ou habitations, notamment en Sologne.

La ligne d'étangs ou marais peut avoir à l'intérieur une longueur d'au moins 2 kilomètres; la corde de l'arc aurait 1300 ou 1400 mètres, et le rayon 1 kilomètre; ce qui représente une superficie considérable de 40 à 50 hectares pour le terrain compris entre les marais et les fossés.

Voici la dimension de ces fossés :

Le plus important commence près d'une petite métairie appelée les Hauts-Fossés et continue au sud-est sur une longueur d'environ 600 mètres jusqu'à l'étang des Binoches où il aboutit. Sa largeur d'ouverture est en général de 12 mètres, avec 4 mètres de profondeur; en commençant il est moins large et moins profond, mais il peut avoir été diminué par la culture. La terre du fossé a été rejetée de chaque côté où elle forme un talus de 8 mètres de largeur et de 1 mètre à 1^m50 au-dessus du sol; ces talus ont dû être plus élevés autrefois et s'aplanir. Le fossé était complètement à sec primitivement, mais maintenant plusieurs chemins le traversent et pour faire leur passage on a comblé le fossé de la largeur des chemins avec la terre des talus, ce qui empêche l'écoulement des eaux pluviales vers l'étang, et forme des barrages d'eau de 8 mètres de largeur à chaque passage.

Le deuxième fossé, moitié moins long, paraît-il, je n'ai pu aller jusqu'au bout, part de la ferme du Grand-Fambron en remontant au nord-nord-ouest pour aller regagner un autre étang, dont je n'ai pas pris le nom, après un parcours de 300 mètres. En débutant il est comme le premier moins prononcé, mais un peu plus loin il a les mêmes proportions vastes avec talus et banquettes.

Ces fossés sont suivis de très près à l'intérieur de l'enceinte par un très ancien chemin venant de Montrieux, ancien camp romain, se dirigeant sur la Ferté-Saint-Cyr, très ancienne station également.

Entre le Grand-Fambron et la métairie des Hauts-Fossés, c'est-

à-dire entre le commencement des deux fossés, il y a un espace libre de 400 mètres environ sans fossés, pour le passage des bestiaux et la facilité des communications journalières, mais cet espace pouvait être protégé par des clôtures mobiles ou des palissades. Dans tous les cas, la population nombreuse que pouvait renfermer habituellement ou éventuellement l'enceinte devait facilement pouvoir tenir tête à l'ennemi, n'ayant à défendre que ce point faible.

L'enceinte des Hauts-Fossés est située à peu de distance de groupes de tumulus se trouvant les uns au sud-ouest dans la forêt de Boulogne, commune de Dhuizon, les autres à l'est sur les communes de Villeny et d'Yvoy. Il est donc permis de supposer qu'elle est contemporaine de ces tumulus qui remontent à l'âge du bronze où à la première période du fer, d'après M. J. de Saint-Venant.

Je crois intéressant de dire comment j'ai découvert les Hauts-Fossés.

En allant visiter l'enceinte de Mont-Rabeau, commune de Neuvy, à l'extrémité est de la forêt de Boulogne, la très gracieuse propriétaire qui m'y conduisit, M^{me} de Larminat, femme de l'éminent Directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, me demanda si je connaissais le grand Fossé du Montbénard, qui fait l'objet de ma note n° 205, sur une réponse affirmative, elle me cita encore le grand Fossé de Tartégoult, sur la limite du Loiret, si grand qu'on disait que comme celui du Montbénard, il délimitait la Neustrie de l'Aquitaine. Je lui répondis en la remerciant que je n'en avais jamais entendu parler, et que je la chercherais. Or un jour, en allant voir l'enceinte de la Motte-Rabeau, à la Ferté-Saint-Cyr, je reconnus qu'elle se trouvait vis-à-vis le chemin de la ferme de Tartégoult. Ce dernier nom me rappela celui du grand Fossé qui m'avait été indiqué et à trois reprises différentes j'explorai les alentours sans trouver le fameux fossé, dont depuis, plusieurs personnes m'avaient parlé. C'est alors que le fermier de Tartégoult, qui m'avait toujours affirmé qu'il n'y avait pas de grand fossé aux environs, finit par me dire qu'il en connaissait de remarquables, dans le genre de celui que je cherchais, entre la Ferté-Saint-Cyr et Villeny. C'étaient ceux que je viens de décrire et que je trouvai facilement d'après ses indications.

Quant au Grand Fossé de Tartégoult, voulant être fixé à son sujet, je m'adressai à M. Dumüys, l'honorable Président de la *Société Archéologique Orléanaise*, propriétaire en Sologne, non loin de la Ferté-Saint-Cyr. Ce fossé lui avait été signalé en 1880, par M. Raymond de Minvielle, chasseur à courre intrépide, qui avait souvent parcouru les bois de Sologne et lui avait dit que ce fossé était un obstacle très redouté des chasseurs. D'après une vague légende, ce fossé était réputé « aller jusqu'en Bretagne » !

Des gens se piquant d'instruction traduisaient ainsi la pensée populaire : c'est un fossé, qui sépare la Neustrie de l'Aquitaine! M. de Minvielle qui habite la Sologne orléanaise ignorait l'existence d'un lieu dit Tartégout en Loir-et-Cher.

M. Dumüys eut l'extrême obligeance de demander des renseignements et il me dit que ce fossé, situé dans le Loiret, traverse l'étang considérable et très ancien de Briou, dans la direction du château des Madères, de la Ferté-Saint-Aubin et de la Bouillie. Son correspondant croit que ce fossé, véritable rivière artificielle, faisait communiquer quantité de grands étangs en Sologne et que son origine est aussi ancienne qu'imprécise.

C'est fort possible; mais je ne serais pas surpris qu'il ait eu aussi un but de défense pour les populations primitives. Quoique sur les limites, le Grand Fossé de Tartégout n'est pas situé en Loir-et-Cher et je n'ai pas à en parler ici autrement que pour attirer l'attention sur lui, car il mérite une étude particulière.

238. *La Motte Rogier.*

Pour découvrir l'enceinte de la Motte Rogier, il faut y avoir été conduit comme je l'ai été par la femme du garde de la propriété de M. Rogier, banquier à Mer. On lui donne dans le pays le nom de son propriétaire pour la distinguer de la Motte Longuet, située sur le territoire de la même commune de la Ferté-Saint-Cyr. On n'a pu me dire le nom qu'elle portait avant qu'elle appartienne à M. Rogier ou à sa famille.

Elle est placée en bas d'une éminence, qui porte l'habitation du propriétaire, dans un petit taillis inextricable à 300 mètres au nord du chemin qui va de Dhuizon à Bonneville et à 300 mètres à l'ouest de la ferme de la Motte.

C'est une belle butte, circulaire de 5 mètres de hauteur et de 25 à 30 mètres de diamètre au sommet. Le fossé qui l'entourait a été comblé dans la suite des siècles, puis refait avec 1^m50 d'ouverture seulement; d'après la dépression du terrain, il devait avoir de 5 à 7 mètres de largeur; il était alimenté par les eaux du coteau.

Je n'ai vu aucunes traces de construction : ni pierres, ni briques, ni tuiles. Cette enceinte doit être fort ancienne.

Ainsi qu'en bien d'autres circonstances, c'est son nom donné à la ferme qui me l'a fait découvrir.

Il court sur son compte bien des légendes dans le pays, paraît-il; l'obligeante personne qui me conduisait me l'a assuré et il n'aurait tenu qu'à moi de pouvoir les noter; je n'en parle que parce que les légendes sont toujours une preuve d'antiquité des endroits qu'elles concernent. Pour une autre enceinte voisine (la Motte-Rabeau,

commune de Saint-Laurent-des-Eaux), je dirai une légende que ma conductrice m'a racontée, son récit m'ayant paru sortir un peu de l'ordinaire; il s'agit toujours d'histoires de fées.

239. *Enceinte de la Buzellerie.*

L'enceinte de la Buzellerie a été bien déformée par la culture. M. J. de Saint-Venant l'a vue, avant 1892, circulaire avec 40 mètres de diamètre; elle est tellement défigurée que dernièrement elle m'a paru carrée avec 35 mètres de côté. Les fossés à peu près comblés maintenant, pouvaient bien avoir 6 à 7 mètres d'ouverture.

Elle est située à 1 kilomètre au nord-est du bourg de Saint-Viâtre, dans un fond, près d'un ruisseau qui alimentait ses fossés.

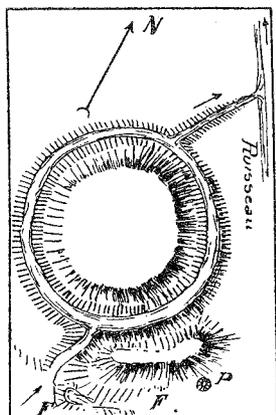


Fig. 8. — Enceinte de la Buzellerie, n° 239.

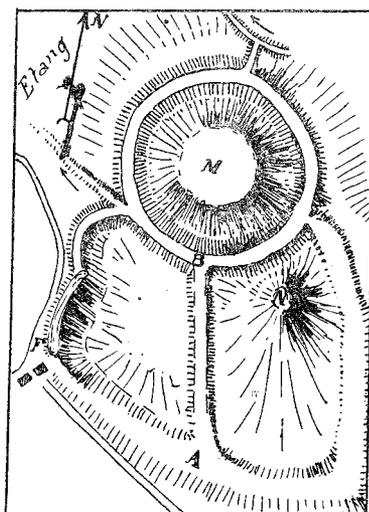


Fig. 9. — Enceinte du Pâtis, n° 240.

On ne voit plus de traces des anciens ouvrages extérieurs que M. de Saint-Venant avait signalés dans sa belle étude sur la vieille Sologne militaire et ses fortifications, Je lui ai emprunté le plan qu'il en avait dressé alors (voir *Fig. 8*).

On a trouvé paraît-il sur cette motte des débris de constructions qui d'après la description devaient remonter au moyen âge.

240. *Enceinte du Pâtis.*

Ainsi que presque toutes les anciennes enceintes des environs, celle du Pâtis est circulaire. Elle est située sur le bord de la route de Saint-Viâtre, à Chaumont, à 500 mètres à l'est de l'enceinte de la Buzellerie, à 1 kilomètre au nord du bourg de Saint-Viâtre.

Elle avait environ 40 mètres de diamètre. Ses fossés sont à peu près comblés, mais encore bien dessinés par une dépression de terrain; ils pouvaient avoir 6 ou 8 mètres de largeur.

Il y a une vingtaine d'années, M. J. de Saint-Venant avait pu reconstituer les ouvrages extérieurs; il en a fait la description dans son travail sur la vieille Sologne militaire et ses fortifications. Aussi je lui ai emprunté le plan qu'il en a dressé alors (voir *Fig. 9*). Il avait retrouvé les traces d'une baille extérieure, celles d'une petite motte qu'elle contenait, et certains tronçons d'une première enceinte.

L'enceinte était établie dans un fond, sur le passage de l'eau qui alimentait un étang voisin, lequel n'existe plus.

241. *Enceinte du Reposoir ou du Château.*

A l'angle formé par la rencontre des routes de Chaumont et de Nouan, presque dans le bourg de Saint-Viatre, on aperçoit un curieux petit monument rectangulaire de style gothique, qui paraît remonter au XIV^e siècle, dont on a peine à s'expliquer la destination. M. de la Saussaye a cru y voir ce qu'il appelle un reposoir à demeure, construit sur une tombelle.

Ce petit monument a été bâti sur une petite butte de 35 à 40 mètres de diamètre à la base et de 20 mètres seulement au sommet, qui n'est que de 1^m50 au-dessus du niveau du sol. Il était autrefois entouré de fossés dont les traces sont visibles à peu près tout autour.

M. J. de Saint-Venant dit que la butte était une petite motte féodale et que le vieux nom de château qu'on lui donne dans le pays ne serait pas pour contredire cette conclusion. C'est aussi mon avis.

242. *La Motte de Saint-Viatre.*

Encore une enceinte à peu près disparue. La Motte de Saint-Viatre était située exactement à 1300 mètres à l'ouest du bourg, à 70 mètres au nord de la route de Marcilly. Elle était circulaire avec 45 mètres de diamètre; le large fossé qui l'entourait est réduit maintenant à 1 mètre de largeur; on n'a pu le supprimer complètement à cause des eaux qui ne cessent d'y arriver par infiltration. Le reste de l'emplacement, qui a été comblé, n'est plus indiqué que par une grande bande circulaire de joncs, seul résultat obtenu par le travail de nivellement opéré; le centre un peu plus élevé est cultivé plus utilement. Elle était à moitié d'une longue pente.

Elle se trouvait au nord-est de l'étang de la Motte qui la bordait et dans la queue de l'étang. La ferme de ce nom, près de la chaussée se trouve à 500 mètres de là environ. Au sud, l'étang de Dom Blin lui faisait encore une protection.

M. de Saint-Venant qui l'a signalée et en a fait une description dans sa vieille Sologne militaire et ses fortifications, mentionne deux petits ouvrages avec mamelons et fossés propres qui l'accompagnaient en deux points diamétralement opposés, au nord et au sud. Ces ouvrages ont disparu. Pour les rappeler j'emprunte à mon éminent confrère le dessin qu'il a publié (voir *Fig. n° 10*).

243. Motte de l'Étang de Galop.

M. J. de Saint-Venant, toujours dans sa vieille Sologne militaire, signale une motte dans l'étang de Galop situé à deux kilomètres au sud-est du bourg de Saint-Viâtre à Salbris.

Il n'a pas vu cette motte qui était alors sous les eaux, mais elle lui a été signalée par plusieurs personnes. Les eaux étant très

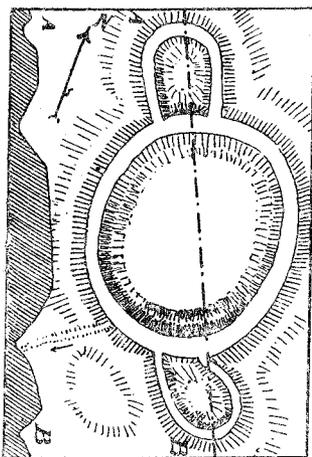


Fig. 10. — La Motte de Saint-Viâtre, n° 242.

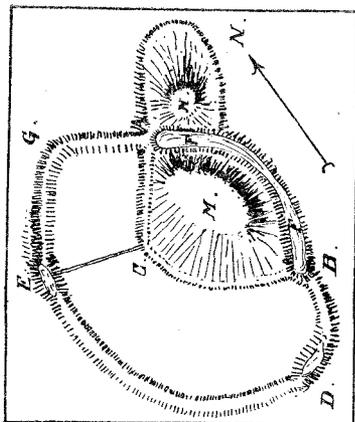


Fig. 11. — Encinte du Grand-Clos, n° 244.

grandes aussi cette année, lors de mon passage, je n'ai pu la voir aussi ; cependant je crois devoir la signaler.

Beaucoup de petites îles dans les rivières et dans les étangs ou marais ont été le siège d'habitations fortifiées, de mottes très anciennes.

Peut-être un jour pourra-t-on y faire des fouilles intéressantes, lorsque l'étang sera desséché momentanément ou définitivement.

244. *Enceinte du Grand-Clos.*

M. J. de Saint-Venant, dans sa belle étude sur la vieille Sologne militaire (Vendôme, typ. Lemerrier, 1892), a relevé les traces d'une petite et vieille enceinte dans le bois du Grand-Clos, à 300 mètres au sud de la ferme de l'Épineçay. Le temps en a presque nivelé les reliefs; seul un tronçon de fossé circulaire de 4 à 5 mètres de largeur est encore bien conservé. Ce fossé enveloppe partiellement une élévation de terre aujourd'hui bien aplaniée.

Il a pu relever encore des restes de fossés qui délimitaient plusieurs enceintes accessoires (Voir *Fig. 11*).

245. *Le Mottet de l'Étang des Brosses.*

M. J. de Saint-Venant cite dans l'étang des Brosses une petite éminence qui émerge comme un îlot boisé bien circulaire du grand étang des Brosses, au sud de celui de la Motte. D'après des gens qui ont vu l'étang desséché, elle serait entourée d'un fossé circulaire bien conservé. Cette éminence aurait environ 50 mètres de diamètre.

Outre ce petit îlot, il en existe un autre plus grand dans le même étang, de 200 mètres de diamètre, circulaire et bombé, ayant au moins 4 mètres de hauteur au centre. Cet îlot, qu'on appelle le Mottet, est relié actuellement à la terre, de chaque côté au nord et au sud, par deux levées d'une assez grande longueur, pour l'exploitation du terrain qui est bien cultivé.

Cet îlot, placé dans la partie sud de l'étang, est situé à 700 ou 800 mètres au nord de la route de Saint-Viâtre à Marcilly.

246. *Enceinte du bois de Ferté.*

Dans sa *vieille Sologne militaire et ses fortifications*, M. J. de Saint-Venant qui a étudié particulièrement le territoire de la commune de Saint-Viâtre, très étendu, où il a relevé dix enceintes anciennes, peu considérables il est vrai, signale des restes bien informes d'anciennes fortifications de terre dans le bois portant le nom typique de Bois de Ferté : là il exista jadis, dit-on, un vieux château.

L'enceinte se trouve à peu de distance de la ferme des Riche-tières, non loin du vieux chemin de Saint-Viâtre à Marcilly, à 5 kilomètres au sud-ouest du bourg de Saint-Viâtre.

Le temps m'a manqué pour aller voir ces vestiges de fortifica-

tions. Après M. de Saint-Venant il ne me restait plus rien à glaner et je n'avais pas mieux à faire que de les citer.

Il y a relevé une petite enceinte circulaire d'une trentaine de mètres de diamètre, fort dégradée; un puits avec maçonnerie en briques, dont l'eau affleure le niveau du sol; dans le fossé, quelques rares débris de matériaux de construction, dernières reliques de l'ancien château qui, dit-il, a eu peut-être une intéressante histoire mais sur lequel la tradition, elle-même, est muette.

247. *Enceinte du Château de Villebourgeon.*

Le joli château de Villebourgeon, situé dans la commune de la Marolle, à 4 kilom. 500 au moins du bourg, à l'est, a été construit au xvii^e siècle dans une grande enceinte carrée de 140 mètres de côté environ, formant une superficie de deux hectares. Les fossés qui l'entourent ont 9 mètres de largeur au platond comme à l'ouverture; à l'entrée, du côté du midi, ils ont une largeur double. Dans ces fossés, l'eau profonde n'arrive qu'à 2 mètres du sol. L'étang avec les fossés représentent une superficie de huit hectares couverte d'eau.

L'enceinte du château n'est peut-être pas plus ancienne que le château lui-même. Cependant son emplacement abondamment pourvu d'eau et le voisinage de nombreux tumulus de l'époque hallstattiennne me la font citer comme pouvant être antique.

M. le Marquis de l'Ecluse, qui en est l'aimable propriétaire, m'a dit qu'il ne croyait pas que le château actuel en ait remplacé un autre plus ancien; il n'a jamais rencontré de traces ou de débris de constructions précédentes.

248. *Enceinte du Château d'Autroche.*

En Sologne, le nom d'Autroche peut étonner, car il est bien évident que le nom actuel de ce château, situé à deux kilomètres à l'est de la Ferté-Beauharnais, est une corruption de Haute-Roche et que dans toute la région, formée par des sables ou des argiles tertiaires, il n'existe pas de roches. M. Lavollé, archéologue à Bracieux, dont les renseignements m'ont souvent été fort utiles, m'a donné une explication très plausible de ce nom, qui serait un témoignage de l'ancienneté des enceintes d'Autroche. Il paraît qu'autrefois on a donné, en Sologne, le nom de la Roche à des habitations fortifiées, très anciennes, bâties sur une cave. Ainsi il m'a cité la Roche des Grésillons, près du moulin de la Fosse, à Ville-neuve-sur-Beuvron, dont Geoffroy Jossin était seigneur, en 1411. A Bracieux, le Comte de Blois acquit une Roche vers 1328; il loua

quelque temps après cette Roche, et le locataire reçut du bois pour la réparation. Dans un autre acte la Roche est appelée la Cave; on construisait la Roche sur la voûte de la Cave; il y avait dans le canton de Bracieux une enceinte appelée la Cave (voir n° 129). On a dû donner par extension le nom de Roche, qui était celui porté primitivement par des habitations fortifiées sur rochers, à d'autres habitations fortifiées en pays plat. De même qu'on a donné à des enceintes plates et quadrangulaires le nom de *Mottes*, attribué tout d'abord à des buttes circulaires entourées de fossés.

Donc le château d'Autroche aurait été une Roche fortifiée plus importante que les autres; la description de l'enceinte semble le démontrer.

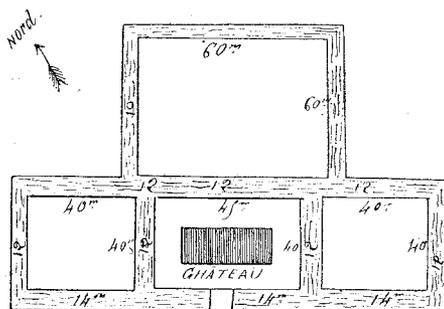


Fig.

Château d'Autroche.

Fig. 12. — Enceinte du château d'Autroche n° 248.

Le château est situé dans une enceinte rectangulaire, entre deux autres et devant une troisième. Celle du château a 45 mètres de longueur sur 40 mètres de largeur; les fossés qui l'entourent ont, du côté de la façade, au sud-ouest, 14 mètres de largeur et 12 mètres pour les autres côtés. Celles qui sont à droite et à gauche sont carrées, de 40 mètres de côté; leurs fossés ont les mêmes dimensions que pour la première enceinte; elles renferment actuellement les jardins du château. Derrière le château, la quatrième enceinte est plus grande, carrée, de 60 mètres de côté, avec un fossé commun la séparant des autres enceintes; les trois fossés qui l'entourent des trois autres côtés, n'ont que 10 mètres de largeur; elle a pu servir de refuge autrefois pour les troupeaux. (Voir le plan Fig. 12).

Ces enceintes étaient protégées au nord par la rivière du Beuvron et au sud par un étang.

Je crois que les enceintes d'Autroche sont de beaucoup plus anciennes que le château, qui est presque moderne. Ce château appartient à M. le Marquis de Cumont.

Le fief d'Autroche fut donné au XII^e siècle *au chapitre* de Saint-Aignan d'Orléans, en échange d'une terre située près d'Etampes, à Charloi-la-Reine. (Abbé Morin. Notes manuscrites.)

249. *Enceinte de la Motte Couffrant.*

Etant donné le nombre des Mottes en Loir-et-Cher, pour les désigner et ne pas les confondre, on leur donne souvent le nom de leur propriétaire actuel quand on ne leur conserve pas le nom de l'ancien. C'est ainsi qu'on a donné le nom de Couffrant qui est celui du propriétaire qui l'habite. A ce propos je pourrai citer le bon père Couffrant comme un type du paysan Solognot, travailleur et économe, qui, de simple domestique est devenu propriétaire de la jolie ferme de la Motte. C'est lui qui m'a guidé dans mon exploration.

L'enceinte de la Motte est située dans la plaine, à 500 mètres à l'est du bourg de Montrieux. Elle est de forme carrée avec 40 mètres de côté; les fossés qui l'entourent ont de 8 à 9 mètres de largeur et 2 mètres de profondeur avant d'arriver à l'eau. La Motte se trouve à 150 mètres au nord-est de la ferme qui porte son nom; elle est placée dans une prairie très marécageuse et pour ce motif au moins, elle a été un peu surélevée.

Tout près de l'enceinte, à 7 ou 8 mètres au nord-ouest, il existe une jolie petite source à faible débit, dont l'ouverture carrée, de un mètre de côté est entourée de boiseries anciennes du haut en bas.

Le ruisseau du Baltan, de 3 mètres de largeur, qui coule au nord, formait de ce côté une protection naturelle. Au sud le coteau atteint une hauteur de 25 mètres, mais seulement à une distance de 500 mètres en pente douce.

On trouve dans les terres qui la bordent au sud, de nombreuses tuiles du moyen âge, mais j'ai trouvé aussi des fragments de tuiles gallo-romaines à rebords. Dans l'enceinte qui est couverte de taillis impénétrables, j'ai rencontré deux grandes plantes sauvages des endroits humides, assez rares en Loir-et-Cher; j'ai déjà signalé la première l'*Inula Helenium* dans deux autres enceintes anciennes; la seconde est la grande variété de l'*Agrimonia Eupatorium*.

Ce qui peut être une preuve d'ancienneté d'origine de l'enceinte, c'est un tumulus de 10 mètres de diamètre et de un mètre environ de hauteur, qui se trouve, à 40 mètres au nord de l'enceinte, dans la prairie; il est formé de terre tourbeuse. Ce tumulus, ainsi que

tous ceux qui se trouvent en grand nombre dans la Sologne, est probablement de l'époque Hallstattienne.

250. *Petite enceinte de l'Enfer à Courbantou.*

M. M. Besnard, ancien Président du Tribunal civil de Blois, a publié, en 1885, dans le *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, une excellente notice sur les *Antiquités de Courbantou*. Il a reconnu, dans sa belle propriété de Courbantou, au climat appelé l'Enfer (1), beaucoup de traces de ruines gallo-romaines, notamment un puits gallo-romain, ayant dépendu d'une habitation dont les débris jonchaient le sol avoisinant, une cave ou cellier en pierres de petit appareil, les vestiges d'une villa et de plusieurs maisons groupées autour, une très belle fontaine enfouie sous terre, et, au midi de l'étang, un cimetière gaulois.

En étudiant ces différents restes, il a été conduit à les fondre en un seul ensemble sous la forme d'un centre agricole, où la présence des Gaulois se manifeste avant celle des Gallo-Romains.

Le château actuel de Courbantou est situé dans la commune de Montrieux, à 3 kil. 1/2 à l'ouest du bourg et à 11 kilomètres à l'ouest de Neung, ancien *Oppidum*. La voie romaine, reconnue par M. de la Saussaye, passait près de Courbantou et avait une réelle importance stratégique, car elle se reliait par Neung, la Ferté-Beauharnais, Salbris, la ville et le camp romain de Pierrefitte, à la grande voie romaine d'Orléans à Bourges. Le ruisseau de Boisselle, qui a passé près de la Motte de Montrieux, coule de l'est à l'ouest devant Courbantou et près d'une petite butte entourée d'un fossé que M. Besnard décrit sous le nom de tumulus. Voici la description qu'il en fait, que j'ai pu reconnaître très exacte (Voir le plan *Fig. 2*).

« Le tumulus B est situé à 140 mètres au sud-ouest de la Villa
« et en bordure de la vallée sur laquelle il faisait très notablement
« saillie, parce qu'en 1875, comme il obstruait la vue de la vallée
« qui est très étroite, il en a été retranché cinq mètres de ce côté. Il
« est de forme circulaire avec un diamètre de 22 mètres ; sa hau-
« teur sur la vallée est de deux mètres et du côté du coteau seule-
« ment de 30 à 40 centimètres. Il est entouré de toutes parts par
« un fossé qui a dû être profond, et, si l'on tient compte de l'affais-
« sement des terres du talus, on peut porter sa largeur primitive à

(1) M. Besnard ne croit pas que l'origine du nom d'Enfer provienne de *infernus*, mais plutôt d'*infra*, au-dessous, et que ce nom a été donné à une époque de langue latine pour désigner l'emplacement d'une habitation détruite qui avait peut être conservé jusqu'à sa disparition un nom gaulois. Le nom de Courbantou n'a jamais appartenu qu'au château construit postérieurement.

« 10 mètres; il était facile de le remplir d'eau, comme je le dirai à
« propos de la fontaine. Ce tumulus commandait la vallée à l'est
« dans la partie qui fait face à la Villa et jusqu'à la chaussée de
« l'étang; il la commande aussi à l'ouest dans une certaine étendue.
« Il est composé de terres sableuses provenant des fossés, dans laquelle
« sont des couches d'argile jaune apportées de plus loin. Je l'ai fait
« ouvrir, du talus jusqu'au centre, où j'ai délivré une fontaine pri-
« sonnière depuis bien des siècles et où je n'ai trouvé que de rares
« débris de tuiles à rebords, d'imbres et de poteries gallo-romaines,
« attestant par leur présence qu'avant la confection du tumulus,
« ils avaient déjà fait leur apparition en ce lieu. Les sondages pra-
« tiqués avec soin n'ont révélé la trace d'aucune sépulture. C'était
« donc une simple butte défensive destinée à protéger la colonie
« agricole et sans doute surmontée d'une petite construction volante
« en bois qui n'aura pas laissé de traces.

« Au mois de juillet dernier, mes ouvriers rencontrèrent en rive
« du talus nord du fossé du tumulus, en dehors de l'enceinte et sur
« un sol humide, d'abord un dallage en briques simples juxtapo-
« sées, puis une pièce de bois plantée horizontalement, et enfin un
« mur en briques. Le tout fut découvert et, une fois la fouille
« poussée jusqu'à 1^m33 de profondeur, je me trouvai en présence
« d'une belle fontaine, dont l'eau descendait naturellement dans le
« fossé du tumulus. Elle avait deux enceintes carrées, l'une exté-
« rieure en poutrelles de bois de chêne, l'autre intérieure en bri-
« ques. Celle en bois, désunie et déjetée par la poussée des terres,
« avait eu à l'origine une étendue de trois mètres carrés; l'enceinte
« en briques également déformée, était intérieurement d'une éten-
« due de 0^m80, et il résultait de cette différence entre les dimen-
« sions que plusieurs griffons de la source n'avaient pas été com-
« pris dans la seconde enceinte.

« Une fontaine naturelle n'a d'âge qu'au point de vue géologique,
« et ne m'attendant pas à faire de celle-ci l'objet d'une étude archéo-
« logique, encore que j'y eusse trouvé quelques fragments de tuiles
« romaines, d'imbres et de poteries, je fis démolir les deux encen-
« tes; les bois en cœur de chêne avaient conservé leurs arêtes vives,
« et malgré cette belle apparence étaient complètement usés; les
« briques, ne présentaient aucun caractère particulier, elles me
« réservaient pourtant une surprise, car un ouvrier m'en montra
« une, provenant de la seconde assise du mur du nord, sur laquelle
« était écrit à la pointe le mot QUONIAM (1). Bien que cette singu-
« lière marque de fabrique fut un mot latin, j'eus des doutes sur

(1) Les trois premières lettres sont des majuscules, les quatre dernières ont des minuscules.

« l'ancienneté de son inscription ; les formes de l'U, de l'N, de l'A
« et de l'M, notamment, me semblaient suspectes. Je consultai
« Dom de Vainnes et je vis que l'I avec point, dont je ne me méfiais
« pas, n'avait été surmonté de ce complément qu'à la fin du xiv^e siè-
« cle, et que l'U, autrefois représenté par un V, n'a été arrondi à sa
« base que de 1660 à 1680. J'en savais assez pour être fixé sur le
« maximum d'antiquité de la seconde enceinte. J'ai néanmoins
« retiré de cette découverte deux notions archéologiques intéres-
« santes ; c'est que les habitants de l'Enfer avaient en abondance
« une eau potable, claire et salubre, et qu'ils pouvaient à volonté
« et en peu de temps remplir, les fossés du tumulus et le rendre
« inaccessible. »

Je n'ai cité tout au long cette découverte de la fontaine extérieure que parce qu'elle peut susciter des doutes sur l'antiquité de l'enceinte défensive, qui est l'objet de la présente note. Cependant le fait qu'on se soit servi de la fontaine extérieure jusqu'au xviii^e siècle et même de nos jours ne prouverait pas que l'enceinte défensive ne soit pas très ancienne. De même pour les *rare*s débris de tuiles à rebords, d'imbres et de poteries gallo-romaines trouvés dans les fouilles effectuées dans l'enceinte et auprès de la fontaine de l'enceinte, par M. Besnard ; leur présence dans le tumulus ne prouve pas absolument qu'il ait été élevé après la période gallo-romaine. Je serais plutôt tenté de croire que cette enceinte est gauloise pour le moins. M. Besnard, dans sa notice, dit que plusieurs objets préhistoriques recueillis auprès de la villa démontrent que, bien avant la conquête, plusieurs couches de population s'y étaient succédé ; c'est mon avis corroboré par la découverte qu'il a faite, à 300 mètres de l'enceinte, sur la rive opposée du ruisseau, d'un cimetière gaulois qui témoignait de l'importance de l'habitation.

L'enceinte défensive gauloise serait devenue ensuite gallo-romaine. La butte devait porter une construction de bois ; en faisant des trous pour y poser la charpente du bâtiment ou du fortin et en élargissant l'orifice de la fontaine centrale, on a pu introduire dans le sol les *rare*s débris gallo-romains dont la présence a été constatée ; ces débris n'auraient pas eu raison d'être en cet endroit avant l'édification de l'enceinte.

M. Besnard dit qu'il ressort de toute sa notice que les membres de la colonie étaient gaulois, que la villa a été détruite par l'incendie et que l'examen des monnaies romaines trouvées à l'Enfer et au puits, dont la série finit à Constance II, mort en 361, donne à penser que la colonie d'Enfer a été détruite du vivant de ce même Constance, au cours de la terrible guerre qu'il soutint contre l'usurpateur Magnence, ou pendant la deuxième insurrection des Bagaudes (369) ; mais, si l'on peut avoir quelques doutes sur la

date précise et sur les auteurs de sa disparition, il est certain qu'attaquée ou surprise par une bande dévastatrice, elle a été anéantie corps et biens ; que plus tard ses principales ruines ont été enlevées et qu'il n'est plus resté pour exercer la sagacité des archéologues et des étymologistes que de modestes débris et l'énigme d'un nom mystérieux.

La famille de M. Besnard, représentée aujourd'hui à Courbantou par M. le D^r Nicolas, a constitué dans le château un petit musée fort intéressant de tous les objets antiques trouvés dans la propriété.

251. *Camp romain de Montrieux.*

On donne souvent le nom de camp romain à des emplacements qui ont servi de résidences fixes, avec théâtres, thermes et tout ce qui comporte une cité, dans l'acception actuelle de ce mot ; ou encore à des enceintes trop petites et trop restreintes pour mériter ce nom, qui n'étaient que de petites forteresses n'ayant pu contenir qu'une très faible garnison ; il me semble que ce n'est ni dans l'un ni dans l'autre cas que le nom de camp dont on a abusé devrait être employé.

A mon avis, l'emplacement du bourg de Montrieux mérite mieux cette appellation ; elle ne lui a encore été donnée à ma connaissance que par celui qui le premier l'a signalé comme camp romain : M. Besnard, ancien président du Tribunal civil de Blois, qui possédait auprès de Montrieux le domaine de Courbantou. A Courbantou, il a trouvé beaucoup de vestiges romains, ainsi qu'une petite enceinte datant au moins de l'époque gallo-romaine (voir note n^o 210).

M. l'abbé Huet, curé de Montrieux depuis très longtemps, a beaucoup étudié la contrée avec M. Besnard ; c'est lui qui m'a fourni les preuves du campement et m'a montré les restes des fortifications.

Montrieux, comme son nom l'indique, a été construit sur un joli mont, de forme très régulière, d'une quarantaine de mètres de hauteur environ, ce qui est assez important pour la Sologne, isolé dans la plaine ; ce mont a dû être régularisé de main d'homme, car en beaucoup d'endroits paraît-il, on trouve des traces de terres rapportées ; il domine les alentours à une grande distance.

Au nord, ainsi qu'au nord-est, il y avait un grand étang et un marais qui protégeaient naturellement le camp ; il y avait encore entre l'étang, les marais et le mont, un fossé de 3 mètres de largeur sur 2 mètres de profondeur ; au nord encore, en plus de l'escarpement naturel, il y avait un à pic artificiel de 2 à 3 mètres de hauteur. Au sud-est, au sud et au sud-ouest, il y avait un fossé de

5 mètres de largeur et de 3 mètres de profondeur; ce fossé est maintenant transformé en un chemin conduisant à la gare du tramway.

La culture et la route qui traverse le bourg ont bien diminué l'escarpement naturel; beaucoup de changements du reste ont dû modifier l'aspect primitif.

Un vieux chemin gaulois, allant de Romorantin à Beaugency, traversait le camp, en y donnant accès au nord-est.

M. l'abbé Huet a trouvé là une quantité de monnaies et de débris de poteries romaines qui prouvent une occupation romaine; dernièrement il a encore trouvé dans son jardin un superbe camée romain. Mais on ne trouve guère de débris de constructions gallo-romaines ce qui nous fait supposer qu'il s'agit bien là d'un camp et non d'un oppidum romain.

La position de Montrieux était naturellement forte et a dû être recherchée dès le début par les envahisseurs. Elle était voisine de deux enceintes qui ont été nettement gallo-romaines: La Motte-Couffrant, à 500 mètres à l'est, et Courbantou à 1.500 mètres à l'ouest. Je suis cependant tenté de croire que, vu sa situation, le camp de Montrieux a pu être avant l'occupation romaine un oppidum gaulois, car ainsi que je l'ai dit plus haut et d'après les affirmations de M. l'abbé Huet, on ne trouve pas ou peu de traces de constructions romaines; pierres, tuiles à rebord ou briques.

252. *La Motte de Villeny.*

Au nord-ouest du bourg de Villeny, dans le parc de la propriété de M. Denizet, située dans le bourg sur un coteau assez élevé, il y a, presque au bas du *coteau et du parc*, une vieille enceinte qui a été très déformée et à demi comblée par des allées dessinées à l'anglaise.

L'enceinte carrée avait 60 mètres de côté, avec des fossés de 8 mètres de largeur, qui étaient alimentés par une source voisine venant d'un peu plus haut dans le parc.

Au nord, il y a une prairie marécageuse et à l'ouest, un étang près de la ferme de la Motte voisine.

On m'a signalé des tumulus dans les environs.

253. *Enceinte de Bonneville.*

Près du château de Bonneville appartenant à M. Pichery, député de l'arrondissement de Romorantin, et sur le territoire de la commune de Villeny, on trouve une ferme importante et très ancienne, dépendant du château, appelée la ferme de Bonneville.

Cette ferme est située dans une enceinte de fossés, à peu près carrée, de 50 mètres de côté, les fossés ont 12 mètres d'ouverture; l'eau ne se trouve qu'à 2 mètres de profondeur.

Etant donné le nom, qui doit avoir une origine gallo-romaine, de l'enceinte, je crois qu'elle peut remonter à cette époque.

254. *Enceintes du Mesnil.*

L'enceinte du Mesnil, située à 4 kilomètres à l'est du bourg de Dhuizon, à quelques centaines de mètres au sud de la route de Dhuizon à Villeny, est une enceinte importante, avec deux autres enceintes composant les dépendances (voir *Fig. 13*). La principale, celle qui renferme le château actuel et qui renfermait évidemment

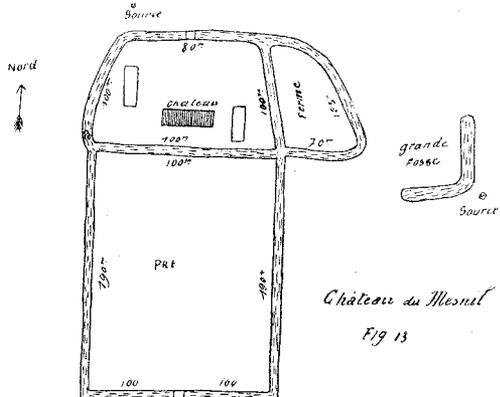


Fig. 13. — Enceinte du château du Mesnil, n° 254.

l'ancien château, forme un quadrilatère irrégulier, de 80 mètres de côté au nord et de 100 mètres environ pour les trois autres côtés. A l'ouest, le fossé a 20 mètres de largeur; il n'a que 8 mètres sur les autres côtés.

La seconde enceinte se trouve à l'est de la première et renferme une importante exploitation agricole dépendant du château. Elle représente un quadrilatère encore plus irrégulier que le premier, n'ayant, si mes souvenirs sont exacts, que 25 mètres de côté au nord, 40 mètres au sud, 200 mètres à l'ouest et 125 mètres à l'est; les fossés ont environ 8 mètres de largeur.

La troisième, au sud de la première, qui renferme des prés et des cultures forme un rectangle régulier de près de 200 mètres environ de côté à l'est et à l'ouest et de 100 mètres au nord et au sud. Les fossés ont 10 mètres au sud et 8 mètres sur les trois autres côtés.

Cette enceinte a dû avoir pour but de servir de refuge aux troupeaux en cas de guerre.

Il existe encore à l'est, à la hauteur du fossé qui sépare la première et la troisième enceinte, un vivier en forme d'équerre assez grand, alimenté par une source spéciale. En voyant tous ces larges fossés, on se demande où ont pu passer les terres qui en provenaient. On a pu s'en servir pour des nivellements ou pour faire des briques, car on ne voit pas de surélévations importantes.

Les grandes dimensions de ces enceintes ne leur donne guère un caractère d'antiquité. A défaut d'autres documents, leur nom me porte à croire qu'elles peuvent être anciennes; il en est de même des belles sources qui alimentent les fossés, car la proximité de sources a été recherchée de tous temps mais surtout dans l'antiquité.

La propriété du Mesnil appartient à M. Porcher, qui dirige l'importante exploitation agricole et habite le beau château actuel de construction moderne. Le château et les communs, comme toutes les constructions de la Sologne, sont en briques.

255. *Petite Butte du Mesnil.*

Entre l'enceinte du Mesnil et le bourg de Dhuizon, à un kilomètre environ à l'ouest du Mesnil, à l'extrémité des bois qui dépendent du château et sur le bord de la route de Dhuizon à Villeny, il y a encore, elle est sur le point de disparaître, une petite butte circulaire de 25 mètres de diamètre à la base et de 20 mètres au sommet, qui n'a plus que 1^m50 de hauteur; elle était entourée d'un fossé de 2 à 3 mètres de largeur à peu près comblé.

Cette butte, située sur le point culminant de la contrée, domine tous les environs. Elle pouvait faire un excellent poste d'observations, soit comme habitation isolée, soit comme dépendance de la grande enceinte du Mesnil.

Comme la butte est composée de sable, ainsi que les terrains voisins, l'aimable propriétaire du Mesnil, qui me l'a indiquée, M. Porcher, en a fait une sablière, d'où il a déjà retiré à peu près la moitié de la butte en nivelant le sol. Il pensait que cette butte était une tombelle, un tumulus; et il espérait y trouver quelques vestiges anciens. On n'a rien trouvé, paraît-il. Cette butte n'est probablement pas un tumulus, car les tumulus ne sont pas entourés d'un fossé; puis en Sologne les tumulus sont rarement isolés et je n'en connais pas aux alentours. Elle ne porte pas il est vrai de traces de constructions et je n'ai aperçu aucun débris. Mais en cherchant mieux on pourrait trouver quelques indications sur son origine; on aurait sans doute plus de chances en fouillant les fossés.

Il est probable que bientôt il ne restera plus rien de cette butte,

que je crois très ancienne justement, parce qu'on n'y trouve pas de débris de construction.

356. *Les Enceintes des Mefflets.*

Ce n'est pas sans raison qu'on a donné le nom de Mefflets à une ferme qui se trouve à 1200 ou 1500 mètres au sud-ouest du bourg de Dhuizon et à un joli petit chalet voisin, construit récemment par M. Gâteau qui l'habite. Ce nom est celui d'un ancien fief qui comprenait trois enceintes très rapprochées, dans les dépendances duquel sont situées la ferme et le chalet.

Le chalet est placé sur la lisière d'un bois dont M. Gâteau a fait un charmant parc. Une grande allée partant en ligne droite de cette construction, se dirige vers le nord, traverse en plein à 50 mètres du point de départ la principale enceinte des Mefflets, qui est circulaire, de 45 mètres de diamètre, avec un fossé, à sec à présent, de 8 mètres d'ouverture; la terre du fossé a été rejetée à l'intérieur de l'enceinte pour la surélever.

Dans la partie nord de cette première enceinte, le fossé communique avec celui d'une seconde enceinte qui est elliptique; celle-ci a 40 mètres de longueur et 25 mètres de largeur; son grand axe, du nord au sud, forme une tangente avec le bord de la première du côté de l'ouest. Le fossé à sec également, a aussi 8 mètres d'ouverture et la terre en provenant a servi de même à surélever l'enceinte.

Enfin à 300 mètres environ, au sud-ouest, se trouve une troisième enceinte qui est rectangulaire, avec 55 mètres de longueur et 30 mètres de largeur, entourée de fossés de 10 mètres de largeur en partie comblés, mais dont l'emplacement est parfaitement reconnaissable. Les fossés non comblés contiennent encore de l'eau; ils étaient alimentés par un ruisseau qui prend sa source à mi-chemin entre la première et la troisième enceinte. Ce ruisseau qui remplit un petit étang à côté, fait tourner deux petits moulins tout proches; l'un au-dessus de la dernière enceinte appelé le moulin d'En-Haut; l'autre au-dessous qu'on appelle le moulin d'En-Bas.

A l'ouest, à une très petite distance et longeant les deux premières enceintes, il existe un grand fossé de plus de 40 mètres de longueur en ligne droite, de 6 mètres de largeur, qui pouvait représenter de ce côté une protection supplémentaire pour les enceintes, et former aussi une réserve d'eau pour alimenter leurs fossés.

Dans la première enceinte il y a des constructions, et une tradition rapporte qu'une toise d'or s'y trouve cachée. A plusieurs reprises, un vieux domestique de M. Gâteau y a fait des fouilles dans le but de retrouver ce trésor; inutile de dire qu'elles furent toujours infructueuses; elles auraient pu servir au point de vue archéologique, si elles avaient été faites en présence d'un archéologue.

Les deux premières enceintes sont recouvertes d'un épais taillis; la troisième contient de très vieux bâtiments agricoles et forme une petite prairie, ce qu'on appelle un pâtis.

Sur le flanc du coteau, très proche, qui domine au nord-ouest les deux premières enceintes et qui en pente douce commence près d'elles, M. Gâteau m'a montré une petite éminence circulaire et régulière de 10 mètres de diamètre et de 1^m50 de hauteur environ, qui est évidemment un tumulus, et il m'a assuré qu'il y en avait plusieurs autres aux environs dans les épais taillis.

J'ai trouvé dans un fossé de la troisième enceinte un petit polissoir préhistorique en grès en forme de cube à peu près régulier de 0^m25 de côté. Sur une face, il y a deux cuvettes distinctes se réunissant presque; sur deux autres faces, il y a des traces de frottement mais qui ne forment pas de cuvettes. Les grès semblables sont rares en Sologne. J'ai remis ce polissoir au Musée de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher.

Les tumulus, le polissoir et la source voisine, où croissent en abondance de jolies fougères, notamment l'Osmonde royale et le Blechnum en épi, me portent à donner aux enceintes des Mefflets une origine préhistorique.

C'est M. Lavollé, archéologue à Bracieux, qui m'a signalé, sans avoir vu que son nom dans de vieux actes, le fief des Mefflets; cela m'a fait d'abord découvrir la troisième enceinte; puis l'aimable propriétaire du petit domaine me fit voir les deux autres que je n'aurais jamais trouvées sans lui.

M. Lavollé aurait reconnu l'existence des Mefflets au x^e siècle sous le nom de Monteux Burgadunum, d'après le cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans, et sous celui de Mont-Bourgeon au xiii^e siècle, d'après une charte des archives de Saint-Sauveur de Blois. Dans le voisinage, un certain nombre d'endroits plus ou moins élevés, mais n'ayant pas plus de 40 à 50 mètres de hauteur, portent le préfixe de Mont: Montfrault, Montperché, Mont-Bénard, Mont-Rabeau. Ce préfixe est souvent synonyme de Motte. C'est le cas au moins pour Mont-Rabeau, qui est le nom d'une enceinte placée au bas d'un coteau. A Montfrault il y a eu un château, remontant au xii^e siècle, au moins, qui appartenait aux comtes de Blois.

257. *Le Grand Theillay.*

Sur le territoire de la commune de Dhuizon, à 3 ou 4 kilomètres au sud-est du bourg, se trouve un petit château moderne, qui porte le nom du Grand Theillay. Le nom de Theillay est porté par une autre enceinte que j'ai déjà décrite sous le n^o 149 et par une com-

mune du canton de Salbris, sur le territoire de laquelle il a existé un château du nom d'Ardelou (n^o 71) détruit par les Anglais en août 1356, pendant la guerre de cent ans.

De l'enceinte primitive, sur l'emplacement de laquelle le château actuel a été bâti, il ne reste plus à l'est, qu'un vivier alimenté par une source qui se trouve au nord-est. Mais on peut voir encore les traces des fossés au nord et à l'ouest par une dépression de terrain très apparente. Au sud, devant la façade du château, le fossé a été mieux comblé, sans doute parce qu'on y a fait un chemin.

En assurant à son aimable propriétaire, Mme Prétot, que son château était bâti sur un emplacement autrefois entouré d'eau, je lui ai causé un profond étonnement. Ces fossés devaient avoir une largeur de 7 à 8 mètres et entouraient une plate-forme rectangulaire de 60 mètres de longueur et 40 mètres de largeur.

Je n'ai aucune donnée sur l'antiquité de cette enceinte, qui était protégée au nord par un étang et par des terrains marécageux à l'est; l'antiquité certaine du nom me fait croire à l'antiquité de l'enceinte, qui du reste figure sur les anciennes cartes.

258. *Enceinte de la Taille de la Folie.*

A 4 kilomètres, à vol d'oiseau, au sud de Dhuizon et à peu près à la même distance du bourg de Neuvy, à l'angle nord-est d'un bois appelé la Taille de la Folie, appartenant à M. de Monspey, on trouve une enceinte en forme de losange, dont les angles sont légèrement arrondis. Cette enceinte, couverte d'un épais taillis et perdue dans le bois, a 40 à 45 mètres de côté; les fossés ont de 7 à 8 mètres d'ouverture et sont la plupart du temps à sec; ils étaient alimentés par un petit ruisseau qui sort de l'étang de la Clavalière, qui est à 200 mètres au nord et qui va se perdre à peu de distance dans le Beuvron. L'étang de la Coutelière et plusieurs autres à l'est, formaient ainsi que le Beuvron au sud des lignes de protection pour l'enceinte.

Très près de cette enceinte, on a trouvé des débris de tuiles et de poteries romaines, ce qui permet de croire à une origine très ancienne. On ne voit pas de débris de constructions dans l'enceinte, dont le nom même est ignoré.

C'est M. le docteur Roger, de Blois, qui me l'a signalée; il l'avait vue à la chasse. Sans guide elle n'est pas facile à découvrir; à la ferme de la Boue, qui est voisine, on peut trouver un conducteur.

259. *Enceinte des Châtelliers.*

Sous l'œil paternel et indulgent de son propriétaire, M. Prudhomme, de Neung-sur-Beuvron, le fermier des Châtelliers, commune de Vernou, à 2 kilomètres au nord du bourg, pendant les 23 années de son exploitation, s'est employé le plus activement qu'il a pu à combler les fossés, à niveler les buttes de la belle et grande enceinte, dans laquelle la ferme est située; ouvrant de nouveaux chemins, déplaçant les anciens, enlevant avec soin toutes les traces des terrassements qui témoignaient de l'importance des occupations précédentes. Alors que je lui faisais des compliments quelque peu ironiques de son activité, il m'avoua que cela ne lui avait servi à rien, qu'il avait dépensé son temps et sa peine en pure perte, le sol qu'il avait à cultiver étant trop ingrat, parce que trop rempli de décombres!

J'ai donc eu beaucoup de peine à retrouver la forme de cette enceinte, remarquable par ses dimensions.

L'emplacement était bien choisi, au confluent de deux rivières, le Beuvron au nord, le Néant au sud, lesquelles l'entouraient de tous côtés excepté à l'est; de plus, ces rivières coulaient au milieu de marécages remplis d'eau.

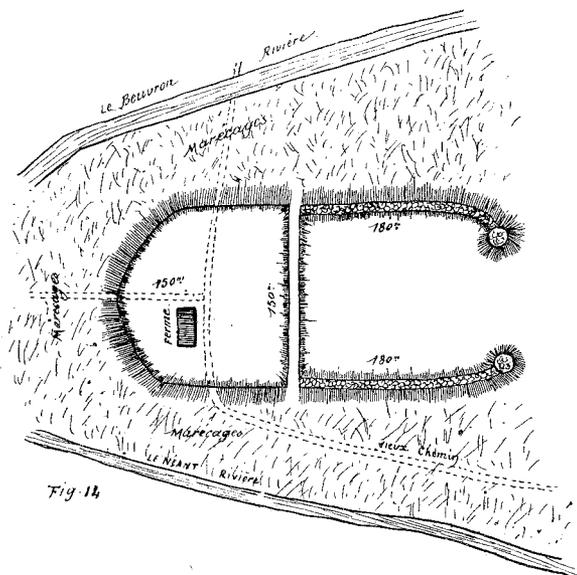
La presque île domine de près de trois mètres son entourage de marais; et, à l'extrémité ouest de ce haut plateau naturel, il y avait une terrasse importante, plus élevée d'un mètre que le reste du plateau, qu'on avait séparée et protégée par un large fossé dont il ne reste plus de traces; le fermier l'a comblé complètement; on ne voit que la différence du niveau de la plate-forme de l'enceinte; on devine cependant qu'il a dû exister. Ce fossé assez large pouvait avoir 150 mètres de longueur.

La plate-forme représente à peu près un arc de cercle dont la corde aurait été le fossé comblé à l'est; tout le reste était protégé comme je l'ai dit par les marécages et les deux rivières. En ces derniers temps, du côté des prairies, la plate-forme était encore entourée par une forte haie que le fermier a eu beaucoup de peine à défricher. Il y a du reste bien des raisons pour croire que beaucoup d'enceintes en outre des fossés et des palissades étaient protégées par de fortes haies, comme les Plessis (voir ma note n° 150, 2^e série).

L'enceinte se prolongeait à l'est par deux terrassements en arc de cercle, au nord et au sud, d'une longueur approximative de 180 mètres chacun, ayant 3 mètres de hauteur et 6 mètres de largeur au sommet; les extrémités de cette banquette étaient plus larges encore et devaient porter des fortifications supplémentaires, formant des postes avancés. Ces extrémités étaient sans doute reliées autrefois

par une palissade ou un fossé, et l'ensemble formait une deuxième enceinte. L'enceinte totale avait plus de huit hectares.

Le fermier a trouvé des tas considérables de débris de tuiles romaines à rebords, d'imbres et de grands carreaux, qu'il a répandus sur les chemins qu'il a ouverts. J'ai pu constater la présence d'une grande quantité de ces débris sur le chemin par lequel je suis arrivé à l'ouest, et on m'a montré un grand carreau entier. Je n'ai pas vu de poteries; mais je n'ai pas eu le temps d'en chercher.



Enceinte des Châtelliers.

Fig. 14. — Enceinte des Châtelliers, n° 259.

N'ayant eu qu'une heure pour parcourir en tous sens cette vaste enceinte et pour la reconstituer, je n'en puis donner que des mesures approximatives et un dessin par à peu près, quant aux emplacements des chemins, des bâtiments actuels et des deux rivières. Je trouve cependant utile de reproduire le croquis que j'en ai pris (Voir Fig. n° 14), afin de donner une idée de la forme et de l'importance de l'enceinte des Châtelliers, qui, ainsi que le nom l'indique, devait grouper plusieurs constructions importantes.

Cette enceinte a dû protéger à l'époque gallo-romaine une grande exploitation agricole appartenant à un colon militaire.

A 1200 mètres, au nord, on voit le petit Château de Villeneuve; il est probable que l'habitation qui a précédé ce château a été construite après la destruction de l'enceinte des Châtelliers qu'elle aura remplacé.

260. *Enceinte de la Fosse-aux-Loups.*

En allant chercher une enceinte que je n'ai pu trouver, celle de la Motte de Souesmes, dont il n'y a plus de traces qu'une ferme qui porte son nom, j'ai trouvé une autre enceinte, à quelque distance, que je ne cherchais pas. Elle m'a été indiquée par mon aimable collègue, M. l'abbé Petit, curé de Souesmes, qui a eu l'obligeance de m'y conduire.

C'est celle de la Fosse aux Loups, à 200 mètres à l'est du moulin de ce nom, sur le petit coteau de la rive gauche de la jolie rivière de la Sauldre, à 2 kilomètres à l'est du bourg de Souesmes.

L'enceinte, rectangulaire, avait 35 mètres de longueur et 25 mètres de largeur; elle était entourée de fossés de 6 à 8 mètres de largeur.

Au sud, on voit encore un grand rempart extérieur de terre, de 2^m50 de hauteur, de 5 mètres de largeur à la base et de 2^m50 de largeur au sommet, dépassant la longueur de l'enceinte à l'est et à l'ouest de 25 mètres de chaque côté.

A l'ouest, il y avait une avant-cour et à l'est une dépendance, actuellement un jardin.

On peut voir encore une vieille muraille de un mètre d'épaisseur au nord, du côté de la rivière, formée de toutes sortes de matériaux, moellons, briques, tuiles, etc. On peut remarquer également l'emplacement d'une ancienne tourelle de 2 mètres de diamètre intérieur, avec un mur très résistant de 0^m50 d'épaisseur.

Depuis l'année 1539, cet endroit n'est plus habité, car les registres de la paroisse, examinés par M. l'abbé Petit, ne mentionnent aucune naissance ou décès dans la région. Les registres antérieurs n'existent plus.

A 100 mètres de l'enceinte, sur un tas de débris de constructions, j'ai constaté la présence d'un certain nombre de débris de tuiles romaines à rebords.

M. de la Ronde est le propriétaire de cette enceinte, assurément fort ancienne.

261. *Le Tumulus avec enceinte de Souesmes.*

Pour la première fois je puis citer avec preuves à l'appui un tumulus qu'on a entouré de fossés pour en faire une enceinte circulaire, à une époque remontant au moins à l'occupation romaine et peut être avant.

Il est situé sur le bord ouest de la ligne du chemin de fer du Blanc à Argent, à 1 kilomètre au nord du bourg de Souesmes, à

200 mètres au-delà d'une maison de garde-barrière sur un chemin communal.

Le tumulus avait 25 mètres de diamètre et 2 mètres de hauteur. Les fossés ont été comblés il y a longtemps; le terrain très sableux est du reste aisé à déplacer.

En faisant une tranchée pour le chemin de fer, on coupa au sud le fossé, qu'on reconnut facilement par la terre remuée et on y a trouvé des fragments de tuiles à rebords, un bol et des débris de poteries gallo-romaines.

M. l'abbé Petit, curé de Souesmes, archéologue distingué, qui m'a signalé cette motte, eut l'idée de fouiller la butte; il n'y trouva que des ossements en très petits fragments. C'était peu; c'était cependant suffisant pour reconnaître la destination primitive de la petite éminence qui se trouve du reste dans une région riche en tumulus.

262. *Enceinte de La Brèteche.*

La vieille ferme de la Brèteche, autrefois entourée de douves, se trouve à 2 kilomètres au sud de Courmemin sur le bord est de la route de Courmemin à Mûr.

L'enceinte quadrangulaire a 35 mètres du sud à l'est, et 40 mètres du sud à l'ouest. Les fossés qui sont entiers, avec eau, au sud-est, sont à moitié comblés au sud-ouest et comblés entièrement au nord-ouest; mais des joncs en indiquent exactement l'emplacement. Ces fossés avaient 10 mètres de largeur.

Des banquettes extérieures de plus d'un mètre de hauteur existent encore à l'est, au sud et à l'ouest; on rase en ce moment celle de l'ouest pour combler le fossé.

À l'est, il y avait une autre enceinte de mêmes dimensions, avec des fossés plus petits; elle sert actuellement de jardin potager à la ferme. C'était évidemment une dépendance de la première.

Je n'ai pas trouvé de débris de constructions antérieures, ni de fragments de poteries anciennes.

263. *Enceintes du Courtais.*

Les enceintes du Courtais ne sont pas très importantes; elles n'en sont pas moins très anciennes.

Elles sont composées de deux petites buttes circulaires voisines, de 12 et 15 mètres de diamètre et de 1^m50 de hauteur seulement, dont les fossés sont à peu près comblés, laissant voir encore une dépression de 4 à 5 mètres de largeur tout autour des buttes.

L'une de ces buttes se trouve sur la propriété de Mlle Peigné à l'extrême limite sud-ouest, à quelques centaines de mètres à l'ouest

de la ferme du Courtais, laquelle est située elle-même à 2 ou 3 kilomètres à l'ouest du bourg de Courmemin, dans les bois.

L'autre qui est à 10 mètres à l'ouest de la première, se trouve sur la propriété de la Morinière, appartenant à M. Paul Besnard, au milieu d'une allée nouvellement ouverte qui borde sa propriété dans le bois. Celle-ci est la plus déformée, cependant elle est encore très reconnaissable par son fossé, au sud, assez profond.

La première a été fouillée en ma présence, il y a quelques années. Dans la famille Peigné, à laquelle je suis prochement apparenté, on considérait la petite butte comme étant un tumulus. Depuis bien longtemps on avait créé dans le bois, une allée y conduisant et on m'avait promis de le fouiller en ma présence à la première occasion favorable. Cette occasion se présenta l'année dernière; je n'y trouvai aucune traces de sépultures, ni cendres, ni ossements. Par contre, j'y ai rencontré quelques fragments de tuiles à rebords de deux modèles, quelques débris de grosses poteries gallo-romaines et un morceau de laitier de fer assez lourd : ce qui prouve son antiquité.

Ce n'est qu'après avoir découvert la deuxième butte, après l'ouverture de l'allée qui l'a débroussaillée, que j'ai reconnu qu'il s'agissait de deux petites enceintes, et non de tumulus. Il y a des tumulus dans la région, sur la propriété même de M. Paul Besnard, près du château de la Morinière; mais aucun n'est entouré de fossés.

Il est probable que ces deux petites buttes étaient situées dans une plus grande enceinte; on voit encore des traces de grands fossés aux alentours. Mais la division de la propriété et la culture ont bouleversé l'ensemble de la station, qui remonte certainement au moins à l'époque gallo-romaine.

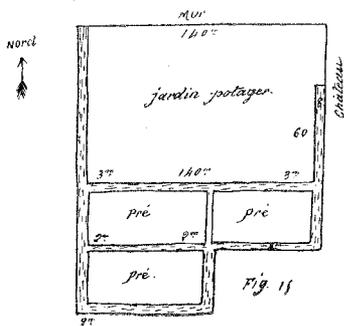
264. *Enceinte de Montgiron.*

Je ne saurais dire si l'importante enceinte du château de Montgiron est très ancienne; cependant je la cite, parce qu'il n'est pas impossible qu'on y trouve un jour des vestiges d'une occupation très éloignée dans les temps.

Le beau château de Montgiron, situé dans la commune de Veilleins, à 2 kilomètres au nord du bourg, ne date que du XVII^e siècle, avec sauts de loup devant la façade nord et terrasse du côté sud; mais il existe des restes de constructions beaucoup plus anciennes, qu'en l'absence du propriétaire, M. le comte d'Espinay Saint-Luc, e n'ai pu visiter.

Le jardin potager attenant au château, à l'ouest, se trouve dans

une vaste enceinte entourée de trois côtés de fossés de 8 mètres de largeur; au nord le fossé a été remplacé par un mur.



Enceinte de Montgiron

Fig. 15. — Enceinte de Montgiron,
n° 264.

de longueur sur 30 mètres de largeur; au nord le fossé n'a que 3 mètres de largeur, mais des trois autres côtés ils ont 8 mètres (Voir le plan, Fig. 15).

Cette enceinte à 140 mètres de longueur au sud et 100 mètres de largeur à l'ouest; du côté est le fossé n'a plus que 60 mètres.

Au sud, il existe encore deux enceintes plus petites joignant la principale. La première a 140 mètres de longueur et 35 mètres de largeur; elle est transformée en prairie; le fossé qui l'entoure au nord n'a que 3 mètres de largeur; celui du sud n'a également que 3 mètres sur une longueur de 75 mètres dans la partie ouest; il a 8 mètres de largeur sur 65 mètres de longueur dans la partie est.

Enfin la dernière enceinte, occupée aussi par un pré, a 75 mètres

265. *Enceinte de Tréfontaine.*

Dans les dépendances et près du château moderne de Tréfontaine, qui se trouve à deux kilomètres au sud du bourg de Veilleins, la ferme du château est installée dans une ancienne enceinte assez importante, presque carrée, de 60 mètres de longueur sur 55 mètres de largeur. Les fossés ont 9 mètres de largeur et l'eau qui paraît profonde n'arrive qu'à deux mètres du sol.

Le jardin potager du château qui joint l'enceinte et en formait autrefois une dépendance, est aussi entouré d'un fossé assez large.

A l'ouest il y a un grand étang. Un autre existe au nord dont le trop plein devait alimenter les fossés de Tréfontaine.

Le domaine appartient à M. le Marquis de Chasteigner.

266. *Enceinte de Martaignon.*

Il n'est pas facile de reconstituer l'ancienne enceinte de Martaignon située à 4 kilomètres au sud du bourg de Veilleins. Les fossés nombreux dans le parc de la Garenne sont à moitié comblés et il est difficile de les suivre dans les épais taillis.

Ce que j'y ait remarqué de plus intéressant, ce sont quatre petites buttes de 12 mètres de diamètre et de un mètre, 1^m50 et 2 mètres de hauteur, autrefois entourées de fossés. La plus grande se trouve à l'angle sud-ouest de l'enceinte.

Aujourd'hui il n'y a plus dans cet endroit, qu'un petit rendez-vous de chasse datant du xvii^e siècle, appartenant à M. le Marquis d'Espinay-Saint-Luc.

Mais j'ai lieu de penser que l'origine de l'enceinte doit être très ancienne.

267. *La Motte de Monthault.*

N'ayant pu me rendre à Monthault, lors de mon dernier passage à Romorantin, j'avais prié M. Redouin, ancien professeur au collège, d'aller visiter ce hameau dans lequel devait se trouver une enceinte, sur laquelle je n'avais que de vagues renseignements. Voici ceux qu'il m'a donnés, ayant eu l'obligeance d'aller les chercher pour moi.

Il me dit d'abord, que cette visite l'avait beaucoup intéressé. Il a vu une vieille enceinte de fossés formant un quadrilatère régulier de 50 à 60 mètres de côté; les fossés ont 5 mètres de largeur environ. Un des côtés a été à peu près comblé pour le passage et un autre est fortement endommagé. Il n'y a plus de traces de constructions dans l'enceinte.

C'est M. A. Thibault, ancien Président de la *Société des Sciences et Lettres* de Loir-et-Cher, archéologue très distingué, qui m'a signalé l'existence de la *Motte* de Monthault (ainsi que plusieurs autres), mais sans me dire au juste où je la trouverais; il savait seulement qu'il y avait eu un seigneur de la Motte à Monthault.

M. Redouin la trouva facilement. Elle était à 100 mètres d'une exploitation agricole appelée la ferme de la Motte, c'était une indication sûre.

Parmi les bâtiments de la ferme, il constatait la présence d'une vieille église romane servant de grange; le monument l'intéressa; il le visita et il apprit que c'était autrefois l'église de l'ancienne paroisse de Monthault, réunie au moment du concordat à celle de Lanthenay. Il est plus que probable que l'église romane fut construite par un des seigneurs qui ont habité la Motte et sur ses dépendances.

On lui dit aussi que l'enceinte renfermait jadis un château détruit en 1793.

Monthault est situé à plus de 3 kilomètres au nord du bourg de Lanthenay. La Motte était à proximité d'un très vieux chemin la faisant communiquer avec la vieille et importante enceinte de Millançay, distante seulement de 5 kilomètres.

Ainsi que toutes les Mottes, celle de Monthault doit être fort ancienne.

268. *Enceinte du Vieux Millançay.*

Par une route charmante qui semble une allée de parc, on arrive à l'enceinte du vieux Millançay, situé à un kilomètre au sud-est du bourg de Millançay, à 1.500 mètres de la grande enceinte. Depuis longtemps je connaissais le nom et si je n'ai pas été plus tôt voir cette enceinte, c'est que je croyais que son nom s'appliquait à l'enceinte principale, que j'ai décrite sous le n° 59 (1^{re} série).

Pourquoi ce nom de Vieux Millançay à celle-ci, alors que l'autre me semble devoir être beaucoup plus ancienne ? D'après M. J. de Saint-Venant, la Thaumassière, historien du Berry, cite un Jean de Boisguérêt, trésorier de Ponts et Chaussées, et échevin de Bourges en 1641, qui est qualifié du titre de seigneur de Viel-Millançay (*Histoire du Berry*, édition de 1691, p. 228). Cela indiquerait que ce nom de Vieux remonterait à une époque bien éloignée.

C'est depuis longtemps une ferme avec une petite maison bourgeoise y attenante, remplie de souvenirs du xvii^e siècle. Le jardin est entouré de douves qui ont 10 mètres de largeur, formant une sorte de trapèze ayant des côtés de 55 à 60 mètres. Les douves sont au carré du côté sud, et formaient l'angle d'une bien plus grande enceinte de fossés plus petits. Sur le bord d'une de ces douves, du côté du petit parc, j'ai constaté la présence d'un chêne de plus de 6 mètres de tour, qui doit avoir au moins 600 ans. On peut donc supposer que la destruction de la forteresse qui était protégée par les douves de l'enceinte, a pu avoir lieu pendant la guerre de cent ans. Ce qui est déjà un brevet d'ancienneté, si on considère que la destruction n'a pas dû avoir lieu aussitôt la construction.

On sait qu'en 1356, la place forte de Millançay fut assiégée, prise et saccagée par le Prince Noir en personne, et qu'elle fut prise une deuxième fois en 1428, toujours par les Anglais, alors qu'ils faisaient le siège d'Orléans.

La commune, qui ne compte aujourd'hui que 1.300 habitants, en renfermait encore moitié en sus en 1771 ; elle était assez importante jadis.

Caylus se contente de relater la tradition locale et l'opinion de quelques historiens qui font remonter l'origine de l'enceinte aux Romains. Mais il pense que le château a dû être bâti au moyen âge dans l'enceinte du cimetière actuel.

Une voie romaine passait par Millançay.

Il est possible qu'un jour on retrouve, au Vieux Millançay, des traces d'une occupation bien antérieure au moyen âge.

269. *Enceinte de Boisgenceau.*

En visitant la Motte de Seur (n° 25), son aimable propriétaire, M. Bacq, m'indiqua, comme pouvant m'intéresser, la petite enceinte de Boisgenceau, à 3 kilomètres au nord-est de Mur-en-Sologne et à 100 mètres à l'ouest de la ferme de ce nom. Sans cette indication, je ne l'aurais jamais découverte et personne autre ne m'en a parlé.

C'est une jolie enceinte quadrangulaire, de 35 mètres de côté du sud à l'est, et de 40 mètres du sud à l'ouest; elle est bien gazonnée, facile à approcher et on en voit bien les contours.

La plate-forme a été surélevée d'un mètre, et les fossés profonds, dont l'eau est à deux mètres du sol, ont 12 mètres d'ouverture. Il y a une banquette extérieure de un mètre pour augmenter la profondeur des fossés.

Il existe une grande fosse à l'est et une plus petite à l'ouest. Au nord sont des près qui pouvaient être autrefois des marécages. Il existe des traces de fossés reliant les deux fosses qui devaient former une deuxième ligne de défense.

Je n'y ai pas vu de traces de constructions; mais à l'est et à l'ouest, à peu de distance, on trouve beaucoup de débris de briques du moyen âge.

270. *Enceinte du Château de Selles-sur-Cher.*

Le château de Selles-sur-Cher est composé de plusieurs bâtiments, importants construits à différentes époques dans une grande et belle enceinte, avec des fossés fort imposants. On y trouve un château bâti dans le cours du xvii^e siècle; un autre construit par Philippe de Béthune, frère puîné du grand Sully, sous Henri IV, comprenant un fort joli pavillon appelé le pavillon *doré*; il reste une vieille tour dite la tour du Coq; des bâtiments ayant dit-on servi de caserne aux troupes de Jeanne d'Arc lorsqu'elle allait au secours d'Orléans et enfin de vieilles murailles pouvant dater de cette époque.

L'enceinte, presque carrée, a environ 160 mètres de chaque côté, excepté du côté de l'est où elle aurait 170 mètres. Les fossés communiquant directement avec le Cher qui les alimente, ont de 25 à 30 mètres d'ouverture et 10 mètres de largeur à l'eau en temps ordinaire; alors elle n'arrive qu'à 5 mètres au-dessous du sol. Au sud, le fossé se prolonge vers l'est sur une longueur d'au moins 250 mètres accompagné à l'intérieur de vieilles murailles et de restes de tours pour former ou rejoindre le fossé qui entourait la ville. Ce fossé a été interrompu depuis peu par la construction d'une maison d'école; autrefois il se poursuivait plus loin pour

entourer la ville par un grand arc de cercle allant rejoindre le Cher en amont, à l'abreuvoir actuel (voir ma note n° 73).

La situation de l'enceinte était fort bien choisie car elle se trouve dans une sorte de promontoire formé par un brusque détour du Cher.

Le pays a été très habité depuis les temps primitifs. Aux environs, à Billy et à Larrey, M. l'abbé Delaunay a découvert deux stations paléolithiques. Puis plus près encore, au Theil et aux alentours, on a rencontré beaucoup de haches longues en trapp vert, en diorite des Pyrénées, quelques-unes en jadéite d'Orient et une quantité considérable de silex polis ou taillés, couteaux, pointes de flèches barbelées, d'un travail très fin et beaucoup d'instruments.

Sans compter les tumulus de la Prévostière, M. l'abbé Delaunay avait reconnu l'existence d'un alignement mégalithique à Conflans, à l'endroit où la Sauldre se joint au Cher; il était formé de deux cercles concentriques de grande étendue, constituant un cromlech gigantesque, dont le centre était marqué par un menhir.

Dans l'enceinte il a existé une tour datant de l'époque gallo-romaine. Cette tour, dite à signaux, était haute de 30 mètres et large de 50 mètres à la base; on y remarquait des débris de poutres consumées par le temps. Ces constructions, partie en bois, partie en pierre, avaient pour but de résister à la fois à l'effet du bélier et au feu. Jules César, dans ses commentaires, parle de la difficulté qu'il éprouva au siège de Bourges parce que les murs de cette ville étaient ainsi construits. La démolition de ce vieil édifice, commencée depuis des siècles par l'action du temps, fut accélérée par celle des hommes, dans les années 1788 et 1789. Interrompue et reprise à diverses époques, elle fut achevée non sans de grandes difficultés en 1813. M. M. Romieu dans son *Histoire du Château de Selles en Berry*, d'après M. le D^r Bourgouin, donne les détails qui précèdent sur cette tour (1).

M. Romieu citant encore M. le D^r Bourgouin, dit que Simon de Melun est le premier seigneur de Selles qui apprécia les avantages de la belle situation de cette ville; il s'y installa à demeure, en 1140, en fit sa résidence habituelle et fit fortifier à nouveau les vieux murs de Thibault le Tricheur (2), ancien Comte de Blois, qui les avait fait élever au commencement du x^e siècle, et aménagea, à côté de l'antique tour, un châtel où il venait fréquemment s'installer.

(1) M. le D^r Bourgouin était un savant archéologue, qui avait réuni une belle série de silex polis et taillés, et une magnifique collection d'objets gallo-romains, qui se trouve actuellement en la possession de son gendre, M. Lottin, juge de paix, à Reims.

(2) Thibault le Tricheur, dit le Vieux, fut inhumé dans l'église de Saint-Martin-de-Tours, vers l'an 978; il mourut ayant presque atteint sa centième année.

Résumé général.

En 1907, j'ai visité et étudié	74	enceintes ou endroits fortifiés.
En 1908, j'en ai visité	78	— —
En 1909 et 1910, —	<u>120</u>	— —
Total à ce jour.....	<u>272</u>	

Le chiffre de 50, que je pensais trouver encore après la publication de la deuxième série en 1908, a donc été plus que doublé. Voici comment j'ai pu les classer :

A. Camps ou Promontoires barrés, 1907.....	5
— — — 1908.....	4
— — — 1909-1910..	<u>3</u>
Total....	<u>12</u>
B. Buttes sans fossés, 1907.....	5
— — — 1908.....	5
— — — 1909-1910	<u>4</u>
Total....	<u>14</u>
C. Enceintes de pierres ou de terres sans fossés, 1907	1
— — — 1908	2
— — — 1909-1910	»
Total....	<u>3</u>
D. Buttes avec enceintes de fossés, 1907.....	24
— — — 1908.....	12
— — — 1909-1910..	8
Total....	<u>44</u>
E. Enceintes de fossés sans buttes avec surélévations intérieures ou extérieures, 1907..	20
— — — 1908..	18
— — — 1909-1910..	<u>28</u>
Total....	<u>66</u>
F. Enceintes de fossés plates sans surélévations, 1907.....	21
— — — 1908.....	40
— — — 1909-1910.	74
Total....	<u>135</u>
G. Fossés d'une grande longueur formant barrage, 1909-1910.....	<u>2</u>

Sans avoir effectué de fouilles, par des objets relevés par moi, à la surface, ou par d'autres, en qui on peut avoir confiance, j'ai pu reconnaître parmi les enceintes décrites dans la présente série 8 en-

ceintes, dont la construction primitive doit remonter à l'époque préhistorique, et 12 autres caractérisées par la présence d'objets gallo-romains. Sans compter une île d'étang, marais alors, qui a servi de refuge à l'époque robenhausienne et ensuite à l'époque gallo-romaine. Or, en relevant les indications de séries pour ces 20 enceintes, dont l'origine me paraît indiscutable, on peut voir que, pour la série E, j'ai trouvé 3 enceintes préhistoriques et 6 gallo-romaines pour le moins. Dans la série F j'ai constaté une enceinte préhistorique et 5 autres au moins gallo-romaines. J'ai dit déjà que je considérais comme préhistoriques ou au moins gallo-romaines celles des trois premières séries A, B et C. Les grands Fossés de la série G sont aussi préhistoriques.

Existe-t-il un genre particulier de construction, permettant de distinguer au premier abord les enceintes préhistoriques et gallo-romaines, que j'ai reconnues dans les séries D, E et F de celles dans lesquelles je n'ai rien trouvé de caractéristique à la surface? J'avoue que je n'ai rien pu remarquer de particulier. Les dimensions et les formes sont très variables, aussi bien pour les unes que pour les autres. C'est pourquoi à première vue on ne peut dire que les enceintes de ces trois séries ne sont pas anciennes, puisque parmi les plus anciennes il y en a de toutes les formes et de toutes les dimensions.

Un assez grand nombre de celles que j'ai relevées ont été habitées jusqu'à nos jours; elles ont donc été entretenues et modifiées; cela n'empêche pas leur origine ancienne. D'autres ont eu dans la suite des temps des destinations différentes: après avoir servi de protection, après être restées peu ou beaucoup de temps inhabitées, on y a installé des habitations modernes, des exploitations agricoles, on les a cultivées ou boisées. D'autres encore ont eu leurs habitations détruites pendant les guerres du moyen âge, et depuis cette époque le terrain recouvert ou bouleversé déjà par des changements apportés par des générations successives, a été envahi et recouvert ensuite par une végétation intense.

Pour bien établir l'origine primitive des enceintes, surtout de celles classées dans les trois séries D, E et F, il serait donc nécessaire d'effectuer des fouilles sérieuses. Mais une opération aussi considérable exige beaucoup de temps et d'argent. Ce ne sera donc pas de sitôt qu'on arrivera à connaître les époques certaines de la plupart de nos enceintes. Elles sont beaucoup plus nombreuses qu'on aurait pu le supposer quand on a commencé à s'occuper d'elles. Cela prouve que notre pays a été bien plus peuplé, dès long-

temps déjà, qu'on le pensait, et qu'il y eut toujours dans chaque localité une organisation réelle qui était indispensable alors, pour la sécurité des populations qui trouvaient un refuge dans les enceintes.

De jour en jour les enceintes disparaissent, détruites pour les besoins de l'agriculture, pour l'utilisation de tous les coins de terre cultivables et exploitables. Il était utile, nous semble-t-il, d'en faire le relevé et la description, pour en calculer le nombre, pour en faire ressortir l'importance, pour permettre de tirer les déductions que ce travail comporte, ainsi que pour conserver le souvenir de ce qui a existé.

J'ai fait tout ce que j'ai pu comme recherches ; j'ai rédigé mes notes aussi consciencieusement que possible ; j'ai recueilli beaucoup de documents archéologiques ; et j'aime à penser que ce long travail pourra servir de base à mes successeurs pour les recherches futures ; il pourra, je l'espère, éclairer quelque peu la Préhistoire en Loir-et-Cher. Si j'ai émis beaucoup d'hypothèses, je crois avoir groupé beaucoup de faits et apporté le plus grand nombre possible de preuves à l'appui de mes suppositions.

**Essai d'Inventaire
des Camps, enceintes, buttes, mottes,
et retranchements anhistoriques
ou sans origine précise,
du Département de Maine-et-Loire.**

PAR

O. DESMAZIÈRES (de Segré, Maine-et-Loire),

Receveur particulier des Finances, Délégué de la Commission d'étude des Enceintes
préhistoriques et des fortifications anhistoriques de France

PRÉLIMINAIRES.

En publiant cet inventaire des camps, enceintes, retranchements et mottes du Département de Maine-et-Loire, avec quelques détails descriptifs et des notes bibliographiques, j'ai essayé de répondre à l'appel adressé par l'éminent Docteur A. Guébard et la Commission des Enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques de France.

Je me borne à signaler les vestiges intéressants, suivant l'ordre alphabétique des communes, sans essayer de les répartir dans une classification difficile et sans préjuger de leur ancienneté. Faire un relevé chronologique et critique de toutes les antiques fortifications serait sans doute plus scientifique; mais la question des origines, à défaut de documents écrits, ne pourrait être tranchée, pour la plupart des ouvrages, que par des fouilles plus méthodiques et plus complètes que celles opérées jusqu'ici. Ces fortifications qui accusent dans leur ensemble une très haute antiquité, ont été utilisées comme ailleurs à des époques postérieures à leur élévation première.

Les Enceintes de terre du département de Maine-et-Loire, perdues dans les bois et les taillis et sauvées par eux de la destruction, ont été presque toutes signalées, soit par M. Godard Faultrier, soit par M. Port, pour ne citer que les principaux auteurs angevins. Je n'ai pas la prétention d'en relever un grand nombre d'autres, mais de coordonner les renseignements acquis jusqu'à ce jour sur la question, en les complétant, grâce à mes renseignements personnels ou ceux fournis par des correspondants dévoués. J'ai tenu à fixer les emplacements d'une façon plus précise que dans les publications précédentes, en indiquant autant que possible les coordonnées géographiques; ma tâche sera remplie, si j'ai pu contribuer à sauver du néant, afin de les préserver de l'oubli définitif, ne fut-ce

que par une mention géographique, ces témoins des premiers efforts de nos ancêtres pour la défense de leur territoire ou de leur agglomération dans les temps encore sans histoire.

En Maine-et-Loire, les enceintes et retranchements sont désignés vulgairement sous les appellations suivantes : *Camp de César*, *Camp romain*, *Camp des Anglais*, *fosse*, *fossés* et *tranchées des Romains* ou *des Anglais*, *Mont Jules*, *Butte aux Anglais*. Ces désignations sont communes aux départements de l'Ouest de la France.

Dans notre région, par suite de la continuité de l'habitation humaine, principalement sur les sommets, depuis l'époque préhistorique jusqu'à nos jours, et aussi en raison des progrès de l'agriculture et de la viticulture, il est très difficile de retrouver aujourd'hui les indices de fortifications anciennes. L'étude des lieuxdits peut fournir de très utiles indications. Citons particulièrement les lieuxdits : *Le* ou *les Chateliers*, *Chatillons*, *les Châtres*, *Chartres*, *les Châteaux*, *les Hauts-Châteaux*. Il existe, en dehors de la question étymologique, d'assez nombreuses traces de fortifications dans certaines localités, désignées sous ces noms pour en déduire l'existence ancienne de travaux similaires, aujourd'hui disparus, dans les lieux ainsi désignés. Cette remarque n'est pas spéciale à l'Anjou; elle a été faite à propos des *Castelars* du midi, aussi bien qu'à l'occasion des *Chateliers* de l'Ouest. Les dénominations de : *La Lande Charles*, *Champ Charles* (*Castrum Carnonis*, *Campus Caroli*), souvenir de l'Empereur Charlemagne, se trouvent aussi rattachées, en Anjou, aux camps anhistoriques.

La plupart des enceintes n'ont fourni aucunes poteries, monnaies, ou armes, pouvant servir à les dater avec certitude; les objets de cette nature trouvés dans l'aire de quelques-unes sont presque tous d'origine gauloise ou romaine; ça et là un certain nombre de haches de l'époque de la pierre polie. Quelles sont les opinions émises plus particulièrement dans les publications angevines et par les auteurs angevins sur l'origine de nos enceintes? Tous les vieux historiens, depuis Robin, la Sauvagère et Bodin, jusqu'à Godard, Faultrier, rattachent, d'après une idée préconçue, l'établissement primitif de nos camps à la domination romaine. M. Célestin Port, le premier, réfute la légende populaire et la tradition historique des prétendus camps romains et expose la série des occupations successives : l'*oppidum* gaulois, la *villa* romaine, l'agglomération gallo-romaine, le *pagus*, la *vigerie* du ix^e siècle, et le *Castrum*. D'après M. d'Espinay les enceintes de notre département furent édifiées au commencement du v^e siècle ou à la fin du iv^e, pendant les invasions, pour servir de refuge aux populations contre les

ravages des Barbares; il ne faut pas les confondre avec les camps de l'époque, classiques, décrits par Polybe et Hygin. M. l'abbé Chevallier n'admet pas non plus, en ce qui concerne plus particulièrement les lieuxdits *Chateliers*, la théorie des camps romains; il y voit simplement des postes militaires, conservés par les Gallo-Francis et maintenus jusqu'aux invasions sarrazines. M. A. de Mortillet classe, dans son inventaire, quelques enceintes du Choletais dans le Beuvraysien. M. le D^r Atgier lui aussi les fait remonter à l'âge du Fer. Comme je l'ai dit, je n'ai pas la prétention de donner de conclusions à cet égard; mais qu'il me soit permis de rappeler que les premiers résultats des travaux de la Commission d'étude des Enceintes ont fait ressortir la diversité d'origine des retranchements, rapportés autrefois indistinctement à une même époque.

On peut remarquer une sorte d'entente stratégique, semblant exister entre les enceintes du Département de Maine-et-Loire et celles des départements limitrophes. Au cours de mon travail, je fais ressortir la suite de ces réseaux de postes de défense; mais ces lignes fortifiées n'ont pas, semble-t-il, été systématiquement préméditées, mais plutôt édifiées à des époques successives, selon l'orographie, la constitution géologique du sol, son relief, qui en imposaient la continuité et la direction. Il n'en est pas de même des lignes de retranchements continues, talus de terre précédés d'un fossé s'étendant jadis sans interruption sur une longueur de plus de 8 kilomètres dans deux communes assez éloignées, Marcé et Montigné-sur-Moine; chacun de ces deux groupes de fortifications appartient à un même système de date uniforme.

La Loire sépare le département en deux parties, à peu près égales en surface, communiquant difficilement entre elles dans les temps antiques. J'ai voulu récapituler séparément les fortifications anhistoriques des deux rives de la Loire, en ne tenant compte que des ouvrages dont l'existence est constatée dans des documents historiques ou a été révélée par des vestiges certains. Ce travail m'a permis de constater que les enceintes de la rive gauche sont les plus nombreuses; l'arrondissement de Cholet est particulièrement favorisé sous ce rapport. Enfin certaines enceintes du Segréen et du Choletais semblent rattacher leur origine à l'ancienne exploitation de mines métalliques.

J'ai compris, dans l'inventaire les Mottes rapportées, presque toutes, au moyen âge, et que, d'après les données et les expressions en usage, et le plus souvent exactes, j'appellerai des *mottes féodales*, et aussi les buttes avec ou sans fossé, considérées tantôt

comme tumulus funéraires, tantôt comme ouvrages de défense. Ces différents ouvrages, très nombreux en Anjou, méritent d'être fouillés; pour plusieurs on pourrait admettre, je crois, une origine plus ancienne que celle qui leur est assignée généralement. De même j'ai cru remarquer que certains châteaux ou hébergements, entourés de douves ou de larges fossés, avaient pu être construits bien après le creusement de ces fossés; je n'ai pas voulu les signaler, mes recherches n'étant pas assez complètes. J'ai craint de me laisser entraîner par la tendance à tout vieillir qui se manifeste chez certains archéologues, croyant qu'il est inutile d'aller chercher dans cette étude des dessous qui n'existent peut-être pas.

ABRÉVIATIONS. — L. D., Lieudit. M., Motte. *Bib.*, renseignements bibliographiques (1). *R.*, renseignements de mes correspondants. *Dés. cad.*, désignations cadastrales. *Coord. géog.*, coordonnées géographiques.

INVENTAIRE.

Allonnes. — L. D., Mention, d'après de vieux documents, des *Chateliers*, la *Butte* ou *Motte des Chateliers*, près le bourg.

Angers. — Les constructions *gauloises* n'ont laissé à Angers aucun vestige; le mur, dit de la *Cité*, ne rappelle nullement les murs de cette époque. Cependant, à Angers, comme à Reims, Autun et ailleurs, une tranchée défensive pouvait englober le territoire de la bourgade gauloise, constituant l'*Oppidum*. La reconnaissance de très primitifs fossés de circonvallation n'a pu être faite; c'est à peine si l'emplacement exact de la ville gauloise est bien fixé, les Romains ayant pour habitude de faire disparaître les moyens de défense des vaincus; les fossés gaulois, s'ils ont existé, ont dû être remblayés. Sur le trajet du mur de la cité, M. Port signale, boulevard du Château, la découverte des haches polies en pierre; j'en ai vu entre les mains d'un ouvrier quatre semblables en diorite et une en bronze, retirées en 1907 des fondations d'une maison adossée à l'enceinte, rue Toussaint; deux autres haches de bronze ont été ramassées dans les substructions des maisons démolies, montée Saint-Maurice (2). Aux beaux jours de la domination romaine, Angers ne fut pas fortifiée.

(1) Les numéros renvoient à ceux de la Bibliographie placée à la fin du travail; les ouvrages sont cités par ordre de dates de publication.

(2) Ces découvertes ne sont pas suffisantes pour autoriser l'hypothèse d'une Enceinte préhistorique dans cette région de la ville, comme certains archéologues ont voulu m'en insinuer la supposition. Le schiste ardoisier silurien qui constitue la majeure partie du sol des parties hautes de la ville a du rendre difficile le creusement d'une tranchée défensive à l'époque gauloise ou plus anciennement encore.

ENCEINTE GALLO-ROMAINE. — Au contraire, le périmètre de l'enceinte gallo-romaine, *Enceinte de la Cité*, a pu être relevé d'une façon précise par M. Godard Faultrier ; les restes en sont encore apparents. Cette première enceinte, souvent remaniée, a dû être bâtie à l'époque de l'invasion des barbares, de la fin du IV^e siècle au début du V^e. De forme à peu près ovale, cette muraille allait du château à la cathédrale, en suivant la crête du coteau de schiste ardoisier qui domine à pic la Maine ; elle traversait le cœur de la cathédrale, l'évêché, et revenait vers le château, longeant le tracé actuel de la rue Toussaint, englobant toute la cité. M. Port croit même qu'elle s'étendait jusqu'à l'Esvière. Le mur était à l'origine construit en emplecton avec revêtement de petits pavés de quartz et cordons de briques, flanqué de contreforts rectangulaires ; de nombreux fragments de chapiteaux, frises colonnes, sculptures romaines, se retrouvent dans les fondations et prouvent que ce mur est postérieur à la période florissante de la domination romaine.

Bib. 4, 32, 46, 40, 41.

Angrie. — ENCEINTE. — *La Butte aux Anglais*, ou *Camp des Anglais*. — Petite enceinte presque circulaire, entourée d'un talus formé de terres et de débris de schistes ardoisiers (1) ; elle est placée sur une éminence entre la route d'Angers et celle d'Angrie, environ à 50 mètres Ouest de la halte du chemin de fer de l'Anjou. — Dimensions : diamètre total 34 mètres, diamètre intérieur 21 mètres, épaisseur du talus à la base 15 mètres, largeur au sommet 9 mètres, hauteur à l'intérieur 3 mètres. M. Perron qui m'accompagnait m'a affirmé qu'il y a une cinquantaine d'années la hauteur atteignait près de 5 mètres. Le sous-sol est constitué par des schistes ardoisiers, accompagnés de gros blocs de quartz épars au fond de l'enceinte. Il résulte de renseignements très précis qui m'ont été fournis que des haches de l'époque de la pierre polie ont été trouvées à proximité de la butte ; à quelque distance, M. Port indique une très large pierre que les Anglais, d'après la tradition, soulevaient en temps de pluie pour s'abriter.

Désignations cadastrales : Sect. F, n° 223. — Le Pendant du Guiblis. Le lieu dit *la Butte aux Anglais* est réservé à des parcelles voisines, au Nord de la route de Candé à Angers, remplies d'exca-
vations, provenant de l'exploitation de l'ardoise.

Coord. géog. Long. o. : 3°716. Lat. 52°847.

La tradition populaire fait remonter l'origine de ce retranchement à l'époque de l'occupation anglaise, c'est-à-dire à la fin du

(1) La description, donnée par M. Port, dans son *Dict. hist.* « Enceinte formée de pierres de schiste, hautes de plus de 3 mètres » est inexacte ; jamais pierres de semblable dimension n'ont entouré l'enceinte !

xiv^e siècle ou au commencement du xv^e; à moins que ce ne soit un souvenir des guerres anglaises et bretonnes du xiii^e siècle.

La Butte aux Anglais est placée sur le prolongement de la ligne de retranchements prétendus gaulois et de mardelles, qui se poursuit dans la Loire-Inférieure, depuis Nozay jusqu'à Saint-Mars-la-Jaille. MM. Kerviler et Léon Maître (1) ont attribué à une exploitation de minerais les mouvements du sol observés sur une aussi grande longueur entre la Vilaine et Candé; ils ont pensé que le métal cherché était le fer. M. Davy démontre, dans un travail très intéressant, que le métal exploité était l'étain; il indique, non loin de La Butte aux Anglais, à la Prévoté, une très ancienne exploitation de quartz, contenant un métal inconnu (2); d'autre part le filon de quartz renfermant du mispikel, signalé à Avrillé et à Angers et passant par Angrie, se trouve aussi sur le prolongement des filons stannifères de Nozay. Je suis tenté d'admettre que l'enceinte d'Angrie ne serait que l'emplacement d'une ancienne exploitation de quartz métallifère; j'y ai rencontré du mispikel. Les talus auraient pu servir de défense aux ouvriers; d'ailleurs l'ensemble de la butte présente plutôt l'aspect d'une ancienne carrière que d'une enceinte fortifiée par des talus réguliers.

Tous les auteurs, qui ont étudié les antiques exploitations de l'étain dans l'Ouest de l'Europe, admettent que ces travaux sont antérieurs à l'occupation romaine de la Gaule. L'exploitation de l'or et de l'étain dans notre région aurait précédé celle du fer, qui se continue jusqu'à nos jours. Cette suite dans le travail sur des lignes géologiques expliquerait la succession dans une même direction de vestiges de retranchements gaulois, chateliers romains, travaux de défenses des forges du moyen âge.

Bib. 67, 59, 37, 34 (31^e rap.) — R. Lettres de M. le Marquis de l'Esperonnière et de M. Barrault, percepteur.

Auverse. — L. D. *Le Château-rouge, le Château-noir dans une lande, le Château-Roquet.*

Bagneux. — *ENCEINTE de Terrefort.* — M. le colonel Prévost a reconnu, en 1859, les restes d'une enceinte, semblable à celle de Cinais (Indre-et-Loire), appelée vulgairement Camp des Romains et qu'il fait remonter jusqu'à l'époque gauloise. Cette enceinte était située près de Saumur dans la lande de Terrefort (*Terra fortis*),

(1) KERVILER (R.). La grande ligne des Mardelles Gauloises de la Loire-Inférieure. — Congrès Assoc. Bretonne, Châteaubriant, 8 sept. 1882.

MAÎTRE (Léon). Les villes disparues de la Loire-Inférieure. Blain, centre industriel et commercial des Namnètes. — Nantes, in-8°, Forest et Grimaud, 1891.

(2) L. DAVY. Industrie minérale. — 2^e série, T. IX, 1880, p. 610.

commune de Bagneux, le long de l'ancien chemin de Doué, non loin du Dolmen de Bagneux, sur les sables et grès sénoniens. Elle se composait de pierres de grès plates, abondantes dans la localité, plantées jointives verticalement. Une meule de moulin à bras fut trouvée auprès. Toutes traces de cette enceinte ont disparu depuis longtemps.

Bib. 68.

Baracé. — M., *La Motte-Baracé*, chât. (*Mota*, 1082). — Le bourg est désigné, d'après des chartres du XI^e siècle, comme un *Oppidum*, et même un *Castrum*.

Baugé. — M. *Motte du Bois Hubé* (m. f.), détruite en 1827. — Tertre ou tumulus de Château-Coin, appelé aussi Tombelle de Mont Echelle, dans la forêt, sur la droite de la route de Baugé à Chéviré-le-Rouge : cône tronqué, entouré d'un grand fossé circulaire, 140 mètres de circonférence à la base, 22 mètres de diamètre au sommet, 12 mètres de hauteur.

Bib. 67, 11.

Beaupréau. — L'indication d'une enceinte à La Ségourie, commune de Beaupréau, dans l'inventaire de M. de Mortillet, semble fausse. La station de la Ségourie est située tout entière dans la commune du Fief-Sauvin.

Bib. 60.

Beauveau. — CAMP DE RICHEBOURG OU DE LA PORTE. — Sur le coteau de Richebourg, M. Ouvrard a signalé, en 1854, l'emplacement d'un camp, supposé romain, sans doute plus ancien, en forme de rectangle. Le coteau de Richebourg, borné au Nord par la forêt de Chambiers, au Sud par le ruisseau du Pouyet, à l'Ouest par le marais de Bonne Peine, constituait un admirable lieu de défense. M. Ouvrard a pu voir les derniers vestiges d'un large retranchement de terre avec fossé, s'étendant, au milieu des alluvions anciennes, depuis les Marais jusqu'au jardin du Gré. Dans l'îlot du Champ-de-Gré, on a retrouvé les fondations d'une tour en empletton. A l'Est au bas du coteau sur le bord du ruisseau du Pouyet, non loin du moulin du Gré, le lieu dit *Champ de la Porte* semble avoir été, sinon l'emplacement même du camp, du moins l'entrée où l'un des points principaux, aujourd'hui encore cette pièce de terre présente un vallonement très visible, dénotant l'existence ancienne des terrassements de l'enceinte. A cet endroit on a trouvé plus de 300 médailles romaines impériales des trois premiers siècles, mêlées à des monnaies gauloises, à des briques à rebord, quelques

haches néolithiques. Aux abords les voies antiques de Beauveau et de Marcé.

Dés. Cad. Sect. B, n° 725.

Coord. géog. Long. o. : 2°868. Lat. 52°888.

Bib. 62, 46, 67, 6, 60. — R. Lettre de M. Chédanne, maire de Beauveau.

Bégrolles. — L. D. *Le Chatelier.*

Blou. — L. D. *La Citadelle*, centre antique.

Brain-sur-Allonnes. — *Enceinte médiévale de la Cave peinte.* — Au Nord-est du bourg, dans un épais taillis : fossé entourant une enceinte elliptique. Au premier abord, d'après M. d'Espinay, on serait tenté de se croire en présence d'un *Oppidum* gaulois ou même préhistorique. Au milieu de l'enceinte, des ruines médiévales avec vastes caves, dont les parois sont bariolées de lichens, ont fait donner à ces vestiges la dénomination de *Cave peinte* ou *salle peinte*. Nul indice, ni sur l'origine, ni sur la destruction du Château-fort, qui a dû exister dans ce lieu désert. M. Port ne semble pas faire remonter sa construction plus loin que le xv^e siècle ; il est permis de supposer que l'enceinte est antérieure à la construction du château.

On a découvert dans le voisinage des briques romaines et une hache en bronze ; une voie romaine passe à proximité.

Bibl. 80, 67, 39, 34 (10^e rap.).

Brain-sur-l'Anthion. — L. D. *Le Chatelier* (Closerie).

Brain-sur-Longuenée. — L. D. *Le Chatelier* (ferme).

Breil. — L. D. *La Chatellerie.*

Breille (La). — ENCEINTES (quatre). — MM. Bruas et Ratouis ont décrit, en 1867 et 1868, quatre enceintes, situées dans les bois qui couvrent les coteaux de sables et grès sénoniens au Nord-ouest du bourg de la Breille, aux alentours de la cote 101 de la carte Etat-major.

1° *Le Camp de la Girard*, ou plus simplement *le Retranchement*. Enceinte rectangulaire, de 120 mètres de longueur sur 90 mètres de largeur ; la terre, extraite de ses larges fossés, a servi à construire un épais talus, dont la hauteur aux angles atteint 2 mètres. Ce retranchement est placé dans le *Bois de la Girard*, à 50 mètres au

Nord du chemin de grande communication de Baugé à Bourgueil et à 2 kilomètres du hameau des Loges.

Coord. géog. Long. o. : 2°485. Lat. 52°618. Alt. 112.

2° *Retranchement des Grands Buissons* ou *La Redoute*. Retranchement rectangulaire de 170 mètres de long, sur 90 mètres de large, dont les talus, sauf du côté Nord-Ouest sont moins élevés que ceux de l'enceinte précédente, les fossés sont en partie comblés. Cette redoute est assise sur la colline opposée à celle du Bois de la Girard, à environ 800 mètres au Nord des Loges, sur le bord Ouest du chemin vicinal qui conduit de ce hameau à la Sablonnière et à l'Aireau, sur la lisière du taillis des Grands Buissons.

Coord. géog. Long. o. : 2°470. Lat. 52°613. Alt. 112.

3° *Retranchement de la Lande Seville*. Enceinte à peu près carrée, côtés Nord et Sud-ouest 50 mètres, côté Est 55 mètres, côté Ouest 60 mètres. Les talus et fossés sont beaucoup moins importants que ceux du retranchement n° 1. Cette fortification est sise au milieu des landes qui séparent la Breille du chemin de grande communication de Baugé à Bourgueil, 1.400 mètres au Nord de la Breille environ et 200 mètres Ouest du chemin vicinal de Courléon.

Coord. géog. Long. O. : 2°495. Lat. 52°614. Alt. 101.

4° *Camp des Prussiens* ou *Enceinte des Mortiers*. — Enceinte carrée de 50 mètres de côté renfermée par des talus élevés, sur le revers méridional d'une grande lande dite *des Mortiers* au N. du hameau des Loges (1).

On n'a trouvé aucun objet dans ces enceintes ; mais, aux alentours, quelques haches en pierre polie ; à proximité le Menhir de la *Mère Michel*. M. Ratouis veut reconnaître, dans ces retranchements, d'anciennes redoutes élevées par les Prussiens en 1815 ; M. Port tend à en reculer la construction jusqu'au moyen âge. MM. Bruas et Godard Faultrier font remonter leur origine à une époque encore plus ancienne, romaine ou gallo-romaine. Sans pouvoir assigner une date certaine à ces enceintes, je ne considère pas comme très sérieuse l'opinion de M. Ratouis et je serais d'avis de les comprendre au nombre des enceintes anhistoriques.

Bib. 47, 69, 70, 71, 72, 67, 6.

Cantenay-Epinard. — L. D. *Le Chatillon*, ferme. — Sur le champ du Guylan, en dépendant, il a été trouvé trois couteaux néolithiques en Silex de Pressigny.

(1) D'après M. Bousrez, les lieux dits *Loges* sont généralement l'indication d'une agglomération romaine ou gallo-romaine.

m. *La Roche au lait*, haute motte, à l'extrémité du coteau céno-manien, indiquée comme *habitation des Fées*.

Cernusson. — m. Près l'église, motte féodale avec fossés aujourd'hui comblés. Aucune trace de constructions.

Cerqueux-sous-Passavant. — L. D. *Le Château-Roux*, ferme.

Chambellay. — L. D. *Les Hauts-Châteaux*, entre le bourg et le château des Aillées, sur deux mamelons ; on y a trouvé des briques à rebord, des poteries rouges et noires, traces d'un ancien établissement gallo-romain, peut être la villa *Cambriliacus* (chartre de 850).

Chalain-la-Poterie. — m. *La Butte de la Jotelle*. A un kilomètre de la Potherie, au nord de la route de Loiré dans l'angle Sud-est du champ dépendant de la métairie de la Motte : vaste butte à moitié éboulée, haute de 4 à 5 mètres, 50 mètres de circonférence à la base, la plate-forme est couronnée de jeunes chênes, vestiges d'anciens fossés entourant le monticule. En face vers Nord, un marais bordé de déblais paraissant provenir d'anciennes fouilles. C'est la *Butte de la Jotelle*, peut-être motte féodale, peut-être motte de défense plus ancienne, pouvant se rattacher au système de la *Motte Cesbron* et de la *Butte aux Anglais*. Les découvertes, dans cette commune, de haches néolithiques, de monnaies gauloises, les tracés de deux voies romaines indiquent un centre antique.

m. *Motte féodale de Fresnais* (motte ancienne, 1483), à 80 mètres Ouest de la ferme ; hauteur 9 à 10 mètres, circonférence 100 mètres.
Bib. 38.

Chalonnnes-sur-Loire. — m. *La Motte Guyon*, près la Loire, motte féodale détruite.

Champtoceaux. — ENCEINTE. — Sur un coteau élevé, au bord de la Loire (*Castrum celsum*, 1034. *Castellum celsum*, 1061. *Castrum celsi*, 1099). Vestiges de doubles fossés et puissants remparts de 3 mètres d'épaisseur avec revêtement à la base en *feuilles de fougères* et en petit appareil régulier ; en certains endroits l'appareil disposé de toutes façons est noyé dans le ciment : ce sont sans doute les murs Sarrasins, *Muri Sarraceni*, dont parle une chartre de 1241. L'enceinte continue constituée par ces murs énormes est flanquée de tours rondes et de tours carrées. L'étude de cette forteresse semble démontrer que l'occupation romaine s'est établie sur des traces primitives qu'elle a recouvertes. Deux voies romaines im-

portantes aboutissent au bourg. Ce point a servi de passage aux invasions normandes.

Bib. 67, 55.

Chapelle-du-Genêt. — REDOUTE *de la Roche Alain*. Mouvements de terres et talus aujourd'hui disparus, remarquables en 1848 par M. Tristan-Martin près du petit castel de la Roche Alain (ou Roche Allan), sur les bords sinueux de l'Evre, derniers vestiges d'une redoute ou poste avancé, en face des retranchements de la Ségourie.

Bib. 83, 84.

Charcé. — ENCEINTE. — Dans les communes de Charcé et Saint-Ellier, sur les bords d'un étang, entre Brissac et Coutures, on voyait encore, en 1876, des retranchements de terre, vestiges d'une vulgaire enceinte de terre, qui aurait servi de camp à Fabius en marche contre Dumnacus?

Bib. 67, 57, 6.

Chatelais. — ENCEINTE *de Saint-Julien*. M. Port a décrit en 1874 les vestiges de l'enceinte ovale dite de *Saint Julien*, qu'il considère comme un ancien *oppidum* celtique. J'ai relevé en 1910 ce qui reste du double *vallum*, une centaine de mètres. Ces dernières traces sont appelées à disparaître avec les énormes châtaigniers qui les protègent.

L'ensemble des terrassements constituant la défense est légèrement incliné vers l'intérieur de l'enceinte et s'étend sur une largeur de plus de 23 mètres, présentant un talus de 3 mètres de hauteur avec plate-forme cintrée de près de 5 mètres de largeur, étreint entre deux fossés. Le fossé extérieur a 4 mètres de largeur au fond et 1^m50 de profondeur, l'autre 2 mètres de largeur sur 1^m50 de profondeur. Les pentes des talus sont actuellement très allongées par suite de l'affaissement des terrassements. Ce *vallum* domine l'Oudon de 86 mètres à pic ; il forme l'une des extrémités de l'enceinte défendue au Nord par l'escarpement naturel. Je n'ai pu, malgré mes recherches, retrouver l'autre extrémité de l'enceinte signalée par M. Port dans le taillis près d'une ancienne carrière d'ardoise. Cette vaste enceinte est assise sur le promontoire de grès armoricain avec minerais de fer.

Désig. cad. Sect. B, n^{os} 1322 et 1326.

Coord. géog. Long. O. : 3°627, Lat. 53°08.

ENCEINTE de Rouge-Ecu. — Dans le XXXV^e rap. de la *Com. des enc. de Fr.*, janvier 1910, M. A. Viré fait part de la découverte

que j'ai faite des fortifications inédites de Rouge-Ecu. Ces retranchements sont situés au milieu des alluvions de l'Oudon, à une centaine de mètres de son confluent avec l'Acheron; ils se composent d'une butte artificielle de 6 mètres de hauteur entourée d'un fossé plein d'eau, de 1 mètre de profondeur sur 8 mètres de largeur, au sommet excavation circulaire, avec au milieu des racines d'arbres très fourrés, une assez grande quantité de pierres, d'ardoises, qui feraient supposer une ancienne construction.

Cette motte est précédée, au Sud, d'une enceinte de terre, formant une avant-cour, de forme rectangulaire 50 × 85, au niveau même de l'Oudon, entourée d'un fossé de 1^m50 de profondeur sur 5^m70 de largeur; la terre rejetée à l'intérieur forme un talus atteignant aux angles 4^m50 de hauteur. Le vallum est interrompu en bordure de l'Oudon. Les cartes anciennes, celle de Cassini entre autres, indiquent simplement le lieu dit *Rouge-Écu*, sans mention de lieu fortifié; la carte d'État-major figure la butte par un petit cercle. Les cultivateurs appellent ces retranchements « le Camp romain de Rouge-Écu ». C'était peut-être un poste avancé de l'*oppidum* de Saint-Julien ??, mais certainement pas un camp romain.

Désig. cad. — Sect. B, n° 544, *le petit Cloteau* (bois taillis), c'est l'emplacement de la motte. N° 543, *le Mélard* (douve), c'est le fossé. N° 545 *la Cour*, c'est l'enceinte rectangulaire. La motte et son fossé sont tracés sur le plan; les talus ne sont pas figurés.

Coord. géog. — Long. O, 3°639. Lat. 53°091, Alt. 32 mètres.

Dans les deux enceintes, on n'a trouvé aucun objet pouvant aider à en fixer la date; mais, dans la commune passe une voie romaine, on a recueilli un grand nombre de monnaies gauloises, des rondelles de bronze, des briques à rebords; les vestiges romains y abondent.

Bib. 67, 7, 55, 59, 34 (XXXV^e rap.) — R. Lettre de M. Durand, secrétaire de mairie.

Chazé-sur-Argos. — L. D. *Le Chatelier*, ferme. — M. *La Biscaye*, ferme, motte féodale détruite en 1880.

Chavagnes. — L. D. *Les Châtres* (1462, Font.). Aux alentours, puits antiques de forme ovale; médailles et poteries romaines, pans de murs; découverte en mars 1836 d'un trésor du 1^{er} siècle impérial. Vaste mare circulaire en entonnoir, 30 mètres d'ouverture, 70 mètres de diamètre, 4 mètres de profondeur, signalée comme emplacement de constructions inconnues.

Bib. 67, 55.

Chemellier. — M. Haute motte avec fossés. Le tout détruit, on y a trouvé de nombreuses tombes ovales, remplies d'ossements brûlés.

Chenehutte-les-Tuffeaux. — **CAMP OU ENCEINTE de Chenehutte.**
M. le curé Robin est le premier écrivain ayant parlé, en 1764, très sommairement de l'Enceinte de Chenehutte, sous le nom de *Châtelier de Chenehutte*; après lui, M. de la Sauvagère, en 1771, fit une description complète sous l'appellation habituelle de *camp romain*; cette description a été répétée depuis avec de légères variantes par divers auteurs angevins. M. Bodin en 1812 en a donné une vue à vol d'oiseau très exacte (*Recher. hist.*, 1^{er} vol., pl. II.)

Sur le promontoire qui domine la Loire, au-dessus du bourg des Tuffeaux, au milieu des sables et grès sénoniens, l'emplacement du camp de Chenehutte est désigné sur la carte d'État-major par le point de repère de la cote 82, qui en occupe le centre à peu près. C'est un vaste polygone irrégulier, de 950 mètres de circonférence, sur 240 mètres de large et 370 mètres de long, affectant une forme elliptique. A l'Est, la protection était assurée par un ravin profond d'une cinquantaine de mètres, au fond duquel coule le ruisseau d'Enfer; vers Nord le coteau boisé qui domine la Loire constituait une défense naturelle; à l'Ouest un rempart de terre d'une largeur de 30 mètres à la base, sépare le camp de la plaine sur une longueur de 252 mètres, hauteur du talus, d'après Bodin en 1812, 4 à 7 mètres, d'après Port en 1874, 4 à 5 mètres, actuellement 3 mètres environ. Par suite de l'affaissement de terres, de gros blocs de grès entremêlés simulent une longue muraille de pierres sèches, destinée à soutenir le remblai de terre, autrefois protégé par un large fossé aujourd'hui comblé, et dont on voit à peine la trace.

Dans l'enceinte, on a trouvé une épée, des pendeloques et des bracelets de bronze de l'époque gauloise, d'énormes briques, des poteries de toutes terres, de toutes couleurs, depuis cette fine poterie samienne à glaçure rouge dont un fragment ramassé par M. Bodin représente un soldat romain, jusqu'à la plus grossière céramique d'origine plus ancienne; des médailles du Haut-Empire, un bassin carré, encombré de cendres et de blé carbonisé, une citerne revêtue de ciment rose remplie de débris d'ossements d'animaux, récemment une hache plate en cuivre.

Tout auprès vers Sud-Ouest passe une voie romaine; on a mis à jour un grand nombre de tombeaux en pierre coquillière de Doué.

Dès. Cad. Sect. A. N^{os} 466, 467, les Buttes; 468, 475 le Camp des Romains; 469, 470, 471, 472, 473 Moulin du Camp; 474 le clos. Surface totale 6 hectares 91 ares 55 centiares.

Coord. géog. Long. O. : 3°720. Lat. 52°266. Alt. 82.

Bib. 74, 75, 81, 82, 8, 9, 4, 2, 3, 31, 46, 58, 79, 67, 6, 55, 60. — R. Lettres de M. Delaroi, percepteur de Gennes (avec calque du cadastre annoté).

Cholet. — ENCEINTE du *Chêne Landry* ou de la *Bauge du Château*. Sur les hauteurs de Cholet, cote 135, au milieu des schistes granu-
litiques, à proximité et au Nord du château du Chêne Landry [sur
la carte Etat-major : *la maison Lavaud* (1)], dans la partie du bois
taillis du même nom appelée *Bauge d'été du Château*, ou simple-
ment *Bauge du Château*, existent les vestiges encore apparents
d'une enceinte de terre, signalée en 1848, par M. Tristan-Martin,
sous le nom de *Camp du Château*; la dernière description en a été
donnée, en 1882, par M. le D^r Pissot.

Cette enceinte a la forme d'un carré à peu près parfait : 90 mètres,
sur 100 de côté, arrondi aux angles. Orientation Nord-ouest-
Sud-est. La défense est assurée par un talus de terre incliné à 45°,
de 1^m40 de hauteur sur les côtés, et 1^m75 à 1^m95 aux angles, le fossé
est extérieur, il mesure 7^m50 de largeur sur 0^m95 de profondeur,
d'après les notes prises par M. le D^r Pissot en 1882. M. Cesbron-
Lavau n'évalue guère la largeur actuelle qu'à 4 mètres. M. Gelus-
seau, en 1862, donnait à la hauteur du talus une hauteur de 1 à 4
mètres. Il y a donc un affaissement des terrassements. Le rempart
et son fossé sont parfaitement conservés de l'angle Nord à l'angle
Sud vers l'Ouest; au contraire de l'angle Nord à l'angle Sud vers
l'Est, ils sont souvent interrompus et manquent totalement de
l'angle Est à l'angle Sud. A 150 mètres à l'Est, du camp, un puits,
qualifié de puits romain, dont les fouilles ont fourni une assez
grande quantité de fragments de poterie rouge dite samienne et
une meule romaine. Dans l'enceinte même du camp, les recherches
de M. Tristan Martin n'ont rien donné. A un kilomètre environ,
vestiges de la voie romaine de Poitiers à Nantes.

Coord. géog. Long. O. : 3^e593. Lat. 52^e322. Alt. 135 environ.

Bibl. 83, 43, 46, 67, 6, 65, 55, 60 — R. Lettre et carte de M. Ces-
bron-Lavau.

Corné. — L. D. *Les Hauts Champs*, sur l'ancienne voie romaine,
briques à rebords.

Cornuaille (La). — L. D. *Les Châteaux champs*. — Ce lieu dit
n'est pas très éloigné des *Champs des Châteaux*, commune du Lou-
roux-Béconnais, où existe une enceinte.

Coron. — L. D. *La Chatellerie*, hameau.

Courléon. — L. D. *Le Chatelier*, ferme.

Cuon. — M. Non loin et vis-à-vis l'église de la Lande-Chasles,

(1) Il faudrait LAVAU (d'après une lettre de M. Cesbron-Lavau)

butte de terre assez élevée, arrondie, sans doute factice qui porte le nom de *Mont Jules*, sans cause justifiée. La commune est traversée par une voie romaine.

L. D. *La fosse aux Douves*, hameau.

Daumeray. — L. D. *La Chatellerie*, ferme. — *Les Chatillons* closerie.

M. Deux mottes féodales, dont l'une sur la ferme du Plessis (32 mètres de diamètre, 5 à 6 mètres de hauteur).

Doué-la-Fontaine. — *CAMP de Doué ou de Mont-Fief*. Doué est un des centres les plus anciennement peuplés de l'Anjou. M. le curé Robin, en 1764, mentionne : « qu'il y avait un camp, dont on prétend montrer les vestiges ». Aujourd'hui, il ne reste aucune trace de ce retranchement. Quel était l'emplacement de ce camp ? Dans la plaine qui s'étend au Nord-Est de la ville, on aperçoit diverses surélévations de terrains orientées vers l'Est, désignées sous les noms de : *Montfief*, *la Lande élevée*, *la Garde*. Il résulte de l'opinion généralement répandue qu'un *camp romain* a été installé sur ces hauteurs, sans doute au lieu dit *Mont-Fief* (Le *tartre* Monfief 1480), où subsiste encore un puits, remarquable par sa profondeur et sa largeur. Tout autour de ce point, les cultivateurs trouvent fréquemment des fragments de poteries grossières, des monnaies romaines dont quelques-unes en or ; les pièces les plus intéressantes sont à l'effigie de « César-Auguste » ou de « Jules César » ; des spécimens à l'effigie de César-Auguste, portent, au revers, celle de ses deux fils « Caius et Lucius », avec en exergue l'inscription : *Juventutum Duces*. — A proximité, à *La Garde*, on retrouve sur une assez longue étendue, des traces très nettes d'une large voie romaine pavée, se dirigeant vers Angers. Dans toute cette partie de Doué, les pépiniéristes, en défonçant profondément le sol, ramassent des haches et des silex néolithiques (beaux exemplaires de pointes de lances en silex de Pressigny).

Bib. 74, 75, 67. — R. Lettre de M. Fèvre, percepteur à Doué.

Durtal. — ENCEINTES (2). M. Port, en 1874, et d'après lui, plusieurs auteurs, ont signalé, aux environs de Durtal, sur les bords du Loir, une série d'enceintes assez problématiques.

Chalou, « aux environs de Chalou, un prétendu *camp romain*, enceinte de terre parfaitement reconnaissable » ; il n'en reste plus trace, si ce n'est une légère dépression de terrain. Il paraîtrait qu'en cet endroit, comme à la Frémondrière, ferme voisine, il existait non pas un camp, mais des thermes (??).

La Galaisière. « Un retranchement de terre qu'on donne pour un *camp romain*, et dans les marais des rangs de poutres enfoncées

profondément qui forment une enceinte ». Rien actuellement ne subsiste de ces vestiges.

C'est à Durtal que paraissent aboutir de nombreuses voies antiques, dont deux longent chacune des rives du Loir, à plusieurs reprises ; on a découvert des traces de l'époque du bronze, des haches, et de l'époque gauloise. Nos deux enceintes, très voisines de celles de Cré (Sarthe), pouvaient faire partie du système de camps retranchés, jalonnant la voie d'Angers passant par Marcé, Cré, Luché ; elles semblent aussi se rattacher au *rempart régional*, si bien décrit par M. Pommerais ; ce rempart avait ses extrémités appuyées à l'Ouest, sur la Seiches, près d'Availles (Loire-Inférieure), sur la Mayenne près de Château-Gontier, vers l'est, se prolongeant peut-être jusqu'au Loir à Durtal.

M. *La Grande Motte*. Château et larges Douves.

Bib. 67, 52, 66. — R. Lettres de MM. Grosbois, curé de Durtal et Priou, percepteur ; A. Pommerais, Commandant du génie, à Versailles.

Echemiré. — L. D. *Les Chatelets*. Vaste emplacement, on y a trouvé des briques à rebord, une monnaie grecque en or, une impériale romaine en argent, une gauloise en bronze.

Ecouflant. — Rien ne justifie la dénomination populaire de *fort romain*, donnée à des restes de murailles en ciment imbriqué, longtemps visibles au lieu dit, le Champ de la Rivière ou la Salle.

Bib. 46, 67.

Feneu. — M. Motte féodale de la *Roche Joulain* entre les fermes de la Herse et de la Planche.

Fief-Sauvin. — La commune du Fief-Sauvin, bien connue par les antiquités préhistoriques, gauloises et romaines, découvertes sur son territoire, renferme plusieurs retranchements ou enceintes.

ENCEINTE (OPPIDUM) de *La Ségourie*. L'oppidum celtique, désigné vulgairement sous le nom de *Camp de César*, le *Château* occupe entre le moulin de Marcillé et la Ségourie, dans un coude de l'Evre un plateau élevé (40 à 45 mètres) incliné vers le Sud jusqu'au ruisseau de la Paillerie, formant limite de ce côté. A l'Ouest, un ravin profond, à l'Est l'Evre. La forme primitive de ce camp, difficile à préciser affecte celle d'un fer à cheval, d'après le plan dressé par M. Parenteau en 1870 (1). L'ensemble mesure 225 mètres de l'Est

(1) M. TRISTAN MARTIN donnait, en 1848, la description suivante : « Il n'existe de l'ancien *Castellum* que l'enceinte circulaire de terre, qui, d'après ce que j'ai cru remarquer à Jublains est la seconde ; elle est encore très remarquable dans

à l'Ouest, sur une longueur de 250 mètres du Nord au Sud. En travers, vers le Nord, fermant la boucle du fer à cheval, suivant une ligne Est-Ouest, sur une longueur de 135 mètres; un retranchement de 21 mètres de base sur 14^m50 de hauteur, 5^m50 de largeur au sommet. C'est sur ce talus de pierres sèches et de terre que s'élevait le mur gaulois dont il ne subsiste plus rien. Ce mur fouillé en 1871, par M. Lebœuf, était construit en pierres non cimentées, dans les interstices, autrefois remplis par des poutres de bois grossières, il trouva plantées perpendiculairement à 0^m50 l'une de l'autre, 90 fiches de fer, de forme carrée sans tête, longues de 0^m25 à 0^m32, s'amincissant en pointe, ces fiches reliaient entre eux les madriers disparus.

Dans cet oppidum, comme à Chenehutte, les fouilles ont donné des débris d'industries diverses, surtout des poteries et monnaies gauloises mélangées à des vestiges romains et à de nombreuses haches de l'époque de la pierre polie.

Dés. Cad. Sect. C, N° 1165. Butte du Château — Coord. géog. : Long. o. : 3°757. Lat. 52°453.

RETRANCHEMENTS du Petit Nombault. Dans le *champ des Chirons*, entre le Grand et le Petit Nombault, les débris romains abondent; c'est l'emplacement de l'agglomération romaine, sans doute protégée par un camp, dont les retranchements du Petit Nombault représentaient les dernières traces, aujourd'hui disparues.

RETRANCHEMENT de la Forêt de Leppo. En 1848, le long de la voie romaine, dans la forêt de Leppo, M. Tristan Martin, signalait « une espèce de retranchement ou poste avancé. »

CAMP de Braud. Le même auteur cite : « au Sud-Est du bourg du Fief-Sauvin, sur les collines de *Braud* (1), les restes d'un camp, dont la forme primitive a disparue sous le choc de la charrue, il n'est plus indiqué que par des blocs de pierre et quelques vestiges d'une enceinte, il était, au dire des fermiers, de plusieurs hectares. » Actuellement les traces de cette enceinte n'existent plus. A la Gabbardière, non loin de là, M. Lebœuf a indiqué des restes de constructions gauloises.

Bib. 9, 83, 84, 42, 26, 46, 58, 63, 67, 6, 65, 1, 60.

Fontaine Milon. — L. D. *Le Chatelet*, emplacement d'un ancien château féodal détruit.

les champs du Plessis-Sauvin et de La Ségourie, qui portent aujourd'hui le nom de *Champ des Châteaux* »; d'après M. Léon Faye, l'honneur de la découverte de la Ségourie reviendrait à M. Tristan Martin, en 1810.

(1) *Braud* (Cass.); *Breau* (Atlas cant. — Carte Etat-major).

Fontevrault. — ENCEINTES *du Poteau d'arrée*. Près du carrefour du *Poteau d'arrée*, au fond d'un vallon, M. d'Espinay indique trois enceintes elliptiques en pierres sèches formées avec des gros blocs de grès du pays, l'intérieur est un peu en contre-bas du sol ambiant.

Bib. 39, 67.

Forges. — ENCEINTES *de la Garde*. A l'Ouest et à proximité du moulin ruiné de *La Garde*, M. Bodin a découvert en 1821, l'emplacement d'un camp. Pendant longtemps, M. Port a encore pu vérifier l'existence de levées de terre hautes d'environ 2 mètres, formant deux enceintes rectangulaires, où abondaient des fragments de briques romaines. L'une à 130 mètres Sud-Est du moulin, l'autre à 300 mètres Nord. Les travaux d'un chemin ont fait presque entièrement disparaître ces talus.

Bib. 9, 44, 46, 67, 6, 13, 60.

Freigné. — L. D. *Châteaufort*, hameau.

Gardes (Les). — *Camp* ?? Le mot *Custodiæ (les Gardes)* semble avoir favorisé le dire qu'au village du Puy-de-la-Garde, à 2 kilomètres du bourg actuel, les Romains avaient placé un poste pour observer sans doute, de ce point le plus élevé de l'Anjou, les alentours. Il ne reste aucune trace de cette prétendue station romaine, que la tradition décore du nom de *camp romain* et dont la situation exacte n'est pas précisée.

L. D. *La Garde* ferme très ancienne.

Bib. 56. — R. Lettre de M. G. Picherit, curé des Gardes.

Gennes. — *Camp de la Harielle* ?? Une tradition orale a maintenu à Gennes l'existence d'un *camp romain*; non pas sur le promontoire de Saint-Eusèbe, comme l'a supposé. M. Bousrez, mais sur le coteau méridional appelé le *coteau de la Harielle (Area, Arella, Ariella)* et de *la Madeleine*, à 100 mètres au-dessus de la ville.

Il ne reste aucune traces des retranchements. La Madeleine, emplacement du beau dolmen de ce nom, se trouve au point d'intersection de deux voies romaines. M. d'Achon y a découvert et fouillé un cimetière romain.

ENCEINTE *de la Bardinière*. M. Alex. Bourasseau, curé de Gennes a découvert, dans le bois de l'ancienne seigneurie de *la Bardinière*, un camp ou plutôt une enceinte régulière avec talus, retranchement, fossés larges et profonds, à 4 kilomètres de Gennes sur la route de Louerre, à proximité de la voie romaine.

Coord. géog. Long. O. : 2°895. Lat. 52°576. — *Bib.* 17, 34.

(XXXVII^e rap.). — R. Lettres de MM. l'abbé Alex. Bourasseau, curé-doyen, et Delaroi, percepteur de Gennes.

Gonnord. — L. D. *La Chatellerie*, ferme.

Grez-Neuville. — L. D. *Le Chatelier*, ferme.

Jaille-Yvon (La). — M. ENCEINTE de l'*Echaudé*. Au Nord de l'église dans un petit bois qui couvre la crête du coteau dominant la Mayenne. Enceinte ronde formée d'une butte naturelle de 10 mètres de hauteur, entourée d'un fossé profond de 1 mètre, large de 4 mètres, sa circonférence de 147 mètres, à l'intérieur est interrompue vers Nord par l'escarpement du coteau, le bord très épais de ce fossé constitue un petit talus. L'ensemble est connu dans le pays sous le nom de l'*Echaudé* et considéré vulgairement comme vestiges d'un *camp romain* ; c'est peut-être l'emplacement d'un château féodal ; aucune preuve à l'appui de ces hypothèses n'existe. Actuellement un tiers est exploité comme carrière à macadam.

Désig. cadastr. S. B, n^o 588.

Jallais. — ENCEINTE (dite CAMP) de *Bouzillé* ou de *la Chasse*. M. Tristan-Martin a donné, en 1848, l'indication suivante : « un vieux sentier, partant du May, s'avance du côté de la Chapelle-Rousselin, il venait rencontrer dans le bois de *Bouzillé* sur Jallais, un camp semblable à celui de la *Bouterie* sur la Romagne. » Ce nom de Bouzillé a complètement disparu du langage populaire depuis près de 60 ans ; il ne figure ni sur le cadastre ni sur les cartes. Grâce aux recherches de M. Dupuis, percepteur de Jallais et aux souvenirs d'un vieillard du pays, M. Chupin, j'ai pu retrouver l'emplacement du camp de Bouzillé ; le lieu dit porte actuellement sur la carte État-major le nom de *la Chasse*. Au nord de la route du May à la Chapelle-Rousselin, on remarque une dépression rectiligne, de 1 mètre de profondeur, sur 20 mètres de largeur et 150 mètres de longueur, autrefois plus profonde, au dire des fermiers, dernières traces du vallum qui entourait l'enceinte. Le terrain est argileux, sans pierre.

Coord géog. Long. O. : 3^o550. Lat. 52^o380. Alt. 113 environ.

ENCEINTE du Bois de *Brunières* ou de *Blanchard*. M. le D^r Fievé a trouvé dans le bois dit de *Brunières* d'après l'appellation des habitants et de *Blanchard* d'après le cadastre (*La Fuye* et *Cierzay* État-major), sur la ferme de *Pont-Augis*, une enceinte de pierres sèches, entourée d'un fossé. Le bois est aujourd'hui impénétrable.

Dés. cad., Section E, n° 465. *Bois de Blanchard*.

Motte de la Gourdonnière. Près la Gourdonnière (Etat-major), au milieu du bois de la *Butte* et de la Douve, MM. Fievé et Dupuis m'ont signalé une butte de terre circulaire, d'un diamètre de 25 mètres, haute de 5 à 6 mètres, entourée d'un large fossé rempli d'eau, en partie comblé, profond de 1^m50 à 2 mètres. Cette butte aujourd'hui plantée d'arbres est certainement artificielle; elle a dû servir de motte de défense; aucune pierre n'entre dans sa construction.

Dés. cad. Sect. D, nos 378 et 379. La Douve.

Coord. géog. Long. O. : 3°526. Lat. 52°437. Alt. 90.

Bibl. 83. — R. Lettres du D^r Fievé et de M. Dupuis, percepteur à Jallais.

Jarzé. — L. D. Le bois du *Chatelet*, à proximité, vestiges romains.

Lande-Chasles. — L. D. *Lande-Chasles* (*Landa Karoli*, 136). A la Bénardière, fondations imbriquées d'une villa romaine; les landes aujourd'hui défrichées étaient-elles autrefois protégées par une enceinte? Le nom populaire, souvenir de Charlemagne ou de Charles le Chauve, semble se rattacher à quelque vieille légende militaire. M. Cornilleau y place un camp romain.

Bibl. 35 (2^e ess.), 67.

Lésigné. — M. La *Motte Crouillon*, ancien château totalement détruit.

Lion d'Angers (Le). — *Camp de l'île Briant*. — Le centre primitif du Lion d'Angers était autrefois au Bec d'Oudon, sur la rive gauche. En 1774, d'après M. le curé Robin, on y voyait encore : « des restes de fortifications », qui furent longtemps visibles sous forme de levées de terre, puisque M. Port les mentionne encore en 1874. Les traces de ce retranchement n'existent plus; il ne subsiste que la tradition populaire d'un *camp romain*, qui aurait existé dans cette partie de l'île Briant longtemps appelée le *Camp de César* et où l'on remarque un dolmen en partie détruit.

L. D. Sur le coteau escarpé qui domine le confluent de la Mayenne et de l'Oudon, le lieu dit *Les Chateliers* rappelle un établissement fortifié, très primitif.

M. La *Motte Charnacé*, haute butte sur l'emplacement du port actuel, complètement rasée. La *Motte Ferchaud*, nom d'un ancien château avec douves, détruit.

Bib. 75, 46, 67, 55, 59.

Loiré. — *M. Motte Cesbron*. — A 2 kilomètres Nord de Loiré, à l'Est de la route nationale qui conduit à Segré, on aperçoit une haute butte de terre, enfouie sous les taillis : c'est la *Motte Cesbron*, ancienne motte féodale entourée de deux enceintes presque concentriques, formées par des douves non murées de 7 à 8 mètres de largeur en partie comblées. Cette double enceinte, orientée Nord-Sud, présente la forme d'un **8** ; c'est dans la partie Nord qu'est placée la butte, immédiatement bordée à l'Ouest par le fossé de ceinture et isolée du terre-plein, élevé au devant d'elle, par une seconde douve en forme de demi-cercle.

La motte, elle-même, est constituée par une masse ronde, véritable îlot. Elle a 80 mètres de circonférence à la base, 12 mètres de hauteur ; le diamètre de la plate forme mesure 14 mètres.

La seconde boucle du **8**, un peu plus grande que la première, renferme les bâtiments de la ferme.

Autour des enceintes on rencontre une quantité considérable de scories de fer. M. de l'Esperonnière y croit voir les restes de l'industrie métallurgique qui occupait le pays deux ou trois siècles avant la conquête de la Gaule ; cette exploitation est sûrement constatée au moyen âge. Sans trop de présomption, l'érudit historien du canton de Candé, rattacherait volontiers ce point à la ligne de fossés et de retranchements, se déroulant de la forêt de Gavre vers Candé (j'y ai précédemment compris la commune d'Angrie : *la Butte aux Anglais*), constituant une protection pour les mines de fer exploitées à partir du III^e siècle avant l'ère chrétienne. Cette industrie fut ruinée à l'époque romaine.

Motte Macault (Motte des Hayes, village). — *Motte Mottereux*, ancienne maison noble. — *Motte Naslin*, hameau. — *Motte Poiroux*, ferme. — *Motte* de l'ancien château fort de la *Roche d'Iré*. — *Motte de Vallières* (motte ancienne, 1607), disparue en 1740, à proximité, la pièce des *Forges*.

Bib. 67, 38.

Louerre. — *CAMP du Vau*. MM. Bonnemère et Guittonneau ont indiqué en 1890 et figuré sur une carte, au Sud des bâtiments de l'ancien domaine du Vau, au milieu des marnes turoniennes, un camp rectangulaire dont les talus sont en grande partie démolis. Du reste les bois des environs de Louerre montrent fréquemment d'énormes talus et fossés, dont M. Bonnemère n'a pu préciser l'origine.

Bib. 13, 34 (V^e rap.).

Louresse. — L. D. *Le Champ-fort*, ferme ; non loin à la Bournée, dolmen ; découverte de haches de bronze et d'une monnaie gauloise armoricaine.

Louroux-Béconnais. — **ENCEINTE des Châteaux.** En 1858, M. Eusèbe Boré, maire du Louroux, fit visiter à M. Godard-Faultrier : « une enceinte à peu près carrée, pouvant contenir 1 hect. 1/2 en étendue; elle se nomme *les Châteaux*; un fossé et une levée l'environnent, le tout formant une défense de 3 mètres de moyenne en hauteur, sur 5 mètres de largeur ». J'ai visité, en mai 1910, l'enceinte décrite par M. Godard. Elle est située à l'Est de la route de Chazé-sur-Argos, en face l'angle formé par sa rencontre avec le chemin qui mène au Breuil, à la cote 69, sur la bande de schistes ardoisiers mélangés de quartz et de grès. C'est un carré de 130 mètres de côté arrondi aux angles, la plate-forme légèrement inclinée vers Sud-Est; le fossé et le talus n'existent plus au Nord; vers l'angle Nord-Ouest, sur une longueur de plus de 80 mètres, et une largeur de 15 mètres, le sol est encore surélevé d'environ 3 mètres en dos d'âne, formant une butte très visible, précédée d'une dépression, derniers vestiges du talus et du fossé. La charrue aura bientôt nivelé le tout; à l'Ouest le fossé apparaît encore coupé par la route; les pentes extérieures du terrassement sont assez apparentes pour pouvoir en mesurer la hauteur, 3 à 4 mètres. Côté Sud, à l'angle Ouest, le talus est conservé avec une partie de son fossé, sur une largeur de 6 mètres. A l'Est le vallum a disparu presque complètement; en certaines parties le fossé présente encore près d'un mètre de profondeur sur 4 à 5 mètres de largeur. Autour du champ, au moment des labours, on peut suivre, sur une largeur de 5 à 6 mètres, l'emplacement de l'ancien rempart fait de terre argileuse, mélangée à des blocs de quartz et des débris de schiste ardoisier.

Vulgairement cette enceinte est dénommée : *le camp romain*; il n'existe dans l'enclos ni traces de constructions, ni vestiges antiques, pouvant justifier ce nom, suggéré sans doute par le voisinage de deux voies anciennes qui traversent la commune.

L'enceinte comprend les deux parcelles n° 433 et 434 de la section C du cadastre, *Les Châteaux*; plusieurs parcelles voisines figurent sous le même nom; le champ au Nord, n° 432, est appelé *le Grand Château*. L'examen très attentif des lieux me permet de supposer qu'autrefois l'enceinte actuelle n'était pas isolée; qu'elle faisait partie d'un ensemble de défense constituant un camp en forme de damier, me rappelant quelques camps de Bretagne, et notamment les nombreux retranchements de la lande de *Cadelac* à Loudéac (Côtes-du-Nord).

Coord. géog. Long. O. : 3°592. Lat. 52°824. Alt. 69.

Bib. 46, 67, 6, 55, 60. — R. Lettres et plans de M. T. Martineau, expert au Louroux-Béconnais.

Lué. — ENCEINTE de *Chatillon*. M. René de la Perraudière indique, dans le bois dit du *Chatelet*, sur un point culminant du terrain crétacé, non loin de l'ancienne ferme du *Chatillon*, un ancien retranchement rectangulaire, 100 mètres de long, sur 50 de large, appelé dans le pays : *Camp des Romains*, ou plus souvent *Camp des Anglais*.

Coord. géog. Long. O. : 2°900. Lat. 52°807.

ENCEINTE de la *Reynière*. — Plus bas, au pied du coteau près la *Reynière* ou *Rainière*, une autre enceinte semblable, mais de dimensions moindres, presque carrée.

Coord. géog. Long. O. : 2°910. Lat. 52°802.

Les talus de ces deux retranchements sont construits exclusivement en terre; on a rien trouvé à l'intérieur. Une voie romaine, gagnant Jarzé, passe à proximité. Sur le territoire de la commune on signale quelques haches néolithiques.

Bib. 64. — R. Lettre de M. de la Perraudière.

Marcé. — TRANCHÉES OU FOSSÉS des *Romains*. M. Port avait mentionné, en 1874, l'existence de retranchements dits *fossés* ou *tranchées des Romains*, aux *Blés*, aux *Fossés* et au *Cul de Four*, sans les décrire. M. Brault, percepteur a, sur mes indications, très soigneusement relevé, en 1910, le tracé et la coupe de ces ouvrages sur un parcours de près de 8 kilomètres.

De chaque côté de la route départementale de Seiches à Baugé, au lieu dit la *Tranchée*, on aperçoit un fossé considérable, recouvert de troncs d'arbres enchevêtrés, la *tranchée des Romains*; ce fossé mesure 2 mètres de largeur au fond, 8 mètres d'ouverture sur 5 mètres de profondeur, le côté Sud-est est au niveau du sol; le côté Nord au contraire est surélevé d'un talus d'environ 2 mètres construit avec les terres extraites du fossé. Au Sud de la route, ce retranchement est assez bien conservé sur un parcours de 200 mètres; puis le fossé est comblé en partie; mais on peut en suivre facilement le prolongement jusqu'à l'ancienne abbaye de Chaloché (commune de Chaumont), où il semble se confondre avec les douves qui entourent le château. Au Nord le retranchement est en parfait état sur une longueur de 100 mètres; puis il disparaît laissant une dépression suffisante au milieu des champs cultivés, pour en suivre la trace par l'*Ouvrionnière*, les *Blés*, la *Rousselière*, le *Bois-l'Hummeau*, les *Fossés* et même jusqu'à *Princé*. Aux *Blés*, l'ouvrage est assez bien conservé sur un trajet d'environ 50 mètres. Le vieux village des *Fossés* tire son nom d'immenses fossés dits *fossés des Romains* détruits il y a trois ans; il n'existait pas de talus au bord de ces fossés; la partie qui reste et sert de douve n'en possède pas. Le tracé de ces travaux se suit difficilement jusqu'au château de

Princé, où ils sont assez bien conservés sur plus de 40 mètres, et semblent s'identifier avec les douves de ce château.

D'une manière générale, ces lignes de défense attribuées ici à l'époque gallo-romaine sont tracées dans la plaine crétacée, suivant en serpentant les sinuosités du terrain, de préférence entre les coteaux, le *thalweg*.

A proximité du retranchement, dans un bois, sur le coteau de Taillefer, entre l'Ouvrinière et la Gautraie, M. Brault a remarqué un vieux chemin de 5 à 6 mètres de large, d'environ 50 mètres de long, pavé assez irrégulièrement et bordé de chaque côté de pierres fichées en terre émergeant de 0^m80, espacées de un mètre à 1^m20, peut être les restes d'une voie romaine longeant la tranchée sur les coteaux. M. Port, signale la voie du Mans à Angers traversant la commune. Les fouilles superficielles n'ont rien donné, si ce n'est un fragment de poterie très grossière au *Cul de Four*.

Bib. 67. — R. Lettre et carte du retranchement, de M. Brault.

Marigné. — M. Motte féodale de l'ancien manoir de la Ragottière, entourée de fossés disparue à la fin du xvii^e siècle.

Méron. — L. D. *Champ des Romains*.

M. La *Butte à Caloux* (*Butte au père Couraud*), motte ou tombelle présumée celtique. *Motte Bourbon*, 15 mètres de hauteur, 55 mètres de diamètre à la base, 8 mètres au sommet, détruite en 1852; contrairement à la légende qui attribue l'origine du nom à la construction d'une redoute, au xvi^e siècle, par le duc de Bourbon Montpensier, l'appellation viendrait plutôt de *Barbanum*, nom donné dans les Chroniques d'Anjou à un fort élevé en 1150 par le Comte Geoffroy, sur la motte plus ancienne.

ENCEINTES du Champ des Fourneaux ?? Les deux enceintes circulaires en pierre, décrites par MM. Port, Michel et Urseau (1), ne sont citées ici que pour mémoire. Tout au plus, conformément à l'hypothèse de M. l'abbé Angot (2), pourrait-on y voir un poste d'observation. C'est un genre de construction spéciale, dont l'âge et la destination restent à déterminer.

Bib. 58.

Montfaucon. — M. (*Castrum Castri Montis Falconis*, 1070). Motte factice dite des *fiefs*, encore debout, 12 à 13 mètres de hauteur, sur

(1) C. PORT, A. MICHEL, Ch. URSEAU, *Fouilles de Méron*, juin-juillet 1897. Rap. à M. le Préfet, avec un plan. Angers, in-8^o, 1897. Lachèze et Dolbeau.

(2) ANGOT A. (l'abbé). *Dict. hist. et top. de la Mayenne*. Laval, 3 vol., in-8, 1903, Goupil [Voir t. I, pp. 27-28].

220 mètres de circonférence avec enceinte circulaire; elle servait de base au château attribué à Foulques Nerra. On y a trouvé une médaille de Marc-Aurèle.

Montguillon. — ENCEINTES *des Rouvrais* (deux). J'ai pu difficilement retrouver dans le bois des Rouvrais (La Houssaye Etat-major) les deux enceintes jumelles, décrites en 1862 par M. l'abbé Gallard, dans une lettre à M. Godard Faultrier.

Ces enceintes circulaires ont chacune 27 mètres de diamètre. La première, dite de la *Haute Cour*, est entourée de fossés larges de 4 mètres; le talus, édifié entièrement en terre, atteint une hauteur de 3^m50 du fond du fossé et 1^m50 au-dessus de la plate-forme de l'enceinte. Les terrassements de la seconde enceinte dite *Basse Cour*, sont un peu moins élevés. Deux retranchements triangulaires, l'un à l'Ouest de la *Haute Cour*, l'autre à l'Est de la *Basse Cour*, et au Nord un fossé, long de 97 mètres sur un mètre de largeur et 0^m50 de profondeur, complètent le système défensif.

Ces enceintes sont situées sur la bande de grès armoricain avec minerais de fer; MM. Danton et Davy (1) ont indiqué à la Houssaye un gisement d'hématite rouge et à proximité un effondrement circulaire, emplacement présumé d'un ancien puits; j'ai vu de nombreux tas de scories de fer. M. l'abbé Gallard a trouvé, dans l'un des retranchements triangulaires, qu'il suppose celtiques, des cendres rouges et des pierres assemblées, qui dénoteraient la présence d'une ancienne forge. M. Port mentionne la découverte sur ce point de plusieurs haches néolithiques. Cet auteur croit voir dans ces enceintes les vestiges de campements volants, de forges du moyen âge ou de la renaissance. Actuellement on tend à reculer jusqu'à l'époque gallo-romaine les exploitations ou tout au moins une partie des exploitations de ce genre. Je serais tenté d'assimiler les enceintes du Bois de la Houssaye à ces *Chateliers* industriels, dont parlent MM. Pocard Kerviller et Léon Maître dans leurs travaux sur la Bretagne.

Coord. géog. Long. o. : 3^e401. Lat. 53^e032. Alt. 90 mètres environ.

Bib. 45 bis, 67, 6, 59, 60.

Montigné-sur-Moine. — TRANCHÉES OU FOSSÉS *des Anglais*. — Près de la ferme du *Humeau*, d'après M. Port, a existé autrefois un large fossé, aujourd'hui comblé, désigné sous le nom de *Fosse* ou

(1) DANTON. Notice géologique sur les gisements métallifères de l'Anjou; 1^{re} édit., Saumur, in-8°, Godet, 1873, p. 24.

DAVY (Louis). Notice géologique sur l'arrondissement de Segré, in-8°, Saint-Etienne, Théollier, 1880.

Fossé aux Anglais, reste sans doute d'une enceinte anhistorique.

Actuellement tout souvenir et toute trace de la *Fosse aux Anglais* à cet endroit a disparu. Ce terme ne figure pas au cadastre ; mais on parle d'un *camp des Anglais*, à Boussay, ferme de la Clémencière (Loire-Inférieure) (1), d'où serait partie une tranchée ou fossé passant dans la commune de Montigné à la *Gandonnière*, la *Turmelière*, et aboutissant à la ferme du *Bois-Buteau* ; la ferme de l'*Humeau* se trouve précisément sur ce trajet. On appelle cette tranchée *Fossé des Anglais* ; elle forme un demi cercle protégeant le bourg de Montigné vers l'Ouest.

Bib. 67. — R. Lettre de M. Brin, maire de Montigné.

Montjean. — L. D. *Chateaupanne*. Village. [*Terra Castelli Penna* 987-1011. *Castellum Penna*, 1013-1023. *Castrum Penna*, 1060]. Ces dénominations anciennes indiquent que, sur le coteau escarpé dominant le village, un point fortifié existait aux époques les plus reculées.

Morannes. — L. D. *Chartres*, ferme (*villa qui dicitur castra*, 1010). Ancienne villa sur la voie romaine de Brissarthe à Morannes ; le nom très ancien semble rappeler le souvenir d'un ancien établissement militaire.

M. *La Motte de Pendu* avec douves et fossés, ne reste que le souvenir.

Mouliherne. — M. A proximité de l'église au Nord, rempart de terre, haut de 5 mètres, bordé d'un large et profond fossé. La motte féodale est séparée de ce rempart par un chemin ; son nom *Cavalier* révèle sa destination militaire. Les origines de ces ruines sont difficiles à interpréter.

Bib. 67.

Murs. — ENCEINTE *des Chateliers*. Au sommet du coteau qui domine la Loire et l'Aubance, entre Murs et Denée, vis-à-vis du prétendu *Camp de César* de Frémur, sur le trajet de l'ancienne voie romaine d'Angers à Nantes, au lieu dit : *Les Chateliers*, on remarque une enceinte elliptique, en partie détruite, constituée par une muraille en petit appareil, sans brique ; sur une vingtaine de mètres, ce mur est presque ras le sol ; en certains points sa hauteur atteint 3 ou 4 mètres sur 0^m80 d'épaisseur, au-dessous une grotte creusée dans le roc.

(1) A la limite Nord-Est de la commune et à 500 mètres Sud de la *Gandonnière*.

M. Port, pense (qu'il n'y a rien à croire des récits qui voient dans ces constructions les restes d'un camp..., en correspondance avec Frémur.; qu'il se pourrait bien qu'il s'agit d'un de ces *Chateliers*, sur la Loire... où existait, au x^e siècle, un antique château); une Chartre de 969 désigne ce lieu : *Castellarium, cum antiquo Castello*. On a trouvé au pied de la muraille un casque romain; les ruines romaines abondent aux environs; d'autre part, à proximité et même dans l'enceinte, des trouvailles de haches néolithiques ont été faites; dernièrement j'ai vu deux monnaies gauloises en provenant. Dans la commune de Denée, non loin des *Chateliers*, M. Desvaux a signalé d'anciennes exploitations de mines de cuivre; on rencontre encore des scories très riches; aucune chartre, aucun document ne mentionne ces mines; le voisinage pourrait faire supposer que l'enceinte de Denée aurait succédé à un établissement plus ancien et pourrait entrer dans la classe des *Chateliers*, dits *industriels*, si l'existence de ces mines n'était pas aussi problématique.

Coord. géog. Long. o. : 3^e235. Lat. 52^e657.

Bib. 9, 46, 2, 78, 55.

Noyant-la-Plaine. — ENCEINTE dite *Camp de la Brosse*. Enceinte rectangulaire au Nord-Ouest de Noyant, et du ruisseau de Galardin, sur la pente du coteau cénomani, désignée par MM. Bonnemère et Guittonneau sous le nom de *Camp de la Brosse* ou du *Bois de la Brosse*. M. le curé Meunier l'avait signalée pour la première fois à ces deux auteurs en 1890. M. Matty de la Tour en avait seulement soupçonné l'existence (1). Le large fossé extérieur est encore parfaitement conservé ainsi qu'une partie des talus. Aux environs surtout à proximité du moulin de *Bataillé*, on a trouvé des débris antiques appartenant à diverses époques, nombreuses haches néolithiques; briques romaines, etc.

Bib. 13, 57, 34 (5^e rap.).

Notre-Dame-d'Alençon. — M. *La Motte Angibert*. Le nom seul reste avec les douves de l'ancien château. La commune remonte jusqu'à l'époque gauloise.

Neuvy. — L. D., M. Les lieux dits : *La Motte Bordereau*, la *forte maison* aux points culminants, près le bourg, indiquent l'ancienne existence d'un centre défensif.

(1) M. CESBRON, maire de Noyant, m'écrit que, suivant la tradition du pays, une rencontre aurait eu lieu entre les Chouans et les Républicains, pendant la révolution de 1789, à Bataillé; les Chouans se seraient réfugiés dans le *bois de la Brosse*, bois entouré de fossés qui, d'après lui, seraient de simples fossés de clôture, je donne ce renseignement sous toutes réserves.

Nueil. — L. D. *Le Chatelier*. Village.

Passavant. — L. D. *Le Chatelier*. La tradition y place le centre antique.

Plessis-Grammoire. — M. Motte féodale avec fossé circulaire, vestiges de l'ancien châtelet d'Elsnée ?).

Plessis-Macé. — L. D. *Le Chatelier* ferme. J'y ai signalé des scories de fer d'anciennes forges du XVII^e siècle (1).

Poitevineière (La). — *La Chatellerie*, ferme.

Pontigné. — M. *La Motte* Château (fief et seigneurie, 1660) ; à proximité, M. Leboeuf a recueilli deux bronzes romains. Les trois tertres signalés par M. Fraysse et le D^r Boëll au Verger et à la Bruandière ne sont pas, contrairement à l'imagination populaire, des ouvrages défensifs, mais plutôt des tumuli.

Bib. 67, 11.

Ponts-de-Cé (Les). — ENCEINTE. Extension du prétendu camp romain de Frémur. Vers 464 le chef saxon Ardoacre ou Odoacre s'étant *retranché* dans les îles de la Loire, en fut chassé par Childéric ; d'après M. l'abbé Bréteudeau, ces îles seraient les Ponts-de-Cé (*Saint-Aubin* et le *bourg* ou *île forte* probablement). Plus tard les Normands s'y fortifièrent à leur tour et Charles le Chauve y commanda la construction d'un camp ou château fort, on voit au IX^e siècle la villa transformée en *Castrum*. Il ne reste aucune trace des retranchements Saxons ou Normands.

Bib. 67, 16, 60.

Pouancé. — ENCEINTE *du bois de la Haie*. Au Sud de la route de Craon, dans le bois de la Haie (La Haye, État-major), sur un terrain de schiste ardoisier, M. Godivier a découvert les vestiges d'une enceinte qu'il suppose d'origine gauloise. Un large fossé et des talus sont encore très visibles.

Coord. géog. Long. O. : 3°865. Lat. 53°058.

Bib. 50, 34 (IV^e rap.).

L. D. *Le Chastelet*, ferme à 800 mètres Ouest de l'enceinte précédente.

Pouéze (La). — M. Au Nord-est du bourg, haute motte préten-

(1) DESMAZIÈRES O. Note sur les anciennes forges du Plessis-Macé. *Bull. Soc. Et. Sc. d'Angers* année 1897, t. a. p. Angers, in-8°, Germain et Grassin, 1897.

due féodale, qui pourrait bien, conformément à l'opinion populaire, n'être formé que par les débris de l'exploitation d'une ancienne carrière de calcaire, aujourd'hui inondée.

Romagne (La). — ENCEINTE, *camp de la Boutrie*. L'enceinte dite *camp de la Boutrie* a été signalée tout d'abord par M. Tristan Martin en 1848; elle est située à la limite sud du taillis *de la Boutrie* à environ 200 mètres de la ferme du même nom (ancienne maison forte avec douves), sur le massif de granit granulitique. C'est un retranchement rectangulaire entouré de talus de terre. Les côtés Nord, 135 mètres de long, et Ouest 125 mètres, sont encore intacts; le talus s'élève à une hauteur moyenne de 5 mètres, entre deux fossés : l'un extérieur de 3 mètres de profondeur sur 12 mètres de largeur; l'autre interne de 3 mètres de large. Le talus et ses fossés sont à moitié détruits vers Sud, le côté Est est à peu près disparu. L'entrée s'ouvrait à l'Ouest. Actuellement le vallum est planté de bois.

Dans l'enceinte, nul vestige de construction, nulle trouvaille de monnaies, armes ou poteries. A 500 mètres voie antique.

Désig. Cad. Section C n° 291.

Coord. géog. Long. O. : 36°720. Lat. 52°650.

Bibl. 83, 84, 43, 46, 67, 65, 55, 60. R. — Lettre de M. Michel, percepteur.

Renaudière (La). — ENCEINTE *mégalithique* ?? M. le Dr Atgier indique, vers la fin du vieux chemin de Montfaucon à Roussay, dans un champ dépendant de la métairie de la Poissonnière bordé par un petit ruisseau affluent du Garot, des mégalithes de forme spéciale. D'énormes blocs de granit cubiques et coupés en équerre sont enclavés les uns dans les autres, non cimentés; l'ensemble du plus grand de ces monuments a environ 4 mètres carrés de surface. Cet agencement de mégalithes, qui se retrouve dans certains camps retranchés primitifs de la Grèce et de l'Italie, porte le nom de Murailles pélasgiques. M. le Dr Atgier assimile ces retranchements, ou ses bases d'anciens retranchements, à ceux du Fief-Sauvin. Je crois les fortifications de la Renaudière plus anciennes et je serais disposé à y voir les vestiges d'une enceinte préhistorique; je fais cependant toutes mes réserves; en effet le semis de blocs irréguliers couchés ou debout, dispersés entre la station de la Davière, commune de Saint-Germain et les bords du Garrot dans celle de la Renaudière, prête aux conjectures les plus diverses; tandis que les uns y voient simplement l'effet de phénomènes d'érosion, si communs dans les régions granitiques, d'autres,

d'après M. Port, y reconnaissent les ruines d'une antique cité Aryaque.

Bib. 67, 1.

Rou-Marson. — L. D. *Le Chatelier*, hameau.

Saulgé-l'Hôpital. — M. *La motte de Changé*, avec les douves anciennes à l'entour, 1463.

Saumur. — D'après M. d'Espinay, un passage de la Chronique de saint Florent permettrait de croire que les habitants de la *villa Johannis* avaient, pour se mettre à l'abri pendant les invasions normandes, élevé quelques fortifications sur le coteau. M. Port ne doute pas que sur le sommet escarpé, dominant à pic la Loire et le Thouet, a dû s'installer et se défendre l'agglomération primitive, l'*oppidum* gaulois remplacé par le *castrum* et le château médiéval.

Bib. 8, 39, 67.

Sceaux. — L. D. *Le Chatelet*, ferme.

Segré. — M. Sur un des sommets de schiste ardoisier, dominant l'Oudon, se dresse encore, transformée en labyrinthe et surmontée d'un réservoir d'eau, l'énorme motte féodale du donjon disparu; elle est construite en terre argileuse; sur l'un des côtés une large et profonde dépression indique encore l'emplacement de l'ancien fossé.

La Motte Brilllet (M. Bréjeu, État-major. M. Breje, Cass.), ferme.

La Motte Cadieu, ferme. Simple mamelon naturel.

Séguinière (La). — L. D. *Les Chateliers*, ferme; à proximité, pierre branlante et galgal.

Soulaire. — L. D. *Les Châteaux*, ferme. (Châteaux, 1353. Châtella, 1438).

Saint-Christophe-du-Bois. — L. D. Le nom de *Champ-rond*, donné à un vaste emplacement elliptique de près de 4 hectares, pourrait rappeler le souvenir de quelque enceinte de pierre ou de terre.

Saint-Cyr-en-Bourg. — ENCEINTE de *Saumoussay*. D'après M. Godard Faultrier, l'enquête archéologique de 1856 aurait révélé l'existence d'un *camp romain* sur la butte de *Saumoussay*. M. Port y signale, au sommet, une enceinte antique, creusée d'un puits où

se sont rencontrées des briques à rebord, des monnaies de Constantin, des tombes en auges. Cette enceinte a souvent été considérée comme une tombelle, une motte, un galgal, par suite d'une confusion ; elle est entièrement détruite. En 1883, j'ai pu relever, sur une longueur de quelques mètres, les restes d'un des anciens talus de terre consolidés par d'énormes blocs de grès, un vallonement du sol indiquait encore la trace d'un ancien fossé. Le chemin voisin qui part de la limite de Chacé et va vers celui de Saint-Just-sur-Dives à Saumoussay s'appelle : le chemin du *Chatelier*. Sur le flanc du coteau de Saumoussay, taillé à pic dans la craie tuffeau du turonien, nombreuses grottes ou caves dont l'origine paraît très ancienne.

Bib. 36, 45 bis, 67, 58.

Saint-Ellier. — Voir Charcé.

Saint-Florent-le-Vieil. — *Tradition*, d'après laquelle le nom d'*île Batailleuse* donné à une ancienne île de la Loire (aussi *île Bigeard*) proviendrait de ce que les Normands y eurent longtemps un camp retranché à l'époque des incursions. Cette tradition remonte sans doute à Andrevail qui, dans son premier livre des miracles de saint Benoit, nous apprend que, lors de leurs invasions au ix^e siècle, les Normands construisirent un fort dans une île de la Loire en face de l'abbaye de Saint-Florent (Mont Glonne). D'après Barthélémy Roger en 1673, dans les prés, on rencontrait encore de nombreux ossements humains.

m. Au Nord de la ville, au sommet du coteau, motte de 12 mètres de haut, en partie détruite.

Bib. 85.

Sainte-Gemmes-d'Andigné. — L. D. *Le Chatelier*, ferme.

Sainte-Gemmes-sur-Loire. — *CAMP de César. Les Chateliers.* Le fameux *Camp de César* occupe, à l'embouchure de la Maine et de la Loire, un emplacement triangulaire considérable, 8 kilomètres de pourtour, renfermé à l'Ouest au Sud par ces deux cours d'eau et vers l'Est par une levée moitié de main d'homme, moitié naturelle dite *la Chaussée*, haute sur quelques points de 6 à 8 mètres. Cette levée part de la Maine à la Baumette pour aboutir à la Loire au débouché de l'Authion. D'après la tradition et les descriptions de Robin, la Sauvagère et nombre d'autres, l'enceinte était un camp

romain ; elle comprenait tout le territoire connu sous le nom de canton de Frémur (1).

Ce qu'on est convenu d'appeler le camp proprement dit occupait la colline des *Chateliers* ; sur le sommet s'élève aujourd'hui une vieille ferme et une chapelle, dite de Sainte-Appoline, convertie en grange. On prétendait voir aux *Chateliers*, sur une longueur de 800 mètres et une largeur de 600 mètres, les vestiges d'une enceinte de terre semi-circulaire de 4 à 5 mètres de hauteur, des restes de murailles et de tours en petit appareil imbriqué. Le *ruisseau doré* traversait l'enceinte de l'Est à l'Ouest. C'est dans la plaine de ce cours d'eau qu'on a trouvé la plupart des nombreuses médailles romaines, des fibules, des poteries samiennes, des meules à bras, quelques haches de pierre et des silex de l'époque néolithiques, etc. L'atlas cantonal du service vicinal, figure à tort, sous la forme d'un quadrilatère, le camp de César, au lieu dit : *Champ Charles* (2) ; c'est un souvenir de l'empereur Charlemagne rattaché souvent à l'idée d'un camp romain ; mais il n'existe à cet endroit aucune trace de l'enceinte tracée sur le plan ; la même carte indique l'emplacement d'un autre camp au *Frémureau*, à ce point, en effet, en avant de la levée, une sorte de plate-forme placée en contrebas paraît entourée d'une enceinte de terre très discutable. La carte d'État-major porte aussi l'indication de *Camp de César* sur les mêmes emplacements ; elle semble se rapporter, non au camp lui-même, mais à *la Chaussée*.

Les fouilles, opérées de 1871 à 1874 par M. Godard Faultrier aux *Chateliers*, permettent d'affirmer en cet endroit l'existence de bains romains, M. Matty de la Tour y place même une véritable ville. D'après M. Léon Renier il s'agirait d'une villa et non d'un camp ; le savant archiviste, M. Célestin Port, se refuse absolument à reconnaître l'existence d'un camp romain à Frémur, tout au plus concède-t-il d'accord avec M. Godard et, d'après un texte très vague, que Crassus, en l'an 56, a pu hiverner dans ce triangle, simple hivernage ne comportant pas l'établissement d'un camp selon les règles classiques et ne laissant subsister aucun vestige. Le même auteur admet aussi avec M. d'Espinay qu'à une date ne dépassant pas le IV^e siècle, le canton de Frémur a pu être transformé en asile fortifié au moment des invasions ; la jetée transversale, *la Chaussée*, aurait alors été élevée par les ingénieurs du Bas Empire, pour protéger le refuge. M. Ledain persiste à reconnaître un *camp romain* d'une classe spéciale qu'il dénomme *Chateliers* et fait remonter au

(1) De *fractus murus*, d'après certains auteurs. Le même nom se rencontre dans les Côtes-du-Nord à Henansal, où se trouve une enceinte circulaire et un rempart de terre (Quicherat). M. Port croit que ce mot dérive du celtique.

(2) Indiqué aussi sous le nom de Camp du *Hutureau*.

iv^e siècle. M. Port et M. Ledain diffèrent donc sur le point de savoir s'il s'agit d'un simple refuge ou d'un véritable camp ; je préfère l'opinion du premier. J'ai revu dernièrement l'emplacement du prétendu *Camp de César*, sans pouvoir y reconnaître un ensemble de disposition rappelant les talus et les fossés de défenses propres à des camps déjà visités. Je note, d'après Claude Ménard, qu'au xvii^e siècle : une légende recueillie par les chanoines de Saint-Maurice d'Angers prétendait voir, en Frémur, un ancien parc de bêtes fauves ; je trouve dans cette tradition une certaine analogie avec le nom de : *parc aux chevaux*, donnés à quelques enceintes de Bretagne.

Coord. géog. Long. O. : 36247. Lat. 526703 à l'emplacement des *Chateliers*.

Bib. 74, 75, 82, 61, 73, 9, 4, 44, 46, 48, 49, 2, 25, 58, 79, 67, 57, 39, 5, 6, 55, 60.

Saint-Germain-lès-Montfaucon. — L. D. *Le Chatelier*, hameau (voir aussi la Renaudière).

Saint-Georges-sur Loire. — M. *Le vieux château*. Motte féodale de 6 mètres de hauteur sur 40 mètres de diamètre au sommet, avec enceinte de douves de 4 à 5 mètres de largeur, en partie comblées (à 80 mètres de la ferme de Nombreuil.)

Saint-Hilaire-du-Bois. — M. Sur le coteau bordé par la Lys, butte de 25 mètres de hauteur, 216 mètres de circonférence à la base, 28 mètres au sommet ; dite : *La Motte aux Fées*, la *Motte de la Madeleine*, la *Grosse Motte* ; cette butte naturelle est l'objet de légendes populaires.

Saint-Laurent-de-la-Plaine. — L. D. *Le Chatelier*, hameau.

Saint-Laurent-du-Mottay. — L. D. *Le Grand Chatelier*, ferme, ancienne villa romaine, mosaïque. *Le Petit Chatelier*, hameau. *Le Mottay*, ferme : ruines nombreuses.

Saint-Michel et Chanveaux. — ENCEINTE de *Chanveaux* ou des *Châteaux*. — L'enceinte dite *des Châteaux* est située sur une éminence inclinée légèrement vers l'Est, à la lisière de la Forêt ; elle renferme le petit bourg de Chanveau ; sa forme est exactement celle d'un rectangle aux angles très arrondis et non d'un ovale comme l'a écrit M. Port. L'erreur était facile, l'exploration étant

rendue peu accessible au milieu des taillis épais et élevés. Les côtés de l'aire, protégée par les remparts, mesurent environ 90 mètres sur 80; la défense est constituée par deux enceintes de talus et de fossés occupant une largeur de plus de 40 mètres. De l'extérieur à l'intérieur la coupe des retranchements est ainsi constituée. Un fossé de 4 à 5 mètres d'ouverture, 3 mètres de profondeur surelevé d'un talus de 2 mètres de haut sur 8 mètres d'épaisseur à la base, une plate-forme de 3 à 4 mètres, un second talus semblable au premier, un très important fossé ou douve de 8 mètres d'ouverture sur 4 mètres de profondeur, mesures prises par rapport au sol naturel; les déblais ont été redressés en un vaste talus de plus de 14 mètres d'épaisseur au ras du sol, de 3 mètres de hauteur, ce qui porte la profondeur réelle du fossé entre les deux terrassements à 7 mètres environ. Ces douves sont en certaines parties remplies d'eau; la première enceinte se relie vers l'Est à un petit étang; elle est bordée, vers le Sud, d'amas considérables de scories de fer, qu'on retrouve aux environs dans toute la forêt de Chanveaux; le minerai autrefois exploité est un oligiste rouge-noirâtre assez magnétique, passant souvent à l'oxydulé. Sur trois côtés le vallum est à peu près entier; vers l'Est il est en grande partie disparu.

M. Blanchet, de Pouancé, l'aimable propriétaire de cette enceinte qui a bien voulu nous guider, a recueilli d'assez nombreuses haches polies dans les fossés. En face, l'entrée Nord, vieux logis du xvi^e siècle.

Aucune trace de constructions rappelant un ancien château fort du moyen âge, aucun document en mentionnant le souvenir; c'est, donc bien d'une très antique enceinte anhistorique qu'il s'agit ici.

Ind. Cadas. Sect. D. N^{os} 56, 57, 58, 59. *La pièce des Châteaux.* N^{os} 62, 63, 64, 65, 66. *Douves des Châteaux.*

Coord. géog. Long. O : 3°875. Lat. 52°968. Alt. 103.

L. D. *Le Chatelier*, ferme.

M. Motte du fief de Balisson dite *la Seigneurie*, détruite.

Bib. 67.

Saint-Paul-du-Bois. — L. D. *Le Chatelier*, hameau.

Saint-Pierre-Montlimart. — ENCEINTES de la *Mare-Bataillère* et du *Chiloux* (ou *Chillou*). — Les retranchements de terre de la *Mare-Bataillère* et du *Chillou*, derniers vestiges d'anciennes enceintes, ont été indiqués en 1854, par M. Tristan Martin. Je crois qu'ils sont détruits aujourd'hui.

M. *Butte de Saint-Antoine*, dénommée aussi *Butte à César* environnée de larges fossés; on y a trouvé des débris de poterie gauloise.

Bib. 83, 84, 67, 6.

Saint-Rémy-en-Mauges. — ENCEINTE (*Camp*) des *Minières*. Sous le nom de *Camp du bois des Minières*, M. Tristan Martin a décrit, en 1848 et 1854, une enceinte elliptique de 12 à 15 hectares environ de surface, défendue par d'énormes fossés; au milieu s'élève un monticule qui domine la contrée. De nombreux vestiges d'anciennes mines métalliques, exploitées sans doute par les Gaulois et les Romains environnent ce camp; ces traces sont situées sur les gisements de mispikel, qui donnent lieu actuellement à la recherche de l'or à Saint-Pierre-Montlimart. Le minerai renferme également du plomb.

Bib. 83, 84, 63, 67, 6, 60, 34 (XIII^e rap.).

Torfou. — L. D. *Le Chatelier*, ferme.

Tourlandry (La). — ENCEINTE de la *Volerie*. D'après M. Port, en 1878, on prétendait reconnaître, près du hameau de la *Volerie*, l'emplacement d'un *camp romain*. M. L. Royer, instituteur à la Tourlandry, m'écrit, qu'un camp a bien existé; les talus de terre étant aujourd'hui détruits il est assez difficile d'en connaître les dimensions, il était de forme carrée. On a trouvé en cet endroit une poignée d'épée et des pierres de l'époque romaine.

L. D. *Chatelier*, ferme, avec Motte féodale détruite.

Bib. 67. — R. Lettre de M. L. Royer, instituteur.

Trémentines. — M. Près la ferme de *Perchambault*, colline factice circulaire de 35 mètres de circonférence; au sommet amoncellement de blocs de quartz; cette butte a pu être utilisée pour la défense ou l'observation.

Trèves-Cunaud. — M. D'après M. Bousrez, la butte ou motte de *Barbacane* de Trèves serait une ancienne fortification gauloise, utilisée au moyen âge; un refuge pratiqué dans le coteau aurait été surmonté de cette motte rapportée.

Bib. 17.

Varennes-sous-Montsoreau. — L. D. M. *Les Chateliers*, près la *Motte Mongeville*, signalent l'existence d'anciens centres fortifiés.

Vaulandry. — M. A l'entrée du bourg, à 500 mètres, du lieu dit la Roberdière, motte de défense de 2 mètres de hauteur, 20 mètres de diamètre à la base, de forme elliptique; à proximité, trouvailles de haches néolithiques, briques à rebord, cercueils de pierre.

Bib. 67.

Vernoil. — M. Motte féodale de l'ancien Château de Parnay, en partie détruite.

Verrie. — M. Près de *Mortemé*, butte en forme de cône tronqué, percée, au sommet, de cavités en forme de grottes ou de puisards ; c'est la *Butte de Montesy*. Non loin, débris gaulois et romains.

Vihiers. — M. A proximité, et à l'Est de l'ancien château, motte féodale dite : *Motte du Château*, de 18 mètres de hauteur, 200 mètres de circonférence à la base, 72 mètres au sommet. M. de Beauregard la considère comme une motte de défense ; M. Couchot comme un monument celtique, transformé à l'époque féodale.

Bib. 58.

Ysernay. — M. Dans le bois de *Saint-Louis*, ancienne motte féodale d'un château disparu ; elle est entourée de douves.

Récapitulation des Enceintes, dont l'existence est encore constatée par des vestiges ou relevée dans des documents historiques.

COMMUNES.	NOMS DES ENCEINTES.
Rive droite de la Loire, 22.	
ARRONDISSEMENT D'ANGERS, 3.	
<i>Louroux-Béconnais.</i>	<i>Enceinte des Châteaux (1).</i>
<i>Ponts-de-Cé.</i>	<i>Extension du Camp de César de Frémur.</i>
<i>Sainte-Gemmes-sur-Loire.</i>	<i>Camp de Frémur ou de César (Les Chateliers).</i>
ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ, 6.	
<i>Beauveau.</i>	<i>Camp de Richebourg.</i>
Durtal.	Enceintes de Chalou.
—	— de la Galaisière.
Lué.	Enceinte de Chatillon.
—	— de la Reynière.
Marcé.	Tranchées et fossés des Romains.

(1) Les Enceintes imprimées en italiques sont celles qui figurent dans l'Inventaire de M. A. de Mortillet.

COMMUNES

NOMS DES ENCEINTES

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR, 5.

Brain-sur-Allonnes.	Enceinte de la Cave peinte.
La Breille.	Camp de la Girard.
—	Retranchements des Grands Buissons.
—	— de la Lande Sébille.
—	Camp des Prussiens (Enceinte des Mortiers).

ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ, 8.

Angrie.	Butte aux Anglais.
Chatelais.	Enceinte de Saint-Julien.
—	— de Rouge Ecu.
Lion d'Angers.	Camp de l'Île.
Montguillon.	<i>Enceintes des Rouvrais, 2.</i>
Pouancé.	Enceinte du Bois de la Haie.
Saint-Michelet Chanveaux	Enceinte de Chanveaux.

Rive gauche de la Loire, 30.

ARRONDISSEMENT D'ANGERS, 3.

Charcé.	Retranchements de Charcé.
Murs.	Chatelier de Murs (enceinte de pierre).
Saint-Ellier.	Retranchements de Charcé (<i>suite</i>).

ARRONDISSEMENT DE CHOLET, 16.

<i>Beaupréau.</i>	<i>La Ségourie</i> (Existe sur le Fief-Sauvin seulement).
Chapelle-du-Genêt.	Redoute de la Roche-Alain.
Cholet.	<i>Enceinte du Chêne Landry.</i>
<i>Fief-Sauvin.</i>	<i>Oppidum de la Ségourie.</i>
—	Retranchement du Petit Nombault.
—	— de la Forêt de Leppo.
—	Camp de Braud.
Jallais.	Enceinte de Bouzillé (La Chasse).
—	— du Bois de Brunières.
Montigné-sur-Moine.	Tranchées ou fossés des Anglais.
<i>Romagne (La).</i>	<i>Camp de la Boutrie.</i>
Renaudière (La).	Enceinte mégalithique.
Saint-Pierre—Montlimart.	Enceinte de la Motte Bataillère.
—	— du Chiloux.
<i>Saint-Rémy-en-Mauges.</i>	<i>Enceinte du bois des Minières.</i>
Tourlandry (La).	Enceinte de la Volerie.

COMMUNES

NOMS DES ENCEINTES

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR, II.

Bagneux.	Enceinte de Terrefort.
<i>Chenehutte - les-Tuffeaux.</i>	<i>Camp de Chenehutte.</i>
Doué-la-Fontaine.	Camp de Doué ou de Montfief.
Foutevrault.	Enceintes du Poteau d'arrée 3.
<i>Forges.</i>	— <i>de la Garde.</i>
Gennes.	Enceinte de la Bardinière.
Louerre.	Camp du Vau.
Noyant-la-Plaine.	Camp de la Brosse.
Saint-Cyr-en-Bourg.	Enceinte de Saumoussay.
Récerp. — Arrond. de Saumur.	{ Rive gauche.... 11 } 16 — droite..... 5 }
Total des Enceintes du Département.	{ rive droite 22 } 52 — gauche 30 }

Indication des Buttes ou Mottes, comprises dans l'Inventaire, les plus dignes de remarque.

COMMUNES

DÉNOMINATIONS.

Baugé.	Monte-Echelle ou Château-Coin.
Chalain-la-Potherie.	Butte de la Jotelle.
Jaille-Yvon.	Butte de l'Echaudé.
Jallais.	Motte de la Gourdonnière.
Loiré.	La Motte Cesbron.
Montfaucon,	La Motte des Fiefs.
Mouliherne.	Motte du Cavalier.

BIBLIOGRAPHIE.

1. **Atgier (Le Dr Emile)**. — Les bords de la Moine à l'âge de pierre. Etude sur les monuments mégalithiques situés sur les bords de la Moine, avec une carte et 2 pl. Cholet. *Bull. Soc. Sc. let. et Beaux-arts de Cholet*, 1895, pp. 1 à 151.
2. **Beauregard (de)**. — Statistique du département de Maine-et-Loire, publiée par la *Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*. Angers, 1 vol., in-8°, Cosnier et Lachèze, 1^{re} édit., 1842; 2^e édit., 1850.
3. **Beauregard (de)**. — Construction gallo-romaine découverte dans le camp de Chenehutte. *Mém. Soc. agr. sc. arts d'Angers*, 2^e série, t. VIII, p. 51.
4. **Bellouard**. — Notices sur quelques antiquités de l'Anjou. — Manusc., n° 898. Bibl. ville d'Angers.
5. **Béraud (Toussaint-Charles)**. — Mémoire sur le camp romain de Frémur et ses moyens de communications avec les voies romaines au delà de la Loire et de la Maine. *Mém. Soc. Agr. sc. arts d'Angers*, 5^e vol., 1846, p. p. 363-375.

6. **Bessière (La)**. — Géographie du département de Maine-et-Loire. Angers, 6^e édit 1878, 1 vol. avec cartes. E. Barassé, Germain et Grassin.
7. **Bodard de la Jacopière**. — *Chroniques Craonnaises*. Le Mans, 1871, 2^e édit., pp. 73-74.
8. **Bodin (J.-F.)**. — Recherches historiques sur la ville de Saumur, ses monuments et ceux de son arrondissement, avec gravures dessinées par l'auteur. [Pl. II, t. I, vue et profil du camp romain de Chenehutte et de la voie romaine]. Saumur 1812, 2 vol. in-8°, Degouy, réimprimées par Godet, Saumur, in-8°, 1847, voir aussi édit. des héritiers. Angers, 2 vol. in-12, 1847.
9. **Bodin (J.-F.)**. — Recherches historiques sur l'Anjou et ses monuments. Angers et le bas Anjou. Saumur, 1821, 2 vol. in-8°, Degouy, avec pl.
10. **Bodin (J.-F.)**. — Suite des monuments celtiques du haut Anjou. *Mém. des Antiquaires*, 1821, t. III, 1821.
11. **Bœll (Le Dr)**. — Les monuments préhistoriques du Beaugois. *Bull. Soc. Etud. scien. d'Angers*, 30^e année 1900. Angers 1901, pp. 55 à 82, tiré à part. Angers, 1901, Germain et Grassin.
12. **Bœuf (Le)**. — Voir : CONGRÈS ARCH. d'Angers.
13. **Bonnemère (Lionel) et Guittonneau (Pierre)**. — Dumnacus et la plaine de Bataillé à Louerre, avec une carte. *Bull. Soc. Etud. Scien. d'Angers*, 20^e année 1890. Angers, 1891, pp. 240 à 256.
14. **Boreau (A.)**. — Notice sur la situation de la station romaine *Robrica*. *Mém. Soc. acad. d'Angers*, 1858, t. V, Angers. Tiré à part in-8°.
15. **Boreau (A.)**. — Nouveaux documents sur la station romaine. *Robrica*. *Mém. Soc. Acad. d'Angers*, an. 1861, t. IX. Angers 1861, à p. in-8°.
16. **Brétaudeau (l'abbé)**. — Histoire des Ponts-de-Cé. *Mém. Soc. agr. sc. arts. d'Angers*, t. IV, 5^e série, 1901, pp. 1 à 93.
17. **Bousrez (Louis)**. — L'Anjou aux âges de la pierre et du bronze. Paris, 1897, un vol. in-8°. Alcan.
18. **Bruas (Albert)**. — Note sur les vieux retranchements de la commune de la Breille, avec carte indiquant leurs emplacements. *Rép. arch. de l'Anjou*, 1868, pp. 7 à 13.
19. **Bruas (Albert)**. — Considérations historiques et archéologiques sur la commune de la Breille. *Journ. Echo Saumurois*, n° du 16 mai 1878.
20. **Bruas (Albert)**. — Quelques mots de réponse à l'article précédent (Art. de M. P. Ratouis, réponse aux objections sur les deux camps prussiens de la Breille. *Rép. arch. de l'Anjou* 1868, pp. 15, 16, 17.
21. **Bruas (Albert)**. — Un dernier mot sur les camps dits prussiens de la Breille. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1868, pp. 429-432, publié dans le *Journ. l'Echo Saumurois*, n° 10, novembre 1868.
22. **Calendini (P.), Calendini (L.), Buquin (R.)**. — La Flèche et ses environs. Guide historique illustré, 60 dessins à la plume du Dr Buquin. (Les chap. sur Durtal et ses environs sont signés du Dr Buquin.). La Flèche, G. Thibault, in-8°, 1908.
23. **Caumont (de)**. — Voir : CONGRÈS ARCH.
24. **Chevallier (l'abbé)**. — Voir : CONGRÈS ARCH.
25. **Congrès archéologique de France**. — 38^e session tenue à Angers en 1871. Paris-Caen-Angers, 1 vol. in 8° 1872. [Voir communications diverses].
26. **Bœuf (Le)**. — Découvertes de la Ségourie, pp. 58, 59.
27. **Caumont (de)**. — Observations sur les enceintes dites camps Romains, pp. 80, 81.
28. **Chevallier (l'abbé)**. — Observations sur les enceintes dites camps Romains, pp. 80, 81.

29. **Espinay (d')**. — Enceinte gallo-romaine d'Angers, pp. 28, 31.
30. **Parrot**. — Opinion sur le camp de Frémur, pp. 81, 82.
31. **Congrès archéologique de France**. — 29^e session, tenue à Saumur et à Lyon, etc., en 1862. Paris-Caen, 1 vol. in-8°, 1863. Voir communications de MM. :
32. **Godard-Faultrier**. — Enceinte gallo-romaine d'Angers, pp. 38 à 45. Camp de César en Frémur, pp. 51 à 54. Camp de la Ségourie, p. 54. Camp de Chenehutte, p. 55. Camp de la Boutrie, p. 56. Camp du Chêne. Landry, p. 57. Rapport sur la discussion de la position des trois stations *Segora*, *Combaristum*, *Robrica*, pp. 10 à 25.
33. **Petit (Victor)**. — Visite à Chenehutte, le camp, rapport, avec un plan de ce camp. pp. 125 à 126.
34. **Commission d'études des enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques, rapports** [Rapporteurs : MM. le Dr A. Guébard et A. Viré]. — Rap. publiés dans les *Bul. de la Soc. préh. de France*, 3^e rap. année 1906; 6, 5, 6, 10, 13 rap. 1907; 35^e rap., 1910.
35. **Cornilleau**. — Essai sur le canton de Longué. *Mém. Soc. Acad. d'Angers*, 1^{er} essai, t. XXVII, 1872, 2^e essai, t. XXIX, 1874, 3^e essai, t. XXXI, 1875.
36. **Courtiller**. — Observations sur les armes et les campements des premiers habitants de nos contrées. *Ann. Soc. Linnéenne de Maine-et-Loire*. An. 1856. Angers, 1857, pp. 115 à 118.
37. **Davy (L.)**. — Une ancienne mine d'étain entre Abbaretz et Nozay (Loire-Inférieure. *Extr. Bull. Soc. sc. nat. de l'Ouest de la France*, t. VIII, 1897.
38. **Esperonnière (Le comte René de)**. — Histoire de la Baronnie de Candé. Angers. Lachèze et Dolbeau, 2 vol. in-4°, 1894, 1895.
39. **Espinay (d')**. — Notices archéologiques, 2^e série. Saumur. *Rev. d'Anjou*, 1876. Tiré à part. Angers, E. Barassé, 1 vol. in-8°, 1878.
40. **Espinay (d')**. — Enceinte gallo-romaine d'Angers (rapport sur l'). Voir CONGRÈS ARCH. D'ANGERS.
41. **Espinay (d')**. — Les enceintes d'Angers, avec un plan. *Mém. Soc. Agr. sc. Arts d'Angers*, 1875. Tiré à part. Angers, Lachèze et Dolbeau, 1 broch. in-8°, 1875.
42. **Faye (Léon)**. — Examen des recherches faites jusqu'à ce jour sur la mansion romaine *Segora*. Angers, Cosnier Lachèze, in-8° 1853. Poitiers, Letang, in-8°, 1854.
43. **Gélusseau (Aug.-Am.)**. — Histoire de Cholet et de son industrie. Angers, Paris, 2 vol. in-8°, 1862.
44. **Godard Faultrier (V.)**. — L'Anjou et ses monuments. Angers, 2 vol. et un album 1839-1840. Cosnier Lachèze.
45. **Godard Faultrier (V.)**. — Nouvelles archéologiques. Angers 1846, 1855 1 vol. in-8°. Cosnier-Lachèze. (Les nouvelles sont imprimées à la suite des procès-verbaux de la Com. arch. Voir aussi dans le Journal de Maine-et-Loire.)
- 45 bis. **Godard Faultrier (V.)**. — Monuments gaulois du département de Maine-et-Loire avec cartes par arrondissement. Angers, 1 vol. in-8°, 1862, Cosnier et Lachèze. Ce volume contient le plan et la coupe des enceintes circulaires des Rouvrais commune de Montguillon.
- 45 ter. **Godard Faultrier (V.)**. — Enceinte gallo-romaine d'Angers, voir n° 32. Voir n° 32, CONGRÈS ARCH. SAUMUR.
46. **Godard Faultrier (V.)**. — Monuments antiques de l'Anjou. Mémoire sur la topographie gallo-romaine du département de Maine-et-Loire. Angers 1 vol. in-8°, 1864, Cosnier et Lachèze.

47. **Godard Faultrier (V.)**. — Note sur un retranchement situé commune de la Breille, arrond. de Saumur Maine-et-Loire avec plan du retranchement. *Rép. Arch. de l'Anjou*, 1867, pp. 249 à 254.
48. — **Godard Faultrier (V.)**. — Les Chatelliers de Frémur, commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Fouilles, novembre 1871, février 1873. *Mém. Soc. Agr. sc. Arts d'Angers*, t. XVI, n. p. Angers 1873, pp. 445 à 463.
49. **Godard Faultrier (V.)**. — Les Chatelliers de Frémur, commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Fouilles, mars 1873, février 1874, 2^e mém. lu à la Sorbonne le 8 avril 1874. *Mém. Soc. Agr. sc. Arts d'Angers*, t. XVII, n. p. 1874.
50. **Godivier (Henri)**. — Histoire de Pouancé et des environs. Mayenne, 1 vol. in-8^o, 1906. Poirier frères.
51. **Grandet (Joseph)**, Curé de Sainte-Croix d'Angers. — Dissertations préliminaires à l'histoire ecclésiastique de l'Anjou xviii^e siècle, manusc. n^o 617, bibl. mun. d'Angers.
[Chapitre I. De ce qui s'est passé à Angers et dans la province d'Anjou, sous les Romains avant la prédication de l'évangile. Chap. II, quels sont les monuments qui nous restent du séjour que les Romains ont fait en Anjou pendant 400 ans].
52. **Grobois (l'abbé)**. — Durtal et ses environs. Angers. Desnoes, 1909.
53. **Guéhard (Dr Adrien)**. — Sur l'activité d'un an de la Commission d'étude des enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques de France (1^{re} année 1906-1907). Ext. Congrès préh. de France, Autun 1907, 1 vol., in-8^o, 1908, Paris, Schleicher.
54. **Guéhard (Dr Adrien)**. — Sur la seconde année d'activité etc., (2^e année 1907-1908). Ext. Congrès préh. de France, Chambéry, 1908, 1 vol., in-8^o, 1909, Paris, Schleicher.
55. **Ledain (Bélisaire)**. — De l'origine et de la destination des camps dits *Chatelliers* en Gaule, principalement dans l'Ouest. *Mém. Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. VII, 2^e sér., 1884. Poitiers, 1885, pp. 436-552 (Chap. de l'Anjou, pp. 515 à 518).
56. **Marie-Théophile (Le Rev, p.)**. — Histoire du sanctuaire de la communauté de Notre-Dame-des-Gardes. Angers, Briand et Hervé, 1875.
57. **Matty de la Tour**. — *Andecombo, Juliomagus* et *Andecavi*, ou du triple emplacement de l'ancienne capitale de l'Anjou, du temps des Gaulois, sous la domination romaine et après l'invasion des Barbares. 2 cartes des voies romaines. Camp de César. Angers. Paris, 1 vol. in-8^o, 1876.
- 57 bis. **Matty de la Tour**. — Emplacement de la mansion romaine *Segora*. Solutions diverses. Poitiers, une broch. in-8^o, 1878.
58. **Millet de la Turtaudière**. — Indicateur de Maine-et-Loire. Angers, 2 vol. in-8^o et 1 vol. de pl. Cosnier et Lachèze, 1855.
59. **Milon (E.)**. — Notice sur la ville de Segré et son arrondissement. Saumur, 1 vol. p. in-8^o, 1889 (chez Milon fils, à Saumur).
60. **Mortillet (A. de)**. — Camps et enceintes de France. *Extr. l'Homme préh.*, 4^e année 1906, n^o 7. Tiré à part. Paris, broch., in-8^o, 1906, Schleicher.
61. **Ollivier (l'abbé)**. — Mémoire sur l'origine des peuples. Angers, 1 vol. in-12, 1779. Billaut.
62. **Ouvrard (J.-P.)**. — Mémoire sur le village de Beauveau. *Mém. Soc. Agr. sc. Arts d'Angers*. 5^e vol. 2^e sér., pp. 71 à 91, 1853.
63. **Parenteau (F.)**. — *Segora (Statio)*. — 4 pl. lith. — [Pl. IV, plan détaillé de l'Oppidum de la Ségourie, Pl II, plan de l'Oppidum de la Ségourie. Pl. III reconstitution du mur en pierres sèches]. *Bull. Soc. Arch. de Nantes*, t. X 1870-1871, pp. 82 à 91. Tiré à part, in-8^o, Nantes, 1872.

64. **Perraudière (de la)**. — Recherches historiques et statistiques sur la commune de Lué (Maine-et-Loire). *Mém. Soc. agr. sc. arts d'Angers*, t. IV, 5^e série, 1901, 1^{re} partie, pp. 149 à 158.
65. **Pissot (Le Dr Léon)**. — Un petit coin de Maine-et-Loire avant et après les Romains, ou recherches sur l'origine de Cholet. Cholet, 1 vol. pet. in-8°, 1882, Farré. (Les planches phot. indiquées dans le texte dont quelques-unes devaient représenter les plans d'enceintes sont introuvables et n'ont sans doute jamais été publiées. Les clichés sont détruits).
66. **Pommerais Le Commandant (A)**. — Un rempart régional en Anjou. *Ext. Revue d'Anjou*. Tiré à part. Angers, in-8°. Germain et Grassin 1908.
67. **Port (Etienne)**. — Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire. Angers, Paris, 3 vol. in-8°. 1^{er} vol. 1874 ; 2^e vol. 1876 ; 3^e vol. 1878.
68. **Prévost (F)**. — Notice sur le *murus* gaulois de Cinais (Indre-et-Loire), vulgairement appelé : Camp des Romains. *Rép. Arch. de l'Anjou*, 1866, pp. 317, 332.
69. **Ratouis (Paul)**. — Lettre à M. Godard Faultrier sur le retranchement du Bois de la Girard, commune de la Breille. *Rép. Arch. de l'Anjou*, 1866, pp. 317 à 332.
70. **Ratouis (Paul)**. — Camp de la Breille, 1, 2^e lettre à M. Godard du 26 janvier 1868. II. Réponse aux objections sur les deux camps prussiens de la Breille. *Rép. Arch. de l'Anjou*, 1868, pp. 5, 6, 7, pp. 13, 14, 15. Aussi *Echo Saumurois*, n° du 19 mai 1868.
71. **Ratouis (Paul)**. — Considérations historiques et archéologiques sur la commune de la Breille. *Journal l'Echo Saumurois*. 12 décembre 1867, 16 janvier 1868, 13 février 1868, 12 mars 1868.
72. **Ratouis (Paul)**. — Réponse aux nouvelles objections sur les camps prussiens de la Breille. *Journal l'Echo Saumurois*, 20 octobre 1868.
73. **Revellière-Lépeaux (La)**. — Notice des monuments celtiques visités dans le département de Maine-et-Loire, par Louis-Marie Revellière Lépeaux, J.-B. Leclerc et Urbain Pilastre en octobre 1806. In-8° de 35 p., *Ext. des mém. de l'Acad. celtique*, t. II, pp. 169 à 203.
74. **Robin (Claude)**. — Le camp de César au village d'Empyré paroisse de Saint-Pierre d'Angers ou Dissertations sur l'antiquité de l'église Saint-Pierre avec des remarques curieuses sur le camp de César au canton d'Empyré et de Frémur, près la ville d'Angers et autres ouvrages des Romains en Anjou et aux environs. Saumur, in-8°, 1764, veuve de Gouy.
75. **Robin (Claude)**. — Le Mont-Glonne ou Recherches historiques sur l'origine des Celtes, Angevins, Aquitains, Armoriques et sur la retraite du premier solitaire des Gaules au Mont-Glonne. Paris, 2 vol. in-12, 1774. Valade.
76. **Romans (de)**. — Notice sur Martigné-Briand. *Ann. Soc. Linnéenne de Maine-et-Loire*, année 1856. Angers 1857, pp. 186-192.
77. **Soland (Aimé de)**. — Invasion Gallo-romaine. *Ann. Soc. Linnéenne de Maine-et-Loire*, années 1874-1875, pp. 116 à 126.
78. **Soland (Aimé de)**. — Plan d'une statistique générale, suivie d'une notice sur la Commune de Murs. *Ann. Soc. Linnéenne de Maine-et-Loire*, année 1853, Angers 1854, pp. 115 à 146.
79. **Soland (Aimé de)**. — Monuments romains de l'Anjou. *Bull. hist. et mon. de l'Anjou*, t. III, 2^e série, 1866, pp. 225 à 236.
80. **Soland (Aimé de)**. — Brain-sur-Allonnes. *Rép. arch. de l'Anjou*, 1866.
81. **Sauvagère (de la)**. — Recherches sur un camp romain (Chenehutte). *Journal de Verdun*, 1771, août, p. 174.
82. **Sauvagère (de la)**. — Recueil de dissertations ou recherches critiques et

historiques sur... quelques ouvrages des anciens Romains, nouvellement découverts dans cette province (Anjou)... Sur les Ponts-de-Cé et le camp près d'Angers, attribués à cet empereur (Jules César) et celui de Chenehutte à trois lieues au-dessous de Saumur [Pl. I., Carte topog. du camp de César près la ville d'Angers. Pl. II, Carte relative à la découverte d'un camp romain à Chenehutte]. Paris, 1 vol. in-8°, 1776, veuve Duchesne.

83. **Tristan Martin.** — Notice sur la *Statio Segora*. Cité romaine, ruinée dans le cours du IV^e siècle et dont les débris ont été mis au jour, il y a cinquante ans environ, sur la commune du Fief-Sauvin (Maine-et-Loire). Avec un ext. du plant cadast. ou a été figuré le camp de la Ségourie. *Mém. Soc. Acad. de Nantes*, année 1848, pp. 483-528.

84. **Tristan Martin.** — Notice sur la *Statio Segora*, aujourd'hui la Ségourie, située commune du Fief-Sauvin (Maine-et-Loire). Beaupréau, 1 broch. in-8°, 1854.

85. **Verrier et Onillon.** — Glossaire étymologique et historique des patois et des parlars de l'Anjou. Angers, 2 vol., in-8°, Germain et Grassin, 1908.

M. Marcel BAUDOUIN. — J'insiste sur l'une des remarques de notre collègue : « La sorte d'entente stratégique semblant exister entre le Maine-et-Loire et les départements voisins ». — C'est là une idée très-juste. Elle s'est traduite, à l'époque moderne en particulier, par une appellation, celle de la *Vendée angevine* ou *Vendée militaire*, terme qui nous ramène aux Enceintes.

En effet, il n'y a pas de limites scientifiques entre la Vendée et le Maine-et-Loire, par exemple sur le flanc Est des collines de Gatine. Tout au plus pourrait-on prendre le *sommet de ces collines* pour base de délimitation, comme je l'ai écrit (1).

À l'époque des Métaux, la Vendée, les Deux-Sèvres, le sud du Maine-et-Loire [Cholet, etc.], etc., ne formaient qu'un ensemble ; on en retrouve la preuve dès l'âge du *Cuivre* et celui du *Bronze* ; *a fortiori*, à l'âge du *Fer* et sous les *Romains*. — La Vendée, comme la Loire-Inférieure et le Maine-et-Loire, est le pays des *longs talus de terre*, avec *fossés*, s'étendant de plusieurs kilomètres.

L'exemple le plus typique pour ce département est l'*Enceinte maritime*, limitée par le fameux *Fossé des Sarrazins*, sur laquelle nous reviendrons un jour et qui est caractérisée surtout par une abondance extraordinaire de *Haches polies*, presque toutes (plus d'un millier) dans l'ex-collection P. du Bois-Chevalier !

(1) Ces régions furent autrefois riches en *cuivre* et en *étain* (L. Davy) ; nous le prouverons un jour.

Le Camp-refuge préberbère du Djebel Lek'hal, près de Constantine.

PAR

L. JACQUOT (de Grenoble),

Juge honoraire.

Le Djebel Lek'hal, dont le nom arabe signifie *Montagne noire*, est une arête rocheuse, séparant la région de Mila (au Nord) de celle de l'oued Athmenia (au Sud).

A vol d'oiseau, le Djebel Lek'hal est à 29 kilomètres Ouest de Constantine et à peu près à 75 kilomètres de la mer (Collo). Son altitude maxima est de 1.256 mètres, alors que le Rhumel est à 200 mètres (altitude prise sur le même méridien). Les deux villages français les plus voisins sont Ain Tinn (650 mètres) et Sidi Khalifa (790 mètres) : l'un et l'autre à une heure de marche — ou plutôt d'ascension ! — de la ligne de faite.

Le Djebel Lek'hal se présente sous l'aspect d'une arête rocheuse, absolument dénudée, s'étendant de l'Ouest à l'Est, avec un léger retour au Nord-est. A son extrémité orientale, c'est une falaise abrupte, qui n'est accessible d'aucun côté. Dans sa partie centrale, il offre deux points de franchissement : à la Source et à Dar Nésara. Le premier est d'un accès facile au Sud, mais très pénible au Nord, où les piétons seuls peuvent le gravir. Le second est un passage muletier plus difficile au Sud que du côté Nord. Partout ailleurs le sommet de la montagne se termine par des escarpements ou des falaises, qui défient toute escalade ; seuls les dénicheurs d'oiseaux de proie pourraient peut-être franchir la ligne de faite en certains points dans la partie Ouest, mais non sans danger.

C'est dire que le Djebel Lek'hal est un lieu de refuge de tout premier ordre.

Toute cette contrée est sous la neige pendant l'hiver. Pendant la belle saison le vent y souffle presque continuellement, et souvent avec force.

La vue dont on jouit depuis le sommet est immense. Rien ne l'arrête à l'Est ni au Sud ; au Nord, l'œil embrasse la chaîne des Mouyas, qui sépare le bassin du Rhumel de la mer ; à l'Ouest enfin, le regard s'étend sur le massif du Ferdjioua, que les ruines de Djemila vont rendre bientôt familier au monde archéologique.

Du col de la source, on aperçoit facilement, à l'œil nu le rocher de Constantine, à l'Est, et les montagnes de Sétif, au Sud-Ouest. Le Djebel Lek'hal est donc aussi un point stratégique de grande importance.

De belles forêts couvraient jadis le vallon au centre duquel est bâti le village d'Aïn Tinn; autour de Sidi Khalifa la famille maraboutique des Ouled Cheikh ben Haoussine possède aujourd'hui un domaine de 3.000 hectares de terres, presque toutes labourables, d'un seul tenant; enfin, au col même, est une source qui ne tarit pour ainsi dire jamais. On peut juger, par là, des ressources de toute sorte qu'offrait un pareil camp, surtout si l'on ajoute que le sol est semé, en certains endroits, de quartiers de rocs affleurant la surface et dont le débitage ne présente aucune difficulté.

Les Romains, s'ils avaient négligé le sommet du Djebel Lek'hal, avaient largement profité des avantages qu'ils pouvaient trouver au pied de cette montagne : les ruines abondent littéralement sur tout son périmètre; et la présence d'un arc de triomphe à Oudjel, d'inscriptions en lettres énormes à Aïn Tinn, de travaux d'art à Sidi-Khalifa et aux Ouled Kaim, révèle assez que de riches propriétaires n'avaient pas dédaigné de se fixer dans cette fertile contrée.

Une autre race également avait occupé la région avant les Romains. On lui doit la caverne, creusée en forme de croix, des Ouled Baala; les caveaux qui l'avoisinent; le gros rocher-sépulture des Ouled Kaim, la grotte en façon de chapelle de Rah-Brid, le puits de Dar Gaima (*Bull. arch. du C. des Tr. hist.*, Mai 1905), etc. Peut-être ces occupants, qui savaient si bien travailler la roche vraie étaient-ils des Phéniciens, dont les tombeaux-rocs sont répandus un peu partout dans l'Afrique du Nord; peut-être aussi étaient-ils des colons Puniques : ce qui nous expliquerait pourquoi la rivière qui coule au pied du Djebel Lek'hal et qui vient de Sidi Khalifa porte le nom d'oued Koton : nom qu'on a traduit trop facilement par *rivière du coton*, alors que son véritable sens pourrait bien être *rivière de la citadelle* ou du port.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des ruines romaines; seuls les vestiges qui jalonnent la ligne de faite du Djebel Lek'hal doivent retenir notre attention.

Ces restes de constructions forment deux groupements bien distincts, éloignés l'un de l'autre de un kilomètre et demi à peu près. Ils ont cependant un point commun : leur mode d'architecture. Tous les murs sont en matériaux bruts, assemblés sans mortier.

Disons tout de suite que ce genre de construction est le même que celui que nous avons observé dans les ruines du Guetiane (S. P. F.,

juin 1907) et aussi dans l'immense Khrètt Faraoun, dont les cent kilomètres de pierre enserrant de leurs replis le massif du Bou Thaleb tout entier.

A Mansoura (S. P. F., juin 1908 et février 1909), les pierres de la muraille d'enceinte, bien que brutes, étaient arrangées avec une certaine méthode et formaient des parois régulières; elles sont parfois énormes; cet aspect n'est pas du tout celui des constructions du Djebel Lek'hal. Seule, la façon des tombeaux mégalithiques du département de Constantine, en général, offre quelque ressemblance avec la façon des murs dont nous avons à parler.

Au Djebel Lek'hal, comme au Khrètt Faraoun, ces murs sont éboulés et ne s'élèvent plus guère qu'à un mètre au-dessus du sol. Au Guetiane il y a encore des parties de mur qui atteignent près de 2 mètres. La majeure partie, il est vrai, est beaucoup moins haute : 1 mètre à 1^m20 (*Fig. 1*).

Nous allons parler, tout d'abord des ruines de Dar en Neçara : *La Maison des Chrétiens*. Ce sont celles qui sont les plus rapprochées de la Grotte de Rahr Brid (Soc. arch. de Constantine, 1893), à laquelle elles doivent peut-être leur autre appellation de R'har-es-Sebbah (Grotte de la Hyène).

Ces ruines comprennent un mur et un tombeau. Je pourrais dire trois tombeaux; car j'ai souvenance d'avoir vu, il y a quelques années, deux autres cercles de pierres, adossés à un rocher, non loin de là, peut être de l'autre côté du col.

Le mur a 70 mètres de développement, environ un mètre d'épaisseur et autant approximativement en hauteur. Il est en grosses pierres, non taillées, dont le volume varie de la dimension d'une tête humaine à celle d'un tronc. Ces pierres sont entassées sans symétrie, mais avec les précautions voulues pour obtenir des faces verticales. Le mur est régulièrement courbe ($1/6$ de circonférence), avec la partie concave tournée vers l'Est, soit vers la montagne, et la convexité vers le col. Cette disposition peut paraître étrange, au premier abord, si l'on suppose que nous avons à faire à un ouvrage militaire destiné à fermer la droite du col; il est de principe, en effet, en castramétation que le centre d'un mur de défense soit battu extérieurement par les flancs (d'où l'usage des tours et des saillants). Mais nous pouvons admettre que la disposition adoptée a eu pour objet de garder les ailes du mur contre un ennemi qui essaierait de le déborder. Peut être, d'ailleurs, ne s'agit-il que d'une simple barrière, protégeant un lieu sacré.

Tel quel, il ferme parfaitement la partie Est du petit plateau.

A quelques pieds de cette muraille, sur le milieu et dans la concavité, est un amas de pierraille, de forme circulaire. On reconnaît un double rang de grosses pierres disposées en cercle, avec un diamètre de 9 mètres environ pour la rangée externe et un intervalle

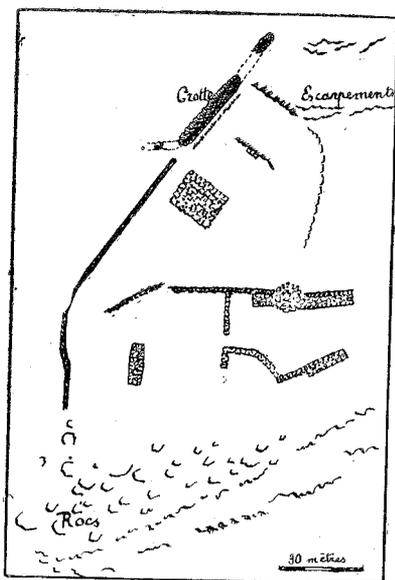


Fig. 1. — Le Djebel Lek'hal, près Constantine (Algérie).



Fig. 2. — Mur de Khar, ed Debbah et Dolmen ruiné près le Djebel Lek'hal (Algérie).

d'à peu près trois pieds entre les deux cercles. L'intérieur est rempli de pierraille. Au centre, nous avons remarqué une sorte de dalle mesurant quelque chose comme 1^m50 sur 1 mètre, en partie masquée par les pierres éboulées : ce doit être la couverture d'une tombe.

Cette sépulture, — car ce monument ne peut être autre chose qu'un tombeau — porte le nom de Daren Neçara ou Maison des Chrétiens (Nazaréen, textuellement). Cette appellation indique bien d'abord que les indigènes voient dans cette ruine un édifice funéraire et ensuite qu'ils lui attribuent une haute antiquité, puisqu'ils la font remonter à une époque antérieure à la conquête musulmane.

Passons maintenant à la ruine de la source.

Nous remarquons d'abord un grand mur, long de 114 mètres et rectiligne sur 75 pas, puis rentrant pour flanquer le côté Sud du passage. Son épaisseur est de 1^m30 et sa hauteur de près d'un mètre. Il est construit comme le mur de Khar ed Debbah et s'appuie, au Nord à une grande excavation qui termine le col et qui lui sert

comme de fossé, au Sud aux rochers qui dominent la rampe d'accès.

Entre cette muraille et la pointe du Djebel Lek'hal, nous trouvons encore, en allant du Nord au Sud, une rangée de trois gros blocs qui ont pu faire partie d'une construction disparue ou encore enfouie sous la terre; un édifice rectangulaire, de 22 pas sur 11, dont les murs se sont écroulés et ont comblé tout l'intérieur; un autre édifice plus long (12^m80) que large (3^m90), dont les murs ont une épaisseur de 0^m90; un mur courbe à l'Ouest, rectiligne au centre, terminé à l'Est par une petite construction coudée ayant 32 mètres de long sur 4^m30 de large, avec une épaisseur de murs de un mètre. La partie médiane a été détruite; elle a actuellement la forme d'un saillant arrondi. Les quatre coins de cette construction sont carrés.

Vers le milieu du mur principal se détache un mur de refend (longueur : 14^m20; épaisseur : 1 mètre environ) qui paraît avoir eu une ouverture et qui se prolonge au-delà d'un mur courbe de 23 mètres, ce dernier se terminant à un édifice rectangulaire, très étroit, de 13 mètres sur 3 mètres.

En résumé, nous trouvons, à l'abri de la muraille Nord-Est et Sud-Ouest, une autre muraille Sud-Ouest, et, au Sud de celle-ci, une sorte d'enclos. Dans chacun de ces quartiers, une construction : quatre en tout, avec une seule trace d'ouverture. La partie Est de ce camp ou village est fortifiée naturellement par les escarpements de la montagne.

Nous avons trouvé sur place quelques morceaux de poterie, que les indigènes ont appelée *roumann* (romaine) et que M. Müller croit effectivement être de la poterie romaine très commune. Pas de silex taillé, ni d'objet d'aucune sorte. Nous n'aurions donc, pour essayer de dater cette ruine, que la structure des murs. C'est peu, dans un pays où l'usage des murs en pierre sèche s'est perpétué si longtemps ! La présence des tombeaux circulaires vient un peu à notre aide, mais de façon encore insuffisante. Heureusement que nous connaissons le Guetiane et le Kret Faraoun, dont l'air de famille avec les constructions du Djebel Lek'hal nous paraît indéniable; et la tradition locale : *roumann*, *barrbarr*, *djouhala*, romains, berbères, peuple des géants d'autrefois ! Mais si on peut établir la contemporanéité de ces différentes ruines, on ne peut encore leur assigner un âge à peu près certain. Ce sera l'affaire des archéologues, qui verront après nous ces lieux si intéressants, mais encore totalement inconnus des Européens, et que je dois de connaître uniquement. à mon long séjour de fonctionnaire dans toutes ces régions du Tell.

Le travail est maintenant dégrossi; à d'autres de lui donner son dernier poli !

**Le Khrétt-Faraoun,
colossale Enceinte anhistorique de la région
de Sétif (Algérie).**

PAR

L JACQUOT (de Grenoble).

Lorsqu'on voyage en chemin de fer sur la ligne Alger-Constantine, on rencontre, à moitié route, la ville de Sétif, — qui est une sous-préfecture, un siège de tribunal d'arrondissement, et un chef-lieu, de subdivision militaire.

Sétif est l'ancienne Sitifis des Romains, capitale de la Mauritanie Sétifienne (1). Elle est au point de croisement de deux grandes voies de communication : celle de Bougie à Biskra, par N'gaous; et celle de Constantine (Cirra) à Alger, qui, à l'époque romaine, descendait au Sud pour éviter le massif dangereux des Bibans (Portes de fer), et faisait un détour par M'sila, Bou Saada et Aumale.

Entre M'sila et Bou Saada est le Hodna, vaste dépression qui fut autrefois une petite mer intérieure et dont la cuvette centrale est encore blanche de sel, accumulé là depuis des siècles. A l'Est, au Sud et à l'Ouest de Sétif, toute la contrée n'est qu'une plaine immense, couverte de céréales au printemps, possédant encore quelques maigres pâturages durant l'été, complètement nue à l'automne et entièrement sous la neige pendant l'hiver. L'altitude de Sétif est en effet de 1.082 mètres; celle de Colbert (aux confins Sud de la plaine) de 938 mètres; celle de N'gaous (à l'Est du Hodna), de 782 mètres; celle de M'sila (à l'Ouest du Hodna), de 470 mètres.

Un fort massif montagneux isole le Hodna de la plaine de Sétif. Il est divisé en plusieurs parties que séparent des passages plus ou moins praticables : à l'Ouest, les montagnes des Beni-Abbes; au Centre, le Bou Thaleb; à l'Est, le Guetiane et le massif des Ouled Soltane. Les points culminants de ces montagnes, atteignent 1.838 mètres (djebel Fechar), 1.890 mètres (djebel Afghane; poste optique antique, dit du Bou Thaleb), 1.002 mètres (signal du Guetiane), 1.750 mètres (djebel Fourhal).

Deux passages principaux servent de routes de transhumance

(1) La frontière qui séparait cette province de la Numidie passait vraisemblablement un peu à l'Est de Sétif et du djebel Fourhal.

aux nomades qui, chaque année, font la navette entre le Hodna et les steppes Sétifiennes, au printemps et à l'automne. L'un et l'autre de ces passages longent le Bou Thaleb; l'un à l'Ouest (c'est la Soubella), l'autre à l'Est (c'est Foum (1) R'nia). La distance de l'un à l'autre, à vol d'oiseau, est de 52 kilomètres. Si l'on sait que la largeur du massif est de 10 à 15 kilomètres, on voit que son périmètre est d'une centaine de kilomètres, plutôt plus que moins.

Eh bien ! *Il existe un mur, qui fait complètement le tour du Bou Thaleb*; ce mur gigantesque, c'est le *Khrétt-Faraoun* (2), dont le nom arabe se traduit textuellement par *Sillon de Pharaon*, c'est-à-dire : sillon tracé par la charrue du roi Pharaon. Nous l'avons suivi presque pas à pas sur à peu près tout son parcours, à cheval, et couchant chaque soir en tribu (3).

Précédemment nous avons visité les constructions cyclopéennes de Mançoura (S. P. F., 1909, n° 2, p. 93; *Mémoires de la Soc. arch. de Constantine*), à l'Ouest du massif, et un refuge préhistorique avec silex sur le Guetiana (S. P. F., 1907, 27 juin; *Mém. de la Soc. arch. de Const.*, 1907, Voies romaines). Nous tenons à rappeler ici le souvenir de ces importants vestiges, de façon à bien établir qu'il existait, à une époque très ancienne, et certainement de beaucoup antérieure aux Romains, une population indigène, déjà guerrière et dont les divers éléments avaient compris la nécessité de s'unir et de coopérer à un ensemble de travaux défensifs dans un but de protection commune.

Quelle était cette population ? Voilà ce qu'il reste à trouver.

Peut-être est-ce celle qui a élevé ces nombreux tombeaux en forme de tas de pierre qu'on est convenu d'appeler mégalithiques (4), ainsi que ces grandioses sépultures, qui ont nom Médra-cen, Tombeau de la Chrétienne et Djehar (dans la province d'O-ran) et qui ne peuvent se comparer qu'aux Pyramides d'Egypte.

Cette comparaison nous oblige à insister sur l'appellation de Sillon de Pharaon donnée à notre immense muraille, et qui, assurément, n'est pas née de nos jours; car aucun indigène algérien, certes, ne saurait vous dire ce que c'était qu'un Pharaon. Ce nom

(1) *Foum* signifie littéralement *bouche*; par extension : *défilé*.

(2) Prononcez : Khrétt Faraoune.

(3) Expression usitée en Algérie pour signifier qu'on couche dans un village indigène.

(4) Très communs dans toute la province de Constantine et dont le type ressemble étrangement aux tumulus précolombiens décrits par M. E. Boman, dans *l'Homme Préhistorique*, livr. du 1-10-1904, p. 311, avec cette seule différence que les cônes de nos tombeaux sont faits de pierrailles au lieu de terre.

de Khrètt Faraoun doit donc être très ancien et il n'est pas exagéré de le croire presque aussi vieux que le mur lui-même.

Et alors... ? Alors, nous songeons, malgré nous, à ces migrations sorties d'Égypte, ayant franchi le désert et étant venu fonder sur le Niger ces grandes villes qui ont noms Agadès, Gaô, Dienné, etc. Comme Félix Dubois (1), nous croyons que le premier exode dut précéder, de plusieurs centaines d'années, celui du VIII^e siècle, provoqué par l'invasion arabe. Mais les émigrants ne traversèrent probablement pas le Sahara : ils durent se contenter de le longer, en en suivant la bordure septentrionale. Et comme ils mirent sans doute un certain nombre d'années pour accomplir ce voyage, qu'ils essaimèrent en route et qu'ils durent se mêler plus ou moins aux peuplades alors parfaitement sauvages qui habitaient l'Afrique du Nord, ainsi pourraient s'expliquer l'origine de certaines fêtes coutumières (telles que la fête des Vautours, le sacrifice des Tauraux, etc.), la création des temples souterrains de S. Bou Yahia, de Rahr Brid et des Ouled Baala (Enfants de Baâl ?), enfin les énigmatiques sculptures rupestres de l'oued Ithel et des grès durs de Thiout, qui nous montrent des individus coiffés de plumes et chassant l'autruche, le buffle et l'éléphant (2).

Avec l'invasion égyptienne s'expliqueraient tous ces grands ouvrages, qui nous paraissent jusqu'ici avoir été d'une exécution fantastiquement difficile (3); les émigrants devaient apporter avec eux cet esprit de méthode et cette habitude du grandiose, qui leur étaient familiers, et dans lesquels ils n'ont été égalés — je ne dis pas surpassés — que par les Romains.

Mais ces conjectures, que nous ne saurions encore appuyer sur autre chose que la tradition, d'ailleurs excessivement vague, risquent de nous entraîner bien loin. Revenons donc à notre mur et ne le quittons plus, nous rappelant d'ailleurs que nous avons cent kilomètres à parcourir avec lui.

Le Khrètt-Faraoun se présente sous deux aspects différents, selon qu'on le trouve en montagne ou en plaine.

En terrain accidenté, c'est-à-dire dans les parties constamment lavées par les eaux pluviales et où la culture n'existe pas, notre Sillon a l'aspect d'un mur élevé au-dessus du sol de 0^m50 à un mètre et formé de deux lignes parallèles et continues de pierres plates,

(1) Tombouctou la Mystérieuse ; par Félix Dubois. (C. Flammarion, Paris), p. 101.

(2) Expédition du général Cavaignac ; par le D^r F. Jacquot, 1847. — M. Flaman d va publier une étude, actuellement sous presse, de ces sculptures, tant celles anciennes que celles récemment découvertes.

(3) C'est ici l'occasion de rappeler la similitude de nom du Karnak Égyptien et du Carnac Breton.

non taillées, d'assez grande dimension et plantées verticalement ; pierres qui sont très abondantes dans toute la contrée et qu'on n'a pas besoin d'extraire. Cette ossature a une largeur d'environ deux mètres. L'intervalle entre les deux lignes de dalles est rempli avec de la pierraille, généralement des éclats de dalles de volume très variable ou des cailloux ramassés dans le voisinage, le tout jeté pêle-mêle et sans mélange de terre. Comme nature de pierre, le calcaire domine de beaucoup (*Fig. 1*).

En plaine, c'est-à-dire en pays de culture et où la pluie pénètre plus rapidement dans un sol toujours altéré, le mur disparaît pour faire place à une levée de terre, faisant saillie de 0^m25 à 1^m50 et dont la forme extérieure est un dos d'âne très aplati. Cette levée mesure jusqu'à 8 mètres à sa base et n'a jamais moins de 4 mètres. Nous n'en avons pas fait de coupe, faute de temps.



Fig. 1. — Croquis d'un point du Khrett Faraoun où manque la pierraille intérieure [Un seul côté de l'alignement est figuré]... Mur d'une largeur de 2^m25 en ce point (Mesure prise extérieurement).



Fig. 2. — Coupes schématiques du Khrett Faraoun, dans ses différentes formes. A, MURAILLE VIDE. — B, MURAILLE GARNIE.

Disons tout de suite comment nous expliquons ces deux aspects, au premier abord très différents, du Khrett Faraoun : ils sont dûs uniquement, à notre avis (et aussi d'après l'opinion des gens de notre escorte), aux labours du voisinage. En effet, chaque fois que la charrue approche du mur, elle sacrifie un léger espace, qui est nécessaire pour le passage des bêtes et pour tourner. Le soc y déverse un peu de terre meuble, qui va augmenter la terre déjà amassée au pied du mur. D'année en année l'apport augmente, et avec les siècles le mur a fini par disparaître. Comme la terre a eu tout le temps pour se tasser et pour former de chaque côté un talus à pente douce, le Khrett Faraoun a fini par prendre cette forme de chaussée qui le défigure si bien que les habitants, souvent, ignorent absolument qu'il y ait un mur sur leur territoire. Et comme ici le Sillon est en terrain plat, tous les voyageurs l'utilisent comme un chemin facile, toujours sec et n'ayant jamais besoin d'être rechargé, puisque c'est un véritable mur : quelque chose comme une voie romaine, pourrions-nous dire !

C'est auprès d'Ampère (ancien Aïn Azel) que l'archéologue saisira le mieux la vraisemblance de cette explication. Là, en effet, immédiatement après le défilé de Foum R'nia, on voit la chaussée

disparaître avec la plaine ; et le mur apparaît avec la montagne ; la transition est rapide, presque immédiate (*Fig. 2*).

Maintenant, il est nécessaire de compléter ces premières données par d'autres éléments d'appréciation, afin de permettre à nos collègues, qui n'ont pas vu le Khrètt Faraoun de se former à eux-mêmes une opinion.

Le Sillon longe une bonne partie du temps le pied de la montagne, dont il ne s'éloigne guère — dans la partie Sud — que de quelques centaines de mètres au maximum. Dans la partie Est, où le Bou Thaleb détache vers le grand passage des caravanes un certain nombre de petits éperons, il va droit devant lui, coupant les vallons et escaladant les pentes, dont quelques-unes sont si raides que les cavaliers arabes eux-mêmes, malgré toute leur adresse, ne peuvent les gravir, et que nous avons eu beaucoup de peine à suivre à pied le Khrètt Faraoun en nous accrochant aux rochers et aux arbustes, voir aux pierres du mur lui-même. Au Nord-Ouest, au débouché du passage de la Soubella, le Khrètt Faraoun abandonne un moment le Bou Thaleb pour suivre le pied de la montagne voisine, revient couper la plaine en encerclant Ras Sisly, se rapproche par un brusque crochet du Bou Thaleb, l'abandonne pour suivre la crête, d'une colline voisine (le djebel Hadjar el Abiod), et, celle-ci finissant, ferme le passage existant entre les deux montagnes, se hâte de rejoindre le Bou Thaleb et ne quitte plus ses premières pentes jusqu'à Foum R'nia.

Ras Sisly, dont nous avons parlé plus haut, est la tête (ras) de l'oued Soubella et l'endroit où se termine la plaine du côté de Sétif. C'est à Ras Sisly que les charrettes apportent aujourd'hui le minerai des mines de calamine du Bou Thaleb, pour le confier à d'autres charrettes plus grandes qui le transporteront jusqu'à la gare expéditrice. Un peu plus au Nord est le centre agricole récemment créé de Pascal et, plus loin encore, le village agricole et administratif de Colbert (ancien Ain Oulmen), qui jalonnent la route du Bou Thaleb à Sétif, passant par les localités intermédiaires de Guellel, le Mesloug et Ain Sfia. Nombre de caravanes franchissent la Soubella pour aller estiver : ce sont celles qui viennent des environs de M'sila. Les tribus voisines de N'gaous et de Barika ont naturellement plus d'avantage à passer par Djeriat, Ras el Aïoun, Foum R'nia et Ampère, c'est-à-dire au pied du Guetiane.

A l'intérieur du Bou Thaleb, il n'y a que trois agglomérations : la Arrhas, la mechta El Hammam et la mechta Bou Thaleb. La montagne est sauvage, boisée, très accidentée et aussi pauvre en eau qu'en terres cultivables. La population qui s'y est cantonnée n'a pu

s'y réfugier que pour échapper aux entreprises de ses ennemis, soit du Hodna, soit de la plaine de Sétif. Elle est arabe, évidemment très mâtinée de sang berbère, mais non chaouïa, qui est une race particulière commençant au Guetiane pour ne finir qu'à l'extrémité orientale de l'Aurès, près de Kenchela.

Ces renseignements, qu'on pourrait tout d'abord considérer comme superflus, ont au contraire leur utilité comme on va en juger tout à l'heure.

Jusqu'à présent on n'a signalé aucune ruine romaine dans l'intérieur du Bou Thaleb. Il s'en trouve au contraire un certain nombre sur tout le pourtour, mais extérieurement au Khrètt Faraoun.

Nous ne terminerons pas d'ailleurs cet exposé sans parler d'un type de sépulture particulier qu'on rencontre fréquemment le long du sillon de Pharaon et qu'on classe dans la catégorie des tombeaux dits mégalithiques. Ces sépultures sont caractérisées par un amoncellement de pierraille qui affecte la forme d'un cône aplati. A la base de ces tas de pierres, on remarque soit des cercles, soit des ovales, soit même parfois des rectangles formés avec des pierres plus volumineuses et non équarries et qui servaient primitivement à délimiter la sépulture. Ce genre de tombes est très répandu autour de Sétif; on en trouve des centaines réunis auprès de certains points. Sans pouvoir leur indiquer d'âge, on s'accorde à les considérer comme très anciens et certainement antérieurs à l'ère chrétienne. Près de M'sila, on a trouvé du bronze dans plusieurs de ces tombeaux.

Ceux que nous avons observés sur le trajet du Khrètt Faraoun sont évidemment postérieurs au mur puisque, très souvent, ils sont faits de matériaux empruntés au mur lui-même et que, parfois, ils empiètent sur lui. Cette remarque indique assez la haute antiquité du sillon de Pharaon.

Abordons maintenant la discussion, en ce qui concerne la destination du Khrètt Faraoun.

Cette construction de cent kilomètres, au bas mot, était-elle un mur de défense, une limite territoriale, une simple clôture, une enceinte sacrée, une route ou un aqueduc? Ces différentes hypothèses ayant été mises en avant, nous allons les examiner les unes après les autres.

Ecartons tout de suite l'idée d'aqueduc : le Khrètt Faraoun ne touche à aucune source ni à aucun barrage, et, d'autre part, il se permet des ascensions telles que jamais aucune eau, respectueuse des lois de la pesanteur, n'aurait consenti à le suivre dans ces lubies d'alpiniste.

Une route? Mais à qui aurait-elle pu servir puisque, en certains endroits, elle eût été impraticable même aux piétons à cause de ses rampes excessives.

Une enceinte sacrée? Evidemment, les découpures du djebel Bou Hellal aux sept têtes peuvent permettre d'envisager cette explication. Mais n'eut-ce pas été un bien gros travail que d'entourer tout un massif montagneux d'une pareille ceinture pour le réserver au culte? Il suffisait aux prêtres de le déclarer sacré, marabout, consacré ou tabou, comme on voudra, pour en interdire l'accès, et cette formalité l'eût protégé beaucoup plus efficacement que ce petit mur d'un mètre de hauteur.

J'écarte aussi l'idée de simple clôture à bestiaux, les services attendus n'étant pas en proportion avec l'importance de l'ouvrage.

Une limite territoriale? Il eut suffi d'en jalonner les points principaux et pas n'était besoin d'un mur continu ni surtout aussi robuste.

Il ne nous reste donc plus que l'hypothèse d'un mur de défense, véritable et colossal enceinte anhistorique, auprès de laquelle pâlerait le fameux mur de sainte Odile, de construction cependant plus soignée il faut l'avouer.

Supposons une population montagnarde et sédentaire fixée dans les basses vallées du Bou Thaleb, possédant pour principale ressource quelques troupeaux de chèvres et de moutons et ayant peut-être commencé à cultiver la zone la plus voisine de la montagne, du moins celle qui se trouvait la mieux arrosée : la région de Ras Sisly au Nord-Ouest, celle d'Aïn el Hammam au Sud-Ouest, et celle de Badjout au Sud-Est, plus quelques parcelles disséminées ici et là.

Ces gens devaient être exposés aux razzias des indigènes du Hodna et des hauts plateaux, aux incursions des montagnards du Guetiane et des Ouled Teben, aux déprédations des nomades transhumants, aux coups de main des bandes errantes toujours en quête d'un coup fructueux à tenter. Pour se protéger plus facilement contre leurs ennemis, peut-être ont-ils eu l'idée de s'entourer d'un retranchement solide, facile à construire et capable de les protéger contre les attaques de vive force. La pierre ne leur manquait pas et le bois abondait. Ils ont élevé le Krett Faraoun, qui allait leur offrir une base de résistance très sérieuse. Probablement ils ont surélevé ce premier rempart par une palissade continue, à l'abri de laquelle une poignée d'hommes énergiques pouvait défier les entreprises d'un assaillant dix fois plus nombreux. Derrière cette fortification les troupeaux pouvaient paître en liberté, les cultivateurs vaquer en toute tranquillité aux labours, aux semailles et aux récoltes.

Si quelque ennemi faisait mine d'approcher, bien vite les tribus prenaient les armes et couraient aux remparts. Les sources, la tête des oueds temporaires, leur appartenaient : ils jouissaient donc d'une sécurité suffisante. Ainsi s'expliquerait la disposition du Khrett Faraoun, très rapproché de la montagne tout le long des passages et englobant au contraire le cirque de Rase Sisly et la tête de l'oued Djeddi, qui étaient pour eux d'une grande importance.

Au Sud du Kef ed Douira, qui avoisine lui-même Ras es Sisly, un petit rocher isolé portait, il n'y a pas longtemps encore, une construction qui a disparu. Il paraît qu'il y a là une sorte de puits que nous n'avons pas eu le temps d'aller voir : on l'appelle Rhar Faraoun (la caverne de Pharaon) ; il serait bon d'aller l'explorer.

Lorsque les Romains se fixèrent dans le pays, ils jalonnèrent les deux passages de postes plus ou moins importants. Nous avons visité toutes les ruines de ce passage de l'Est : il y avait un groupe de

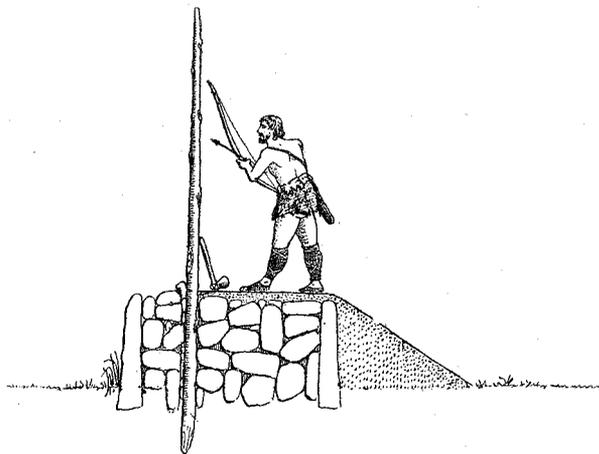


Fig. 3. — Essai de reconstitution du Khrett Faraoun (Jacquot).

constructions à Foum R'nia, une bourgade au bordj Renier, un poste près de l'oued Tebesbet, une agglomération en face du henchir Djeriate (au pied du Guetiane), une petite ville sur un mamelon auprès de Badjeur (Aïn Zeddi). Tous ces points sont à l'extérieur de la muraille de Pharaon. Dans le Sud il y avait un fort village auprès de Benian ta l'Kharza, avec un très beau barrage en pierres de taille et un petit aqueduc en maçonnerie, puis un groupe d'habitation à Maamar. La carte au 200.000^e indique encore une R. R. près de l'oued El Hamma. Ces ruines sont en dedans du Khrett Faraoun. Au Nord nous avons vu les vestiges d'un barrage (en maçonnerie de petites pierres et ciment), et quelques constructions

romaines, en face d'Aïn Beïda ; le barrage sur le tracé même du mur de Pharaon, la ruine à l'intérieur. Dans le massif même du Bou Thaleb on ne nous a rien signalé, sinon quelques rochers-marabouts et, auprès de la mechta El Hammam, une roche bizarre qui est l'objet de certaines coutumes nuptiales.

Nous ne voyons plus rien d'autre à noter : seule, une exploration complète du Bou Thaleb pourra nous éclairer davantage. Nous avons prié l'instituteur français d'ElHamman et les gardes forestiers d'Arrhas et de Tennetart de nous faire part de ce qu'ils pourraient découvrir. Quant aux cheikhs, mezouars (chefs de fractions) et gardes-champêtres indigènes, on ne saurait rien obtenir d'eux, l'archéologie et la préhistoire les indifférant et les administrateurs des communes mixtes et militaires ne se montrant pas plus curieux que les indigènes. Le Khrétt Faraoun n'est donc pas encore prêt de livrer son secret : c'est à la Société Préhistorique Française à le lui arracher puisque les Sociétés locales paraissent s'en désintéresser !

*
**

Il est clair que les Sétifiens sont un peu mortifiés d'apprendre qu'ils avaient à leur porte un mur de 100 kilomètres, dont ils ignoraient l'existence. On ne discute pas l'existence même de cette enceinte, que nombre de colons connaissent pour l'avoir vue partiellement, les uns ici, les autres là ; on se demande seulement quelle était son utilité et quels furent ses architectes.

Je n'ignore pas que les Vandales de Gélîma ont, eux aussi, élevé des fortifications ; à vrai dire, je ne le sais que depuis peu. Sont-ils pour quelque chose dans celle-ci ?

Plus on parlera du Krétt Faraoum et mieux cela vaudra : je continue à le croire, sinon préhistorique, du moins d'une époque historique très lointaine ; la présence des tumulus édifiés sur le mur le prouve assez.

Quant à l'infiltration égyptienne, ou à l'invasion égyptienne, elle est plus difficile à établir ; du moins pour la première connue ; quant à la seconde elle a laissé quelques traces plus probantes que celles de la première. Je puis citer l'inscription cophte écrite en briques qui orne une des faces du minaret de Mila, près du Djebel Lekhal, où j'étais juge de paix à compétence étendue en 1890-93.

Dans cette région de Mila j'ai trouvé plusieurs inscriptions libyques ; d'autres autour de Sétif. Il y a eu là des civilisations très vieilles. Un détail me revient : quand Sidi Okba, le grand conquérant musulman, vint imposer l'islamisme aux populations du Tell

algérien, il suivit la limite du Sahara. Il fut tué près de Briskra. Il arrivait d'Égypte et avait dû suivre la même route que suivirent 2000 ou 3000 ans avant lui les Égyptiens, que suivirent un siècle ou deux après lui les Égyptiens qui fondèrent Diéné et Tombouctou. Il y a donc là un itinéraire traditionnel.

Je suis heureux que ce soit un Français qui, le premier, ait fait connaître au monde savant cette intéressante muraille, non de Chine, mais Algérienne, et que ce soit un membre de la Société Préhistorique Française qui puisse en offrir la primeur à ce Congrès, auquel il regrette du reste de ne pouvoir assister, retenu qu'il est par une blessure non encore cicatrisée, et dont sa dure randonnée dans le Hodna a certainement retardé la guérison (1).

N. B. — Pour suivre utilement le présent compte rendu, il est nécessaire de se procurer la seule carte de la région encore publiée, celle du Service géographique de l'Armée au 200.000^e, feuille n° 26 (Bou Taleb, 1907).

(1) Dans un ouvrage déjà un peu ancien qui me tombe sous les yeux (Voyage pittoresque en Afrique; publié par J.-B. Eyriès; chez Furne, 1839), je lis, page 144, col. 1, § 1, cette phrase, qui m'a nécessairement frappé: « A quelques lieues au sud de Tozer [Tunisie méridionale, le Bahr Faraoun (Tritonis lacus) est une mer de sable. » *Bahr* veut dire *mer*, en langue arabe; et Faraoun signifie Pharaon. Voilà donc encore un exemple de survivance du souvenir qu'ont laissé les Égyptiens dans l'Afrique du Nord et je crois utile de l'indiquer en note de ma communication sur le Khrett Faraoun.

Je profiterai de l'occasion pour signaler en outre deux gravures du même ouvrage, savoir: p. 82, cavalier Achanti; p. 115, pl. XV, cavalier (lancier) du sultan de Begharmi. L'un et l'autre soldat sont montés sur des chevaux entièrement recouverts par une longue housse qui cache la tête, l'encolure, le corps et la croupe, et qui descend pour le premier jusqu'aux jarrets, pour le second jusqu'aux paturons. Si le cavalier Achanti rappelle plutôt le cavalier arabe en équipage de fantaisie, en revanche le cavalier Begharmi est la copie très fidèle des anciens cavaliers Scythes, avec cette différence que l'armure métallique de ces derniers est remplacé ici par une « casaque ouatée et piquée qui leur protège suffisamment le cou, les bras et les jambes. Ils sont coiffés d'un bonnet du même genre et leur cheval est également défendu par un caparaçon semblable » (p. 123, c. 11, § 5). Je complète cette description trop sommaire en ajoutant que le cavalier n'a pas seulement une coiffure ouatée, mais bien une armure entière, dont les piqués rappellent à première vue les écailles de l'armure scythe.

Or, n'est-il pas étrange de rencontrer, en plein centre africain un accoutrement aussi compliqué, aussi chaud, aussi étranger aux habitudes du pays? On ne peut l'expliquer que par une survivance, par le respect d'une coutume, d'une habitude, dont l'observance doit être un véritable supplice sous ces climats brûlants.

La Motte de Cornillé (Indre-et-Loire) : Fontaine, Chapelle, Légendes et dires.

PAR

Jacques ROUGÉ (de Ligueil, Indre-et-Loire).

La route, qui va d'Amboise à Loches, voisine des lieux *anciens* et légendaires. Ce chemin suit le tracé d'un tronçon de voie romaine, qui passait par Bléré et par *Bray* (aujourd'hui Reignac) (1). Plus tard, cette voie romaine fut reprise et utilisée comme route avec gîtes d'étape (1711) (2).

En partant de Loches, ce chemin longe d'abord LA MOTTE DE CORNILLÉ (*Fig. 1*).

Dans l'emplacement et parmi les vestiges de cette primitive fortification, en août 1910, on trouve encore : 1° *Un Tertre rond*, élevé de 3 à 4 mètres et défendu par un fossé circulaire ; 2° *Un éperon en terre*, situé à l'ouest du *camp*, sans doute du côté de son ouverture ; 3° *Une cave* (la crypte de l'ancienne Chapelle *Saint-Nicolas-du-Bois*) ; 4° *Un puits*, rempli de pierrailles et de terre ; 5° *Des murs*, recouverts de terre ; 6° *Des fossés*, en partie comblés.

C'était là *la vraie forteresse de Foulques Nerra*, dit A. de Salies dans son Histoire du puissant duc d'Anjou.

Cette *Motte*, qui commandait la vallée de l'Indre et veillait sur la forêt de Loches, fut étudiée en 1810 (3) par Dufour pour son *Dictionnaire de l'Arrondissement* de Loches, et, en 1872, par A. de Salies pour son Histoire de Foulques Nerra.

Les bois qui, autrefois, poussaient par « parcelles » dans la *Taille de Saint-Nicolas*, ont envahi la *Motte de Cornillé*. Ils la recouvrent entièrement.

Au-dessus de « Saint-Nicolas », il y a le VAL D'ORFONS. Là, on voit encore : 1° *Un Tertre* ; 2° *La Cave dit de Charles VII* ; 3° *Des*

(1) Mgr CHEVALIER. — *Congrès de la Société française d'Archéologie, tenu à Loches en 1869*. 36^e Session, page 21.

(2) A. DE SALIES. — *Histoire de Foulques Nerra* (Carte des Comtés d'Anjou, de Tours et du Mans au XI^e siècle. Carte à la fin du volume, 1874, chez J.-B. Dumoulin, 13, quai des Grands-Augustins, à Paris).

(3) DUFOUR. — *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches*, tome I, pages 246 à 248, chez Letourmy, à Tours, en 1812.

Substructions en grand appareil, substructions soutenant le terre au-dessus de la Cave de Charles VII; 4° Une Fontaine (de aureo fonte), qui alimente un ruisseau; 5° Un gouffre au-dessus du tertre d'Orfons et de son val : Le Gouffre de la Fosse aux Cannes. « L'eau

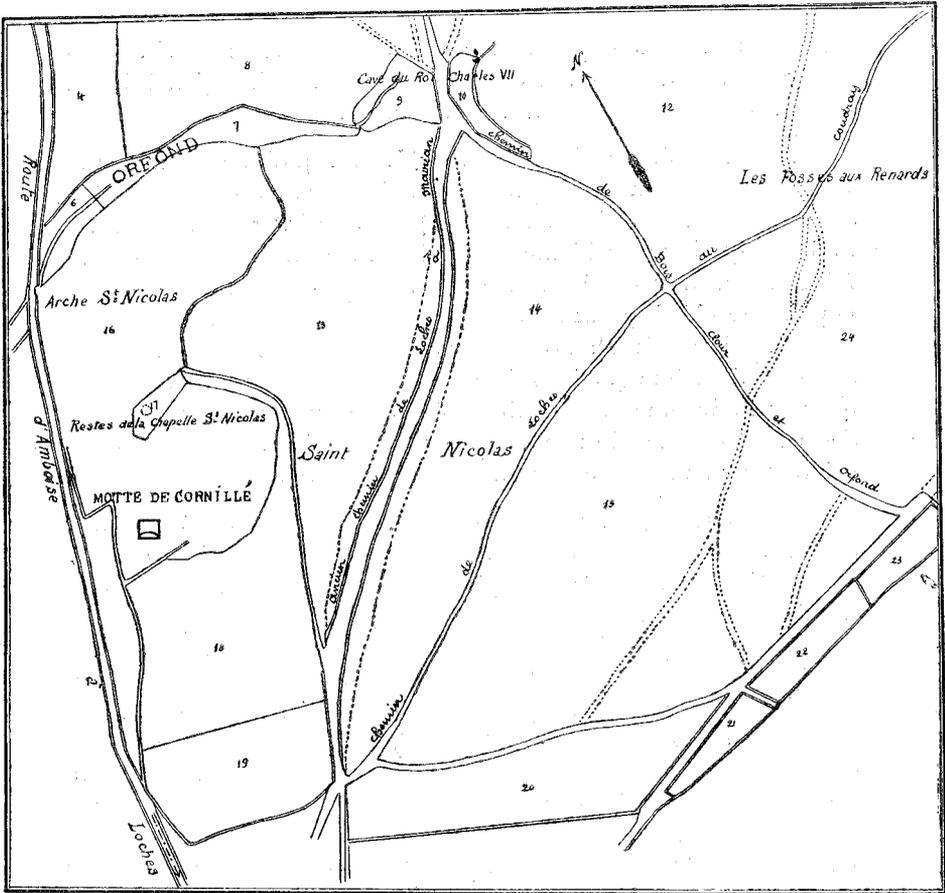


Fig. 1. — Motte de Cornillé et Val d'Orfons (Ferrière-sur-Beaulieu, Indre-et-Loire).

LÉGENDES. — 1° Le Génie d'Orfons. Suivant les dires populaires, dans la Cave de la Chapelle Saint-Nicolas, est enfermé le Génie maléfisant d'Orfons. Il est au milieu de son or, amassé après des vols sacrilèges. A chaque nuit de Noël, on l'entend « brasser » son or. — 2° Fontaine d'Orfons. De cette fontaine jadis l'or coulait. — 3° Cave de Charles VII. Dans cette cave, il y eût rendez-vous d'amour avec Charles et sa mie, Agnès Soré. — 4° Caves de Méréans (Mairin ou Mairsin). Les caves de Méréans, situées à 6 kilomètres d'Orfons, « communiquent, ben sur, avec c'telles là d'Orfons ».

de ce gouffre disparaît après l'hiver, alors qu'elle y rentre de novembre à mai avec une moyenne d'un hectolitre à la minute » (1);

(1) Documents oraux dus à M. Magnan, garde-forestier, à la maison forestière d'Orfons.

La ville détruite de Besland (Indre-et-Loire).

PAR

Jacques ROUGÉ (Ligueil, Indre-et-Loire).

Sur la commune de Bossée (Indre-et-Loire), entre les fermes de Beuleu (ou Beaulieu), La Tuilerie et la Frogerie, se trouvait, jadis, la *Ville de Besland*.

C'est l'une des villes traditionnelles, et *détruites*, de la Touraine.

Parmi elles, citons Courtillette (le primitif Ligueil), Montafilent (Sublaines); Brune ou Branc (Neuilly-le-Brignon).

1° *Légendes*. Suivant les dires locaux, les Romains auraient détruits cette ville. Il y avait, paraît-il, une voie romaine, qui passait auprès du *Besland*. La cloche, qui est dans l'église de Bossée, aurait été trouvée dans le *Besland*. Fêlée par des *malfaisants* et à demi enterrée, on l'entendait sonner lugubrement, la nuit, dans la *ville détruite*, jusqu'au jour, où, découverte par une vache, elle fut mise dans le clocher de Bossée.

2° *Documents oraux* (1). Il existe des puits dans « Le Besland ». Il y a, également, dans la *pièce du Besland*, un lieu dit : *Le cimetière*. On y a vu des silex.

3° *Documents exacts*. Au plan cadastral de la commune de Bossée, il y a un lieu dit : *Pièce du Besland* (Fig. 1). Dans le pays, on s'exprime ainsi : *Je vais au Besland ; je vais dans le Besland*. Ces expressions indiqueraient bien une action d'entrer dans un *lieu fermé*, dans une ville emmurée. De grands fers à chevaux, des objets en bronze, du verre flammé, des tuiles, poteries et meules romaines, ont été trouvées dans *Le Besland*.

M. Marcel BAUDOUIN. — Je ne serais nullement étonné, si un jour ou l'autre, on découvrait au Besland une *Nécropole gallo-romaine à Puits funéraires*. A Troussepoil, au Bernard (V.), nous avons également des légendes analogues.

(1) Documents oraux dus : 1° à MM. Raguin (de Ligueil et de Bossée) ; 2° à M. Ligeard (de la Frogerie, commune de Bossée).

Les Silex modernes
(Pierres à fusil et à briquet)
taillées à Meusnes,
(Loir-et-Cher).

PAR

Charles SCHLEICHER (de Paris).

Le programme du VI^e Congrès Préhistorique de France, comportant une excursion pour le jeudi 25 août, aux Tailleries modernes de silex de Meusnes (Loir-et-Cher), j'ai pensé qu'il serait intéressant pour les membres du Congrès, d'avoir quelques renseignements généraux sur la fabrication des pierres à fusil et à briquet avant de faire l'excursion projetée aux tailleries de Meusnes et de Porcherioux.

J'ai l'honneur de vous présenter un tableau, sur lequel se trouvent réunis à peu près toutes les sortes de pierres à fusil, que l'on fabrique encore de nos jours pour l'exportation. J'ai recueilli ces silex, en juin 1905, lors de la visite que la Société d'Excursions scientifiques, fit dans cette région intéressante, sous la direction de son Président, M. Adrien de Mortillet.

Les tailleries de silex existent depuis plus de 200 ans à Meusnes et ont été fort prospères, avant l'apparition des capsules fulminantes. Elles approvisionnaient une grande partie de la France, à tel point que les gisements de silex exploités alors, ont été complètement épuisés et qu'aujourd'hui, les tailleurs sont obligés d'extraire la pierre à Valençay, à plus de 10 kilomètres de Meusnes.

Vous verrez certainement avec intérêt la façon de débiter et de travailler les lames, et vous serez frappés de la facilité et de la rapidité de l'ouvrier dans l'accomplissement de sa tâche.

J'ai groupé ci-contre quelques dessins, vous donnant la forme des principales pierres à fusil et les noms spéciaux donnés à chaque sorte, et il faut remarquer que le silex blond surtout, est très employé, de préférence au silex noir.

Les ouvriers qui taillent le silex sont presque tous des agriculteurs, qui emploient leurs moments de répit au travail de la pierre ; leurs femmes les aident en général.

L'outillage est des plus simples et se compose d'une massette en acier, ayant un côté pointu, pour le débitage du rognon de silex, et d'un marteau discoïde (*Fig. A*), pour la retouche des lames. En

outre, un simple établi, dans lequel est fiché un vieux ciseau en acier, vient compléter cet outillage rudimentaire.

L'ouvrier prend un bloc de silex fraîchement extrait de la carrière, car il est à noter que le silex se travaille dans les 24 heures de l'extraction, alors qu'il a encore ce que l'on appelle son « eau de carrière » : dans cet état, il est moins cassant et permet l'obtention de lames plus longues.

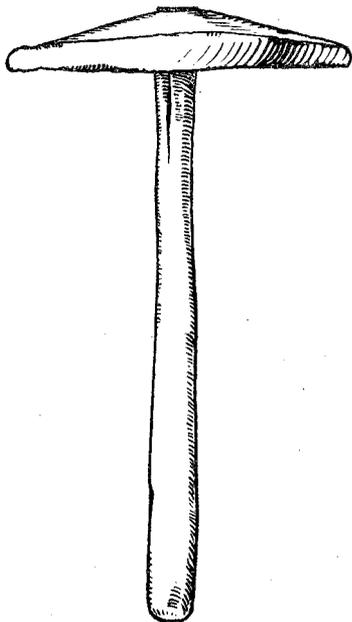


Fig. A. — Marteau discoïde, servant à la taille du silex (1/2 gr.).

Il fait tomber, à l'aide de sa masse, les parties proéminentes du bloc et ne conserve que la partie centrale, la plus grosse et la plus épaisse. D'un autre coup de sa masse, il enlève l'une des extrémités afin d'obtenir une partie plane que nous appellerons le « plan de frappe ». Il conserve alors ce nucléus (Fig. B) dans la main gauche, la partie plane en bas et frappant à coups secs sur le bord inférieur du bloc, il enlève les lames les unes après les autres. Les lames se détachent sur toute la longueur du nucléus et tombent de la main de l'opérateur qui continue son travail en faisant tourner le rognon de silex sur lui-même. Les premières lames, celles de dégrossissement sont naturellement recouvertes à la partie externe de leur cortex de calcaire : ces lames ne sont pas employées.

L'ouvrier continue son travail, jusqu'à ce que le nucléus ne

puisse plus produire de belles lames. Suivant l'emplacement de la frappe, il obtient des lames à une ou deux arêtes : nous verrons plus loin comment elles sont utilisées. Ces lames peuvent avoir de 0^m08 à 0^m12 de longueur.

Lorsqu'il a obtenu sa provision de lames, il les reprend une à une et, les appuyant sur le ciseau fixé sur l'établi, fait tomber les deux extrémités : il évite ainsi, à l'un des bouts, le bulbe produit par la percussion. Il brise ensuite chaque lame en plusieurs mor-

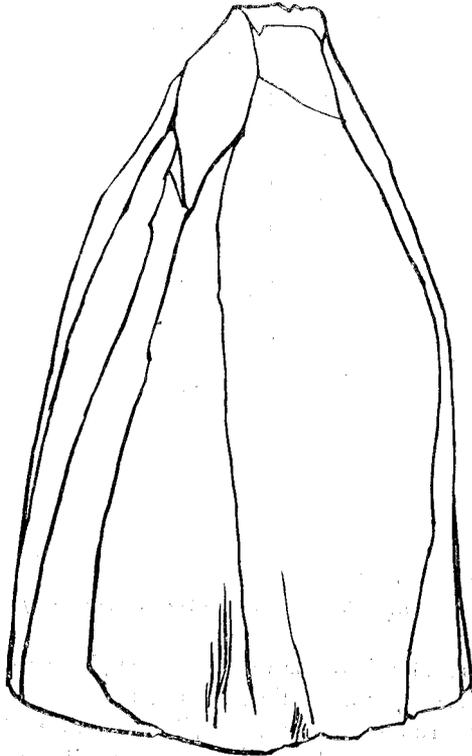
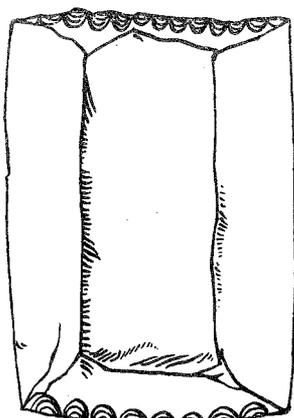


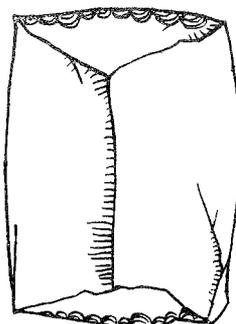
Fig. B. — Nucleus, ou rognon de silex, préparé pour l'obtention [des lames.

ceaux : quand les lames sont assez longues, il peut obtenir deux et même trois pierres à fusil.

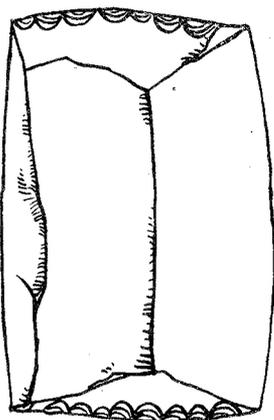
Chaque pierre est alors reprise, et le bord inférieur appliqué sur le ciseau. A l'aide du marteau discoïde, l'ouvrier donne des petits coups secs et rapides sur le dessus de la lame. L'on voit alors de nombreuses esquilles voler dans toutes les directions : ces esquilles sont produites par contre-coup et elles donnent les retouches que vous remarquez sur les figures ci-contre.



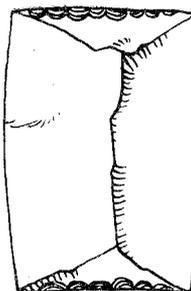
1



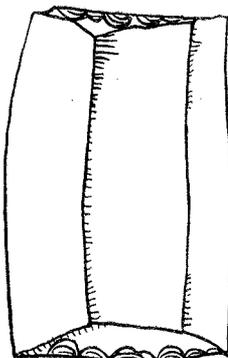
4



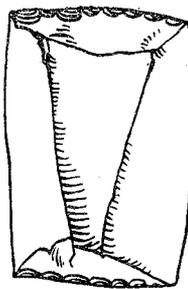
2



5

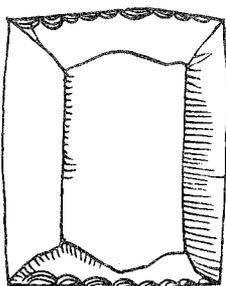


3

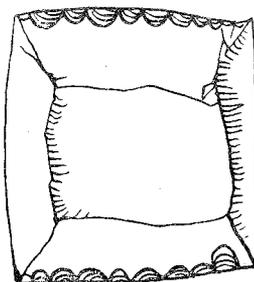


6

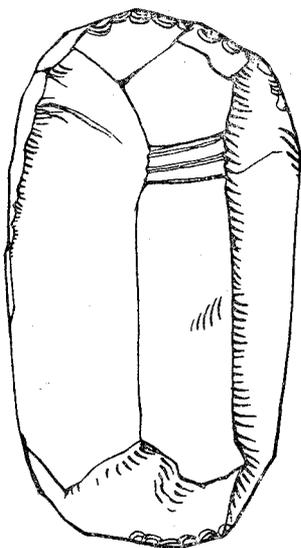
Fig. 1 à 6. — 1. Grand Palet. — 2. Palet ordinaire. — 3. Grande fine à deux mèches. — 4. Boucanière. — 5 et 6. Belle à 2 mèches (*Grandeur nature*).



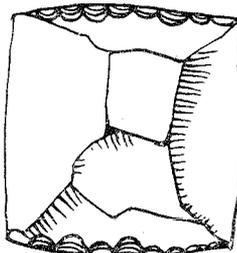
7



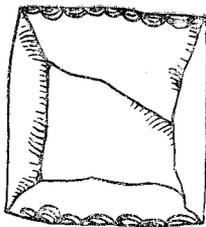
10



8



11

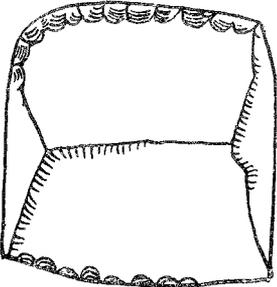


9

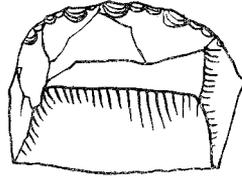


12

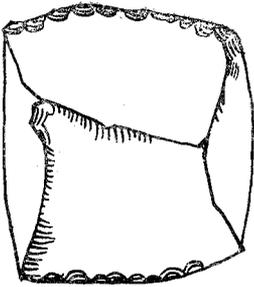
Fig. 7 à 12. — 7. Petite à deux mèches. — 8. Palet rond. — 9. Petite cornue. — 10, 11 et 12. Grande cornue. (*Grandeur nature*).



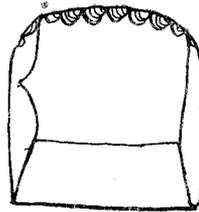
13



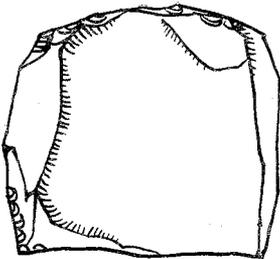
16



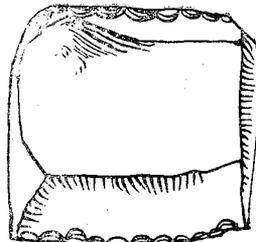
14



17



15



18

Fig. 13 à 18. — 13 et 14. Grande fine ronde. — 15. Rebut de grande fine ronde. — 16. Pierre à 2 coups. — 17. Carrée ordinaire. — 18. Carrée fine. (*Grandeur nature*).

Ces retouches se font toujours sur deux côtés, quelquefois sur trois côtés de la pierre. Les formes sont carrées ou rectangulaires. Les pièces retouchées sur trois côtés sont en général arrondies et, suivant leurs formes, suivant leur grandeur ou le nombre des arêtes, elles prennent des noms différents. C'est ainsi que nous avons la *boucanière*, le *palet*, la *grande fine à deux mèches*, la *carrée*, la *cornue*, etc. (Fig. 1 à 18).

Comme je vous l'ai dit, ce travail de retouche est excessivement rapide et l'ouvrier doit avoir de fortes lunettes pour protéger ses yeux. Ce travail présente aussi un danger, car la poussière fine, qui est produite à chaque coup, est très mauvaise à respirer.

Un bon ouvrier peut fabriquer 2, 3 et même 4,000 pierres par jour. Les pierres sont comptées, mises en sacs par catégories et enlevées une fois par semaine par un entrepreneur, qui les paie de 0 fr. 75 à 6 francs le mille, suivant l'espèce et suivant la finesse du travail. Il est à noter que l'ouvrier fabricant ignore complètement la direction et la destination de ses silex; il semble du reste s'en soucier fort peu!

Beaucoup de ces pierres vont en Afrique. M. Ad. de Mortillet, lors de son passage à Dakar, en 1903, a pu s'en procurer, qui provenaient certainement des tailleries de Meusnes, le silex blond de cette région étant très reconnaissable.

J'ai demandé, il y a quelques années, à l'ouvrier que nous avons vu travailler, de me faire des grattoirs et des pointes de flèches, d'après des modèles que je lui adressais; pour les grattoirs, il est arrivé à les imiter parfaitement, mais n'a pas réussi aussi bien les pointes de flèches.

Cet ouvrier, M. Vaillant Derouet, que nous verrons travailler dans quelques jours, m'a envoyé un grand éclat de silex d'une finesse extrême; on peut lire au travers.

Je vous présente également quelques pierres à fusil, provenant des anciennes tailleries de Vérone (Italie), et que j'ai trouvées dans la Collection Emile Collin: ces pierres d'Italie, en silex gris, sont plus simples que les nôtres, et semblent moins bien travaillées. Il y avait également des tailleries en Angleterre, en Espagne, en Portugal; mais je crois que cette industrie ne s'exerce plus dans ces pays et que, seules, les tailleries de Meusnes approvisionnent le marché du monde!

Vous remarquerez, le long des routes qui nous conduiront à Meusnes, d'énormes tas de silex retouchés; ce sont les rebuts de

abrication qui servent à l'empierrement des routes; les champs environnants en sont également recouverts. Les Préhistoriens de l'avenir feront bien de se méfier, lorsqu'ils exécuteront des fouilles dans ces régions; ils pourraient faire ample moisson de faux, sur les chemins et les terrains voisins des ateliers actuels.

Vous serez certainement très intéressés par cette visite aux Tailleries de silex de Meusnes(1); notez que très peu de personnes, même dans les environs immédiats des tailleries, connaissent cette industrie, cependant si florissante; et il est heureux que le Comité du Congrès ait tenu à vous les faire visiter (2).

(1) Voir, plus loin, le récit de l'Excursion du Congrès, à Meusnes.

(2) Lire le très intéressant article de M. Adrien de Mortillet (*Bulletin de la Société d'Excursions scientifiques*, tome IV, 1905-1906, p. 42). — Voir également les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* (volume XXX, 1907 : [Les tailleurs de silex de Meusnes; par M. le lieutenant Bourlon].



SÉANCE DE CLOTURE

MERCREDI 24 AOÛT 1910 (TROIS HEURES ET DEMIE).

Présidence de M. le D^r BALLET.

C'est à 3 h. 30, le mercredi 24 août, que les séances scientifiques du Congrès prennent fin.

M. le Président BALLET ouvre alors la séance de clôture.

M. le D^r Marcel BAUDOUIN, Secrétaire général, après avoir donné les dernières instructions relatives aux Excursions des journées suivantes, donne lecture des VŒUX, qui ont été émis au cours de la session, et qui sont au nombre de cinq.

1^{er} Vœu : Cartes Géologiques en relief et à grande Echelle.

M. le D^r F. HOUSSAY (de Pontlevoy, Loir-et-Cher) a déposé le vœu suivant :

« LE VI^e CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE, réuni à Tours, émet le vœu qu'il soit dressé des Cartes géologiques en relief à la plus grande échelle possible, pour les besoins de la Préhistoire et de l'Archéologie, et des diverses autres Sciences. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

2^e Vœu : Création de Musées préhistoriques à Tours et au Grand-Pressigny (Indre-et-Loire).

M. le D^r Ed. CHAUMIER (de Tours) a déposé le vœu suivant :

« LE VI^e CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE, réuni à Tours, émet le vœu qu'il soit créé, à Tours, un Musée Départemental d'Archéologie préhistorique, et, au Grand-Pressigny, un Musée communal, destinés à rassembler le plus grand nombre possible des Objets préhistoriques trouvés dans cette région. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

3^e Vœu : Classement des Mégalithes d'Indre-et-Loire.

M. le D^r MAURICE (de Richelieu) et M. le D^r HOUSSAY (de Pontlevoy) ont déposé le vœu suivant :

« LE VI^e CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE, réuni à Tours, émet le vœu que le Bureau du Congrès, par l'intermédiaire de la SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE, prenne l'initiative de demander le Classement des Monuments Mégalithiques d'Indre-et-Loire, qui ne le sont pas encore. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

4^e Vœu : Etude des Mégalithes cultuels.

M. le D^r ATGIER (Lizy, Seine-et-Oise) dépose le vœu suivant :
« LE VI^e CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE, réuni à Tours, attire l'attention de la SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE sur l'utilité qu'il y aurait à créer, dans son sein, une Commission spéciale pour l'étude des MÉGALITHES CULTUELS, c'est-à-dire des Pierres à Gravures diverses (Empreintes, Bassins, Cuvettes, Rigoles, Cupules, etc.). »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

5^e Vœu : Classement des Mégalithes de la Lande de Lanvaux (Morbihan).

M. GAILLOT (de Paris) émet le vœu suivant :

« LE VI^e CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE, réuni à Tours, émet le vœu que la SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE fasse le plus rapidement possible les démarches nécessaires pour faire classer le plus grand nombre possible des Mégalithes de la Lande de Lanvaux (Morbihan), dont la plupart sont en danger à l'heure présente. »

*
* *

Aussitôt après, M. le D^r BALLET, Président, déclare l'ordre du jour épuisé, au point de vue des communications extra-scientifiques. — Puis il prononce les paroles suivantes, pour clôturer la session de Tours.

Mesdames, Messieurs,

Voici la fin de nos travaux. Ces trois jours si bien remplis ont passé très vite, grâce à l'importance de nos discussions. C'est pour moi un réel bonheur de constater que la plus grande cordialité n'a cessé de régner entre nous. Nos séances n'ont point retenti de ces discussions âpres et orageuses, toujours si pénibles à entendre au sein d'une réunion savante.

Le prochain Congrès resserrera encore les liens qui nous unissent déjà depuis des années.

Ma tâche est désormais terminée. Vous me l'avez rendue aussi douce que facile et je tenais beaucoup à vous en témoigner ma gratitude.

Mesdames, Messieurs, la dernière séance du VI^e Congrès préhistorique de France est levée !

De nombreux applaudissements accueillent ces paroles.

M. le PRÉSIDENT déclare terminée la VI^e Session du *Congrès Préhistorique de France*.

La séance est levée à 4 heures.

*
* *

Les Membres du Congrès se dirigent aussitôt vers les dix-sept voitures *Automobiles*, qui les attendent, à la sortie de l'Hôtel de Ville, pour aller visiter l'*Allée couverte de Saint-Antoine-du-Rocher*, dite *Grotte des Fées* de Mettray.



VISITES, CONFÉRENCES, EXCURSIONS.

I. — PROGRAMME D'ENSEMBLE.

CIRCULAIRE VIII.

A. — EXCURSIONS A TOURS ET AUX ENVIRONS (*Fig. 1*).

- I. — **DIMANCHE 21 AOUT.** — A 5 h. 1/2, VISITE de l'Exposition préhistorique et du Château historique de Plessis-les-Tours, à LA-RICHE.
- II. — **LUNDI 22 AOUT.** — A 4 h. 1/4 du soir, VISITE des Musées de la Ville de Tours, et des Collections particulières. — A 5 h. 1/4, VISITE des Restes de l'Abbaye de Marmoutier. [*Excursion n° 0*].
- III. — **MARDI 23 AOUT.** — A 4 h. du soir, VISITE des principaux Monuments de la Ville de Tours [Tour de Ville] : Remparts Romains; Cathédrale; Vieilles Maisons; etc.
- IV. — **MERCREDI 24 AOUT.** — A 4 h. 1/4, EXCURSION, EN VOITURES AUTOMOBILES, à la Grotte des Fées de Mettray (Allée couverte, Commune de Saint-Antoine-du-Rocher) (*Fig. 2, n° 1*) [*Excursion n° I.*]

B. — GRANDES EXCURSIONS EN TOURAINE (*Fig. 1*).

- I. — **JEUDI 25 AOUT.** — EXCURSION, EN CHEMIN DE FER ET EN VOITURE, aux Tailleries modernes de Silex de la Région de Meusnes (Loir-et-Cher) [*Excursion n° II.*] (*Fig. 2, n° 1*).

Départ de Tours, par Chemin de fer. — Départ de Selles-sur-Cher, en voitures. — VISITE des Ateliers de taille de Silex de Meusnes, à Porchairoux, La Musa, Chamberlin, etc. —

Etude des Croix de bois des Croisées de Chemins. —
Retour, par Fontguénand. — DÉJEUNER, à Selles-sur-

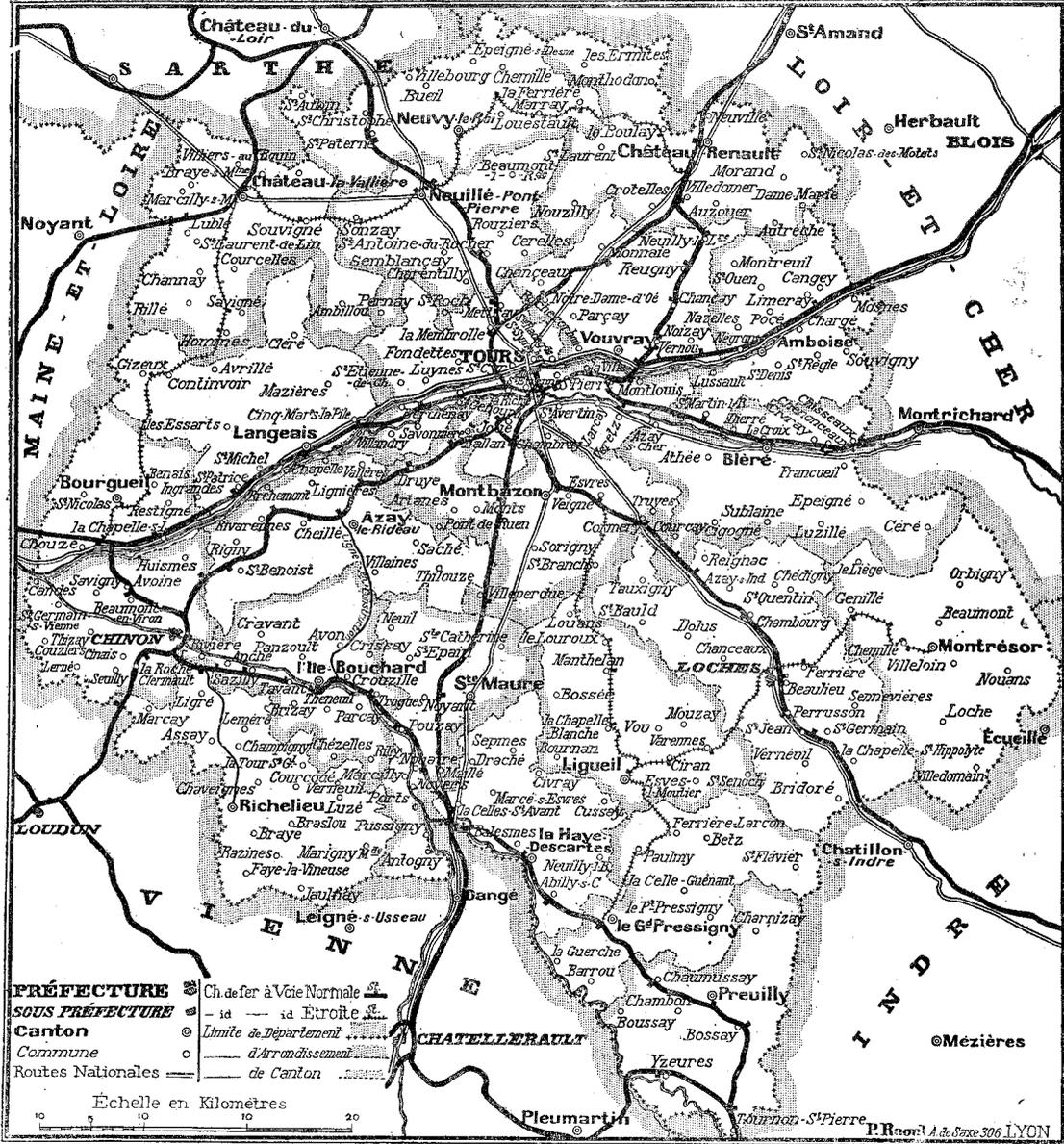


Fig. 1. — Vue d'ensemble des Excursions du CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE TOURS (1910). — Carte du Département d'Indre-et-Loire (Extrait de l'Annuaire de Tours, édité par l'imprimerie DESLIS Frères).

Cher. — Visite de la Ville. — Retour à Tours, par voie ferrée, avant dîner (Fig. 2; n° II). — Le soir, CONFÉRENCES à l'Hôtel de Ville.

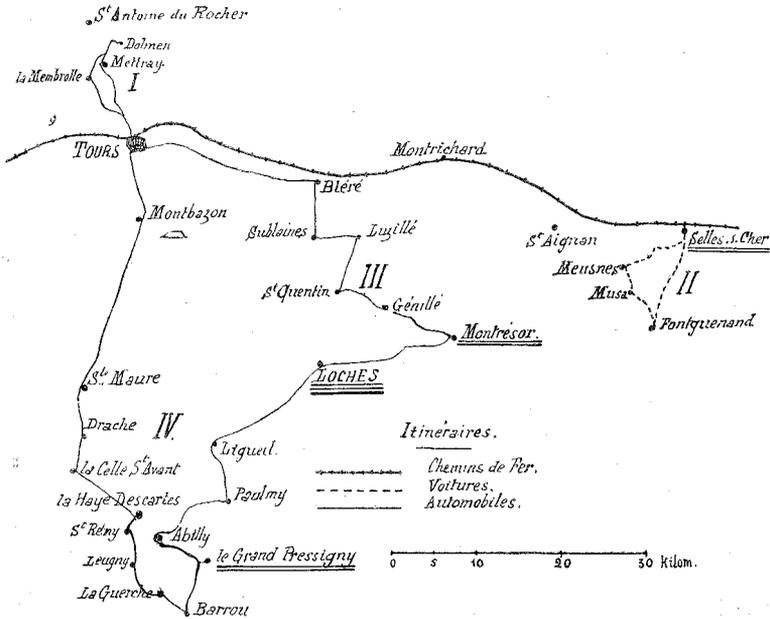


Fig. 2. — Plan d'Ensemble des différentes EXCURSIONS PRÉHISTORIQUES, qui ont eu lieu, dans le Département d'Indre-et-Loire, lors du Congrès de Tours (24 au 27 Août 1910). — Légende : I, II, III et IV, les Trois grandes Excursions Générales.

II et III. — VENDREDI 26 AOUT et SAMEDI 27 AOUT. — Grande EXCURSION, EN VOITURES AUTOMOBILES, DANS LA TOURAINE DU SUD-EST (Fig. 1 et 2) [Excursion n° III et IV].

A. — Première Journée (Vendredi 26). — Néolithique et Gaulois (n° III).

MATINÉE : Pierre à Légende (Le Pas de Saint-Martin). — La Nécropole à Puits funéraires de Sublaines [Gallo-romain] : Etude d'un Puits fouillé. — Le Menhir de la Pierre Bachelière et Station néolithique. — Les Danges de Sublaines [Mottes, de nature inconnue]. — Le Polissoir de Luzillé. — Le Dolmen de Hys. — L'Allée couverte de Mallée (Fig. 1).

SOIRÉE : Déjeuner à Montrésor. — Visite de la Collégiale et du Château (Collections). — Excursion dans la Forêt de Loches : La Chartreuse du Liget. — Le faux Cromlech de la Croix Bonnin [Croix des Croisées de Chemins]. — La Motte de Cornillé [Souterrains, Puits, Fossés], et la Fontaine d'Or-

fons. — Visite de la Ville de Loches. — DINER ET COUCHER
A LOCHES.

B. — Deuxième Journée (Samedi 27). — *Paléolithique et Néolithique.*
(Fig. 1 et 2; n° IV).

MATINÉE : *Petit déjeuner à Loches.* — *Les Falunières* (Gîte de Fossiles) de Pauvreloy. — Le Chatelier (Château fort Moyen âge ; Croix blanches sur Maisons). — La Station néolithique du Bois de Brune [Allées mégalithiques. Gîte de silex taillés]. — *Le Dolmen de la Pierre Chaude.* — Les Champs à Silex d'Abilly : Larcy (silex noir). — *La Bonnetière* [silex gris jaune]. — *La Claisière et La Chatière* (silex cire), près le Grand Pressigny (Fig. 2; n° IV).

SOIRÉE : Déjeuner au Grand Pressigny. — *Expositions locales,* à la Mairie. — Visite du Château. — Les Gîtes à *Silex Maupas* à Barrou. — Vue du Château de La Guerche. — *Saint-Rémy-sur-Creuse* [Village de Troglodytes ; Château souterrain de Chaloupy]. — La Haye-Descartes. — Draché : *Le Menhir percé des Erables* (Fouille). — Montbazou : *Motte.* — RETOUR, A TOURS, AVANT LE DINER.



Il a été remis à tout adhérent à l'une des deux GRANDES EXCURSIONS DU CONGRÈS, — cela à titre gracieux, — une Collection complète de la série des CARTES POSTALES, éditées lors du Congrès préhistorique de France, session de Chambéry. — Nous rappelons que cette série de 1908 comprend vingt-quatre Cartes, au lieu de 12, comme en 1907 (Autun).

L'EXCURSION DE SELLE-SUR-CHER-MEUSNES, comme celle de la Touraine du Sud-Est, donnait droit à une série de ces Cartes.

Recommandations aux Congressistes pour les Excursions d'Ensemble.

Au cours des Excursions, Mesdames et Messieurs les Congressistes avaient été priés de se conformer aux indications, données par M. le TRÉSORIER et les SECRÉTAIRES DU CONGRÈS.

1° Soucieux d'assurer l'exécution stricte du programme des Excursions, dirigées par M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, on a donné le signal des rassemblements, pour les départs, au moyen de COUPS DE SIFFLETS.

Ce mode d'appel est le seul pratique en l'espèce, c'est-à-dire en rase campagne.

2° Les Excursionnistes avaient été priés de n'occuper, en particulier dans les Voitures *automobiles* (1), que les places qui leur avaient été assignées au Départ. — Sans cela, il aurait été impossible d'assurer le transport des voyageurs dans des conditions convenables, étant donné la complexité de la grande excursion (2).

3° Lors de *coucher* en cours de route, il a été distribué des billets de logement pour les différents hôtels. Il n'y a pas moyen d'agir autrement dans de petites villes.

M. le Secrétaire général a prié Mesdames et Messieurs les membres du Congrès de ne pas se formaliser de ce *modus faciendi*. — Il n'est matériellement pas possible d'agir autrement, au cours d'excursions si rapides et si compliquées.

(1) Le Programme détaillé de l'Excursion avait été remis à chaque Cocher. — Un exemplaire avait été épinglé à l'intérieur même de chaque voiture.

(2) Dans chaque Automobile, se trouvait, sur le siège, un membre du Bureau du Congrès, capable, en cas de retard imprévu, de faire rejoindre la colonne. — Cette excellente mesure a donné les meilleurs résultats.



II. — COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES EXCURSIONS.

A. — *Visites à Tours et aux Environs.*

I. — VISITE DU MUSÉE DE LA VILLE.

[Lundi 22 août 1910].

Le lundi soir, 22 août, à 4 heures, tous les Congressistes, après avoir assisté à la séance, se rendent dans la cour de l'Hôtel de Ville, pour poser devant les appareils PHOTOGRAPHIQUES de M. Primault-Boidron (1).

Les Congressistes se dirigent ensuite vers le MUSÉE, à l'extrémité de la rue Nationale, en face de l'ancien Hôtel de Ville. Ce Musée contient une belle galerie de tableaux, quelques sculptures antiques, des sculptures modernes, des émaux, ainsi qu'une très intéressante et importante Collection archéologique et une Collection d'Histoire Naturelle. C'est dans l'une des salles de ce Musée que se tiennent les séances de la Société d'Archéologie d'Indre-et-Loire.

II. — VISITE DES PRINCIPAUX MONUMENTS DE TOURS.

[Mardi 23 août 1910].

Après la séance du mardi 23 août (l'après-midi), à 4 h. 1/2, les Congressistes quittent l'Hôtel de Ville, pour visiter les principaux MONUMENTS DE TOURS.

Ils se rendent par la rue Nationale et la rue de la Préfecture à l'ARCHEVÊCHÉ, fort belle construction, précédée d'un portail d'ordre ionique, ancien arc de triomphe du XVII^e siècle. Dans la cour se trouve un cèdre de toute beauté. La partie intéressante à visiter se trouve dans les caves de l'édifice. Ce sont les Souterrains.

Munis de bougies, presque tous les Congressistes descendent dans les sous-sols, pour contempler les restes d'un ancien CIRQUE romain. — D'énormes pierres de taille sont à leur place et permettent de se rendre compte des substructions gigantesques, enfouis sous l'Archevêché et qui doivent s'étendre au loin sous les jardins.

De place en place, nous retrouvons, du reste, les anciens REM-

(1) La Photographie d'ensemble des Membres du Congrès est publiée au début du volume [Voir en tête des Communications scientifiques].

PARTS de *Cæsarodunum*, restes d'une *Fortification*, qui devait être formidable.

Puis a lieu la visite de la CATHÉDRALE, dédiée à Saint-Gatien, premier apôtre de la Touraine. Elle a été construite en 1170, au milieu du XII^e siècle; mais il règne un heureux accord entre toutes les parties; et c'est un des principaux édifices gothiques de France.

La façade, construite en dernier lieu dans le style flamboyant, est flanquée de deux tours de 70 mètres de hauteur, terminées par des pyramides tronquées que surmontent de doubles dômes de la Renaissance. Les trois portes ont des tympanes et des frontons ajourés: et au-dessus règne une belle rose. Le transept a également de belles roses.

A l'intérieur, on reconnaît bien les diverses époques de la construction: les fenêtres ont conservé, pour la plupart, les vitraux splendides de l'époque de leur construction. C'est, dans la première chapelle, à droite du chœur que se voit le tombeau des enfants de Charles VIII, en marbre blanc, œuvre de Jean Juste (1506).

Tout auprès de la Cathédrale se trouve le *Cloître de la Psalette*, ou maîtrise, ravissante construction des XV^e et XVI^e siècles, qui sert aujourd'hui de magasin. Souhaitons que cette belle construction, qui possède de jolies sculptures et un escalier fort remarquable, soit bientôt transformée en Musée, et sauvée de la ruine qui guette les monuments non entretenus.

Une autre fort belle construction est l'HÔTEL GOUIN, du XVI^e siècle, remarquablement conservée, qui s'élève rue du Commerce.

Plus loin, rue Briçonnet, se trouve la *Maison dite de Tristan l'Hermite*, avec une belle tour intérieure et des caves, très curieuses. La légende raconte que c'est dans cette maison que Tristan l'Hermite, prévôt des maréchaux de France sous Charles VII et sous Louis XI, faisait exécuter les prisonniers condamnés par ce dernier roi. Le signal était donné du Château de Plessis, distant de 3 ou 4 kilomètres, à un veilleur logé dans le haut de la tour; et l'on voit encore un immense crochet, servant, dit-on, aux exécutions! — Cette curieuse demeure s'appelle également la *Maison des Pendus*; de gros clous, fichés dans le mur de la façade, et qui devaient probablement servir à maintenir autrefois un revêtement en pierre, ont fait croire que chacun de ces clous a supporté un ou plusieurs pendus... Dans les caves, on remarque des crochets mobiles en fer, pris entre les pierres formant la voûte, et qui étaient, paraît-il, destinés aux supplices. Au rez-de-chaussée, une fort belle salle, avec cheminée monumentale, qui, malheureusement, sert aujourd'hui d'atelier à un forgeron.

A l'extrémité de la rue des Halles, se dressent deux *Tours, romanes et gothiques* : à droite, la Tour Charlemagne ; à gauche, la Tour Saint-Martin. Ce sont des restes de la célèbre basilique de Saint-Martin, vantée déjà par Grégoire de Tours. C'est au pied de la Tour Charlemagne qu'était inhumée Luitgarde, la troisième femme de Charlemagne.

Tout auprès se trouve la nouvelle Basilique Saint-Martin, magnifique construction inachevée, de style romano-byzantin, avec église souterraine et crypte, à l'endroit où l'on a retrouvé le *Tombeau de Saint-Martin*. Le dôme est surmonté d'une statue du Saint.

En parcourant les différentes voies de la ville, les Congressistes ont pu examiner de curieuses *Maisons anciennes*, fort bien conservées ; et ils garderont certainement un excellent souvenir de cette visite de l'ancienne ville des Turons, qui joua un si grand rôle dans notre Histoire nationale.

III. — EXPOSITION PRÉHISTORIQUE AU CHATEAU DE PLESSIS-LES-TOURS.

Après la séance d'inauguration du VI^e Congrès Préhistorique de France, les Congressistes, comme nous l'avons vu (1^{re} partie), se rendirent, pour l'inauguration de l'Exposition, au Château de Plessis-lès-Tours, construit vers 1463 par Louis XI. Du château il ne reste qu'une portion du bâtiment principal, qui ne peut donner qu'une faible idée de son importance primitive. Il est construit avec ce curieux appareil en briques, dont on peut voir à Tours d'autres spécimens, entre autres la maison de Tristan l'Hermitte. M. le D^r Edmond Chaumier a organisé, depuis peu, dans ces bâtiments, qu'il a fait restaurer en partie, un Institut vaccinogène modèle, qui est des plus connus.

L'EXPOSITION PRÉHISTORIQUE avait été installée dans les deux grandes salles du rez-de-chaussée, où est d'ordinaire le Musée de Vaccine.

Les objets ont été classés par collection, et non pas par provenance ; aussi les classifications variaient-elles suivant les collectionneurs. On a cherché cependant à grouper ensemble des pièces provenant de certains ateliers déterminés ; et la réunion de ces collections superbes constituait un véritable Musée de la Préhistoire française des périodes paléolithiques et néolithiques.

Nous reproduisons ci-dessous le catalogue de cet intéressant *Musée temporaire*. Ce Catalogue a été publié d'ailleurs dans la *Gazette médicale du Centre*, dont le n^o 9 (1910) a été presque entièrement consacré au *Congrès Préhistorique*.

VI^e CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE [TOURS. — 1910].
EXPOSITION PRÉHISTORIQUE DE TOURS (Année 1910).

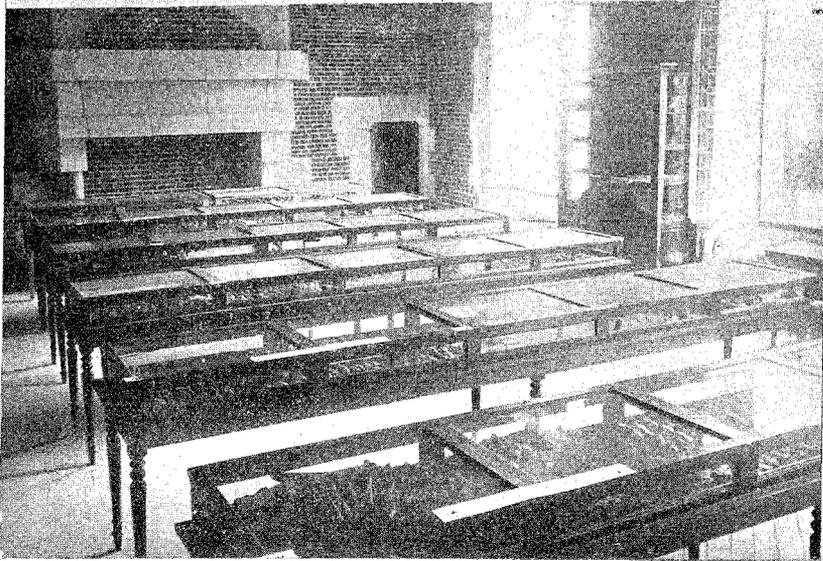


Fig. 3 et 4. — Deux vues de la GRANDE SALLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU CHATEAU DU PLESSIS-LES-TOURS, où était organisée l'EXPOSITION PRÉHISTORIQUE. — Aspect général des Vitrines. Vues du Sud et du Nord de la Grande Salle. [Clichés Primault et Boisdron, photographes du Congrès, éditées en Cartes postales].

Nous reproduisons ici (*Fig. 3 et 4*) en outre, deux des photographies de cette Exposition, éditées à Tours en 1910.

Catalogue sommaire de l'Exposition du Plessis-les-Tours.

PAR LE D^r

LOUIS DUBREUIL-CHAMBARDEL (de TOURS),
Secrétaire Général du COMITÉ LOCAL.

CATALOGUE.

N^{os} 1 et 2. — Envoi de M. BERTHIER, notaire à Preuilly-sur-Claise (Indre-et-Loire). Huit tableaux contenant une partie des objets trouvés dans des fouilles de l'abri sous roche de FONGOMBAULT, rive de la Creuse (Indre). Dents d'animaux et petits instruments et ornements de l'époque paléolithique.

N^{os} 3-4-5-6. — Envoi de M. Jacques Rougé, de Ligueil, membre correspondant de la Commission des monuments historiques (section préhistorique) au ministère des Beaux-Arts. A) Objets, outils et instruments préhistoriques des stations du Grand-Pressigny. Gites et stations :

1^o Les Douris et Leugny (Vienne);

2^o La Chatière, la Claisière, la Bonnetière (commune d'Abilly);

3^o Larcy, Bourdel Branc ou Brune, (commune de Neuilly-le-Brignon).

B) Os et fossiles provenant en partie de la collection de feu le Docteur F. Touchois. — 3 et 4. Numéros 3 à 27. Silex à cristallisation(?); os; cornes d'Auroch, dent d'éléphas primogenius; vertèbres; haches polies, cardium; dents (faluns de Touraine); andouillers de cerfs trouvés dans une grotte à Veirrière (Vienne); phalangette (falun). Numéros 28 à 90. Haches polies, ébauche de haches pointes lames et lamelles. — 5 et 6. Numéros 91 à 193. Nuclei, perçoirs, grattoirs et tranchets.

N^{os} 7-8-9-10-11-12. — Collection du Docteur LEVEILLÉ, du Grand-Pressigny, auteur de la découverte des premiers ateliers de la région de la Claise. — 7 et 8. Nombreux spécimens de scies de l'atelier de l'Épargne, placés sur trois rangs. — 7. Grattoirs et instruments divers. — 8. Haches, ébauchées et olies (quelques-unes ne sont pas de Pressigny). — 9. Lames, couteaux, éclats. — 10. Instruments paléolithiques, chelléens et acheuléens. — 11. Lames, grattoirs et instruments à pointe. — 12. Tranchets, grattoirs, percuteurs, petits nuclei. Les objets de cette collection proviennent presque exclusivement des ateliers classiques de la Chatière et de l'Épargne.

N^o 17. — Envoi de MM. BARREAU, Docteur LOUIS DUBREUIL-CHAMBARDEL et ROUGÉ. *Atelier du Bois de Branc, ou Brune, commune de Neuilly-le-Brignon (Indre-et-Loire), découvert en 1909.* Nuclei, livre de beurre, percuteurs, lames, grattoirs, perçoirs, scies, couteaux, haches ébauchées, fragment de hache polie. On remarquera la couleur des silex jaune clair et noir. Le Congrès visitera cette station le samedi 27 août. *MM. Barreau, Louis Dubreuil-Chambardel et Rougé préparent un travail sur les silex de l'atelier de Brune.*

N^{os} 18-19 20-21-22-23 et 24. — Atelier de SAUVAGE, commune de Pussigny. Collection de M. PARFAIT, instituteur à Chambray. — 18. Lames, éclats, raclloirs de Sauvage. — 19. En haut : lames patinées, couteaux et pointes moustériennes (Vellèches, Vienne; Cigogne et Chambray, Indre-et-Loire); en bas, à gauche : couteaux et pointes de lances de Pussigny; à droite: petits raclloirs et pointes de Pussigny. Au milieu, dans une boîte, 17 pointes de flèches barbelées, une en olive, flèches triangulaires, petits tranchets, aiguilles, couteaux, de Pussigny. — 20. Raclloirs, haches dégrossies, broyeur, haches polies de Pussigny. — 21. Groses pointes moustériennes, petits et gros nuclei, scies, perçoirs, raclloirs en forme de disque, de Pussigny. — 22. En haut : gros nuclei, lames éclatées, raclloirs du Grand-Pressigny. En bas : raclloirs et pierres de fronde de Pussigny. — 23. (Panoplie) en haut, grande pointe moustérienne de Pussigny.

Haches dégrossies, couteaux et lames de dégagement de Pussigny. Pointes de lances (Crotelles); haches polies (Crotelles et Chambray). Hache trouée à double tranchant en ciment, trouvée au Ripault (Monts). — 24. (Panoplie) En bas : broyeurs et percuteurs de Pussigny. Au milieu : pointe moustérienne (Chambray). Haches polies d'origines diverses. Lances, lames et couteaux de Pussigny. *MM. Parfait et Louis Dubreuil-Chambarde se proposent d'étudier prochainement cet atelier de Sauvage, qui est un des plus riches de la région du Grand-Pressigny.*

N^{os} 25-26-27-28-29-30-31. — Collection du docteur Edmond CHAUMIER, de Tours, Président du Comité local. — 25. Instruments paléolithiques chelléens, acheuléens, moustériens, magaléens (la Madeleine), solutréens (Solutré, Mangerie, Exideuil). Lames, grattoirs, tranchets, burins, pointés à cran, etc. — 26. Instruments néolithiques : Lames et grattoirs du Grand-Pressigny; lames,

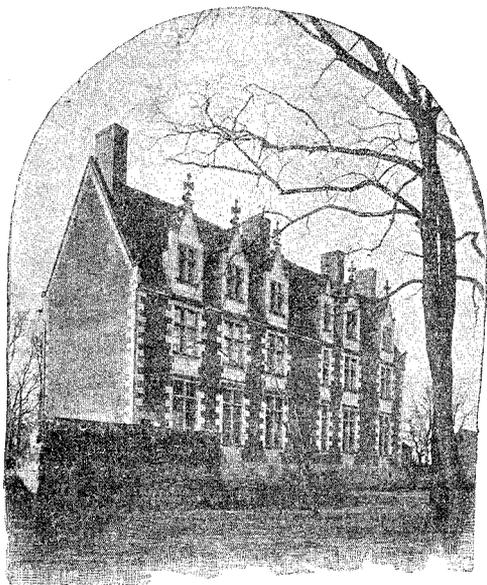


Fig. 5. — Le Château de Plessis-les-Tours, à Lariche-Extra, où était installée L'EXPOSITION PRÉHISTORIQUE.

grattoirs et perçoirs de l'Oise; lames et grattoirs des Essards (Vendée). — 27. Grands nuclei du Grand-Pressigny. — 28. Lames percuteurs, scies de l'atelier de l'Épargne, grattoirs, tranchets, petits nuclei (Le Grand-Pressigny; trois grandes lames provenant de la cachette découverte à Barrou, par M. Chauveau. Haches tranchets, grattoirs, pointes de flèches et autres des stations de l'Oise. Pointes de flèches d'Amérique; petits nuclei à deux lames, du Mexique. — 29. Ebauches de haches [Grand-Pressigny, Coussay-les-Bois (Vienne), Epiennes (Vendée)]. Haches polies (Grand-Pressigny, Vendée, Maine-et-Loire, Poitou, cités lacustes de Suisse, Danemark); Polissoir avec rainure des deux côtés (Barrou); Poinçons en os, hache emmanchée, noisettes, blé (cités lacustes de Suisse), Haches en bronze, bracelet, bouton; Lances de fer; Deux poteries et fragments; Os fendus pour en extraire la moelle. — 30 et 31. Sépulture de la grotte de Vigneau à Manthelan (Indre-et-Loire), fouillée en 1898. 1 hache taillée, 1 hache poignée, éclats, 3 os percés servant d'ornements, perçoir en os. Très nombreux ossements humains et animaux, os fendus, débris de coquilles de limaçon. (On trouvera d'autres objets provenant de la même sépulture au Musée de la So-

ciété archéologique de Touraine). (Docteur Edmond Chaumier, *Etudes d'Anthropologie préhistorique*] les os trouvés à Manthelan, mœurs et coutumes des Tourangeaux à l'époque néolithique]. — *La Gazette médicale du Centre*, 1899, page 10 — *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, tome XI, 334, 403, 417, 461, tome XII, p. 32).

N° 32. — Collection de feu M. Camille GODEFROY, de Neuillé-Pont-Pierre (Envoi de Mme Duplan et de M. Louis Néron). Série de 89 objets des époques paléolithique et néolithique trouvés exclusivement sur le territoire de la commune de Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire). Très belle série de haches polies de toutes tailles, ébauches de haches : pointes, grattoirs, couteaux, pinçons, lames, percuteurs, broyeurs. Trois petites pointes de flèches.

N° 33 et 34. — Collection du Docteur GOBILLOT, maire et conseiller général de la Trimouille (Vienne). Objets divers provenant du canton de la Trimouille et en particulier de la station de Maviaux, Perçoirs, grattoirs, tranchets, lames-ébauches de haches, paléolithiques et néolithiques. Série de 12 haches néolithiques retouchées. Série de 21 haches polies. Pointes de flèches, etc.

N° 35. — Envoi du D^r DESCHAND, conseiller général de l'Isle-Bouchard. Epoques paléolithiques, néolithiques et bronze. Envois divers.

EXPOSITION DE LA COMMUNE D'ESVRE-SUR-INDRE (N° 36 à 40). — N° 36 et 37. — Exposition de M. Emile GAUTRON, maire d'Esvres. Résultat des fouilles exécutées, de 1905 à 1909, dans un cimetière gallo-romain, de l'époque des Antonins, à Esvres, au lieu dit la Haute-Cour. Poteries, vases, miroirs, flacons, objets en verre, statuettes, amulettes, monnaies romaines, bijoux, fibules, croissants, perles, etc. Cf. O. BOBEAU, Fouilles dans un cimetière gallo-romain à Esvres, *Bulletin archéologique* 1909.

N° 38. — Exposition de M. BODEAU, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Cormery. I. Fouilles de la nécropole à incinération à Vallières (Indre-et-Loire) du 1^{er} siècle (1). II. Objets divers trouvés à Lignièrès (clef, poteries, monnaie et filules, anses de coffret, anneau) (1). III. Inhumation payenne de l'époque de Vespasien, à Lignièrès (Indre-et-Loire) (1), petite serpe en fer, vase, monnaies. IV. Inscription funéraire chrétienne du 6^e siècle, haches mérovingienne, terre cuite mérovingienne, Cassolette d'encens du 11^e siècle (fouilles de Langeais et de St-Laurant-de-Langeais. (2). V. Fouilles de la Volanderie (Athée) exécutées par M. Herbault, à la Volanderie, Cimetière carolingien de la fin du 13^e siècle. Bijoux, fibules et amulettes dans quatre boîtes (3). VI. Cachette d'un fondeur de bronze de l'époque celtique découverte récemment à la Dorée, par M. Gabry-Vry, conseiller municipal d'Esvres.

N° 39 et 40. — Collection de M. Auguste GAUTRON, d'Esvres. Objets divers trouvés exclusivement sur le territoire de la commune d'Esvres. Grande lame en silex. Série de 52 haches polies. Grattoirs, couteaux, lames, pointes, burins, tranchets perçoirs. Dans une boîte série de 59 pointes de flèches à pédoncules, à ailerons, en feuilles, en losange convexes, et concaves. Un petit polissoir portatif en grès présentant 4 cuvettes et 1 rainure. Autre polissoir (fragment). Broyeurs, percuteurs de volume varié. Petits et gros nuclei. Ebauches de haches. Monnaies celtiques, gauloises et romaines trouvées à Esvres. Fragment de miroir, boucle et deux fibules en bronze de l'époque gallo-romaine.

N° 41. — Envoi de M. le Docteur DURAND, conseiller général de Preuilly. Envoi de la *Société des Amis* du Vieux-Chinon. Envoi de M. JACTEL, vétérinaire à Tours. Envoi de M. ATGIER, vice-président de la *Société préhistorique de France*

N° 42-43 et 43 bis. — Collection de M. J. de SAINT-VENANT, de Nevers. — 42. Pièces de l'atelier du Breuil, de Lignièrès (Loir-et-Cher, entre Vendôme et

(1) O. BOBEAU. — Sépultures gallo-romaine à Vallières et à Lignièrès. — *Bulletin archéologique*, 1906.

(2) O. BOBEAU. — Fouilles dans un cimetière antérieur au 1^{er} siècle à Langeais. — *Bull. archeol.*, 1899.

(3) O. BOBEAU et HERBAUT. — *Société archéologique de Touraine*, février 1910.

Châteaudun). Haches ébauchées, et jolies percuteurs, lames, lamelles, et couteaux. (Cf. *Congrès archéologique de Vendôme*, 1872. — 43. Pièces provenant du sud de Vendôme, canton de Saint-Amand, dans la partie avoisinant le département d'Indre-et-Loire. Pointes, grattoirs, lames, pierres de fronde, percuteurs, haches ébauchées et jolies, — 43 bis. (Panoplie). Pièces d'origine pressignienne trouvées en divers pays (Jura, Cher, Gard, Loir-et-Cher, etc.).

N° 44. — Collection du Comte CHARLE, de BEAUMONT. 1° Trois tableaux d'objets trouvés sous les débris du dolmen dit de Maumons commune de Fondettes (Indre-et-Loire). A. 25 fragments de poterie. B. 15 lames diverses en silex. C. Quatre haches polies en silex et en diverses roches; plus quatre fragments de corœu de cerf. D. Fragments de polissoir (1). 2° Deux tableaux contenant 22 lames en silex du Grand-Pressigny. 3° Une grande lame en silex du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire) (ancienne collection C. Chauveau). 4° Un marteau, deux haches et cinq lames diverses en silex provenant de Sainte-Maure-de-Touraine (Indre-et-Loire). 5° Une petite hache polie, trouvée à la Duranderie commune de Cléré Indre-et-Loire). 6° Six haches polies, sept lames diverses en silex et deux pointes moustériennes provenant de Tréché, commune de Fondettes. 7° Quatre haches polies ou dégrossies, et douze lames en silex trouvées pour la plupart à la Maison-Neuve, commune de Fondettes (Indre-et-Loire).

N° 45. — *Station Néolithique de plein air* déterminée récemment à Chabris (Indre) par le Docteur PATRIGEON. Lames, tranchets, ciseaux, pointes, racloirs, lissoirs, scies, perçoirs, petit percuteur; Hache polie.

N°s 46-47 et 48. — Envoi de la *Société archéologique de Touraine*. A). Quatre panneaux provenant de la collection de l'abbé Brung, curé à Chaumussay. I. Première époque paléolithique instruments chelléens au nombre de 10. II. 2°, 3°, et 4° époques paléolithiques instruments moustériens, solutréens et magdaléniens. III. Période néolithique. Instruments robenhausiens (nucleus-lames, couteaux, pointes de lances sans retouches, une retouchée). IV. Période néolithique. Instruments robenhausiens (scies, tranchets, perçoirs, larges pointes, grattoirs simples, un double, retouchoir, hache ébauchée, quatre polies, pointes de flèches). B). Cinq livres de beurre provenant du Grand-Pressigny. C) Cinq haches polies.

N°s 48 et 49. — Envoi du Docteur MENARD de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers (Vienna). *Atelier de Fontmort* (Vellèche. Vienna), Pointes, lames, haches, grattoirs, pointes de flèches paléolithiques en jaspes multicolores; Sur les deux cartons supérieures: pointes de flèches provenant des sables de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers (station lacuste),

N° 49. — Envoi de M^{me} la comtesse LECOINTRE, à Grillemond. 1. Pointe de flèche (couche arable supérieure aux Faluns, Manthelan). 2. Pointe de flèche (couche arable supérieure aux Faluns, Le Louroux). 3 et 3 bis. Morceaux de colliers de l'époque préhistorique, Manthelan. 4. Morceau de collier, Manthelan. 5. Morceau de collier, Manthelan. 6. Fragment de la mâchoire inférieure droite de singe anthropomorphe (*Pliopithecus antiquus* Blanville) trouvé dans les faluns de Manthelan. 7. Dent de *Dinotherium Cuyieri* (Manthelan). 8. *Voluta Miocenica* Fisher (Bossée). 9. *Glycymeris Deshayesi* Mayer (Bossée). 10. *Murex Turonensis* Dujardin (Bossée). 11. *Carcharodon Megalodon* Agassiz (Bossée). 12. Bois. *Ambaroxylon* Lecoindre Houlbert (Bossée).

N°s 50-51-52-53. — Collection de feu M. CHAUVEAU, de Barrou (Indre-et-Loire). Pièces provenant de la région du Grand-Pressigny, Barrou et Abilly. On y remarquera en particulier une série de grandes lames trouvées à Barrou et dont des spécimens se voient en d'autres collections.

N° 54. — Collection de M. LECOMTE, instituteur, à Vernou-Sologne (Loir-et-Cher).

N°s 55-56-57-58-59. — Collection du Docteur HOUSSAY, de Pont levoy (Loir-et-Cher). Les objets sont classés par ordre topographique suivant les lieux où ils ont été trouvés.

(1) Ch. de BEAUMONT. — *Découvertes archéologiques à Fondettes*. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 1902, tome XIII, p. 993.

N^{os} 60-61-62-63-64-65. — Collection de M. BARREAU, à la Haye-Descartes, contenant des objets provenant des ateliers de : La Bonnetière, Abilly (commune d'Abilly); Larcy, Bourdel (commune de Neuilly-le-Brignon); Maupas, les Marais, Barrou (commune de Barrou). 60. Haches et coups-de-poings divers; Pointes taillées et polies : Petits percuteurs; Petits noyaux matrice. — 61. Tranchets, coups-de-poings, amygdaloïdes et triangulaires; Grattoirs et racloirs épais. — 62. Racloirs, couteaux, grattoirs; Lames de dégagement. — 63. Racloirs à encoches, perçoirs et poinçons. 64. — Petits racloirs, couteaux lames et lamelles. Pointes de flèches. 65. — Nuclei ou livres de beurre.

Comme celle de Beauvais, en 1909, l'Exposition préhistorique de Tours a eu un très grand et très légitime succès. La cour du Château du Plessis était pleine de monde; jamais, sans doute, depuis le mariage de Jeanne de France, elle n'avait eu d'aussi nombreux visiteurs (1) !

B. — Conférences scientifiques et Banquet.

I. — CONFÉRENCE DE VULGARISATION

[Lundi 22 août 1910, soir].

M. le D^r BALLET, Président du Congrès, a fait, suivant l'usage, une Conférence de vulgarisation sur les *Débuts de l'Humanité*.

(1) *La Dépêche du Centre et de l'Ouest* a consacré à cette Exposition le filet suivant.

« Jamais Plessis-lès-Tours ne s'est présenté sous un plus séduisant aspect que pendant cette fin d'août, qui l'encadre de fleurs et de branches vertes, en ménageant, à ce très grand et très petit souvenir historique, de pittoresques aperçus. L'avenue principale est superbe avec ses rameaux bas, à travers lesquels on aperçoit les murailles rousses de la tourelle dite de Charles VIII et le paysage, lointain des prairies et des coteaux du Cher. Les vergers, qui jadis ont valu au Plessis le surnom, qui a fait son chemin, de *Jardin de la France*, s'étendent de tous côtés; et le vieux Château avec son air inhabité attend toujours la reconstitution souhaitée, qu'un commencement de restauration nous avait fait entrevoir. Toutefois, d'importants travaux ont déjà été exécutés. Les appartements du rez-de-chaussée, avec leurs hautes cheminées et les vitraux en losange des grandes fenêtres, ont repris l'aspect qu'ils durent avoir au quinzième siècle et ce qui a été exécuté nous est un sûr garant de la scrupuleuse vérité avec laquelle nous seront rendues un jour les chambres de Louis XI.

Plessis-lès-Tours semble voué au mystérieux. — Aujourd'hui, c'est la SCIENCE PRÉHISTORIQUE, qui vient chercher un refuge dans ce château de légendes, que le temps a réduit aux proportions d'un petit manoir ou du simple rendez-vous de chasse, que fut sans doute le domaine des Montils.

Des squelettes de l'âge de pierre voisinent avec des ossements du moyen âge! Et, si l'Occultisme n'est pas un vain mot, il doit y avoir, la nuit, de bien curieuses révélations entre ces débris humains, autour desquels voltige, vous n'en doutez pas, l'esprit de ceux à qui ils appartenaient. Dans de vastes pièces où quelques centaines d'estampes nous rappelaient l'histoire d'un règne... et celle de la vaccine, sont classés tous les spécimens de l'âge de pierre, confiés par de studieux collectionneurs au D^r Chaumier! »

La Conférence a eu lieu le lundi soir, 22 août 1910, à l'Hôtel de Ville. La salle était absolument comble. Des *Projections lumineuses* très nombreuses ont permis à tout le monde de suivre les intéressants développements dans lequel est entré le savant préhistorien.

La *Dépêche du Centre de l'Ouest* a ainsi rendu compte de cette belle manifestation scientifique.

« A 9 heures précises, toujours dans la même salle, les Congressistes se trouvaient de nouveau réunis. L'assistance était devenue foule. Elle comprenait, outre les savants réunis pour leurs travaux, quantité de gens notamment de dames: « tous soucieux de savoir enfin, avons-nous entendu, ce que c'est que la Préhistoire » ! Reconnaissons tout de suite que cette curiosité, légitime en somme, de nos concitoyens, a été largement satisfaite. En un joli style, clair, imagé, quoique concis, car le sujet était des plus vaste, s'aidant au surplus de projections lumineuses très réussies, M. le Dr Ballet a, pendant plus d'une heure, tenu l'auditoire sous le charme. Nous tenons à lui dire, dut en souffrir sa trop grande modestie, qu'avec lui la Science ne paraîtra jamais ennuyeuse ; c'est l'avis de tous ses auditeurs de lundi.

« Ils'agissait pour l'orateur de nous faire rapidement passer par toutes les phases de l'humanité naissante: vaste entreprise dont il sut éloigner tout ce qui était trop scientifique ou trop abstrait, pour ne donner que des faits nets et précis. Cette précaution était d'ailleurs une courtoisie de plus de l'orateur, qui ne s'adressait pas tant aux savants, composant une partie de la salle, qu'à l'autre moitié de son auditoire, avide de savoir. Et nous avons ainsi appris ce qu'était exactement la Préhistoire: l'étude de l'homme avant tout document écrit, avant même les souvenirs confus, dont on fit les diverses Mythologies ! »

« L'orateur parla d'abondance. Malgré l'aridité des sujets traités, le Conférencier a su rendre sa causerie intéressante. Son auditoire en a paru enchanté. »

Voici d'ailleurs le texte même de la Conférence de M. le Dr Ballet.

Les Débuts de l'Humanité.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'intention ou tout au moins le désir de vous faire passer par toutes les phases de l'humanité naissante. C'est une vaste entreprise, j'en conviens; mais j'abrègerai, j'élaguerai, tout ce qui sera trop scientifique, trop abstrait, pour ne vous donner que des faits nets et précis. En un mot, je tâcherai de ne pas être trop ennuyeux. Mais personne ne peut se flatter de ne pas être ennuyeux à un moment donné ; et, si ce malheur m'arrive, n'en accusez pas la Science ! C'est moi qui vous l'aurai mal présentée. Cette conférence, ou si vous aimez mieux cette causerie, ne s'adresse point aux personnes savantes, qui sont en grand nombre dans la salle. Jen'aurais rien à leur apprendre qu'elles ne sachent mieux

que moi, ou pour le moins tout aussi bien. Je m'adresse surtout aux personnes peu versées dans la Préhistoire, qui veulent cependant se tenir au courant d'une question d'actualité, sans s'astreindre à des recherches, à des lectures longues, difficiles et souvent impossibles, en raison des exigences de la vie.

La Préhistoire, vous le savez, est l'étude de l'homme avant tout document écrit, avant même toute tradition. C'est en vain que l'on veut faire dire aux textes anciens des choses qu'ils ne sauraient dire. Cette longue humanité si lointaine était inconnue des anciens, comme elle l'a été de nous-mêmes jusqu'au siècle dernier. Les souvenirs des anciens ne dépassent pas la période proto-historique, dont ils ont fait la Mythologie.

L'homme ayant apparu avant que les dernières couches du globe fussent déposées, il s'en suit que la Préhistoire est intimement liée à la Géologie.

La Géologie est une science nouvelle, qui, d'une façon générale, ne commence qu'avec le XIX^e siècle. Il s'est trouvé à cette époque tout une pléiade de savants très remarquables : Cuvier, Humboldt, Buckland, Conybeare, E. de Beaumont, Dufresnoy, de Saussure, etc., et d'autres que j'oublie. Aussi la Géologie a-t-elle marché à pas de géant. Bien qu'elle n'ait pas dit son dernier mot, elle est arrivée à une netteté, à une précision, qui étonnent l'esprit : c'est une science vaste, d'un puissant intérêt ; je dirai même qu'elle est passionnante.

La Préhistoire n'a pas eu, à beaucoup près, des débuts aussi heureux. On a tout simplement voulu l'étrangler dans son berceau, quand elle apparut au premier tiers du XIX^e siècle, comme ces enfants dont la naissance gêne des arrangements et des combinaisons. Il fallait à tout prix s'en débarrasser ; c'était un *Delenda est Carthago*.

Mais la petite avait la vie dure, l'âme chevillée au corps, comme on dit. On n'a pas pu la tuer. On n'a pu que l'empêcher de grandir. On l'a tenue en prison plus de quarante ans. Elle a fini par en sortir, grâce aux savants étrangers. Elle est devenue une grande personne ; et il faut aujourd'hui que l'on compte avec elle.

La Géologie peut cheminer toute seule ; la Préhistoire n'est qu'une partie de la Paléontologie, qui elle-même est une partie du vaste domaine de la géologie. Mais, sans la géologie, le Préhistorien ferait fausse route et arriverait à des conclusions erronées.

La géologie et la préhistoire sont donc deux sciences intimement unies. Je prends toujours la liberté de dire que ce sont deux sœurs ; et j'espère que vous ne me contredirez pas. Mais, entre deux sœurs, même tendrement unies, il se produit parfois de légers nuages. La géologie est très grande Dame ; elle traite sa jeune sœur, non pas en Cendrillon, je n'irai pas jusque là, mais en petite sœur bien cadette. Et ce sont des recommandations, des avertissements, des gronderies ! « Ma petite sœur, prenez garde ; vous allez trop vite ; vous allez trop loin ; ayez donc de la prudence ; il vous faut beaucoup, beaucoup de prudence ». — La petite

sœur un peu impatientée (les enfants, vous le savez, perdent facilement le respect quand on les tarabuste), s'oublie au point de répliquer. « Mais, ma sœur, la prudence est nécessaire à tout le monde et vous en avez autant besoin que moi ! » La Géologie, prenant alors son air le plus imposant, que j'ai maintes fois essayé pendant ma longue carrière : « On voit bien, ma sœur, que vous n'êtes pas géologue ! » — « C'est vrai, mais laissez-moi vous dire que j'ai étudié, que j'étudie toujours la géologie qui m'est nécessaire. Je n'ai pas à pâlir sur la formation des houillères, par exemple. Quand je suis embarrassée, ce qui m'arrive souvent, je recours à vos lumières et me soumetts à vos décisions. Mais, quand il s'agit de savoir si un silex est ou non taillé, laissez-moi croire que c'est mon affaire. »

Malgré ces nuages insignifiants, qui viennent uniquement de l'amour propre des hommes (*genus irritabile vatum*), ces deux Sciences n'en sont pas moins deux sœurs, qui marchent étroitement unies vers le même but, la recherche de la vérité en Archéologie terrestre ; et vous conviendrez avec moi que ce but est noble et grand.

Pour bien me faire comprendre, je vais vous rappeler les grandes lignes de la géologie. Oh ! rassurez-vous, ce n'est point un cours de géologie que je vais vous faire ! Cela excéderait mes faibles moyens ; et nous avons dans la salle trop de géologues de marque, autrement qualifiés que moi, pour vous renseigner sur ces matières. Je veux simplement vous remettre en mémoire les grandes divisions, qui vont nous être nécessaires, car je veux faire défiler, devant vos yeux, la série des êtres vivants avec leurs transformations : ce que l'on appelle l'Evolution, de manière à bien vous montrer que l'Homme ne pouvait pas apparaître à n'importe quel moment, qu'il fallait un concours de circonstances particulières, pour qu'il put vivre.

Je vais donc vous faire descendre dans les entrailles de la terre et je vous ramènerai à la surface, aux temps actuels.

C'est un immense voyage ; mais nous allons prendre un train extrarapide ; nous brûlerons toutes les stations, ne nous arrêtant que quelques secondes aux stations pouvant offrir de l'intérêt.

Sur une première couche, dure, cristallisée, faite de granite, de gneiss, le squelette de la terre, se sont déposées successivement toutes les couches qui donnent au globe sa forme et son volume. C'est une masse immense, divisée par les géologues en un très grand nombre d'étages, que je ne vous nommerai point. Il nous suffira de savoir que cette énorme masse a été subdivisée en *trois parties*. Je prie qu'on me passe ce chiffre 3 ; j'y reviendrai plus tard. Je dis donc trois parties, qui sont en partant du bas, naturellement la première, puis la deuxième, et enfin la troisième ; je vous parle un peu comme le maître de philosophie de M. Jourdain, qui distinguait ainsi les trois opérations de l'esprit. Il faut bien vous dire ce qui est ; et, quand j'aurai ajouté que ces trois divisions s'appellent les terrains primaires, les terrains secondaires, les terrains tertiaires, ce sera plus joli et aura un air plus scientifique ; mais, au fond, c'est exactement la même chose.

A. Dans les terrains primaires, la vie est d'abord rare, et on ne peut plus rudimentaire, — des cellules accolées, des fucus, puis la vie s'accroît et nous voyons des mollusques, des crustacés (trilobites), les vertébrés apparaissent, des poissons ganoïdes, hétérocercues. A la fin de l'époque, une *ébauche* de reptiles, végétaux acotylédone, fougères, équisétacées, lycopodiées. Insectes déjà parfaits, l'homme ne pouvait vivre à cette époque. Houillères, ardoises, température très élevée, air chargé de vapeurs épaisses.

B. — Terrains secondaires — immenses assises de calcaires lithographique — oolithe. C'est l'époque des monstres mythologiques, reptiles immenses, effroyables, premiers oiseaux, archœoptéris à queue articulée, hesperornis au long bec garni de dents. Mollusques nombreux, échinidés, encrines, astéries, microlestes, Didelphus Bucklaudi (marsupiaux de petite taille).

L'homme ne pouvait encore venir, les mammifères n'avaient point paru.

C. — Nous voici déjà arrivés dans les terrains tertiaires. Nous avons cheminé vite; nous allons un peu nous arrêter. — Ces terrains offrent un très haut intérêt au point de vue préhistorique.

Eocène, oligocène, miocène, pliocène. Epoque chaude, végétation superbe, foisonnement des mammifères; les grands singes apparaissent; l'Homme peut venir.

C'est dans le Miocène que certains observateurs ont trouvé ou cru trouver des silex travaillés: l'abbé Bourgeois, à Thenay (Loir-et-Cher), le Dr Rames, à Aurillac, Carlos Ribeiro à Otta (Portugal). L'abbé Bourgeois a été ridiculisé, bafoué par ses adversaires, et, qui mieux est, par ses amis, par les siens. C'était un savant sérieux, convaincu, et d'une haute probité scientifique. On n'a pas trop écrasé Rames et Carlos Ribeiro. On avait épuisé tous les projectiles sur le dos du malheureux abbé Bourgeois. Silex de Thenay, aspect, action du feu. Silex du Puy-Courny (Aurillac), aspect. Silex d'Otta.

Les Éolithes, dès leur apparition, ont été l'objet d'une opposition ardente, qui ne trouve son explication que dans la divergence d'opinions au sujet de l'être qui aurait pu tailler ces éolithes. Les uns voulant que ce soit un homme, les autres un singe, les autres un être intermédiaire: le précurseur de l'homme. Ne pouvant se mettre d'accord, les uns et les autres ont trouvé plus simple de nier les éolithes et de les attribuer aux influences atmosphériques, chimiques, physiques, mécaniques, etc., ainsi qu'on l'avait déjà fait pour les haches quaternaires de Boucher de Perthes.

Je ne veux pas m'appesantir sur cette question; et je trouve plus rationnel d'étudier d'abord les éolithes. Sont-ils vraiment taillés, retouchés d'une manière intelligente? Voilà la vraie question tout d'abord; l'autre viendra après; et on tâchera, si l'on peut, de la résoudre.

Les éolithes ont été reconnus par G. de Mortillet, de Quatrefages, si connu par sa prudence. Plus tard, par des hommes comme Prestwich, Lyell, John Lubbock, et tant d'autres. L'ardeur déployée contre les

éolithes prouvent leur importance; on ne part point en guerre contre des moulins à vent. Si l'on était aussi sûr de leur inanité, on hausserait les épaules et l'on passerait outre.

Ainsi donc, niés par les uns, affirmés par les autres, qui sont aussi des savants considérables, comment donc sortir de la question ?

Il me semble que je lis sur toutes vos lèvres la même interrogation. Voilà la question la plus épineuse, la plus scabreuse, la plus litigieuse, la plus difficile, la plus dangereuse, la plus., etc., etc. ! Je vais essayer, non pas de la résoudre, mais de vous l'expliquer, au moins comme je la comprends.

Les néophytes sont partout et toujours très ardents. Quand ils ont beaucoup lu de manuels, de brochures, d'écrits de tout genre, ils se croient très savants, bien qu'il leur manque quelque chose : l'Expérience. Aussi demandent-ils à cor et à cri « un criterium de la taille intentionnelle ». Voilà qui serait commode en vérité ! Cela dispenserait d'études, de recherches, de comparaisons, de sagacité, d'esprit de critique, d'esprit et de méthodes scientifiques ! Le premier venu, ramassant un caillou, pourrait dire : celui-là a son certificat d'origine, il est bon à mettre en vitrine. Celui-ci n'a point ses papiers en règle ; c'est tout au plus un éolithe ; il n'y a pas lieu de le prendre en considération.

Le criterium ainsi compris est un mythe, une utopie. Pourtant bien des savants avaient cru, et quelques-uns croient encore, posséder ce fameux criterium. Cela consiste en deux choses : le plan de frappe et le bulbe de percussion. Vous savez tous ce que c'est ; je n'insiste pas.

Quand on trouve un plan de frappe, on peut être assuré que c'est le résultat d'une action intelligente. Si j'étais méchant, je pourrais dire qu'il est dû à l'action du gel; mais je ne le dirai pas. Comme le plan de frappe manque dans un très grand nombre de pièces, qu'on est obligé d'admettre tant la taille en est évidente (les haches de Chelles, par exemple), *ce n'est point un criterium*; c'est un renseignement.

Le plan de frappe associé à un bulbe peut prouver l'action intelligente. Mais comme le bulbe manque aussi souvent que le plan de frappe, *ce n'est point encore un criterium*; d'ailleurs un choc accidentel peut déterminer un bulbe (Virchow, de Berlin).

Les haches de Chelles, un grand nombre au moins, n'offrent ni plan de frappe, ni bulbe !

Certaines personnes nous affirment que, sur chaque éclat enlevé sur une hache de Chelles, on voit ou on doit voir le bulbe de percussion. Je n'ai jamais rien vu de pareil, depuis quarante ans et plus. Il faut tenir compte de la cassure du silex; je ne dis point *clivage*, car ce mot ne s'applique qu'aux substances cristallisées; donc la cassure du silex est naturellement conchoïdale, comme celle des résines, du verre, des jaspes, des calcédoines, etc. Cette cassure est distincte du bulbe de percussion. Dans certains cas, on peut voir très nettement un bulbe à l'extrémité d'une cassure conchoïdale.

Beaucoup de préhistoriens reconnaissent aujourd'hui qu'il faut autre chose que ces deux signes, qui sont cependant de très bons renseignements, dont il faut tenir compte. Cette autre chose, c'est *l'intention* ; c'est l'adaptation du silex aux besoins du Préhistorique.

En dehors de l'intention, à mon humble avis, il ne saurait exister de critérium de taille intentionnelle. C'est cette intention *qu'il faut apprendre à voir*.

Quand je formule cette proposition, qui me paraît si rationnelle, et qui est en tout cas fort peu agressive, il paraît que je froisse quelques-uns de nos collègues. Je leur en demande bien pardon ; mais je ne comprends pas pourquoi. Il faut apprendre à voir les faïences, les porcelaines, les vieux meubles, les tableaux, les monnaies, les armes, les tapisseries, tout en un mot ; et l'on n'aurait pas besoin d'apprendre à voir les silex taillés ! C'est une chose que je trouve inadmissible. Il y a des connaisseurs en silex, comme il y en a en tableaux, en céramique, en tapisseries, en bibelots de toutes sortes. On y arrive avec du tact, du savoir, de l'expérience, de l'esprit de critique et de la prudence.

La preuve qu'il faut apprendre à voir la taille des silex, c'est que des savants de premier ordre n'ont rien vu dans les haches d'Abbeville ; c'est que des personnes de la plus haute valeur ont pu présenter, comme argument contre les éolithes, les fameux cailloux de Mantes, qui n'ont aucun caractère intentionnel.

Sortons donc enfin du terrain tertiaire, où nous nous sommes attardés !

Je vous avais parlé de trois subdivisions au début de notre causerie. Mais voilà que nous nous heurtons à une masse considérable. Des bancs de sable, d'argile, de cailloux libres, de cailloux agglutinés par de la silice (le calcaire des ouvriers). Ce sont les terrains quaternaires. Ce sont des terrains tout nouveaux, non pas qu'ils viennent de se former ; la faune a changé plusieurs fois ; mais ils sont encore à l'étude en France et à l'étranger.

De mon temps, ils n'existaient pas ; c'était bien plus simple. On nous enseignait qu'il y avait, au-dessus des terrains tertiaires, du diluvium et de la terre arable. — C'est dans cette couche que l'on trouve abondamment les restes de l'homme et de son industrie.

Vers 1838, Boucher de Perthes, dans des travaux de terrassement à Abbeville, où il cherchait l'homme antédiluvien, rencontra ses premières haches. On refusa de l'écouter, de voir même : *Cela n'est pas parce que cela ne peut pas être* ! Vous ne les avez pas trouvées en place ; les ouvriers les y ont apportés. Ils les ont fabriquées. Enfin, c'est de la silice en fusion, lancée par un volcan dans l'eau froide, ce qui a provoqué la forme en amande.

Enfin grâce aux savants étrangers la cause a fini par triompher et les haches d'Abbeville ont pris rang dans la science.

G. de Mortillet a établi une classification en quatre époques. Mais depuis, des observateurs très compétents, M. Rutot entre autres, ont

signalé des silex grossièrement taillés, dont personne ne parlait et que personne ne voulait accepter. M. Rutot a trouvé en stratigraphie plusieurs époques bien antérieures au Chelléen.

Il aura ainsi forgé la chaîne qui rattache les paléolithes aux éolithes vrais, c'est-à-dire tertiaires ; et ce ne sera pas un de ses moindres titres de gloire.

Période Chelléenne : Chelles (Seine-et-Marne). — Elephas antiquus, Rhinocéros merckii ; hache en amande et lancéolée avec talon ; outils plus nombreux qu'on l'avait cru d'abord. Le silex de Chelles est aussi caractéristique que celui du Grand-Pressigny !

Période Acheuléenne : Saint-Acheul, près Amiens. — Confondu d'abord avec la précédente. A duré très longtemps, car on peut la diviser au moins en deux et peut-être en trois. La hache s'élargit du haut en ogive, taillée à petits éclats. Mammouth, E. primigénus, Rhinoceros tichorinus. La hache devient *elliptique* : type réel de Saint-Acheul.

Période Moustérienne : le Moustier (Dordogne). — Mammouth, ours des cavernes. Grands éclats Levallois, racloirs moustériens. Pointe dite à main. — L'homme habite les cavernes.

Période Solutréenne. Aurignacien ou Présolutréen : Solutré (Saône-et-Loire). — Pointe à cran, feuilles de laurier. Mammouth. Chevaux en grand nombre. Burins.

Période Magdalénienne : la Madeleine (Dordogne). — Diminution du silex, burin, grattoir allongé, arrondi du bout. Le mammouth s'éteint, règne du renne, grande industrie de l'os, harpons, pointe de sagaie bâtons de commandement, aiguilles, sculptures, dessins, gravures de grottes et peintures. Le magdalénien voit et dessine comme un homme à mentalité développée, et non comme le sauvage qui voit et rend comme un enfant, le renne de Thaïgen, est un dessin remarquable.

Nous entrons enfin dans la période actuelle. C'est l'époque Néolithique, appelée de la Pierre polie, malgré le nombre restreint d'objets polis, haches, gouges, ciseaux. Cette période a dû durer un temps très long. Elle est difficile à étudier, car la stratigraphie ne nous vient plus en aide. On l'a divisée en deux périodes : la période campignienne et la période robenhausienne.

Les haches polies ont été et sont encore l'objet de superstitions. On les croyait lancées par la foudre. En 1723, malgré Jussieu, l'Académie des Sciences refusa de reconnaître le travail humain de ces pièces, et quelques années plus tard reprocha à Mahudel, qui avait repris la thèse de Jussieu, qu'il n'avait pas prouvé que ces pierres n'étaient pas le produit de la foudre.

C'est l'époque des dolmens, des menhirs, des allées couvertes, des alignements de Carnac. Certains dolmens présentent des gravures étranges, inexplicables. Grottes de la Marne. Poteries. On pratique la Trépanation à cette époque.

Age du Bronze. — Semble avoir été précédée de l'âge du cuivre ; malgré des faits qui semblent probants, cette opinion est très contestée.

A l'époque du bronze, il semble que l'usage du silex n'ait point complètement disparu. C'est vraiment une civilisation. Il semble aussi que l'on continue à élever des dolmens et des menhirs.

C'est l'époque des cités lacustres, palafittes, élevées sur pilotis. Hérodote en a encore vu en Pœonie. La hutte était percée d'un trou central ; et les enfants étaient attachés aux parois dans la crainte d'un accident.

Armes, épées, casques, bijoux, épingles en grand nombre et à grosses têtes, poteries ornementées, trompes accordées deux à deux, en do, en mi, en sol (d'après M. Valdemar Schmidt, de Copenhague).

L'Age du fer, divisé en période Halstatiennne, et en période Marnienne, nous conduit à l'époque Gauloise et protohistorique.

J'arrête ici cette causerie déjà bien longue, laissant à des spécialistes plus autorisés le soin de vous instruire sur ces questions. Je ne sais si j'aurais pu vous intéresser un peu ; mais je m'estimerais heureux si je ne vous ai pas trop ennuyé !

II. — SÉANCES SPÉCIALES DU SOIR POUR LES COMMUNICATIONS AVEC PROJECTIONS LUMINEUSES.

1^{re} Séance. — **Mardi soir**, 23 AOUT 1910 (*Hôtel de Ville*) [8 h. 1/2 à 10 h. 1/2].

Comme les années précédentes, on avait, à Tours, organisé des séances spéciales du soir avec projections lumineuses pour certaines communications scientifiques. Elles ont très bien réussies et ont été très suivies, grâce à une installation électrique parfaite.

A Tours, deux séances, au lieu d'une, ont eu lieu ! — C'est la première fois qu'on a procédé ainsi.

La Dépêche du Centre et de l'Ouest a ainsi résumé cette première séance.

« A 8 heures et demie, dans la salle du conseil de revision, à la mairie, la même fidèle assistance était réunie. Le programme comportait diverses causeries scientifiques avec projections, lesquelles sortaient un peu parfois de la Préhistoire, pour rentrer dans le domaine de l'Archeologie.

C'est ainsi que M. DE SAINT-VENANT, avec de nombreuses vues et des cartes de la répartition en France à l'appui, nous a longuement entretenus des *Hipposandales*. Pour les profanes, disons qu'il s'agit, non plus, comme on pourrait le croire, de l'ancêtre de notre vulgaire Fer à cheval, mais bien plutôt, pouvons-nous penser, d'une chaussure, sorte de pansement, si l'on veut, dont on revêtait le pied du cheval malade ou fatigué.

Ces *Hipposandales* étaient d'ailleurs de formes passablement variées. M. de Saint-Venant les distingue notamment en appareils à talon, à cols de cygne, à rivets, etc. Les projections qui ornent sa causerie ont fait toucher du doigt ses explications, déjà d'ailleurs fort claires. Ajoutons, à la confusion des tenants de l'ancêtre du Fer à cheval, que si les *Hipposan-*

dales avaient eu cette destination, comme leur emploi remonte seulement à l'époque romaine, on aurait dû en trouver des quantités, puisque toutes les légions qui foulèrent notre vieille Gaule en auraient été fournies. Or, au contraire, les hipposandales sont relativement assez rares. On peut donc se fixer à l'idée ou d'un pansement pour cheval malade ou d'un protecteur pour des pieds trop sensibles et seulement en certains cas.

La savante causerie de M. de Saint-Venant, appuyée de projections des plus nettes et de documents d'une absolue authenticité, a été fort goûtée.

M. MORIN JEAN (de Paris) a parlé ensuite des *Fibules de la Gaule romaine*, avec, à l'appui également, quelques projections en couleurs. Là nous avons eu, au premier abord, une légère déception, tout prêt à nous écrier : Mais c'est des épingles de nourrice ! Au fait, cela remonte encore à l'époque romaine ; et, si de nos jours la vulgaire épingle de sûreté vaut 60 centimes la grosse, il semble qu'à Rome nos ancêtres y aient attaché beaucoup plus d'importance.

La forme d'abord de ces fibules le démontre surabondamment. M. Morin peut nous en montrer de toutes simples : un bout de métal recourbé en arc pour une moitié, en ligne droite ; pour l'autre, les deux extrémités unies l'une reposant dans une sorte d'étrier formé par l'autre. Puis, l'objet se perfectionne. Pour faire ressort sans doute, la tige de métal est tordue à peu près à son milieu, cette torsion séparant la partie droite de la partie courbée amène plus d'adhérence de la pointe dans l'étrier, par conséquent fermeture plus parfaite.

Plus tard encore, nouvelle perfection ; on relève double et triple torsion à la partie ressort. Enfin, la mode dut s'en mêler ; les femmes sans doute intervinrent ; et, pour agraffer leurs vêtements, les belles patriciennes voulurent des fibules plus maniérées.

On voit alors le primitif arc de cercle s'infléchir ; une ove de plus en plus développée le remplace ; finalement, on arrive presque à deux parties rectilignes séparées d'un bout par le ressort à quatre torsions contrariées, de l'autre par l'étrier. Puis, des ornements apparaissent sur la partie supérieure.

L'étude approfondie, que M. Morin a présentée à son auditoire, a été largement applaudie, comme le méritait un travail des plus consciencieux.

M. A. L. Lewis, fidèle congressiste anglais, parle de quelques *Mégolithes d'Angleterre* et d'ailleurs. Afin de ne pas fatiguer son auditoire, le savant préhistorien, qui parle avec quelque lenteur notre langue, a prié l'aimable vice-président, M. Edmond Hue, de donner lecture de son travail. Alors défilent pittoresquement, sous les yeux des auditeurs charmés, de magnifiques projections en couleurs, dont la première est d'ailleurs saluée d'une éclosion spontanée de bravos. Et la séance continue par le défilé ininterrompu de divers Dolmens et Menhirs d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, et se termine par un curieux rapprochement entre lesdits monuments du Royaume-Uni et ceux existant dans l'Indoustan. »

M. A. L. Lewis et son porte-parole, l'obligeant M. Ed. Hue, ont été acclamés.

« Enfin, avec une rapidité extrême, M. le Dr Marcel BAUDOIN fait l'historique des travaux que, pendant deux ans, il a pratiqué à la *Grotte sépulcrale* de Vendrest, près de Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne). En moins d'un quart d'heure, le Conférencier, avec un brio inimaginable, nous fait avec lui revivre le cycle des travaux, des découvertes, et aussi des déboires causés par la destruction inintelligente d'ouvriers carriers, exploitant un banc de Grès de Beauchamp.

Nous assistons tout d'abord à la découverte de la Grotte préhistorique, où un modeste chercheur guida les membres de la Société.

M. M. Baudouin nous dit l'extrême importance de la chose, les crânes trouvés portant tous une déformation spéciale ; les os trouvés prouvant que la grotte avait servi d'*Ossuaire* funéraire, où les squelettes avaient été transportés par fragments. Les corps devaient être auparavant presque décarnisés, système encore employé chez les Parsis des bords du Gange.

Grâce à des projections multipliées, le Conférencier nous montre les créateurs de la Grotte, creusant sous un énorme bloc de Grès de Beauchamp, construisant ensuite de chaque côté des murs de soutènement, pour empêcher l'invasion des sables : ces murs néolithiques sont d'ailleurs extrêmement curieux ; puis l'établissement du dallage de la grotte qui devait servir d'*Ossuaire*. Sur ce dallage, d'ailleurs, les chercheurs infatigables ont trouvé des restes humains en partie *incinérés* : ce qui tendrait à prouver qu'à une époque, encore antérieure à l'*ossuaire*, la crémation existait.

L'orateur a conclu en disant que des travaux ont été accomplis par la *Société préhistorique française* pour la reconstitution de cette grotte et d'un escalier d'accès ; le tout, étant sa propriété, va être transformé en parc. Un polissoir trouvé non loin de là y est déjà apporté ».

Cette très intéressante séance a pris fin vers 10 heures et demie.

2^e Séance. — **Jeudi soir**, 25 AOUT 1910 (*Hôtel de Ville*) [8 h. 1/2 à 10 heures].

La *Dépêche du Centre et de l'Ouest* a aussi rendu compte de cette seconde séance.

Revenus à peine de leur excursion à Selles-sur-Cher, les Congressistes se réunissaient le jeudi soir, 25 août à 8 heures 1/2, dans leur salle, à l'Hôtel de ville. — Le programme comportait une

conférence du docteur Le Double; mais notre éminent concitoyen n'ayant pu se rendre à l'invitation faite, les Congressistes ont été privés de sa parole alerte ». — Mais son mémoire a été publié depuis [Voir plus loin].

M. WELTER, notaire impérial à Metz, avait accepté de faire à sa place une causerie sur les *Mardelles d'Alsace*, habitées de l'époque gallo-romaine.

A l'aide de projections, il a montré la construction de ces habitations ressemblant à nos huttes actuelles de charbonniers et revêtues de glaise à l'extérieur.

Il a décrit minutieusement les travaux de recherches dans les mares qu'il a fallu épuiser d'abord, fouiller ensuite avant de découvrir les huttes effondrées et sous les branches entrecroisées les traces évidentes du passage de l'homme : foyer, cendres, charbons et pièces de bois travaillé à tenon et mortaise, etc.

A 9 h. 1/2, M. le D^r M. BAUDOIN, Secrétaire général du Comité d'Organisation du Congrès, Directeur des Excursions du Congrès, a fait la causerie préalable annoncée. Elle a été accompagnée de nombreuses PROJECTIONS LUMINEUSES sur la grande EXCURSION, DE DEUX JOURS, en VOITURES AUTOMOBILES, qui a eu lieu le Vendredi 26 et le Samedi 27 Août, dans la TOURAINE DU SUD-EST [*Diapositives* de M. L. BOUSREZ, auteur de l'*Inventaire des Monuments mégalithiques de Touraine*; de M. le D^r Henri MARTIN, Président de la *Société préhistorique Française*; et de M. DELIS, Président de la *Société Photographique de Tours*].

M. Marcel Baudouin, succédant à M. Welter, avec quelques brèves explications à l'appui, a fait, par projections, défiler, sous nos yeux, tel un kaléidoscope, le Congrès tout entier! Voici le Château-du-Plessis, Mettray et ses grottes; les habitations sous rochers; les Silex et leur taille! Voici encore la carte du Lochois mégalithique, le Petit Pas de Saint-Martin et les Danges de Sublaines, le Polissoir du Pas Saint-Martin, la Pierre levée de Saint-Quentin; Montrésor, Loches et la forêt, la Chapelle-du-Liger, Beaulieu, le tombeau d'Agnès Sorel. Enfin l'oratoire d'Anne de Bretagne, le dolmen de Pierre Chaude à Paulmy, Le Grand-Pressigny; et ses fameux silex paléolithiques; ses *livres de beurre*, ses lames, têtes de flèches, etc.; le menhir des Arabes et, pour terminer, projeté sur l'écran, voici le groupe des congressistes, tels qu'ils furent photographiés!

Par là-dessus, le Conférencier, avec son inaltérable bonne humeur, envoie tout le monde se reposer... « On part demain matin à 6 heures! »

**III. — CONFÉRENCE DE VULGARISATION DE M. LE P^r
LE DOUBLE (de Tours).**

LA MÉDECINE ET LA CHIRURGIE DANS LES TEMPS PRÉHISTORIQUES
ET PROTOHISTORIQUES.

Cette Conférence, qui devait avoir lieu le 20 août, à 8 heures du soir, n'ayant pu avoir lieu en raison de l'état de santé de M. le P^r A. F. Le Double, ne peut pas être publiée à cette place, d'autant plus qu'elle n'est plus inédite. Comme elle a paru déjà dans plusieurs Revues spéciales, en particulier dans la *Gazette médicale du Centre*, de Tours (1), nous y renvoyons nos lecteurs.



IV. — LE BANQUET DU CONGRÈS.

[Mercredi 24 AOUT (soir)].



Le Banquet du Congrès a eu lieu, le mercredi 24 août 1910, dans la grande salle des Fêtes Brunet.

Dès 7 heures et demie, environ 150 convives étaient réunis.

A la table d'honneur, M. le D^r Ballet préside, ayant à ses côtés MM. Seignouret, préfet d'Indre-et-Loire; et Loiseau, adjoint au maire de Tours.

Remarqué dans l'assistance : tout d'abord nos hôtes étrangers, MM. Valdemar Schmidt (Danemark); Rutot, Maërtens, de Loë (Belgique); Lewis (Angleterre); Rehlen, Haacke, docteur Pfeiffer (Allemagne); Heierli, Tatarinoff (Suisse); Welter (Lorraine); Prokowski (Russie), etc.

Parmi les membres du bureau du Comité central, nous relevons : MM. A. de Mortillet, E. Rivière, Henri Martin, Président de la Société préhistorique française, docteur Marcel Baudouin, Secrétaire général, Ed. Hue, Louis Giraux, trésorier, Ch. Schleicher et Géneau, secrétaires.

Egalement, parmi les personnalités tourangelles, nous avons reconnu : MM. le docteur Héron et Durand, conseillers généraux; docteur Chaumier, capitaine Gaurichon, J. Rougé, abbé Bosseboeuf, docteur Dubreuil-Chambardel, Villemin, les représentants

(1) *Gazette médicale du Centre*, Tours, 1911, 1^{er} mars, XVI, n^o 3, p. 53, et 1^{er} avril, n^o 4.

du *Journal d'Indre-et-Loire*, de la *Touraine républicaine*, et de la *Dépêche*, etc. Enfin, si M. Brunet avait su, se distinguant une fois encore, non seulement composer un menu des plus délicats, mais encore organiser un service impeccable, n'était-ce pas qu'il connaissait la présence certaine de plusieurs dames? Et ces fleurs, garnissant les surtouts ou s'élevant des vases au long col délicat, ces guirlandes de roses serpentant sur la nappe, n'avaient-elles pas pour but de servir de cadre à la plus belle moitié du genre humain? De cette attention délicate du maître-traiteur, elles se sont montrées toutes enchantées. Nous avons reconnu, parmi les congressistes les plus convaincues : Mmes Henri Martin, Ed. Hue, Crova, Heierli, Florance, Evrard, de Komar, etc., etc. (*Dépêche du Centre*).

Lorsque l'heure des toasts a sonné, M. le D^r Ballet Président, prend le premier la parole.

Mesdames, Messieurs,

Notre Congrès vient de clore ses séances. Je suis heureux de constater devant vous le succès qu'il a remporté et de vous rappeler la valeur et l'importance des travaux qui nous ont été présentés. Notre compte-rendu, qui paraîtra bientôt, et qui fixera désormais, par l'impression, toutes nos discussions, offrira le même attrait, le même intérêt que ceux qui l'ont précédé, j'en ai le ferme espoir. Je lève mon verre en l'honneur du VI^e Congrès Préhistorique de France, au succès du Congrès de Tours !

Au nom de tous, j'offre ici mes plus respectueux hommages aux dames, qui ont bien voulu faire partie de notre Congrès, qui assistent à notre banquet, et qui, demain, prendront part à nos excursions. Nous les remercions d'avoir embelli de leur présence des réunions toujours austères; d'avoir apporté un élément gracieux au milieu de nos discussions, de nos préoccupations scientifiques. Je lève mon verre en l'honneur des dames du VI^e Congrès Préhistorique de France, en les priant de vouloir bien agréer cet hommage qui leur est dû !

Je lève mon verre en l'honneur des membres de la presse locale, qui nous ont apporté un concours très aimable et très empressé, que nous n'avions pas encore rencontré jusqu'à ce jour.

Je lève mon verre en l'honneur des savants étrangers, qui ont bien voulu répondre à notre appel et je leur en exprime de nouveau toute notre gratitude.

Je lève mon verre en l'honneur de cette élégante, de cette brillante ville de Tours, qui nous a si gracieusement ouvert ses portes.

Enfin, je lève mon verre en l'honneur des Autorités de la Ville et du Département, qui nous ont si généreusement prêté leur concours et leur appui. Au nom de tous, je leur offre ici mes plus vifs, mes plus sincères, mes plus chaleureux remerciements.

Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, Monsieur le Maire de la ville de Tours, MM. les conseillers généraux Héron et Durand, Mesdames, Messieurs,

Je bois à vos santés !

M. le PRÉFET se lève ensuite. — Il remercie tout d'abord l'orateur précédent des paroles si aimables qu'il lui a consacrées. Il s'excuse de n'avoir pu, retenu ailleurs, souhaiter lui-même la bienvenue aux congressistes, lors de leur séance d'ouverture. Il n'ignore pas le charme, qui se dégage de tous les souvenirs entassés en notre sol de France. Il connaît l'émotion prenante, qui s'empare du chercheur au cours de cette chasse aux souvenirs, d'où se dégage toujours plus l'âme de notre belle patrie (*Applaudissements*). Le cœur de notre pays bat peut-être plus fortement en Touraine que partout ailleurs et les congressistes ne pouvaient guère être mieux reçus ailleurs qu'à Tours où se retrouve, comme partie intégrante des mœurs, en son entier, la vieille urbanité française. — De longs applaudissements, notamment de nos hôtes étrangers, soulignent cette période.

L'orateur termine en disant qu'il a su apprécier à leur juste valeur les efforts des congressistes; aussi lève-t-il son verre à tous les assistants et spécialement à tous les savants étrangers et français qui sont à ce banquet (*Applaudissements unanimes et répétés*).

M. LOISEAU a la parole. Le vénérable adjoint au maire de Tours prononce le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Vous savez que M. le maire de Tours, M. Pic-Paris, est retenu loin de nous par l'état de sa santé. Je dois donc le remplacer ce soir.

J'ai tenu néanmoins, en venant parmi vous, à remercier M. le président du VI^e Congrès préhistorique de France, de l'honneur qu'il a fait à notre Municipalité en m'invitant à ce banquet.

Mesdames et Messieurs, nous vous avons vu à l'œuvre; nous avons compris l'importance de la manifestation qui depuis trois jours se déroule dans notre cité. Nous vous sommes profondément reconnaissants de votre effort, pour faire comprendre, à nos compatriotes, la valeur philosophique et la portée sociale des richesses enfouies dans le sol de la Touraine.

Nous savons que l'un des vœux émis ce soir à votre séance de clôture intéresse particulièrement la ville de Tours. Soyez convaincus que nous nous efforcerons de n'oublier ni votre désir, ni votre passage parmi nous; et permettez-moi de boire, Mesdames et Messieurs, aux succès passés et futurs des Congrès préhistoriques de France.

Des applaudissements saluent cette allocution.

Puis M. le Dr HÉRON, au nom du Conseil Général, s'exprime en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de remercier à mon tour l'éminent et distingué Président du Congrès préhistorique de France de ses paroles aimables et de son toast courtois pour le représentant de la ville de Tours au Conseil général d'Indre-et-Loire; pour le rapporteur assez heureux d'avoir obtenu de l'assemblée départementale la subvention, que vous méritiez, pour votre œuvre utile et féconde de propagande scientifique.

Vous n'aviez pas, Monsieur le Président, à me remercier, comme vous l'avez fait, de mon intervention et de mon dévouement à votre œuvre. C'est à moi au contraire de vous remercier et de remercier aussi le comité organisateur d'avoir fait à la ville de Tours l'insigne honneur de la choisir pour le siège de votre Congrès, c'est-à-dire pour le foyer d'expansion, le centre de rayonnement des lumières que vous avez jetées sur toute la région, sur le pays tout entier; c'est à moi de vous remercier d'avoir appelé et réussi à grouper ici en un faisceau brillant tous ces savants accourus des divers pays d'Europe et d'Amérique, et qui sont la gloire de leurs patries respectives, pour étudier ensemble, dans le calme serein des conférences et des discussions courtoises, les graves problèmes des origines et des premiers efforts de l'Humanité.

Nous autres, Tourangeaux, à l'esprit paisible et pondéré comme le climat même de notre province, nous n'avons pas pour règle et pour principe d'apporter à l'œuvre qui nous plaît l'encouragement bruyant des paroles vaines et des compliments sonores, mais celui plus pratique des actes matériels et des manifestations sensibles et palpables. Et c'est pourquoi, Messieurs les Congressistes, assemblée départementale et administration municipale se sont unies pour vous accorder cordialement ce que vous leur demandiez, et, en le faisant, ce n'est pas vous, mais nous mêmes, que nous honorions et en toute conscience et en toute sincérité (*Applaudissements*).

Vous êtes venus montrer au peuple, vous êtes venus enseigner à ceux qui l'ignoraient encore, ce que c'est que la Préhistoire; vous êtes venus ouvrir à tous les esprits des horizons nouveaux et des pensées nouvelles; vous êtes venus nous apprendre à réfléchir et à songer sur les mystères des premiers âges de la terre et de l'humanité; vous avez jeté, semé, dans les cerveaux avides de savoir et de s'instruire, le germe fécond des connaissances nouvelles et vous avez ainsi travaillé au développement et au progrès de l'esprit humain (*Applaudissements*).

Laissez-moi, Messieurs, vous féliciter de cette œuvre et de cette tâche, éminemment utile, dont mes compatriotes et tous ceux qui ont fidèlement suivi vos séances recueilleront les fruits. Pour ma part, pris actuellement par la tenue trop absorbante de la session du Conseil général, je regrette vivement de n'avoir pu, comme eux, assister régulièrement à vos

magnifiques et suggestives assises; car je suis de ceux qui estiment que, si avancée que soit la période de l'existence où l'on est arrivé, il y a encore et toujours à apprendre, et que la vie n'est qu'une constante et perpétuelle étude. Comme le voyageur qui voit toujours l'horizon s'étendre et s'éloigner devant ses yeux à mesure que lui-même avance, l'observateur et le chercheur voient s'allonger devant leur curiosité, toujours inquiète et jamais rassasiée, l'étendue des connaissances nouvelles à acquérir (*Applaudissements*).

Pareil à la terre elle-même en ses sombres et mystérieuses convulsions, qui partout secouent et troublent sa surface, l'esprit humain est, en ce moment, Messieurs, partout en plein travail, en pleine ébullition, si je puis aussi librement parler devant vous; aucun des domaines de l'inconnu ne lui semblent inaccessible, interdit à ses recherches. Vous avez vu, ces temps derniers, dépassant tout ce qu'on peut imaginer de réalisation de rêves impossibles, des hommes audacieux s'élancer dans les nues suivant un itinéraire strictement tracé d'avance, s'élevant plus haut que les êtres ailés, dont c'est la destination même de voler dans les airs; et, des cimes éthérées du ciel où ils n'apparaissaient plus que comme des points infimes, redescendre sur terre avec la calme aisance et la grâce assurée qui caractérisent la puissance et la majesté de l'humanité taioyphante des forces mêmes de la nature (*Longs applaudissements*).

Eh bien, Messieurs, il en est de même de vous; dans votre œuvre patiente et féconde, votre esprit méthodique et curieux s'élance à la recherche de l'inconnu qui nous trouble; il veut percer les nuages qui enveloppent les mystères des premiers âges de notre planète, et, avec le seul flambeau de la science et de la raison, il arrive à éclairer d'une vive lumière les difficiles questions de l'origine, de l'enfance et du développement de l'humanité (*Applaudissements*).

Seulement ce n'est pas au Ciel que vous allez chercher des inspirations; c'est à la terre même que vous allez demander vos moyens d'investigation; c'est dans son sein que vous allez puiser les matériaux mêmes de vos recherches et le sujet de vos travaux. Et c'est là ce qui fait votre mérite et votre gloire.

Messieurs, comme vous l'avez pu voir ces jours-ci et comme vous le verrez encore mieux dans les jours qui vont suivre, vous êtes ici dans une terre particulièrement propice à votre genre d'études et qu'on a eu grandement raison de choisir pour siège de votre Congrès. C'est une terre éminemment plantureuse et féconde, qui, à en juger par les vestiges qu'on y a retrouvés et que vous avez curieusement examinés dimanche au Château du Plessis, et que vous examinerez encore en plus grande abondance dans vos excursions de demain, c'est une terre plantureuse et féconde, qui a dû séduire et retenir l'humanité dès ses premiers âges. A maintes reprises elle a séduit et retenu de même, dans le cours de notre histoire nationale, les princes et les rois, de façon à devenir et à constituer en réalité le cœur et la capitale même du pays (*Applaudissements*).

Aussi l'a-t-on appelée le Jardin de la France. Comme dans tous les

ardins, on y a jeté des pierres. Des unes, on a su faire des châteaux magnifiques, véritables bijoux d'architecture, dentelles de pierres, demeures de fées ou de reines, que comme tous vous admirerez en passant. Des autres, plus petites, beaucoup plus anciennes et profondément enfoncées dans les entrailles de la terre, vous avez fait plus et mieux que des châteaux : vous avez fait la base d'une science nouvelle, celle qui s'est donné pour but et pour programme la recherche des origines mêmes de l'humanité (*Applaudissements*).

Et il faut bien reconnaître que ce n'est point là une science vaine et imaginaire et dépourvue d'intérêt, puisqu'elle compte et réunit ici, en ce brillant Congrès, si nombreux et si chaleureusement suivi, d'ardents adhérents et de hautes personnalités, accourus non pas seulement des points les plus opposés de notre pays de France, mais des pays les plus éloignés des diverses provinces de la Belgique ou de l'Allemagne, de l'Angleterre et des hauteurs de l'Ecosse, de la libre Suisse, et des lointains confins du Danemark et d'au-delà même des mers, de l'Amérique, et de ce pays enfin qui nous est toujours, quoiqu'on dise, particulièrement cher, et qui toujours est doublement près de nous et près de notre cœur, je veux parler de notre vaillante et laborieuse Alsace (*Applaudissements prolongés*).

Messieurs, c'est pour nous, Tourangeaux, un grand et inoubliable honneur de voir aujourd'hui rassemblée une si imposante pléiade de savants connus et estimés du monde entier, et, en les remerciant du superbe et profitable enseignement qu'ils viennent de nous donner, je veux vous demander de lever, avec le mien, vos verres et de boire à leur santé à tous. En buvant à eux je bois à la Science, qui non seulement ne connaît plus de frontières, mais ne connaît même plus de limites, et, par la science, au progrès incessant et à l'indépendance de l'Humanité, fraternellement unie dans la paix et le travail heureux. (*Longs applaudissements*).

M. JOS. MAERTENS, Délégué officiel du Gouvernement belge, dit alors :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Chargé pour la seconde fois de représenter le Gouvernement belge à la session des Congrès préhistoriques de France, je viens vous dire tout le plaisir et l'honneur que je ressens à venir remplir cette mission scientifique, au milieu de tous mes collègues français et étrangers.

Lorsque je me rappelle la façon charmante et pleine d'hospitalité avec laquelle je fus reçu l'année dernière au Congrès préhistorique de Beauvais, je n'ai pas hésité à revenir puiser dans le sol de votre beau pays qu'est la Touraine de nouveaux documents et de nouvelles sources d'études de la vie de nos anciens Primitifs.

Car, je m'empresse de le redire, le sol français est le plus fécond en découvertes et en instruments primitifs de la vie et des coutumes de ces premières peuplades.

C'est à la France encore que nous devons ces Congrès annuels, qui réunissent, non seulement les savants de la France, mais nos collègues du monde entier, les mettant à même de pouvoir étudier et discuter ce que leur pays ne possède pas.

Au nom de mon Gouvernement, de mes collègues et de la Science, je vous dis merci.

J'aurais encore un mot à vous dire avant de terminer; vous me direz peut-être que ce n'est plus de la Préhistoire; j'en conviens, mais il est toujours permis de souligner une grande manifestation économique et artistique.

Nous avons en ce moment à Bruxelles une Exposition universelle, où tous les produits du monde, soit industriels, soit scientifiques, sont venus en une lutte pacifique se disputer la gloire de leur pays.

Encore une fois, c'est la France, cette grande nation amie qui est la mieux représentée.

Et, puisque je m'adresse ici à un public d'élite, je dois vous mentionner également l'Exposition de l'art belge au dix-septième siècle, réunissant, en un ensemble unique, plus de six cents tableaux de nos anciens maîtres, dont les principaux sont Rubens, Van Dyck, Jordaens. Permettez-moi qu'à cette occasion deux noms soient cités : celui du baron Descamps, ancien ministre des sciences et des arts, qui en fut l'initiateur et Cyrille van Overberghe, commissaire général, qui en fut l'ordonnateur.

Si, un jour, voulant vous rendre compte de toutes ces beautés, vous venez à passer la frontière, nous serons heureux, Belges, de pouvoir vous rendre l'hospitalité que vous nous donnez d'une façon si large et si amicale. Je lève mon verre en l'honneur de M. Fallières, Président de la République française, qui est le symbole de l'hospitalité française.

Une longue salve d'applaudissements souligne l'aimable intention contenue dans la dernière phrase de M. Maertens.

Puis M. SCHMIDT (de Copenhague) exprime ses remerciements à tous ceux qui firent si bon accueil aux Savants étrangers. Dans une langue qui a l'air hésitante, mais qui sait très bien ce qu'elle veut dire, le vieux Maître rappelle le rôle joué par Tours lors de l'invasion des Sarrazins dans l'Europe centrale. Depuis ce temps-là, ajoute-t-il, Tours s'est distinguée de bien des manières. A plusieurs reprises elle a été la capitale de la France. C'est pourquoi il lève son verre en associant dans un toast à la fois la ville de Tours et la France!

Voici d'ailleurs le texte de son discours.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs !

J'espère que vous voulez bien permettre à un des membres étrangers du sixième Congrès préhistorique de France, qui est venu à Tours d'un peu plus loin que la plupart des autres, d'exprimer ses sentiments les plus sincères de profonde gratitude envers la ville de Tours, et envers tous ceux qui ont reçu les membres du Congrès, d'une manière si excel-

lente et si cordiale. Comme la distance que j'ai parcourue pour venir à Tours a une certaine importance, le temps, pendant lequel je me suis occupé sérieusement de l'étude des époques préhistoriques, n'est pas non plus minime. Dans quelques jours il y aura juste cinquante ans que je commençai à étudier les temps préhistoriques à l'étranger, après avoir terminé mes études des antiquités scandinaves préhistoriques chez nous!

C'est pour tous ceux qui connaissent un peu l'histoire de notre civilisation européenne une grande satisfaction et une vive joie de citer le nom de la ville de Tours. C'est un des grands noms de l'histoire de notre civilisation. C'était dans les environs de la ville de Tours que furent brisés les flots d'une Invasion orientale, qui avait pour but de subjuguier l'Europe et de détruire la nouvelle Civilisation, qui commençait à pousser en Europe, après la chute de l'ancien Empire de Rome. C'est à Charles Martel, au courage et au dévouement patriotique de ses guerriers français, que l'Europe doit que les Sarrasins furent vaincus et que l'Europe a pu vivre sa propre vie et développer sa haute civilisation.

Le nom de Tours doit-être cité avec honneur à côté de ceux de Marathon, de Salamine et de Platée, où le petit peuple grec repoussa l'attaque du colosse Perse, qui était sur le point d'inonder l'Europe, après que toute l'Asie civilisée eut passé sous la domination du grand roi Perse.

C'est cette ville de Tours, qui nous a reçu d'une manière si splendide et si cordiale; cette même ville qui a joué un rôle si glorieux dans les annales de l'humanité. Nous sommes tous remplis des sentiments les plus sincères de gratitude et de haute considération.

Je sais donc que, lorsque je vais boire à la prospérité de la ville de Tours, ce toast sera salué avec enthousiasme par tous les présents. Je lève mon verre et je bois à la prospérité de la belle et hospitalière ville de Tours; mais, comme la ville de Tours ne peut être séparée de la grande patrie française, dont elle a été à plusieurs reprises la capitale, je bois en même temps à la prospérité de la France tout entière et au bonheur et à la prospérité du grand et noble peuple français.

On applaudit avec chaleur le vénérable représentant du Danemark.

Puis M. Rutor, de Bruxelles, joint longuement ses remerciements à ceux déjà exprimés par les précédents orateurs et termine en levant son verre à la gloire de la Préhistoire française!

Au nom de ses compatriotes, dans une courte phrase dont la pondération touche fortement l'auditoire, M. KESSLER remercie du souvenir donné à l'Alsace et aux Alsaciens. Des applaudissements discrets prouvent à M. Kessler qu'on a compris à mi mot ce qu'il a dit et aussi ce qu'il a voulu dire. Il y a des congressistes de toute nationalités dans la salle; on lui sait gré d'avoir eu le tact d'indiquer sa pensée sans insistance désagréable ou simplement gênante pour certains!

M. TATARINOFF (Suisse) s'excuse de ne pas très bien parler français. C'est le premier toast qu'il prononce en notre langue ; c'est son toast... virginal (*Longs rires.*) L'orateur continue ; il ne parle pas comme Délégué officiel, parce qu'il n'y a pas de Société préhistorique en Suisse, qui ait délégué un Président à assister à de pareilles cérémonies. Il vient comme « homme libre » ; et les Suisses ont été trop cordialement accueillis à Tours pour qu'il ne tienne pas à remercier les autorités civiles, et... militaires, ajoutet-il, en apercevant un soldat en tenue dans l'assistance. Rappelant la grande influence qu'eut Saint Martin de Tours sur les petits cantons de Suisse, il se remémore la première Confédération de Berne. Il évoque ses souvenirs d'écolier, confondant la bataille de Tours avec la bataille de Poitiers, et, pour ce, morigéné par son maître ! Cela c'est de l'Histoire. Aujourd'hui nous sommes dans la Préhistoire ; quel changement de « décoration » ! Il remercie le *Congrès préhistorique de France* de lui avoir permis de visiter Tours et ses environs. Etant, « par hasard », Président de la *Société préhistorique de Suisse*, il prend la responsabilité d'inviter les Préhistoriens de France à venir à Berne. « Si nous ne pouvons pas vous accueillir comme vous l'avez fait à Tours, conclut l'orateur, les Suisses vous recevront aussi bien qu'ils le pourront ! »

Cette péroraison, où l'orateur, on le sent, a mis tout son cœur, est longuement acclamée.

Enfin, M. le D^r A. GUÉBHARD (de Saint-Vallier-de-Thiery) prononce les paroles suivantes :

Invité à prendre la parole, je proteste que ce n'est pas à moi, mais à mon ami, le D^r M. Baudouin, membre actif de la Presse, qu'eût dû appartenir l'honneur de résumer pour tous, mais notamment pour la Presse locale et régionale, les remerciements si bien exprimés par le Président du Congrès. Après celui-ci, que peut-il rester à dire qu'il n'ait déjà mieux dit ?

Pourtant le Géologue, apercevant devant lui un autre Géologue, je ne peux m'enpêcher de penser que ce tout jeune homme, ici sous l'uniforme militaire, est le même, qui, grâce à la bienveillance éclairée d'un autre militaire, lui-même une des chevilles ouvrières de l'excellent Comité local, put, tout le long des excursions, mettre en pratique démonstrativement cette union intime de deux sciences, qui fait de la Préhistoire un prolongement de la Géologie.

Après que j'aurais chargé le *petit pioupiou*, licencié ès-sciences, de redire chez lui (1) toute notre admiration pour l'exquise manière dont fut,

(1) Depuis cette époque, M^{me} la Comtesse Lecointre, mère de notre guide en géologie locale, est malheureusement *décédée* (1911).

ailleurs, unie à la plus aride des sciences la plus fine littérature et la plus haute poésie, tout le monde s'associera certainement à mon toast final : « Vive l'armée »..., surtout en civil !

Comme on le voit, le BANQUET n'a pas été la partie la moins intéressante du Congrès !

C. — EXCURSIONS GÉNÉRALES.

I. — EXCURSION A L'ABBAYE DE MARMOUTIERS, PRÈS TOURS.

[Lundi 22 AOUT 1910 (*soir*)].

a) Programme détaillé.

1. — Départ de **Tours**, devant le MUSÉE municipal, par le Tramway municipal..... 5 h. 15
2. — Descente du Tramway à la Vallée des Lilas (Ste-Radegonde)... 5 h. 30
3. — Visite des RESTES du COUVENT DE MARMOTIER : Portail de la Crosse ; donjon ; chapelle des sept Normands ; galerie des Solitaires ; cellule de Saint-Léonard ; Puits de Saint-Gatien ; Cave gallo-romaine de Saint-Patrice ; chapelle primitive, dite Repos de Saint-Martin ; cellule de Saint-Brice ; caverne et fontaine de Saint-Martin 5 h. 30-6 h.
4. — Descente au Tramway 6 h. 15
5. — Retour, à Tours, par le Tramway..... 6 h. 30
6. — Arrivée à Tours..... 6 h. 45

PRIX DE L'EXCURSION (Tramway et pourboire) : 0 fr. 50.

b) Récit de l'Excursion.

A 5 h. 30, un tramway spécial attend les Congressistes pour les conduire à Marmoutier, où ils arrivèrent, après avoir franchi la Loire et longé le fleuve ensablé.

Grâce à l'extrême obligeance de M. l'abbé Bossebœuf, qui avait bien voulu se joindre à eux, les Congressistes ont eu le régal d'un historique documenté, sinon complet, de la célèbre Abbaye.

Le Conférencier, car il s'est agi d'une véritable conférence en plein air, et combien instructive, décrivant tout d'abord le portail

de la Crosse, n'a pu se tenir de rappeler le vieil adage, soulignant l'antique prospérité de Marmoutier :

De quel côté qu'il vente
Marmoutier a des rentes !

Il décrit ensuite la disposition intérieure de l'ancien Marmoutier ; ce qu'était l'église du vieux monastère avec sa nef ; son cloître à deux styles différents ; l'église rappelant d'ailleurs la célèbre Abbaye de Fontevault, à Saumur, que tout le monde connaît.

Puis c'est un rapide historique du Monastère de Marmoutier, « berceau d'une partie de la civilisation française », et de saint Grégoire de Tours. Rappelant les origines, l'orateur montre Saint-Martin, venant se reposer de ses fatigues à Marmoutier ; les moines se groupant autour du fondateur qui mourait en 397, octogénaire.

Après une période sans éclat sous le règne de Charlemagne, Marmoutier est des plus prospère. C'est l'abbé Renaud, qui le dirige ; et le Conférencier montre à son auditoire des photographies du sacramentaire d'Autun et du pape Grégoire, documents indiscutables qui situent le passage de l'abbé Renaud en 842. Puis c'est le XI^e siècle, où une brillante poussée littéraire et artistique se produit avec Sigo, enfin le moyen âge avec ses beautés et aussi ses laideurs ; enfin les temps contemporains, XVII^e et XVIII^e siècles.

Les Congressistes visitent alors rapidement : les restes de l'Abbatiale, la cellule fameuse, le repos de saint Martin, les restes de l'ancienne église avec les tombeaux des moines taillés dans le roc, la chapelle des sept dormants, les cellules des moines, la galerie des solitaires, le baptistère, la galerie extérieure ajourée comme une fine dentelle de pierre, et redescendent enfin par l'escalier en pierre, en colimaçon, à jour, d'une légèreté extrême.

M. le D^r M. Baudouin a fait remarquer, chemin faisant, que les Grottes en question ressemblent fortement à certains *Souterrains-refuges*. — Elles ont dues être très souvent remaniées.

Mais il est 7 heures lorsque la caravane arrive à Tours ; elle aura juste le temps d'aller dîner, pour, à 9 heures, assister à la CONFÉRENCE de M. le D^r Ballet, Président, sur les « Débuts de l'Humanité ».



II. — EXCURSION A LA GROTTÉ DES FÉES DE METTRAY (I.-et-L.).

[Mercredi 24 AOUT 1910 (soir)].

a) Programme détaillé.

1. — **Tours.** — Départ des VOITURES AUTOMOBILES (Place du Palais). 4 h. 15
2. — **Saint-Symphorien.** — Montée par la Route de la Tranchée. h. 20
3. — **Mettray.** — Passage devant la Colonie pénitentiaire (Fig. 1.). 4 h. 30

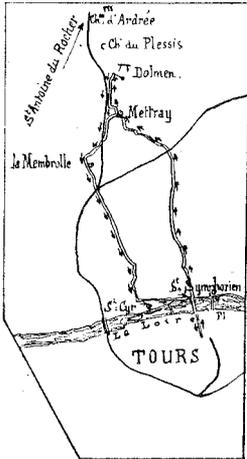


Fig. 6. — Plan détaillé de l'Excursion à la GROTTÉ DES FÉES, dite de Mettray (24 Aout 1910).

4. — **Saint-Antoine-du-Rocher.** —
 - a) Arrivée à l'entrée du Chemin du Mégalithe (à 1900 mètres de l'Eglise de Mettray)..... 4 h. 40
 - Arrivée au bout du Chemin du Moulin (340m)..... 4 h. 45
5. — **La Grotte des Fées.** — a) Arrivée, à pied, au Dolmen (90m).... 4 h. 50
 - b) Visite du Monument, dirigée par M. le capitaine Gaurichon [Orientation : Ouest-Est. — Entrée, rétrécie : 99° Est. — 3 Tables. — Vestibule. — Grès. — Légende : Autel à Sacrifices]. — 4 h. 50-5 h. 50
 - c) Départ pour les voitures..... 5 h. 55
6. — **Retour.** — a). — Montée en VOITURES AUTOMOBILES..... 6 h.
 - b) Retour, à Tours, par LA MEMBROLLE, et St-Cyr-sur-Loire. 6 h. 15 [Vue splendide sur la Vallée et les Châteaux modernes].
 - c) Arrivée, à Tours (Pl. du Palais). 6 h. 30

Prix de l'Excursion de Mettray. — Le Prix de l'Excursion de Mettray, en VOITURES AUTOMOBILES, était de **trois Francs cinquante.** — Il fallait se faire inscrire avant le Mardi soir, 23 août 1910.

b) Récit détaillé.

La *Grotte des Fées* (1), appelée à tort de Mettray, puisqu'elle est située sur le territoire de la commune voisine de Saint-Antoine-du-Rocher, constitue un des monuments Mégalithiques les plus importants et les mieux conservés de France. Le nombre de ses supports et de ses tables, ainsi que leurs dimensions inusitées, en font plutôt une *Allée couverte* qu'un *dolmen*; sa visite s'imposait aux Préhistoriens, d'autant plus qu'à l'intérêt archéologique se rattache l'agréable spectacle d'un vallon pittoresque sur les sommets duquel se dressent à chaque instant des châteaux modernes.

(1) Nous empruntons le récit de cette excursion à notre collègue, M. le capitaine Gaurichon (*Gazette médicale du Centre*, 1910).

En partant de l'Hôtel de Ville, les Automobiles (*Fig. 8-10*) remontent, dans toute son étendue, la rue Nationale, franchissent la Loire sur un large pont de pierre de 434 mètres et pénètrent dans Saint-Symphorien par la rampe dite « la Tranchée », qui conduit au plateau, sur lequel quelques auteurs placent l'ancienne ville gauloise, qui précéda Cæsarodunum ou ville de Tours. Actuellement le terrain supporte de nombreuses constructions, parmi lesquelles d'immenses réservoirs destinés à l'approvisionnement d'eau de la ville

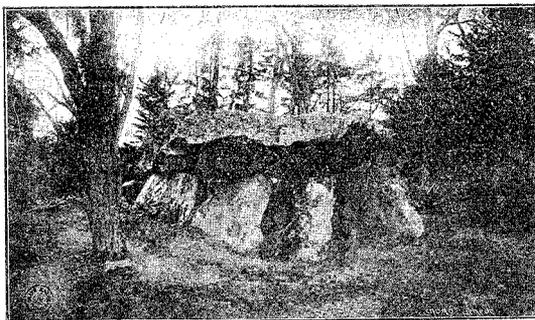


Fig. 7. — L'Allée couverte de Saint-Antoine-du Rocher, dite Grotte des Fées.

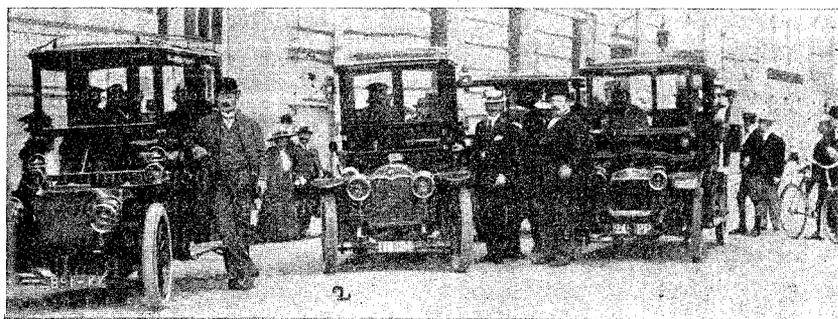
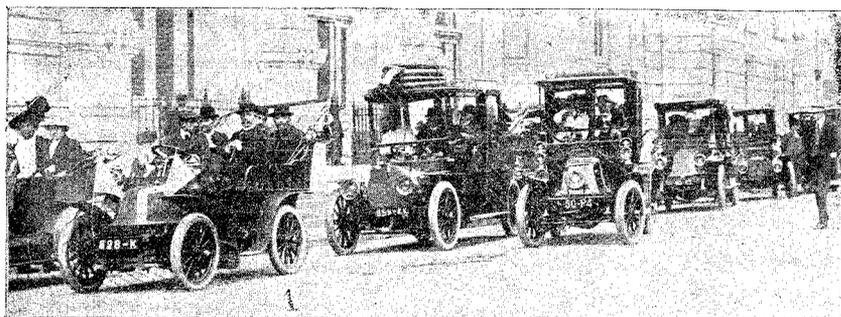
de Tours; sur la gauche, un château d'eau plus modeste, distribue l'eau aux communes de Saint-Cyr et de Saint-Symphorien.

Laissant à droite la route de Vendôme, on prend à gauche celle de Caen, que l'on quitte presque aussitôt pour le chemin de la Chartre: jolies propriétés de la Chanterie, du Colombier et de la Ménardièrre, puis deux florissantes pépinières. Peu après avoir traversé le pont du Carrefour sur le ruisseau de Mié, on suit à gauche le chemin qui, en pente douce, conduit au pont sur le chemin de fer de Vendôme et sur le ruisseau de la Perrée; les déblais ont mis à découvert le Calcaire lacustre, où l'on trouve de jolies géodes de quartz colorées en noir, bleu, rougeâtre, jaune; la route passe devant les belles pelouses du château de la Ribellerie, où existent d'importants Souterrains, encore inexplorés; en face se profile, au fond d'une belle avenue ombrageuse, le Château-Rouge, près duquel on voit, en tranchée, dans le chemin de fer, la marne blanche, avec rognons de silex meulière.

On gravit un riant plateau où de verdoyantes futaies cachent l'aspect sévère de la Colonie pénitentiaire de Mettray, dont la renommée européenne mériterait bien de retenir l'attention. Conçue dans la généreuse pensée d'arracher à la corruption du mauvais exemple les mineurs âgés de moins de 16 ans, qui ont été condamnés à l'internement dans une maison de correction, elle leur

VI^e CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE (TOURS, 1910)

EXCURSIONS GÉNÉRALES EN AUTOMOBILES.



PL. 00010. — LE DÉPART DES VOITURES AUTOMOBILES, devant l'Hotel de Ville de Tours, pour l'EXCURSION DE METTRAY. — En haut : Voiture de tête : Le Bureau du Congrès [D^r Ballet, D^r Chaumier]. — Au milieu, file de Sept voitures au départ. — En bas : Les dernières voitures. — [Clichés des Photographes du Congrès, MM. Primault et Boidron, édités en cartes postales].

offre un toit paternel et une famille honnête, en les élevant moralement dans les travaux et les bonnes habitudes de la vie agricole; la Colonie est à 7 kilomètres de Tours. Là, le sol est caillouteux; tous les cailloux sont blanchâtres et calcaires; ils annoncent le Calcaire d'eau douce (Fig. 11).

On passe devant le château du Petit-Bois, contigu à la Colonie, et dans le parc duquel se trouve une petite *Grotte*, s'ouvrant dans la marne et d'où sort une source. Un peu plus bas, non loin du ruisseau, on trouve dans une marnière, et, au-dessous de la marne, de l'argile blanche avec silex. A hauteur d'un petit calvaire, on se dé-

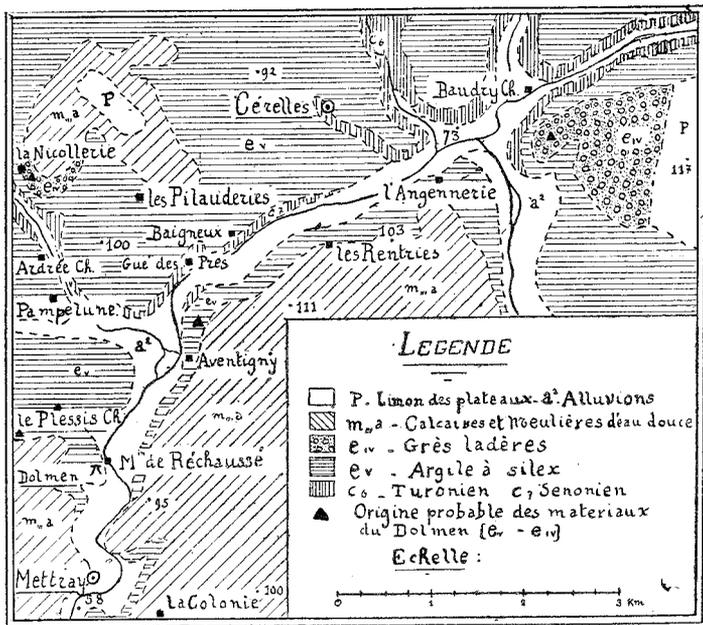


Fig. 11. — CARTE GÉOLOGIQUE des Environs de Mettray et de Saint-Antoine du Rocher. — [Cliché G. Lecointre].

tourne du chemin conduisant à la gare de Mettray pour continuer la descente rapide jusqu'au Moulin Neuf; on pénètre dans Mettray qui, en 867, appartenait aux chanoines de Saint-Martin de Tours.

Devant l'église, des xiv^e et xvi^e siècle avec vitraux de la Renaissance, un premier poteau du T. C. F. indique un Dolmen à 1,900 mètres; on gravit une petite côte jusqu'au cimetière; puis le chemin longe la tranchée du chemin de fer de Vendôme, sous lequel le petit pont Toulifaute permet de passer pour gagner le côté voisin où quelques silex taillés ont été trouvés; petite fontaine à proximité.

Le chemin s'écarte peu à peu de la voie ferrée, passe près d'une belle sapinière ; au delà de celle-ci, et presque en face de l'entrée du Château du Plessis, un petit chemin de culture, permet de traverser les champs de blé ; on ne voit que deux massifs d'acacias, d'ifs et d'épicéas, au bout du chemin, la toiture du moulin de Réchaussée ; avant d'y arriver, un poteau indique un Dolmen à 90 mètres. Il faut mettre pied à terre et prendre à droite le petit sentier jusqu'au massif, dont le pourtour est défendu par une triple rangée de ronces artificielles (*Fig. 6*).

Une petite allée permet de circuler autour du monument et de contempler sur toutes leurs faces les douze blocs énormes qui le composent. Deux, à l'ouverture O.-E., figurent une sorte de vestibule ; trois forment le côté gauche ; un, très large, au fond ; trois complètent le côté droit : supportés horizontalement par huit des précédents dont la position est verticale, les trois derniers blocs, de dimensions plus considérables encore, forment la toiture (*Fig. 7*).

Tous les blocs sont à leur état naturel, sans trace apparente d'un travail humain ; ils sont de la nature des bancs du voisinage, c'est-à-dire de pierre dure, dit dans le pays grès ladères ; un seul bloc cependant, celui devant l'entrée, est en silex aggloméré. Une étude minutieuse a été publiée plus haut (1) sur cette très remarquable *Allée couverte*, qui appartient à la famille Duplessis. Il suffira de dire que les douze blocs limitent une crypte sépulcrale de 10^m50 de longueur sur 2^m45 de largeur et 2 mètres de hauteur ; la table du milieu passe pour avoir été l'autel et le lieu où s'accomplissait le sacrifice, en supposant à ce monument une destination religieuse.

Nous croyons devoir reproduire ici (2) la description, très peu connue, que Cambry, dès 1805 (*Mon. celt.*, p. 212) a faite de ce monument, d'après une note manuscrite de M. Vau-Delaunay.

« A deux lieues de Tours, près du Moulin Rechaussé, et de la rive droite ou occidentale de la petite rivière de La Choisille, commune de Métray (*sic*) et de S. Antoine du Rocher, au milieu d'un champ labouré, à un quart de lieue de la Maison Duplessis Aubry, il existe, dans un lieu qu'aucun rocher n'avoisine, une sorte de grotte, faite de main d'homme, sous le nom de *Grotte des Fées* ou *Château aux Fées*. Elle est formée de 12 pierres brutes. L'entrée de la Grotte est à l'Est ; une pierre posée sur champ en forme les parois latérales au Nord et au Midi ; trois pierres, posées à plat, ou horizontalement en forment la couverture. L'entrée est aux trois quarts fermée à l'Est par une pierre posée sur champ ; et une autre pierre dans l'intérieur divise la grotte en

(1) Voir, dans le texte du volume, au chapitre *Mégalithes*, le travail de M. Gaurichon.

(2) Parce que M. Gaurichon ne l'a pas rapportée.

deux chambres inégales, formant de devant une sorte de *vestibule*. La Grotte est un carré (*sic*) de 22 pieds de long sur 10 de large. La pierre du milieu de la couverture a 12 pieds sur 10 ; la longueur est de l'Ouest à l'Est.

« Les bergers, les pâtres, les chasseurs, s'y mettent à l'abri. — Ce sont *trois filles*, disent les paysans, qui ont bâti cette Grotte en une nuit ».

Trois filles! Sans doute parce qu'il y a *trois tables*, ou *chiffre fatidique* habituel....

En regagnant la route, on visite le second bouquet d'arbres, au centre duquel git, à terre, depuis une cinquantaine d'années, le MENHIR; ce dernier, malheureusement, a déjà été attaqué par le pic; et ses débris, réunis en tas, laissent deviner le sort qui l'attendait, si on avait maintenu le projet de construire en son centre le réservoir d'eau du Château Duplessis. Il faut espérer que la sollicitude, avec laquelle on veille à la conservation de l'Allée couverte, s'étendra aussi sur le Menhir, et qu'un jour celui-ci se dressera de nouveau à la grande satisfaction des Préhistoriens !

Durant cette intéressante visite, M. le capitaine Gaurichon, auteur de l'étude scientifique du Mégalithe, et M. Lecointre, ont donné aux Congressistes toutes les explications utiles, concernant les diverses fouilles exécutées dans le monument, ont rappelé les légendes qui y sont attachées, et ont fait connaître la constitution géologique du terrain environnant (*Fig. 11*).

A 6 heures 30, les Congressistes remontaient en voiture pour rentrer à Tours par la même route, jusqu'à l'église de Mettray, auprès de laquelle se trouve une curieuse maison moyenâgeuse avec tourelle. Dans le chemin qui conduit à la gare de Mettray, on remarque, à gauche, des coupes de huit à dix mètres de hauteur, présentant quatre lits superposés de rognons de calcaire blanchâtres, quelques-uns en partie siliceux, et de marne blanche pulvérulente; le tout est surmonté d'un calcaire siliceux et de terre végétale argileuse (*Fig. 11*).

Après avoir franchi la voie ferrée, on remarque une autre coupe, de neuf mètres de hauteur, dans le calcaire lacustre, qui laisse voir, à partir du pied du talus, la marne blanche mélangée de calcaire lacustre et de quelques parties siliceuses, puis une argile rouge-verdâtre, ferrugineuse, rougeâtre, surmontée d'une légère couche d'humus. — Les automobiles reprenaient alors la route de Caen, en traversant la commune de la Membrolle (ancienne Membriolas), et rentraient à Tours par Saint-Cyr-sur-Loire.

A 7 heures 30, avait lieu le BANQUET officiel du Congrès, dans la vaste Salle des Fêtes du Restaurant Brunet.

D. — GRANDES EXCURSIONS EN TOURAINE.

I. — PREMIÈRE EXCURSION GÉNÉRALE.

[Jeudi 23 Août 1910].

EXCURSION AUX TAILLIERIES MODERNES DE SILEX.

a) Programme détaillé.

A. — Tours à Selles-sur-Cher.

- | | |
|--|---------|
| 1. — Tours. — a) <i>Rendez-vous</i> général à la Gare..... | 7 h. 45 |
| b) <i>Départ</i> par le train de Vierzon..... | 7 h. 52 |
| 2. — Trajet par voie ferrée (Fig. 11). — a) Passage à Azay-sur-Cher..... | 8 h. 23 |
| b) CHENONCEAUX [Château]..... | 8 h. 55 |
| c) MONTRICHARD [Château, <i>visible</i> du wagon (1), à gauche.]... .. | 9 h. 11 |
| d) BOURRÉ (<i>Habitations dans le roc</i>) [Carrières]..... | 9 h. 20 |
| e) Thésée. — Sur le côté <i>gauche</i> de la voie, avant la station de THÉSÉE [ancienne <i>Thassiaca</i>], à 1 k. du bourg : MONUMENT GALLO-ROMAIN, très important (construction rectangulaire, en <i>petit Appareil</i>), <i>visible</i> du wagon..... | 9 h. 31 |
| <i>Noyers.</i> — 1° <i>Menhir de la Pierre-fiche.</i> — 2° <i>La Motte-Baudouin</i> [<i>visible</i> du wagon, à gauche]. | |
| f) SAINT-AIGNAN. — Eglise du XII ^e Siècle (2). — Fabrique de bijoux <i>locaux</i> | 9 h. 44 |

B. — Selles-sur-Cher [Meusnes].

- | | |
|--|-------------------|
| 1° Selles-sur-Cher. — a) Arrivée en Gare..... | 10 h. 07 |
| b) Montée en <i>Voitures</i> pour Meusnes [Traversée de la ville de Selles-sur-Cher] (Fig. 3)..... | 10 h. 15 |
| c) Arrivée à Porchairoix..... | 10 h. 45 |
| 2° Meusnes. — [Porchairoix, <i>La Musa</i> , etc.] (Fig. 12). | |
| a) <i>Porchairoix</i> : TAILLIERIES MODERNES DE SILEX [<i>Visite</i> et <i>Etude</i> de l'une d'elles (3)]..... | 10 h. 45-11 h. 30 |

(1) Château de la Renaissance (1515), au niveau d'un ancien moulin fortifié [François 1^{er} ; Catherine de Médicis ; Diane de Poitiers].

(2) *Donjon*, dominant la Ville, bâti par Foulques Nerra, et reconstruit au XII^e siècle. — *Eglise de Montreuil* (XII^e siècle). — Eglise paroissiale (XII^e siècle).

(3) On a visité en particulier l'atelier de M. Derouet ; et on a pu *photographier* les diverses phases de l'opération de la Taille des Silex (Voir Pl. I et II).

(4) M. Derouet avait préparé à l'avance des séries de silex taillés, qui ont été vendues au prix de 1 fr. 25 (collection des treize modèles de pièces actuellement fabriquées). — On a pu se procurer aussi chez lui des *Nucléus*, presse-papiers en silex, et divers objets (briquets), des *noyaux* (nucléus) avec des lames détachées ; et même des *Bijoux* en *JASPIRINE* (silex avec jaspe, cornaline), calcédoïne, fabriqués à Saint-Aignan (Cher) par des spécialistes.

(5) Près de Selles-sur-Cher, à 2 kilomètres au nord, au village du Theil, il y a une *Station néolithique* et *gallo-romaine*.

- b) Montée en voitures pour La Musa [Sur le côté de la route : Amas anciens de débris de taille de Silex].... 11 h. 35
- c) Arrêt à la Croix de La Musa..... 11 h. 40
[Petites Croix au pied des Calvaires : Folklore].
- d) Départ de La Musa pour Chamberlin..... 11 h. 45

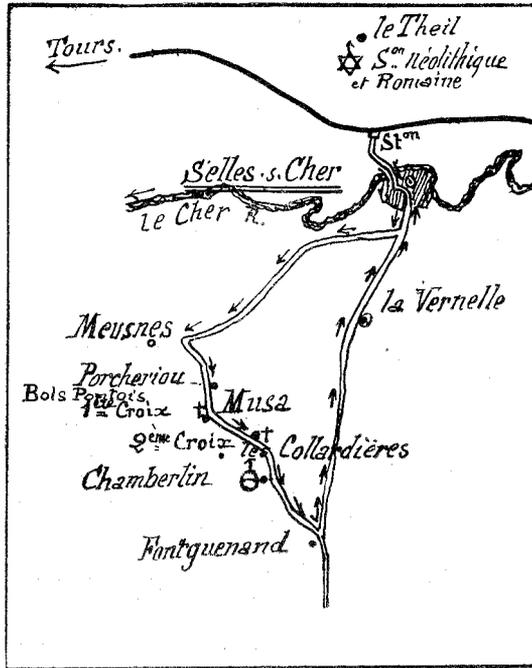


Fig. 12. — Plan détaillé de l'Excursion aux TALLERIES MODERNES DE SILEX de Meusnes (Loir-et-Cher) [25 Août 1910].

- e) Arrêt à Chamberlin [Carrière à Silex]..... 12 h.-12 h. 10
- f) Montée en voitures pour le retour, par Fontguenand et La Vernelle (Fig. 12)..... 12 h. 15
- 3° Selles-sur-Cher. — a) Arrivée à l'Hôtel du Lion-d'Or..... 12 h. 40
- b) DÉJEUNER..... 12 h. 45-2 h. 20
- c) VISITE DE LA VILLE..... 2 h. 25
- 1° EGLISE Saint-Eusice : Monument historique du XIII^e siècle ; bas-reliefs. — 2° Visite des Collections, exposées spécialement à la Mairie, par M. le Maire..... 2 h. 30
- d) DÉPART, à pied, pour la Gare..... 3 h. 10
- e) Arrivée à la Station de Selles..... 3 h. 25
- f) Départ du Train..... 3 h. 32
- 4° Rentrée à Tours. — a) Trajet de retour (Voir plus haut). 3 h. 32-5 h. 7
- b) Arrivée, en Gare de Tours..... 5 h. 7

Prix de l'Excursion. — Le Prix total de l'Excursion était de **Treize Francs cinquante**. — Ce prix comprenait : le trajet en chemin de fer de Tours à Selles-sur-Cher et retour ; le transport des voitures de Selles à Meusnes et retour ; le Déjeuner à Selles-sur-Cher ; et les divers pourboires. — Les inscriptions pour cette Excursion n'étaient admises que jusqu'au **Mardi soir 23 Août à 4 heures**.

b) *Récit détaillé.*

A l'heure fixée, plus de 90 excursionnistes prennent place dans les wagons qui leur ont été réservés; et, après un très beau trajet le long de la Loire par Azay-sur-Cher, Chenonceaux, Montrichard, Bourré, avec ses curieuses habitations dans le roc, Thésée et son important monument Gallo-Romain, arrivent à Selles-sur-Cher, où de nombreuses voitures, de tous modèles, les attendent pour les conduire à Porcherioux, près Meusnes.

C'est dans ce village que se trouvent les tailleries modernes de silex pour pierres à fusil et à briquet, installées là depuis plus de



Fig. 13. — Une hutte de branchages : Abri des Tailleurs de Silex de Meusnes. [Village des Collardières]. — [Cliché L. GIRAUX].

200 ans. En approchant de ce village, on remarque, dans les champs et sur les routes, des quantités d'éclats de silex provenant des dernières tailleries qui fonctionnent encore dans cette région (Fig. 12).

Les Congressistes assistent avec plaisir au travail de débitage du silex, à la formation des lames et leur transformation en pierres à fusil (1), exécuté par l'un des plus habiles *caillouteurs* du pays, M. Vaillant-Derouet, aidé de sa femme (PLANCHES I et II).

(1) Voir, à ce sujet, le très intéressant article de M. A. de Mortillet (*Bulletin de la Société d'Excursions scientifiques*, Tome IV, 1905-1906, page 42); et la note de M. Schleicher sur cette industrie, insérée dans le volume du Congrès dernière partie; p. 1102), avec nombreuses Figures.

Ils peuvent se rendre compte de la façon dont est traité le silex, fraîchement extrait de la carrière, du débitage du rognon, de la formation des lames, et de leur transformation en pierres à fusil. Ce travail s'exécute très rapidement, à l'aide d'outils fort rudimentaires. En effet un simple marteau ou masse, pointu à l'une des extrémités, sert à dégager le nucléus et les lames ; puis un autre marteau, en forme de disque, sert à achever le travail de la manière suivante (PLANCHE I).

La lame brute est posée sur l'extrémité d'un ciseau en acier, qui est fiché dans un établi, et est brisée à l'aide du marteau en forme de disque en deux ou trois morceaux qui formeront autant de pierres à fusil. Puis chaque pierre est reprise et retouchée aux extrémités à l'aide des mêmes instruments, les retouches étant obtenues par contre-coup. Un bon ouvrier peut produire 3 à 4000 pierres à fusil par jour (PLANCHE II).

Le retour à Selles-sur-Cher se fait par la Musa (*Fig. 13*) et Chamberlin et l'on remarque sur le chemin plusieurs calvaires, aux pieds desquels se trouvent de nombreuses petites *Croix de bois*, déposées par les habitants des villages lorsqu'ils conduisent l'un des leurs au cimetière (*Fig. 12*).

A midi et demie, tout le monde se trouvait réuni à l'Hôtel du Lion d'Or pour le déjeuner, auquel M. le Maire de Selles-sur-Cher assistait. Dans un charmant discours, il a salué la présence des savants français et étrangers et leur a souhaité la bienvenue pendant qu'au dehors la musique municipale fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Avant de regagner la gare pour rentrer à Tours, les excursionnistes parcourent la ville et visitent l'église, monument historique des XII^e XIII^e et XV^e siècles, dédiée à saint Eusice. Le déambulatoire qui environne le chœur est très curieux ; on y voit encore de larges scènes de la vie du saint patron.

Une rapide visite est faite à la Mairie, où M. le Maire avait fait exposer spécialement des Collections d'Histoire naturelle locale et quelques silex et objets de l'âge de la pierre et de l'âge du bronze.

A 6 heures, tout le monde arrivait à Tours ; et à 9 heures avait lieu la dernière séance avec projections à l'Hôtel de Ville.

II ET III. — GRANDE EXCURSION EN AUTOMOBILES DANS LA TOURAINE DU SUD-EST.

[Vendredi et Samedi 26 et 27 Août 1910].

a) Programme détaillé (Fig. 14).

I. — PREMIÈRE JOURNÉE : Vendredi 26 août 1910.

A. — MATINÉE [Néolithique et Gallo-romain].

1. — **Tours.** — a) *Rendez-vous général* : Place du Palais, devant l'Hôtel de Ville, pour la montée en Voitures (Fig. 15). 6 h. 25
b) *Départ en Automobiles* par l'Avenue de Grammont..... 6 h. 30
c) Passages à Saint-Avertin [Ancien^t *Vencay*, g.-r.]..... 6 h. 40
à Larcay (*Castellum* g.-r.)..... 6 h. 45
à Véretz [*Aqueduc* g.-r.; *La Pierre fortunière*].. 6 h. 50
à Azay-sur-Cher (Château; *Voie romaine* : Canal de Beaune]..... 7 h.
[Rive gauche ou sud du Cher, visible à gauche].
2. — **Bléré.** — a) Arrivée en ville (Place de l'Eglise) (Fig. 15).
[Eglise du XII^e et XIV^e siècle. *Chapelle de Seignes* ou du *Marché* [1526]..... 7 h. 15
b) *Départ* par la route de Sublaines..... 7 h. 30
[A droite, à la sortie du bourg, *Amplectrum* d'un très *Vieux Moulin*, à Beauchêne; Forêt^e de *Canevosa*, détruite].
3. — 1^{er} ARRÊT. — **Pierre à légende christianisée** (*Croix détruite*):
Le Pas du Cheval de Saint-Martin (Commune de Sublaines). — [Etudiée par M. Jacques Rougé. — Calcaire. — *Trous naturels* de la pierre, simulant un *Fer à Cheval ancien*, à bords ondulés (1)].
a) Arrivée..... 7 h. 40
b) *Départ*..... 7 h. 50
- 2^e ARRÊT. — **Le Puits funéraire de Sublaines.**
[Puits gallo-romain, fouillé par M. le Dr Dubreuil-Chambardel en 1909; Propriété de la *Société Archéologique de*

(1) Dans le voisinage, au village de *Villaine*, un *Dolmen*, décrit par L. Bousrez (p. 46).

Touraine. Objets trouvés exposés à Plessis-les-Tours. —
Nécropole de *Montafilent*, ville romaine détruite].

- a) Arrivée..... 8 h.
 - b) Explication de la Fouille, par M. le D^r Dubreuil-Chambardel..... 8 h.-8 h. 15
 - c) Départ..... 8 h. 15
 - d) Traversée du bourg de *Sublaines* [Ancienne ville gallo-romaine de *Montafilent*. Souterrains. Eglise romaine du XII^e siècle], et arrivée à l'arrêt des voitures..... 8 h. 20
5. — 3^e ARRÊT. — **Le Menhir de la Pierre-Bachelière** (CHÉDIGNY).
- a) Départ, à pied, pour le menhir (1000^m) (Fig. 15)..... 8 h. 25
[Visite d'une *Station néolithique en plein air*: Silex taillés épars sur le sol].

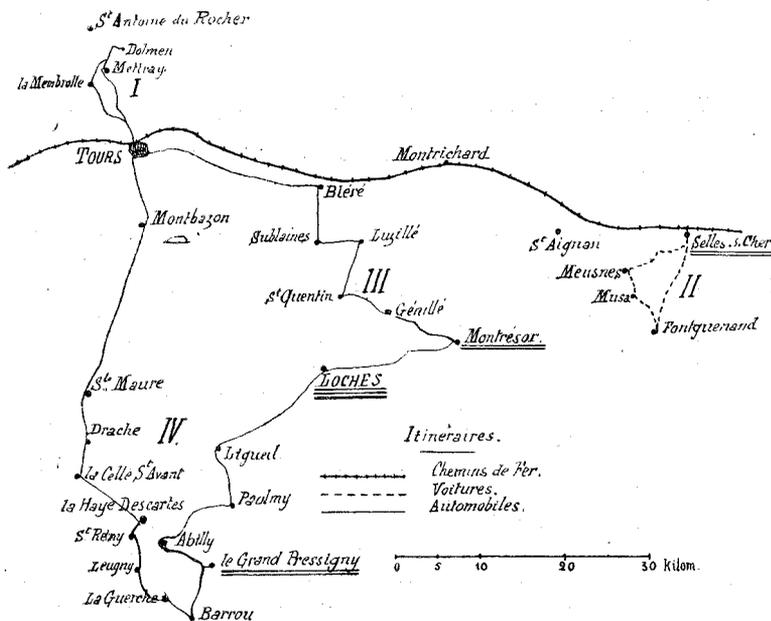


Fig. 14. — Carte d'ensemble de l'Excursion de la Touraine du Sud-Est.

- b) Arrivée au *Menhir*..... 8 h. 35
[Menhir en calcaire siliceux (silex jaune), aux Tabardières. Hauteur: 1^m25. Largeur: 3^m50. Orientation: Nord-Est; 60°(1)].
- c) Départ pour rejoindre les voitures..... 8 h. 40
- d) Départ des Automobiles..... 8 h. 50
- e) Traversée du village de *L'Homme* [DOLMEN détruit (?)], et arrivée à l'arrêt..... 8 h. 55

(1) Il est possible que ce Menhir soit, par sa *ligne de direction*, l'indicateur d'un Dolmen, aujourd'hui détruit, qui devait se trouver à *L'Homme* (*P. de l'Omelette*), village de Sublaines, situé à 1200^m au N.-E. du Menhir, qui, dans ce cas, serait un Menhir de fond. L. Bousrez (p. 46) l'appelle la *Pierre aux Œufs*. — Discutable.

gendes : Clovis et Alarie II (bornes et limites d'Etat);
 Les Patins de Gargantua. — Silex taillés sur le sol].

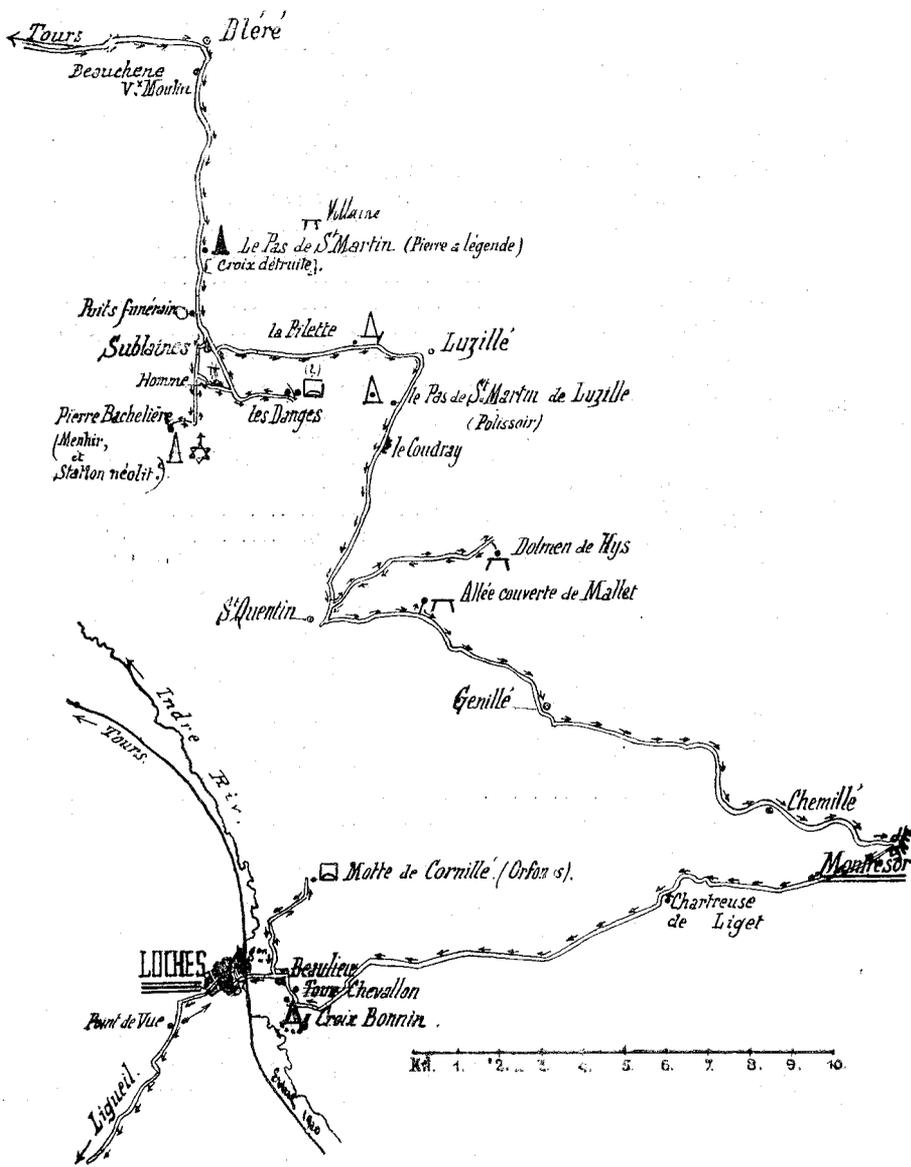


Fig. 15. — GRANDE EXCURSION, EN AUTOMOBILES, DANS LA TOURAINE DU SUD-EST.
 MÉGALITHES et PUIFS FUNÉRAIRE.

PREMIÈRE JOURNÉE : Tours. — Bléré. — Sublaines. — Luzillé. — Saint-Quentin. — Genillé. —
 Montrésor. — Beaulieu. — Loches.

a) Départ, à pied, pour les Danges (1200^m)..... 9 h.

- 4^e ARRÊT. — **Les Danges de Sublain s.** — [*Deux Tumulus, Mottes de Dange* (1683), de nature indéterminée. — Lé-
- b) Arrivée aux Danges et *séjour*..... 9 h. 25
 - c) Départ pour rejoindre les voitures..... 9 h. 25
 - d) Départ des Automobiles..... 9 h. 40
 - e) Route de Sublaines à Luzillé [à gauche, sur le bord de la route : *Borne* ou *faux menhir*, près La Pilette].
 - f) Traversée du bourg de Luzillé. Route de Saint-Quentin.... 9 h. 50
7. — 5^e ARRÊT. — **Le Couldray** (Commune de LUZILLÉ). — *Le Polissoir de Luzillé [Les Pas de Saint-Martin]*.
Polissoir à trois *Cuvettes* (*Les 2 Pieds de Saint-Martin*), et plusieurs *rainures* (l'une est la *Baguette du Saint*).
- a) Départ à pied pour le Polissoir (500^m)..... 10 h.
 - b) Arrivée au Polissoir..... 10 h. 10
 - c) Retour aux Voitures..... 10 h. 20
 - d) Départ des Automobiles..... 10 h. 30
 - e) Route de Saint-Quentin; puis route de Liège. Arrivée des Voitures à la borne 1 kil. 700..... 10 h. 50
8. — 6^e ARRÊT. — **Le Dolmen de Hys** (Commune de GENILLÉ). — [*Pierre Levée de Hys*]. [Reste de galgal. — Chambre funéraire arrondie. — Entrée à l'est (80°). — Calcaire. — Table de 5^m50].
- a) Allée, à pied, au Dolmen (200^m)..... 11 h.
 - b) Trajet à pied (retour du Dolmen à la route)..... 11 h. 05
 - c) Montée en Voitures et départ par la route de Saint-Quentin. 11 h. 15
 - d) Route de Genillé. — Arrivée en face le Mégalithe..... 11 h. 30
9. — 7^e ARRÊT. — **L'Allée couverte de Mallee** (Commune de SAINT-QUENTIN). [Mégalithe en calcaire, en partie détruit. Vestibule. Une table tombée de 6^m50 × 2^m50. Entrée à l'Est (90°). — Ossements. Poteries].
- a) Trajet, à pied, vers le Mégalithe (1200^m)..... 11 h. 45
 - b) Retour à la route..... 12 h.
 - c) Montée en Voitures. — Route de Chemillé [*Chapelle du Chêne*]..... 12 h. 15
10. — **Montrésor.** — Arrivée en ville..... 12 h. 45
- B. — SOIRÉE. — Forêt de Loches et Loches.**
1. — **Montrésor.** — a) *Déjeuner* (1), à L'HÔTEL DE FRANCE. 12 h. 45 à 2 h.
b) *Visite* du *Château* et de la *Collégiale*..... 2 h.
c) Départ des Voitures (*Fig. 15*)..... 3 h.
d) Route de Loches et arrivée en Forêt..... 3 h. 15
2. — 1^{er} ARRÊT. — **La Chartreuse du Liget.** — a) *Visite* du Monument..... 3 h. 15-3 h. 30
b) Départ des Voitures..... 3 h. 30
c) Traversée de la *Forêt de Loches* et arrivée en Beaulieu.... 3 h. 45
3. — 2^e ARRÊT. — **Le Faux Cromlech de la Croix-Bonnin** (Commune de BEAULIEU). [Croix des Croisées de Chemin, entourées de *pierres dressées*, modernes : Folklore. — Classé, par erreur, comme Monument historique, au titre de *Cromlech christianisé*].

(1) *Menu* : Hors-d'œuvre (Radis, beurre, saucisson de Lyon). — Entrée : Sauté de poulet chasseur. — Haricots. — Aloyau au cresson. — Pommes nouvelles. — Desserts. — Vin ordinaire (rouge et blanc). — Café et Liqueurs.

- a) Examen du monument et explications..... 3 h. 45-4 h.
 b) Départ en Voitures pour Beaulieu..... 4 h.
 c) On croise la *Tour Chevalon*, sise à droite, et arrivée à Beaulieu..... 4 h. 15
4. — 3^e ARRÊT. — **Beaulieu**. — a) Visite de l'Eglise abbatiale. 4 h. 15-4 h. 30
 b) Départ des Automobiles et traversée de la Ville..... 4 h. 30
 c) Arrivée devant la Motte de Cornillé..... 4 h. 45
5. — 4^e ARRÊT. — **La Motte de Cornillé et Orfons** (Commune de la FERRIÈRE-SUR-BEAULIEU). — *Enceinte retranchée anhistorique* [Souterrain, Fossés, et Puits]. — Fontaine d'Orfons.
 a) Visite des lieux..... 4 h. 45-5 h. 00
 b) Départ des Voitures pour Loches..... 5 h. 05
6. — 5^e ARRÊT. — **Loches**. — a) Arrivée à Loches, devant l'Hôtel de Ville..... 5 h. 15
 b) Vin d'honneur offert par la Municipalité..... 5 h. 30
 c) Visite de la Ville par Groupes..... 5 h. 45
 [La Collégiale [Notre-Dame de Saint-Ours : Ex-voto à la Chapelle Notre-Dame de Beautertre. Coupole Byzantine. Dubes]. — Château-fort..... 6 h.-7 h. 30
7. — **Loches**. — a) DINER d'ensemble à l'*Hôtel de France* (*Rendez-vous général*)..... 7 h. 45
 b) COUCHER à Loches [Hôtels et Etablissements divers] (1).

II. — DEUXIÈME JOURNÉE : Samedi 27 août 1910.

A. — MATINÉE [Stations de Silex du Grand-Pressigny].

1. — **Loches**. — a) *Petit déjeuner* (dans les Hôtels, où l'on a couché). 7 h. 15
 b) *Rendez-vous général* pour la montée en voitures..... 7 h. 30
 c) *Départ*, en Automobiles, par la route de Mantelhan (*Fig. 16*). 7 h. 45
 d) Embranchement rejoignant la route de Ligueil..... 7 h. 50
2. — 1^{er} ARRÊT [**Sans descendre de Voitures**]. — a) *Vue générale de la ville de Loches*, à la hauteur du Château du Puy-Gibault..... 7 h. 55
 [Arrêt : 5 minutes].
 b) Départ, pour Ligueil, par *Varennes* et *Ciran*..... 8 h.
 c) Passage à *Ligueil*..... 8 h. 30
 d) Arrivée en face les *Falunières* de Paulmy..... 8 h. 45
3. — 2^e ARRÊT. — **Visite des Falunières de Pauvrelay**. —
 a) Trajet, à pied, à la Falunière..... 8 h. 50
 b) Explication de la *Sablère* par M^{me} la Comtesse Pierre Lecointre [*Récolte abondante de Coquilles*]..... 8 h. 50-9 h. 15
 c) Retour aux voitures..... 9 h. 20
 d) Départ pour Paulmy..... 9 h. 25
 c) Arrivée au *Chatelier*..... 9 h. 30
4. — 3^e ARRÊT. — **Le Chatelier** [COMMUNE DE PAULMY]. — a) Visite de l'*Enceinte intérieure* [*Croix blanches sur les Maisons*]. 9 h. 35
 b) Montée en voitures..... 9 h. 45
 c) Arrivée au *Dolmen*..... 9 h. 50
5. — 4^e ARRÊT. — **Dolmen de la Pierre-Chaude** (PAULMY) [*Entrée du côté de l'Est* : 90°]. — a) Visite du Dolmen..... 9 h. 55

(1) Il fallait réclamer à M. le Trésorier les tickets de logement.

- b) Montée en voitures..... 10 h. 55
 c) Arrivée au Bois de Brune..... 11 h. »
 — 5^e ARRÊT. — **Station Néolithique du Bois de Brune**
 (Commune de NEUILLY-LE-BRIGNON). — a) Montée à pied
 aux *Allées Mégalithiques* [Dubreuil-Chambardel. — G.
 Lecointre] (*Ville détruite!*)..... 10 h. 10
 b) Visite des *Allées* et exploration d'un *Champ à silex* [Récolte
 de silex], situé au sud des *Allées*..... 10 h. 20
 c) Retour, à pied, aux voitures..... 10 h. 35
 d) Départ des voitures..... 10 h. 45
 e) Arrivée des voitures [après la traversée du bourg de Neuilly-
 le-Brignon] à *Larcy*..... 11 h.
 7. — 6^e ARRÊT. — **Larcy** (Commune de NEUILLY-LE-BRIGNON): **Champ**
à silex [Silex noir]. — a) Visite de l'Atelier..... 11 h. 05
 [Récolte abondante de Silex].
 b) Montée en voitures..... 11 h. 20
 c) Arrivée à *La Bonnetière*..... 11 h. 30
 8. — 7^e ARRÊT. — **La Bonnetière** (Commune d'ABILLY).
 Station de **Silex gris jaune**. — Carrière à silex [Plaques
 larges. — Atelier].
 a) Visite de la station..... 11 h. 35
 [Récolte abondante de Silex].
 b) Montée en voitures..... 11 h. 45
 c) Arrivée [après la traversée du bourg d'ABILLY, sur la rive
 gauche de la rivière *La Claise*, à *La Claisière*..... 12 h. 15
 9. — 8^e ARRÊT. — **La Claisière** (Commune d'ABILLY). — Station
 classique du Grand Pressigny, dite des « Scies à encoche ».
 a) Visite de la station [**Silex cire**]..... 12 h. 15
 [Récolte de Silex].
 [A côté, à 1800 mètres, autre station classique de *La Chatière*].
 b) Montée en voitures..... 12 h. 30
 10. — **Le Grand Pressigny**. — Arrivée sur la Place (*Fig. 5.*).... 12 h. 40

B. — SOIRÉE [**Habitations de Troglodytes et Menhir percé**].

1. — **Le Grand-Pressigny**. — a) *Déjeuner* (1), à l'*Hôtel de la Pro-*
menade..... 12 h. 45
 b) Vin d'honneur à la Mairie : Exposition de COLLECTIONS
 LOCALES..... 2 h.
 [Silex et Fossiles : MM. Regnoux et C. Pingault].
 c) Visite du Château [Donjon du XII^e siècle; châteaux des XIII^e,
 XV^e, XVI^e et XVII^e siècles], de l'église, et des collections
 locales..... 2 h. 15-3 h. 15
 d) Départ en voitures pour Barrou..... 3 h. 15
 e) Arrivée au Maupas..... 3 h. 30
 1^{er} ARRÊT. — **Le Maupas** (Commune de BARROU) — Station de
Silex Jaune-Cire, récemment découverte par M. Bar-
 reau [Atelier de taille].
 a) Visite de la station..... 3 h. 30-3 h. 45

(1) *Menu du Déjeuner* : Hors d'œuvre. — Tête de veau. — Filet de bœuf aux champignons. — Haricots verts. — Poulet rôti et salade. — Desserts. — Vin ordinaire. — Café.

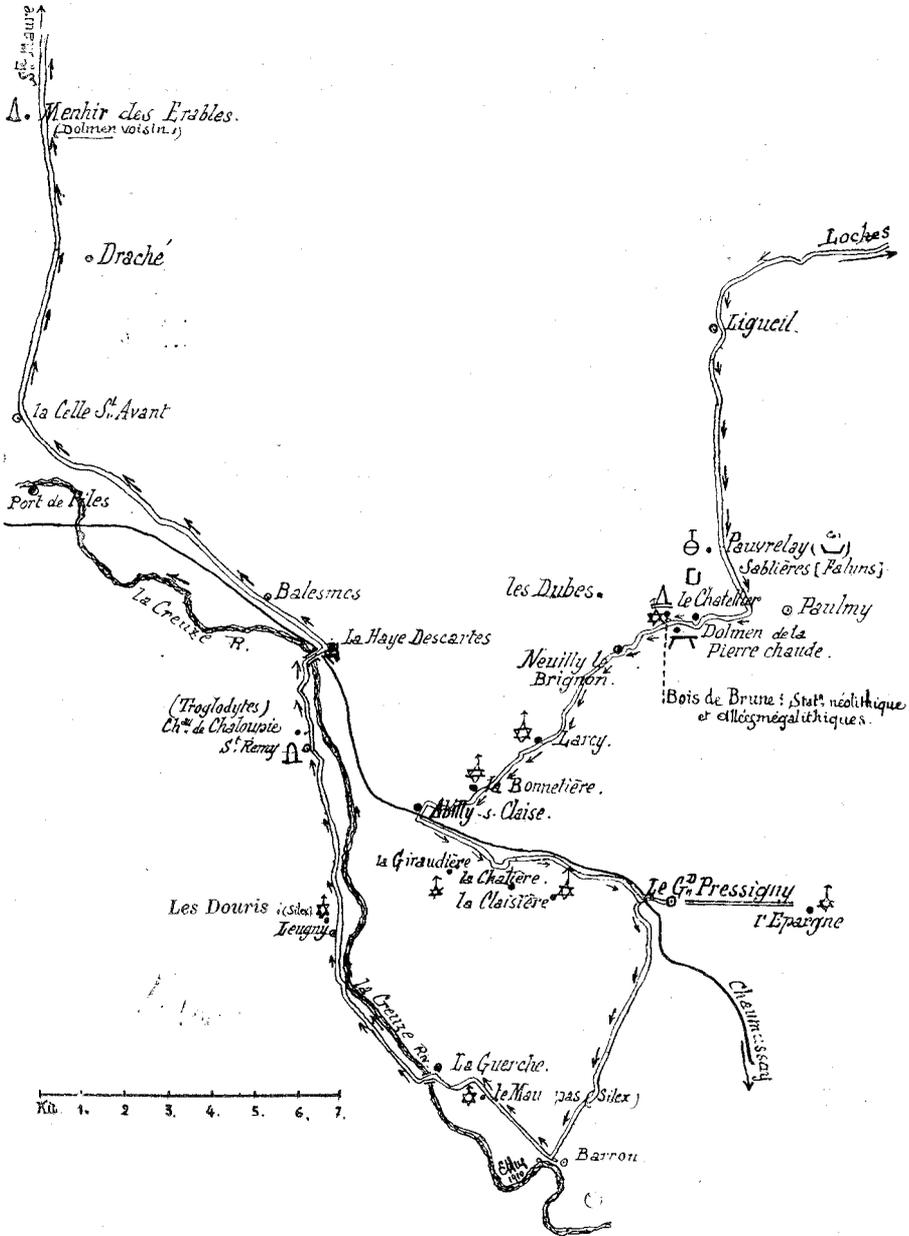


Fig. 16. — GRANDE EXCURSION, EN AUTOMOBILES, DANS LA TOURAINE DU SUD-EST.

DEUXIÈME JOURNÉE : Samedi, 27 Août 1910 [Le Lochois]. — Les Stations à Silex du Grand-Pressigny.

Loches. — Ligueil. — Paulmy. — Neuilly-le-Brignon. — Abilly. — Le Grand-Pressigny. — Barrou. — La Guerche. — Saint-Rémy-sur-Creuse. — La Haye-Descartes. — Draché. — Montbazou. — Tours.

	b) Montée en voitures.....	3 h. 45
3. — 2 ^e ARRÊT [Sans descendre de voiture]. — Sur le Pont de La Guerche, au-dessus de la Creuse (<i>Fig. 16</i>).		
	a) Vue du CHATEAU DE LA GUERCHE.....	3 h. 55
	[Arrêt : 5 minutes].	
	b) Départ des voitures et traversée de <i>Leugny</i> , (sur la rive gauche de la Creuse) [Les Douris : <i>Silex</i>].....	4 h.
4. — 3 ^e ARRÊT. — Saint-Rémy-sur-Creuse . — a) Arrêt des voitures à l'entrée du bourg.....		4 h. 20
	b) Visite du Bourg : <i>Habitations de Troglodytes, anciennes</i> , et Château souterrain de Chaloupy (ancien).....	4 h. 30
	c) Montée en voitures à la sortie du bourg.....	5 h.
5. — Passage à La Haye-Descartes		5 h. 10
	A Balesmes et à La Celle Saint-Avant.....	5 h. 20
6. — a) Passage, près DRACHÉ.....		5 h. 35
	b) Arrivée des voitures, en face le Menhir.....	5 h. 40
7. — 4 ^e ARRÊT. — Le Menhir percé des Erables ou Arabes (Commune de DRACHÉ). — a) Départ à pied et visite d'une <i>Carrière de Grès</i>		5 h. 45
	c) Arrivée au Menhir (600 mètres).....	6 h.
	[MENHIR PERCÉ : <i>Trou absolument naturel</i> ; à côté, une excavation profonde (face N.-E.). — Calcaire gréseux. — Un peu penché. — Orientation (face régulière) : <i>Nord-Est</i> . — Hauteur : 4 mètres. [<i>Dolmen de Bomniers</i> , à 1.400 mètres au N.-O.] (1).	
	b) Départ à pied pour les voitures.....	6 h. 10
	c) Départ des Automobiles (Retour à Tours).....	6 h. 15
8. — Passage à Sainte-Maure		6 h. 30
9. — Sorigny		6 h. 45
10. — Monbazon . — <i>Motte féodale</i> : 7 h. [Route de Bordeaux à Paris].		
11. — Tours (Arrivée à Tours (Place du Palais).....		7 h. 30
Dislocation du VI^e Congrès Préhistorique de France.		

Prix de l'Excursion totale en Automobiles. — Le Prix total des deux jours d'Excursion, en automobiles, tout compris, était de Quarante Francs. — Dans ce prix étaient compris : le trajet en voitures ; le Déjeuner à Montrésor ; Le Dîner à Loches ; le Coucher et le Petit déjeuner à Loches ; le Déjeuner au Grand Pressigny ; et de nombreux pourboires.

Les Inscriptions pour cette Excursion n'étaient admises que jusqu'au **Mardi soir 23 août, 4 heures.**

Par suite du traité passé avec la *Société générale des Automobiles de Touraine*, ON NE POUVAIT S'INSCRIRE QUE POUR LES DEUX JOURNÉES D'EXCURSIONS (soit 40 fr.). — Il était impossible de n'adhérer que pour une seule journée, à moins de payer le même prix que pour les deux (2).

(1) A la rigueur, ce Menhir pourrait être l'indicateur de ce Dolmen, en tenant compte de l'axe d'érection [Très peu probable].

(2) Dans ce cas, on pouvait rentrer à Tours, le vendredi soir, par le train qui partait de Loches à 8 h. 58.

b) *Récit détaillé.*

Le vendredi matin 26 août, à 6 heures et demie du matin, 99 Congressistes se trouvaient réunis à nouveau sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour la grande Excursion en automobiles : excursion qui devait durer deux jours. — Les quinze voitures pavoisées sont rapidement prises d'assaut ; mais tout a été prévu et chacun trouve sa place marquée. Par une sage précaution, le Comité avait

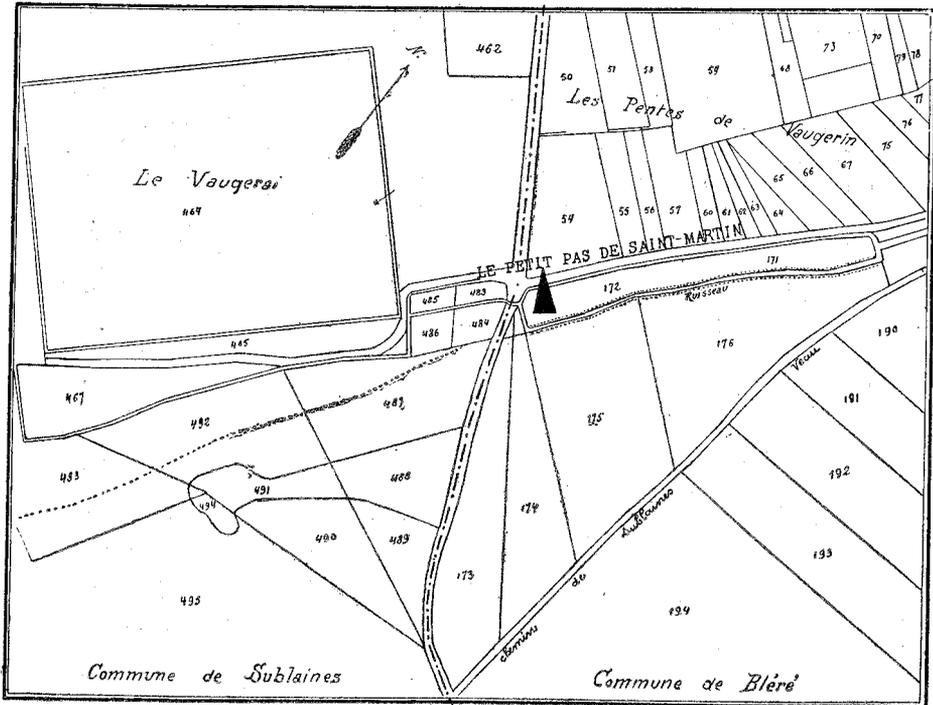


Fig. 17. — Situation cadastrale du Petit Pas de Saint-Martin.

nommé un chef-guide pour chacune des voitures : celui-ci, muni de cartes et de plans, était chargé, en cas de panne, du soin de ramener son monde et de rejoindre le cortège principal.

A une vive allure, les quinze voitures traversent Saint-Avertin et Larçay, où l'on a découvert un Castellum gallo-romain ; puis Vézetz, où l'on voit le monument de Paul-Louis Courier, qui fut assassiné là, par son garde, le 10 avril 1852 ; puis Azay-sur-Cher, où se trouvent les vestiges d'une voie romaine, dénommée autrefois Canal de Beaune. — Elles arrivent vers 7 heures 15 à Bléré, où avait lieu le premier arrêt ; malgré la vitesse, toutes les voitures arrivent dans l'ordre de route, à cette première étape ! Quelques minutes d'arrêt ;

et l'on repart pour voir le *Pas du Cheval de Saint-Martin*, sur la commune de Sublaines. Cette pierre à légende christianisée est en calcaire et présente quelques trous naturels, simulant un Fer à cheval à bords ondulés. Cette pierre fut longtemps l'objet d'une vénération particulière : les animaux malades y étaient conduits et leur propriétaire déposait quelques pièces de monnaies dans les trous, après avoir fait faire à l'animal le tour de la Pierre (1).

Pour expliquer les particularités « pétroglyphiques », et pour dire une légende, Jacques Rougé monte sur *Le Petit Pas de saint Martin*.

« La pierre, en question, dit J. Rougé, a quatorze perforations ; neuf « sont très « marquées » ; six présentent la forme d'un *vieux Fer à cheval*. « La ressemblance entre le fer à cheval considéré comme *totem* et l'apparence de la pierre ont dû, dans l'esprit des paysans, faire naître la « légende du : *Petit Pas du Cheval de saint Martin*.

« Suivant les dires locaux, le cheval, monté par saint Martin, aurait « marqué la pierre d'un de ses *sabots ferrés*. La légende devint bientôt « une *croissance populaire*. De tous les entours, on mena les *Chevaux malades* au *Petit Pas du Cheval de saint Martin*.

« Cette pierre, considérée comme *guérissante*, fut christianisée. — Aujourd'hui, elle est encore *connue et vénérée* par les gens du terroir. « Mais on n'en parle et elle n'agit qu'en *secret* ».

Le deuxième arrêt a lieu devant le *Puits funéraire de Sublaines*, fouillé par M. le D^r Dubreuil-Chambardel en 1909 ; les pièces recueillies dans ce puits gallo-romain étaient exposées au Château de Plessis-les-Tours. Le D^r Dubreuil-Chambardel donne en détail les explications concernant cette intéressante fouille et rappelle que Sublaines est l'ancienne ville gallo-romaine de Montafilent (2).

Nouvel arrêt à la sortie du bourg pour visiter le *Menhir* de la *Pierre Bachelière*, quise trouve au milieu d'une Station néolithique en plein air. Ce menhir est en calcaire siliceux (silex jaune) et mesure 1^m25 de hauteur, 3^m50 de largeur. Orientation Nord-Est. M. Lecointre donne d'intéressantes explications sur la géologie de la région ; et les congressistes sont enchantés d'avoir, pour ainsi dire à chaque arrêt, une petite conférence scientifique en plein air.

M. Marcel Baudouin raconte que, dans son pays (Saint-Gilles-de-Vie, Vendée), il existait encore, en 1781, une *Bachelorie*, c'est-à-dire une fête, durant huit jours et huit nuits (vers le 1^{er} mai), qui était très mouvementée (A. S. E. V., 1861, p. 198).

(1) Voir, dans le Volume, la description de cette pierre par M. J. Rougé.

(2) Voir, plus haut, le travail de M. le D^r Dubreuil-Chambardel dans le volume du Congrès.

Il est probable que quelque chose d'analogue a dû avoir lieu autour de *La Pierre Bachelière*. Les « Bacheleries » devaient res-

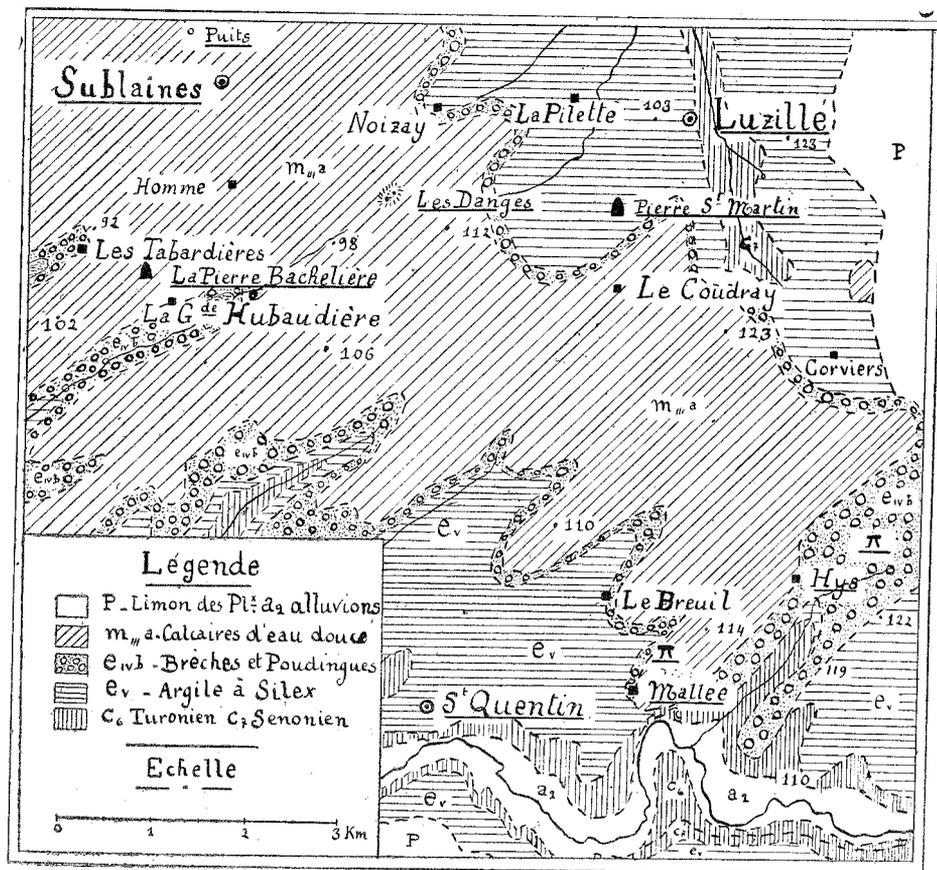


Fig. 18.— CARTE GÉOLOGIQUE des environs de Sublaines, Luzillé, Saint-Quentin.
[Cliché G. Lecoindre].

sembler beaucoup aux classiques *Charivaris* ou aux *Fêtes de la Maye*, qu'on dit remonter au Culte de Vénus (A. S. E. V., 1861, p. 309).

Devant ce petit menhir de *La Pierre Bachelière*, M. le Dr Marcel BAUDOUIN a demandé, en outre, au folkloriste, J. Rougé, s'il n'avait pas à s'exprimer à son tour sur cette *Pierre Bachelière*.

M. Rougé répond que *jadis*, il y avait, dans les métairies ou fermes importantes, des métayers ou fermiers, qui dirigeaient les paysans. Ces

chefs de culture se nommaient *Bacheliers*. Chaque *Bachelier* commandait une *Baccalaria*, métairie importante de plus de cent arpents (1).

La *Pierre Bachelière* fut ainsi dénommée peut-être parce que ce *Menhir* fut choisi, soit comme indicateur du lieu d'un rendez-vous traditionnel entre *Bacheliers* des grandes métairies de la région ; soit comme borne délimitative entre *Baccalaria* (2).

Le quatrième arrêt était réservé aux *Danges de Sublaines*, qui sont deux tumulus ou mottes de nature indéterminée, s'élevant à peu de distance l'une de l'autre. On suppose qu'elles servaient de bornes ou limites d'Etat ou de support à signaux. Ces tumulus (Pl. III) n'ont pas encore été fouillés. — Le plus petit mesure 20 mètres de diamètre et trois mètres environ de hauteur ; le plus grand 25 mètres de diamètre et 10 mètres de hauteur à peu près ; aucun fossé n'environne ces monticules. On a recueilli auprès d'eux des ossements, des silex, et un galgal (*Fig. 18*).

Après cette visite très-intéressante, les Congressistes rejoignent les automobiles (PLANCHE IV), qui les conduisent au Coudray (commune de Luzillé), où se trouve un fort beau *Polissoir* à trois cuvettes, très bien conservées, et plusieurs rainures. Cette pierre est également appelée *le Pas de saint Martin* ; deux cuvettes représentent l'emplacement des pieds de saint Martin, et l'une des rainures la trace d'un coup de sa baguette (PLANCHE III) (3).

Après avoir rejoint la route de Saint-Quentin, puis la route de Liège, les Congressistes arrivent au *Dolmen de Hys*, assez bien conservé. La table de ce dolmen mesure 5^m50 et recouvre une chambre funéraire arrondie. L'entrée est orientée vers l'Est, et non vers la *vallée* (*Fig. 18*).

L'arrêt suivant se fait à 1200 mètres de l'*Allée couverte de Mallée*, sur la commune de Saint-Quentin. Ce mégalithe en calcaire est en partie détruit ; il est ouvert par le fond ; il manque deux tables. On remarque le vestibule et la table tombée, mesurant 6^m50 × 2^m50 ; l'entrée est également orientée vers l'Est (et non vers la *vallée*) ; et l'on a recueilli là quelques ossements et fragments de poteries (*Fig. 18*).

(1) Ce rendez-vous pouvait avoir lieu pour le paiement des ouvriers agricoles, à certaines époques de l'année.

(2) Il est probable que c'est à L'Homme que se trouvait le DOLMEN, démolé aujourd'hui, dit la *Pierre aux Œufs*, de Sublaines. — Il y a un autre DOLMEN à Sublaines, près du village de Villaine.

(3) Sur les lieux, M. le D^r M. Baudouin a expliqué le sens de cette dénomination [Confusion par le peuple de ces *Cuvettes de Polissage* avec les *Cavités en boudin* (Ile d'Yeu, etc.), qui sont des Gravures vraies de *Pieds humains* (d'après le *Pied de Pitié*, D. S.).

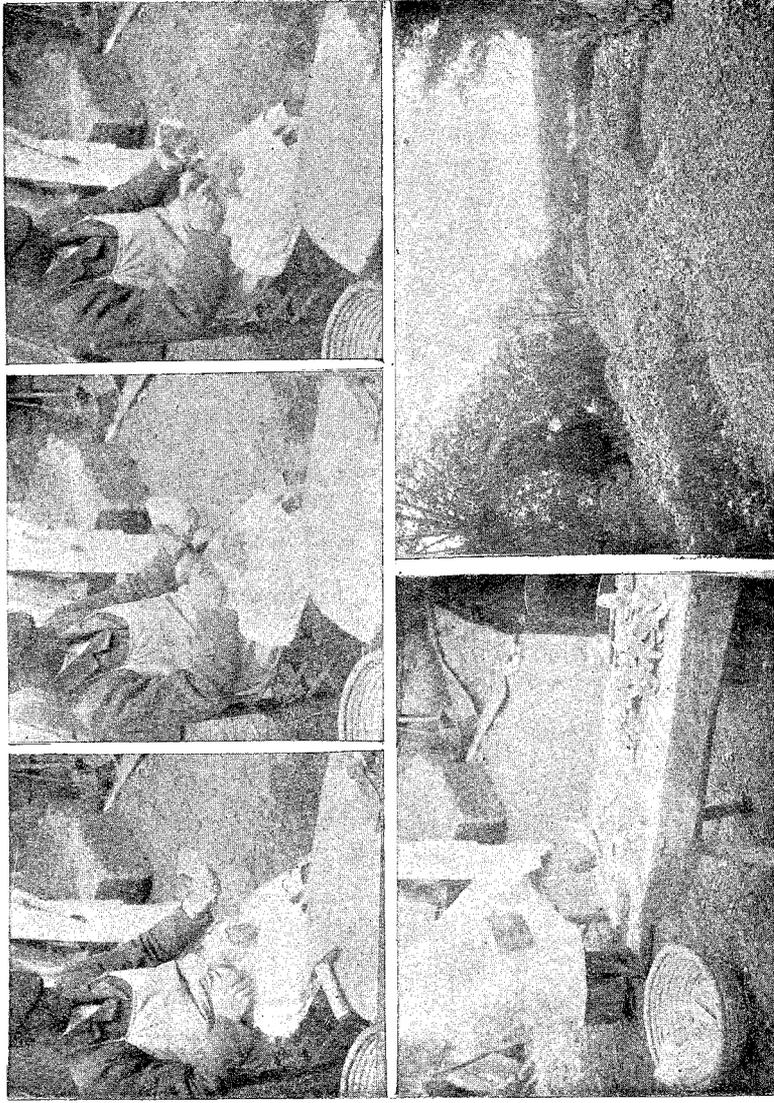


Fig. 1 à 4. — Le Débitage d'un rognon de Silex à Porchairoix (Meusnes, L.-et-C.) : a) 1^{er} Eclat ; b) Eclats suivants ; c) Autres éclats ; d) Débitage terminé.

Fig. 5. — Amas de débris de taille de silex, à l'entrée du village de Porchairoix.
 [Photographies instantanées, exécutées par le Dr H. MARTIN, Président de la S. P. F.]

CONGRES PRÉHISTORIQUE DE FRANCE. — VI^e SESSION DE TOURS — 1910.

PLANCHE II.

EXCURSION AUX TAILLIERES MODERNES DE SILEX TAILLÉS DE MEUNES (L.-et-C.).

II. — FORMATION DES LAMES ET TRANSFORMATION EN PIÈRES À FUSIL.



Fig. 1 à 3. — Formation des Lames. — a) Outils employés : Marteaux, Disque ; — b) Régularisation des lames.
Fig. 3 à 5. — Fabrication des Pierres à fusil (Retouches).
[Photographies du Dr Henri Martin]. — M. et M^{me} Vaillant-Derouet au travail].

Mais il est près de midi ; et les automobiles, après avoir pris la charmante route de Chemillé, arrivent à MONTRÉSOR, dont le superbe Château domine la ville. — L'arrivée des quinze automobiles

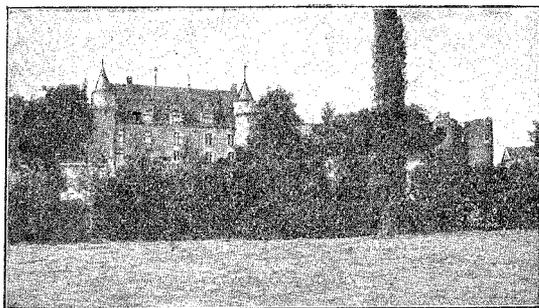


Fig. 19. — Château de Montrésor. — [Cliché extrait de *Tours à Loches*, par P. SUZANNE].

excite naturellement la curiosité des habitants, qui intéressés regardent tout ce monde descendre de voiture et gagner l'Hôtel de France, où le déjeuner était servi. — Au dessert, des bans nourris sont battus en l'honneur de chaque orateur, et notamment de M. le Maire, qui a souhaité la bienvenue aux excursionnistes.

Avant de remonter en voiture, une visite est faite au Château de la Renaissance à double enceinte fortifiée (Fig. 19). On peut y voir le trésor dit des Rois de Pologne, composé de superbes pièces d'orfèvrerie en vermeil et estimé sept millions. Parmi les tableaux, signalons celui de Tony-Robert-Fleury : le Massacre des Polonais à Varsovie. — L'église, de la même époque, renferme un magnifique tombeau de seigneurs du XVI^e siècle, les Bastarnay. Il y a de fort belles sculptures et les stalles sont fouillées.

A 3 heures, les moteurs ronflent à nouveau et les Congressistes regagnent leurs places, pour se faire conduire à la *Chartreuse du Liget*, à l'entrée de la Forêt de Loches (Fig. 20).

Devant les ruines de cette Chartreuse du Liget, Jacques Rougé conte une légende peu connue ; celle du *Tonneau du Liget*.

« Il existe, dit Rougé, dans les jardins de la Chartreuse, du côté de la « forêt, et presque à l'angle du grand mur de l'enclos, un *Tonneau, en « pierre!* — Suivant les dires du pays, un jour de Pâques, un chartreux, le « Père Léger, pendant « vespres », sortit brusquement de la chapelle. « Il s'en fut à la cave du couvent. Là, se trouvaient, rangées en ligne, « des futailles ventruées, contenant les vins les plus fameux de la Tou-

« raine. Or, le père Léger fut tenté. Il but à tous les « fossets », dans « un grand verre qu'il avait caché sous son scapulaire. Il lampa tant et tant qu'il oublia « Le Seigneur » et ne pensa plus qu'à sa vigne. Satan apparut soudain. Le chartreux terrifié diminua, « s'appetissa »,

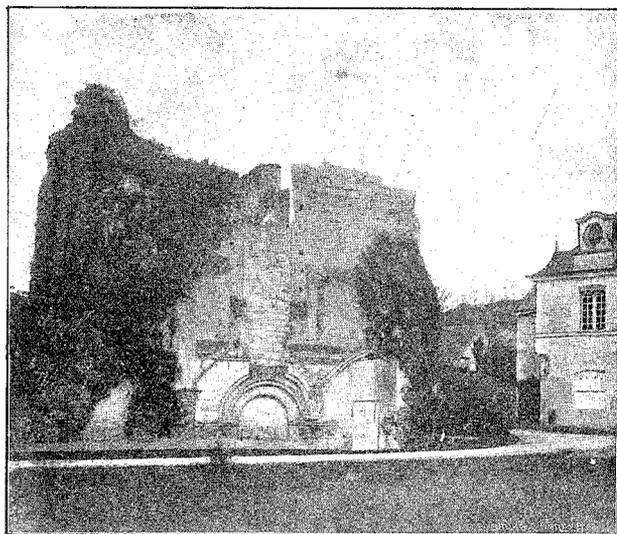


Fig. 20. — Ruines de la Chartreuse du Liget.
[Cliché BRÉGET, extrait de *Tours à Loches*, par P. SUZANNE].

« si menu, que le Diable, entre ses ongles, le saisit et le fit entrer, « par « la bonde », dans une grosse barrique. La « bonde » se referma d'elle-même et la barrique se pétrifia » !

Après une intéressante visite de ce beau monument, dont le portail est remarquable, et après avoir admiré la Chapelle byzantine de Saint-Jean-du-Liget, dont les fresques sont malheureusement détériorées, l'on s'arrête quelques instants devant le faux-Cromlech de la Croix-Bonnin. Quelques pierres dressées, modernes, entourent une croix (PLANCHE I).

Devant la Croix Bonnin, M. Jacques Rougé nous fait part d'une idée, émise en 1812 par J.-M. Dufour, dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches* (t. I, pages 239 à 259). Dufour, qui était contrôleur des contributions à Loches, connaissait fort bien toute la région lochoise. Or, à cette époque, suivant Dufour, les *cinq Pierres, entourant la Croix Bonnin*, rappelaient que la partie du territoire d'une paroisse limitrophe de plusieurs autres était indiquée par autant de blocs de pierre qu'il y avait de paroisses, auxquelles ce même endroit servait de point de départ !

La Croix Bonnin, en effet, est située à la limite de : 1° *Saint-Pierre* ;

2^o *Saint-André*; 3^o *Saint-Laurent* (anciennes paroisses de Beaulieu);
4^o auprès de terres appartenant jadis à l'abbaye de Beaulieu; 5^o sur la

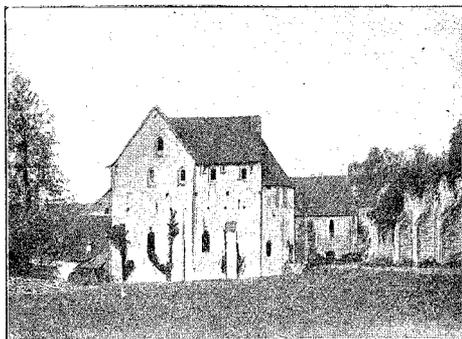


Fig. 21. — La « Courroirie » — (Cliché BRÉGET, extrait de *Tours à Loches*, par P. SUZANNE).

limite de la commune de Ferrière-sur-Beaulieu. — Suivant une tradition populaire et locale, ajoute J. Rougé, les *cinq pierres de la Croix Bonnin* représentent *deux jeunes mariés et trois joueurs de vielle qui furent*

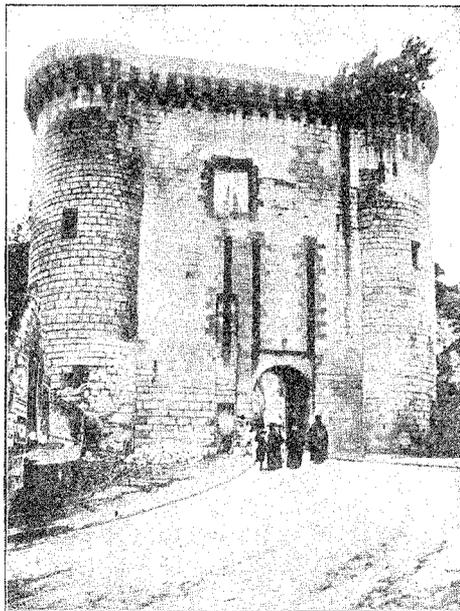


Fig. 22. — LOCHES. — La Porte du Château. — (Cliché extrait de *Tours à Loches*, par P. SUZANNE).

changés « en chillous ben durs, pour avouère manqué d'respecte à n'un curé qui passait en portant l'bon Dieu ».

Ce monument a été classé, par erreur, comme Monument historique, au titre de Cromlech christianisé.

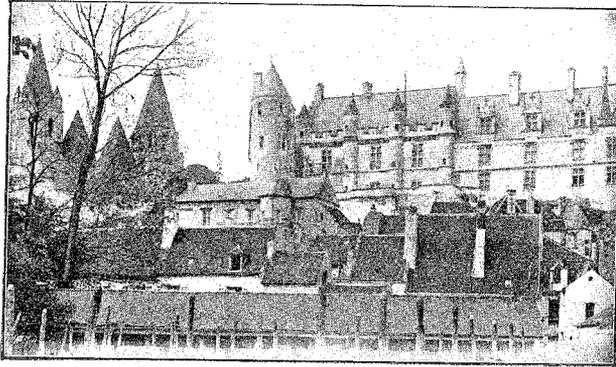


Fig. 23. — LOCHES. — Le Château et l'Église Saint-Ours.
(Cliché extrait de *Tours à Loches*, par P. SUZANNE).

Puis, à 4 h. 30, les automobiles s'arrêtent à Beaulieu, pour la visite de la belle église abbatiale du style roman du XII^e siècle en partie ruinée; cette église a été partiellement reconstruite au XV^e siècle; le clocher surtout est remarquable. C'est dans cette église

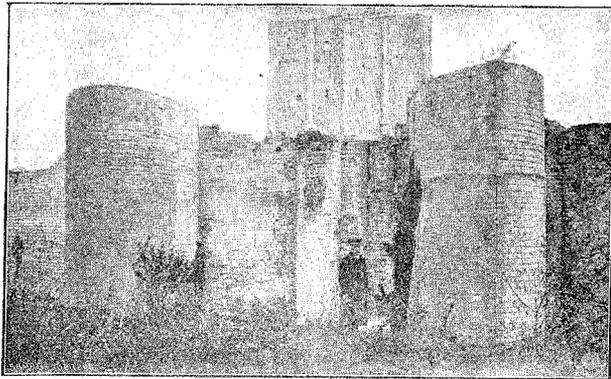


Fig. 24. — LOCHES. — Le Château. — Le Donjon et les Tours à bec. — (Cliché de P. SUZANNE).

que l'on découvrit, en 1870, le tombeau et le corps de Foulques Nerra, fondateur de l'abbaye de Beaulieu.

Enfin, n'ayant pas pu, à cause de l'heure avancée, visiter la Motte

de Cornillé et Orfons⁽¹⁾, les Congressistes arrivent à 5 h. 15 à Loches, où ils devaient passer la nuit.

Mais, jusqu'à 7 h. 30, heure fixée pour le Dîner d'ensemble à l'Hôtel de France, ils eurent le loisir de visiter en détail cette belle ville,

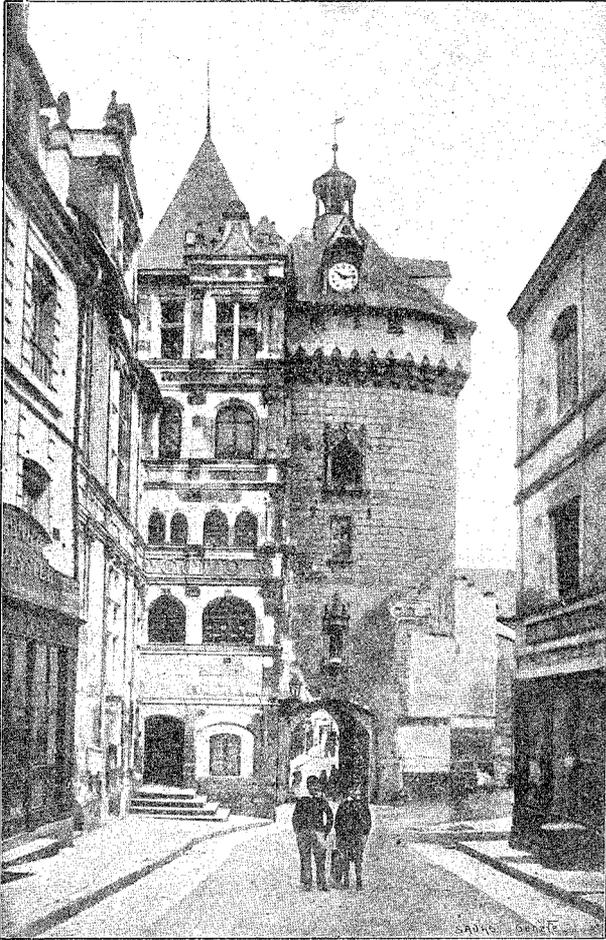


Fig. 25. — LOCHES. — HOTEL DE VILLE et la PORTE PICOYS.
(Cliché extrait de *Tours à Loches*, par P. SUZANNE).

(Fig. 23 à 27), célèbre par son Château royal, qui fut habité par Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Il contient encore le tombeau d'Agnès Sorel, favorite de Charles VII. Tout auprès se trouve l'église Saint-Ours, ancienne collégiale, fondée en 962

(1) Voir plus haut (p. 1096-1099) l'article de M. J. Rougé sur cette station très-intéressante.

(Fig. 23). Le château avait une enceinte de murailles et de fossés de deux kilomètres de développement qui subsistent en grande partie.

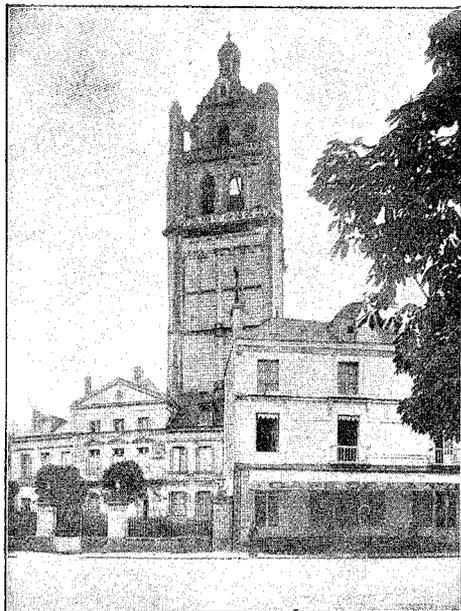


Fig. 26. — LOCHES.—LA TOUR SAINT-ANTOINE.
(Cliché extrait de *Tours à Loches*, par P. SUZANNE).

A l'extrémité de cette enceinte s'élève le Donjon (Fig. 27), composé d'une tour rectangulaire du XII^e siècle de plus de 25 mètres de long

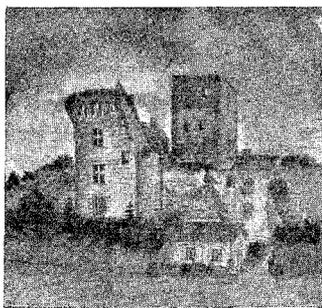


Fig. 27. — LOCHES.— Le Donjon. — (Aquarelle de M. BEIGNEUX). [Cliché J. ROUGÉ].

sur 14 de large et 40 de haut; il n'en reste que les quatre murs. Au-

près, s'élève une autre tour, de même forme, mais de moitié moins grande et beaucoup plus ruinée, et la fameuse tour Ronde construite par Louis XI, dans laquelle se trouvaient les cages où furent enfermés le cardinal Balue et l'historien Comines (*Fig. 23, 24 et 27*).

Cette très intéressante visite historique clôture cette belle journée d'excursion, favorisée par un temps splendide.

Les Congressistes sont enchantés de se retrouver tous réunis à l'Hôtel de France, où une immense table les attendait. — Ils se séparèrent tard, munis de billets de logement pour les différents hôtels de la ville, le collège, etc.

*
* *

Dès 7 heures, le lendemain samedi 27 août, tous les excursionnistes se retrouvaient, pour reprendre leurs places dans les autos, qui, rapidement, s'engagent sur la route de Manthelan, puis sur celle de Ligueil (*Fig. 28*). A la hauteur du château du Puy-Gibault, l'on jouit d'une vue superbe de la ville de Loches. Ayant traversé Varennes, Ciran et Ligueil, les voitures s'arrêtent en face des Falunières de Pauvrelay (*Fig. 29 et 30*), où les excursionnistes, après avoir écouté la très intéressante conférence en plein air de Madame la comtesse Pierre Lecointre (PLANCHE IV), purent faire une abondante récolte de coquilles et de bois silicifié.

Voici le texte de la Conférence de M^{me} la comtesse Lecointre (1).

Mesdames, Messieurs,

Il est vraiment difficile de parler Géologie et Faluns à des personnes aussi documentées que vous l'êtes certainement.

Je puis vous assurer, cependant, que l'étude de l'étage des Faluns, que je poursuis depuis vingt ans, est aisée pour un amateur comme moi, parce que c'est un étage parfaitement délimité. Au-dessous du sable Falun, nous avons presque partout le Calcaire Lacustre, car les étages intermédiaires ont disparu; au-dessus, nous avons la terre arable, de formation récente; donc, pas de mélange de stratification, pas de méprise possible.

Le sable des faluns est le reste d'un golfe du Miocène moyen, golfe d'une forme étrange, avec deux sorties sur la mer: l'une à l'embouchure de la Loire, dont le retrait des eaux a dû contribuer à former le val; l'autre vers Dol, Dinan, et la presqu'île du Cotentin, et qui n'a pas laissé de traces tectoniques. Le golfe se continuait long et étroit jusqu'au territoire de Blois.

(1) Depuis le Congrès de Tours, M^{me} la comtesse Lecointre est décédée. — C'est une grande perte pour la *Géologie*, et surtout la *Paléontologie* du Miocène. — Les collections de M^{me} la comtesse sont toujours au Château de Grillemont (La Chapelle-Blanche, I.-et-L.).

Nous pouvons nous représenter l'aspect du golfe. — Il était entouré de basses falaises de craie; au-dessus de ces falaises, une forêt de confè-



Fig. 38. — La Région des Faluns de Touraine, visitée par le Congrès. — Ligué, Pauvrely [Faluns]. — Ligué, Pauvrely [Faluns]. — Le Chatelier.

res, où dominaient une quantité d'ifs (*Taxus*), dont quelques-uns arrivèrent à une taille énorme. Nous possédons à Grillemont un tronc de *Taxus*

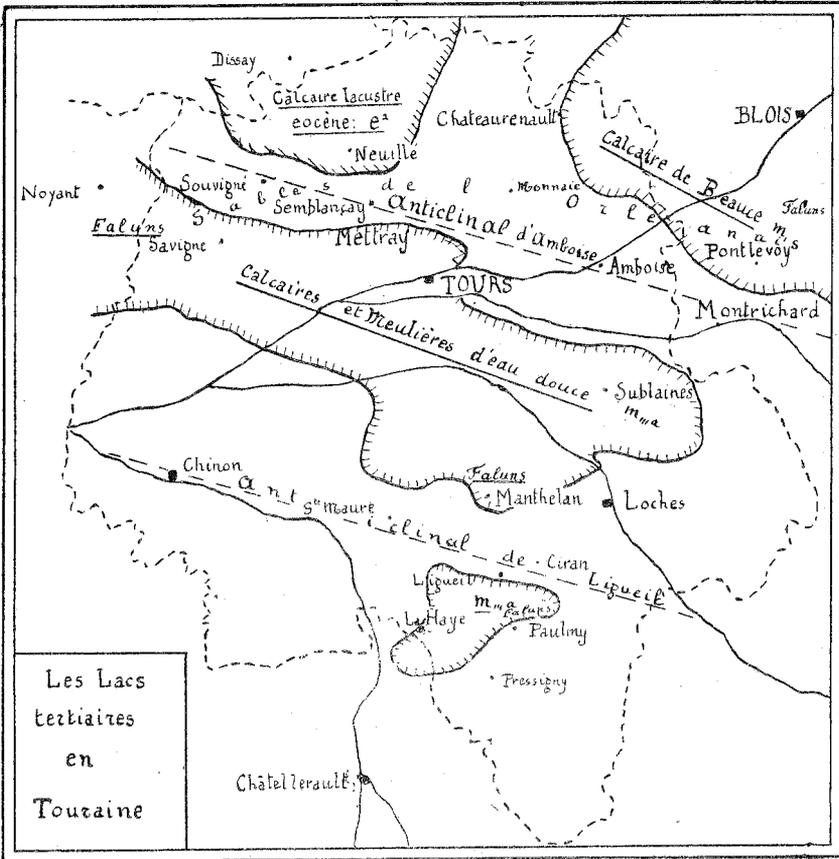


Fig. 29. — Le Golfe des Faluns de Touraine. — (Cliché G. LECOINTRE).

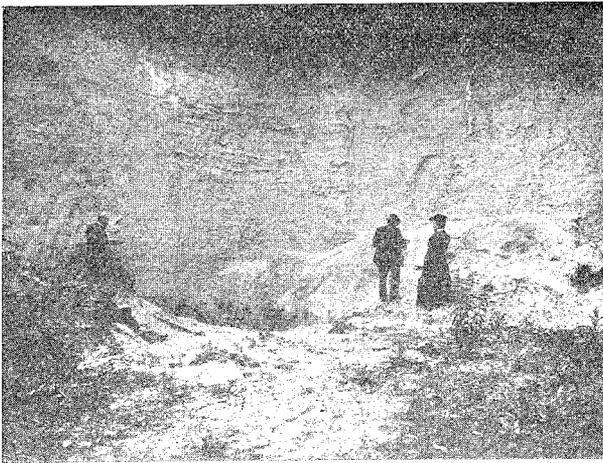


Fig. 30. — Une Falunière de la région de Pauvreley. — (Cliché de la Comtesse P. LECOINTRE).

venant d'ici, de Pauvrelay, qui a 2 m. 50 de tour. Cette flore avait un faciès méridional et américain ! Dans les endroits arrosés se trouvait un Dicotylédon du genre Liquidambar (*Ambaroxylon*), arbre à gomme des pays tropicaux. Nous ne parlons que d'une flore de pays chaud, car notre golfe des faluns avait un climat tropical. Nous pensons que les eaux devaient avoir la température de 22° à 25° cent. : ce qui est la température des eaux de la mer sur la côte actuelle du Sénégal. Assez singulièrement, je viens de découvrir cinq ou six mollusques inconnus jusqu'à présent dans le sable des faluns, et qui se retrouvent vivants sur les côtes du Sénégal ; nos mollusques des faluns auront donc émigré au moment du Quaternaire et se trouvent à présent au Sénégal !

On remarque dans le sable des faluns les restes de « à peu près » deux mille organismes différents, depuis les plus petits Foraminifères et crustacés microscopiques jusqu'aux énormes *Halitherium*. La vie devait être intense dans le golfe où vivaient de nombreux mollusques et échinodermes, ainsi que beaucoup de poissons à grosses écailles, à dents pointues, et des requins. Dans les cours d'eau, des crocodiles d'une petite espèce ; sur les bords, des Cervidés, intéressants parce qu'ils font à ce moment là une évolution et commencent à perdre périodiquement leurs bois ; de petits rongeurs, que nous ne pouvons identifier ; des rhinocéros et d'énormes mastodontes ; pas d'oiseaux ! Enfin, comme couronnement à cette échelle des êtres, le petit singe anthropomorphe, le « *Pliopithecus antiquus* », de Gervais et Blainville, dont je vous ai envoyé un moulage de mâchoire à Plessis-les-Tours, car c'est une des découvertes les plus intéressantes que j'ai faite.

Je n'ai pas trouvé dans le sable falun des restes de l'Homme préhistorique ; je ne dis pas qu'il n'y fut pas ; je dis que je n'ai encore rien trouvé ni de lui ni de son industrie ; mais je sais en revanche que l'Homme préhistorique, arrivant en Touraine, venant je ne sais d'où, a fouillé les falunières, en a extrait des morceaux de sable agglutiné et des mollusques qu'il a enfilés en collier, et dont il a orné ses gracieuses compagnes.

En fouillant les falunières, il a abandonné des pointes de flèches, dont je vous ai envoyé des spécimens, ainsi que des débris de colliers à Plessis-les-Tours.

Le golfe était étroit. A Ferrière-Larçon, et ici à Pauvrelay, se trouvait un estuaire : eaux calmes, mollusques particuliers : cerithes et lutraires. Ici, à Pauvrelay aussi, un petit cours d'eau, caractérisé par la présence d'Auriculidés et d'Hydrobidés ; à Louans, un rivage : nombreux hélix ; à Savigné-sur-Lathan, un fond de mer profonde, avec d'admirables bryozoaires. Tout cela est peu précis et une reconstitution géographique serait en ce moment encore prématurée ; nous comptons la faire plus tard !

Le travail pour chercher des organismes se présente à Pauvrelay, comme vous le voyez, d'une manière fort aisée : vous vous baissez ; vous recueillez : c'est tout ! Il en est de même à Ferrière-Larçon, mais

pas à Manthelan, Bossée, Sainte-Maure, où le sable est profondément enfoui sous la terre arable; placé au-dessous du niveau de l'eau, il est difficile à extraire. A Savigné-sur-Lathan, dans le Nord de l'Indre-et-Loire, le sable est aggloméré par un ciment calcaire, jusqu'à pouvoir être employé comme moellon dans les constructions; mais ce ciment a détruit le test des mollusques qu'on ne trouve guère qu'à l'état de moules.

Partout il a fallu beaucoup travailler pour trouver; mais cela est fort intéressant.

Personnellement, j'ai fait monter la liste des organismes, connus dans les Faluns, de plus de 500 unités!

Je n'ai pas été amenée à l'étude des Faluns par l'amour de la Géologie, mais plutôt par le goût des choses du Terroir. Je suis avant tout une régionaliste et ne m'occupe pas seulement des choses du passé de la Touraine, mais aussi des problèmes actuels: Travail des Femmes et Relèvement des Industries rurales, etc...: il faut connaître son pays!

Je ne travaille pas les Faluns seule, comme bien on pense; je suis beaucoup trop ignorante pour cela; et l'étude d'un étage complet pour laquelle il faut aborder successivement toutes les branches des connaissances paléontologiques est bien considérable. Mon maître et initiateur dans la connaissance du Falun est M. Gustave F. Dollfus, dont la patience et la complaisance à mon égard ont été inépuisables; c'est lui qui m'a donné le conseil de publier mes découvertes, dussè-je faire des erreurs, mêmes des erreurs graves! Bien d'autres savants m'ont aidée aussi; je ne parle pas ici de M. Ph. Dautzenberg, dont le bel ouvrage sur les Mollusques de notre Etage sera un monument définitif et qui veut bien déterminer chaque année les mollusques inconnus que je lui apporte. Je citerai M. le Docteur L. Mayet, de Lyon, qui a étudié les Mammifères; M. Lambert, qui a bien voulu voir nos Echinodermes; M. Houlbert, dont j'ai mis et mets encore la patience à contribution pour nos Bois; M. Couffon, qui s'est occupé de nos Crabes; M. le Professeur Revereto, qui a examiné les Serpules; M. le Dr de Alessandri, qui voit à mesure de leur découverte nos Balanus; M. J. Cottreau, qui veut bien examiner nos petits ostracodes; et bien d'autres!! M. F. Canu, qui travaille en ce moment sur plus de 300 bryozoaires; M. le Dr Allix, qui perd ses yeux sur nos petits foraminifères; M. M. Leriche, qui va publier un volume important sur nos nombreux et étranges Poissons; M. Fillionat, qui se débat avec nos nombreux zoophytes, etc... Quelle patience et quelle complaisance on trouve toujours chez le vrai savant? Que ces messieurs reçoivent ici le tribut de ma très vive reconnaissance!

Quand je trie mes pincées de sable pour y chercher des organismes nouveaux, comme je suis une femme et que j'ai beaucoup d'imagination, il me semble que j'ai devant moi le Golfe des Faluns! Des eaux bleu foncé intense, un peu lourdes et épaissies par une forte évaporation, des falaises blanches, une forêt d'un vert foncé glauque. J'entends bruire la

marée expirante. Je vois les singuliers poissons aux écailles épaisses passer dans l'eau tranquille ; puis tout s'agite : des requins les pourchassent ! Le Mastodon, le Rhinocéros se meuvent près des rives ou joue le petit Pliopithecus, sautant lui de branche en branche !

Mais je m'éveille de mon rêve enchanteur : je suis en Touraine ; il neige, il pleut. Où est notre mirage tropical ?

Laissez-moi, Mesdames et Messieurs, terminer cette causerie, en vous remerciant d'être venus, si nombreux et si sympathiques, jusqu'au cœur même de la France, visiter les restes de nos sauvages Ancêtres (*Très vifs applaudissements prolongés*) ».

Quelques minutes plus tard, nouvel arrêt pour visiter les ruines de l'imposant Château-fort du Chatelier (*Fig. 31*), dont le propriétaire, M. de Sarrazin, offre aux Congressistes un Vouvray d'honneur.

Une fort belle tour, éventrée sur toute sa hauteur, un porche remar-

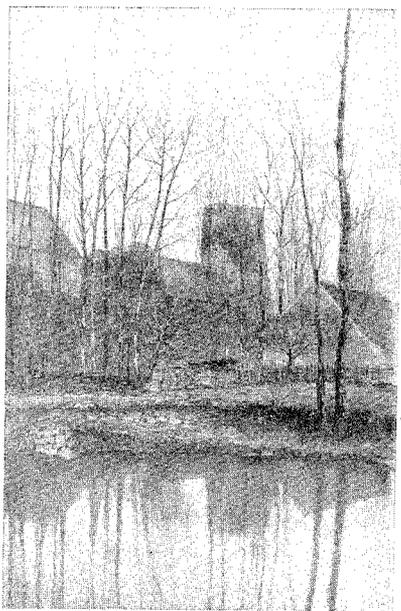


Fig. 31. — Le Chatelier. — [Cliché Comtesse Lecointre].

quable, ainsi qu'un chemin de ronde avec deux étages d'archières et de meurtrières, les restes d'un pont-levis sont très admirés. Ce Château fut, pendant les guerres de Religion, la principale forteresse des Protestants : le capitaine François de la Noue, dit Bras de fer, l'occupa vers 1581. — Puis, quelques minutes plus tard, arrivée (*Fig. 32*) au DOLMEN DE LA PIERRE CHAUDE, qui se trouve auprès du Bois de Brune. Ce dolmen rond est orienté vers l'Est ; la pierre

PLANCHE III.
CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE — TOURS. — 1910.
EXCURSION DE LA TOURAINE DU SUD-EST.
[1^{re} journée : 26 Août 1910].

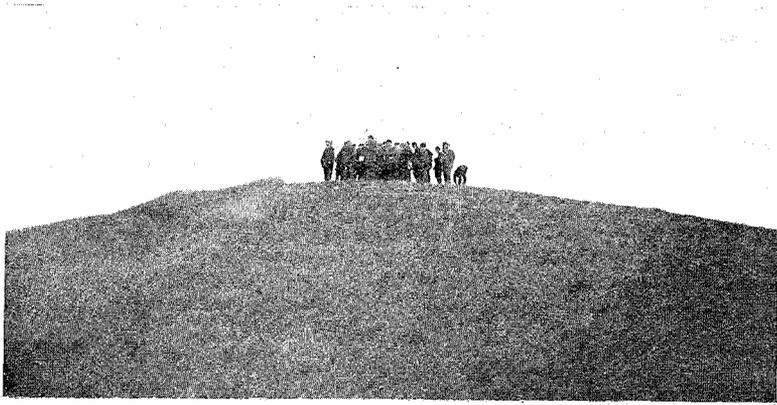
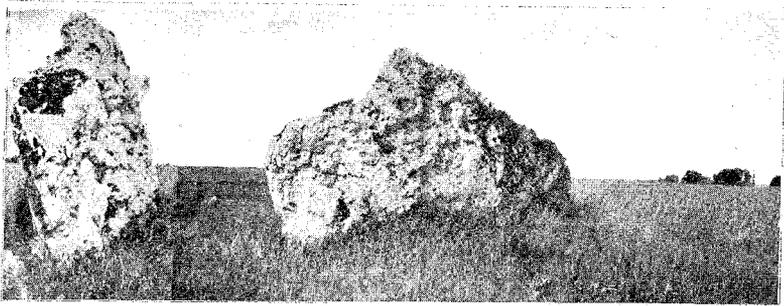


Fig. 1. — Le MENHIR DE LA PIERRE BACHELIÈRE, — Vue de Profil et Vue de Face
[Cliché G. Lecointre].

Fig. 2. La grande DANGE de SUBLAINES. — Les Congressistes à son sommet. [Cliché L. Coutil].

Fig. 3. — Le Pseudo-Cromlech christianisé de la Croix-Bonozin, près Beaulieu.
[Arrêt des Voitures-Automobiles, près de la Croix]. [Cliché Fouju].

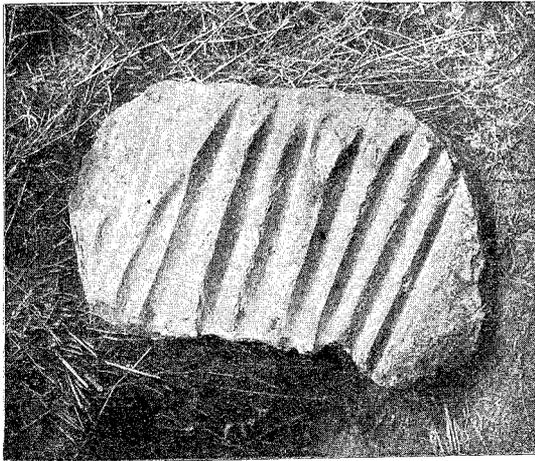
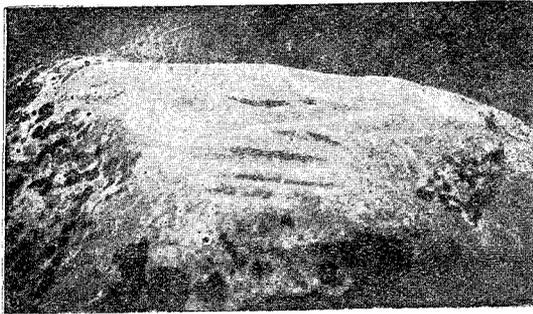
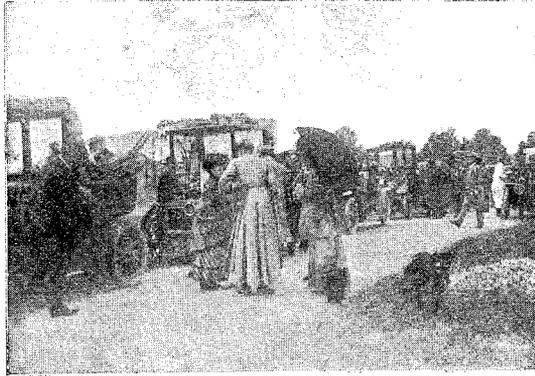


Fig. 1. — Arrêt des VOITURES-AUTOMOBILES, en face des DANGES de Sublaines. — *Le Départ.*

Fig. 2. — Le POLISSOIR (Pas de Saint-Martin), à Luzillé. [Cliché Fouju].

Fig. 3. — LE POLISSOIR de Ferrière-Larçon, photographié au Chatelard (Paulmy).
[Cliché Fouju].

d'entrée (Fig. 33) est déplacée ; les autres semblent à leur place ; la pierre de la paroi nord-est est à demi tombée ; celle de la paroi ouest-nord, à l'intérieur, est penchée. Ce dolmen est placé sur une pente accentuée (Fig. 32).

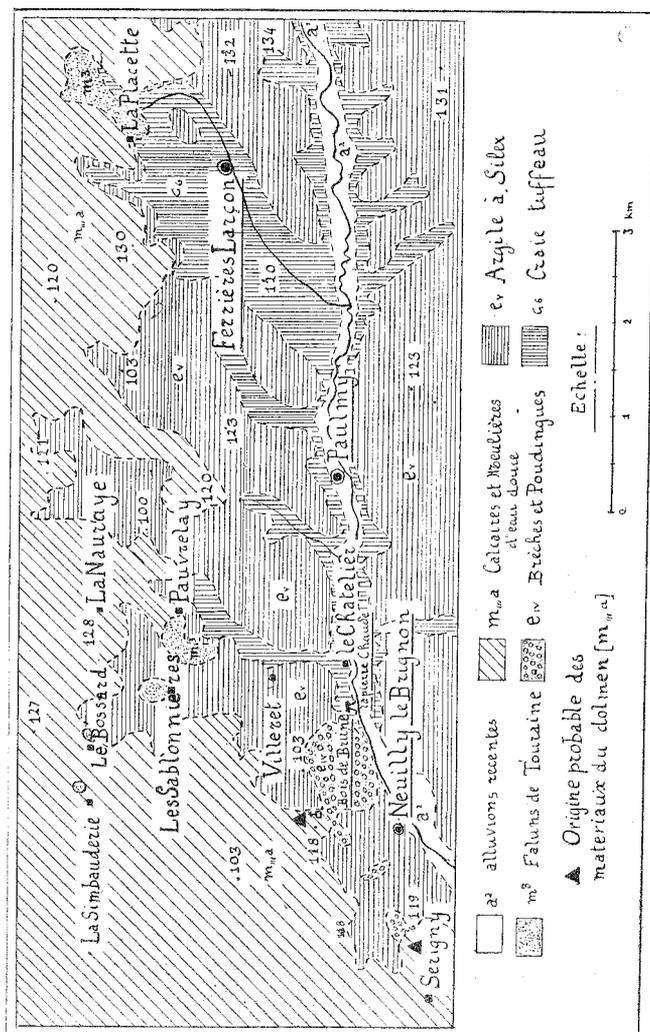


Fig. 32. — CARTE GÉOLOGIQUE des environs de Pauvrely, Paulmy, Neully-le-Brignon. [Faluns. — Dolmens. — Station néolithique]. — (Cliché G. LECOINTRE).

Un peu au-dessus du dolmen, sur la droite, gisent des Pierres affectant plusieurs dispositifs. Une tradition populaire dit qu'une ville fut détruite autrefois à cet endroit ! — Les pierres qui restent

forment des *Allées mégalithiques*, très intéressantes à visiter (Fig. 32), d'autant plus que, tout auprès, dans les champs voisins,

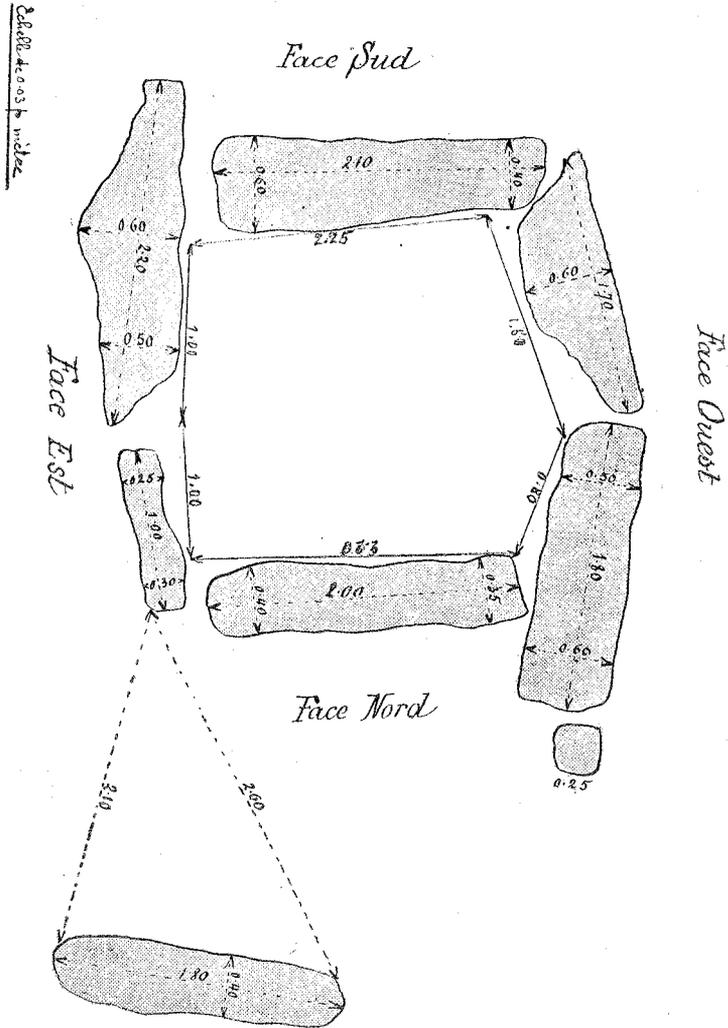


Fig. 33. — Le Dolmen de la Pierre Chaude, à Paulmy (Indre-et-Loire).
(Plan dressé, en 1910, par J.-B. BARREAU, de Tours).

M. J.-B. Barreau a récolté un certain nombre de haches, de grattoirs, et de perçoirs en silex.

Après avoir dépassé le bourg de Neuilly-le-Brignon, les automobiles s'arrêtent, en pleins champs, à Larcy, où se trouve un im-

portant atelier de silex noir. Chacun fouille consciencieusement les sillons et fait une belle provision de silex taillés. — Quelques minutes après, nouvel arrêt à la station de La Bonnetière, où existe un autre atelier de silex gris-jaune, non moins important que le précédent.

Après avoir traversé Abilly et franchi la Claise, on aperçoit la station de la Claisière, qui est la station classique du Grand-Pressigny, dite des « Scies à encoches ». C'est là que le D^r Léveillé et l'abbé Brung firent, vers 1864, les premières découvertes de silex taillés ; tous les silex de cet atelier ont la couleur cire jaune.

A 1800 mètres se trouve une autre station classique, celle de La Chatière, où les excursionnistes purent faire une ample provision de lames et de « livres de beurre ».

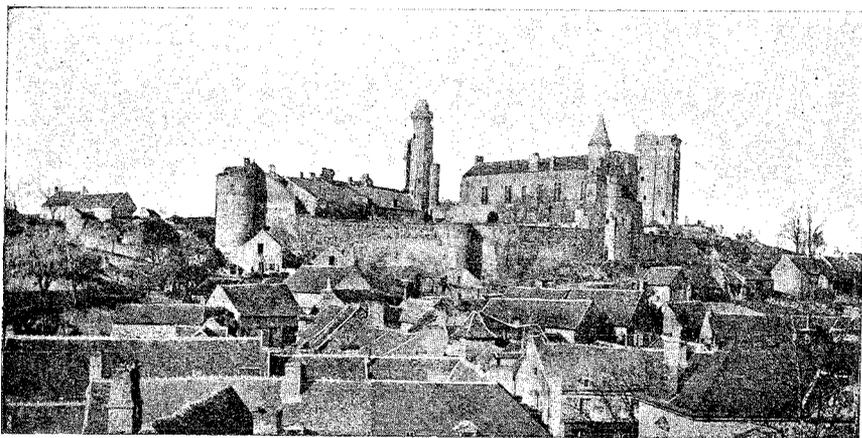


Fig. 34. — Le Grand-Pressigny (Vue générale). — [PORCHERON, photographe, à Pressigny].

Aussi, lorsqu'à midi 40 les voitures arrivèrent à Pressigny-le-Grand étaient-elles lourdement chargées de silex. — Toute la population est sur la place pour voir ce monde s'engouffrer sous le porche de l'Hôtel de la Promenade, dans la cour duquel avait été dressée une table de 100 couverts.

Le repas fut très animé et de nombreux discours furent prononcés au dessert. — M. le Maire de Pressigny-le-Grand, dans un charmant toast, a remercié les congressistes en ces termes.

Voici le texte du discours de Monsieur le Maire du Grand-Pressigny.

Messieurs,

Quand M. le Docteur M. Baudouin, Secrétaire général de votre VI^e Congrès préhistorique, m'a prié de prendre place au banquet qui vous réunit dans notre ville, j'ai éprouvé un vif plaisir ; et, je l'avouerai, quelque orgueil, étant enfant de ce pays, et ayant personnellement connu les hommes qui ont révélé au monde savant son importance comme atelier de l'âge de pierre.

J'étais tout enfant, Messieurs, lorsque, en 1862, le Docteur Leveillé découvrit nos pierres taillées ; lorsque, sur la propriété de Moisay, qui lui appartenait, fut recueilli le premier nucleus, que possède aujourd'hui je crois, la Société archéologique de Touraine ! On commençait, dans nos campagnes, à appeler les nuclei « livres de beurre », nom qui leur est resté. J'ai vu alors les premiers chercheurs de pierres taillées, les « savants », comme on disait ici, accourir chez le Docteur Leveillé. On s'émerveillait de leur empressement à fouiller les champs de la Claisière, de la Grasse Coue, de la Doucetterie, les bois de l'Epine, la Davière et l'Epargne. Le Docteur Leveillé, qui était un homme excellent, généreux et même prodigue envers ses amis, recevait tous les visiteurs à sa table ; et c'était un défilé continu, dont parfois se désolait la maîtresse de maison...

On commençait à nous dire, Messieurs, que le Grand Pressigny, au temps où les hommes n'avaient pas d'histoire, avait été un centre considérable de fabrication d'instruments en silex, de socs de charrues, de haches de guerre, de couteaux, de pointes de flèches, de rasoirs, même de cuillères !

Ma génération, Messieurs, admira grandement les collectionneurs qui apparurent peu à peu dans le pays. Le Docteur Leveillé avait naturellement la plus belle collection ; et, dans celle-ci, un polissoir qu'il n'aurait pas cédé, disait-on, pour dix mille francs. Venaient ensuite : M. Chauveau, instituteur à Barrou, dont le fils vous a peut-être communiqué la collection ; M. de Chateignier, qui, de son vivant, a fait hommage de certains échantillons de la sienne à la Société des Antiquaires de l'Ouest ; M. l'abbé Brung, curé de Chaumussay, dont la famille conserve encore la collection ; à Saint-Flovier, M. Breton-Dubreuil, ancien maire du Grand-Pressigny ; M. Thibault, médecin à Saint-Flovier ; M. le Docteur Chaumier, qui vécut des années parmi nous, et y collectionna ; je suis particulièrement heureux de lui rappeler qu'il est ici tout à fait des nôtres, étant né à Saint-Flovier, et ayant rempli au Grand-Pressigny, non seulement les fonctions de médecin, mais celles de conseiller municipal et d'adjoint au maire. Au Grand-Pressigny, Messieurs, vous pourrez enfin demander à M. Regnoux de vous montrer la collection qu'il a, depuis des années, patiemment constituée, et que des connaisseurs estiment grandement. Enfin vous pourrez voir à la mairie quelques pièces récemment découvertes par M. Camille Puigault et autres jeunes chercheurs.

Je ne suis pas moi-même un connaisseur; j'avoue mon incompetence sur les questions qui vous intéressent; mais je suis très fier de vous recevoir au nom de la commune, à qui vous faites le grand honneur de la visiter officiellement. Elle a vu autrefois beaucoup de « savants », mais jamais un aussi grand nombre à la fois ! Si le Docteur Leveillé pouvait revivre, Messieurs, il serait plus fier encore que moi de vous accueillir et de vous remercier. Messieurs, je lève mon verre en l'honneur des Congressistes du VI^e Congrès préhistorique de France.

Plusieurs savants étrangers ont pris également la parole et dit leur joie d'avoir parcouru, si aisément et si commodément, cette belle région de la France.

Leur doyen, M. Waldemar Schmidt, en particulier, a prononcé les paroles suivantes.

Mesdames, Messieurs,

Ayant le grand avantage et l'honneur d'être assis vis-à-vis de M. le Maire du Grand-Pressigny et du Président de notre Congrès, je me permets de prendre la parole, au nom des membres étrangers du Congrès; et nous autres étrangers, accourus de beaucoup de pays, nous sommes nombreux dans cette grande excursion charmante, dont le centre et le point culminant est Pressigny-le-Grand : cette localité si célèbre et si renommée partout où l'on s'occupe des temps préhistoriques, pas seulement en France, mais aussi bien au delà des frontières de la France.

Tout en sachant que pas seulement les étrangers ici présents, mais aussi tous les autres membres assis à cette table, voudront s'associer à moi, lorsque j'exprimerai les remerciements les plus sincères de nous tous, envers M. le Maire et le Conseil Municipal du Grand-Pressigny qui nous ont reçu avec la plus grande hospitalité et amabilité, je voudrais bien y ajouter encore nos remerciements les plus cordiaux aux nombreux et savants collaborateurs de M. le Maire et du Comité du Congrès, aussi bien des Dames que des Messieurs, qui nous ont montré et expliqué si bien les trésors et les merveilles du Grand-Pressigny et des environs si intéressants et si importants au point de vue scientifique.

Je sais que je ne serai pas seul, lorsque maintenant je lèverai mon verre et boirai à la prospérité du Grand-Pressigny, de son Maire, et de sa population toute entière.

M. le D^r BALLET, Président du Congrès, et M. AD. DE MORTILLET prennent également la parole et expriment leur satisfaction de la réussite du 6^e Congrès préhistorique; puis M. le D^r A. Guébbard prononce quelques paroles.

M. le D^r GUÉBBARD dit que le moment des derniers discours au dernier banquet le fait toujours penser à ces séparations de gare, où, devant la portière, les parents plantés sur le quai s'énervent à dégager

de la banalité des derniers adieux, l'importante recommandation qu'il ne faut pas oublier..., et qui ne leur revient que deux secondes après le sifflet fatal!

De même, à chaque fois que se sépare notre Congrès, si vite devenu une grande famille, une véritable fièvre s'empare de tous ceux à qui revient le périlleux honneur de formuler les remerciements innombrables que méritent d'innombrables concours dévoués..., tellement innombrables qu'il est impossible de ne pas en oublier toujours quelqu'un!

Qui donc allons-nous oublier aujourd'hui? Mais d'abord, qui aperçois-je, là-bas, là-bas, se cachant le nez dans son assiette! Mais c'est cet excellent ami Hue, dont le nom prédestiné, la voix énergique et le sifflet ponctuel ont si bien aidé les camarades, à l'instant loués, à faire que nos horaires de deux journées d'automobiles ont été mieux tenus que ceux d'un chemin de fer de l'Etat, et que, même à Loches, rien ne... cloche!

Et, puisque je parle d'automobile, comment oublierais-je tous ces jeunes gens, à l'habileté desquels a été due la possibilité matérielle d'exécuter, point par point jusqu'ici, sans le moindre à coup, une randonnée d'un intérêt scientifique et pittoresque, si grand, irréalisable autrement? En est-il aucun de ces maîtres du volant, maîtres de notre sort, qui ne soit, en si peu d'heures, si vite passées, devenu presque un ami, tant ils ont su joindre chacun d'urbanité à tant de science professionnelle? Aussi notre enthousiasme est-il tout chauffé par MM. les Chauffeurs; et c'est en quatrième vitesse qu'au moment où nous allons nous remettre encore à leur *bonne conduite*, l'ami Hue va commander un ban spécial en leur honneur.

Et ensuite, j'en réclamerai un dernier pour les oubliés? Non: pour tous ceux qui, n'ayant pas été nommément cités, nous reviendront brusquement en mémoire, aussitôt donné le signal du départ. Que ceux-là ne nous en veuillent pas: car il y a chance pour que leur souvenir encore plus profondément s'ancre en notre cœur, et s'y retrouve quand d'autres auront disparu.

Mais que dis-je? Aucun ne disparaîtra; et, ce dont nous surviendrons surtout, ce sera de nous retrouver, toujours de plus en plus nombreux, de plus en plus amicalement unis, au prochain Congrès, dont les excursions, pour aller de plus en plus fort, se feront, qui sait? peut-être en aéroplane!

De chaleureux applaudissements accueillent cet humoristique et spirituel toast.

Mais l'heure du départ approche; et, avant de remonter en voiture les Congressistes se rendent à la Mairie pour visiter l'*Exposition des Collections locales*, ainsi que le Château qui domine la ville; le donjon est du XII^e siècle et le château date des XIII^e, XV^e, XVI^e et XVII^e siècles. En examinant les murs des maisons, l'on peut y constater la présence de nombreux silex taillés: livres de beurre, etc.

A 3 h. 15, les automobiles démarrent (PLANCHE IV) et filent dans un nuage de poussière, aux acclamations de la population massée dans les rues.

On se rend d'abord à Barrou.

Nécropole à Puits funéraires gallo-romains de Barrou (Indre-et-Loire). — Le Congrès s'arrête au tournant du chemin, près Barrou. M. le D^r Marcel Baudouin tient à lui montrer une *Nécropole à Puits funéraires gallo-romains*, aujourd'hui disparue ou *cachée*, qui se trouvait sur une falaise, dominant la rive droite de la Creuse. On gagne la vallée par un petit chemin creux et débouche sur la rivière, qui coule, rapide, en un site magnifique et en un paysage d'une fraîcheur ravissante. C'est au coin nord du chemin qu'étaient les *Puits funéraires de Barrou*, pris jadis pour des Pourrissoirs. C'est déjà une découverte très vieille (50 ans) et peu de personnes du pays s'en souviennent ; leurs souvenirs sont confus ; et on n'en peut rien tirer.

Il s'agit de trois ou quatre *puits*, mis un beau jour à découvert par *les corrosions de la Creuse*, qui, chaque année, s'avancit davantage, *dans le bourg de Barrou*... Les dits puits ont été en partie vidés par M. de Chataignier et M. Chauveau, alors instituteur à Barrou. On n'y aurait trouvé, paraît-il, que des débris de *poteries* et des *os d'animaux* ; mais il y a tout lieu de croire que cette fouille n'a été que très superficielle.

Ils ont été recomblés ; et, en 1901, on a édifié sur leur emplacement un grand *perré maçonné*, destiné à protéger la *rive* contre les corrosions. À cette époque, le versant de la rivière était garni de plantations de toutes sortes, que M. J. B. Beauveau, notre collègue, a fait abattre et dont les racines ont été arrachées. Il n'a rien remarqué de particulier, bien que le terrain ait été copieusement fouillé ; et personne ne lui a parlé alors de ces puits.

Il y a lieu de remarquer que la Creuse n'a pas toujours *passé* où elle est actuellement ; il y a quelques siècles, elle passait à plus de 100 mètres de là, ainsi qu'en témoignent les *plis successifs* du terrain sur la rive gauche et qui ne sont autre chose qu'une série d'alluvions formées par les crues. Une *voie romaine* traversait d'ailleurs la rivière en ce point, et, sur l'autre rive, on trouve des vestiges romains. Le fait intéressant ici, c'est que c'est la *Rivière*, qui, la première, a attaqué la Nécropole et l'a fait découvrir.

M. Jacques Rougé, s'appuyant sur la *Tradition Populaire*, prétend que le cours de la Creuse a changé depuis le *vi^e siècle*. Durant l'hiver 1910 à 1911, à cause des pluies, il y eut affaissement de la berge de la Creuse et glissement de la couche d'argile, sur laquelle le bourg de Barrou est en partie bâti.

Une tradition locale apprend que, dans le lit actuel de la Creuse, voie romaine passait.

M. Ramond, en Géologue, et M. Marcel Baudouin en Préhistorien, après avoir lu leur carte et examiné le cours de la Creuse, pensent que des *Puits funéraires* ont pu exister à Barrou le long d'une *voie romaine* dans un sol actuellement couvert soit par les eaux, soit par des travaux opérés dans le but de soutenir les terres.

On regagne alors les automobiles et prend la route de la Guerche, le temps obligeant à supprimer l'arrêt à la station voisine du Maupas.

On se dirige, après avoir jeté ce coup d'œil sur la *Nécropole à Puits funéraires gallo-romains* de Barrou, située sur le bord même de la Creuse, vers Le Maupas, station de silex jaune récemment



Fig. 35. — LE MENHIR PERCÉ DES ARABES. commune de DRACHÉ. — Vue de la Face sud (1).
Aspect du Trou.

Photo. PLOQUIN. — Cliché J. ROUGÉ.

découverte par M. Barreau ; puis vers le Château de la Guerche, superbe construction aux bords de la Creuse. Les autos franchissent cette rivière pour pénétrer dans le département de la Vienne, et, après avoir dépassé Leugny, arrivent à Saint-Rémy-sur-Creuse, où se trouvent de très curieuses habitations de Troglodytes anciennes, occupées encore aujourd'hui par une vingtaine de familles, fort bien installées dans ces demeures de pierre, aux pieds desquelles jaillissent de nombreuses sources.

Après avoir brûlé l'étape de la Haye-Descartes et Draché, les automobiles s'arrêtent à 600 mètres du MENHIR PERCÉ DES ERABLES (1) ou

(1) Voir le travail de M. Barreau sur la fouille de ce Menhir,

ARABES (Fig. 35). Ce curieux monument, en calcaire gréseux (Fig. 37) mesure 4 mètres de hauteur et présente à sa partie supérieure un trou naturel (1). Sa face régulière est orientée : nord-est (Fig. 36). Suivant une légende locale, les chefs des tribus ennemies

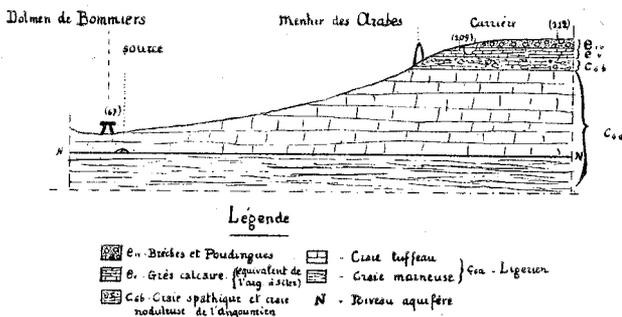


Fig. 37. — Géologie de la région du MENHIR DES ARABES et du DOLMEN de Bommiers. (Cliché G. LECOINTRE).

passaient dans le trou de ce monument deux doigts qu'ils faisaient toucher, en signe de paix. Les fiancés des villages voisins font encore de même au moment des « accordailles » (2).

Mais il est 6 heures ; la nuit approche et il faut rentrer à Tours, où doit avoir lieu la dislocation du VI^e Congrès préhistorique.

Chacun reprend sa place, et, à toute vitesse, sur la belle route de Paris-Bordeaux, on franchit Saint-Maure, Sorigny, passe près de Sainte-Catherine-de-Fierbois (Fig. 38), et à Montbazou (Fig. 39), où l'on remarque, sur une motte, un fort beau donjon, bâti au x^e siècle, par Foulques Nerra : en 1866, on couronna ce donjon d'une énorme statue de la Vierge (Fig. 39). Enfin, à 7 h. 31 soit

(1) On sait qu'il existe un *Menhir percé*, avec traces de travail humain autour de l'orifice, à Courgenay (Suisse) [*La Pierre percée*]. Mais il faudrait étudier les dites traces : peut-être n'est-ce aussi qu'un *polissage par frottis*, d'origine post-mégalithique et légendaire [Méthode thérapeutique pour guérir les maladies], comme à Draché. Fréminville a décrit aussi une *Pierre percée*, à Gouesnon (Finistère).

(2) En conséquence, en regardant par le trou, on devait voir jadis le dolmen, indiqué par le *Menhir* ! — Or il existe un autre *menhir percé*, où le même phénomène se produit. C'est la *Pierre du Regard* de Gritemont, près Mantes (S.-et-M.) [Voir, in B. S. P. F. (1904, p. 160), la discussion sur les *Menhirs percés*, et la citation faite du *Menhir des Erables*].

Il paraît probable, d'autre part, que les *Statues-Menhirs* du Midi ont commencé par de *petits menhirs percés*, dont les types les plus typiques sont les *Pierres percées du Jura* (B. S. P. F., 1905) et celle de Kirckowan (Pays de Galles).

avec une minute de retard sur l'horaire prévu), la première voiture stoppe sur la place du Palais et est bientôt rejointe par les autres. Une seule automobile est restée en panne à la dernière station et ne rentre qu'à 9 heures du soir.

Le VI^e Congrès préhistorique de France est terminé et tous viennent à nouveau féliciter les organisateurs de la belle randonnée qu'il leur a été donné d'effectuer dans ce ravissant pays.



Fig. 38. — Sainte-Catherine de Fierboys. — Eglise avant 1870. — (Cliché J. Rougé).

En deux jours, les Congressistes ont parcouru, sans aucune fatigue, sans aucun accident, la distance de 210 kilomètres, et ont pu visiter à loisir cette partie de la Touraine, si riche en monuments et en stations de la période néolithique.

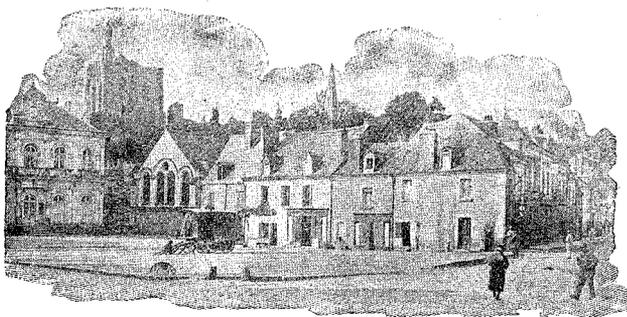


Fig. 39. — Montbazou (Route de Draché à Tours).

Pendant les trois journées d'excursions, le temps a été merveilleux : ce qui n'a pas peu contribué au succès de cette belle et intéressante tournée scientifique, dont tous ceux qui y ont pris part garderont un excellent et un impérissable souvenir.

L'Homme Préhistorique de 1910 a publié cette appréciation sur les Excursions de 1910.

« Il convient de féliciter tout particulièrement, M. le D^r Marcel Baudouin, Secrétaire général, et M. Louis Giroux, Trésorier du Congrès préhistorique, de ce très beau succès, dû à l'organisation merveilleuse qu'ils ont employée, pour mener à bien la lourde et délicate tâche qu'ils avaient assumée. — Il y a lieu également d'adresser des félicitations aux membres du Comité local, entre autres à MM. le D^r Chaumier, D^r Dubreuil-Chambardel, Gaurichon, Jacques Rougé, Barreau, etc., qui ont si utilement secondé le Bureau de Paris et contribué à la réussite du Congrès de Tours. »

Nous ne pouvons qu'enregistrer une telle déclaration ; elle est évidemment pour les organisateurs le meilleur des compliments. Ils n'ont jamais demandé plus que le succès.....!

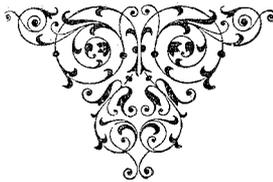


TABLE DES MATIÈRES

GÉNÉRALITÉS.

	PAGES
INTRODUCTION.....	1
Circulaire I. — Comité d'organisation.....	3
Circulaire II. — Règlement.....	9
Circulaire III. — Renseignements généraux. — Comité local.....	13
Circulaire IV.....	18
Circulaire V. — Programme général.....	20
Circulaire VII. — Communications annoncées.....	28
LISTES DES MEMBRES TITULAIRES ET ADHÉRENTS.....	32
BUREAU DÉFINITIF DU VI ^e CONGRÈS.....	44
DÉLÉGUÉS DES GOUVERNEMENTS ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.....	45
PREMIÈRE JOURNÉE : SÉANCE D'INAUGURATION.....	47
— Allocation de M. LEMAITRE, adjoint de Tours.....	48
— Discours de M. le D ^r Edmond CHAUMIER, Président du Comité local.....	50
— Discours de M. le D ^r BALLET, Président du Comité d'organisation.....	53
— Discours de M. le D ^r BAUDOIN, Secrétaire général.....	57
Réception à l'Hôtel de Ville.....	66
PREMIÈRE SÉANCE SCIENTIFIQUE.....	71

I. — ÉOLITHIQUE ET PALÉOLITHIQUE.

Quelques mots sur la Géologie de la Touraine à l'Époque tertiaire. par M. G. LECOINTRE (Grillemont, La Chapelle-Blanche, Indre-et-Loire).....	71
Pseudo-éolithes de la rivière souterraine de Padirac (Lot), par M. Armand VIRÉ (de Lacave, Lot).....	79
Collection topographique des pièces trouvées à Pontlevoy-Thenay. Echantillons du terrain de Thenay et présentation de silex de la couche argileuse de l'abbé Bourgeois, par le D ^r François HOUSSAY (de Pontlevoy, Loir-et-Cher).....	85
Pièce acheuléenne indiquant le mode de préhension, par le D ^r LAMOTTE (de Beauvais, Oise).....	97
Le paléolithique du Grand-Pressigny [Notes posthumes], par TABARIÈS DE GRANDSAIGNES (de Paris).....	98
Niveaux industriels et fauniques dans les couches quaternaires de Saint- Acheul et de Moutières, par V. COMMONT (d'Amiens).....	99
Les différents niveaux de l'industrie de l'âge du Renne dans les limons du Nord de la France, par V. COMMONT (d'Amiens).....	105

Le Moustérien dans le Nord de la France, par V. COMMONT (d'Amiens)...	107
La mandibule du squelette chelléo-moustérien de la Femme du Moustier (Dordogne), par Émile RIVIÈRE (de Paris).....	116
Les couches du gisement de La Quina et leur âge, par le Dr HENRI MARTIN (de Paris).....	125
Qu'est-ce que l'Aurignacien, par A. RUTOT (de Bruxelles).....	129
Sur les traces de l'existence d'un culte de la hache pendant le paléolithique inférieur, par A. RUTOT (de Bruxelles).....	152
Le Préhistorique dans les Grottes et abris sous roches des bassins tributaires de la Mer du Nord, de la Manche et d'une partie de l'Atlantique, par Paul de MORTILLET (de Paris).....	156
Station paléolithique d'Orchaise, près Blois (Indre-et-Loire), par L. COUTIL (de Saint-Pierre-du-Vauvray, Eure), et L. COMPAIN (de Blois, Loir-et-Cher).....	195
Le Préhistorique aux environs du Mont-Ventoux. Région Sud-Ouest (2 ^e partie), par Marc DEYDIER (de Cucuron, Vaucluse).....	196
Sur l'âge des couches rencontrées par le Prince Poutiatine dans ses fouilles de la Station de Bologoïe, par A. RUTOT (de Bruxelles).....	227

II. — NÉOLITHIQUE EN GÉNÉRAL.

Essai de Bibliographie des stations à silex taillés du Grand-Pressigny, par Jacques ROUGÉ (de Ligueil, Indre-et-Loire).....	234
Contribution à l'étude des emplacements géographiques des ateliers de taille du silex en Touraine, par G. GAURICHON (de Tours).....	286
Nuclei de forme spéciale de la Chatière et de la Claissière (Grand-Pressigny), par J.-B. BARREAU (de la Haye-Descartes, Indre-et-Loire), par J.-B. BARREAU (de la Haye-Descartes).....	240
Etude sur l'état et la forme des nuclei de Pressigny-le-Grand, découverts en Bourbonnais, par Fr. de PÉROT (de Moulins, Allier).....	242
Note relative à la carte des Gites à silex taillés préhistoriques de la Région du Grand-Pressigny par J.-B. BARREAU (de la Haye-Descartes, Indre-et-Loire).....	246
Utilisation des livres de beurre du Grand-Pressigny, par H. MAROT (de Paris).....	251
Les faux du Grand-Pressigny, par H. MAROT (de Paris).....	254
Enquête du Congrès sur la Distribution géographique du silex du Grand-Pressigny.	
Tailleries de silex du Sud de la Touraine : Inventaire des produits exportés aux temps préhistoriques et Carte de leur aire de dispersion, par J. de SAINT-VENANT (de Nevers).....	256
Le Grand-Pressigny en Belgique, par le baron de LOÛ (de Bruxelles)...	300
A propos de l'enquête sur la dispersion des silex du Grand-Pressigny, par A. RUTOT (de Bruxelles).....	301
Recherches sur la dissémination des silex de Pressigny-le-Grand dans le centre de la Gaule et plus particulièrement dans le Bourbonnais, par FR. PÉROT (de Moulins, Allier).....	309
Le Grand-Pressigny dans l'Yonne, par l'abbé BOURGEOIS (de Coulours Yonne).....	328
Instruments en silex du Grand-Pressigny, trouvés dans l'Eure, par L. COUTIL (des Andelys).....	330
Contribution à l'étude de la dissémination des Instruments du Grand-Pressigny, par L. COUTIL (des Andelys).....	332

Inventaire des silex du Grand-Pressigny recueillis dans le Morbihan, par AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (de Vannes).....	333
Les silex taillés du Grand-Pressigny en Vendée, par le D ^r BAUDOIN (de Paris).....	341
Contribution à l'Etude du Néolithique Montmorillonnais, par le D ^r L. GIBILLOT (de la Trémouille, Vienne).....	377
Distribution géographique de l'Industrie en silex du Grand-Pressigny (Rapport général), par Edmond HUE (de Paris).....	390
Une nouvelle station néolithique de surface située à Chabris (Indre), par le D ^r PATRIGEON (de Chabris).....	437
Stations préhistoriques à la surface du sol et du territoire de la Commune d'Ercheu (Somme) et de ses environs, par Albert TERRADE (d'Ercheu).....	444
Note sur l'Industrie Néolithique en contact direct avec le Crétacé supérieur dans les environs du Havre, par Georges ROMAIN (du Havre)...	454
Contribution à l'étude des industries de la Pierre dans la région des Hauts-Plateaux Tunisiens : Station de Sidi-Mabrouk, près Thala, par CH. BOYARD (de Nan-sous-Thil, Côte-d'Or).....	462
Les Grottes de Saint-Rémy-sur-Creuse, par le D ^r MÉNARD (de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, Vienne).....	469
La Station de Front-Mort (Vienne), commune de Vallèches, par le D ^r MÉNARD (de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, Vienne).....	470
Sur la poterie peinte décorée de la Grotte Crispine, Rio-Tinto, Marseille, par Stanil CLASTRIER (de Marseille).....	471
Les disques perforés et leur destination comme armes de jet, par M. FLO-RANCE (de Blois).....	473
Les disques en schistes néolithiques, de Maisons-Rouges, près Blois (Indre-et-Loire), par L. COURIL (des Andelys) et L. COMPAIN (de Blois)..	479
Note sur une pointe ou vestige de javelot en bois de chêne, par L. PLES-SIER (de Compiègne).....	480
Hache en pierre des Pyrénées, par J. GAURICHON (de Tours).....	487
Instruments préhistoriques de la Cochinchine, par JOUSSET DE BEL-LESME (de Nogent-le-Rotrou, Eure-et-Loir).....	489
Notes sur la Cité lacustre de Chalais (Jura), L.-A. GIRARDOT (de Lons-le-Saulnier).....	492

III. — LE MÉGALITHIQUE.

Sur la provenance des matériaux constituant les monuments mégalithi-ques de Touraine, visités par le Congrès, par Georges LECOINTRE (de Tours).....	502
Découverte d'une Pierre à Bassins et Rigoles typiques : Les Amporelles à l'Île d'Yeu (Vendée), par le D ^r Marcel BAUDOIN (de Paris).....	513
Mégalithes funéraires et Mégalithes cultuels, par le D ^r ATCIER (de Livry, Seine-et-Oise).....	551
La Pierre à Cupules du Dolmen de La Piana, commune de Grossa (Corse), par L. GIRAUX (de Saint-Mandé, Seine).....	559
Une Pierre à Cupules de notre Epoque. Survivance ou superposition, par M ^{me} B. GROVA (de Cherbourg).....	562
Découverte de Gravures de Sabots d'Equidés sur Rocher, au Pas-du-Roi, à Saint-Just, près Marennes (Charente-Inférieure), par A. GOUSSET et M. BAUDOIN (de Paris).....	572
Le Mégalithe de Vouvray-sur Huisne (Sarthe). Un cas d'antériorité du Polissoir sur le Dolmen, par E. CARTEREAU (de Montfort-le-Rotrou, Sarthe)	619

La Légende de Gargantua dans les Sites et Mégalithes de Lochois, par Jacques Rougé (de Ligueil (Indre-et-Loire)).....	632
L'Allée couverte de Saint-Antoine-du-Rocher (Grotte des Fées de Mettray, Indre-et-Loire), par J. GAURICHON (de Tours).....	639
Contribution aux Jeux de Gargantua. Légendaire du Mégalithe de l'Île d'Oléron (Charente-Inférieure), par Jacques Rougé (de Ligueil, Indre-et-Loire).....	683
Les Monuments mégalithiques de la commune de Guincheto, arrondissement de Sartène (Corse), par L. GIRAUX (de Saint-Mandé, Seine)....	688
Dolmens, Alignements et Monuments mégalithiques à forme de petite tour cylindrique, reconnus dans la province de Constantine (Algérie), par le Lt CH. MENNETRIER.....	696
Quelques Mégalithes de l'Etranger, par A. L. LEWIS (Angleterre).....	702
Le Menhir percé des Arabes, à Draché (Indre-et-Loire), par J.-B. BARREAU de la (Haye-Descartes, Indre-et-Loire).....	706
La Pierre de l'Agour ou Pierre de Gargantua, près de Breteuil (Eure), par L. COUTIL (des Andelys).....	714
Le Menhir de Cabasse (Var), par L.-C. DAUPHIN (de Carcès, Var).....	717
Les Murgers de la Ronde, par E.-F. de CLÉRAMBAULT (de Tours).....	722

IV. — AGE DES MÉTAUX.

Epée de l'époque Larnaudienne de l'Age du bronze, trouvée à l'Île de Ré (Charente-Inférieure), par le Dr ATGIER (de Livry, Seine-et-Oise).....	724
Une station du début de l'Age des Métaux, dans les Bouches-du-Rhône, par CH. CORTE (de Pertuis, Vaucluse).....	726
Sur un dépôt de Bronze trouvé par M. L. Lanzy à Clans (Alpes-Maritimes), par le Dr A. GUÉBEARD (de Saint-Vallier-de-Thiery, Alpes-Maritimes).....	733
La plus ancienne trouvaille d'un dépôt de Bronze dans les Alpes-Maritimes, par le Dr A. GUÉBEARD (de Saint-Vallier-de-Thiery, Alpes-Maritimes).....	740
Sphéroïdes creux en Bronze, par M. J. DE SAINT-VENANT (de Nevers)....	748
La Grotte du Bourgetou, commune de Pinsac (Lot), par Armand Viré (de Lacaze, Lot).....	749
Généralités sur les Tumulus de la Haute-Vienne, par A. MASFRAUD (de Rochechouart).....	754
Résultats de trois années de fouilles en Champagne, par J. GAURICHON (de Tours).....	757
Les Mares en Lorraine, par TIMOTHÉE WETTER (de Metz).....	780
Le Puits funéraire de Château-Gaillard, commune de Sublaines (Indre-et-Loire), par le Dr DUBREUIL-CHAMBARDEL (de Tours).....	782
Contribution à l'étude des Puits funéraires en Touraine, par J. GAURICHON (de Tours).....	791
Les Fibules de la Gaule Romaine. Essai de Typologie et de Chronologie, par MORIN-JEAN (de Paris).....	803
Sépulture Gallo-Romaine en forme de four, par M. FLORANCE (de Blois)....	837
La Pierre à légende christianisée du Pas de Cheval de Saint-Martin à Sublaines (Indre-et-Loire), par Jacques Rougé (de Ligueil, Indre-et-Loire).....	840
La pirogue monoxyle de Fraisans (Jura), conservée au musée de Dôle, par Julien FEUVRIER (de Dôle).....	844
Un dessin celto-ligure, par Stanislas CLASTRIER (de Marseille).....	849

Le fer du pied des équidés Porte-bonheur, Fétiche, Fer totem. Légendes et Superstitions, Origine de la ferrure des chevaux, par Emile Rivière (de Paris).....	851
---	-----

V. — LE PRÉHISTORIQUE EN GÉNÉRAL.

Sur la quatrième année d'activité de la Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques de la <i>Société Préhistorique de France</i> , par A. Vivré (de Paris).....	911
Les Camps, buttes et enceintes du Loir-et-Cher (Troisième et dernière partie, par M. Florance (de Blois).....	929
Essai d'inventaire des camps, enceintes, buttes, mottes et retranchements, anhistoriques ou sans origine précise du département de Maine-et-Loire, par O. DESMAZIÈRES (de Segri).....	1038
Le camp-refuge préberbère du Djebel Lek'hal, près de Constantine, par L. JACQUOT (de Grenoble).....	1081
Le Kréit-Faraoun colossale. Enceinte anhistorique de la région de Sétif (Algérie), par L. JACQUOT (de Grenoble).....	1086
La Motte de Cornillé (Indre-et-Loire): Fontaine, Chapelle, Légendes et dire, par Jacques Roué (de Ligueil, Indre-et-Loire).....	1096
La ville détruite de Besland (Indre-et-Loire), par Jacques Roué (Ligueil, Indre-et-Loire).....	1102
Les silex modernes (Pierres à fusil et à briquet), taillées à Meusnes (Loir-et-Cher), par Charles SCHLEICHER (de Paris).....	1102

VI. — SÉANCE DE CLOTURE. — VŒUX.

1° Vœu relatif aux cartes géologiques en relief et à grande Echelle, par M. le D ^r F. HOUSSAY.....	1110
2° Vœu relatif à la création de Musées préhistoriques à Tours et au Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), par M. le D ^r Ed. CHAUMIER.....	1110
3° Vœu relatif au classement des Mégalithes d'Indre-et-Loire, par M. le D ^r MAURICE et M. le D ^r HOUSSAY.....	1111
4° Vœu relatif à l'Étude des Mégalithes culturels, par M. le D ^r Atgier.....	1111
5° Vœu relatif au classement des Mégalithes de la Lande de Lauvaux (Morbihan), par M. GAILLOT.....	1111

VII. — VISITES, CONFÉRENCES, EXCURSIONS.

Programme d'ensemble.....	1113
Visite à Tours et aux environs.....	1118
Visite du Musée de la ville de Tours.....	1118
Visite des principaux monuments de Tours.....	1118
Exposition Préhistorique au Château de Plessis-lés-Tours.....	1120
Catalogue sommaire de l'Exposition du Plessis-lés-Tours.....	1122
Conférence du D ^r Ballet sur « les Débuts de l'Humanité ».....	1126
Séances spéciales du soir pour les Communications avec Projections lumineuses.....	1134
Le Banquet du Congrès.....	1138
Excursion à l'Abbaye de Marmoutiers près Tours.....	1147
Excursion à la Grotte des Fées de Mettray.....	1149
Excursion aux Tailleries modernes de silex.....	1155
Excursion en automobiles dans la Touraine du Sud-est.....	1159



TABLE DES AUTEURS

	PAGES
Atgier (Dr) (de Livry, Seine-et-Oise). — Mégalithes funéraires et Mégalithes cultuels.....	551
Atgier (Dr) (de Livry, Seine-et-Oise). — Épée de l'époque larnaudienne de l'Âge du bronze, trouvée à l'Isle-de-Ré (Charente-Inférieure).....	724
Atgier (Dr). — [Discussion], 154.	
Avenau de la Grancière (de Vannes). — Inventaire des Silex du Grand-Pressigny recueillis dans le Morbihan.....	333
Ballet (Dr). — [Discussion], 82.	
Barreau (J.-B.) (de La Haye-Descartes, Indre-et-Loire). — Nucléi de forme spéciale de la Chatière et de la Claisière (Grand-Pressigny)..	240
Barreau (J.-B.) (de La Haye-Descartes, Indre-et-Loire). — [Note relative à la carte des Gites à Silex taillés préhistoriques de la région du Grand-Pressigny].....	246
Barreau (J.-B.) (de La Haye-Descartes, Indre-et-Loire). — Le Menhir percé des Arabes, à Draché (Indre-et-Loire).....	706
Baudouin (Dr Marcel) (de Paris). — Les Silex taillés du Grand-Pressigny, en Vendée.....	341
Baudouin (Dr Marcel) (de Paris). — Découverte d'une Pierre à Bassins et à Rigoles typiques : Les Amporelles à l'Île d'Yeu (Vendée).....	513
Baudouin (Dr Marcel). — [Discussions], 95, 96, 123, 192, 245, 477, 511, 556, 631, 681, 703, 711, 789, 790, 797, 836, 839, 843, 905, 1098	
Bourgeois (l'Abbé) (de Coulours, Yonne). — Le Grand-Pressigny dans l'Yonne.....	328
Boyard (Ch.) (de Nan-sous-Thil, Côte-d'Or). — Contribution à l'étude des industries de la Pierre dans la région des Hauts-Plateaux tunisiens : station de Sidi-Mabrough, près Thala.....	462
Cartereau (E.) (de Montfort-le-Rotrou, Sarthe). — Le Mégalithe de Vouvray-sur-Huisne (Sarthe). Un cas d'antériorité du Polissoir sur le Dolmen.....	619
Gaudelier . — [Discussion], 903.	
Chapelet . — [Discussion], 904.	
Clastrier (Stanil) (de Marseille). — Sur la poterie peinte décorée de la Grotte Crispine, Rio-Tinto, Marseille.	471
Clastrier (Stanislas) (de Marseille). — Un dessin celto-ligure.....	849
Clérambault (E.-G. de) (de Tours). — Les Murgers de la Ronde.....	722
Commont (d'Amiens). — Niveaux industriels et fauniques dans les couches quaternaires de Saint-Acheul et de Moutières.....	99
Commont (V.) (d'Amiens). — Les différents niveaux de l'industrie de l'âge du Renne dans les limons du Nord de la France.....	105
Commont (V.) (d'Amiens). — Le Moustérien dans le Nord de la France.	107
Coutil (L.) (de Saint-Pierre-du-Vauvray, Eure) et Compain (L.) (de Blois, Loir-et-Cher). — Station paléolithique d'Orchaise, près Blois (Indre-et-Loire).....	195

Cotte (Ph.) (de Perthuis, Vaucluse). — Une station du début de l'Age des Métaux, dans les Bouches-du-Rhône.....	726
Cousset (A.) (d'Etaules) et Baudouin (M.) (de Paris). — Découverte de Gravures de sabots d'Equidés sur Rocher, au Pas du Roi, à Saint-Just, près Marenes (Charente-Inférieure).....	572
Coutil (L.) (des Andelys). — Instruments en silex du Grand-Pressigny trouvés dans l'Eure.....	330
Coutil (L.) (des Andelys). — Contribution à l'Etude de la dissémination des Instruments du Grand-Pressigny.....	332
Coutil (L.) (des Andelys) et Compain (L.) de Blois. — Les disques en schistes néolithiques, de Maisons-Rouges, près Blois (Indre-et-Loire).	479
Coutil (L.) (des Andelys). — La Pierre de l'Agour ou Pierre de Gargantua, près de Breteuil (Eure).....	710
Coutil (L.) (des Andelys). — [Discussion], 476.	
Crova (M ^{me} B.) (de Cherbourg). — Une Pierre à Cupules de notre Epoque. Survivance ou superstition.....	562
Dauphin (L.-C.) (de Carcès, Var). — Le Menhir de Cobasse (Var).....	717
Desmazières (O.) (de Segré). — Essai d'inventaire des camps, enceintes, buttes, mottes et retranchements, anhistoriques ou sans origine précise du département de Maine-et-Loir.....	1038
Deydier (Marc) (de Cucuron, Vaucluse). — La Préhistorique aux environs du Mont-Ventoux I. — Région Sud-Ouest (2 ^e partie).....	196
Dubreuil-Chambardel (D ^r L.) (de Tours). — Le Puits funéraire de Château-Gaillard, commune de Sublaines (Indre-et-Loire).....	782
Dubreuil-Chambardel (D ^r L.) (de Tours). — [Discussion], 800.	
Feuvrier (Julien) (de Dôle). — La pirogue monoxyle de Fraisans (Jura), conservée au Musée de Dôle.....	844
Florance (M.) (de Blois). — Les disques perforés et leur destination comme armes de jets.....	473
Florance (M.) (de Blois). — Sépulture Gallo-Romaine en forme de four.....	837
Florance (M.) (de Blois). — (Les Camps, buttes et enceintes du Loir-et-Cher. Troisième et dernière partie.....	929
Fouju (G.). — [Discussions], 154, 244, 903.	
Gaurichon (J.) (de Tours). — Contribution à l'étude des Emplacements géographiques des Ateliers de Taille du Silex en Touraine.....	236
Gaurichon (J.) (de Tours). — Hache en pierre des Pyrénées.....	487
Gaurichon (J.) (de Tours). — L'Allée couverte de Saint-Antoine-du-Rocher (Grotte des Fées de Mettray, Indre-et-Loire).....	639
Gaurichon (J.) (de Tours). — Résultats de trois années de fouilles en Champagne.....	757
Gaurichon (J.) (de Tours). — Contribution à l'étude des Puits funéraires en Touraine.....	791
Gaurichon (J.) (de Tours). — [Discussions], 94, 790, 801.	
Girardot (L.-A.) (de Lons-le-Saunier). — Notes sur la Cité lacustre de Chalain (Jura).....	492
Giroux (L.) (de Saint-Mandé, Seine). — La Pierre à Cupules du Dolmen de La Piana, commune de Grossa (Corse).....	559
Giroux (L.) (de Saint-Mandé, Seine). — Les Monuments Mégalithiques de la commune de Guincheto, arrondissement de Sartène (Corse).....	688
Gobillot (D ^r L.) (de la Trémouille, Vienne). — Contribution à l'Etude du Néolithique Montmorillonnais.....	377
Guébbard (D ^r A.) (de Saint-Vallier-de-Thiery, Alpes-Maritimes). — Sur un dépôt de Bronze trouvé par M. L. Lauzy, à Clans (Alpes-Maritimes).....	733

Guébbard (Dr A.) (de Saint-Vallier-de-Thiery, Alpes-Maritimes). — La plus ancienne trouvaille d'un dépôt de Bronze dans les Alpes-Maritimes.....	740
Houssay (Dr François) (de Pontlevoy, Loir-et-Cher). — Collection topographique des pièces trouvées à Pontlevoy-Thenay. — Echantillons des terrains de Thenay et présentation de silex de la couche argileuse de l'abbé Bourgeois.....	85
Houssay (Dr) (de Pontlevoy, Loir-et-Cher).....	96
Hue (Edmond) (de Paris). — Distribution géographique de l'Industrie en Silex du Grand-Pressigny (Rapport général).....	390
Jacquot (L.) (de Grenoble). — Le camp-refuge préberbère du Djebel Lek'hâl, près de Constantine.....	1081
Jacquot (L.) (de Grenoble). — Le Khrétt-Faraoun colossale, Enceinte anhistorique de la région de Setif (Algérie).....	1086
Jousset de Bellesme (de Nogent-le-Rotrou, Eure-et-Loir). — Instruments préhistoriques de la Cochinchine.....	489
Lamotte (Dr) (de Beauvais, Oise). — Pièce acheuléenne indiquant le mode de préhension.....	97
Lecointre (G.) (Grillemont, La Chapelle-Blanche, Indre-et-Loire). — Quelques mots sur la Géologie de la Touraine à l'Époque tertiaire....	71
Lecointre (Georges). — Sur la provenance des matériaux constituant les Monuments Mégalithiques de Touraine, visités par le Congrès...	502
Lewis (A. L.) (Angleterre). — Quelques Mégalithes de l'Étranger.....	702
Loé (Baron de) (de Bruxelles). — Le Grand-Pressigny en Belgique.....	300
Marot (H.) (de Paris). — Utilisation des livres de beurre du Grand-Pressigny.....	251
Marot (H.) (de Paris). — Les faux du Grand-Pressigny.....	254
Martin (Dr Henri) (de Paris). — Les couches du gisement de La Quina et leur âge.....	125
Martin (Dr H.). — [Discussion].	
Masfrand (A.) (de Rochechouart). — Généralités sur les Tumulus de la Haute-Vienne.....	754
Ménard (Dr) (de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, Vienne).....	469
Ménard (Dr) (de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, Vienne). — La station de Front-Mort (Vienne), commune des Vallèches.....	470
Mennetrier (le Lt Ch.). — Dolmens, Alignements et Monuments mégalithiques à forme de petite tour cylindrique, reconnus dans la province de Constantine (Algérie).....	696
Morin-Jean (de Paris). — Les Fibules de la Gaule Romaine. Essai de Typologie et de Chronologie.....	803
Mortillet (de Paris) (Paul de). — La Préhistorique dans les Grottes et Abris sous roches des Bassins tributaires de la Mer du Nord, (de la Manche et d'une partie de l'Atlantique).....	156
Mortillet (A. de). — [Discussion], 96.	
Patrigeon (Dr) (de Chabris). — Une nouvelle station néolithique de surface située à Chabris (Indre).....	437
Pérot (Fr.) (de Moulins, Allier). — Étude sur l'état et la forme des nuclei de Pressigny-le-Grand découverts en Bourbonnais.....	242
Pérot (Fr) (de Moulins, Allier). — Recherches sur la dissémination des silex de Pressigny-le-Grand dans le centre de la Gaule et plus particulièrement dans le Bourbonnais.....	309
Plessier (L.) (de Compiègne). — Note sur une pointe ou vestige du javelot en bois de chêne.....	480

Rivière (Emile) (de Paris). — La mandibule du squelette chelléomoustérien de la Femme du Moustier (Dordogne).....	116
Rivière (de Paris). — Le fer du pied des équidés porte-bonheur, fétichisme Fer totem ; Légendes et superstitions ; Origine de la ferrure des chevaux.....	851
Rivière (Emile) (de Paris). — [Discussions], 124, 507.	
Romain (Georges) (du Havre). — Note sur l'Industrie Néolithique au contact direct avec le Crétacé supérieur dans les environs du Havre.....	454
Rougé (Jacques) (de Ligueil, Indre-et-Loire). — Essai de Bibliographie des Stations à silex taillés du Grand-Pressigny.....	234
Rougé (Jacques) (de Ligueil, Indre-et-Loire). — La Légende de Gargantua dans les Silex et Mégalithes du Lochois.....	632
Rougé (Jacques) (de Ligueil, Indre-et-Loire). — Contribution aux jeux de Gargantua. Légendaire des Mégalithes de l'île d'Oléron (Charente-inférieure).....	683
Rougé (Jacques) (de Ligueil, Indre-et-Loire) — La Pierre à légende christianisée du Pas du Cheval de Saint Martin à Sublaines (Indre-et-Loire).....	840
Rougé (Jacques) (de Ligueil, Indre-et-Loire). — La Motte de Cornillé (Indre-et-Loire) : Fontaine, Chapelle, Légendes et dires.....	1096
Rougé (Jacques) (Ligueil, Indre-et-Loire). — La ville détruite de Besland (Indre-et-Loire).....	1100
Rutot (A.) (de Bruxelles). — Qu'est-ce que l'Aurignacien.....	129
Rutot (A.) (de Bruxelles). — Sur les traces de l'existence d'un Culte de la Hache pendant le paléolithique inférieur.....	152
Rutot (A.) (de Bruxelles). — A propos de l'enquête sur la dispersion du silex du Grand-Pressigny.....	301
Rutot (A.) (de Bruxelles). — Sur l'âge des couches rencontrées par le Prince Poutiatine dans ses fouilles de la Station de Bologoïe.....	227
Rutot (A.) (de Bruxelles). — [Discussions], 83, 96, 122, 155.	
Schleicher (Charles) (de Paris). — Les Silex modernes (Pierres à fusil et à briquet) taillées à Meusnes (Loir-et-Cher).....	1102
Saint-Venant (J. de) (de Nevers). — Enquête du Congrès sur la distribution géographique du Silex du Grand-Pressigny. — Tailleries de silex du Sud de la Touraine : Inventaire des produits exportés aux temps préhistoriques et carte de leur aire de dispersion.....	256
Saint-Venant (J. de) (de Nevers). — Sphéroïdes creux en Bronze....	748
Tabariès de Grandsaigne (de Paris). — Le paléolithique du Grand-Pressigny [Notes posthumes].....	98
Terrade (Albert) (d'Ercheu). — Stations préhistoriques à la surface du sol du territoire de la commune d'Ercheu (Somme) et des environs.....	444
Viré (Armand) (de Lacave, Lot). — Pseudo-éolithes de la rivière souterraine de Padirac (Lot).....	79
Viré (Armand) (de Lacaze, Lot). — La Grotte de Bourgneton, commune de Puisac (Lot).....	749
Viré (A.) (de Paris). — Sur la quatrième année d'activité de la Commission d'étude des enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques de la <i>Société Préhistorique de France</i>	911
Viré (A.) (de Lacave, Lot). — [Discussion], 84.	
Welter (Timothée) (de Metz). — Les Mares en Lorraine.....	780



Le Mans. — Imprimerie Monnoyer. — 1911.
